GOVERNMENT OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA
ARCHÆOLOGICAL
LIBRARY

ACCESSION NO. 25652
CALL No. 913.005/R.A

D.G.A. 79

OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL OF ARCHÆOLOGY
Library Regr No
INDIA.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1876

XXXI

PARIS. — IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

A ~~184~~
8a

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL
DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES
RELATIFS
A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE
DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés
DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

DIX-SEPTIÈME ANNÉE. — TRENTE-ET-UNIÈME VOLUME

25652

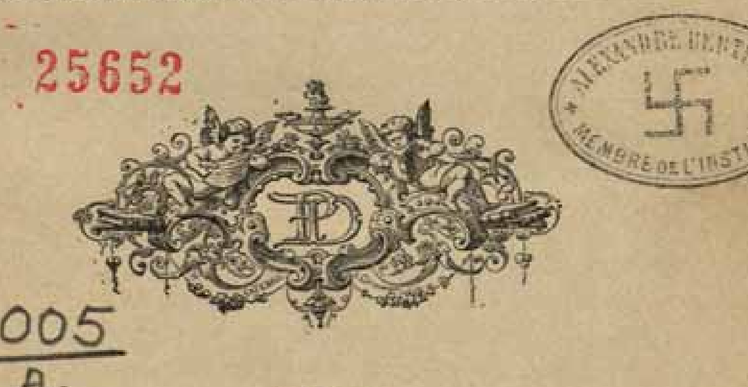

913.005
R. A.

PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cie
QUAI DES AUGUSTINS, 35
1876

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.
Acc. No. 25652
Date 7.2.57
Call No. 913.505 / R.A.

DE

LA VALEUR DES EXPRESSIONS

Κελτοί et Γαλάται, Κελτική et Γαλατία

DANS

POLYBE

(*Lu à l'Académie des inscriptions en décembre* 1875)

PREMIÈRE PARTIE

Dans un récent travail intitulé *les Gaulois* (1), j'ai cherché à démontrer que les archéologues ne devaient point compter retrouver dans le classement des faits archéologiques concernant la Gaule l'unité qui apparaît dans l'histoire, telle que les historiens modernes nous la représentent. Ces historiens, quelque haut que l'on remonte dans le passé, ne font figurer que deux peuples seulement dans notre pays, les Ibères ou Ligures (2) d'un côté, les Celtes ou Gaulois de l'autre. L'étude des monuments funéraires de la Gaule, et plus généralement de tous les débris du passé que le sol de la patrie nous a livrés si libéralement depuis un quart de siècle, nous laisse l'impression qu'il est impossible de rapporter la civilisation *anté-romaine*, en Gaule, à deux types principaux seulement. Y ajouter une troisième influence, l'influence *hellénique* de Marseille, serait loin encore de suffire à expliquer les faits connus. Bien d'autres types que les types *ibères*, *celtiques* et *helléniques* figurent, aujourd'hui, dans les vitrines de nos musées nationaux. Je suis convaincu que ces types divers répondent à des réalités ethniques dont quelques-unes sont

(1) Lecture faite à l'Académie des inscriptions en avril 1875.

(2) Cette identité des Ligures et des Ibères, généralement admise, est plus que douteuse. Elle est contestée, en particulier, par M. d'Arbois de Jubainville dans un récent travail publié par la *Revue archéologique*, octobre et novembre 1875.

sensiblement distinctes des Grecs ou Hellènes, des Ligures ou Ibères, des Celtes ou Gaulois. Quels noms donnera-t-on un jour à ces groupes dont nous ne faisons, aujourd'hui, que soupçonner l'existence? Quelles limites pourra-t-on leur assigner dans le temps et dans l'espace? En un mot, à quelle date apparaissent-ils et quelle a été l'étendue géographique de leur influence? Nous ne sommes point encore en mesure de le dire. Mais la première condition de progrès dans cette voie est de ne point confondre ces groupes divers ou même plusieurs d'entre eux en une unité factice et sous une même appellation vague, tellement compréhensive qu'elle perde toute signification précise. L'un de ces groupes typiques seul nous a paru pouvoir être, pour le moment, suffisamment mis en lumière: le groupe auquel nous avons donné, avec toute l'antiquité, le nom de groupe *gaulois* ou *galatique*, groupe qui, dans ses traits essentiels, comme j'ai récemment cherché à le démontrer, se détache assez nettement des groupes ibères et celtiques pour faire tableau à part.

Que les Gaulois ou Galates ne puissent être confondus avec les Ibères, c'est ce que tout le monde admet; mais qu'il faille les distinguer également des Celtes, c'est là ce que plusieurs érudits d'un grand mérite ne veulent point consentir à m'accorder. L'un des plus compétents, M. d'Arbois de Jubainville, membre correspondant de votre compagnie, ne craint pas d'affirmer qu'*historiquement* Κελτοί et Γαλάται ne font qu'un. J'avais, pour mieux rendre compte de ma pensée et la résumer en deux mots, placé en épigraphe de ma brochure (1) les expressions bien connues de Plutarque « Γαλάται τοῦ κελτικοῦ γένους », qui me semblaient et me semblent encore contenir la solution vraie de la question. Non-seulement M. d'Arbois de Jubainville refuse de tenir compte, en cette occasion, de l'autorité de Plutarque, mais il nie également ce que j'avais affirmé plus explicitement, que dans Polybe les expressions Κελτοί et Γαλάται ont un sens distinct (2). Pour lui, ces deux termes sont identiques quant au sens qu'ils représentent et sont employés par l'historien grec sans aucune nuance. J'aurais, suivant mon savant contradicteur, abusé d'une phrase isolée où le mot Γαλάται est particulièrement mis en évidence, et négligé de m'inspirer de l'ensemble du récit. Cette accusation, si elle est fondée, est fort grave et de nature à ruiner, pour ainsi dire, par la base, la thèse que je soutiens. Il est dif-

(1) Tirage à part de la *Revue archéologique*.

(2) « *Celtes* et *Galates* sont donc synonymes dans la langue de Polybe. » D'Arbois de Jubainville, note communiquée à l'Institut. Cf. *Rev. arch.*, oct. 1875, p. 259.

ficile d'admettre en effet, nous l'avouons, que Polybe, dans un ouvrage où les Celtes et les Gaulois jouent un si grand rôle, ait pu se servir indifféremment des deux termes Κελτοί et Γαλάται, si ces termes avaient eu, un siècle ou deux seulement avant lui, sinon de son temps, un sens réellement distinct. Polybe n'est point un compilateur, un historien sans critique. C'est un des plus grands esprits que l'antiquité ait produits. Son opinion à ce sujet, si elle était exprimée, même implicitement, dans ses *Histoires*, serait du plus grand poids pour nous.

Vous nous pardonnerez donc d'avoir apporté cette question à votre tribunal. Nous avons tenu à l'examiner à fond. Nous avons relu et annoté Polybe à cette intention; nous y avons relevé avec soin tous les paragraphes où figurent les mots Κελτοί et Γαλάται, Γαλατία et Κελτική. Nous vous soumettons le résultat de nos recherches.

Mais permettez-moi d'abord, puisque je réponds surtout, en ce moment, à M. d'Arbois de Jubainville, de faire précéder la discussion de quelques réflexions préliminaires. Constatons, avant tout, qu'aux yeux de ce savant linguiste Κελτοί et Γαλάται ne sont point de simples modifications d'un même thème : ce sont des mots d'origine et de racines distinctes : Γαλάτης signifierait *guerrier*, Κελτός *haut* (1). Si les populations, ou, si l'on aime mieux, *les groupes* que désignent ces deux expressions sont identiques, les expressions en tout cas, de l'aveu de l'un des principaux partisans de l'opinion que je combats, étaient *radicalement* différentes. C'est un premier fait que je ne suis pas fâché de relever (2).

Un second fait que m'accordera encore M. d'Arbois de Jubainville et que j'ai un même intérêt à constater, c'est que ces deux termes n'ont point fait en même temps leur apparition dans le monde. L'apparition des termes Γαλάται et *Galli*, d'après M. d'Arbois lui-même, est postérieure de plus d'un siècle (et ce n'est là qu'un minimum) à l'usage du terme Κελτοί (3). N'est-ce pas une présomption assez forte en faveur de l'opinion qui veut que ces deux expressions ne soient pas de simples équivalents et qu'il y ait entre elles au moins des nuances bonnes à signaler ?

(1) *Rev. arch.*, mai 1875, p. 326 et sq.

(2) Schœpflin regardait, à tort, ces deux termes comme une simple modification du même thème. C'est là une des principales origines du préjugé établi aujourd'hui. Cf. *Vindiciæ Celticæ*, p. 3.

(3) Cf. *Rev. arch.*, mai 1875, *loc. cit.* M. d'Arbois croit qu'il ne faut pas faire remonter à plus de 537 av. notre ère l'apparition des Celtes en Gaule. La première mention des *Galates*, suivant lui, remonte seulement à l'an 260.

Que cette différence de valeur ou ces nuances entre les termes Κελτοί et Γαλάται méritent d'être examinées, est une opinion que nous sommes d'ailleurs loin d'être le premier à exprimer. La question a été posée par les anciens eux-mêmes ; elle a préoccupé des historiens célèbres, qui, je me hâte de l'ajouter (nous ne devons pas l'oublier), l'ont résolue dans le sens de la dualité des populations *celtiques* et *gauloises*.

Permettez-moi donc de vous remettre en mémoire quelques textes précis auxquels vous attacherez certainement, comme moi, une grande importance, et avant tout, un paragraphe de Diodore (liv. V, chap. 32), des plus explicites, qui, mieux que tout raisonnement, montre qu'aux yeux des hommes éclairés du siècle d'Auguste la nécessité de définir les deux mots Κελτοί et Γαλάται paraissait urgente. Ce sera, au moins, une excuse pour ceux qui de nouveau aujourd'hui, soulèvent le même problème.

Il est bon, il est utile, χρήσιμον (1), dit Diodore, *de définir, ici, un point ignoré de beaucoup de personnes. On appelle* CELTES, Κελτούς, *les peuples qui habitent au-dessus de Marseille entre les Alpes et les Pyrénées... Ceux qui habitent le long de l'océan et de la forêt Hercynienne jusqu'à la Scythie, sont appelés* GALATES. *Cependant les Romains confondent tous ces peuples sous une dénomination commune* [*celle de Galli*].

Quelque attaquable que puisse être, à certains égards, la critique de Diodore, il est impossible de ne pas reconnaître qu'une pareille phrase a dû être inspirée par l'évidence de différences profondes entre les populations de la Gaule méridionale et les peuplades des contrées septentrionales du même pays, auxquelles Diodore associe, avec beaucoup de raison selon nous, les populations de la forêt Hercynienne, c'est-à-dire de la vallée du Danube.

Les différences qui avaient frappé l'esprit de Diodore peuvent, certainement, ne pas constituer des anomalies entraînant une opposition de races et s'appliquer seulement à quelques traits particuliers, assez accentués, toutefois, pour servir de marque distinctive entre populations d'ailleurs de même origine. Je le veux bien ; mais, même dans cette hypothèse, on m'accordera que ces traits particuliers sont dignes d'être relevés avec soin, et ne peuvent être négligés qu'au détriment de l'histoire.

La phrase par laquelle César ouvre le récit de la guerre des Gaules,

(1) Voir le texte complet : *Annexe*, n° I.

« *Qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur* (1), » montre en effet que Diodore, en parlant comme nous l'avons vu plus haut, répondait à certains scrupules des historiens de son temps, tant grecs que latins. Les Gaulois de la Gaule au sud de la Loire protestaient, en tout cas, depuis la conquête, contre la qualification de *Galli* que Rome leur appliquait.

Un texte très-célèbre de Strabon (IV, p. 189) peut servir également de commentaire aux deux passages de César et de Diodore que nous venons de citer. Après avoir parlé en détail de la Narbonnaise, « *Ici finit* (2), dit Strabon, *ce qui se rapporte aux peuples de la province Narbonnaise, autrement dit aux* CELTES, *pour nous servir de l'ancienne dénomination*, οὓς οἱ πρότερον Κελτὰς ὠνόμαζον. *Car j'ai idée que c'est aux habitants de ladite province que les Grecs ont emprunté le nom de* CELTES *qu'ils ont ensuite étendu à l'ensemble des populations de la Gaule, soit que ce nom leur ai paru plus illustre que les autres, soit que l'avantage qu'avait le peuple qui le portait d'être si proche voisin des Massaliotes ait contribué surtout à le leur faire choisir* (3). » Il est impossible de ne pas voir dans cette phrase la preuve que le terme Κελτοί, à côté de son sens général (le sens qu'il a dans la géographie d'Ephore) (4), avait aussi un sens plus restreint.

Les textes que nous venons de remettre sous vos yeux sont d'ailleurs loin d'être les seuls desquels ressorte clairement ce sentiment de nuances tranchées existant entre les populations du sud et du nord, de l'est et de l'ouest de l'ancienne *Celtique*, la *Celtique d'Ephore* (5), comme nous venons de le dire.

Les Grecs, dans leur langage mythique, ne confondaient point Κελτός et Γαλάτης ou Γάλα. Suivant une tradition recueillie par Appien, *Celtus, Gala* et *Illyrius* étaient frères (6). Cette tradition remontait au moins à Timée (7).

(1) Voir le texte complet : *Ann.*, n° II. J. Cæsar, *B. G.*, I, 1.

(2) Strabon, IV, p. 89. Cf. le texte complet : *Ann.*, n° III.

(3) Tardieu, traduct. de Strab., t. I, p. 312.

(4) Plutarque, dans la *Vie de C. Marius*, cite encore cette antique géographie d'après laquelle la *Celtique* s'étendait de l'Océan au Palus Méotide. — C'est aussi la géographie de Dion Cassius.

(5) On sait qu'Ephore partageait le monde en quatre parties : à l'orient, *les Indiens*; à l'occident, *les Celtes*; au nord, *les Scythes*; au midi, *les Éthiopiens*; les Grecs ou Hellènes formant comme le centre du monde. Voir le texte, *Ann.*, n° XXI; cf. Plut., *in Vita Marii.*

(6) Appien, *de Bellis Illyricis*. Voir le texte, *Ann.*, n° IV.

(7) *Fragm. histor. græc.* (Didot-Müller), t. I, p. 200, fragm. 37. Voir le texte, *Ann.*, n° V.

Plutarque, dans un langage moins figuré, résolvait la question de la même façon : Γαλάται τοῦ Κελτικοῦ γένους (1). Nous trouvons dans Dion Cassius (2) le même besoin de distinguer les *Galates* des *Celtes*. Enfin, dans un grand nombre de cas les anciens associaient ces deux noms comme se complétant l'un l'autre, d'où il résulte qu'ils ne considéraient point ces mots comme synonymes. Παρά τε Κελτοῖς καὶ Γαλάταις, dit Diogène de Laerte (3), en parlant des Druides et des Semnothées. Κελτοὶ καὶ Γαλάται est, enfin, chez plusieurs historiens grecs, une expression des plus communes, reproduite avec une persistance qui ne permet pas d'y voir une formule sans autre valeur qu'une valeur euphonique (4).

Sans doute aucun écrivain ancien ne nous a laissé une délimitation satisfaisante des deux groupes celtiques et galatiques dont ces écrivains constatent vaguement l'existence. On peut y voir la preuve que du temps de Diodore, comme du temps de Dion Cassius, le mélange des deux éléments était tel qu'il était déjà fort difficile de faire la part de chacun d'eux (5). Certaines nuances qui les séparaient primitivement avaient même probablement disparu ou s'étaient sensiblement atténuées. Je ne fais pas ici une hypothèse. Strabon, après avoir décrit à grands traits les mœurs guerrières et quelque peu sauvages des *Gaulois*, c'est-à-dire des *Galates*, « τὸ Γαλλικόν τε καὶ Γαλατικὸν φῦλον (6) », se croit obligé d'ajouter, pour répondre sans doute aux objections de ses contemporains qui ne reconnaissaient point, dans le portrait qu'il faisait des Gaulois, les Gaulois de leur temps : « *Il est vrai qu'à présent, soumis aux Romains, ces peuples sont obligés de vivre en paix et d'obéir à leurs vainqueurs, mais ce que je viens de dire de leurs mœurs n'est pas moins fondé sur celles que l'histoire attribue à leurs ancêtres* (7) (Strabon avoue donc qu'en faisant le portrait des Gaulois il reproduisait les traits traditionnels de la race et ne les

(1) Plut., *in Vita Camilli* et *Consol. ad Apollon.* Voir le texte, *Ann.*, nos VI et VII.

(2) Dio Cassius, liv. XLIX et LVI. Voir le texte, nos VIII et VIII *bis*.

(3) Diog. Laert., liv. I, *In proœm.* Voir *Ann.*, n° IX.

(4) Cf. Plut., *loc. cit.* et *passim*; Dio Cass., liv. LVI, c. 23; Diod., *loc. cit.*; V, 32 et XXV; *Excerpt.* p. 511, 512, où nous lisons Κελτοὶ δὲ μετὰ Γαλατῶν ; *Julianus imperator orat. in Constant.*, p. 34, Κελτοὶ καὶ Γαλάται ἔθνη; *in Orat.*, 3, in Eusebiam, Τὴν Γαλατίαν καὶ τὴν Κελτίκα; Flav. Joseph., *de Bell. Judaico, in prologo*, cap. 15, Γαλάται καὶ τὸ Κελτικόν; Sulp. Sever., *Dial.*, 1, 20. *Vel celtice aut si mavis gallice loquere*, etc.

(5) D'autant plus difficile qu'après J. César on confondit quelquefois, les Κελτοί avec les Γερμάνοι. Dion Cassius, en particulier, fait souvent cette confusion.

(6) Strab., édit. Meineke, t. I, p. 267. Voir le texte complet, *Ann.*, n° X.

(7) Id., lig. 19. Cf. *loc. cit.*, *Ann.*, n° X.

dessinait pas d'après nature), *sur celles que l'on voit encore aujourd'hui chez les Germains*, παρὰ τοῖς Γερμανοῖς; *car ces deux peuples*, ajoute-t-il, *ont une origine commune, soit qu'on les considère du côté du caractère et de la manière de vivre et de se gouverner, soit qu'on examine le pays qu'ils habitent* (1). »

Les Druides, enfin, avaient conservé bien après la conquête romaine le sentiment d'une dualité dans la population, dont le souvenir, à peu près perdu pour les Gaulois du temps de l'empire, se retrouvait dans leurs annales. Ammien Marcellin (2) nous a transmis (XV, 9) leur opinion à ce sujet: « *Une partie de la population* (enseignaient les druides) *est indigène, mais une autre, originaire d'îles lointaines, venait des contrées d'outre-Rhin*, ab insulis extimis et tractibus transrhenanis. »

Deux faits paraissent donc tout d'abord ressortir de l'examen impartial des textes : d'une part la non-unité de la population « dite *Gauloise* par les Romains », de l'autre l'ancienneté du mélange et l'obscurité du problème pour ceux qui voulurent l'aborder au commencement de notre ère. Le problème, toutefois, nous l'avons vu, était déjà nettement posé.

S'il ne fut pas, dès lors, complétement résolu, cela tient, sans doute, au peu d'intérêt que les anciens, surtout les Grecs, portaient à cette question du mélange des races entre elles. Les historiens grecs, habitués à confondre tous les peuples non helléniques sous la même appellation de *barbares*, appellation que Polybe ne ménage pas aux Celtes et aux Gaulois (3) de son temps, étaient peu soucieux de démêler entre ces tribus étrangères à leur noble race des nuances qui devaient leur paraître indifférentes, *ethniquement* parlant, dès qu'elles n'étaient pas de nature à élever certains groupes au-dessus de ce niveau abaissé de la barbarie. D'ailleurs, des peuples qui guerroyaient ensemble et obéissaient à un même chef devaient toujours leur apparaître comme formant une unité suffisante pour être désignée par un même nom, et il ne leur venait pas facilement à la pensée qu'il fût important de s'enquérir des divers éléments dont cet ensemble se composait (4).

A plus forte raison devait-il en être de même quand il s'agissait de

(1) Traduction de La Porte du Theil, t. II, p. 60.
(2) Amm. Marcell, l. XV, c. 9. Voir le texte, *Annexe*, n° XI.
(3) Polyb., liv. VIII, c. 70, édit. Didot, t. I, p. 147, etc.
(4) C'est ainsi qu'ils ont donné le nom commun de *Thraces* à des populations d'origine et de caractère très-divers.

populations unies par des liens aussi étroits que ceux qui paraissent avoir rattaché les uns aux autres les Celtes et les Galates (même dans l'hypothèse où nous nous plaçons), à l'époque où ils commencèrent à attirer l'attention des Romains. Γαλάται τοῦ Κελτικοῦ γένους, comme nous nous plaisons à le répéter.

Si maintenant vous voulez bien admettre provisoirement, à titre d'hypothèse (hypothèse rendue bien vraisemblable par le texte si précis de Scylax) (1), l'antériorité des *Celtes* sur les *Galates* dans la Cisalpine (2); si vous voulez bien admettre encore que l'arrivée des *Galates* ouvre le commencement de la grande ère guerrière chez les populations *celtiques* de la même contrée, la confusion des deux termes *Celtes* et *Galates* chez les historiens romains, malgré la valeur propre et distincte de ces termes, s'explique d'elle-même.

Représentons-nous, par exemple, vers 390 avant notre ère, les Gæsates, Galates transalpins, Γαισάται Γαλάται (Polybe, II, 23), entraînant les *Celtes* de la Cisalpine, leurs frères, si vous voulez, à la prise de Rome (3), on comprendra la difficulté que les Romains ont pu avoir à les distinguer les uns des autres. Car dès que les *Celtes* sédentaires déjà depuis longtemps, dans la haute Italie, étaient entraînés par les bandes guerrières des Alpes septentrionales et du Danube, ils durent se montrer aux Romains avec les mêmes armes, ces armes nouvelles dont parle Tite-Live (4) (*formas hominum inusitatas et genus armorum*), avec la même tactique, avec les mêmes mœurs guerrières que les *Transalpins*, et, dès lors, comment penser à séparer dans le langage ce qui était si intimement uni dans la bataille ?

Il en résulte, si les choses se sont passées comme nous le supposons (ce que nous espérons prouver), qu'il était rarement utile, dans le récit des incursions gauloises, et nous n'avons presque que des récits de ce genre, de distinguer par des noms spéciaux les divers groupes dont se composait l'armée envahissante. Pour les Romains, c'étaient toujours des *Galli ;* pour les Grecs écrivant d'après les annales romaines, comme Polybe, le terme Κελτοί, l'ancienne appellation des Cisalpins, ou celui de Γαλάται, forme grecque (5) du nom des nou-

(1) Scylax, éd. Didot, § 19. Voir le texte, *Annexe*, n° XII.

(2) Nous avons vu plus haut que le nom de Κελτοί y avait précédé d'au moins un siècle celui de Γαλάται. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Rev. arch.*, mai 1875, *loc. cit.*

(3) Polyb., liv. II, c. 34, éd. Didot, t. I, p. 92 ; cf. Polyb., I, c. 6, Didot, t. I, p. 4 ; id., liv. II, c. 23, Didot, I, p. 84. *Annexe*, n° XIII.

(4) Tite-Live, l. V, c. 35. *Annexe*, n° XXXII.

(5) Je partage, à cet égard, l'opinion de M. Mowat qui, dans un article de la *Revue*

veaux groupes descendus récemment du haut Danube en Italie, pouvaient également désigner les bandes guerrières où ces deux éléments étaient confondus. La distinction ne devenait nécessaire que dans certains cas particuliers, ou quand, sortant des contrées où les deux groupes étaient unis, l'historien se retrouvait au milieu de l'un ou de l'autre resté à l'état d'isolement.

Nous croyons retrouver dans Polybe, le plus ancien historien grec où apparaissent simultanément les mots Κελτοί et Γαλάται, les traces suffisamment transparentes de cet état particulier d'esprit où se balancent, pour ainsi dire, la synonymie des deux termes et leur originalité respective (1). C'est ce que nous allons chercher à démontrer, en passant en revue, avec toute l'impartialité possible, les diverses phrases des quarante livres de Polybe où se montrent les termes Κελτοί et Γαλάται, Γαλατία et Κελτική (2).

archéologique actuellement sous presse, dit, à propos du terme *vassogalate*, qu'à ses yeux Galate et Γαλάτης sont des formes celtiques et grecques correspondant à la forme latine *Gallus*, comme l'indiquent les formes analogues Arelate, Condate, Corterate, Gesocribate, en grec Arelates, Brivates. Comp. Vasates, Lactorates, Tolosates, Elusates, etc.

(1) Liste des écrivains antérieurs à Polybe où figurent les termes Κελτοί et Γαλάται, avec la date approximative de leurs écrits :

1. Hécatée, 500 environ av. J.-C.	Κελτοί seul.
2. Hérodote, 440 environ av. J.-C.	id.
3. Scylax, de 500 à 400 av. J.-C.	id.
4. Platon, 400 av. J.-C.	id.
5. Aristote, 350 av. J.-C.	id.
6. Éphore, 310 av. J.-C.	id.
7. Timée, 270 av. J.-C.; apparition du terme Γαλάται.	
8. Apollonius de Rhodes, 210 av. J.-C.	Κελτοί seul.
9. Polybe, 175 av. J.-C.	Κελτοί et Γαλάται.

Cette simple énumération montre à quel point il était naturel que Polybe employât le terme Κελτοί pour désigner d'une manière générale les habitants de la Cisalpine non Étrusques ou Ligures.

(2) L'identité des termes Κελτοί et Γαλάται dans Polybe n'a, à ma connaissance, été mise en doute par aucun critique moderne, ce dont il devrait y avoir lieu de s'étonner si l'on ne savait avec quelle facilité on accepte pendant des années et des siècles une opinion reçue, quand rien de choquant ne vient la contrarier. La table de l'excellente édition Didot-Müller porte, t. II, p. 232 : « Galli, populus *promiscue*, οἱ Γαλάται et οἱ Κελτοί, sive Europam incolentes, cis et trans Alpes, sive Asiam. » Au mot *Celtæ* (p. 215) le même index porte simplement : « Celtæ, Κελτοί, vide Gallos. » Et en effet, dans la traduction, comme l'avait déjà fait Dom Bouquet, les mots Κελτοί et Γαλάται sont uniformément rendus par le terme latin *Galli*, au grand préjudice de la vérité historique.

Tableau des expressions Κελτοί *et* Γαλάται *dans Polybe livre par livre.*

POLYBE	Κελτοί		Γαλάται	POLYBE	Κελτοί		Γαλάται
Livre	Mention		Mention	Livre	Mention		Mention
					105	*Report.*	68
I	6		5	XX	0		0
II	40	1 Κελτική. 5 Γαλατία.	35	XXI	0		0
				XXII	0		16
III	50	1 Κελτική. 4 Γαλατία.	8	XXIII	0		0
				XXIV	0		0
IV	0		3	XXV	0	(3 Γαλατία Asiæ).	0
V	0		10	XXVI	0	(1 Γαλατία Asiæ).	2
VI	1		0	XXVII	0		0
VII	0	(2 Κελτία).	0	XXVIII	0		0
VIII	3		2	XXIX	0		2
IX	0		2	XXX	0		7
X	0		0	XXXI	0	(1 Γαλατία Asiæ).	2
XI	3		1	XXXII	0		2
XII	0		1	XXXIII	0		0
XIII	0		0	XXXIV	1		2
XIV	0		0	XXXV	0		0
XV	1		0	XXXVI	0		0
XVI	0		0	XXXVII	0		0
XVII	1	(2 Γαλατία).	0	XXXVIII	0		0
XVIII	0		1	XXXIX	0		0
XIX	0		0	XL	0		0
Total...	105		68	Total...	106		101

Ces expressions Γαλάται et Κελτοί, Κελτική et Γαλατία se rencontrent (sauf erreur ou omission) DEUX CENT VINGT-SEPT fois dans Polybe, savoir :

Γαλάται, Γαλατία, 117 fois ;	117
Κελτοί, Κελτία ou Κελτική, 110 fois (1).	110
	227

Sur ces deux cent vingt-sept mentions, le terme de Γαλατία paraît seize fois, Κελτία deux fois, Κελτική deux fois également.

Κελτοί et Γαλάται figurent donc en réalité, le premier 106 fois, le second 101 dans le récit de l'historien grec.

Occupons-nous d'abord de ces deux mots, qui jouent dans le récit de Polybe un rôle numériquement à peu près égal.

On pourrait, au premier abord, en conclure que les deux termes sont équivalents et alternent suivant les besoins de l'euphonie.

(1) Voir le tableau de ces expressions ci-dessus.

Mais ici, comme dans bien d'autres occasions, les chiffres tromperaient singulièrement si on les prenait en bloc.

Groupons, en effet, ces deux termes livre par livre, le parallélisme disparaîtra complètement, et, par exemple, tandis que Κελτοί se montre quatre-vingt-seize fois dans les trois premiers livres seulement, Γαλάται n'y compte que quarante-huit mentions, et par contre, dans les *trente-sept* livres suivants nous ne rencontrons que dix Κελτοί contre cinquante-trois Γαλάται.

Il est impossible d'attribuer ces variétés de rédaction au simple hasard.

On peut dire, il est vrai, que les trente-sept derniers livres traitent surtout des affaires d'Asie et de Grèce, où, depuis l'expédition de Delphes, les *Galates* étaient devenus particulièrement célèbres; qu'ainsi peut s'expliquer naturellement dans ces trente-sept livres la prédominance du terme Γαλάται sur le terme Κελτοί, dans la proportion énorme, cependant, de cinquante-trois contre neuf.

Je n'insisterai donc pas sur ce fait, pour le moment, tout en en prenant note, et je me bornerai à l'examen des trois premiers livres.

Or on ne trouve pas plus dans ces trois premiers livres que dans les trente-sept derniers à justifier le préjugé de l'identité ou de la synonymie des deux expressions ΚΕΛΤΟΙ et ΓΑΛΑΤΑΙ, qui y sont simplement trois ou quatre fois, au plus, prises comme équivalents.

Si, en effet, nous faisons sur les divers chapitres de ces *trois* premiers livres le travail de dissection que nous venons de faire sur l'ensemble des *quarante* livres de Polybe, nous constatons les résultats suivants.

Sur 144 mentions soit de Κελτοί, soit de Γαλάται, du livre Ier au livre III inclusivement, Κελτοί paraît 96 fois, Γαλάται 48, avec une prédominance de près de moitié de Κελτοί sur Γαλάται. Mais, ici encore, les proportions relatives des deux termes entre eux sont loin d'être les mêmes d'un chapitre à l'autre. Dans chaque chapitre pris isolément, c'est presque toujours l'un des deux termes qui règne seul. Au livre II, par exemple, qui contient, en tenant compte des mots Κελτική et Γαλατία, 40 Γαλάται contre 41 Κελτοί, c'est-à-dire où les deux expressions se rencontrent en nombre égal, à une unité près, Γαλάται ne se trouve pas une seule fois dans les chapitres 13, 17, 25, 27, 28 et 29, où nous lisons *vingt et une fois* Κελτοί, tandis que, tout au contraire, au même livre, les chapitres 5, 19, 20, 21 et 36 contiennent vingt fois Γαλάται contre un Κελτοί.

Dans le livre III, Κελτοί domine absolument.

Non-seulement dix-huit chapitres de suite, 68-85, ne donnent pas un seul Γαλάται sur *vingt* Κελτοί, mais du chapitre 68 à la fin du livre (chapitre 118), durant *cinquante* chapitres, par conséquent, sur 38 ΚΕΛΤΟΙ nous ne rencontrons que 2 Γαλατία plus deux fois l'épithète Γαλατική. Γαλάται n'y figure pas une seule fois.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus grands détails pour conclure qu'*extérieurement* même, et, si je puis dire, à ne s'en prendre qu'aux apparences, sans peser chaque expression à part, tout conduit à penser qu'il n'y a point identité entre les termes Γαλάται et Κελτοί.

Si, maintenant, de cette étude superficielle mais qui, je le crois, n'était pas inutile et dégage déjà en partie la question des ombres qui l'entouraient, nous passons à l'examen de la valeur propre de chacune des expressions dont nous venons de parler, dans les diverses phrases où elles sont successivement employées, nous trouvons très-facilement, par la différence des applications, le secret de cette distribution anormale des deux expressions dans l'ensemble.

C'est ce que nous chercherons à démontrer dans le chapitre suivant.

DEUXIÈME PARTIE

Nous avons vu dans le chapitre précédent que la disproportion des termes Κελτοί et Γαλάται entre les trois premiers et les trente-sept derniers livres de Polybe pouvait s'expliquer assez facilement par le fait seul que les événements des trois premiers livres se passent surtout en Espagne et en Italie, tandis que les livres suivants nous transportent successivement à Byzance, en Grèce, en Asie Mineure, à Rhodes et en Syrie. Or, dans toutes ces contrées, ce sont bien, en effet, les Γαλάται qui, à l'époque où ces événements se passaient, dominaient exclusivement, tant comme mercenaires que comme conquérants. Mais, dans ces livres mêmes, le terme Κελτοί apparaît *neuf* fois. Pourquoi ? Dans ces neuf passages, Κελτοί est-il, oui ou non, pris comme équivalent de Γαλάται? C'est ce que nous allons examiner maintenant.

Examen des neuf mentions des Κελτοί *dans les livres IV-XL de Polybe.*

1re mention. Liv. VI, § 1.

« C'est à leur constitution, dit Polybe, que les Romains durent leurs succès, c'est à elle qu'ils durent d'avoir soumis les Italiens, les Siciliotes, puis les Ibères et les Celtes. » Τὴν τῶν Ἰταλιωτῶν καὶ Σικελιω-

τῶν δυναστείαν, ἔτι δὲ τὴν Ἰβήρων καὶ ΚΕΛΤΩΝ ἀρχήν (1). Il s'agit ici de la Cisalpine, dont le nom primitif, comme nous l'avons déjà dit, était Κελτική pour les Grecs. Il s'agit des Celtes d'Italie, οἱ κατὰ τὴν Ἰταλίαν Κελτοί (Polyb., II, 13). L'expression est donc parfaitement juste. L'expression Γαλάται eût été impropre.

2e, 3e et 4e mentions. Liv. VIII, c. 32 (2).

Annibal surprend Tarente : ce sont ses alliés Gaulois, comme dit la traduction, que Polybe qualifie trois fois du nom de Κελτοί. Ces *Celtes* étaient originaires de la Cisalpine ou de la Gaule méridionale; l'expression, comme au livre VI, est mise avec intention (3).

5e et 6e mentions. Liv. XI, c. 3.

Nous sommes toujours en Italie. Asdrubal vient d'être vaincu. Il a des *Celtes* dans son camp à titre d'auxiliaires ; les Romains en égorgent un grand nombre : Πολλοὺς μὲν ΤΩΝ ΚΕΛΤΩΝ... κατέκοπτον. Le nombre des morts, ajoute Polybe, tant Carthaginois que *Celtes*, s'éleva à environ dix mille : ἀπέθανον δὲ τῶν μὲν Καρχηδονίων κατὰ τὴν μάχην σὺν ΤΟΙΣ ΚΕΛΤΟΙΣ οὐκ ἐλάττους μυρίων. Polybe reste fidèle à sa manière de s'exprimer. Les alliés des Carthaginois en Italie sont surtout des *Celtes* (4).

7e mention. Liv. XI, c. 19.

Avec le chapitre 19 du liv. XI, nous passons à l'éloge d'Annibal. Un des grands mérites du général carthaginois était, dit notre historien, de maintenir la discipline dans une armée composée des éléments les plus divers : de *Libyens*, d'*Ibères*, de *Ligustiniens*, de *Celtes*, ΚΕΛΤΟΥΣ, de *Phéniciens*, d'*Italiens*, d'*Hellènes* (5). La même expression reparaît toujours pour rendre la même pensée. Polybe ne se dément pas : les principaux alliés d'Annibal en Italie sont des *Celtes*.

8e mention. Liv. XVII, c. 11.

La huitième mention des Κελτοί nous conduit au liv. XVII. Cette mention mérite une attention toute particulière, en ce qu'elle est accolée au terme Γαλατία et montre par l'opposition de ces deux mots leur valeur respective. Les populations de l'Italie du nord menacent Rome, au moment même où les ambassadeurs grecs demandent au

(1) Polyb., VI, 1, édit. Didot, I, p. 336. *Annexe*, n° XIV.

(2) Polyb., VIII, 32, édit. Didot, I, p. 409-410. *Annexe*, n° XV.

(3) Le terme Γαλάται se rencontre une fois dans ce chapitre. Voir *infra*, l'explication que nous proposons de ce fait, au premier abord, anormal.

(4) Polyb., XI, 3, édit. Didot, I, p. 481. *Annexe*, n° XVI.

(5) Polyb., XI, 19, édit. Didot, I, p. 490. *Annexe*, n° XVII.

Sénat des secours contre Philippe. Enverra-t-on un des consuls en Macédoine, ou bien les enverra-t-on tous les deux dans la Cisalpine? Telle est la question que se posent les sénateurs. De quelles expressions Polybe va-t-il se servir? Il résume d'abord les délibérations du sénat; il n'a pas le choix des mots: le nom légal de la *province* destinée aux consuls est la «Galatie», *Gallia* (1) ou Γαλατία. Πότερον ἀμφοτέρους (2) ὑπάτους εἰς τὴν Γαλατίαν ἢ τὸν ἕτερον αὐτῶν δεήσει πέμπειν. C'est donc de ce terme que se servira Polybe, comme Tite-Live plus tard: «Alter consul... *Galliam provinciam* sortitus.» Mais pourquoi faut-il envoyer deux consuls dans une même province et si rapprochée de Rome? C'est qu'on est sous l'empire de la crainte d'une révolte des *Celtes* : διὰ τὸν ἀπὸ ΤΩΝ ΚΕΛΤΩΝ φόβον (3). Les habitants de la nouvelle province sont toujours pour les Grecs, et sont encore en majorité, en effet, des *Celtes*, malgré ce nom de Γαλατία imposé à la contrée par le sénat romain. C'est, cette seconde fois, le terme de Κελτούς dont Polybe fera usage.

9e mention. Liv. XXXIV, c. 10 (4).

Sautons seize livres où Κελτοί ne se montre pas une seule fois (il est vrai que la plupart de ces livres sont singulièrement mutilés), nous nous retrouvons au livre XXXIV, c. 10, en présence d'un extrait de Polybe fait par Athénée. « Polybe, dit Athénée, dans son trente-quatrième livre, nous apprend que depuis les Pyrénées jusqu'à la rivière de Narbonne s'étend une plaine que l'Illiberis et le Ruscino traversent près des villes du même nom. Ces villes sont habitées par des *Celtes* : κατοικουμένας ὑπὸ ΚΕΛΤΩΝ. » Je n'ai pas besoin, je pense, de justifier cette expression.

Κελτοί ne reparaît plus dans les fragments qui suivent.

Nous pouvons donc affirmer que Polybe, dans les trente-sept derniers livres au moins de ses Histoires, ne se sert *jamais*, *jamais* du terme Κελτοί pour désigner des *Transalpins* autres que ceux des rivages de la Méditerranée.

Les cinquante-deux Γαλάται que renferment ces trente-sept livres s'appliquent, au contraire, exclusivement à des *Transalpins*, savoir :

1° Aux Gaulois Γαλάται de Comontorius qui attaquent Byzance. Ces Galates sont un débris de l'armée de Brennus (5) (IV, 45).

(1) Cf. Tite-Live, XXXVI, c. 36 : *Alter consul Galliam provinciam sortitus.*
(2) Polyb., XVII, c. 11, édit. Didot, I, p. 601. *Annexe*, n° XVIII.
(3) Polyb., XVII, c. 11, *loc. cit.*; cf. *Annexe*, XVIII.
(4) Polyb., XXXIV, c. 10, édit. Didot, t. II, p. 115. *Annexe*, n° XIX.
(5) Polyb., IV, c. 45, édit. Didot, I, p. 235.

2° Aux *Gaulois* d'Apaturius, assassin de Séleucus le Jeune (1) (IV, 48).

3° Aux *Gaulois* de Cavarus, dont l'intervention rétablit la paix entre Prusias et les Byzantins (2) (IV, 52).

4° Aux *Gaulois* de la cavalerie auxiliaire, mercenaires de Philippe de Macédoine : τῶν Γαλατικῶν ἱππέων (3) (V, 3).

5° Aux mercenaires gaulois de la ville de Dymœa, cité de l'Achaïe (V, 17) : καὶ τῶν μὲν Γαλατικῶν (au lieu de Γαλάτων) οὐκ ὀλίγους κατέλαβον (4).

6° Aux Gaulois Tectosages au service d'Antiochus : Γαλάται Τεκτόσαγες (5) (V, 33).

Ce qui nous montre, en passant, que les Tectosages étaient bien des Galates et non des Celtes. Nous reviendrons plus tard sur cette question.

7° Aux mercenaires mêlés de Thraces faisant partie de l'armée de Ptolémée, sous le commandement de Denys de Thrace : Συνήχθη δὲ καὶ Θρακῶν καὶ Γαλατῶν πλῆθος (6) (V, 65-82).

8° Aux Gaulois *Aigosages?* d'Attale. Le texte dit bien Αἰγοσάγας. Peut-être a-t-on eu tort, dans les éditions classiques, de le changer en Τεκτοσάγας. Αἰγοσάγας Γαλάτας (7) (V, 77-78).

9° Aux mercenaires licenciés par Attale et dévastant les villes de la Troade, d'où ils sont chassés par Antiochus : ἐκ πάσης τῆς Τρωάδος τοὺς Γαλάτας ἐξέβαλον (V, 111).

10° Seconde mention des Gaulois de Cavarus (cf. IV, 52), à propos de l'éloge de ce roi : Καύαρος ὁ Βασιλεὺς τῶν ἐν τῇ Θράκῃ Γαλατῶν. Nous devons remarquer cette nouvelle association des Galates et des Thraces (VIII, 24).

11° Liv. IX, 34. Discours de Lyciscus, ambassadeur des Acarnaniens, répondant au discours de l'Étolien Chlénéas.

« Qui donc, dit-il, se tournant vers Chlénéas, a invité Antigone, fils de Démétrius, à morceler l'Achaïe ?... Quel peuple a jamais mis à la tête de ses armées des généraux tels que les vôtres ? Ils ont osé porter la main sur des temples jusqu'ici respectés. Timée a pillé le

(1) Polyb., IV, c. 48, édit. Didot, I, p. 236.
(2) Id., IV, c. 52, édit. Didot, I, p. 238.
(3) Id., V, c. 3, édit. Didot, I, p. 263.
(4) Id., V, c. 17, édit. Didot, I, p. 273.
(5) Id., V, c. 53, édit. Didot, I, p. 297.
(6) Id., V, c. 65-82, édit. Didot, I, p. 306-317.
(7) Id., V, c. 77-78, édit. Didot, I, p. 314-315.

temple de Neptune au Ténare et celui de Diane à Lysis. . Parlerai-je de Lattabus et de Nicostrate qui, au mépris de tous les traités, en pleine paix, violèrent, en y pénétrant, l'assemblée béotienne où ils firent œuvre de *Scythes* et de *Galates*, Σκυθῶν ἔργα καὶ Γαλατῶν ἐπιτελοῦντες. » Polybe n'aurait jamais remplacé ici Γαλατῶν par Κελτῶν (1) (IX, 34).

12° L. IX, c. 35. Aux Gaulois de Brennus, Γαλάται οἱ περὶ Βρέννον (2).

13° L. XI, 1. Aux mercenaires gaulois servant Asdrubal en Italie, καὶ τοὺς μετ' αὐτοῦ (id est Ασδρούβου) γεγονότας Γαλάτας (3). L'expression Γαλάτας a ici besoin d'explication. Nous avons dit précédemment que les auxiliaires *gaulois* de Carthage étaient en général désignés par le terme Κελτοί. Ils étaient, en effet, recrutés soit dans la haute Italie, pays auxquels jusqu'à Polybe les Grecs donnaient invariablement le nom de Celtique, Κελτική (4). S'agit-il, dans le cas présent, de Gaulois, de mercenaires appelés au service d'Asdrubal, de contrées différentes, soit le haut Danube, soit les Alpes septentrionales? A l'époque où nous sommes des guerres puniques, il n'y aurait rien là que de très-naturel. Peut-être aussi n'avons-nous affaire qu'à une mauvaise lecture, les *Excerpta antiqua* ne pouvant nous inspirer une entière confiance? Entre ces deux explications, nous n'oserions nous prononcer. Admettons qu'il y a lieu de marquer cette phrase d'un point d'interrogation, d'un point de doute?

14° L. XVIII, 20. Au chapitre 20 du dix-huitième livre, nous retrouvons les vrais, les incontestables *Galates transalpins* de la Thrace, ces éternels ennemis de la Macédoine et de la Grèce qui tremblait sans cesse en crainte des folies de ces barbares : Τῆς Θρακῶν καὶ Γαλατῶν παρανομίας (5).

15° L. XXII, passim, 16, 20, 21, 22, 24, 27, etc. (6). Nous voici maintenant en pleine Asie Mineure. Les *Galates* avaient soutenu Antiochus contre les Romains. C. Manlius leur déclare la guerre. Dans ce livre, le terme Γαλάται domine exclusivement, sans donner lieu à aucune réflexion nouvelle.

(*La suite prochainement.*)

(1) Polyb., IX, c. 34. *Annexe*, n° XX.
(2) Polyb., IX, c. 35, édit. Didot, I, p. 437.
(3) Polyb., XI, c. 1, édit. Didot, I, p. 479.
(4) Voir plus bas la démonstration de ce fait.
(5) Polyb., XVIII, c. 10, édit. Didot, I, p. 619.
(6) Polyb., XXII, passim, Didot, I, p. 662 à 671.

ANNEXE

TEXTES

Textes des auteurs anciens où les Celtes et les Galates sont considérés comme distincts.

N° I.

Diodore de Sicile (50 ans environ avant J.-C.). *Bibliotheca*, l. V, c. 32 ; t. I, p. 445, lig. 8, édit. Bekker dans la coll. Teubner.

Χρήσιμον δ' ἐστὶ διορίσαι τὸ παρὰ πολλοῖς ἀγνοούμενον · τοὺς γὰρ ὑπὲρ Μασσαλίας κατοικοῦντας ἐν τῷ μεσογείῳ καὶ τοὺς παρὰ τὰς Ἄλπεις, ἔτι δὲ τοὺς ἐπὶ τάδε τῶν Πυρηναίων ὀρῶν ΚΕΛΤΟΥΣ ὀνομάζουσι, τοὺς δ' ὑπὲρ ταύτης τῆς Κελτικῆς εἰς τὰ πρὸς νότον (?) νεύοντα μέρη παρά τε τὸν ὠκεανὸν καὶ τὸ Ἑρκύνιον ὄρος καθιδρυμένους, καὶ πάντας τοὺς ἑξῆς μέχρι τῆς Σκυθίας, ΓΑΛΑΤΑΣ προσαγορεύουσιν · οἱ δὲ Ῥωμαῖοι πάλιν πάντα ταῦτα τὰ ἔθνη συλλήβδην μιᾷ προσηγορίᾳ περιλαμβάνουσιν, ὀνομάζοντες Γαλάτας ἅπαντας.

N° II.

C. Julius Cæsar (45 ans environ av. J.-C.). *De Bello Gallico*, I, 1.

Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani, tertiam, qui ipsorum lingua CELTÆ, nostra GALLI appellantur.

N° III.

Strabon (10 ans environ ap. J.-C.), liv. IV, p. 189; t. I, p. 258, lig. 9, édit. Meineke dans la coll. Teubner. 20/

Ταῦτα μὲν ὑπὲρ τῶν νεμομένων τὴν Ναρβωνῖτιν ἐπικράτειαν λέγομεν, οὓς οἱ πρότερον ΚΕΛΤΑΣ ὠνόμαζον · ἀπὸ τούτων δ' οἶμαι καὶ τοὺς σύμπαντας ΓΑΛΑΤΑΣ Κελτοὺς ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων προσαγορευθῆναι διὰ τὴν ἐπιφάνειαν, ἢ καὶ προσλαβόντων πρὸς τοῦτο καὶ τῶν Μασσαλιωτῶν διὰ τὸ πλησιόχωρον.

(1) Ces textes classés suivant leur ordre chronologique paraîtront, avec traduction française en regard, dans le volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de France* actuellement sous presse.

N° IV.

Appien (100 ans environ ap. J.-C.), *de Bellis Illyricis*, c. 2 (Bekker) éd. Teubner, I, 423, 20.

Πολυφήμῳ γὰρ [φασὶ] τῷ Κύκλωπι καὶ Γαλατείᾳ ΚΕΛΤΟΝ καὶ ἸΛΛΥΡΙΟΝ καὶ ΓΑΛΑΝ παῖδας ὄντας, ἐξορμῆσαι Σικελίας καὶ ἄρξαι τῶν δι' αὐτοὺς Κελτῶν, καὶ Ἰλλυριῶν καὶ Γαλατῶν λεγομένων.

N° V.

Timée (280 ans environ av. J.-C.). *Fragmenta historicorum græcorum*, édit. Didot, I, p. 200, fragm. 37.

Etymol. magn. : Γαλατία χώρα · ὠνομάσθη, ὥς φησι Τίμαιος, ἀπὸ Γαλάτου Κύκλωπος καὶ Γαλατίας (leg. Γαλατείας) υἱοῦ. Cf. Diod., V, 24; Parthenius Erot., c. 30 et 29; Ammian., XV, 9.

N° VI.

Plutarque (100 ans environ ap. J.-C.). *Vita Camilli*, c. xv, éd. Sintenis.

Οἱ δὲ ΓΑΛΑΤΑΙ τοῦ Κελτικοῦ γένους ὄντες ὑπὸ πλήθους λέγονται τὴν αὑτῶν ἀπολιπόντες οὐκ οὖσαν αὐτάρκη τρέφειν ἅπαντας ἐπὶ γῆς ζήτησιν ἑτέρας ὁρμῆσαι · μυριάδες δὲ πολλαὶ γενόμενοι νέων ἀνδρῶν καὶ μαχίμων, ἔτι δὲ πλείους παίδων καὶ γυναικῶν ἄγοντες, οἱ μὲν ἐπὶ τὸν βόρειον ὠκεανὸν ὑπερβαλόντες τὰ Ῥιπαῖα ὄρη ῥυῆναι, καὶ τὰ ἔσχατα τῆς Εὐρώπης κατασχεῖν · οἱ δὲ μεταξὺ Πυῤῥήνης ὄρους καὶ τῶν Ἄλπεων ἱδρυθέντες ἐγγὺς Σεννώνων καὶ Κελτορίων κατοικεῖν χρόνον πολύν · ὀψὲ δ' οἴνου γευσάμενοι τότε πρῶτον ἐξ Ἰταλίας διακομισθέντος, οὕτως ἄρα θαυμάσαι τὸ πόμα, καὶ πρὸς τὴν καινότητα τῆς ἡδονῆς ἔκφρονες γενέσθαι πάντες, ὥστε ἀράμενοι τὰ ὅπλα καὶ γονέας ἀναλαβόντες, ἐπὶ τὰς Ἄλπεις φέρεσθαι καὶ ζητεῖν ἐκείνην τὴν γῆν, ἣ τοιοῦτον καρπὸν ἀναδίδωσι ... Οἱ δ' ἐμβαλόντες εὐθὺς ἐκράτουν τῆς χώρας, ὅσην τὸ παλαιὸν οἱ Τυῤῥηνοὶ κατεῖχον ἀπὸ τῶν Ἄλπεων ἐπ' ἀμφοτέρας καθήκουσαν τὰς θαλάσσας, ὡς καὶ τοὔνομα μαρτυρεῖ τῷ λόγῳ.

N° VII.

Consolatio ad Apollonium, Plutarq., édit. Didot, t. III; *Moralia*, I, p. 135, lig. 6.

Θῆλυ γὰρ ὄντως καὶ ἀσθενὲς καὶ ἀγεννὲς τὸ πενθεῖν · γυναῖκες γὰρ ἀνδρῶν

φιλοπενθέστεραί εἰσι, καὶ οἱ βάρβαροι τῶν Ἑλλήνων ... καὶ αὐτῶν δὲ τῶν βαρβάρων οὐχ οἱ γενναιότατοι ΚΕΛΤΟΙ καὶ ΓΑΛΑΤΑΙ, καὶ πάντες οἱ φρονήματος ἀνδρειοτέρου πεφυκότες.

N° VIII.

Dion Cassius (vers 200 ap. J.-C.), liv. XXXIX, c. 49; édit. Dindorf, dans la coll. Teubner, t. I, p. 317.

Ὁ δὲ δὴ Ῥῆνος ἀναδίδωσι μὲν ἐκ τῶν Ἄλπεων τῶν ΚΕΛΤΙΚΩΝ ὀλίγον ἔξω τῆς Ῥαιτίας, προχωρῶν δὲ ἐπὶ δυσμῶν, ἐν ἀριστερᾷ μὲν τὴν ΓΑΛΑΤΙΑΝ καὶ τοὺς ἐποικοῦντας αὐτήν, ἐν δεξιᾷ δὲ τοὺς ΚΕΛΤΟΥΣ ἀποτέμνεται, καὶ τελευτῶν ἐν τὸν ὠκεανὸν ἐμβάλλει · οὗτος γὰρ ὁ ὅρος ἀφ᾽ οὗ γέ, καὶ ἐς τὸ διάφορον τῶν ἐπικλήσεων ἀφίκοντο δεῦρο ἀεὶ νομίζεται · ἐπεὶ τό γε πάνυ ἀρχαῖον Κελτοὶ ἑκάτεροι, οἱ ἐπ᾽ ἀμφότερα τοῦ ποταμοῦ οἰκοῦντες, ὠνομάζοντο.

N° VIII *bis*.

Id., liv. LVI, c. 23, t. III, p. 213.

Ἐπειδή τε συχνοὶ ἐν τῇ Ῥώμῃ καὶ ΓΑΛΑΤΑΙ καὶ ΚΕΛΤΟΙ, οἱ μὲν ἄλλως ἐπιδημοῦντες, οἱ δὲ καὶ ἐν τῷ δορυφορικῷ στρατευόμενοι ἦσαν. κ. τ. λ.

N° IX.

Diogène de Laerte (200 environ ap. J.-C.). *In proœmio*, p. 1; édit. Cobet, dans la coll. Didot.

Τὸ τῆς Φιλοσοφίας ἔργον ἔνιοι φασιν ἀπὸ βαρβάρων ἄρξαι · γεγενῆσθαι γὰρ παρὰ μὲν Πέρσαις Μάγους παρὰ Βαβυλωνίοις ἢ Ἀσσυρίοις Χαλδαίους, καὶ Γυμνοσοφιστὰς παρ᾽ Ἰνδοῖς παρά τε ΚΕΛΤΟΙΣ καὶ ΓΑΛΑΤΑΙΣ τοὺς καλουμένους Δρυΐδας καὶ Σεμνοθέους καθά φησιν Ἀριστοτέλης ἐν τῷ Μαγικῷ καὶ Σωτίων τρίτῳ τῆς Διαδοχῆς.

N° X.

Strabon, liv. IV, p. 195, édit. Meineke, I, p. 267, lig. 4 et 19; cf. *supra*, n° III.

Τὸ δὲ σύμπαν φῦλον, ὃ νῦν Γαλλικόν τε καὶ Γαλατικὸν καλοῦσιν, ἀρειμάνιόν ἐστι καὶ θυμικόν τε καὶ ταχὺ πρὸς μάχην, ἄλλως δὲ ἁπλοῦν καὶ οὐ κακόηθες, διὰ δὲ τοῦτο ἐρεθισθέντες μὲν ἀθρόοι συνίασι πρὸς τοὺς ἀγῶνας .... νυνὶ μὲν οὖν ἐν εἰρήνῃ πάντες εἰσὶ δεδουλωμένοι καὶ ζῶντες κατὰ τὰ προστάγματα τῶν ἑλόντων αὐτοὺς Ῥωμαίων, ἀλλ᾽ ἐκ τῶν παλαιῶν χρό-

νων τοῦτο λαμβάνομεν περὶ αὐτῶν καὶ τῶν μέχρι νῦν συμμενόντων παρὰ τοῖς Γερμανοῖς νομίμων · καὶ γὰρ τῇ φύσει καὶ τοῖς πολιτεύμασιν ἐμφερεῖς εἰσι καὶ συγγενεῖς ἀλλήλοις οὗτοι, ὁμορόν τε οἰκοῦσι χώραν διοριζομένην τῷ Ῥήνῳ ποταμῷ καὶ παραπλήσια ἔχουσαν τὰ πλεῖστα.

N° XI.

AMMIEN MARCELLIN (370 ap. J.-C.), liv. XV, c. 9; édit. Gardthausen, dans la coll. Teubner, t. I, p. 68.

Ambigentes super origine prima Gallorum scriptores veteres notitiam reliquere negotii semiplenam. Sed postea Timagenes et diligentia græcus et lingua hæc quæ diu sunt ignorata collegit ex multiplicibus libris : cujus fidem secuti, obscuritate dimota, eadem distincte docebimus, et aperte. Aborigenes primos in his regionibus quidem visos esse firmarunt, *Celtas* nomine regis amabilis et matris ejus vocabulo *Galatas* dictos : ita enim *Gallos* sermo græcus appellat. Alii Dorienses antiquiorem secutos Herculem Oceani locos inhabitasse confines. *Drasidæ* memorant revera fuisse populi partem indigenam : sed alios quoque ab insulis extimis confluxisse et tractibus transrhenanis, crebritate bellorum et alluvione fervidi maris sedibus suis expulsos.

N° XII.

SCYLAX (entre 500 et 360 av. J.-C.). Periplus, edit. Didot-Muller, *Geographici Græci minores*, t. I, p. 25, c. 18-19.

18. Μετὰ δὲ Τυῤῥηνούς εἰσι ΚΕΛΤΟΙ ἔθνος, ἀπολειφθέντες τῆς στρατείας, ἐπὶ στενῶν μέχρι Ἀδρίου [διήκοντες]. Ἐνταῦθα δέ ἐστιν ὁ μυχος τοῦ Ἀδρίου κόλπου.

19. Μετὰ δὲ ΚΕΛΤΟΥΣ Ἐνετοί εἰσιν ἔθνος, καὶ ποταμὸς Ἠριδανὸς ἐν αὐτοῖς.

N° XIII.

POLYBE (1) (175 ans environ avant J.-C.), l. I, c. 6, édit. Dindorf (Teubner, t. I, 10).

VI. Ἔτος μὲν οὖν ἐνειστήκει μετὰ μὲν τὴν ἐν Αἰγὸς ποταμοῖς ναυμαχίαν

(1) Voir aux *addenda* les textes antérieurs à Polybe dans lesquels il est question des *Celtes*. Ces textes sont un élément important du problème et ils sont si peu nombreux que nous avons cru pouvoir les donner tous *in extenso* à la suite de ce travail.

ἐννεακαιδέκατον, πρὸ δὲ τῆς ἐν Λεύκτροις μάχης ἑκκαιδέκατον, ἐν ᾧ Λακεδαιμόνιοι μὲν τὴν ἐπὶ Ἀνταλκίδου λεγομένην εἰρήνην πρὸς βασιλέα τῶν Περσῶν ἐκύρωσαν, καὶ ὁ πρεσβύτερος Διονύσιος, τῇ περὶ τὸν Ἐλλέπορον ποταμὸν μάχῃ νενικηκὼς τοὺς κατὰ τὴν Ἰταλίαν Ἕλληνας, ἐπολιόρκει Ῥήγιον, ΓΑΛΑΤΑΙ δὲ κατὰ κράτος ἑλόντες αὐτὴν τὴν Ῥώμην κατεῖχον πλὴν τοῦ Καπιτωλίου. Πρὸς οὓς ποιησάμενοι Ῥωμαῖοι σπονδὰς καὶ διαλύσεις εὐδοκουμένας ΓΑΛΑΤΑΙΣ, καὶ γενόμενοι πάλιν ἀνελπίστως τῆς πατρίδος ἐγκρατεῖς, καὶ λαβόντες οἷον ἀρχὴν τῆς συναυξήσεως, ἐπολέμουν ἐν τοῖς ἑξῆς χρόνοις πρὸς τοὺς ἀστυγείτονας. Γενόμενοι δ' ἐγκρατεῖς ἁπάντων τῶν Λατίνων διά τε τὴν ἀνδρίαν καὶ τὴν ἐν ταῖς μάχαις ἐπιτυχίαν, μετὰ ταῦτα ἐπολέμουν Τυῤῥηνοῖς, ἔπειτα ΚΕΛΤΟΙΣ, ἑξῆς δὲ Σαυνίταις, τοῖς πρός τε τὰς ἀνατολὰς καὶ τὰς ἄρκτους συντερμονοῦσι τῇ τῶν Λατίνων χώρᾳ. Μετὰ δέ τινα χρόνον, Ταραντίνων διὰ τὴν εἰς τοὺς πρεσβευτὰς τῶν Ῥομαίων ἀσέλγειαν καὶ τὸν διὰ ταῦτα φόβον ἐπισπασαμένων Πύῤῥον, τῷ πρότερον ἔτει τῆς τῶν ΓΑΛΑΤΩΝ ΕΦΟΔΟΥ τῶν τε περὶ Δελφοὺς φθαρέντων καὶ τῶν περαιωθέντων εἰς τὴν Ἀσίαν, Ῥωμαῖοι, Τυῤῥηνοὺς μὲν καὶ Σαυνίτας ὑφ' αὑτοὺς πεποιημένοι, τοὺς δὲ ΚΑΤΑ ΤΗΝ ἸΤΑΛΙΑΝ ΚΕΛΤΟΥΣ πολλαῖς μάχαις ἤδη νενικηκότες, τότε πρῶτον ἐπὶ τὰ λοιπὰ μέρη τῆς Ἰταλίας ὥρμησαν, οὐχ ὡς ὑπὲρ ὀθνείων, ἐπὶ δὲ τὸ πλεῖον ὡς ὑπὲρ ἰδίων ἤδη καὶ καθηκόντων σφίσι πολεμήσοντες, ἀθληταὶ γεγονότες ἀληθινοὶ τῶν κατὰ τὸν πόλεμον ἔργων ἐκ τῶν πρὸς τοὺς Σαυνίτας καὶ ΚΕΛΤΟΥΣ ἀγώνων. Ὑποστάντες δὲ γενναίως τὸν πόλεμον τοῦτον, καὶ τὸ τελευταῖον τάς τε δυνάμεις καὶ Πύῤῥον ἐκβαλόντες εκ τῆς Ἰταλίας, αὖθις ἐπολέμουν καὶ κατεστρέφοντο τοὺς κοινωνήσαντας Πύῤῥῳ τῶν πραγμάτων· γενόμενοι δὲ παραδόξως ἁπάντων ἐγκρατεῖς, καὶ ποιησάμενοι τοὺς τὴν Ἰταλίαν κατοικοῦντας ὑφ' αὑτοὺς πλὴν ΚΕΛΤΩΝ, μετὰ ταῦτα πολιορκεῖν ἐνεχείρησαν τοὺς τότε κατέχοντας τὸ Ῥήγιον Ῥωμαίους.

Textes où il est mention des Κελτοί *dans les livres IV-XL de Polybe.*

N° XIV.

Liv. VI, c. 1, édit. Dindorf (Teub., II, 233, 1).

I. Στήσαντες δ' ἐπὶ τούτων τὴν διήγησιν, τὸν ὑπὲρ τῆς Ῥωμαίων πολιτείας συστησόμεθα λόγον, ᾧ κατὰ τὸ συνεχὲς ὑποδείξομεν ὅτι μέγιστα συνεβάλετο αὐτοῖς ἡ τοῦ πολιτεύματος ἰδιότης πρὸς τὸ μὴ μόνον ἀνακτήσασθαι τὴν Ἰταλιωτῶν καὶ Σικελιωτῶν δυναστείαν, ἔτι δὲ τὴν Ἰβήρων

προσλαβεῖν καὶ ΚΕΛΤΩΝ ἀρχήν· ἀλλὰ τὸ τελευταῖον καὶ πρὸς τὸ κρατήσαντας τῷ πολέμῳ τῶν Καρχηδονίων ἔννοιαν σχεῖν τῆς τῶν ὅλων ἐπιβολῆς.

N° XV.

Liv. VIII, c. 32, édit. Dind. (Teub., II, 359, 17).

Ἀπομερίσας δὲ τῶν ΚΕΛΤΩΝ εἰς δισχιλίους, καὶ διελὼν εἰς τρία μέρη τούτους, συνέστησε τῶν νεανίσκων δύο πρὸς ἕκαστον μέρος τῶν χειριζόντων τὴν πρᾶξιν. Ἀκολούθως δὲ καὶ τῶν παρ' αὐτοῦ τινας ἡγεμόνων συνεξαπέστειλε, προστάξας διαλαβεῖν τῶν εἰς τὴν ἀγορὰν φερουσῶν ὁδῶν τὰς εὐκαιροτάτας. Ὅταν δὲ τοῦτο πράξωσι, τοῖς μὲν ἐγχωρίοις νεανίσκοις ἐξαιρεῖσθαι παρήγγειλε καὶ σώζειν τοὺς ἐντυγχάνοντας τῶν πολιτῶν, ἀναβοῶντας ἐκ πολλοῦ μένειν κατὰ χώραν Ταραντίνους, ὡς ὑπαρξούσης αὐτοῖς τῆς ἀσφαλείας, τοῖς δὲ παρὰ τῶν Καρχηδονίων καὶ τῶν ΚΕΛΤΩΝ ἡγεμόσι κτείνειν διεκελεύσατο τοὺς ἐντυγχάνοντας τῶν Ῥωμαίων. Οὗτοι μὲν οὖν χωρισθέντες ἀλλήλων ἔπραττον μετὰ ταῦτα τὸ προσταχθέν. Τῆς δὲ τῶν πολεμίων εἰσόδου καταφανοῦς ἤδη γενομένης τοῖς Ταραντίνοις, πλήρης ἡ πόλις κραυγῆς ἐγίγνετο καὶ ταραχῆς παρηλλαγμένης. Ὁ μὲν οὖν Γάϊος, προσπεσούσης αὐτῷ τῆς εἰσόδου τῶν πολεμίων, συννοήσας ἀδύνατον αὑτὸν ὄντα διὰ τὴν μέθην, εὐθέως ἐξελθὼν ἐκ τῆς οἰκίας μετὰ τῶν οἰκετῶν, καὶ παραγενόμενος ἐπὶ τὴν πύλην τὴν φέρουσαν ἐπὶ τὸν λιμένα, καὶ μετὰ ταῦτα τοῦ φύλακος ἀνοίξαντος αὐτῷ τὴν ῥινοπύλην, διαδὺς ταύτῃ, καὶ λαβόμενος ἀκατίου τῶν ὁρμούντων, ἐμβὰς μετὰ τῶν οἰκετῶν εἰς τὴν ἄκραν παρεκομίσθη. Κατὰ δὲ τὸν καιρὸν τοῦτον οἱ περὶ τὸν Φιλήμενον, ἡτοιμασμένοι σάλπιγγας Ῥωμαϊκάς, καί τινας τῶν αὐταῖς χρῆσθαι δυναμένων διὰ τὴν συνήθειαν, στάντες περὶ τὸ θέατρον ἐσήμαινον. Τῶν δὲ Ῥωμαίων βοηθούντων ἐν τοῖς ὅπλοις κατὰ τὸν ἐθισμὸν εἰς τὴν ἄκραν, ἐχώρει τὸ πρᾶγμα κατὰ τὴν πρόθεσιν τοῖς Καρχηδονίοις. Παραγενόμενοι γὰρ ταῖς πλατείαις ἀτάκτως καὶ σποράδην οἱ μὲν εἰς τοὺς Καρχηδονίους ἐνέπιπτον, οἱ δ' εἰς τοὺς ΚΕΛΤΟΥΣ· καὶ δὴ τῷ τοιούτῳ τρόπῳ φονευομένων αὐτῶν, πολύ τι πλῆθος διεφθάρη. Τῆς δ' ἡμέρας ἐπιφαινομένης, οἱ μὲν Ταραντῖνοι τὴν ἡσυχίαν εἶχον κατὰ τὰς οἰκήσεις, οὐδέπω δυνάμενοι τάξασθαι τὸ συμβαῖνον. Διὰ μὲν γὰρ τὴν σάλπιγγα, καὶ τὸ μηδὲν ἀδίκημα γίγνεσθαι μηδ' ἁρπαγὴν κατὰ τὴν πόλιν, ἔδοξαν ἐξ αὐτῶν τῶν Ῥωμαίων εἶναι τὸ κίνημα. τῷ δὲ πολλοὺς αὐτῶν ὁρᾶν πεφονευμένους ἐν ταῖς πλατείαις καί τινας ΤΩΝ ΓΑΛΑΤΩΝ θεωρεῖσθαι σκυλεύοντας τοὺς τῶν Ῥωμαίων νεκροὺς ὑπέτρεχέ τις ἔννοια τῆς τῶν Καρχηδονίων παρουσίας.

N° XVI.

Liv. XI, c. 3, édit. Dind. (Teub., III, 63, 25).

Ῥωμαῖοι δὲ, τῇ μάχῃ κατορθώσαντες παραυτίκα μὲν τὸν χάρακα διήρπαζον τῶν ὑπεναντίων, καὶ πολλοὺς μὲν τῶν **ΚΕΛΤΩΝ** ἐν ταῖς στιβάσι κοιμωμένους διὰ τὴν μέθην κατέκοπτον ἱερείων τρόπον· συνῆγον δὲ καὶ τὴν λοιπὴν τῶν αἰχμαλώτων λείαν, ἀφ' ἧς εἰς τὸ δημόσιον ἀνήχθη πλείω τῶν τριακοσίων ταλάντων. Ἀπέθανον δὲ τῶν μὲν Καρχηδονίων κατὰ τὴν μάχην σὺν τοῖς **ΚΕΛΤΟΙΣ** οὐκ ἐλάττους μυρίων, τῶν δὲ Ῥωμαίων περὶ δισχιλίους. Ἑάλωσαν δὲ καὶ ζωγρίᾳ τινὲς τῶν ἐνδόξων Καρχηδονίων, οἱ δὲ λοιποὶ κατεφθάρησαν. Τῆς δὲ φήμης ἀφικομένης εἰς τὴν Ῥώμην, τὴν μὲν ἀρχὴν ἠπίστουν τῷ λίαν βούλεσθαι τοῦτο γενόμενον ἰδεῖν, ἐπειδὴ δὲ καὶ πλείους ἧκον, οὐ μόνον τὸ γεγονὸς, ἀλλὰ καὶ τὰ κατὰ μέρος διασαφοῦντες, τότε δὴ χαρᾶς ὑπερβαλλούσης ἦν ἡ πόλις πλήρης, καὶ πᾶν μὲν τέμενος ἐκοσμεῖτο, πᾶς δὲ ναὸς ἔγεμε πελάνων καὶ θυμάτων, καθόλου δ' εἰς τοιαύτην εὐελπιστίαν παρεγένοντο καὶ θάρσος, ὥστε πάντας τὸν Ἀννίβαν, ὃν μάλιστα πρότερον ἐφοβήθησαν, τότε μηδ' ἐν Ἰταλίᾳ νομίζειν παρεῖναι.

N° XVII.

Liv. XI, c. 19, édit. Dind. (Teub., III, 79, 5).

XIX. Τίς οὐκ ἂν ἐπισημήναιτο τὴν ἡγεμονίαν καὶ τὴν ἀρετὴν καὶ τὴν δύναμιν ἐν τοῖς ὑπαίθροις τἀνδρός, βλέψας ἐς τὸ μῆκος τούτου τοῦ χρόνου, καὶ συνεπιστήσας αὐτὸν ἐπί τε τὰς καθόλου καὶ τὰς κατὰ μέρος μάχας καὶ πολιορκίας καὶ πόλεων μεταβολὰς, καὶ περιστάσεις καιρῶν, ἐπί τε τὴν περιοχὴν τῆς ὅλης ἐπιβολῆς καὶ πράξεως, ἐν ᾗ συνεχῶς Ἀννίβας ἑκκαίδεκα πολεμήσας ἔτη Ῥωμαίοις κατὰ τὴν Ἰταλίαν οὐδέποτε διέλυσε τὰς δυνάμεις ἐκ τῶν ὑπαίθρων, ἀλλὰ συνέχων ὑφ' ἑαυτὸν, ὥσπερ ἀγαθὸς κυβερνήτης, ἀστασίαστα διετήρησε τοσαῦτα πλήθη καὶ πρὸς αὐτὸν καὶ πρὸς ἄλληλα, καίπερ οὐχ οἷον ὁμοεθνέσιν, ἀλλ' οὐδ' ὁμοφύλοις χρησάμενος στρατοπέδοις. Εἶχε γὰρ Λίβυας, Ἴβηρας, Λιγυστινοὺς, **ΚΕΛΤΟΥΣ**, Φοίνικας, Ἰταλοὺς, Ἕλληνας, οἷς οὐ νόμος, οὐκ ἔθος, οὐ λόγος, οὐχ ἕτερον οὐδὲν ἦν κοινὸν ἐκ φύσεως πρὸς ἀλλήλους. Ἀλλ' ὅμως ἡ τοῦ προεστῶτος ἀγχίνοια τὰς τηλικαύτας καὶ τοιαύτας διαφορὰς ἑνὸς ἐποίει προστάγματος ἀκούειν καὶ μιᾷ πείθεσθαι γνώμῃ, καίπερ οὐχ ἁπλῆς, οὔσης τῆς περιστάσεως, ἀλλὰ καὶ ποικίλης, καὶ πολλάκις μὲν αὐτοῖς λαμπρᾶς ἐπιπνεούσης τῆς τύχης, ποτὲ δὲ τοὐναντίον. Ἐξ ὧν εἰκότως ἄν τις θαυμάσειε τὴν τοῦ προεστῶτος δύναμιν

ἐν τούτῳ τῷ μέρει, καὶ θαρρῶν εἴποι ὡς, εἴπερ ποιησάμενος τὴν ἀρχὴν ἐπ' ἄλλα μέρη τῆς οἰκουμένης ἐπὶ τελευταίους ἦλθε Ῥωμαίους, οὐδὲν ἂν τῶν προτεθέντων αὐτὸν διέφυγε. Νῦν δ', ἐφ' οὓς ἔδει τελευταίους ἐλθεῖν, ἀπὸ τούτων ἀρξάμενος, ἐν τούτοις ἐποιήσατο καὶ τὴν ἀρχὴν τῶν πράξεων καὶ τὸ τέλος.

Nº XVIII.

Liv. XVIII, c. 11, édit. Dind. (Teub., III, 265, 10).

XI. Οὗτοι δὲ παρεγενήθησαν εἰς τὴν Ῥώμην πρὸ τοῦ τὴν σύγκλητον διαλαβεῖν ὑπὲρ τῶν εἰς τοῦτον τὸν ἐνιαυτὸν καθεσταμένων ὑπάτων, πότερον ἀμφοτέρους εἰς τὴν ΓΑΛΑΤΙΑΝ, ἢ τὸν ἕτερον αὐτῶν δεήσει πέμπειν ἐπὶ Φίλιππον. Πεπεισμένων δὲ τῶν Τίτου φίλων μένειν τοὺς ὑπάτους ἀμφοτέρους κατὰ τὴν Ἰταλίαν διὰ τὸν ἀπὸ ΤΩΝ ΚΕΛΤΩΝ φόβον, εἰσελθόντες εἰς τὴν σύγκλητον πάντες κατηγόρουν ἀποτόμως τοῦ Φιλίππου.

Nº XIX.

Liv. XXXIV, c. 10, édit. Dind. (Teub., IV, 78, 3).

Πολύβιος ἐν τῇ τετάρτῃ καὶ τριακοστῇ τῶν Ἱστοριῶν μετὰ τὴν Πυρήνην φησὶν ἕως τοῦ Νάρβωνος ποταμοῦ πεδίον εἶναι, δι' οὗ φέρεσθαι ποταμοὺς Ἰλλέβεριν καὶ Ῥόσκυνον, ῥέοντας παρὰ πόλεις ὁμωνύμους, κατοικουμένας ΥΠΟ ΚΕΛΤΩΝ. Ἐν οὖν τῷ πεδίῳ τούτῳ εἶναι τοὺς λεγομένους ἰχθῦς ὀρυκτούς. Εἶναι δὲ τὸ πεδίον λεπτόγειον καὶ πολλὴν ἄγρωστιν ἔχον πεφυκυῖαν· ὑπὸ δὲ ταύτην διάμμου τῆς γῆς οὔσης ἐπὶ δύο καὶ τρεῖς πήχεις, ὑποῤῥεῖν τὸ πλαζόμενον ὑπὸ τῶν ποταμῶν ὕδωρ. Μεθ' οὗ ἰχθύες κατὰ τὰς παρεκχύσεις ὑποτρέχοντες ὑπὸ τὴν γῆν χάριν τῆς τροφῆς, (φιληδοῦσι γὰρ τῇ τῆς ἀγρώστεως ῥίζῃ,) πεποιήκασι πᾶν τὸ πεδίον πλῆρες ἰχθύων ὑπογείων, οὓς ἀνορύττοντες λαμβάνουσιν.

(*La suite prochainement.*)

ALEXANDRE BERTRAND.

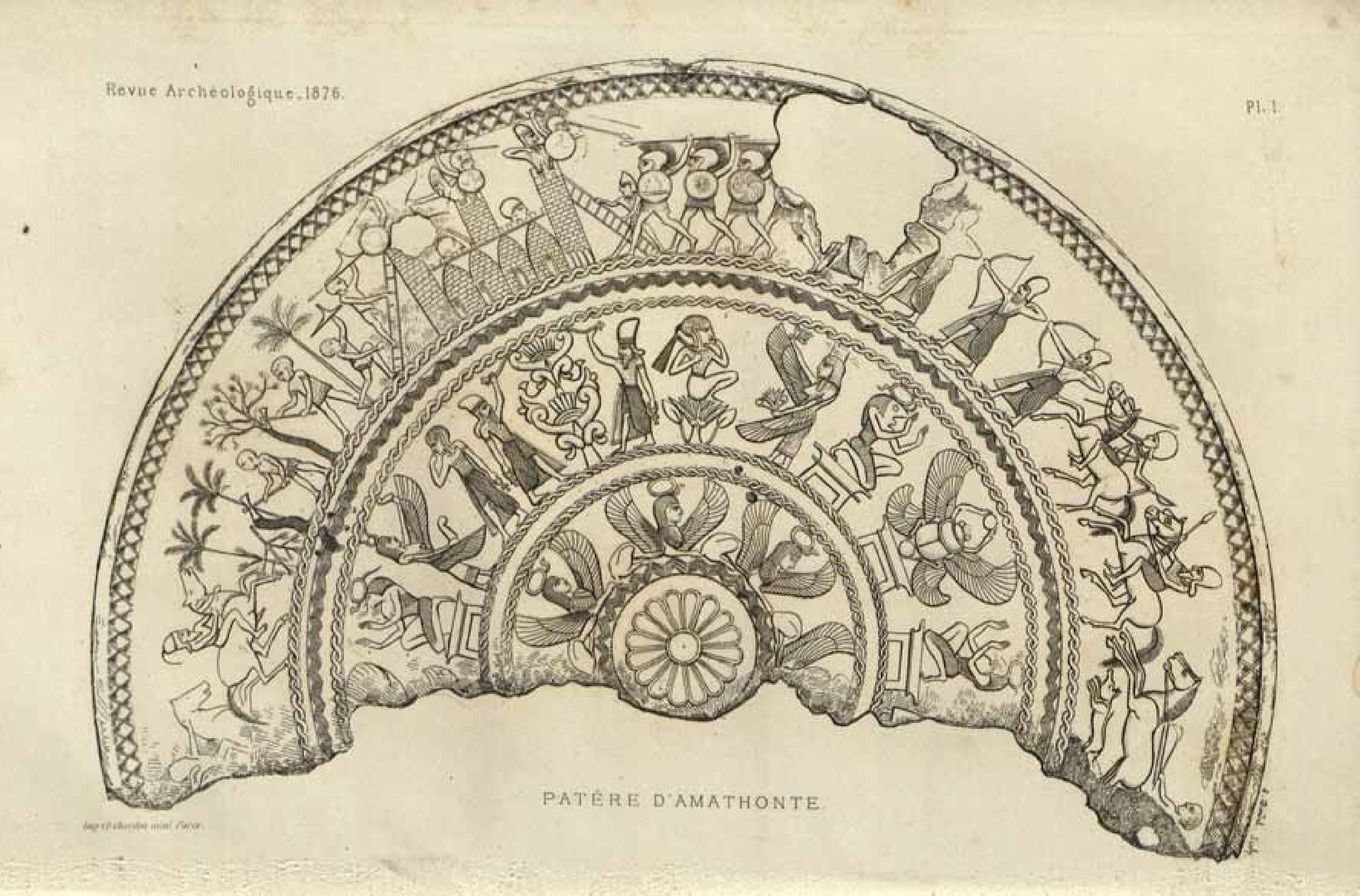

PATÈRE D'AMATHONTE

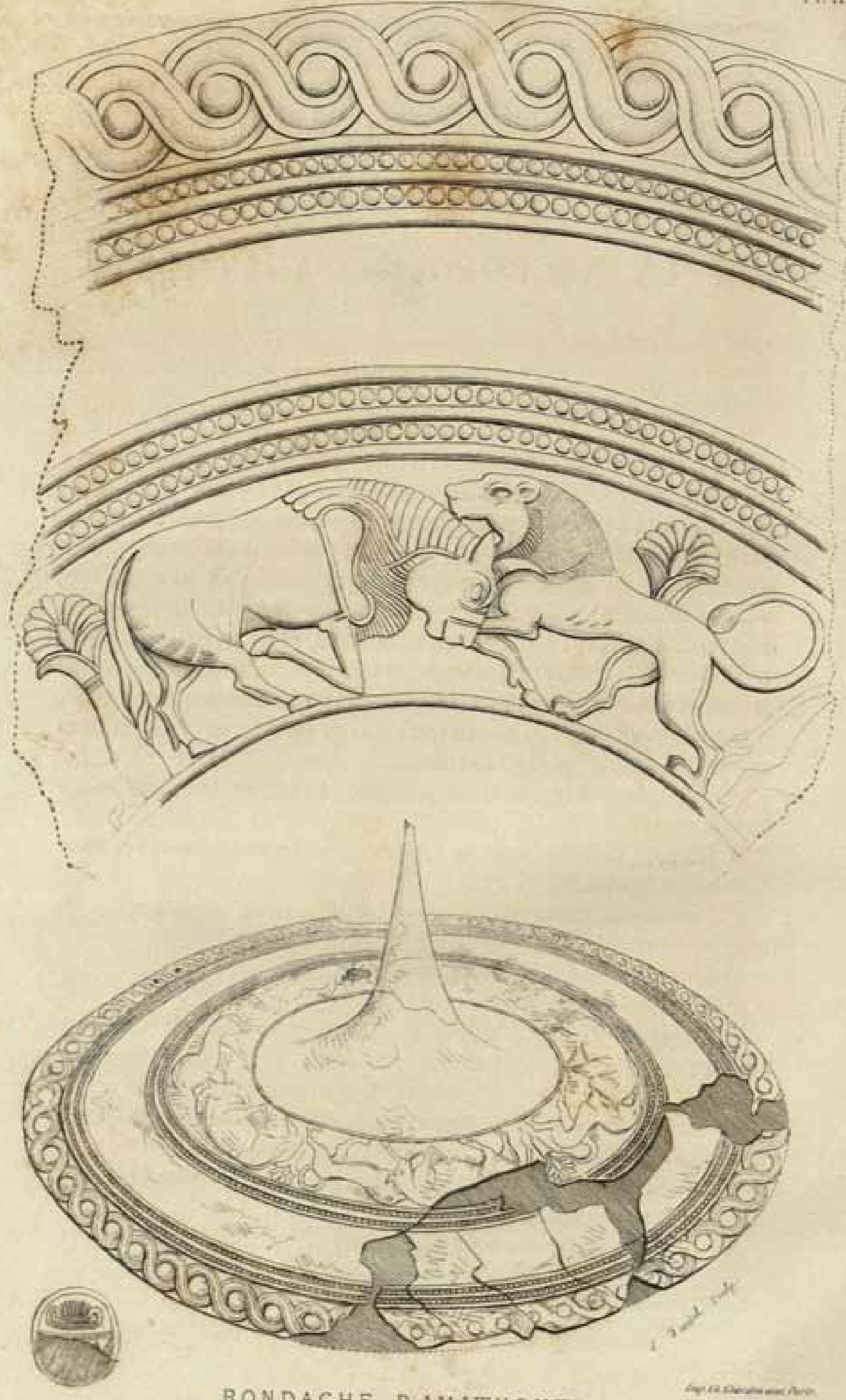

RONDACHE D'AMATHONTE.

PATÈRE ET RONDACHE

TROUVÉES DANS UN TOMBEAU

DE LA NÉCROPOLE D'AMATHONTE

Une étude attentive des ruines et de la nécropole d'Amathonte a décidé le général de Cesnola à entreprendre des fouilles sérieuses et suivies sur ce point, jusqu'à présent peu ou mal exploré. La découverte de nombreux tombeaux, de deux beaux sarcophages, d'un colosse (volé au général et maintenant au musée de Sainte-Irène, à Constantinople), de plusieurs inscriptions grecques et cypriotes, de quantité d'objets d'art, statues, bronzes, bijoux, etc., témoigne en faveur de la vieille expérience, de la persévérance et du savoir incontestable que le consul américain a apportés dans ses recherches.

Dans la première dizaine du mois d'avril 1875 furent trouvés dans une même tombe les objets suivants :

1° Une patère d'argent dont une moitié environ est détruite par l'oxydation;

2° Un petit bouclier rond ou rondache, en bronze, très-oxydé aussi et assez endommagé;

3° Une espèce de sabre en fer d'environ deux pieds anglais de long, très-oxydé;

4° Une masse de pointes de javelots en fer;

5° Deux haches de bronze;

6° Plusieurs vases et coupes en bronze très-épais et bien conservés;

7° Bandeaux, colliers, bracelets, bagues, boucles d'oreilles en or;

8° Scarabées et scarabéoïdes en agate blanche ou en cornaline, montés à pivot sur les deux extrémités d'une tige fusiforme en argent, recourbée en fer à cheval; les sujets gravés sont traités dans un style égypto-assyrien;

9° Cylindres assyriens en pierre dure;

10° Des anneaux en or, argent et bronze formés d'un boudin recourbé, et dont les extrémités, rapprochées et juxtaposées, sont concentriques l'une à l'autre. Ces anneaux, trop étroits pour avoir été d'aucun usage, ont paru au général de Cesnola représenter de la monnaie (1). Il y en a de trois grandeurs différentes.

Les pièces capitales de toute cette trouvaille sont les deux premières, la patère et la rondache. Le général de Cesnola a bien voulu me les envoyer et m'autoriser à les publier. Qu'il reçoive ici mes remerciements.

Les deux monuments originaux ont été confiés à M. Dardel, qui, d'après eux, a exécuté les gravures très-fidèles qui me dispensent de toute description préalable et auxquelles je renvoie le lecteur (planches 1 et 2).

LA PATÈRE (PL. I).

C'est une calotte de sphère en argent fin de $0^m,0005$ d'épaisseur, $0^m,188$ de diamètre et $0^m,036$ de hauteur. Le bord est consolidé par un listel plat faisant, en dedans, une saillie horizontale de $0^m,004$. Les deux patères de vermeil trouvées à Citium et exposées au Louvre (salle des bronzes) sont de forme identique. Les figures et sujets ont été esquissés au repoussé, leurs contours et détails arrêtés par des traits fins et nets et comme burinés, mais dont plusieurs, vus à la loupe, semblent formés par un pointillé très-délié.

La pâquerette ou fleur épanouie à seize pétales qui occupe le centre me semble être un lotus, fleur d'Isis, vu de haut, ou plutôt le soleil avec ses rayons.

Les zones de lignes brisées et réunies en faisceau (et pour le tracé desquelles un trait circulaire d'un pointillé menu a servi de guide à

(1) Dans la partie de son mémoire (*Poids, mesures et monnaies des Égyptiens*) lue à l'Académie des inscriptions dans la séance du 23 juillet dernier, M. Chabas dit que postérieurement à l'époque de l'ancien empire on trouve mentionnées sur les monuments des monnaies de bronze, d'argent ou d'or. Elles consistaient soit en *anneaux*, soit en disques percés d'un trou au centre. Dans une scène de pesage gravée en champlevé sur le plat d'un grand scarabée de la collection Cesnola, l'un des plateaux de la balance contient le gigot d'une antilope qu'un personnage est en train de dépecer; dans l'autre plateau est *un disque percé d'un trou au centre*, ce qui confirme l'assertion de M. Chabas.

On a découvert à Curium, dans un temple, des anneaux pareils à ceux d'Amathonte; on en a trouvé aussi à Paphos et à Idalie.

l'artiste) représentent l'*élément humide* (où s'élabore tout germe vital) (1), surtout l'*eau*, principe féminin (2).

Les sphinx sont l'image de la déesse Neith, c'est-à-dire la Nature, cette énigme dont la permanence et l'ubiquité sont figurées par des ailes. Sur sa tête est le globe lunaire d'Isis (3).

Dans la seconde zone de figures, à droite, le scarabée ailé tient au-dessus de sa tête le globe solaire. Lui-même en symbolise le rayon rapide (4), *vivificateur* et *intelligifiant*, le *vita*, *consilium* et *lux* d'Orphée, le *spiritus* et *mens* (5), λόγος ou *ratio* des anciens (6). La masse ovoïde qu'il tient entre ses deux pattes de derrière représente le monde pénétré de ses germes de vie (7) et que les Arabes faisaient, selon une inscription (8), le père d'Osiris, à qui d'ailleurs les Égyptiens l'avaient consacré (9). Les deux adorants, vêtus de la *schenti*, sont coiffés de la tête d'épervier, symbole de Fré ou d'Osiris (10) surmonté du disque solaire. Celui-ci est orné de l'*uræus* (*agathodæmon*) adoré dans toute l'Égypte (11) comme le *bon génie* (12), le

(1) S. Athanase, *De incarnatione*, *Contra gentes*; Aristides Rhet., *In Ægypto*; Jul. Firmicus, *De prof. Rel.*; Cicero, *De nat. deorum*, l. 1, c. 10; l. 3, c. 22; Eusèbe, *Præp. evang.*, l. 3, c. 9 et 11; Diog. Laërt., l. 1, c. 1; Sext. Empiricus, *Adv. mathem.*, l. 8; *Hyp. Pyrrh.*, l. 3, c. 4; Homère, *Iliade*, c. 5.

Tout animal naît d'un liquide et au sein d'un liquide (Bérard, *Physiologie*, t. 1, p. 78). — La vie ne s'accomplit jamais que dans un milieu liquide (Claude Bernard, *Revue des Deux Mondes*, 1er sept. 1864, p. 177); cf. Plutarch., *De placit. phil.*, l. 1, c. 2.

(2) Plutarch., *Quæst. Prom.*, c. 1; Pseudoplutarch., *De vita et poes. Homeri*, c. 93, éd. Didot.

(3) Isis est elle-même la Nature universelle (Apulée, *Metam.*, l. 11).

(4) Les ailes, suivant Porphyre (ap. Euseb., *Præp. evang.*, l. 3, c. 11), caractérisent le mouvement.

(5) Macrobe, *Saturnal.*, l. 1; *Somn. Scip.*, l. 1, c. 17; Mart. Capella, *Hymn. ad Solem*; Proclus, *Vir. Tim.*, l. 1; Salluste, *Phil.*, c. 7; Virgile, *Æn.*, l. 6, v. 727.

(6) Tertullien, *Apologétique*; Lactance, l. 4, c. 6.

(7) Ælian., *De animalibus*, l. 10, c. 15; Plutarch., *De Iside et Osiride*, c. 10; *Symposiac.*, l. 2, c. 3; Porphyre, ap. Eusèbe, l. 3, c. 4; Sanchon., ap. Eusèbe, l. I, c. 10; Macrobe, *Saturn.*, l. 7, c. 16.

(8) Diod. Sic., l. 1, c. 17.

(9) Hérodote, l. 2, c. 42.

(10) Ælian., *De animal.*, l. 18, c. 14 et 24; l. 2, c. 43; l. 7, c. 9; Hor. Apollo, l. 1, c. 6 et 11; Plutarch., *De Iside et Osiride*, c. 51; Clem. Alex., *Strom.*, l. 5; Eusèbe, *Præp. evang.*, l. 1, c. 10; l. 3, c. 4; Strabon, l. 17, c. 1 (40, 47), c. 2 (4), éd. Didot.

(11) Hérodote, *Euterpe*, c. 74; Ælian., *De animal.*, l. 11, c. 17; Eusèbe, *Præp. evang.*, l. 1, c. 10.

(12) Manilius, l. 3, v. 171; cf. l. 3, v. 87 (note de Scaliger); cf. Lamprid., *Vit. Hel.*

pouvoir bienfaisant (1) et, en quelque sorte, médical (2) du soleil (serpent d'Esculape).

Le personnage suivant est *Isis mère*, car son sein gonflé de lait retombe sur sa poitrine. Ses ailes sont, je pense, celles du vautour qui la coiffe quelquefois et qu'on a à tort, selon Strabon (3), confondu avec l'épervier. Le vautour caractérise, à mon sens, le pouvoir dévorant de la terre où sans cesse la matière se transforme (4) et d'où sans cesse la vie naît de la mort. — Sur la tête d'Isis est un modius ou un édifice. Les cheveux sont épars en signe de deuil. Ses colliers sont des insignes royaux. Les lotus qu'elle tient dans chaque main symbolisent la fécondité (celle des deux rives du Nil) (5). La déesse obombre de ses ailes Horus enfant (Har-Pe-Krati) (6) paraissant sortir de la corolle d'un lotus planté en terre. Ce lotus est bien le sein maternel d'Isis elle-même, puisque Harpocrate est né d'elle au solstice d'hiver (7). Cette espèce de nymphæa a été choisie et consacrée à la nativité du soleil solsticial parce que c'est à cette époque qu'elle fait son apparition. — Les cheveux du dieu sont rasés pour symboliser la brièveté du jour au solstice d'hiver (8), et la petite corne tombant de la tempe *droite* (et qui deviendra plus tard celle d'Ammon) me paraît représenter la force féconde qui, à chaque aurore, nous parvient de l'orient. Horus tient le fouet, attribut royal qu'en Asie on mettait entre les mains de Cybèle (9).

Les deux hiérophantes tournés vers l'emblème mystique, planté entre eux deux, portent le costume assyrien et la *schenti* égyp-

(1) Eusèbe, *Præp. evang.*, l. 1, c. 10.

(2) Arnobe, *Contra gentes*, l. 6; Sanchon., ap. Eusèbe, l. 1, c. 10; Ovide, *Metam.*, l. 15, fab. 13, 15; Pausanias, l. VIII, c. 31, éd. Didot.

(3) Strabon, l. 17, c. 2 (4), éd. Didot.

(4) Plut., *De Iside et Osiride*, c. 77, éd. Didot.

(5) Le lotus est essentiellement l'image des organes maternels et, sur les monuments, il est représenté comme un attribut d'Isis ou de ses parèdres, ou comme une sorte d'utérus donnant naissance à un enfant. Aujourd'hui encore, le chou, d'où l'on fait naître les bébés, a remplacé le lotus dans la tradition populaire (cf. *Descr. de l'Eg.*, t. I, pl. 95, fig. 1).

(6) A. Maury, *Rel. de la Grèce ant.*, t. 3, p. 294.

(7) Plut., *De Iside et Osiride*, c. 65, éd. Didot; Macrobe, *Saturn.*, l. 1, c. 12. Au dire de Pline (*Hist. nat.*, éd. Teubner, l. 13, c. 17), le lotus était une sorte de *girasol* s'épanouissant à l'aurore et disparaissant au crépuscule. C'est ce qui, sans doute, fit faire de cette fleur un symbole solaire (Plut., *De Pyth. orac.*, c. XII, éd. Didot; *De Iside et Osiride*, t. XI, éd. Didot; Plin., *Hist. nat.*, l. 13, c. 17), ainsi que d'une plante analogue qui croît dans l'Euphrate (Théophraste, *Hist. plant.*, l. 1, c. 10).

(8) Macrobe, *Saturnales*, l. 1, c. 21.

(9) A. Maury, *Religion de la Grèce antique*, t. 3, p. 83.

tienne. Ils tiennent le lotus, fleur d'Isis, et la croix ansée, symbole de procréation (1) et attribut des dieux mâles de l'Égypte, avatars du soleil. — L'emblème mystique se retrouve sur un grand nombre de monuments presque tous asiatiques ou cypriotes, et notamment sur une des deux patères de Citium. Il représente, à mes yeux, posés sur la fleur d'Isis, deux exemplaires de la *Baris Papyrinea* ornée de lotus qui, deux fois, servit à la déesse dans ses recherches du corps d'Osiris (2). Cette barque devint le cercueil même du dieu, voire son vaisseau (3), et les monuments nous la montrent portant soit Har-Pe-Krati (4), soit Ammon-Ra ou quelqu'un de ses parèdres (5). C'est ce qui me fait voir le soleil lui-même dans la portion de disque garnie de rayons isolés ou non, et qui semble émerger du fond de la nef divine. L'emblème tout entier symbolise donc un mythe funèbre (6) et maritime auquel vient s'ajouter une épopée civilisatrice importante à signaler ici : Anubis, Anbo, Chnouphis ou Knef joua dans le premier voyage d'Isis le rôle d'éclaireur, de mentor, de pilote (Canope). Il était fils de Neftè, personnification du rivage de de la mer (7), et d'Osiris ou du Nil (la branche Canopique) (8). Exposé par sa mère, Isis l'adopta et le prit pour compagnon. Il s'embarqua avec elle, se plaça au gouvernail, et mit le cap sur la Phénicie, où il apporta, dans la capitale d'Astarté, les croyances égyp-

(1) La croix ansée égyptienne, symbole solaire, est *absolument* l'image du phallus d'Osiris et signifiait ζωὴν ἐπερχομένην (*vitam supervenientem*) (Sozomène, *Hist. eccles.*, l. VII, c. 15). Deux statuettes découvertes en Cypre portent, l'une une croix ansée, l'autre une croix grecque, comme organes sexuels. Lebeau (*Hist. du Bas-Empire*, Théodose) voit également dans la croix égyptienne une représentation du *phallus* ou *lingam*. Cette croix ansée était aussi un symbole de résurrection, car une vignette du *Rituel funéraire* nous montre un défunt dont l'âme, épervier à tête humaine, vole au-dessus de lui tenant dans ses pattes la *croix ansée*.

(2) Voyez, sur ce genre de pirogues, Pline, l. VI, c. 22 ; l. VII, c. 56 ; l. XIII, c. 11 (éd. Teubner).

(3) Plut., *De Iside et Osiride*.

(4) Kircher, *Œdipe*, t. 2, part. 2, p. 465.

(5) A. Maury, *Rel. de la Grèce ant.*, t. 3, p. 267.

(6) Comme tel, il est, sur l'un des sarcophages d'Amathonte, un sujet décoratif et forme les deux côtés verticaux de l'encadrement des deux faces principales.

(7) Plut., *De Iside et Osiride*, c. 38, éd. Didot. C'est l'Ἄρτεμις παράλια de l'inscription grecque des Salines que j'ai publiée dans la *Revue*, 1874, p. 86, février ; cf. Hérodote, l. XI, c. 56.

(8) Plut., *De Iside et Osiride*, c. 38, éd. Didot. En tant qu'opposé à Isis, terre productive, ou à Nefté, sable, Osiris, leur fécondateur, est le Nil. Dans la traduction grecque de cette légende de Canope, le pilote de Ménélas fut enseveli dans un îlot de la bouche Canopique (Scylax Caryand., *Peripl.*, l, 81 (*Geogr. min.*, éd. Didot) ou, selon saint Epiphane (*In Ancorat.*, c. 108), sur la plage près d'Alexandrie.

tiennes d'Isis et de Sérapis, et, évidemment, avec le papier qu'on tire du papyrus (βύβλος) et qui semble avoir donné son nom à la ville même, les caractères phonétiques phéniciens. — Pourquoi Anubis dirigea-t-il le vaisseau égyptien vers la Phénicie? C'est qu'il était, je pense, phénicien d'origine. En effet : 1° il était relégué dans un coin de l'Égypte, car il était fils de la plage et voisin de la mer, ce Typhon (1) dont les Égyptiens abhorraient les approches ; comme tel il se trouvait étranger et inconnu au pays; aussi fut-il *trouvé*. 2° Il était navigateur et marin, ce qu'aucun Égyptien ne fut avant lui, puisqu'il fit connaître à l'Égypte la navigation maritime. Il n'était donc pas égyptien. 3° Les Phéniciens étant les seuls marins de cette région orientale de la Méditerranée, il était, suivant toute probabilité, phénicien. 4° Aussi est-ce aux Phéniciens qu'il songe à être utile; il est, pour ainsi dire, leur Thot et leur Cadmus. 5° *Anubis*, *Anbo* sont la traduction évidente de *Nébo*, dieu de la Chaldée (2), de la Babylonie (3) et de la Syrie (où un haut lieu, le mont Nébo, lui était consacré) (4), et, nécessairement, aussi de la Phénicie, dont la théogonie primitive était asiatique (5). — Si donc l'emblème est le signe commémoratif d'une légende qui intéresse au plus haut point la civilisation phénicienne et son héros (6), les deux hiérophantes qui

(1) Plut., *De Iside et Osiride*, c. 32, éd. Didot.

(2) Isaïe, XLVI, v. 1.

(3) Nébo était adoré à Borsippa. On le retrouve dans plusieurs noms propres assyriens : Nabo-Nid, Nabo-Nassar, Nabo-Polassar, Nabu-Chodonosor, et dans celui du satrape d'Égypte, Necta-Nébo.

(4) On l'appelait aussi *Nibas* ou *Nibchas* en Syrie. Moïse vint finir sur ce mont Nébo. Comme Anubis, il fut exposé et recueilli en Égypte ; comme lui il joua un rôle civilisateur en Syrie. Anubis israélite, il se confondit avec Nébo.

(5) En résumé, le plus clair de cette histoire est que : une colonie phénicienne, établie à l'embouchure Canopique, se trouva fortuitement en contact avec la civilisation égyptienne, lui apporta les premières notions de la navigation, et lui emprunta, avec sa philosophie religieuse, l'alphabet et l'écriture dont elle dota sa métropole.

(6) Mon ami M. Clermont-Ganneau a bien voulu me communiquer, pour la publier, l'empreinte de la nef isiaque, portant le soleil, isolée, et couronnant l'inscription phénicienne d'un scarabéoïde acquis à Jérusalem. Cette nef est-elle là comme signe religieux, emblème national syro-phénicien, ou armoirie de corporation maritime? Je ne saurais le dire. Je pense, toutefois (en conséquence de ce que j'ai dit à ce sujet), que si elle se retrouve sur d'autres cachets, les légendes qui l'accompagneront devront être toutes phéniciennes de langue et d'onomastique (sauf dans les cas où ces cachets auraient appartenu à des Syriens ou à des Juifs païens), la nef d'Isis ne pouvant être qu'un emblème marin et phénicien, en Syrie et sur la côte. — Je rappellerai ici que les bateliers de Lutèce adoptèrent comme insigne le vaisseau d'Isis, qui figure encore aujourd'hui dans les armes de la ville de Paris.

l'accompagnent, et qui portent la *schenti* avec le costume asiatique, doivent être phéniciens.

La figure qui suit, debout à gauche, est Horus adolescent, l'Apollon grec (1), le dieu de la lumière comme son nom l'indique (2). Il tient la croix ansée, emblème de génération. Il est alors Priape (3), le fertilisant et le fécondateur de l'Égypte (4), en un mot, le soleil printanier, jeune et n'ayant rien produit encore, comme l'indique le doigt sur la bouche, geste d'Har-Pe-Krati. De sa tempe gauche part une corne, celle d'Ammon : il est le soleil qui éclaire l'occident de l'Égypte, la Libye, et il regarde Neftè.

Neftè, c'est Isis vierge (on le voit à son sein), le sol du désert non arrosé, la Libye et ce rivage marin de Canope (5) où Osiris-Nil a furtivement exercé son action fécondante. Neftè est ici en opposition avec Isis mère, et les plumes d'autruche qu'elle tient et qui sont probablement l'emblème du vent du désert, font antithèse avec les lotus de sa parèdre; tournée vers Horus, elle semble faire appel à son influence bienfaisante, et rappelle ainsi le vers de Virgile :

Vere tument terræ et genitalia semina poscunt.
(*Géorgiques*, l. 2, v. 324.)

Enfin, le groupe qui suit paraît être une répétition de celui du scarabée.

Toute cette portion de patère que je viens de décrire traduit évidemment une croyance hybride égypto-phénicienne, reflet de l'origine et des mœurs d'une certaine nationalité. Et celle-ci, vu son caractère rien moins que tranché, doit être cherchée dans l'île de Cypre. Or, Étienne de Byzance nous l'indique, c'est Amathonte elle-même : « Très-ancienne cité de l'île, dit-il (6). On y adore Ado- « nis-Osiris. Les Cypriotes et les Phéniciens la font égyptienne. » D'après cela elle aurait représenté l'élément éthiopien des premiers colonisateurs dont parle Hérodote (7). — Les riches mines de cuivre et les vins renommés du territoire d'Amathonte (8) durent amener

(1) Hérodote, l. 2, c. 144; Diod. Sic., l. 1, c. 25, éd. Didot; Plut., *De Iside et Osiride*, c. 61, éd. Didot; Hor. Apollo, *Hiéroglyph.*, l. 1, c. 17; Macrob., *Saturn.*, l. 1, c. 17, 18, 21.
(2) Philon, *Alleg.*, l. 2.
(3) Suidas, v. *Priap.*
(4) Macrobe, *loc. cit.*, c. 17; Ælian., *De animal.*, l. 1, c. 101.
(5) Plut., *De Iside et Osiride*, c. 38, éd. Didot.
(6) Steph. Byz., v. Ἀμαθοῦς.
(7) Hérod., l. VII, c. 90, éd. Didot.
(8) Ovid., *Métam.*, l. X, v. 531. — Les vins d'Amathonte sont célèbres encore au-

de bonne heure entre cette ville et la phénicienne Citium (ou les autres ports phéniciens) des relations suivies et assez étroites pour qu'Amathonte ait été regardée, par la suite, comme une colonie asiatique qui aurait reçu son nom « soit d'Amathus, fils d'Hercule, « soit d'Amathusie, mère de Cinyras (1) ». Mais Scylax de Caryande réfute cette erreur en faisant la cité autochthone (2). — Par suite de cette alliance d'intérêts, il est naturel qu'il y ait eu une sorte d'alliance religieuse, avec adoption par Amathonte d'un emblème sacré phénicien, et que, par conséquent, le monument lui-même soit amathontin.

Partant de là, c'est tout d'abord dans les annales de Cypre que j'ai dû chercher quel fait historique, quel épisode militaire mémorable était représenté dans la dernière zone de la patère. Je n'en ai trouvé qu'un qui concordât avec l'œuvre de l'artiste : c'est la défense d'Amathonte contre les rois de l'île coalisés, l'an I de la 70e olympiade (500 av. J.-C.).

Comme nous l'avons vu, Amathonte, égyptienne d'origine, de mœurs et peut-être de dialecte, dut conserver, vis-à-vis de l'élément grec circonvoisin, un sentiment de particularisme égal à celui des Phéniciens de Citium et d'Idalie. Aussi, lorsque la révolte de l'Ionie fit soulever, à la voix d'Onésile, usurpateur de Salamine, tous les rois grecs de l'île contre Darius, Amathonte et Citium ne bougèrent pas et restèrent fidèles aux Perses. Onésile, voulant forcer Amathonte à sortir de sa neutralité, vint l'assiéger. Le satrape Artybius et les Phéniciens arrivèrent au secours de la place, forcèrent les alliés à la retraite et, peu après, l'insurrection prit fin par la défaite et la mort d'Onésile sous les murs de Salamine (3). — Le siége, la défense et la délivrance d'Amathonte concordent exactement avec le sujet gravé sur la patère. En effet : 1° La forteresse attaquée, et dont la tour de droite semble assise sur des rochers, domine une ville dont on voit les maisons au pied des murs. Or, Amathonte présentait une même disposition : « Ensuite est la ville d'Amathonte, « et au milieu est une citadelle nommée Palæa, puis le mont Olympe

jourd'hui sous le nom de *vins de la commanderie* (l'ancienne commanderie du Temple à Colossi). Ils sont, avec ceux dits de Chiraz, en Perse, les seuls grands vins de l'Orient.

(1) Steph. Byz., v. Ἀμαθοῦς. — Cf. la note savante de Th. de Pinedo, sur l'étymologie phénicienne de ce vocable.

(2) Scylax Caryand., *Peripl.*, I, 78 (*Geogr. min.*, édit. Didot).

(3) Hérodote, l. V, c. 103.

« pareil à une mamelle (1). » — 2° La défense est soutenue par des archers de costume asiatique et des piquiers dont l'arme ressemble à la sarisse macédonienne, et dont les casques à cimiers et les boucliers sont grecs. Je vois en eux des auxiliaires non mentionnés dans l'histoire, peut-être des soldats de ce Stésénor, roi de Curium, dont la trahison causa, peu après, la défaite d'Onésile et de ses alliés (2). — Les guerriers dont les têtes paraissent au-dessus des courtines n'ont pas de coiffure et semblent égyptiens. — 3° Nous voyons concourir à l'attaque, d'abord, des guerriers que leurs casques à cimiers, leurs boucliers armoriés, leurs tuniques, font reconnaître pour Grecs ; puis des hommes montant à l'assaut et dont le costume et les petits boucliers sont évidemment africains. Ce sont, je pense, des Cyrénéens. Deux pionniers, à gauche, cherchent à les protéger, par un abattis d'arbres, d'une attaque de cavalerie. — N'est-ce point là l'armée toute grecque d'Onésile ? — 4° A droite, un bige sous les chevaux duquel court un chien, deux cavaliers (égyptiens quant à l'équipement, mais non quant au type) et quatre archers asiatiques, et, à gauche, deux cavaliers (archer et lancier) accourant au galop, semblent vouloir attaquer *non les murs de la place*, mais évidemment, bien plutôt, les assiégeants. — C'est l'armée d'Artybius.

Le cercle de croisillons entrelacés de ces touffes de franges qu'on retrouve dans le harnachement des chevaux de guerre en Assyrie est un simple ornement en harmonie avec le sujet qu'il encadre. Il n'a donc pas de sens mythique comme les lignes brisées et les doubles torsades que nous avons vues précédemment.

LA RONDACHE (pl. 2)

Disque de tôle de bronze de 0m,305 de diamètre et 1/2 millimètre d'épaisseur. Un cône allongé et pointu formé par la feuille même du métal, mais brisé maintenant, servait d'ombilic, de 0m,07 à 0m,08 de saillie.

En chacun des quatre points du pourtour, équidistants et près du bord, sont deux trous, percés à 0m,023 l'un de l'autre. Ils servaient, je pense, à fixer par des fils de bronze le disque lui-même, sur une

(1) εἶτ' Ἀμαθοῦς πόλις καὶ μεταξὺ πολίχνη, παλαιὰ καλουμένη καὶ ὄρος μαστοειδὲς Ὄλυμπος. Strabon, l. 14, c. 3.

(2) Hérodote, l. V, c. 113.

armature analogue à celle des rondaches orientales des musées modernes.

Les ornements ont été esquissés au repoussé et terminés par un trait de gravure. Les plus importants sont : 1° la double torsade mystique que nous venons de voir sur la patère et que celle d'Idalie présentait aussi ; 2° la zone formée d'une suite de groupes représentant le lion solsticial dévorant le taureau équinoxial, sujet fréquent sur les monnaies et les monuments de l'Orient chaldéen. Parmi ces groupes est un emblème qui me paraît représenter le soleil (figuré en demi-pâquerette comme celui de la nef isiaque) s'épanouissant en sortant du calice d'un lotus, symbole de l'eau et d'Isis. C'est la naissance d'Har-Pe-Krati au solstice d'hiver (1).

Cette rondache est identique à celle des Sarrasins, encore usitée en Syrie dans la joute au sabre, et qui paraît fort ancienne. Elle ressemble, en effet, beaucoup à la *cetra* antique. Celle-ci était ronde (2), sonore et bruyante, c'est-à-dire en métal (3), tantôt *ciselée*, tantôt peinte (4), et quelquefois même recouverte de peau d'éléphant (5). La *cetra* faisait partie de l'armement des Bretons (6), des Celtibériens (7), des Ibériens (8), des Espagnols et des Africains (9) (elle se trouve évidemment dans les mains des deux guerriers qui, sur la patère, montent à l'assaut de la forteresse, et me paraissent appartenir à l'Afrique). Connue dans toute l'Asie, elle dut être apportée par les Phéniciens jusqu'en Bretagne par l'Afrique, l'Espagne et les Cassitérides. Il est probable que ce furent les Ibères

(1) Il est curieux de constater qu'aujourd'hui encore, dans les armoiries du Châhin-Châh, le lion persan est surmonté d'une moitié de soleil dont les rayons sont séparés par couples. Ces couples ne se terminent point par des lignes convexes comme dans la nef d'Isis ou les lotus du bouclier, mais par des queues d'aronde. Ces trois soleils sont tous de même style et de même figure : éventail ou queue de paon éployée.

(2) Lips. *Analect.*, *De mil. rom.*, l. 3, dial. 1 ; cf. Varro ap. Non., 82, XVIII ; Diod. Sic., l. V, c. 33.

(3) Lucan., *Phars.*, l. 3, v. 348 ; l. 10, v. 231 ; l. 16, v. 30.

(4) Luc., *Phars.*, l. 3, v. 278 ; Lips. *Analect.*, *De mil. rom.*, *loc. cit.*; Silius Italicus. — Pour recevoir la peinture, le bouclier devait au préalable être recouvert de toile ou de peau.

(5) Plin., *Hist. nat.*, l. XI, c. 93.

(6) « Certabatur ... Britanni ingentibus gladiis et *brevibus* cætris. » Tacite, *Agric.*, c. 36. — La *cetra* bretonne est devenue le *target* écossais.

(7) Ὁπλίζονται δὲ... Κελτιβήρων ... τινὲς δὲ κυρτίαις χαλκοτερέσιν ἀσπίδων ἐχούσαις τὰ μεγέθη. Diod. Sic., l. V, c. 33.

(8) Lucan., *Phars.*, l. 7, v. 232 ; l. X, v. 231 ; Hesychius, *Lex.*, v. Καιτρέαι.

(9) Servius, *Com. ad. Virg. Æn.*, l. 7, v. 732.

qui en firent le plus important et le plus constant usage et lui donnèrent son nom, car *cetra* ou *cætra* est, selon Freund (*Dict. lat.*), un mot espagnol, traduit d'ailleurs d'une manière très-indécise par les Grecs (Καιτρέαι, Καῖτραι, Κέτραι, Κορτίαι). Dans tous les cas c'était un bouclier très-maniable dont on pourvut, dans l'infanterie romaine, les soldats armés à la légère appelés *cetrati* (Cæs., *Bell. civ.*, VI, 39; I, 70).

La rondache d'Amathonte est un rare spécimen, le seul peut-être, d'un prototype des petits boucliers orientaux (sarrasins, tartares, indiens, chinois et malais), et cela seul suffirait à lui donner du prix.

REMARQUES ET CONCLUSIONS

De l'examen attentif de l'ensemble de la découverte d'Amathonte, on peut inférer que :

1° A l'exception des anneaux soi-disant monétaires et de la patère, les objets sont d'un caractère asiatique accentué; et pour ce qui concerne la rondache, le style asiatique se montre, dans les figures, très-net, très-vigoureux et même un peu abrupte;

2° Le tombeau fouillé était celui d'un guerrier;

3° Le *fourniment* de celui-ci (sabre, gobelet, haches, rondache, flèches et probablement aussi carquois qui a disparu) se retrouve en Asie, surtout dans le centre, et les confins de la Perse et de l'Inde;

4° Le sabre et les pointes de flèches sont *non en bronze, mais en fer*, probablement en acier trempé (damas) auquel les Orientaux devaient une supériorité d'armement qu'ils ont conservée presque jusqu'à notre époque;

5° Les scarabées et cylindres, tous amulettes, ont servi au défunt et dénotent qu'il était de religion perse ou assyrienne (1);

6° Les guerriers asiatiques étaient représentés sur les monuments avec des bijoux; or la présence de bijoux dans le tombeau corrobore l'hypothèse que le défunt était asiatique;

7° Celui-ci n'était pas un simple soldat;

8° Son ensevelissement dans une riche sépulture de la nécropole d'Amathonte a été motivé par quelque chose;

9° La patère, exécutée avec un talent plein de dégagé, de verve, de

(1) Ces amulettes, enfilés dans un cordon, se portaient soit au cou, soit en bandoulière comme on le voit sur certaines statuettes de prêtres et d'Adonis ou d'Atys, provenant du temple d'Idalie et d'autres. Les cylindres se portaient le plus souvent au cou.

réalisme, par une main grecque ou par un artiste d'école grecque, étant, comme je l'ai dit, amathontine, le défunt ne l'avait pas apportée d'Asie avec lui ;

10° Le caractère de ce genre de patères trouvées dans des tombeaux ou dans des temples (Citium, Curium, Idalie) est votif et commémoratif, et est aussi celui de la patère qui nous occupe ;

11° La présence de cette patère dans cette tombe indique un rapport évident entre le défunt et Amathonte, je dirai plus, entre le guerrier et le fait militaire gravé sur l'argent ;

12° Ce qui contribue à donner une grande valeur à cette découverte, c'est qu'on peut assigner une date aux monuments qu'elle a produits, et qu'elle est comme l'illustration contemporaine d'un fait intéressant de l'histoire de Cypre.

Je termine en concluant :

Un guerrier asiatique de Darius, s'étant distingué soit parmi les défenseurs d'Amathonte, soit dans l'armée de secours, la patère lui fut décernée comme récompense et souvenir honorifique par les habitants de la cité. Il eut ensuite une sépulture (honorifique aussi probablement) dans la nécropole, parmi celles des autres citoyens.

GEORGES COLONNA CECCALDI.

Septembre 1875.

STATUE COLOSSALE D'APOLLON ASSIS

TROUVÉE

A ENTRAINS (NIÈVRE)

4 novembre 1875.

Mon cher Directeur,

Au mois de septembre dernier, on a découvert, dans un marais situé à l'extrémité du cimetière d'Entrains (Nièvre), une statue colossale d'Apollon assis qui a été recueillie par M. de Limoges, régisseur du château de Réveillon. J'ai eu la bonne fortune, en passant cette semaine à Entrains, d'examiner ce qui reste de cette statue, et je m'empresse de vous en adresser la description.

Le dieu est assis sur un trône à dossier élevé, la poitrine nue; son manteau placé sur ses genoux ne recouvre que la partie inférieure de son corps, laissant toutefois la jambe droite à découvert. Une lyre à neuf cordes est posée sur sa cuisse gauche et vient s'appuyer de côté sur un des bras de son trône, tandis que la main gauche du dieu passée négligemment au milieu de l'instrument recouvre, en retombant, le haut des cordes; un griffon est sculpté sur le pied de la lyre. Le bras droit repose sur l'autre montant du trône; la main brisée tenait le *plectrum*. Derrière l'épaule droite on aperçoit le carquois retenu par une large bandoulière qui traverse la poitrine. L'abondante chevelure d'Apollon est relevée en arrière et vient retomber en longues mèches sur les épaules; c'est bien le *deus intonsus*. La tête, comme toujours à cette époque, est imberbe et d'un caractère efféminé; la poitrine est plus virile. Les pieds, qui n'ont pas été retrouvés, devaient reposer sur un scabellum.

Le trône mérite aussi d'être signalé : il est amorti à sa partie supérieure par un bord cintré garni de volutes à chaque extrémité; le sculpteur a figuré sur le dossier une bande d'étoffe à larges plis, servant de fond, et soutenue par deux agrafes en forme de rosaces; les bras du siége sont simplement indiqués dans la pierre sur

les côtés, mais les montants, qui se présentent de face, comme deux piliers, sont décorés de petits boucliers échancrés (*peltae*) dont la partie ronde est tournée en dedans vers la statue; ils sont surmontés de deux petits hommes nus et barbus, accroupis, qui forment en même temps les extrémités des bras. Ces deux atlantes, qui paraissent faire de grands efforts pour maintenir le siége en équilibre, rappellent les figures grimaçantes placées sous les retombées des voûtes dans nos églises gothiques.

La statue est en pierre blanche, paraissant provenir de Chevigny près d'Entrains. Elle se compose de deux grands morceaux et de douze ou quinze petits fragments dont on retrouve aisément la place; elle était, dit-on, complète quand elle fut découverte au fond du marais. C'est en la déblayant et en la retirant qu'elle a été brisée : ce travail long et pénible, puisque la masse se trouvait à environ cinq mètres de profondeur, a été exécuté sous les ordres et à l'instigation de M. de Limoges, à qui l'on doit la conservation du monument. La face était tournée contre terre; pendant une journée entière il fallut faire enlever à l'aide d'une pompe l'eau qui submergeait la statue. On redoutait les éboulements, plusieurs s'étant déjà produits. On comprendra mieux toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter pour l'extraire en connaissant les dimensions de la pierre. La statue *assise*, telle qu'elle est actuellement, mesure 2^m,50 de hauteur; la largeur prise à la hauteur des bras du trône est de 1^m,34; l'épaisseur est de 0^m,95; la tête mesure 0^m,60 de hauteur.

Le visage du dieu a été martelé; on a commencé aussi à lui scier le cou, les traces de cette opération sont très-visibles; mais ceux qui l'avaient entreprise ne l'ont pas menée à bonne fin, et, fatigués sans doute de leurs efforts inutiles, ils auront trouvé plus commode de précipiter le dieu dans l'humide séjour où il gisait depuis plusieurs siècles.

Les pieds manquent, ainsi que la main droite et le côté gauche du dossier. La base est également perdue; ce qui est le plus regrettable c'est l'inscription qui devait y être tracée. Faut-il voir un morceau de cette base dans quelques lettres gravées sur une pierre de même nature, retrouvée avec les petits fragments de la statue? Voici la transcription de cette pierre brisée à droite et à gauche :

GNI
INNE
ALE · ET

Haut., 0^m,145; larg., 0^m,175.

Les monuments antiques découverts à Entrains offrent un très-médiocre intérêt au point de vue de l'art (1). Celui que je signale leur est supérieur, sans être pourtant d'un bon style. Il y a quelque chose de lourd dans la façon dont certains détails sont traités et l'ensemble offre bien des parties choquantes ; on sent cependant que la pierre a été taillée par une main exercée. C'est l'art romain tel que le comprenaient nos ancêtres du Nord et du Centre.

Les représentations en marbre d'Apollon assis et tenant la lyre ne sont pas communes. Parmi les plus connues on peut citer : l'Apollon de la villa Ludovisi (Clarac, pl. 482) ; l'Apollon Musagète provenant de la collection Farnèse, aujourd'hui au Musée de Naples (*ibid.*, pl. 494). La statue d'Entrains est loin de les approcher, artistiquement parlant, mais elle a sur elles l'incontestable avantage de n'avoir subi aucune restauration et de nous offrir un spécimen très-exact d'un type adopté probablement dans l'antiquité. Apollon assis se retrouve également sur les revers de quelques pièces des rois de Syrie, successeurs d'Alexandre ; mais sur ces monnaies c'est l'*omphalos* qui sert de trône au dieu tenant d'une main une flèche et de l'autre un arc (2).

Les dimensions du monument le rendent surtout remarquable et intéressant : il faut y voir, à n'en pas douter, la principale divinité vénérée à Entrains, et peut-être le dieu protecteur de toute la contrée (3). Un jour viendra où on retrouvera les traces du sanctuaire qui le renfermait ; en attendant, on ne peut se défendre de rapprocher cette statue d'une plaque de bronze votive découverte dans la même localité, il y a trois ans, et qui est aujourd'hui précieusement conservée par M. Boulard, maire d'Entrains. Cette petite plaque a fait l'objet d'une savante communication de M. Léon Renier à l'Académie des inscriptions (4). On y retrouve le nom du dieu *Borvo*, divinité des eaux minérales, sur le caractère duquel sept inscriptions découvertes à Bourbonne-les-Bains, Bourbon-Lancy et Aix-les-Bains ne paraissent laisser aucun doute. Son culte était assez étendu, et

(1) A l'exception pourtant d'un beau bronze appartenant à M. Renaud, d'Entrains. C'est un *Mercure assis* de 0m,30 à 0m,35 de hauteur. Le dieu est nu ; il porte dans la main gauche le caducée et tient la bourse de la main droite négligemment posée sur son genou.

(2) Voir aussi l'Apollon assis tenant la lyre de la main gauche dans le bas-relief de Golgos (A. Dumont, *Rev. arch.*, 1873, XXV, 150).

(3) Entrains (*Intaranum*) était une localité fort importante à l'époque romaine. Son nom se retrouve trois fois dans l'inscription géographique du musée d'Autun (général Creuly, *Rev. archéol.*, 1860, p. 181).

(4) *Comptes rendus*, 3e série, I, p. 408.

dans un texte de Bourbonne-les-Bains son nom est associé à celui d'Apollon : *Deo Apollini Borvoni* (1). Si cette lecture est bonne, le dieu Borvo serait une des incarnations d'Apollon dans les Gaules ; en tout cas, il est prouvé que cette divinité n'était pas honorée seulement à Entrains. Le rôle de dieu des eaux bienfaisantes, de dieu guérisseur, qu'il remplit, convient très-bien à Apollon, dont une des principales attributions était la science médicale :

Huc ades et tenerae morbos expelle puellae
Huc ades, intonsa, Phœbe, superbe coma.

C'est la première fois, au contraire, que l'on rencontre le nom de *Candidus*, divinité locale, comme la *Clutonda* de Mesves.

Ce nom de *Candidus* ne s'applique-t-il pas admirablement aussi à Apollon, au dieu brillant et resplendissant de lumière, tandis qu'on y cherche en vain ce qui distingue ordinairement les noms des divinités topiques, une forme barbare ou une racine rappelant le nom de la localité ?

Virgile voulant peindre d'un mot la beauté de l'amante d'Énée l'appelle *candida Dido ;* et Tibulle (2) désigne par le même mot le jeune Bacchus :

Candide Liber, ades. .... .

Au surplus, je n'insiste pas sur ce rapprochement dont je sens toute l'incertitude, mais qui me séduit à cause du rapport que j'établis entre le texte et la statue.

Plusieurs autres inscriptions ont été découvertes à Entrains, à différentes époques. M. Buhot de Kersers les a réunies (3) et publiées ; je crois pouvoir compléter et rectifier ce petit *corpus*. Je donnerai seulement les textes des inscriptions que j'ai relevées moi-même, quand les lectures précédentes diffèrent des miennes :

N° 1. Plaque de bronze indiquée ci-dessus. Les lettres sont gravées au burin. Elle a été découverte en 1872, dans un jardin d'Entrains. Dans la même fouille on a mis au jour une statuette d'Hercule, en pierre, appartenant aujourd'hui à M. Ragon, professeur à la faculté de droit de Poitiers.

Lettre de M. Chavanton, curé d'Entrains (8 mars 1871), avec un fac-simile de l'inscription dans le *Bull. de la Soc. niv.*, 2e série, t. V, p. 244. — *Journal officiel* du 8 octobre 1872. — L. Renier, *Comptes*

(1) Orelli-Henzen, n° 5880.
(2) III, 6.
(3) Congrès archéologique de France, XLe session (Châteauroux, 1874), p. 252.

rendus de l'Ac. des Inscr., 3e série, I, p. 408. — Buhot de Kersers, *Inscr. de la Nièvre*, n° 7.

N° 2. Inscription en l'honneur de Jupiter. Elle était surmontée d'un aigle dont il reste encore les serres sur la pierre. Je n'ai pas vu l'original; la meilleure lecture paraît être celle de M. de Laugardière adoptée par M. Buhot de Kersers.

C'est sans doute la pierre portant AVG · SACRVM, signalée à M. L. Renier par M. Ragon, d'après lequel elle aurait été découverte dans le voisinage d'Entrains, sur l'emplacement de l'étang Saint-Cyr, aujourd'hui desséché. — Actuellement au Musée de Nevers.

Morellet et Barrat, *le Nivernois*, pl. n° 85. — De Laugardière, *Bulletin de la Société nivernaise*, 2e série, IV, p. 3. — *Catalogue du Musée lapidaire de la porte du Croux*, n° 29. — Buhot de Kersers, *Inscr. de la Nièvre*, n° 10.

N° 3. Chez M. Renaud, à Entrains. Pierre entourée d'une bordure; brisée à droite et en bas.

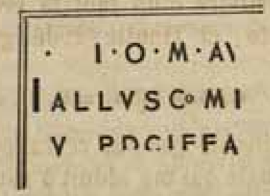

I(ovi) O(ptimo) M(aximo) A[*ug*(*usto*) *sacrum*].
Iallus Com[*icus*]..... etc.
Buhot de Kersers, *Inscr. de la Nièvre*, n° 8.

N° 4. Au-dessus de la porte de l'écurie dans la maison de M. Boulard, maire d'Entrains. Stèle funéraire.

D M
(Tête d'homme barbu.)
CACILIONVS
CATIANIFILI
V//////////////S
//////////////////

D(iis) M(anibus). Cacilionus(?) (1) Catiani fili(us). V[*ix*(*it*) *anni*]s...

(1) M. de Longpérier lit *Caglionus*. Je propose la leçon suivante : *C*(*aii*) *Acili*(*i*) *Onus*(*ti*).

Dans *Cacilionus* (?) le second I est placé dans l'O; les lettres NV forment un monogramme.

Morellet et Barrat, *le Nivernois*, pl. n° 85. — A. de Longpérier, *Rev. de philologie*, II, p. 194. — Buhot de Kersers, *Inscr. de la Nièvre*, n° 12.

N° 5. Sur une stèle en pierre, conservée dans la basse-cour du château de Réveillon, chez M. le comte d'Hunolstein.

D MONVMENTVM M
GNATAALBIFILIA

(Femme drapée debout, tenant un enfant entre ses bras.)

D(iis) M(anibus) monumentum.
Gnata, Albi filia.

Morellet et Barrat, *le Nivernois*, Introd., p. XXV. — Buhot de Kersers, *Inscr. de la Nièvre*, n° 15.

N° 6. Inscription funéraire de *Sabina, Attiani filia*, aujourd'hui encastrée au-dessus du four à la tuilerie d'Entrains. Les A ne sont pas barrés.

Buhot de Kersers, *Inscr. de la Nièvre*, n° 13.

N° 7. Copie d'une inscription, aujourd'hui perdue. Cette copie est conservée dans les archives de la fabrique et m'a été communiquée par M. le curé d'Entrains. Brisure à gauche.

IORIALALIBILL
S·N·S

J'ignore si cette inscription était sur pierre, marbre ou terre cuite, gravée, peinte, ou tracée à la pointe.

N° 8. Chez M. Renaud, sur une stèle brisée à droite et en bas.

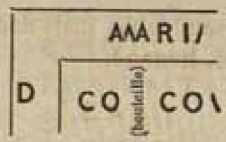

D(iis) [*M(anibus)*]. Januari[*a*].....
Dans *Januaria* les cinq premières lettres sont liées.

Morellet et Barrat, *le Nivernois*, pl. n° 85. — Buhot de Kersers, *Inscr. de la Nièvre*, n° 14.

N° 9. Inscription funéraire : *D. M. Amori.* (Buste de jeune homme.)

Au-dessous, on distingue les lettres..... *trychi*. Provient du cabinet de M. Paultre Désormes, de Saint-Sauveur. — Musée d'Auxerre.

Morellet et Barrat, *le Nivernois*, Introd., p. xxv. — *Bulletin de la Soc. des sciences hist. de l'Yonne*, 1848, p. 421. — A. Chérest, *Catalogue du Musée d'Auxerre*, 1re sect., n° xxxi. — Buhot de Kersers, *Inscr. de la Nièvre*, n° 17.

N° 10. Inscription funéraire : *D. M. Amori*. (Femme tenant une patère et un vase.) Même provenance que le précédent. — Musée d'Auxerre.

Morellet et Barrat, *le Nivernois*, Introd., p. xxv. — *Bulletin de la Soc. des sc. hist. de l'Yonne*, 1848, p. 421. — A. Chérest, *Catalogue du Musée d'Auxerre*, 1re sect., n° xxix. — Buhot de Kersers, *Inscr. de la Nièvre*, n° 18.

N° 11. Cippe funéraire portant les lettres D M sur le fronton. Au-dessous, bas-relief représentant un homme debout, de face, à l'ombre d'un arbre ; un chien est à ses côtés. — Musée de Varzy.

Renseignement communiqué par M. Grasset, conservateur du Musée de Varzy.

Nos 12, 13, 14 et 14 *bis*. Quatre inscriptions funéraires publiées par Morellet et Barrat (*le Nivernois*, Introd., p. xxv), et que je n'ai pas retrouvées. Buhot de Kersers en donne une dans ses *Inscr. de la Nièvre*, n° 16.

N° 15. Sur une pierre en forme de pyramide tronquée, conservée dans la basse-cour du château de Réveillon, chez M. le comte d'Hunolstein.

B O R
V I A S
C A R V
GENI · F

N° 16. Sur une pierre semblable, mais dont la partie supérieure est brisée. Collection de M. Renaud.

////A S
C A R V
GENI · F

Buhot de Kersers. *Inscr. de la Nièvre*, n° 9.

N° 17. Cachet de l'oculiste *L. Terentius Paternus* en stéatite, trouvé à Entrains. Collection de M. Renaud.

Sichel, *Cinq cachets inédits de médecins et oculistes romains*. Paris, 1845, p. 17 (d'après un dessin de M. A. de Longpérier). — Duchalais, *Observations sur les cachets des médecins oculistes anciens*, Appendice (dans les *Mémoires de la Société des Antiq.*, XVIII, p. 233). — Crosnier, *Bulletin de la Soc. Nivernaise*, 1855, I, p. 352. — C. L. Grotefend, *Drei und siebenzig Stempel roemischer augenaerzte*, n° 61, dans le *Philologus* de 1858, p. 160. — Buhot de Kersers, *Inscriptions de la Nièvre*, n° 19.

N° 18. Inscription tracée en barbotine blanche sur un vase recouvert d'un vernis noir, semblable à ceux qu'on rencontre fréquemment sur les bords du Rhin. Trouvé à Entrains ; collection de M. Renaud.

B · I · B · E ·

N° 19. Lampes en terre cuite, trouvées à Entrains ; collection de M. Renaud.

a) Au-dessous d'une lampe sans ornements : MVNTREPT. Mun(atii) Trept(i). (En creux.)

b) Au-dessous d'une grande lampe à sept becs, ornée au centre d'une tête d'enfant en relief, on lit : FORTIS. (En relief.)

N° 20. Petites figurines en terre cuite blanche, trouvées à Entrains ; collection de M. Renaud.

Les lettres sont tracées à la pointe.

a) Au-dessous d'une chouette, on lit sur la base ronde : ΑΘΗΝΑ W. Cette dernière lettre est une M retournée, initiale du nom de Minerve.

b) Sur la base d'une figurine représentant une déesse qui tient deux enfants : SVLPICINI (*Sulpiciani*).

c) Sur les bases de trois figurines représentant une déesse portant un enfant : PISTILLVS.

N° 21. Anses d'amphores trouvées à Entrains ; collection de M. Renaud.

a) C · ANQ. C(aii) Ant(onii) Q(uieti). Les lettres ANT forment un monogramme.

b) CALPVRNIO. Calpurnii o(fficina) (1). Les lettres ALP, VR, NI forment des monogrammes.

c) /////OBOBRES.

(1) Ces deux empreintes sont exactement semblables à celles publiées par M. H. de Fontenay, *Inscriptions céramiques d'Autun*, pl. XVII, n^{os} 498 et 499.

N° 22. Sur le rebord d'une jatte trouvée à Entrains, collection de M. Renaud, on lit : MATVRV. Lettres en relief.

N° 23. Fonds de vases, en terre rouge vernissée, portant des marques de potiers, trouvés à Entrains ; collection de M. Renaud.

LICIN	Licin(ius)
DIVICATVS	Divicatus
MIIRCVIoA	
PATRICIVS F	Patricius f(ecit)
PoTITVS	Potitus
CORNVTVS	Cornutus
VXOPILLI · M	Uxopilli m(anu)
DECMANI	Dec(u)mani
COBNERTM	Cobnerti m(anu).

Ces noms se retrouvent dans le recueil de Schuermans, à l'exception du troisième. M. de Fontenay signale aussi à Autun, c'est-à-dire dans un pays très-voisin d'Entrains, d'autres exemplaires de la plupart de ces marques de potiers.

Une note sur le *cabinet de M. Paultre Désormes* (de Saint-Sauveur), inséré dans le *Bulletin de la Soc. des sc. hist. de l'Yonne* (1848), indique quelques poteries rouges trouvées à Entrains, sur lesquelles on lit : *Sulpiciani*, *Curminus* (1), *Atiliano* (Atilian[i] o[fficina]).

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(1) Cf. de Fontenay, n° 149, *Curmilli. m.*

COLONNE

I.

L'époque romaine a laissé sur tous les points du pays éduen un nombre presque illimité de traces d'habitations de toute nature; celles de l'ère gauloise, au contraire, sont d'une rareté qui devrait surprendre si elle ne s'expliquait dans une certaine mesure par la fragilité et la nature des matériaux de construction employés par nos aïeux. Le bois et le pisé, qui semblent avoir été les principaux éléments de leur architecture, subissent rapidement l'action du temps, et même quand ils y ajoutaient la pierre, l'absence habituelle de chaux dans les mortiers condamnait leurs ouvrages à une ruine rapide. Ce n'est donc pas à leurs constructions qu'on peut, la plupart du temps, reconnaître les vestiges de leur passage, mais à la présence des objets qu'elles renfermaient.

Lorsque des habitudes nouvelles eurent transformé ou modifié la demeure et le mobilier des Gaulois, les débris des vases usuels, les ustensiles d'emploi journalier ensevelis dans les décombres y trouvèrent une conservation assurée. Leur mélange avec les objets romains à la suite de nouveaux désastres prouve ainsi une occupation antérieure à ces derniers, qu'il serait difficile de démontrer autrement; les médailles et les poteries sont les seules pages d'histoire domestique qu'ils aient laissées aux investigateurs.

Ces conditions s'appliquent à la modeste station, objet de cette notice, dont nous avons recherché les restes.

La tradition populaire mentionnait sur la commune de Saint-Aubin en Charollais, entre ce dernier village et celui de Baron, l'existence d'une ville antique détruite à une époque inconnue, et dont le nom *Cologne*, autrefois *Colongne*, est resté au finage où elle était située. Tout en faisant la part de l'exagération dans ces sortes de récits, l'inspection des lieux démontrait suffisamment une occupation

fixe d'une antiquité reculée ; le sol est parsemé de fragments de poteries, de toute sorte, en terre grise et en terre samienne, de tuiles à rebords, de scories de fer et de bronze ; la terre, gluante et comme pétrie, porte les traces de l'habitation prolongée de l'homme.

On a, depuis des siècles, retiré de ce sol une quantité de débris et d'objets antiques; les ruines importantes qu'il renfermait ont été toujours à l'état de carrières et ont dû fournir leur contingent au château féodal qu'on y voyait autrefois. Aujourd'hui encore, bien qu'il ne reste plus qu'à glaner, les dernières fondations sont exploitées dans un intérêt privé.

Colonne serait-il le *Colonias* inconnu donné en 840, par le comte Eccard, au prieuré de Perrecy (1), qui en est peu éloigné?

Il serait hasardeux, peut-être, de l'affirmer sans des recherches spéciales. En se bornant à une époque beaucoup plus récente, mais plus certaine, ses titres authentiques à l'attention des archéologues ne datent que du commencement du XVII[e] siècle. Ladone, dans son livre sur les antiquités d'Autun (2), a consacré à Colonne une de ses nombreuses pièces, sous cet intitulé :

DE BIBRACTENSI COLONIA,

celebri quondam urbe, nunc in formam ruris redacta, vulgo

COLOGNE.

Il y fait l'esquisse historique de cette localité en usant de toutes les licences critiques que se permettaient les poëtes antiquaires de son temps. Ce qu'il en dit prouve du moins qu'à cette époque, en 1640, on y découvrait déjà un assez grand nombre d'objets anciens dont la nomenclature exacte, s'il l'eût donnée, eût servi du moins à préciser l'origine et les destinées du lieu plus sûrement que le roman versifié qu'il nous a laissé.

Colonne, d'après lui, eût été une petite Bibracte, une colonie d'Eduens transplantée du grand *oppidum* dans la nouvelle ville fondée « au sommet d'une haute montagne dans un canton du Charollois, près de deux cours d'eau auxquels auraient été transférés les noms de l'Arroux et du Ternin », qui coulent près d'Autun. L'Ar-

(1) Pérard, cartulaire de Perrecy.

(2) Augustoduni amplissimæ civitatis et Galliarum quondam facile principis Antiquitates. Authore Stephano Ladoneo Augustodunensi. Augustoduni, apud Blasium Simonnot, typographum juratum, M DC XXXX, p. 126.

conse ou l'Aron charollais est devenu sans doute pour Ladone un second Arroux, malgré une distance de neuf kilomètres pour la première de ces rivières et une plus grande encore pour la seconde; quant au Ternin, *Taranis*, il est difficile d'apercevoir une analogie entre son nom et celui du Repentir qui passe à Colonne même.

Le poëte a eu peut-être en vue le ruisseau de Tilly, formé par la réunion du Repentir et de la Vallière, voisins l'un et l'autre de la station, mais sans mieux justifier son rapprochement. D'autre part, la mention de la « haute montagne » s'appliquerait beaucoup mieux au petit *oppidum* de Suin, situé à 600 mètres d'altitude, qu'à Colonne, placé en pente au bord d'un cours d'eau. Ladone ne connaissait pas les lieux ou les a confondus dans son imagination.

Nous citerons, au surplus, son texte :

« Cum populo ingenti Bibractea mœnia quondam
Sufficere haud possent, patribus sententia sedit
Aeduacis, urbem hanc excelso in vertice montis
Condere, et electam pubem, matresque, virosque
Optatæ sedi transcribere : nec mora parvum
Bibracte extruitur, simulataque mœnia magnis
Surgunt : arentemque Aroi cognomine rivum
Pertransire juvat, falsi Taranisque fluenta,
Semnotheæque intrare datur nova limina portæ (1) :
Floruit urbs Eduis dudum possessa colonis :
Nunc eversa jacet, disjectisque obruta muris :
At manet antiquum nomen, veterumque virorum
Relliquias celebres huc usque Colonia servat (2). »

A l'appui de sa thèse, le poëte autunois ajoute dans ses notes « qu'on voit les ruines de cette ville non loin de Charolles et qu'on y découvre partout des médailles, des clés à anneaux, des débris de colonnes, des bétons et d'autres monuments semblables d'antiquité » (3).

La mine archéologique de Colonne suppose donc une certaine richesse pour n'avoir pas été complétement épuisée dans un laps de temps de près de trois cents ans. Courtépée, au siècle dernier, le cite encore comme un lieu très-ancien, où l'on venait de trouver « des médailles d'Adrien en argent et en bronze, une urne ou

(1) Allusion à la porte méridionale d'Autun, supprimée aujourd'hui, qui ouvrait en vue du Mont-Dru, et que certains auteurs, tels que Ladone, nomment Porte des Druides.

(2) Ladone, *loc. cit.*, p. 126.

(3) Ibid., p. 127.

amphore bouchée, des *tuiles à la romaine* et d'autres ruines (1). » Et depuis cette époque la charrue n'a pas cessé d'en ramener de nouvelles.

Le point central de l'occupation est connu aujourd'hui sous le nom de *champs de Colonne*. Il forme, au-dessus du cours du petit ruisseau déjà cité, une sorte de plateau en terrasse de quatre cents mètres au moins dans tous les sens, traversé par un ancien chemin tendant de Saint-Aubin à Baron. Les poteries abondent sur toute cette étendue, mais en dehors de ces limites divers restes de constructions se reconnaissent en plusieurs places du pourtour et sur d'autres points de la même commune. Dans la terre du *Breuil*, attenante au *champ de Colonne*, un enfant trouva une pièce d'or (2) en piochant. Au lieu dit *les Fontaines*, des amas de tessons et des excavations indiquaient une fabrique antique de vases ; deux vases, l'un en terre rouge, l'autre en terre blanche très-fine, ont été recueillis entiers (3). Les débris céramiques étaient des plus variés, et le choix de l'emplacement où aurait été établie cette fabrique s'explique d'autant mieux que l'on trouve dans les environs, et notamment à la ferme-école du Monceau, des terres d'une finesse telle qu'elles sont exploitées pour le compte des fabricants de Gien qui donnent leur estampille à ces produits.

L'absence de pierres dans cette région a malheureusement été une cause de destruction telle qu'il n'est plus possible aujourd'hui de déterminer la nature de l'occupation de Colonne. Toutes les substructions ont été mises en carrière. Était-ce une colonie rurale, un lieu de fabrication, une villa ?

Les débris prêtent quelques traits à chaque interprétation; la seule affirmation positive est que ce lieu était habité à l'époque gauloise, vers les dernières années du mont Beuvray. Cette date résulte des médailles, des poteries et des quelques objets semblables à ceux qui ont été découverts dans la forteresse éduenne. Les médailles gauloises trouvées en dernier lieu soit en labourant, soit dans la fouille pratiquée en 1872, sont au nombre de treize (4). Toutes ces pièces, à l'exception d'une petite, en or, qui appartient aux Volces-Arécomikes, sont des derniers temps de l'autonomie gauloise et éduenne. Les débris

(1) *Description du duché de Bourgogne*, t. III, p. 64, 2e édition.

(2) Vendue à un horloger de Charolles, nous n'avons pu la voir.

(3) Ils ont été trouvés à l'emplacement d'un lavoir établi par Mme la comtesse de Chabrillant.

(4) M. Perraut de Rully, 3; M. l'abbé Cucherat, à Paray, 3; Mme de Chabrillant, 1; M. J.-G. Bulliot, 5; M. Frontière, propriétaire du champ, 1, en or de bas titre.

céramiques surtout y caractérisent le séjour de la population gauloise. Leur similitude avec ceux du Beuvray est telle qu'on peut en suivre la série presque complète, quoique le nombre des échantillons soit, comme on doit le croire, bien inférieur dans la colonie charollaise. On y voit, en effet, les mêmes modèles d'amphores, grands et petits, à col allongé, à anses aplaties avec rebord coupé en biseau, et en terre exactement la même. Il sera question des autres plus loin.

Les scories de bronze et de fer dispersées dans les champs de Colonne ne sauraient laisser de doute sur la pratique de certaines industries de l'époque gauloise, et même de l'orfévrerie. C'est un des lieux si rares jusqu'à ce jour où on ait trouvé le bronze émaillé dans les mêmes conditions et de la même manière qu'au mont Beuvray (1). Deux de ces bronzes, qui paraissent avoir servi de garniture à des harnais de luxe, sont à l'état d'ébauche, mais dans l'un d'eux le petit pommeau gravé qui les termine est émaillé ; l'autre, sans gravure, n'est qu'une préparation. L'émail est rouge ainsi que dans les pièces du Beuvray. Les deux branches de métal qui se rabattaient sur chaque côté du manche ne sont pas encore martelées et n'ont pas leur forme définitive, ce qui prouve bien qu'elles étaient au laboratoire.

Les autres objets ouvrés sont moins faciles à dater, car, l'occupation de Colonne ayant continué durant toute la période romaine, les produits industriels se trouvent mélangés. Trois casseroles de bronze, par exemple, étaient enchâssées les unes dans les autres ; les deux plus grandes ont été vendues à la chaudronnerie, la seule qu'on ait conservée (2) est munie d'une longue queue percée d'un vide en forme de feuille de trèfle, avec cette légende dans un cartouche courbe : ICADOF ; une griffe de lion, d'un trépied probablement, quelques fibules dont une avec filigrane en argent, une chaînette, un ornement de placage en forme de bouclier percé d'un rivet, une sorte d'hameçon, complètent la série du bronze, qui a dû antérieurement être beaucoup plus riche ; mais on n'a plus qu'à glaner aujourd'hui dans un lieu où l'on moissonnait autrefois. Sur une petite lame de plomb, trouée à l'une de ses extrémités, on lit sur chaque face des caractères cursifs, moitié grecs moitié romains, qui ont échappé jusqu'ici à l'interprétation.

(1) Voir sur ce sujet *l'Émaillerie avant l'ère chrétienne chez les Gaulois*, pl. II, n° 5. Paris, Champion, 1875.

(2) Elle appartient à M. l'abbé Cucherat, de Paray.

Malgré les destructions répétées, il s'est rencontré encore dans ce sol si souvent fouillé une trace capitale des industries antiques, préservée on ne sait comment. C'est un four de métallurgiste, d'une bonne conservation, et d'une construction différente de ceux du Beuvray bâtis en quartiers de granit dur et en terre réfractaire. Celui de Colonne est entièrement bâti en briques et en tuiles à rebords brisées, auxquelles la calcination a donné une teinte bleuâtre; les joints sont en terre pâteuse et jaune, le pavé est en briques posées à plat; l'enveloppe a $0^m,30$ d'épaisseur. Ce four se divise en deux parties. Celle du fond, qui est circulaire, a $0^m,90$ de longueur sur $0^m,77$ en œuvre, et $0^m,70$ à la poitrine qui coupe le cercle en ligne droite. L'intérieur de cette partie circulaire est partagé en deux par un petit mur de $0^m,40$ d'épaisseur, construit aussi en tuileaux; il n'a plus que $0^m,60$ de long, en sorte qu'on ne peut juger s'il atteignait l'orifice du four. En avant de la poitrine s'étend un second compartiment rectangulaire, de $1^m,15$ de longueur et de $0^m,70$ de largeur, divisé en trois sections longitudinales. Deux forment à chaque côté une banquette en brique de $0^m,30$ de large, un peu plus élevée que la sole, entre lesquelles existe un canal de $0^m,10$ de large pour le passage des matières en fusion. Le devant du four, dont la hauteur actuelle est de $0^m,40$, était occupé par un amas de cendres et de charbons de $0^m,30$ d'épaisseur, scories de fer, poteries grossières noires et fines, cols d'amphores pareils à ceux du Beuvray. De grosses pierres de grès fin usées par le repassage des outils, des polissoires en cailloux ou en grès de formes variées rappelaient encore l'industrie des métaux; un instrument en fer arqué, en forme de lance et terminé par un manche cordelé, paraissait destiné à affiner la terre encore molle des vases.

Des débris de verre ouvragé et coloré, dont un bracelet en verre blanc mat avec une torsade saillante, un autre fragment décoré de fil d'émail blanc, donnaient des échantillons d'une certaine distinction, qu'il est malheureusement impossible d'attribuer d'une manière certaine à la fabrication locale. Mais la pièce la plus curieuse était un grand fragment d'un vase de verre blanc et mince représentant deux masques humains entièrement creux et disposés comme la tête double du Janus *bifrons*.

Si le travail des métaux révèle à Colonne certaines traces des industries gauloises, une partie notable de la céramique, ainsi qu'il a été dit, accuse encore plus fortement la même époque, et ses débris identiques à ceux du mont Beuvray fournissent presque tous les types de celle de l'oppidum éduen.

25652

Sans rappeler de nouveau les différents modèles d'amphores, on peut citer les vases de grande capacité, à rebords couverts de cercles concentriques, si communs au Beuvray ; diverses variétés d'assiettes noires et grises en terre fine, plates et creuses ; des patères en terre grossière et décorées de cercles, des coquelles à pieds, revêtues d'un engobe micacé. Nombre de débris en terre commune ont été saupoudrés de poudre d'or. Ce qui achève surtout de déterminer l'ère gauloise, ce sont quatre fragments de poteries peintes, à bandes rouges sur fond blanc, dont les rares spécimens n'ont été recueillis que chez les nations celtiques en Occident. Une coupe en terre noire, fine et couverte d'impressions en relief imitant la forme de l'œil, reproduisait une décoration identique à celle d'une belle soupière noire, actuellement au musée de Saint-Germain, trouvée dans une excavation funéraire sous la maison du forgeron du *Rebours* au Beuvray (1).

Parmi les ustensiles de ménage et les pièces les plus rares figure une grande jarre fortement évasée, de $0^m,15$ de haut et de $0^m,60$ de diamètre, avec un rebord orné de quatre cercles concentriques, d'un modèle et d'un aspect qui n'ont été rencontrés ni au Beuvray ni à Autun. La terre, assez grossière, est grise intérieurement, mais les deux surfaces sont d'une couleur rouge tout à fait inusitée, que la cuisson ne semblait pas avoir seule produite.

Enfin, la découverte de deux têtes en terre cuite ayant orné des chenets, l'une de bélier et l'autre de lion, reproduisaient des types dont le dernier a été reconnu pour la première fois dans les habitations du Beuvray.

La série des médailles, des poteries et des constructions établit ensuite d'une manière certaine la continuité de l'occupation de Colonne durant une partie au moins de la période impériale.

Une pièce de Marc Antoine en argent, un moyen bronze de la colonie de Nîmes, deux moyen bronze et petit bronze d'Auguste au revers de l'autel de Lyon, une monnaie de Claude, plusieurs de Trajan, Adrien, Antonin, Septime Sévère, Lucille, Julia Domna, Gallien, y ont été trouvées récemment.

Des débris de tablettes en marbre blanc et en schiste bitumineux, restes d'anciens carrelages, des enduits peints, des moulures en calcaire blanc, n'ont pu appartenir qu'à une maison riche, à un temple peut-être, car des cubes de petit appareil régulier en grès semblent annoncer un monument dont l'importance a dû tenter plus

(1) Ce fragment appartient à M. le comte Philibert de Chabrillant.

que les autres la cupidité. Les derniers travaux ont mis à jour les restes d'une construction de certaine importance, vers le milieu du plateau, mais dans laquelle les démolisseurs avaient déjà fourragé ; on y voyait encore les murs de cinq à six appartements, dont une face fut suivie sur 32 mètres de long. Les deux pièces dont on peut déterminer le plus sûrement les dimensions avaient de 8 à 10 mètres de long ; mais il ne restait que les basses fondations, en gros matériaux de grès jaune, rouge et de granit à l'intérieur ; le premier carrelage était un béton de $0^m,10$ d'épaisseur, composé de chaux blanche et de grès concassé sans tuileaux, très-bien fabriqué, sur lequel portaient plusieurs lits de briques liés avec un mortier de terre, chaux et sable moins dur que le béton. Ce massif devait recevoir lui-même des dalles ou des mosaïques, car à sa surface divers morceaux d'un grand cercle d'un mètre de diamètre en pièces de terre cuite s'ajustaient les uns aux autres à mi-épaisseur couverts sur toutes faces de hachures régulières pour faire prendre le mortier. Cette bordure circulaire, de $0^m,06$ de large sur $0^m,04$ d'épaisseur, devait servir à fixer la plate-forme d'un médaillon en placage de marbre ou en mosaïque; le champ du médaillon était lui-même garni de tuileaux à plat, parfaitement juxtaposés et arrondis pour suivre le cercle.

Bon nombre de poteries correspondent à la même date ; tels sont les fragments de vases en terre samienne avec chasses, feuillages, vases, guirlandes, quelques-uns de la meilleure époque ; ils portent les estampilles OF LVCANI AVENS, et ND. D'autres, qui ont appartenu à des vases d'une forme soignée, ont encore un vernis vitrifié tirant du jaune au vert ; d'autres enfin, minces et à aspect métallique, sont ornés à la roulette, à la barbotine, ou quadrillés à la main au moyen d'une pointe et burinés en creux. Une tête de fée en terre cuite, une petite boîte cylindrique en ivoire, des épingles en os, des fibules et quelques menus objets de parure accusent tantôt le ménage vulgaire, tantôt une certaine civilisation, ainsi que plusieurs intailles ; la seule que nous ayons pu voir forme le chaton d'un petit anneau d'or (1), et représente une souris d'un joli travail. Une tête de guerrier gravée sur une cornaline a été vendue hors du pays.

Ajoutons, pour ne rien omettre, qu'il a été trouvé, à peu de distance de la maison mentionnée ci-devant, une de ces grosses ampho-

(1) Il appartient à M[me] la comtesse de Chabrillant.

res sphéroïdales de l'époque romaine, remplie de chaux et brisée par la charrue.

L'espace couvert de tuileaux dépasserait 20 hectares, et sans être certain que les habitations aient été très-agglomérées, on ne saurait mettre en doute l'existence d'un certain noyau de population dont il serait intéressant de retrouver le lieu de sépulture. Une terre adjacente, portant le nom caractéristique de *Champ des urnes*, n'a pas été fouillée. La seule poterie trouvée à sa surface est un fragment d'un beau couvercle en terre rouge troué au centre, certainement antique. D'autres points voisins, à droite du chemin cité plus haut, mériteraient aussi des sondages, qui ne sauraient donner de résultats qu'avec des fouilles régulières.

J.-B. BULLIOT.

DEUX SCEAUX ET UNE MONNAIE

DES

GRANDS MAITRES DE L'HOPITAL

Les deux sceaux et le *gillato* d'argent des grands maîtres de l'Hôpital, dont nous donnons ici le dessin, sont tous trois des pièces capitales, mais surtout un des sceaux qui porte un nom encore totalement inconnu dans la série des grands maîtres retrouvés jusqu'à ce jour. Voici la description de ce précieux monument de l'histoire du moyen âge latin dans le Levant.

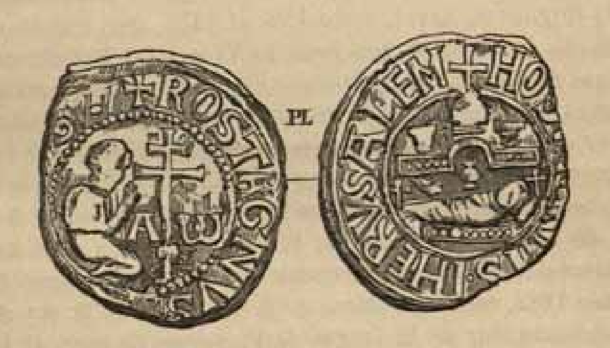

✠ ROSTAGNVS . . . . . S · (*pour* ROSTAGNVS CVSTOS).

Le grand maître agenouillé à droite devant la croix à double traverse placée entre l'*alpha* et l'*oméga*.

℟. ✠ HOS......S IHERVSALEM (*pour* HOSPITALIS IHERVSALEM).

Personnage couché ; au-dessus de lui, le toit d'un édifice à

coupole médiane entre deux petites coupoles latérales. De la coupole centrale pend une lampe d'église. A la tête du personnage couché, une croix ; à ses pieds une autre croix et un encensoir (?) qui semble agité par un personnage invisible.

Les types de ce sceau, que nous croyons inédit, sont semblables à ceux de tous les sceaux connus appartenant aux grands maîtres qui résidèrent en Syrie, jusqu'à la prise de Saint-Jean-d'Acre par les Infidèles. Tous y figurent avec le même titre de *custos* succédant généralement à celui de *frater*, et avec les mêmes types du droit et du revers. Mais on ne connaît aucun grand maître de l'Hôpital du nom de Rostain ou Rostaing, qui était un prénom assez usité au moyen âge, plus particulièrement dans le sud-est de la France, croyons-nous. Il s'agit donc d'un de ces hauts personnages ignoré jusqu'ici. Nous avons vainement et minutieusement interrogé les historiens de l'ordre, Paoli, Bosio, ceux des croisades et les Lignages d'outre-mer. Nous n'avons pas retrouvé le moindre renseignement au sujet d'un grand maître de ce nom. Mais de 1250 jusqu'à la prise de Saint-Jean-d'Acre, la liste connue des grands maîtres de l'Hôpital pourrait être incomplète. On ne connaît du moins ni les dates de l'avénement ni celles du décès des titulaires de cette période. On sait seulement que Guillaume de Châteauneuf fut grand maître entre 1251 et 1260 ; Hugues de Revel, entre 1260 et 1278 ; que Nicolas de Lorgue mourut en 1288, et que Jean de Villers fut le dernier grand maître qui résida en Syrie. Après lui la série de ses successeurs est exactement connue. Le magistère du grand maître Rostain doit-il se placer entre ceux des grands maîtres que nous venons de citer? Nous posons la question sans pouvoir la résoudre, espérant que d'autres seront plus heureux. Nous trouvons un Rostain ou Rostaing, évêque de Sidon en 1306, et des Rostain, seigneurs de Boutron en Syrie, issus d'une famille provençale. Un Rostain a signé un acte de l'année 1282, comme seigneur de Boutron. En 1373, il y avait un grand commandeur de la langue de Provence du nom de *Goffredo Restagni* ; mais notre sceau ne se rapporte en aucune façon à ce personnage. Encore une fois, il nous paraît évident que nous avons sous les yeux le nom de quelque grand maître encore inconnu de l'Hôpital.

Le sceau suivant est dans un admirable état de conservation. Il appartient à un grand maître du nom de Jean, qui ne peut être que Jean de Villers, le glorieux vaincu de Saint-Jean-d'Acre, le dernier

grand maître qui résida en Syrie et mourut en 1294 en Chypre. Aucun autre grand maître résidant en Syrie n'a porté le prénom de Jean.

+ FRATER IOhANNES CUSTOS.

Le grand maître agenouillé à gauche devant la croix à double traverse, placée entre l'*alpha* et l'*oméga*. Sous la croix **m** gothique.

R̸. + hOSPITALIS IhERUSALEM.

Même type que sur le revers du sceau précédent. L'encensoir est moins grossièrement figuré.

L'interprétation de ce type du revers, commun aux plus anciens sceaux de l'ordre, ne semble pas encore absolument certaine. On y a vu un malade couché dans un lit de l'hôpital Saint-Jean. On pourrait y voir aussi le Christ au tombeau, et la lampe, la croix et l'encensoir recevraient ainsi une explication peut-être meilleure. Enfin, l'objet souvent informe, représenté aux pieds du personnage couché, est-il réellement un encensoir? Nous le croyons, cependant nous n'oserions l'affirmer absolument. Serait-ce un vase contenant des parfums destinés à détruire les miasmes de la peste, tel qu'on en suspendait jadis dans les maladreries?

On connaît la rareté extrême des monnaies frappées à Rhodes par les grands maîtres de l'Hôpital. Jusqu'ici on ne possédait d'Antoine Fluviano, qui fut grand maître de 1421 à 1437, qu'un rarissime ducat d'or, le premier de ceux qui furent frappés à Rhodes à l'imitation du sequin vénitien. On ne connaissait de lui aucun de ces gillats (*gillati*) d'argent, au type du grand maître agenouillé, frappés par tous les grands maîtres de Rhodes depuis Foulques de Villaret

jusqu'à Jean Orsini, mort en 1476. Mais on savait cependant qu'il en avait frappé, grâce à un dessin assez exact d'une de ces monnaies, publié au siècle dernier par Zanetti dans le cinquième volume de ses *Monete d'Italia* (note de la page 61). Sur cette monnaie qui appartenait à Zanetti même, et dans la description qu'il en donne, le titre habituel de *magister* est exceptionnellement remplacé par la forme italienne *grammastro*, qui ne laisse pas que de faire une figure assez bizarre, au milieu d'une légende latine. On en avait même conclu que Zanetti pouvait bien s'être trompé et avoir mal lu, d'autant plus que le seul exemplaire connu et décrit par lui avait disparu. Cette année nous avons eu la bonne fortune de rapporter de Smyrne un exemplaire de cette précieuse et introuvable monnaie, et, bien que le bord soit quelque peu rogné d'un côté, on y déchiffre fort bien le nom d'Antoine Fluviano dont l'écusson figure, du reste, dans le champ de la pièce; en outre, on y lit avec la plus grande facilité le titre curieux de *grammastro,* qui avait été parfaitement lu par Zanetti. L'unique différence entre notre gillat et celui du vieil auteur italien, est qu'il y a sur ce dernier *grammastro di Ro* et non *di Rodi*. Du reste, par une exception fort rare sur les monnaies des grands maîtres, le nom de l'île de Rhodes figure également sur la légende du droit et sur celle du revers. Cette monnaie, dont nous donnons ici le dessin, est unique jusqu'ici, croyons-nous; elle peut compter parmi les plus précieuses raretés de la série monétaire des grands maîtres de l'Hôpital. Le petit écusson, placé selon l'usage dans le champ de la pièce, derrière le grand maître agenouillé, est chargé de la fasce de gueules que les Fluviane portaient sur champ d'or.

✠ F · ANTO......... AN. GRAMMASTRO DI RODI (*Frater Antonius Fluvian Grammastro di Rodi*).

Le grand maître agenouillé devant la croix élevée sur trois

degrés. Derrière lui, un petit écusson à ses armes, au-dessous duquel on voit un G gothique, marque probable du maître de la monnaie.

℟. ✠ OSPITALIS : S : IOhIS · IR[LNI] D. RODI (*Hospitalis Sancti Johannis Hierosolymitani di Rodi*).

La croix ordinaire des gillats et des aspres des grands maîtres, croix ornée, empruntée aux gillats des rois angevins de Naples et terminée par quatre petits écussons portant la croix de l'ordre.

G. Schlumberger.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE

M. de Longpérier fait part à l'Académie d'une note de M. Mowat où, n'acceptant pas l'explication proposée par M. de Witte au sujet des divinités tricéphales, il n'y veut voir qu'une mutilation d'Hermès à quatre faces, dont trois seulement sont restées visibles. M. de Longpérier fait suivre cette communication des réflexions suivantes :

« M. le commandant Mowat m'ayant fait l'honneur de me charger de communiquer à l'Académie les observations que l'on vient d'entendre, je me suis empressé de me rendre à son désir. Mais je dois, en même temps, faire remarquer que si, dans les monuments trouvés à Reims, à Paris et ailleurs, les antiquaires qui ont précédé M. Robert Mowat n'ont pas cherché l'image de Janus Quadrifrons, c'est qu'ils avaient quelques bonnes raisons pour n'accorder que trois visages au personnage représenté. Il me suffirait de citer, parmi les monuments de Reims, le cippe cylindrique au sommet duquel se voient trois faces humaines juxtaposées, occupant tout le développement du cylindre également partagé. Ce cippe, appartenant à M. Duquénelle et publié par lui et par M. Maxe-Verly, a été exposé à Paris en 1867 (*Catalogue de l'Exposition rétrospective*, n° 895). Mais je mentionnerai encore la figurine de bronze, provenant d'Autun, conservée aujourd'hui au musée national de Saint-Germain, et qui nous montre trois visages d'inégale grandeur associés sur une seule tête de ronde bosse, ce qui ne permet aucune illusion. Grâce à l'obligeance de M. Alexandre Bertrand, toujours empressé de seconder les archéologues dans leurs études, je mets sous les yeux de mes confrères les moulages qu'il vient de faire exécuter, et qui comprennent cette statuette d'abord, puis un autre cippe trouvé à la Malmaison, près Laon. Ce cippe montre aussi le personnage tricéphale de telle façon que les trois visages sont tournés vers le spectateur, et non point un visage de face accosté de deux profils ; cette particularité s'observe également dans la stèle de Beaune représentant un personnage assis. Ici nous voyons la tête de droite engagée dans la tête centrale de telle manière que l'œil gauche disparaît. Le raccord avec la quatrième face du Janus supposé deviendrait donc on ne peut plus difficile. Donc, sans me permettre de discuter hâtivement les ingénieuses opinions de M. le commandant Robert Mowat relativement au culte de Janus dans la Gaule, je me borne à établir que le personnage en question est bien tricéphale. Le symbole de la tête de bélier relie les monuments dont il a été traité ; mais ce symbole est un abrégé d'un animal composé d'une tête de bélier unie à un corps de poisson, ainsi que le prouve la figurine de bronze d'Autun. Cette figurine représente en effet le Tricéphale accroupi, faisant manger, dans un vase cannelé, deux de ces animaux. Tous ces monuments doivent être étudiés dans leur ensemble. »

Trois places de correspondants étaient vacantes : ont été nommés MM. Albert Dumont, Tamisey Delaroque et Castan. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Dans deux des séances de décembre de l'Académie des inscriptions, M. Ravaisson a signalé à l'attention de ses confrères et du public de récentes acquisitions faites par le Musée du Louvre. Nous empruntons au *Journal des Débats* l'analyse de ses observations.

Dans la séance du 3 décembre, M. Ravaisson annonce à l'Académie que la stèle de Mesa, roi de Moab (neuf siècles avant Jésus-Christ), rapportée de Palestine par M. Clermont-Ganneau et acquise par le Musée du Louvre, est maintenant exposée dans celle des salles du département des Antiques qui est consacrée aux monuments judaïques. On a placé à côté de cette stèle, aujourd'hui mutilée, l'estampage qui en avait été fait lorsqu'elle était encore intacte parmi les ruines de Dhiban, au bord de la mer Morte.

M. Ravaisson rappelle que l'inscription de la stèle de Mesa, tracée sur le basalte en caractères phéniciens, est le plus ancien monument connu jusqu'à ce jour de l'écriture alphabétique. On y trouve par conséquent, avec la forme la plus antique des lettres sémitiques, la forme la plus antique des lettres grecques.

La Société palestinienne de Londres a bien voulu céder gratuitement au musée des Antiques les fragments de la stèle qui étaient en sa possession. Ces fragments ont été mis en leur place et ont contribué ainsi très-utilement à la reconstitution du précieux monument.

Dans la séance du 10 décembre, M. Ravaisson appelle l'attention de l'Académie sur quatre statues en bois que M. Pierret, conservateur-adjoint du Musée égyptien, a fait acquérir pour le Musée du Louvre. Après les avoir décrites, M. Ravaisson ajoute : « Trois de ces statues sont d'un art médiocre, mais elles offrent un grand intérêt par leur ancienneté et leur rareté : en effet, elles remontent vraisemblablement à la sixième dynastie, et les statues de bois de cette époque et de cette dimension se comptent en Europe ; le Louvre n'en possédait pas. La quatrième statue, qui est d'une exécution beaucoup plus grossière que les précédentes, est aussi en bois peint ; sa hauteur est de $1^m,35$, soit 5 centimètres de plus que la plus grande des trois autres. »

— Les études celtiques sont encore si peu cultivées en France, ou du moins il est si rare de les *voir cultiver* avec quelque méthode et dans un esprit vraiment scientifique, que nous croyons rendre service en annonçant le cours que se propose d'entreprendre notre collaborateur et ami M. Henri Gaidoz, directeur de la *Revue Celtique*, secrétaire correspondant de l'Association Archéologique Cambrienne, membre de l'Association Archéologique d'Irlande et de la Société Archéologique du Finistère.

Ce cours se composera de douze leçons, qui se feront à huit heures et demie du soir, dans le local de l'Ecole des Sciences Politiques, 16, rue Taranne, à Paris, aux jours suivants :

13 janvier 1876. I. Histoire des études celtiques en France et à l'étranger. — 20 janvier. II. Les monuments dits celtiques ou druidiques. — 27 janvier. III. La langue gauloise. — 3 février. IV. La race gauloise. — 10 février. V. La civilisation gauloise. — 17 février. VI. La mythologie gauloise. — 24 février. VII. Le pays de Galles et sa littérature au moyen âge. — 2 mars. VIII. L'ancienne Irlande et sa conversion au christianisme. — 9 mars. IX. La littérature irlandaise au moyen âge. — 16 mars. X. Ossian et la question ossianique. — 23 mars. XI. Le théâtre national en Basse-Bretagne. — 30 mars. XII. Les Celtes au XIX^e siècle.

On s'inscrit au Secrétariat de l'Ecole des sciences politiques, 16, rue Taranne, de 2 à 5 heures.

Prix de l'inscription : pour le cours, 30 fr. ; pour une leçon, 5 fr.

— La *Voce della Verità* annonce qu'en faisant des fouilles dans la nécropole étrusque, à Corneto Tarquinia (l'ancienne Tarquinies), on a mis au jour un magnifique sarcophage en marbre blanc, sculpté sur les quatre faces, et dont le couvercle supporte le corps du défunt, qui tient en main la patère. Deux bas-reliefs d'un dessin excellent ornent ce beau monument : l'un représente des combats de Grecs et de Phrygiens, l'autre des combats de Grecs et d'Amazones.

— Le dernier numéro du *Bulletin de l'Académie de Berlin* (*Monatsberichte*) contient une intéressante inscription d'Erythres, aujourd'hui déposée au musée de Smyrne. C'est une lettre d'un Antiochos, dans lequel il est facile de reconnaître Antiochos Soter, adressée au sénat et au peuple des Erythréens, pour reconnaître leur autonomie qui, respectée par Alexandre et Antigone, avait été menacée et restreinte sous Seleucos Nicator. M. Curtius montre comment les invasions gauloises, en fournissant des alliés éventuels aux cités attachées à leur indépendance, avaient forcé les Séleucides à changer leur politique à l'égard des villes ioniennes. Ils avaient d'abord voulu reprendre à leur endroit les traditions des rois de Lydie et celles des rois de Perse, en faire des sujettes ; mais la guerre contre les Galates, puis celle contre l'Egypte les contraignent à s'assurer le concours cordial des villes grecques de la côte et à leur reconnaître la situation des villes libres non soumises à l'impôt et tout à fait maîtresses de leur administration intérieure. Nous avons si peu de renseignements, dans les historiens, sur la condition de l'Ionie pendant toute cette période, que nous ne pou-

vons pas ne point accueillir avec reconnaissance toutes les données qui nous arrivent par une autre source et nous aident à nous faire une idée de la situation qu'occupaient dans l'empire des Séleucides toutes ces villes grecques si célèbres et quelques-unes encore si riches et si populeuses.

La lettre est presque tout entière conservée; sur 37 lignes, 28 se lisent sans aucune difficulté. Suivait un décret des Erythréens; les 5 lignes dont il reste des traces sont si mutilées qu'il est impossible d'en rien tirer.

G. P.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° XI, novembre 1875, 2 feuilles :

E. Stevenson, *Fouilles exécutées sur la voie Latine* par M. Lorenzo Fortunati. — *Les objets archaïques déterrés sur l'Esquilin*, lettre de M. E. de Rossi à W. Helbig. Il s'agit de fragments de poterie archaïque et de têtes de flèches en pierre. La poterie rappelle celle qui a été trouvée dans la partie méridionale de la nécropole archaïque du mont Albain, près de Castel-Gandolfo. — W. Helbig, *Fouilles de Sarteano*. — A. Mau, *Peintures de Pompéi*. — P. Luigi Bruzza Barnabita, *Découverte de vases en terre à Pouzzoles.*

—— On nous écrit de Berlin : « Les travaux ont commencé à Olympie le 4 octobre. Deux tranchées seront poussées jusqu'à l'Alphée, l'une à l'est, l'autre à l'ouest du temple. Des fragments de l'architrave ont déjà été retrouvés; nous attendons, sous peu de jours, d'autres découvertes plus importantes. »

—— *Bulletin monumental*, 5ᵉ série, t. 3, table des matières du 6ᵉ numéro : Le présent et l'avenir de l'architecture chrétienne, par M. Anthyme Saint-Paul (*suite*). Epigraphie albigeoise, par M. le baron de Rivières (*suite*). Promenades à Gimel (Corrèze), par M. l'abbé Poulbrière. Lettre à M. de Longpérier, sur la restitution de la statue colossale de Mercure exécutée par Zénodore pour les Arvernes, par M. R. Mowat.

Chronique : Distribution des récompenses au congrès de Châlons; Allocations accordées par la Société française d'archéologie ; Mouvement du personnel de la même Société ; Le tombeau de saint Cloud ; Une fouille manquée ; Découverte d'une inscription romaine dans l'église de Cazaux ; L'évangéliaire de saint Gauzlin ; La vérité sur les Margelles.

Nécrologie : M. Le Proux, ancien élève de l'Ecole des chartes, inspecteur de la Société française d'archéologie.

Planches et bois : I. Plan géométral de l'église de Saint-Etienne de Braguse (Corrèze). II. Châsse de Saint-Etienne de Braguse, face antérieure. III. Id., toiture. IV. Id., pignon. V. Buste de saint Dumine. VI. Objets d'âges divers trouvés dans le département de la Corrèze. VII. Autel votif trouvé à Horn (Hollande). VIII. Vue extérieure de la crypte où fut déposé durant plusieurs siècles le tombeau de saint Cloud.

—— *Bulletin monumental*, 1875, table des matières du 7ᵉ numéro : Inscriptions inédites du musée d'Arles (*supplément*), par M. Huart. Etude sur un monument funéraire de l'époque romaine, découvert à Lyon en 1870, par M. Isidore Hedde. L'art étrusque en Champagne, par M. Joseph de Baye-

Chronique : Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie ; Congrès archéologique de Châlons-sur-Marne ; Les fouilles du Puy-de-Dôme ; Budget des monuments historiques ; Écoles d'art au XIIe siècle ; Découverte d'un sarcophage dans l'église abbatiale de Fécamp ; Le lit de Gargantua ; Achat de sarcophages.

Bibliographie : Le château de Blois, ensembles et détails, sculpture ornementale, décorations peintes, cheminées, tentures, plafonds, carrelages ; Monographie de la villa gallo-romaine de Bapteste ; Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Planches et bois : I. Le nouveau sarcophage de Lyon, vue d'ensemble. II. Id., cortége de Silène. III. Id., tête de Méduse. Fragment du triomphe de Bacchus. Id., du mariage d'Ariadne. IV. Restauration du monument funéraire découvert à Lyon. V. Bracelet d'Aulnizeux (Marne). VI. Id. VII. Bracelet de Halstatt (Autriche). VIII. Œnochoé de Pouan (Aube). IX. Id., détail de l'anse. X. Œnochoé d'Eygenbilsen (Belgique). XI. Id., détail de l'anse. XII. Détail de l'anse d'une œnochoé trouvée dans le duché de Hesse-Darmstadt.

L'article le plus important du numéro est celui qui a été consacré par M. Hedde au sarcophage de Lyon, dont le dessin doit se retrouver dans le grand recueil de sarcophages que prépare l'Institut de correspondance archéologique. Les planches ont le mérite d'être les premières qui paraissent ; mais elles sont bien insuffisantes.

—— *Archæologische Zeitung*, nouvelle série, t. VIII, cahiers 1 et 2 :

E. Curtius, *les Représentations figurées du Kairos* (planches 1 et 2). Dissertation très-curieuse, qui marque la relation et établit le sens de plusieurs monuments qui jusqu'ici n'avaient point été compris. — E. Schulze, *Buste en marbre d'un capitaine romain*. Dans ce buste, qui appartient au musée de l'Ermitage, M. Schulze croit reconnaître Lucullus, personnage dont nous ne possédons aucun portrait authentique (pl. 3). — F. Matz, *Sur un bas-relief du palais Colonna* (pl. 4). — R. Engelmann, *Herakles avec Erginos*. — G. Hirschfeld, *Teos* (pl. 5, carte dans le texte). Nous avons ici un échantillon de cette description de l'Asie Mineure occidentale dont M. Hirschfeld a recueilli les matériaux dans un voyage dont les résultats ne sont encore connus que par le résumé qu'il en a donné dans le *Bulletin de l'Académie de Berlin*. — C. Th. Michaëlis, *Remarques sur l'école de peinture sicyonienne*. — G. Treu, *Aphrodite Anadyomene*, buste en terre cuite du musée de Berlin (pl. 6 et 7).

Mélanges : P. Weizsæcker, *Sur la Périégèse de Pausanias*. G. Hirschfeld, *Un tombeau de Smyrne* (pl. 2, n° 5). P. W. Forchhammer, *les Terres cuites de Tanagre*. A. Michaëlis, *Bas-relief funéraire de Mannheim*. E. Curtius, *Découverte par Carl Humann de la seconde de ces prétendues figures de Sésostris qu'Hérodote signale près de Smyrne* (voir un bois dans le texte). — Sur la plus anciennement connue de ces deux figures, voir G. Perrot (*Mélanges d'archéologie*), *le Guerrier de Nymphi d'après de nouveaux renseignements* (pl. I). Tous les voyageurs qui avaient visité cette région avaient déjà cherché, mais

en vain, cette seconde figure; elle était pourtant à quelques pas du sentier qu'ils suivaient; mais ce sentier, à une époque inconnue, avait, dans le voisinage du bas-relief, quitté la route antique pour l'autre bord du ruisseau et l'on passait derrière le rocher qui portait ce bas-relief, au lieu de passer devant. Par un étrange hasard, cette figure, paraît-il, s'était fort bien conservée jusqu'à ces dernières années, et n'a été mutilée que fort peu de temps avant le moment où elle a été découverte : un pâtre turcoman ou *iuruk* y avait adossé sa tente, et de la niche où elle ressort avait fait son foyer. La flamme a calciné le roc, et on ne distingue plus aujourd'hui que les jambes et la lance. Le mouvement général de la figure paraît avoir été le même que dans l'autre; pour certaines différences dans la matière et l'exécution, voir la lettre de M. Humann. — A. Trendelenburg, *Deux fragments contigus du plan de Rome conservé au Capitole.* E. Curtius, *Sur la topographie des Propylées.*

Nouvelles : *de Trieste et d'Athènes; Séance solennelle de l'Institut de correspondance archéologique à Rome; Séances de la Société archéologique à Berlin, janvier à juin.*

— Le cahier 1 et 2 de la quatrième année de l'Ἀθήναιον contient les articles suivants :

Inscriptions de l'île de Syros, avec deux planches lithographiées en facsimile, par Clon Stephanos (suite et fin). Ces intéressants articles ont été réunis en un tirage à part et forment une brochure qu'a reçue la bibliothèque de l'Association pour l'encouragement des études grecques.

Sur l'authenticité de l'Eroticos de Lysias, par Georges Constantinidis, Macédonien. M. Constantinidis se prononce pour l'authenticité.

Au sujet des statues de divinités qui étaient l'objet d'un culte chez les Grecs et des secours qu'en attendaient les fidèles, par Euthymios Kastorchis (suite et fin).

Sur le dernier concours philologique du prix Rodocanachis. La question proposée était *la religion et le culte d'après Homère.* Le prix, fourni par M. Rodocanachis, négociant d'Odessa, était de la valeur de 2,000 drachmes. Un jury, formé de MM. Philippos Ioannou, Koumanoudis et Kastorchis, a distingué deux mémoires; il a donné à l'un le prix avec 1,500 drachmes, à l'autre l'accessit, avec 500 drachmes. L'auteur du mémoire couronné est M. G. Constantinidis, de Macédoine, étudiant à Munich. D'après le rapport, tous les mémoires présentés offrent peu d'originalité; les concurrents n'ont guère fait que suivre et résumer les recherches de Nægelbasch et de Friedreich.

Compte rendu, par M. Castorchis, d'une publication récente, intitulée : Πινδάρου σχόλια Πατμιακά. Ces scholies ont été recueillies par M. Sakkélion et publiées par M. Semitelos. La plupart de ces scholies inédites paraissent provenir de Triclinius.

Sur les cérémonies du mariage chez les prêtres de l'Othrys. Détails curieux sur des rites symboliques dont la plupart doivent remonter à une haute antiquité, et chants qui accompagnent ces rites. Nous ne saurions trop

engager les savants grecs à entrer dans cette voie, à décrire avec soin toutes ces particularités de mœurs, tous ces usages singuliers qui subsistent encore sur leur sol.

Inscriptions de la Béotie, de la Messénie et de l'Attique, par M. Koumanoudis.

Une de ces inscriptions fixe au lieu actuellement appelé *Dendra*, sur les confins de la Béotie et de la Locride Opuntienne, le site de la ville ancienne Yettos (Υηττός), mentionnée par Pausanias et par Etienne de Byzance. Une longue inscription éphébique de Coroné en Messénie complète un fragment qui avait été publié par Le Bas et Foucart. A Thespies a été trouvé un bas-relief funéraire dont le style rappelle celui de la stèle d'Aristion; par malheur les deux figures que porte la stèle sont mutilées. En dessous, l'inscription :

μνᾶ μ' ἐπὶ Γάθωνι
κ' Ἀριστοκράτει.

Il serait désirable que la Société archéologique nous donnât le plus tôt possible un bon dessin de la stèle. De l'Attique nous avons un décret des Μεσόγειοι en l'honneur d'un certain Epigénès, fils de Métrodore, qui avait administré en leur nom un temple d'Hercule et avait fait à cette occasion de grandes dépenses. Dans ces Mésogéens M. Koumanoudis voit la réunion des habitants de plusieurs dèmes urbains et ruraux en vue de célébrer un culte local commun. Cette dénomination ne nous était d'ailleurs point connue par les auteurs. L'article se termine par plusieurs inscriptions attiques, dont les plus intéressantes sont des ὅροι ou bornes de domaines affectés à un payement ou à un usage funéraire, ou bien, par leur nature, incapables de servir de gage, ce dont les tiers sont prévenus par la notification gravée sur la pierre (μὴ συνβάλλειν εἰς τοῦτο τὸ χώριον μηθένα μηθέν).

— *Lettre adressée à MM. les Secrétaires de la Commission de la topographie des Gaules :*

Mon cher Confrère,

Je me suis rappelé la demande que vous m'aviez faite, et je me suis rendu à la Bibliothèque impériale et royale. C'est un fort beau monument qui fait partie du palais de l'empereur. J'y ai été on ne peut mieux reçu, et M. le Dr Göldlin von Tiefenau, *amanuensis* de cette bibliothèque, m'a communiqué la feuille originale de la Table de Peutinger qui vous intéresse. Je ne vous la décris pas, puisque vous en possédez nécessairement des *fac-simile* à la carte des Gaules. La lecture de *Riobe*, au-dessous de *Bibe*, est absolument certaine. Pour *Indesina*, voici mes observations :

Les lettres NDESINA sont sûres. La première seule peut faire difficulté. Ce doit être une voyelle. Ce n'est ni E, ni O, ni U. Ce n'est pas davantage I, comme on l'a lu à tort. On est amené à chercher forcément A. Et en effet, c'est bien ce qu'il y a paléographiquement. Le parchemin, autrefois roulé, a souffert en cette place et a jauni. Mais en examinant avec

soin et à la loupe, on retrouve tous les éléments d'un *a* qui avait cette forme a. [a] Le ponctué exprime ce qui a disparu.

Ma conviction est qu'il faut lire *Andesina*. C'est l'opinion des bibliothécaires allemands présents à ma recherche, et que j'ai consultés.

D'ailleurs, il y a un siècle, en 1753, Franç.-Christophe Scheyb, qui a publié un fac-simile de cette carte, avait déjà lu *Andesina* (XVI). Sa leçon, donnée à une époque où le parchemin était en meilleur état, est la bonne, et il faut y revenir (Voir le fac-simile, édition de Vienne, in-folio).

Louis Courajod.

Vienne (Autriche).

— M. Alexandre Bertrand reçoit au moment où nous mettons sous presse la lettre suivante :

« Cher Monsieur,

« J'ai le devoir désolant de vous avertir que le compte rendu de la session de Stockholm a péri dans l'incendie de l'Imprimerie centrale de Stockholm. Le volume était achevé, excepté la liste des membres et l'Index. Le tout formait un volume de 1008 pages, avec 700 gravures sur bois, 2 planches lithographiées et 3 cartes.

« A présent, il faut refaire le tout. Je ferai tout ce qu'il est possible afin que la nouvelle édition soit prête avant la prochaine session, qui doit se tenir à Pesth en août prochain.

« Vous me rendrez un grand service en annonçant aux membres français le sinistre accident qui a causé ce retard.

« Je reste, cher Monsieur, votre dévoué, « Hans Hildebrand.

« Stockholm, le 21 décembre 1875. »

— Le *Journal des Savants* contient, dans le numéro de décembre 1875, les articles suivants : *Histoire de l'Opéra en France*, par M. Ch. Levêque ; *Croisières du* Curação *et du* Rosario, par M. de Quatrefages ; *Mœurs romaines*, par H. Baudrillart ; *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, par M. J. Zeller. Livres nouveaux, et table des matières de toute l'année.

ERRATA :

Page 1, ligne 5, *lisez :* quelque haut qu'ils remontent.

» ligne 9, *lisez :* les débris du sol.

BIBLIOGRAPHIE

Ἐπιγραφαὶ τῆς νήσου Σύρου, τὸ πλεῖστον ἀνέκδοτοι, μετὰ τοπογραφικῶν καὶ ἱστορικῶν παρατηρήσεων περὶ τῆς ἀρχαίας Σύρου καὶ δύο λιθογραφικῶν πινάκων, ὑπὸ Κλῶνος Στεφάνου. Athènes, in-8°, 1875.

Cette monographie des inscriptions de l'île que nous appelons Syra, après avoir paru dans le journal l'Ἀθήναιον, forme aujourd'hui une brochure de 92 pages, accompagnée de deux planches lithographiées. Elle fait honneur à l'école grecque d'épigraphistes dont M. Coumanoudis peut être regardé comme le maître et le chef. Impossible de chercher avec plus de zèle que ne l'a fait M. Stephanos tous les textes qui rentraient dans son sujet, de mieux fouiller à cette fin et l'île même dont il écrivait l'histoire lapidaire, et tous les livres et journaux où d'autres avaient déjà consigné des inscriptions recueillies en divers temps sur ce même terrain. Les textes qui n'ont pas disparu ont été transcrits avec un soin extrême et expliqués avec une érudition à la fois précise et abondante. Nous ne ferons qu'un reproche à M. Clon Stephanos : il abuse un peu de ces longues notes qui, suivant la mode allemande d'autrefois, envahissent presque toute la page et ne laissent guère de place que pour deux ou trois lignes du développement principal; d'ailleurs, pour être juste, il faut dire que presque toutes ces notes ont de l'intérêt et apprennent quelque chose au lecteur.

Les textes publiés sont au nombre d'environ cent quarante. Un petit nombre appartiennent à l'époque de l'indépendance hellénique, et surtout aux temps macédoniens; la plupart sont de la période romaine, où, après les désastres qui frappèrent Délos, Syros atteignit une prospérité qu'elle n'avait point connue jusqu'alors. Le recueil descend jusqu'aux temps chrétiens.

***

Marmora Ancyrana, dissertatio inauguralis philologica, quam... publice defendet Ioannes Mordtmann. Berlin, in-8°, 1874, Lange.

Quoique fort courte (elle a 40 pages), cette dissertation est instructive; elle ajoute d'utiles renseignements à ceux que plusieurs voyageurs anciens et modernes, de Georges Dousa à Perrot, nous ont fournis sur l'histoire d'Ancyre, retrouvée et rétablie au moyen des nombreux textes épigraphiques, grecs et latins, qui ne cessent d'y sortir de terre. L'auteur a entrepris d'enrichir l'épigraphie d'Ancyre à l'aide des copies d'inscriptions qu'en avait rapportées son père, le docteur Mordtmann, qui vit

depuis longtemps à Constantinople et que connaissent pour sa science et son obligeance tous ceux qui ont voyagé en Turquie. M. Mordtmann père a plusieurs fois parcouru l'Asie Mineure; grâce à la facilité avec laquelle il parle la langue du pays et à la pratique qu'il a des habitudes orientales, il est mieux en situation que personne de recueillir, sur sa route, des informations utiles et de ne rien laisser échapper d'important. C'est ainsi qu'un voyage en Bithynie lui a procuré jadis un riche recueil épigraphique, qui a été publié dans les *Monatsberichte* de l'Académie de Munich. Les textes qu'il a recueillis en Galatie sont moins nombreux, ou du moins contiennent aujourd'hui moins d'inédit parce que d'autres ont passé bientôt après lui sur les mêmes traces; mais ils n'en méritaient pas moins de voir le jour. Le savant voyageur les a donc communiqués à son second fils, Jean Mordtmann, et celui-ci en a tiré la matière de sa *Dissertatio inauguralis philologica*.

Ce travail se divise en trois parties. Dans la première, l'auteur, à l'aide des copies paternelles, complète ou corrige les textes qui ont été publiés par d'autres, et trouve naturellement beaucoup de variantes utiles à signaler. Viennent ensuite douze textes inédits, dont quelques-uns contiennent des faits curieux. On y trouve mentionnées plusieurs femmes de noble naissance : Latinia Cleopatra, Servenia Cornuta et ses sœurs, avec cette désignation : τὰς ἐκ βασιλέων. Ici, comme dans d'autres inscriptions analogues déjà connues (*C. I. Gr.*, 4030, 4033, 4034, 4058), les personnages qui se targuent de cette descendance gauloise portent des noms purement grecs et romains. Le n° 7 nous donne le nom d'un secrétaire d'Auguste pour les lettres grecques, Sempronius Aquilas. Le n° 5 tranche une question qui n'avait pu être encore résolue, celle du nombre exact de ces tribus d'Ancyre qui nous ont laissé tant de témoignages de leur reconnaissance à l'égard de leurs bienfaiteurs. Une inscription contemporaine de Trajan contient ces mots : αἱ δώδεκα φυλαί. C'était douze tribus qu'il y avait à Ancyre; il faut donc expliquer par des fautes de transcription, faciles d'ailleurs à corriger, les chiffres 13 et 14, que l'on avait cru lire dans des textes déjà publiés. C'est ce que démontre M. Mordtmann dans le premier des *Excursus* qui forment la troisième partie de son livre : il a pour titre *De tribubus urbium Asianarum*, et témoigne d'une étude attentive de toutes les inscriptions de la péninsule jusqu'ici publiées par le *Corpus*, par Le Bas et Waddington, par Perrot, etc. Le second *Excursus* a moins d'importance, mais ne manque pas d'intérêt pour l'histoire des documents épigraphiques sur lesquels nous avons encore à travailler : il est intitulé *De Dousanarum inscriptionum exemplis Gruterianis*.

Nous ne pouvons qu'engager M. Mordtmann à continuer de marcher dans la voie où il a débuté d'une manière si honorable. Ne lui sera-t-il pas donné d'aller explorer lui-même une partie de ces régions où son père a déjà recueilli de si belles moissons? Il trouverait auprès de celui qui lui a fourni la matière de son premier travail des conseils, des exemples, des relations qui lui rendraient, ce semble, plus facile et plus fruc-

tueux qu'à aucun autre un voyage scientifique dans la péninsule Anatolique.

∴

Mélanges d'Archéologie et d'Histoire, par P. Charles Robert, membre de l'Institut. (*Un Cachet d'oculiste romain. Inscriptions de Rome. Emplacement des légions romaines. Evénements militaires accomplis de 1551 à 1553 et leurs médailles commémoratives. Monnaies inédites de Lorraine, de Metz et de Toul. Deux stèles grecques.*) Paris, Dumoulin, 1875. In-8° de 163 p. Planches et gravures sur bois.

On retrouve dans ce livre de mélanges la marque d'une quadruple individualité. Numismate, épigraphiste, l'auteur appartient à l'état-major de l'armée, et, avant de siéger à l'Institut, il comptait parmi les auxiliaires qui honoraient cette laborieuse Académie messine, dont les membres ont dû presque tous s'éloigner. Toutefois, on peut dire que la cause de l'histoire locale n'y a rien perdu. Les exilés ont su faire revivre ailleurs le souvenir du pays natal. Jamais on n'a tant parlé de Metz à Paris. Depuis un an, n'avons-nous pas vu paraître tour à tour l'excellent livre de M. Auguste Prost sur les *Paraiges*, une édition de la *Guerre de* 1324 due à la collaboration de MM. de Bouteiller, Léon Gautier et Bonnardot, et enfin le *Dictionnaire topographique de la Moselle*, qui tient sa bonne place dans la collection poursuivie sous les auspices ministériels? Aujourd'hui, il appartenait à M. Charles Robert de traiter un côté nouveau de l'histoire de Metz, restée aussi riche en monuments figurés qu'en documents écrits. Il nous parle des produits de l'atelier monétaire municipal qui fonctionna du XIV^e au XVII^e siècle. Il donne un tableau très-exact des événements militaires qu'Henri II voulut rappeler par certaines médailles commémoratives. Nous voici loin du temps où ce roi très-chrétien se faisait qualifier de *vindex Italicæ et Germanicæ libertatis*. Comme l'année 1552, l'année 1866 eût pu faire revivre pour notre gloire cette belle légende, mais cette occasion unique fut follement perdue, et il ne nous reste plus que l'amer plaisir de contempler les médailles d'Henri II et du vaillant duc de Guise (1). Mais, si les témoignages des fortunes passées ne sont pas inutiles aux relèvements futurs, ce que je crois sincèrement pour ma part, il faudra remercier l'auteur de n'avoir rien épargné pour offrir à nos méditations tous les détails nécessaires. Grâce à ses dessins multipliés, grâce à ses descriptions si complètes, on pourrait perdre aujourd'hui coins et médailles, sans dommage réel pour l'histoire, sinon pour l'archéologie. Après M. Charles Robert, il n'y aura plus rien à dire sur l'histoire numismatique de ce siége de 1552 qui était notre orgueil, et qui demeurera pour nous un exemple.

Mais n'oublions point que nous analysons des mélanges, et que nous sommes loin d'en avoir fait connaître toute la valeur. Après le Metz de 1552, tout sujet semble devoir laisser le lecteur un peu froid, et pourtant, s'il s'arrête à une étude intéressante sur les *Armées romaines et leur empla-*

(1) Voir l'article de M. Klackzko, *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1875.

cement pendant l'Empire, il sera, du premier coup, non moins captivé. On en jugera par cette page sur le système de défense de la frontière rhénane :

« Les camps d'aujourd'hui ne donneraient qu'une idée imparfaite de l'installation des armées permanentes sur les confins et des conditions dans lesquelles s'y trouvait l'homme de guerre. Les confins étaient de véritables provinces habitées par des soldats, des vétérans et des auxiliaires, où la population non armée était peu nombreuse et soumise à l'autorité militaire. En avant du territoire occupé s'élevaient de vastes et puissants travaux de défense, dignes d'un peuple qui s'était fondé et développé par la guerre, pour qui l'abaissement des barbares était la préoccupation incessante, qui avait entretenu si longtemps des trésors militaires, et chez qui les plans de défense, conçus dans des vues d'ensemble, se poursuivaient pendant des siècles. Ainsi, pour prendre encore nos exemples dans la Gaule, ce pays, avant César, en proie aux luttes intestines, avait des villes fortifiées ; les siéges dont parlent les Commentaires en font foi ; mais, la conquête terminée, les places gauloises sont négligées ; d'immenses travaux sont résolus, et c'est sur le Rhin que sont portées la résistance et la base d'opérations. Bientôt Drusus borde le fleuve de forts qui se développeront de jour en jour. Si les exploits de ce prince invitent un moment Rome à planter plus loin les jalons de l'avenir, elle y renonce bientôt et, grandissant sa puissance en la resserrant, elle s'arrête au fleuve, forte et durable, et lorsqu'elle le franchit avec Germanicus ou Maximin, c'est plutôt pour châtier l'agresseur que pour marcher à la conquête. Il faut se représenter les confins rhénans semés de châteaux qui peu à peu se relient par des remparts en quelque sorte continus (1) ; sur la rive droite, des têtes de pont, des hauteurs couronnées ; en arrière, sur la rive gauche, des vallées défendues par des travaux de seconde ligne, des routes stratégiques, et plus loin, en Gaule, des arsenaux et des fabriques (2). A l'abri des murailles, les *hiberna* pourvus de casernes et d'établissements entretenus ou augmentés par les Consulaires et les Comtes dont la longue série se succéda dans le gouvernement des Germanies cis-rhénanes ; puis les *æstiva* ou camps de manœuvres, placés d'ordinaire, en avant, sur les lignes d'attaque. Au milieu de ces œuvres accumulées par l'art de la guerre, les légions, les cohortes et la cavalerie. Tout, hommes et choses, toujours prêt, si bien que les généraux en chef n'avaient pas besoin d'envoyer un courrier à Rome quand des événements imprévus exigeaient un brusque départ. La vie entre soldats, un culte rendu au dieu de la force et aux aigles sacrées, de rudes exercices, le voisinage de l'ennemi, une discipline de fer, entretenaient d'ailleurs parmi les légionnaires un esprit

(1) Les travaux du Rhin se rattachaient à ceux du Danube et, dans l'angle que font les deux fleuves, c'est-à-dire dans les champs *decumates*, Trajan avait installé des vétérans qui contribuaient à la défense.

(2) Cf. *Notice des dignités de l'empire*, éd. Bœcking, t. II, p. 43.

militaire qui survécut longtemps à la perte des mœurs dans les provinces de l'empire.

« Les confins, ajoutons-le, étaient exempts de certains impôts. Les simples soldats jouissaient d'ailleurs de nombreux avantages : ils voyaient leur épargne encouragée et placée sous la protection des enseignes ; ils obtenaient des récompenses honorifiques abondantes ; mouraient-ils sous les drapeaux, on leur élevait des monuments qui rappelaient les services rendus ; arrivaient-ils à l'heure de l'*honesta missio*, ils trouvaient des champs à cultiver et parfois des fonctions municipales à remplir. »

C'est à regret que je ne continue point, car c'est en développant de tels enseignements qu'on prouve la valeur *utilitaire* de toute étude sérieuse sur le passé. C'est par eux aussi que le gros du public comprendra de mieux en mieux la portée des études archéologiques, et l'étendue des services qu'elles ont déjà rendus. On ne saurait trop le répéter, les plus petites investigations ont leur côté utile. Dans cette *Notice sur un cachet d'oculiste romain*, placée en tête du volume que nous avons sous les yeux, nous voyons, par exemple, que la recherche du sens d'une inscription a fait reconnaître que les Romains faisaient usage de collyres en bâtonnets solides pour certaines ophthalmies. Peut-être y a-t-il là le germe d'un perfectionnement dans les pharmacies de campagne. De même pour les inscriptions funéraires de Rome et de Bordeaux qui font plus loin la matière de deux autres notices. La sagacité de leur explication nous ramène aux nécropoles de l'antiquité et donnera peut-être à quelque Vitruve moderne l'idée d'intervenir avec un projet de *columbarium* dans cette grande question de cimetière qui divise et passionne la population parisienne. Chose curieuse ! Dans cette ville où on entasse sans scrupule pour les vivants étage sur étage, on semble n'avoir pas encore réfléchi qu'on pourrait superposer les morts dans de vastes monuments, qui respecteraient chaque individualité en fournissant à l'architecture un beau champ de travail.

Voilà des considérations bien étrangères en apparence au sujet de cet article, mais je ne crois pas avoir trouvé de meilleur moyen de prouver que ces *Mélanges d'archéologie et d'histoire* n'intéresseront pas seulement le monde érudit.

L. L.

DE

LA VALEUR DES EXPRESSIONS

Κελτοί et Γαλάται, Κελτική et Γαλατία

DANS

POLYBE

(*Lu à l'Académie des inscriptions en décembre 1875*)

Suite (1)

16° Liv. XXVI, c. 6. *Traité entre Eumène et Pharnace* (2).

« Tous les traités de Pharnace avec les *Galates*, αἱ πρὸς Γαλάτας συνθῆκαι, sont annulés. » Ce sont les mêmes *Galates* qu'au liv. XXII.

17° Liv. XXVI, c. 9. Les Thessaliens et les Dardaniens envoient une députation à Rome. Nous sommes revenus en Europe, mais les Gaulois dont il s'agit sont les Bastarnes, des Galates, au dire de Plutarque comme de Polybe : Ὑπεκίνει δὲ καὶ Γαλάτας τοὺς περὶ τὸν Ἴστρον ᾠκημένους (οἱ Βαστάρναι καλοῦνται). Plut., *in L. Æmilio Paulo*, p. 257 (3).

18° Liv. XXIX, c. 1 et 6. Les Gaulois dont il est parlé liv. XXIX, c. 1 et 6, à propos de l'avarice de Persée, paraissent être les mêmes que les Bastarnes du livre XXVI. En tout cas, ce sont des Gaulois de Thrace et du Danube que Polybe ne désigne jamais sous le nom de *Celtes* (4).

19° Liv. XXX, c. 1, 2, 3. « Sur ces entrefaites, Attale vint à

(1) Voir le numéro de janvier.

(2) Polyb., l. XXVI, c. 6, édit. Didot, t. II, p. 12.

(3) Polyb., l. XXVI, c. 9, édit. Didot, t. II, p. 14; cf. Plutarq., *in L. Æm. Paulo*, p. 257.

(4) Polyb., l. XXIX, c. 1; cf. c. 6, édit. Didot, t. II, p. 42 et 47.

Rome. » C'est ainsi que s'ouvre le livre XXX. Vous comprenez de suite qu'avec la discussion des affaires d'Asie doit reparaître le nom des Γαλάται (1), qui, en effet, figure cinq fois dans les ch. 1, 2 et 3 de ce livre.

20° Liv. XXX, c. 17. Nouvelle mention des Galates. Cette fois, ce sont les Galates d'Eumène, les *Galates d'Asie*, ainsi que s'exprime Polybe lui-même un peu plus loin (l. XXXI, 2) : ἐκ τῆς Ἀσίας Γαλατῶν (2).

21° Liv. XXXI, c. 9. Le nom des Selgiens, τοὺς Σελγεῖς, population bien connue d'Asie Mineure (Pisidie), associé au nom des Gaulois, τοὺς Γαλάτας καὶ τοὺς Σελγεῖς (3), nous dispense de justifier cette expression. Il est d'ailleurs toujours question des affaires d'Eumène.

22° Liv. XXXII, c. 3 et 5. Toujours les affaires d'Asie. Il est fait mention ici d'une ambassade de Prusias qui venait, avec l'appui des Galates, accuser Eumène, πρεσβευτὰς μετὰ Γαλατῶν (4).

Je ne parlerai pas des deux mentions de Γαλάται du liv. XXXIV, parce que nous sommes là en face non d'une page de Polybe, mais d'une page de Strabon, rappelant l'âcreté avec laquelle Polybe critiquait Timée. Mais nous ne pouvons passer de même sous silence deux chapitres réservés jusqu'ici : 1° le ch. 32 du liv. VIII ; 2° le ch. 4 du livre XII, où Polybe se sert successivement et, ce semble, indifféremment des deux termes Κελτοί et Γαλάται.

Liv. VIII, c. 32. Au chapitre 32 du livre VIII, Polybe raconte avec grands détails la prise de Tarente par les troupes d'Annibal. A la suite d'un stratagème, les Carthaginois sont entrés de nuit dans la ville et ont massacré une partie des soldats romains. Les Tarentins qui, par ordre d'Annibal même, n'avaient point été inquiétés, comprennent, à leur réveil, ce qui s'est passé, à la vue de GALATES *occupés à dépouiller les soldats romains massacrés*, τῷ... τινὰς τῶν Γαλατῶν θεωρεῖσθαι σκυλεύοντας τοὺς τῶν Ῥωμαίων νεκρούς. Or, au commencement de ce même chap. 32, Polybe nous a dit qu'Annibal avait pris les dispositions suivantes : Il avait détaché de ses auxiliaires *Celtes* deux mille hommes qu'il avait divisés en trois corps ; ἀπομερίσας δὲ τῶν ΚΕΛΤΩΝ εἰς δισχιλίους. Ce sont ces mêmes *Celtes* que nous retrou-

(1) Polyb., l. XXX, c. 1, 2, 3, édit. Didot, t. II, p. 52, 53.

(2) Id., l. XXX, c. 17, édit. Didot, t. II, p. 63, et l. XXXI, c. 2, édit. Didot, t. II, p. 66.

(3) Id., l. XXXI, c. 9, édit. Didot, t. II, p. 71.

(4) Id., l. XXXII, c. 3 et 5, édit. Didot, t. II, p. 84, 85.

vons trente-trois lignes plus bas (même chapitre), introduits dans Tarente de concert avec une troupe carthaginoise et surprenant dans les rues les soldats romains effarés qui, suivant Polybe, « *errant à travers les rues en désordre et au hasard, tombaient les uns au milieu de Carthaginois, les autres au milieu des* Celtes, *et y trouvaient la mort ;* » παραγενόμενοι... ταῖς πλατείαις ἀτάκτως καὶ σποράδην, οἱ μὲν εἰς τοὺς Καρχηδονίους ἐνεπίπτον, οἱ δ' εἰς τοὺς Κελτούς (1). Il est impossible de nier que sous cette expression générale de Κελτοί (nous avons vu plus haut que Polybe donnait toujours le nom de Κελτοί aux mercenaires cisalpins de l'armée d'Annibal) sont compris les *Galates* surpris, à l'aurore, par les Tarentins, en train de violer les morts, τινὰς τῶν Γαλατῶν τοὺς τῶν Ῥωμαιῶν νεκροὺς σκυλεύοντας. Polybe se place-t-il ici au point de vue romain en donnant comme eux aux Cisalpins alliés d'Annibal, non pas le nom traditionnel de *Celtes* suivant l'usage grec, mais le nom du nouveau rameau celtique implanté en Italie, le nom dont se servaient les Latins, le nom de Γαλάται ou *Galli*, cela est possible et peut être accepté comme première explication de ce fait anormal. Mais nous croyons plutôt que si Polybe se sert ici du terme Γαλάται, c'est que les *Celtes*, auxquels étaient certainement mêlés quelques groupes de Galates, faisaient ici œuvre *galatique*, Σκυθῶν ἔργα καὶ Γαλατῶν (cfr. l. IX, c. 34) (2), en violant et dépouillant les morts. Il y a donc, même en cette occasion où les deux termes semblent au premier abord de purs équivalents, une nuance dans les expressions qui explique la préférence de Polybe pour le terme Γαλάται dans cette troisième phrase du chap. 32, bien qu'il eût employé dans les deux premières phrases du même chapitre le mot Κελτοί, son expression ordinaire en pareille circonstance. Ce n'est pas là une subtilité. La suite de cette étude nous justifiera amplement (3).

Liv. XII, c. 4. Polybe, dans ce chapitre qui fait partie des *Excerpta antiqua*, dont nous ignorons la valeur comme reproduction fidèle du texte de l'historien grec, critique Timée d'avoir peuplé la Corse de chèvres et de bœufs sauvages, faute d'être au courant de la manière dont, dans ces contrées sauvages et montagneuses, on élève les troupeaux domestiques, qui y jouissent de la plus grande

(1) Polyb., l. VIII, c. 32, édit. Didot, I, p. 410.

(2) Polyb., l. IX, c. 34, édit. Didot, t. I, p. 436. Voir *supra*, p. 16, les réflexions que nous suggère ce passage de Polybe.

(3) Nous verrons bientôt que toutes les fois qu'il s'agit d'armes, d'objets d'équipement ou de tactique militaire, Polybe emploie *toujours* l'épithète Γαλατικός et non Κελτικός, même quand il parle des contingents *celtiques* de l'Italie. Les armes nouvelles, *novum genus armorum*, étaient des armes *galatiques*.

liberté, comme en Italie où, dit-il, les Tyrrhéniens et les *Galates* habitant les contrées maritimes élèvent ainsi un grand nombre de *porcs*, que l'on pourrait croire sauvages au premier abord, et qui, cependant, obéissent parfaitement à l'appel des bergers qui en ont soin. Μεγάλα συμβαίνει τὰ συβόσια κατὰ τὴν Ἰταλίαν ὑπάρχειν, καὶ μάλιστα τὴν παραλίαν, παρά τε τοῖς Τυῤῥηνικοῖς καὶ Γαλάταις (1). Il nous paraît probable qu'il s'agit ici de véritables *Galates*, comme les Gæsates ou les Boïens. On sait que l'élève des bestiaux et surtout des porcs était encore, au temps de Strabon, une des industries de la Séquanie, pays éminemment *galatique*.

Répétons donc, avec preuves et, ce nous semble, preuves irrécusables à l'appui, la proposition que nous avons énoncée tout d'abord comme vérité à démontrer, savoir que :

Dans les trente-sept derniers livres de Polybe, le terme Γαλάται a un sens propre et distinct du mot Κελτοί ; il s'applique à des populations de race celtique, sans doute, mais ayant certainement une organisation particulière et que l'on peut délimiter géographiquement. Le centre d'action de ces tribus, la *ruche* principale, d'où partaient les essaims, doit être placée sur le haut Danube, en Thrace, sur les rives du Bosphore, et plus tard en Asie Mineure (2). Dans aucune circonstance Polybe, en parlant de ces populations, ne leur donne le nom de Κελτοί; dans aucune circonstance il ne laisse supposer qu'elles soient originaires des contrées de l'Ouest. Polybe ne désigne jamais non plus par l'épithète de *Celtica*, Κελτικά, mais bien par celle de Γαλατικά, les usages militaires ou autres à elles propres (3).

On voit combien, avec Polybe, nous sommes loin de l'époque où régnait exclusivement la géographie d'Ephore et d'Hérodote, pour lesquels l'*Ister* (le Danube) traversait la *Celtique* de sa source à son embouchure (4).

TROISIÈME PARTIE

Il nous reste à examiner si cette distinction radicale des termes Κελτοί et Γαλάται, constatée dans les trente-sept derniers livres de Polybe, est applicable aux trois premiers.

(1) Polyb., l. XII, c. 4, édit. Didot, I, p. 504.

(2) Il faut ajouter à cette énumération l'*Allobrogie*. Polybe dit positivement que les Allobroges étaient des *Galates*. Cf. liv. III, c. 49, et *supra*, p. 83.

(3) Cf. *supra*, p. 81.

(4) Ephore, fragm. 43 ; voir *Annexe*, n° XXI. Cf. Herodot., l. II, c. 33, *Annexe* n° XXII ; Aristot., *Meteorol.*, I, 13 ; *Hist. anim.*, l. VIII, c. 28 ; *De gener. anim.*, l. VI, c. 8, *Annexe*, n° XXIII ; Pseudo-Arist., *De mirab. auscult.*, *Annexe*, n° XXIV.

Nous le croyons et nous allons essayer de le prouver.

Ici, nous l'avouons, la démonstration paraît tout d'abord moins aisée. Les phrases où l'hésitation est possible sont moins rares. L'exemple cité par M. d'Arbois de Jubainville n'est pas le seul à pouvoir faire illusion (1). Nous espérons montrer, en dépit de ces passages ambigus (d'ailleurs peu nombreux), que cette synonymie des termes n'existe pas.

Ce qui a trompé généralement les critiques, même les plus sagaces, c'est qu'en effet, pour Polybe comme pour la majorité des Grecs de son temps (nous espérons vous le prouver), tout ce qui, dans l'Italie du Nord (nous ne saurions trop le répéter), n'était pas Ligurien ou Etrusque était *Celte* au même titre que les populations de la Gaule méridionale. Nous verrons même bientôt que la Cisalpine, comme les contrées du littoral méditerranéen à l'ouest du Rhône, portaient particulièrement et spécialement le nom de *Celtique*, Κελτία ou Κελτική, et que, suivant toutes les vraisemblances, c'est, comme le pensait Strabon, de ces contrées que le nom de Κελτοί s'était étendu au reste de l'Europe occidentale (2) et même à une partie de l'Europe orientale.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, ayant à faire l'histoire rétrospective de l'Italie circumpadane et transpadane, Polybe ne trouve d'abord sous sa plume, passez-moi l'expression, que le terme Κελτοί.

On sait à quel propos et dans quel but Polybe aborde l'histoire des *Celtes*. Rome et Carthage sont en présence. La lutte est près d'éclater en Espagne. Cependant le sénat romain hésite à entamer ce grand duel avant d'avoir définitivement dompté les populations de l'Italie supérieure qui menacent toujours Rome. Ces populations ce sont les *Celtes*, ΚΕΛΤΟΙ. C'est arrêtés par la crainte des *Celtes*, διὰ τὸν ἀπὸ τῶν ΚΕΛΤΩΝ φόβον, (II, 13) (3), que les Romains, dit Polybe, se décident à conclure une trêve avec Asdrubal et à porter toutes leurs forces dans la haute Italie. εὐθέως ἐξήνεγκαν τὸν πρὸς τοὺς κατὰ τὴν Ἰταλίαν ΚΕΛΤΟΥΣ πόλεμον (4) (κατὰ τὴν Ἰταλίαν Κελτούς, *les Celtes d'Italie*, est une expres-

(1) D'Arbois. Note résumée par le *Journal officiel* et reproduite dans la *Revue archéologique*, octobre 1875, p. 250.

(2) Strabon, l. IV, p. 129, et *Annexe*, n° III. Amédée Thierry avait très-bien constaté ce fait, *Hist. des Gaulois*, I, p. 23 (5e édition). Son erreur c'est d'avoir voulu donner à ces populations le nom de Galls, au lieu de leur conserver leur nom traditionnel de Celtes.

(3) Polyb., II, 13, édit. Didot. I, p. 77. *Annexe*, n° XXIV.

(4) Id., ibid. Cf. *Annexe*, n° XXIV, *loc. cit.*

sion que nous devons noter en passant). Donc Polybe, avant d'entamer le récit de cette campagne dont la Cisalpine est le théâtre, croit de son devoir d'historien de nous dire en quelques mots ce qu'étaient ces *Celtes*.

« *Peut-être*, écrit Polybe, *n'est-il pas inutile de dire ici quelques mots de ce peuple* (des Celtes). ὑπὲρ ὧν [ΚΕΛΤΩΝ] δοκεῖ μοι χρήσιμον εἶναι κεφαλαιώδη μὲν ποιήσασθαι τὴν ἐξήγησιν (1). » Polybe fait donc l'histoire abrégée des *Celtes* à partir de leur première occupation de la Cisalpine, ἐπὶ τὴν ἀρχὴν ἐξ ὅτου κατέσχον οἱ προειρημένοι τὴν χώραν (2). Il raconte que ces *Celtes*, à une époque qu'il ne fixe pas, mais qui paraît très-ancienne, vivaient à côté des Etrusques et comme mêlés à eux, des derniers contre-forts des Alpes aux rives du Pô. C'est à cette occasion qu'il fait cette belle description du pays que tout le monde connaît, description où il ne parle plus au passé, mais au présent, et dépeint ce qu'il a vu, c'est-à-dire les hommes de son temps. Or, remarquez que dans toute cette description il n'est question que de *Celtes* tant que le récit ne dépasse pas le versant méridional des Alpes. Mais sur le versant opposé de ces mêmes montagnes, sur le versant oriental, existaient des tribus guerrières sœurs, ou du moins parentes rapprochées des *Celtes* du midi. Ces tribus vont jouer un grand rôle dans les affaires de l'Italie. Ce sont les *tribus galatiques*, « Γαλάται τρανσάλπινοι » (3). Après quoi Polybe recommence à se servir du terme Κελτοί: « Les Celtes, ΚΕΛΤΟΙ, étaient voisins des Etrusques (les *Celtes*, entendons bien, non les *Galates*), et mêlés à eux ; οἷς [Τυῤῥηνοῖς] ἐπιμιγνύμενοι κατὰ τὴν παράθεσιν ΚΕΛΤΟΙ (4). » Séduits par la beauté du pays, περὶ τὸ κάλλος τῆς χώρας ὀφθαλμιάσαντες, sous un léger prétexte, ἐκ μικρᾶς προφάσεως, ces *Celtes* prennent les armes à l'improviste, chassent les Etrusques de la Circumpadane et prennent possession des plaines (5). Ce sont là, sans doute, les *Celtes*, restes d'une expédition, ἀπολειφθέντες τῆς στρατείας, que Scylax (6) (Peripl., 18) trouvait établis aux environs de Rimini.

Polybe raconte ensuite comment ces Celtes, qui avaient établi leur domination sur un grand nombre de peuplades voisines (7), PRIRENT UN JOUR ROME, DE CONCERT AVEC DE NOUVEAUX VENUS, LES TRANSAL-

(1) Polyb., II, 14, édit. Didot, I, p. 77.
(2) Id., ibid.
(3) Id., II, 15, édit. Didot, I, p. 78. *Annexe*, n° XXVI.
(4) Id., II, 17, édit. Didot, I, p. 80.
(5) Id., II, c. 17, Didot, I, 80 (*loc. cit.*). *Annexe*, n° XXVII.
(6) Scylax, fragm. 18. Voir *supra*, *Annexe*, n° XII.
(7) Polyb., II, 18, édit. Didot, I, p. 80. *Annexe*, n° XXVIII.

PINS GALATES, qui semblent avoir formé un second ban d'invasion *celtique*, Γαλάται τοῦ Κελτικοῦ γένους (1), comme nous l'avons déjà dit.

Reportons-nous, en effet, au chap. 6 du liv. I de Polybe, où il est fait mention par lui, pour la première fois et en même temps, des Celtes et des Galates. « *La dix-neuvième année après la bataille d'Ægos Potamos... la seizième après la bataille de Leuctres... les Galates*, ΓΑΛΑΤΑΙ, *venaient de s'emparer de Rome et l'occupaient tout entière, à l'exception du Capitole.* » Γαλάται δὲ κατὰ κράτος ἑλόντες, αὐτὴν τὴν Ῥωμὴν κατεῖχον πλὴν τοῦ Καπιτωλίου (2).

Quels étaient ces GALATES? Polybe nous le dit en toutes lettres; c'étaient les GÆSATES, voisins des sources du Rhône (sources placées par Polybe au-dessus de l'Adriatique). Τοὺς κατὰ τὰς Ἄλπεις καὶ τὸν Ῥοδανὸν ποταμὸν κατοικοῦντας ΓΑΛΑΤΑΣ, προσαγορευομένους δὲ διὰ τὸ μισθοῦ στρατεύειν Γαίσατους (3).

« Souvenez-vous, disent plus loin aux *Gæsates* les députés *Boïens* et *Insubres* (II, 22), pour entraîner de nouveau ces Galates en Italie (en 224), souvenez-vous de cette glorieuse expédition de vos ancêtres, où non-seulement vous avez vaincu les Romains, mais encore, après ce succès, pris Rome d'assaut. Maîtres de la ville et de ce qui y était renfermé pendant sept mois, vous ne l'avez remise aux Romains que de votre propre gré et par grâce, puis, sans perte, sans dommage, vous êtes rentrés dans vos foyers, chargés de butin (4). » A ces souvenirs, ajoute l'historien grec, les chefs *Gæsates* furent saisis d'une telle ardeur que jamais armée plus nombreuse, plus illustre et plus brave ne sortit de ces contrées de la *Galatie*, « ἐκ τούτων τῶν τόπων τῆς ΓΑΛΑΤΙΑΣ ». Τῆς Γαλατίας, remarquons bien le mot (5).

Cette insistance de Polybe à qualifier, dès qu'il les rencontre, les Transalpins de Γαλάται, leur contrée de Γαλατία, ne saurait paraître insignifiante à qui, comme nous venons de le faire, a constaté déjà que le terme Κελτοί, le pendant de Γαλάται dans les *Histoires* de Polybe, ne se rencontre pas une seule fois dans les *trente-sept* derniers livres de l'historien des guerres puniques, à moins qu'il ne s'agisse

(1) Plut., voir *supra*, *Annexe*, n° VI.

(2) Polyb., I, 6, édit. Didot, t. I, p. 4; cf. *supra*, *Annexe*, n°s XIII et XXVIII.

(3) Polyb., II, 22, Didot, I, p. 83, *Annexe*, n° XXIX. Cf. II, 34, Didot, I, p. 92, *Annexe*, n° XXX, et III, 47, Didot, I, p. 150, où est décrit le cours du Rhône. *Annexe*, n° XXXI.

(4) Polyb., II. 22, *Annexe*, n° XXX, *loc. cit.*

(5) Ce pays des *Gæsates*, cette vallée des Alpes où le Rhône prend sa source est, selon nous, la *Galatie* primitive et restreinte dont les Romains étendirent plus tard le nom à toute la Province.

des premières et antiques populations de l'Italie supérieure ou de la Gaule méridionale, et ne s'applique jamais aux *Galates* transalpins.

La question nous paraît donc se présenter à nous de la manière suivante :

Un ensemble de peuplades apparentées, ce semble, aux Ombriens [veteres Galli (1)], occupait depuis assez longtemps sous le nom de *Celtes*, Κελτοί, l'Italie supérieure, d'où elles avaient expulsé les Étrusques, leurs anciens maîtres, quand vers 390 avant notre ère d'autres peuplades de même race, cantonnées en partie dans les Alpes septentrionales, vinrent se joindre à ces premiers occupants soit à titre de mercenaires (2), soit à titre d'alliés, les entraînèrent contre les Étrusques retirés derrière l'Apennin, et de là jusqu'à Rome. Ce sont ces nouveaux venus d'un type beaucoup plus septentrional, et dont l'armement était nouveau pour les Romains (3), que Polybe distingue des *Celtes* et, d'accord avec les historiens latins, désigne sous le nom de Γαλάται, forme grecque de l'ethnique *Galli.* Polybe ne s'y trompe jamais. C'est là cette *gens longinqua et ignotior* dont parle Tite-Live, ce sont là ces *novi accolæ, humori et frigori assueti*, expressions qui ne peuvent s'appliquer aux Celtes et sont, au contraire, très-exactes s'il s'agit des *Galates*.

Comment croire, en effet, que les Romains ou les Étrusques aient pu qualifier ainsi d'*hommes nouveaux*, de *guerriers aux armes inconnues*, soit les Celtes des bords du Pô, soit même les populations des bas versants des Alpes méridionales? Tout est obscur et contradictoire, on l'a souvent répété, dans le récit des auteurs anciens, si l'on ne distingue pas nettement cette invasion presque exclusivement *galatique* de 390 de l'ancienne invasion celtique de date inconnue, mais qui, si on la fait commencer avec le mouvement des tribus ombriennes, remonterait au XII^e siècle au moins avant notre ère.

Que l'armement des Transalpins fût une innovation aux yeux des populations de l'Italie, ce n'est pas une conjecture de notre part. Non-seulement Tite-Live a eu soin de nous dire que ces nouveaux venus, *novos accolas*, avaient des armes nouvelles, *novum genus armorum* (V, 17), mais Polybe ne manque jamais de désigner l'*épée*, le *bouclier*, tout l'attirail militaire, par l'épithète de Γαλατικά, même dans les chapitres où il met les Celtes seuls en scène. Dans le livre III, où

(1) Servius, *ad Æneid.*, XII, v. 753; cf. *Annexe*, n° XXXIX.

(2) Polyb., II, 22, *loc. cit.* et *supra*, *Annexe*, n° XXIX.

(3) Tite-Live, V, 32; cf. *Annexe*, n° XXXIII; cf. id., V, 17, *Annexe*, XXXIII *a*; l. V, 48, *Annexe*, XXXIII *b*.

Κελτοί est répété 51 fois contre 8 Γαλάται (si nous ne tenons pas compte de ces épithètes caractéristiques qui indiquent la qualité des choses, mais qui ne peuvent être l'équivalent du nom de peuple). Polybe parle deux fois des armes dont se servent les *Celtes* en Italie, il leur donne invariablement l'épithète de *galatiques*. *Galatiques* sont également les cavaliers mercenaires qui, un moment, se mettent à la solde de Rome. Relevons chacun de ces passages.

Liv. III, c. 62. Annibal, pour exciter l'ardeur de ses soldats, fait avancer devant eux une troupe de jeunes gens faits prisonniers dans les défilés des Alpes. Sous leurs yeux, εἰς τὸ μέσον, il place une panoplie complète d'armes *galatiques*, πανοπλίας γαλατικάς (1), telles que les rois galates, οἱ βασιλεῖς αὐτῶν, ont coutume d'en porter quand ils doivent soutenir un combat singulier.

Le chap. 114 du même livre contient une phrase bien plus explicite. Polybe parle de l'épée que portent en Italie les alliés non ibères d'Annibal. Nous avons vu que c'étaient surtout des Celtes (2). Comment qualifiera-t-il cette arme ? de *galatique* : « ἡ δὲ Γαλατικὴ μάχαιρα μίαν εἶχεν χρείαν, τὴν ἐκ καταφορᾶς. *L'épée galate ne frappait que de taille.* » Or, si vous voulez bien vous donner la peine de relire ce chapitre et le précédent, vous constaterez vous-mêmes que le terme Κελτοί y est répété *onze fois*, sans qu'une seule fois le nom des Galates ait été prononcé. S'il était besoin de prouver que ce n'est pas là un effet du hasard, je renverrais au ch. 30 du livre II, où le même glaive rappelle la même épithète de *galatique*, Γαλατική · αἱ δὲ μάχαιραι... τὴν Γαλατικὴν καταφορὰν ἔχειν μόνον (3).

Le bouclier (même chapitre) est également qualifié *galatique* : « οὐ γὰρ δυναμένου τοῦ Γαλατικοῦ θυρέου τὸν ἄνδρα περισκέπειν (4). *Le bouclier galate ne couvrait pas suffisamment le corps du guerrier.* »

C. 33, même livre, il est de nouveau question de l'épée *qui n'a point de pointe* : τὸ μηδαμῶς κέντημα τὸ ξίφος ἔχειν, ὅπερ ἴδιόν ἐστι Γαλατικῆς χρείας (5), *particularité propre à l'arme des Galates*. Mêmes idées, mêmes expressions. Qui oserait y voir l'effet du hasard ? Pour moi, j'ai en vain cherché une seule phrase où, dans des circonstances analogues, Polybe se servît du mot Κελτική ; je ne l'ai pas trouvée.

Ce n'est donc pas seulement dans les *trente-sept* derniers livres que

(1) Polyb., III, 62, Didot, I, p. 161 ; cf. *Annexe*, n° XXXIV.
(2) Id., III, 114, Didot, I, p. 198. *Annexe*, n° XXXV.
(3) Id., l. II, 30, Didot, I, p. 89. *Annexe*, n° XXXVI.
(4) Id., II, 30, *loc. cit.*
(5) Id., II, 33, Didot, I, p. 91. *Annexe*, n° XXXVII.

le terme Γαλάται, les épithètes Γαλατική et Γαλατικά ont un sens spécial et distinct de celui que renferment les mots Κελτοί, Κελτικός et Κελτική; c'est aussi dans les premier, deuxième et troisième livres.

Complétons la démonstration. Je vous demande pardon de cette insistance, mais je tiens à mettre entre vos mains tous les éléments du problème.

Abordons d'abord le livre III. En dehors des deux épithètes dont nous avons parlé, nous comptons dans ce livre *dix* Γαλάται ou Γαλατία contre *cinquante et un* Κελτοί.

Passons rapidement en revue ces dix mentions de Γαλάται et Γαλατία.

Première mention. Liv. III, c. 40.

Annibal a franchi les Pyrénées. Les Romains songent à prendre des mesures énergiques et avant tout à terminer l'affaire de la colonisation de la Cisalpine. Τὰς ἀποικίας ἃς ἤδη πρότερον ἦσαν εἰς Γαλατίαν ἀποστέλλειν προκεχειρισμένοι (1). Γαλατία est le nom que les Romains commençaient à donner à l'Italie supérieure. C'est la simple constatation de la transformation qui s'est faite dans le vocabulaire des Romains. La vieille Celtique de Scylax est devenue la *Gallia*, Γαλατία en grec.

Deuxième mention, même chap. 40.

A peine les colonies romaines sont-elles établies que les *Boïens Galates*, οἱ Βοῖοι καλούμενοι ΓΑΛΑΤΑΙ (2), se soulèvent. Γαλάται est ici un titre qui les distingue des populations *celtiques* proprement dites, comme les Insubres, par exemple. Cette distinction se retrouve autrement exprimée, ch. 67. Les *Celtes*, οἱ Κελτοί, qui faisaient partie de l'armée romaine, voyant que la fortune de Carthage était chaque jour plus brillante, formèrent entre eux le dessein d'attaquer les Romains... Ils les surprennent, en effet, pendant la nuit, en massacrent un grand nombre et vont, les têtes de leurs victimes à la main, se présenter à Annibal, qui les reçoit avec la plus grande faveur..... Avec les *Celtes*, ajoute Polybe, étaient venus aussi des Boïens (3) (III, 67). Les traductions portent : « Avec les Gaulois étaient venus des Boïens. » C'est, croyons-nous, un contre-sens. Si les Boïens avaient été des *Celtes* aux yeux de Polybe, il ne les aurait pas nommés ainsi, spécialement et à part. *Galates* a donc bien au ch. 40 une valeur particulière. Pourquoi, d'ailleurs, Polybe aurait-il em-

(1) Polyb., III, 40, Didot, I, p. 145. *Annexe*, n° XXXVIII.
(2) Id., III, 40, *loc. cit.*; cf. *supra*, *Annexe*, n° XXXVIII.
(3) Id., III, 67, Didot, I, p. 165. *Annexe*, n° XXXIX.

ployé ce terme de *Galate* s'il était synonyme de *Celte*, quand nous le voyons reprendre ensuite, immédiatement, le terme de Κελτοί qu'il répète *sept fois* de suite du ch. 40 au ch. 49, où Γαλάται se montre de nouveau, il est vrai, mais dans quelles circonstances? Pour qualifier encore une population non *celtique* ou celtique seulement τὸ γένος, *les Galates Allobriges*. C'est la troisième mention des Galates.

Troisième mention. Liv. III, c. 49.

« Τῶν Ἀλλοβρίγων καλουμένων Γαλατῶν (1). » La même expression que pour les Boïens (2).

Quatrième mention, ch. 50.

Annibal envoie en avant, dans les défilés des Alpes, les *Galates* qui lui servent de guides. Ces *Galates* sont évidemment des *Allobriges*. Ils méritent donc l'épithète que Polybe leur applique. προέπεμψε δέ [Ἀννίβας] τινας τῶν καθηγουμένων αὐτοῖς Γαλατῶν (3). Encore une mention des Galates parfaitement justifiée.

Cinquième mention, ch. 59.

Polybe raconte qu'il a bravé bien des périls pour visiter des pays lointains : la *Libye*, l'*Ibérie*, la *Galatie* (4). ΤΗΝ ΓΑΛΑΤΙΑΝ. Vous ne douterez pas, avec moi, qu'il s'agisse ici de la *Transalpine alpestre* ou *danubienne*. Polybe ne se serait pas fait un mérite d'avoir visité la *Cisalpine*. D'un autre côté nous savons, de son aveu même, qu'il n'avait jamais pénétré en Gaule au-delà des Cévennes (5).

Sixième mention. Liv. III, c. 65.

Τοὺς Γαλατικοὺς ἱππεῖς (6) me semble une expression qui rentre dans la série des termes d'art militaire, art tout *galatique* ainsi que nous l'avons constaté plus haut.

Septième mention, ch. 67.

Rome a été vaincue. Les *Celtes* qui servaient dans l'armée romaine se sont révoltés. Les consuls craignent que les *Galates* ne se joignent aussi eux bientôt à Annibal. « *Indigné de la perfidie des Celtes*, dit

(1) Polyb., III, 49, Didot, I, p. 152. *Annexe*, n° XL.

(2) Cf. *Annexe*, n°s XXXVIII et XXXIX. Nous en concluons que les Boïens et les Allobriges étaient des *Galates* et non des *Celtes*. Cela ressort nécessairement de notre thèse. *Galates* également étaient les *Tecto-ages*. Ce qu'Amédée Thierry a très-bien reconnu; il a eu tort seulement d'y vouloir voir des Belges ou Kimrys.

(3) Polyb., III, 50, Didot, I, p. 153. *Annexe*, n° XLI.

(4) Id., III, 59, Didot, I, p. 158. *Annexe*, n° XLII.

(5) Id., III, 37-38, Didot, I, 143. *Annexe*, n° XLIII.

(6) Id., III, 65, Didot, I, p. 163; cf. *supra*, p. 81. On sait que les Galates Bastarnes, en particulier, étaient d'excellents cavaliers. Plut., *in L. Æm. Paulo*, p. 257.

Polybe, et calculant qu'après un pareil événement, fidèles à leur ancienne haine, *tous les Galates* des contrées voisines, πάντας τοὺς πέριξ ΓΑΛΑΤΑΣ (1), ne manqueraient pas de se prononcer pour les Carthaginois, *Publius résolut de prendre ses précautions pour l'avenir.* » N'est-il pas permis de voir, ici, une allusion aux *Boii* et autres populations *galatiques* en opposition avec les populations plus strictement *Celtes?* L'hypothèse, au moins, est permise.

Huitième mention.

Nous traversons, maintenant, *vingt-deux* mentions de Κελτοί et arrivons au chap. 86 (2) où l'épithète de Γαλατικά reparaît. Τὰ Γαλατικά πεδία, qualifiant la Cisalpine. C'est un synonyme du terme Γαλατία que nous avons déjà expliqué plus haut et qui ne doit pas nous étonner.

Neuvième mention. L. III, ch. 87.

Ἐν τοῖς κατὰ Γαλατίαν τόποις (3) est encore une désignation de la province romaine créée dans la Cisalpine.

Dixième mention. L. III, ch. 118.

Pour comble de malheur, dit Polybe, le préteur envoyé dans la Cisalpine vient de tomber dans une embuscade. Il est ainsi désigné : τὸν εἰς τὴν Γαλατίαν στρατηγόν (4). C'est son titre officiel.

La démonstration, si je ne me trompe, Messieurs, est complète. Polybe, pas plus dans le liv. III, dont les événements se passent en Italie, que dans les trente-sept suivants, n'emploie au hasard les mots Κελτοί, Γαλάται, Γαλατία et Κελτική. Il ne se sert de chacun de ces termes qu'à bon escient, et le sens de ces mots doit commencer, ce me semble, à vous apparaître clairement.

Les *Galates* forment un groupe compact de populations guerrières qui, à partir du ve ou ive siècle, sortent d'une ruche commune, dont nous ne connaissons pas bien encore la situation précise, mais qui, de très-bonne heure, les met en rapports constants avec la Thrace, la Grèce, le Bosphore et l'Asie Mineure (5). — En 390 ces bandes armées descendent en Italie et pénètrent jusqu'à Rome. Quelques-unes de leurs tribus étaient même peut-être, alors, déjà établies dans la

(1) Polyb., III, 67, Didot, I, p. 165; cf. *supra*, *Annexe*, n° XXXIX.

(2) Id., III, 86, Didot, I, p. 178; cf. *supra*, p. 82.

(3) Id., III, 87, Didot, I, p. 179. *Annexe*, n° XLV, et *supra*, p. 82.

(4) Id., III, 118, Didot, I, 201. *Annexe*, n° XLVI.

(5) Nous sommes persuadé que ces Galates sont très-proches parents des Cimmériens d'Hérodote, ce que croyait déjà l'illustre Fréret. Cf. Fréret, *Hist.*, t. IV, p. 276 et sq.

Cisalpine à côté des Celtes, leurs frères, premiers occupants du pays. Les *Allobriges*, les *Boïens*, les *Gæsates*, les *Tectosages*, les *Bastarnes* sont particulièrement désignés par Polybe comme faisant partie de ce groupe guerrier. Les Romains, effrayés à l'aspect de ces nouveaux venus qui du premier coup s'étaient emparés de la ville sainte, confondirent sous le nom commun de Γαλάται ou *Galli* toutes les populations *celtiques* de l'Italie, qui n'avaient joué jusqu'alors, vis-à-vis de Rome, qu'un rôle insignifiant et effacé. La Transpadane et même une partie de la Cispadane reçut en conséquence, des Romains, le nom de ΓΑ ΛΑΤΙΑ, et c'est sous ce nom que ces contrées devinrent une *province romaine* (1).

Polybe, quand il parle des colonies romaines, des consuls, ou de la province, se sert de cette expression consacrée officiellement: ΓΑΛΑΤΙΑ.

Les bandes guerrières venues de la Transalpine, les *Galates*, avaient apporté avec elles des armes et tout un attirail militaire auquel les Romains et les Étrusques, *voisins des Celtes*, n'étaient pas accoutumés. Quand Polybe parle de ces armes, de cet accoutrement, il se sert toujours de l'épithète *Galatica*, qu'il s'agisse des mercenaires de l'Asie ou des *Celtes* unis aux Transalpins en Italie.

Polybe, au contraire, quand il parle des *Cisalpins* et d'une partie des populations alpestres (les populations des Alpes méridionales), les désigne généralement par le terme Κελτοί; mais, dès qu'il peut y avoir malentendu, c'est-à-dire dès qu'il rencontre sur son chemin des groupes purement *galatiques*, même dans les contrées où dominent les *Celtes*, il ne manque jamais de qualifier ces groupes de l'épithète qui les distingue, οἱ Γαισάται καλουμένοι Γαλάται — οἱ Βοῖοι καλουμένοι Γαλάται — οἱ Ἀλλόβριγες καλουμένοι Γαλάται — ainsi que nous l'avons constaté précédemment. Ces populations étaient, en effet, de vraies populations *galatiques*: telle est, au moins, notre conviction. Il n'y a pas de doute pour les *Gæsates* et les *Allobriges*. Je ne crois pas qu'il y en ait davantage pour les *Boïens*. C'est ce qui explique leur retour si facile sur les bords du Danube et jusque dans les Carpathes après leur dernière défaite.

Les autres populations non liguriennes de la Cisalpine continuent à être des *Celtes* pour Polybe.

Prenez la peine de relire, dans le texte, le Ier et le IIe livre des

(1) C'est ainsi que notre pays, à la suite des révolutions et conquêtes diverses qui en forment l'histoire, s'est successivement appelé *Celtique* (Κελτική), Gaule (*Gallia*) et France, sans que le fond de la population ait sensiblement changé.

Histoires, vous verrez que rien n'y dément ces assertions. J'indique dans mon annexe, pour faciliter ce travail, chapitre par chapitre, ligne par ligne, toutes les mentions de Κελτοί et de Γαλάται dans ces deux livres.

Nous pouvons même faire ce travail ici, pour le premier livre, qui ne contient que *douze mentions* de l'un ou de l'autre *ethnique*, savoir six *Galatæ*, et six *Celtæ*.

ΓΑΛΑΤΑΙ.

1re, 2e et 3e mentions.

Nous avons déjà signalé plus haut ces expressions et en avons montré l'importance et la valeur. Ch. 6 : Γαλάται δὲ κατὰ κράτος ἑλόντες αὐτὴν τὴν Ῥώμην..... Σπονδὰς καὶ διαλύσεις εὐδοκουμένας Γαλάταις .... τῷ πρότερον ἔτει τῆς τῶν Γαλατῶν ἐφόδου, τῶν τε περὶ Δελφοὺς φθαρέντων (1). Est-il possible de désigner nos *Galates* d'une façon plus précise, puisqu'il s'agit ici des *Gæsates* d'un côté, des compagnons de Brennus de l'autre? Or ces trois Γαλάται sont enclavés entre quatre Κελτοί. Pourquoi? Parce que Polybe nous remet en présence des populations italiennes antérieures aux grandes invasions galatiques. « *Devenus maîtres du Latium*, dit-il, *les Romains attaquent les Tyrrhéniens et les Celtes*, μετὰ ταῦτα Τυῤῥηνοῖς ἐπολέμουν, ἔπειτα ΚΕΛΤΟΙΣ (1re mention des Celtes), *puis les Samnites*, ἑξῆς δὲ Σαυνίταις (2). »

Dix lignes plus bas, les Celtes, ΚΕΛΤΟΙ (2e mention), reparaissent. « *Les Romains*, continue Polybe, *qui avaient réduit sous leurs lois les Tyrrhéniens et les Samnites et même défait les Celtes d'Italie dans plusieurs combats*, τοὺς δὲ κατὰ τὴν Ἰταλίαν ΚΕΛΤΟΥΣ πολλαῖς μάχαις ἤδη νενικηκότες (3), *dirigent, pour la première fois, leurs armes vers les autres provinces indépendantes.* »

Les mêmes idées résumées, à la fin de ce chapitre *six*, amènent tout naturellement deux nouvelles mentions de Κελτοί, soit *quatre* dans ce seul chapitre. Ἐκ τῶν πρὸς τοὺς Σαυνίτας καὶ ΚΕΛΤΟΥΣ ἀγώνων (3e mention). — Γενομένοι δὲ παραδόξως ἁπάντων ἐγκρατεῖς... πλὴν Κελτῶν (4e mention). Nous trouvons les deux autres mentions (mentions 5 et 6) des Κελτοί aux chap. 17 et 67, dans une énumération des mercenaires de Carthage, Ibères, *Celtes* (Κελτοί), Ligustiniens et Baléariens. Nous avons vu plus haut que CELTES était le terme dont se servait Polybe en pareille circonstance. Le voisinage des Ligusti-

(1) Polyb., I, c. 6, *loc cit.*
(2) Id., ibid.
(3) Id., ibid.

niens nous porte d'ailleurs à penser qu'il s'agit ici des *Celtes* de la Gaule méridionale. Cf. *supra*, p. 88.

4e et 5e mentions des Γαλάται.

Il faut sauter au ch. 77 pour trouver la quatrième mention des *Galatæ*. Nous sommes en Afrique; de qui parle Polybe? D'une troupe de mercenaires au service de Mathon. Les *Galates d'Autarite*, τὸν Αὐτάριτον τὸν τῶν Γαλατῶν ἡγεμόνα, et plus bas, τοὺς μετὰ Αὐταρίτου Γαλάτας (1). Il n'y a pas à s'y tromper, nous sommes au milieu d'une troupe de mercenaires transalpins.

6e mention des Γαλάται, ch. 80.

Nous retrouvons, au ch. *quatre-vingt*, ces mêmes mercenaires avec le même titre de Γαλάται, « ἐφ' οἷς Αὐτάριτος ὁ Γαλάτης (2) ».

Les expressions de Γαλάτης et de Γαλάται sont donc suffisamment justifiées, au livre I ainsi qu'aux livres III-XL.

Pour ne laisser aucune ombre au tableau, il nous reste à détacher maintenant, du récit de Polybe, quelques phrases où les mots Κελτοί et Κελτική aient de leur côté un sens spécial et précis qui fasse pendant, pour ainsi dire, aux expressions Γαλάται et Γαλατία que nous avons soulignées. Et d'abord voyons dans quelles occasions Polybe s'est servi des mots Κελτία et Κελτική.

Annibal avait fait un projet de traité avec Philippe de Macédoine. Les Romains interceptent ce projet, dont Polybe nous a conservé le texte. Nous avons tout lieu de croire qu'il nous en a transmis le texte officiel. Il y est dit que les deux parties contractantes s'engagent à protéger leurs alliés respectifs (liv. VII, c. 9). Annibal et les Carthaginois auront sous leur sauvegarde les Macédoniens et les Grecs avec qui les Macédoniens ont conclu alliance; et de même les Macédoniens et les Grecs doivent protection, d'abord aux Carthaginois et au général Annibal, puis aux peuples établis sur les terres de Carthage..., à Utique en particulier, et enfin à toutes les provinces et places avec qui Annibal a fait amitié en *Italie*, en *Celtique* et en *Ligurie*, « ἐν Ἰταλίᾳ καὶ ΚΕΛΤΙᾼ καὶ Λιγυστίνῃ » (3). Le mot Κελτία est répété deux fois dans le traité.

Italia désigne évidemment l'Italie méridionale, l'Italie grecque et romaine. On connaît la position de la Ligurie, qui s'étendait de Pise

(1) Polyb., II, 77, Didot, I, p. 58. *Annexe*, n° XLVII.

(2) Polyb., I, 80, Didot, I, p. 60. *Annexe*, n° XLVIII.

(3) Polyb., VII, 9, Didot, I, p. 381. *Annexe*, n° XLIX. Remarquons que cette mention de la *Celtique* et de la *Ligurie* s'accorde parfaitement avec les passages cités plus haut des chap. 17 et 67 du livre Ier, où sont énumérés les alliés de Carthage. Cf. p. 86-88.

à Marseille le long des côtes. Κελτία désigne ou la *Cisalpine* ou les côtes de notre Gaule, des embouchures du Rhône à Port-Vendres. Κελτία, voilà donc le nom grec officiel de l'Italie supérieure avant que le terme de Γαλατία imposé par les Romains à cette contrée ait été accepté par les Grecs. Plusieurs autres passages de Polybe confirment cette manière de voir. — Nous lisons, liv. III, ch. 77, la phrase suivante : « *Pendant que ces* choses se passaient en Espagne... Annibal hivernait en Italie, » où? la traduction latine dit « *in Cisalpina Gallia* » (1), mais le texte porte « ἐν τῇ ΚΕΛΤΙΚῌ » (2). Annibal campait, en effet, au nord de Rimini.

L. II, ch. 32, même expression pour désigner la haute Italie : « *A quelque temps de là les consuls P. Furius et C. Flaminius* dirigèrent une nouvelle expédition — *in eamdem Galliam* », dit encore la traduction (3). Nous lisons de nouveau dans le texte : « ἐν τῇ ΚΕΛΤΙΚῌ » (4).

Cette expression de *Celtice*, Κελτική, ne doit d'ailleurs pas nous étonner, si nous voulons bien nous rappeler que parmi les populations que le Périple de Scylax (entre les années 500 et 350) signale dans ces contrées se trouve le nom des *Celtes* (5). Ajoutons que toutes les fois que Polybe parle des mercenaires ou alliés gaulois d'Annibal, *gaulois* suivant l'expression généralement adoptée, c'est, à l'exception de la bande d'*Autarite*, sous le nom de Κελτοί qu'il en parle.

L. I, ch. 17. Διὸ καὶ ξενολογήσαντες ἐκ τῆς ἀντίπερα χώρας πολλοὺς μὲν Λιγυστινοὺς καὶ ΚΕΛΤΟΥΣ ἔτι δὲ πλείους τούτων Ἴβηρας ἅπαντας εἰς τὴν Σικελίαν ἀπέστειλαν. « En conséquence ils [les Carthaginois] recrutèrent dans les pays d'outre-mer grand nombre de Liguriens, de *Celtes* et surtout d'Ibères. » Ces Celtes mercenaires pouvaient, sans doute, en grande partie appartenir à la Gaule méridionale qui portait aussi le nom de Κελτική à cette époque (7), mais la majeure partie devait être composée de Cisalpins. Même livre (I, 67), à cette liste des auxiliaires d'Annibal, Polybe ajoute simplement les *Baléariens*, mais les *Celtes* y figurent toujours. « *Dans l'armée d'Annibal se trouvaient, pêle-mêle, des Ibères, des* CELTES, *des Liguriens, des Baléariens*

(1) Polyb., édit. Didot, I, p. 172.
(2) Polyb., III, 77, Didot, I, p. 172, *loc. cit. Annexe*, n° L.
(3) Polyb., édit. Didot, I, p. 90.
(4) Polyb., II, 32, Didot, I, p. 90, *loc. cit. Annexe*, n° LI.
(5) Cf. *supra*, *Annexe*, n° XII.
(6) Polyb., I, 17, Didot, t. I, p. 12. *Annexe*, n° LII.
(7) Hecatée, fragm. 19-24. Cf. *Annexe*, n° LIII.

« ἦσαν γάρ, οἱ μὲν Ἴϐηρες, οἱ δὲ ΚΕΛΤΟΙ, τινὲς δὲ Λιγυστινοὶ καὶ Βαλιαρεῖς οὐκ ὀλίγοι (1). »

Si Polybe a à parler des habitants du littoral de la Méditerranée, entre Marseille et les Pyrénées, il nous prévient que ce sont des *Celtes*, ΚΕΛΤΟΙ. De ce côté, il ne connaît point de *Galates* : « ἀπὸ δὲ τοῦ Νάρϐωνος καὶ τὰ περὶ τοῦτον ΚΕΛΤΟΙ νέμονται μέχρι τῶν Πυραιναίων ὀρῶν » (2). Ce sont, par conséquent, des *Celtes* qu'Annibal rencontrera au sortir des Pyrénées (III, 40) : « *Annibal se mit donc en mesure de franchir les passes des Pyrénées, non sans avoir des craintes* sérieuses du côté des CELTES, à cause *de la difficulté des lieux*. καταφοϐος ὢν τοὺς Κελτοὺς διὰ τὰς ὀχυρότητας τῶν τόπων (3). »

Au chapitre 43, nous nous trouvons avec Annibal sur les bords du Rhône. Les populations semblent vouloir lui disputer le passage. Ces populations, quelles sont-elles? Encore des *Celtes*, Κελτοί, qu'il défait facilement, nous dit Polybe, à cause de leur manque de discipline, « διὰ τὴν ἀταξίαν » (4).

Les premiers *Galates* que nous rencontrons, nous l'avons dit plus haut, à l'occident des Pyrénées, ce sont les Allobroges, « Ἀλλόϐριγες οἱ καλούμενοι Γαλάται » (III, 49), qui donnent par la vallée du Rhône la main aux *Gæsates Galates* également (5).

De nouvelles citations (nous pourrions les multiplier) seraient, ce nous semble, superflues. Il nous paraît surabondamment prouvé maintenant que Polybe, quelque valeur ethnique ou géographique que l'on veuille, d'ailleurs, donner aux mots Κελτοί et Γαλάται, n'emploie point ces deux termes indifféremment (6). Κελτοί et Γαλάται, dans l'esprit de l'historien grec, ne sont point synonymes ; ils jouent tout au plus, dans certains cas, le rôle de mots *équivalents*.

La synonymie qui paraît exister au premier abord dans quelques phrases très-peu nombreuses, ajouterons-nous, nous semble facile à expliquer. Les *Celtes d'Italie*, οἱ κατὰ τὴν Ἰταλίαν Κελτοί, suivant l'ex-

(1) Polyb., I, 67, Didot, I, 51 ; cf. *Annexe*, n° LIV.

(2) Polyb., III, 37, Didot, I, p. 143. Cf. *supra*, *Annexe*, n° XLIII. Il ne faut pas oublier que, de l'aveu même de Polybe, les populations situées au-dessus de ces *Celtes*, c'est-à-dire au nord des Cévennes, lui sont tout à fait inconnues (III, 38). Cf. *supra*, *Annexe*, n° XLII.

(3) Polyb., III, 40, Didot, I, p. 144. Cf. *supra*, *Annexe*, n° XXXVIII.

(4) Polyb., III, 47, éd. Didot, I, p. 148. Cf. *Annexe*, n° LV.

(5) Polybe ne parle pas des Tectosages de la Gaule méridionale, qui cependant étaient certainement établis, de son temps, à Tolosa. C'est une nouvelle preuve qu'il ne faut que très-discrètement s'appuyer sur des *omissions*.

(6) Polyb., III, 49, éd. Didot, I, p. 152. Cf. *supra*, *Annexe*, n° XXXIX.

pression de Polybe (II, 13), appellent à leur secours les Galates Transalpins, dont quelques-uns même, les *Boïens*, au moins, et les *Gæsates*, sont de bonne heure établis dans les plaines du Pô. Les populations *celtiques* et *galatiques* guerroient ensemble. Comment s'étonnerait-on que, dans le récit de ces expéditions, les deux noms aient pu s'entrelacer pour ainsi dire et se substituer quelquefois l'un à l'autre? Les *Gæsates Galates*, en particulier, οἱ Γαισάται Γαλάται (I, 6), n'ont pas pris Rome à eux seuls. Ils étaient l'élite de l'armée *celte* qu'ils entraînaient peut-être avec eux : ce sont eux, sans doute, qui ont laissé dans l'esprit des Romains le plus ineffaçable souvenir. Mais, dans un résumé général, Polybe aurait très-bien pu dire, ainsi qu'on l'écrivait en Grèce à l'époque même de la prise de Rome, lorsque le nom des *Galates* n'était pas encore connu des Hellènes, « *la ville de Rome a été prise par les Celtes* » (1). Pourtant on savait que des bandes guerrières du Nord avaient pris part à l'expédition ; ce qui faisait dire, d'un autre côté, que « *cette ville grecque* (Rome) *était tombée aux mains de guerriers venus des pays Hyperboréens* » (2). Tout cela s'explique au point de vue où nous a placé une étude attentive du texte complet de Polybe, mais ne justifie aucunement, comme nous l'avons vu, la confusion que l'on fait généralement entre les *Celtes* et les *Gaulois* ou *Galates*.

Je crois donc indispensable que, dans les traductions soit latines, soit françaises de Polybe, on rétablisse désormais ces deux mots partout où ils se trouvent, sans jamais substituer l'un à l'autre.

Je ne formulerai pas d'autres conclusions aujourd'hui. J'espère que, dans cette mesure, l'Académie voudra bien appuyer le vœu que j'exprime.

Dans un autre travail, j'indiquerai les conséquences importantes qui découlent, selon moi, de cette dualité des Celtes et des Galates que je crois avoir démontrée.

ALEXANDRE BERTRAND.

(1) Aristot. apud Plut., *in Camillo*, p. 140. *Annexe*, n° LVI.
(2) Heracl., Pontic. apud Plut., *in Camill*, p. 140, *loc. cit.*, *Annexe*, n° LVI.

ANNEXE

Suite (1)

N° XX.

Polyb., liv. IX, c. 34, édit. Dindorf (coll. Teubner), t. II, p. 403.

Τίνες δ' οἱ πρὸς τὸν Ἀλέξανδρον τὸν Ἠπειρώτην ὅρκους ποιησάμενοι καὶ συνθήκας ἐπ' ἐξανδραποδισμῷ καὶ μερισμῷ τῆς Ἀκαρνανίας; οὐχ ὑμεῖς; Τίνες δὲ κατὰ κοινὸν τοιούτους ἡγεμόνας ἐξέπεμψαν, οἵους ὑμεῖς; οἵ γε καὶ τοῖς ἀσύλοις ἱεροῖς ἐτόλμησαν προσάγειν τὰς χεῖρας. ὧν Τίμαιος μὲν τό τε ἐπὶ Ταινάρῳ τοῦ Ποσειδῶνος, καὶ τὸ τῆς ἐν Λούσοις ἱερὸν Ἀρτέμιδος ἐσύλησε· Φάρυκος δὲ καὶ Πολύκριτος, ὁ μὲν τὸ τῆς Ἥρας ἐν Ἄργει τέμενος, ὁ δὲ τὸ τοῦ Ποσειδῶνος ἐν Μαντινείᾳ διήρπασε. Τί δὲ Λάτταβος καὶ Νικόστρατος; οὐ τὴν τῶν Παμβοιωτίων πανήγυριν, εἰρήνης οὔσης, παρεσπόνδησαν, ΣΚΥΘΩΝ ΕΡΓΑ ΚΑΙ ΓΑΛΑΤΩΝ ἐπιτελοῦντες; ὧν οὐδὲν πέπρακται τοῖς διαδεξαμένοις.

Les Celtes chez les géographes et historiens antérieurs à Polybe.
(Cf. *supra*, n° XII.)

N° XXI.

Éphore (320 environ av. J.-C.).

Ephori fragmenta (dans les *Fragmenta historicorum græcorum*, édit. Didot), t. I, p. 245, fragm. 43.

« Strabo, IV, c. 4, 6, p. 304 : Ἔφορος δὲ ὑπερβάλλουσάν τε τῷ μεγέθει λέγει τὴν ΚΕΛΤΙΚΗΝ, ὥστε, ἥσπερ νῦν Ἰβηρίας καλοῦμεν, ἐκείνοις τὰ πλεῖστα προσνέμειν μέχρι Γαδείρων. »

Id., fragment 38, cité par Cosmas, topogr. Christ., p. 148 (t. II nov. coll. Patr. Montf.). Didot, t. I, p. 243.

Ἐφόρου ἐκ τῆς δ' (αὐτοῦ abest in cod.) ἱστορίας· τὸν μὲν γὰρ πρὸς ἀπηλιώτην καὶ τὸν ἐγγὺς ἀνατολῶν τόπον Ἰνδοὶ κατοικοῦσι· τὸν δὲ πρὸς

(1) Voir le numéro de janvier.

νότον καὶ μεσημβρίαν Αἰθίοπες νέμονται · τὸν δὲ ἀπὸ Ζεφύρου καὶ δυσμῶν ΚΕΛΤΟΙ κατέχουσι · τὸν δὲ κατὰ βοῤῥᾶν καὶ τοὺς ἄρκτους Σκύθαι κατοικοῦσιν.

Sequitur sciagraphia

<table>
<tr><td></td><td>Νότος</td><td></td></tr>
<tr><td>Ἀπηλιώτης</td><td>
<table>
<tr><td>ΙΝΔΟΙ</td><td>ΑΙΘΙΟΠΕΣ

ΣΚΥΘΑΙ</td><td>ΚΕΛΤΟΙ</td></tr>
</table>
</td><td>Ζέφυρος</td></tr>
<tr><td></td><td>Βοῤῥᾶς</td><td></td></tr>
</table>

Strabo, p. 34, édit. Meineke (coll. Teubner), I, p. 43.

Μηνύει δὲ καὶ Ἔφορος τὴν παλαιὰν περὶ τῆς Αἰθιοπίας δόξαν (scil., τὰ μεσημβρινὰ πάντα Αἰθιοπίαν καλεῖσθαι, τὰ πρὸς ὠκεανῷ), ὅς φησιν ἐν τῷ περὶ τῆς Εὐρώπης λόγῳ, τῶν περὶ τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν τόπων εἰς τέτταρα μέρη διῃρημένων, τὸ πρὸς τὸν Ἀπηλιώτην Ἰνδοὺς ἔχειν · πρὸς Νότον δὲ Αἰθίοπας, πρὸς δύσιν δὲ ΚΕΛΤΟΥΣ · πρὸς δὲ Βοῤῥᾶν ἄνεμον Σκύθας.

N° XXII.

Hérodote (440 environ av. J.-C.), liv. II, c. 33, édit. Dietsch (coll. Teubner), t. I, p. 132.

Ἴστρος τε γὰρ ποταμὸς ἀρξάμενος ἐκ ΚΕΛΤΩΝ καὶ Πυρήνης πόλιος ῥέει μέσην σχίζων τὴν Εὐρώπην. οἱ δὲ ΚΕΛΤΟΙ εἰσὶ ἔξω Ἡρακλήίων στηλέων · ὁμουρέουσι δὲ Κυνησίοισι, οἳ ἔσχατοι πρὸς δυσμέων οἰκέουσι τῶν ἐν τῇ Εὐρώπῃ κατοικημένων · Τελευτᾷ δὲ ὁ Ἴστρος ἐς θάλασσαν ῥέων τὴν τοῦ Εὐξείνου πόντου διὰ πάσης Εὐρώπης.

Id., liv. IV, c. 49, édit. Dietsch, t. I, p. 316.

Ῥέει γὰρ δὴ διὰ πάσης τῆς Εὐρώπης ὁ Ἴστρος ἀρξάμενος ἐκ ΚΕΛΤΩΝ οἳ ἔσχατοι πρὸς ἡλίου δυσμέων μετὰ Κύνητας οἰκέουσι τῶν ἐν Εὐρώπῃ, ῥέων δὲ διὰ πάσης τῆς Εὐρώπης ἐς τὰ πλάγια τῆς Σκυθικῆς ἐκβάλλει.

N° XXIII.

Aristote (340 environ av. J.-C.), *Meteorologica*, lib. I, c. 13, édit. Bekker, t. I, p. 350.

« ἐκ δὲ τῆς Πυρήνης (τοῦτο δέ ἐστιν ὄρος πρὸς δυσμὴν ἰσημερινὴν ἐν τῇ ΚΕΛΤΙΚΗ) ῥέουσιν ὅ τε Ἴστρος καὶ ὁ Ταρτησσός. »

a. Id., *Historia animalium*, lib. VIII, c. 28, édit. Bekker, t. I, p. 606.

« ἐν τῇ Ἰλλυρίδι καὶ τῇ Θρᾳκῇ καὶ τῇ Ἠπείρῳ οἱ ὄνοι μικροί, ἐν δὲ τῇ Σκυθικῇ καὶ **ΚΕΛΤΙΚΗ** ὅλως οὐ γίνονται· δυσχείμερα γὰρ ταῦτα. »

b. Id., *de Generatione animalium*, t. II, c. 5, édit. Bekker, t. I, p. 748.

« ἔτι δὲ ψυχρὸν τὸ ζῷον ὁ ὄνος ἐστί, διόπερ ἐν τοῖς χειμερινοῖς οὐ θέλει γίνεσθαι τόποις, διὰ τὸ δύσριγον εἶναι τὴν φύσιν, οἷον περὶ Σκύθας καὶ τὴν ὅμορον χώραν οὐδὲ περὶ **ΚΕΛΤΟΥΣ** τοὺς ὑπὲρ τῆς Ἰβηρίας· ψυχρὰ γὰρ αὕτη ἡ χώρα. »

N° XXIV.

Pseudo-Aristote (date inconnue mais voisine de celle du philosophe), *de Mirabilib. auscultation.*, c. 85, édit. Bekker, t. II, p. 837.

« ἐκ τῆς Ἰταλίας φασὶν ἕως τῆς **ΚΕΛΤΙΚΗΣ** καὶ Κελτολιγύων εἶναί τινα ὁδὸν Ἡρακλείαν καλουμένην. »

Textes où il est mention des Κελτοί *ou des* Γαλάται *dans le livre II de Polybe.*

N° XXV.

Polybe, liv. II, c. 13, édit. Dindorf (coll. Teubner), t. I, p. 133.

XIII. Ἀσδρούβας δὲ κατὰ τοὺς αὐτοὺς χρόνους (ἐν γὰρ τούτοις ἀπελίπομεν τὰ κατὰ τὴν Ἰβηρίαν) νουνεχῶς καὶ πραγματικῶς χειρίζων τὰ κατὰ τὴν ἀρχήν, ἔν τε τοῖς ὅλοις μεγάλην ἐποιεῖτο προκοπήν, τήν τε παρὰ μέν τισι Καρχηδόνα παρὰ δέ τισι Καινὴν πόλιν προσαγορευομένην κατασκευάσας, οὐ μικρά, μεγάλα δὲ συνεβάλλετο Καρχηδονίοις, εἰς πραγμάτων λόγον· καὶ μάλιστα διὰ τὴν εὐκαιρίαν τοῦ τόπου, πρός τε τὰ κατὰ τὴν Ἰβηρίαν πράγματα, καὶ πρὸς τὰ κατὰ τὴν Λιβύην· περὶ ἧς ἡμεῖς, εὐφυέστερον καιρὸν λαβόντες, ὑποδείξομεν τὴν θέσιν αὐτῆς καὶ τὴν χρείαν, ἣν ἀμφοτέραις δύναται παρέχεσθαι ταῖς εἰρημέναις χώραις. Ὃν καὶ θεωροῦντες Ῥωμαῖοι, μείζω καὶ φοβερωτέραν ἤδη συνιστάμενον δυναστείαν, ὥρμησαν ἐπὶ τὸ πολυπραγμονεῖν τὰ κατὰ τὴν Ἰβηρίαν. εὑρόντες δὲ σφᾶς ἐπικεκοιμημένους ἐν τοῖς ἔμπροσθεν χρόνοις, καὶ προϊεμένους εἰς τὸ μεγάλην χεῖρα κατασκευάσασθαι Καρχηδονίους, ἀνατρέχειν ἐπειρῶντο κατὰ δύναμιν. Αὐτόθεν μὲν οὖν ἐπιτάττειν ἢ πολεμεῖν οὐκ ἐτόλμων τοῖς Καρχηδονίοις, διὰ τὸ **ΤΟΝ ΑΠΟ ΤΩΝ ΚΕΛΤΩΝ ΦΟΒΟΝ** ἐπικρέμασθαι τοῖς σφετέροις πράγμασι, καὶ μονονοὺ καθ' ἑκάστην ἡμέραν προσδοκᾶν τὴν ἔφοδον αὐτῶν. Καταψήσαντες δὲ καὶ πραΰναντες τὸν

Ἀσδρούβαν, οὕτως ἔκριναν ἐγχειρεῖν ΤΟΙΣ ΚΕΛΤΟΙΣ, καὶ διακινδυνεύειν πρὸς αὐτοὺς · οὐδέποτ' ἂν ὑπολαμβάνοντες, οὐχ οἷον δυναστεῦσαι τῶν κατὰ τὴν Ἰταλίαν, ἀλλ' οὐδ' ἀσφαλῶς οἰκῆσαι τὴν ἑαυτῶν πατρίδα, τούτους ἔχοντες ἐφέδρους τοὺς ἄνδρας. Διόπερ ἅμα τῷ διαπρεσβευσάμενοι πρὸς τὸν Ἀσδρούβαν ποιήσασθαι συνθήκας, ἐν αἷς τὴν μὲν ἄλλην Ἰβηρίαν παρεσιώπων, τὸν δὲ καλούμενον Ἴβηρα ποταμὸν οὐκ ἔδει Καρχηδονίους ἐπὶ πολέμῳ διαβαίνειν, εὐθέως ἐξήνεγκαν τὸν πρὸς τοὺς κατὰ τὴν Ἰταλίαν ΚΕΛΤΟΥΣ πόλεμον.

N° XXVI.

Liv. II, c. 15, édit. Dindorf, t. I, p. 137.

Τό γε μὴν πλῆθος τῶν ἀνδρῶν, καὶ τὸ μέγεθος καὶ κάλλος τῶν σωμάτων, ἔτι δὲ τὴν ἐν τοῖς πολέμοις τόλμαν, ἐξ αὐτῶν τῶν πράξεων σαφῶς ἔσται καταμαθεῖν. Τῶν δ' Ἄλπεων ἑκατέρας τῆς πλευρᾶς, τῆς ἐπὶ τὸν Ῥοδανὸν ποταμὸν, καὶ τῆς ἐπὶ τὰ προειρημένα πεδία νευούσης, τοὺς βουνώδεις καὶ γαιώδεις τόπους κατοικοῦσι, τοὺς μὲν ἐπὶ τὸν Ῥοδανὸν καὶ τὰς ἄρκτους ἐστραμμένους, ΓΑΛΑΤΑΙ ΤΡΑΝΣΑΛΠΙΝΟΙ προσαγορευόμενοι · τοὺς δ' ἐπὶ τὰ πεδία, Ταυρίσκοι καὶ Ἄγωνες, καὶ πλείω γένη βαρβάρων ἕτερα. Τρανσαλπινοί γε μὴν, οὐ διὰ τὴν τοῦ γένους, ἀλλὰ διὰ τὴν τοῦ τόπου διαφορὰν προσαγορεύονται · τὸ γὰρ τρᾶνς ἐξερμηνευόμενόν ἐστι πέραν · διὸ τοὺς ἐπέκεινα τῶν Ἄλπεων, Τρανσαλπίνους καλοῦσι. Τὰ δ' ἄκρα, διά τε τὴν τραχύτητα καὶ τὸ πλῆθος τῆς ἐπιμενούσης ἀεὶ χιόνος, ἀοίκητα τελέως ἐστί.

N° XXVII.

Liv. II, 17, édit. Dindorf, t. I, p. 139.

Πλὴν ταῦτά γε τὰ πεδία, τὸ παλαιὸν ἐνέμοντο Τυῤῥηνοὶ, καθ' οὓς χρόνους καὶ τὰ Φλεγραῖά ποτε καλούμενα τὰ περὶ Καπύην καὶ Νώλην · ἃ δὴ καὶ διὰ τὸ πολλοῖς ἐμποδὼν εἶναι καὶ γνωρίζεσθαι μεγάλην ἐπ' ἀρετῇ δόξαν εἴληφε. διὸ καὶ τοὺς ἱστοροῦντας τὰς Τυῤῥηνῶν δυναστείας οὐ χρὴ ποιεῖσθαι τὴν ἀναφορὰν ἐπὶ τὴν νῦν κατεχομένην ὑπ' αὐτῶν χώραν, ἀλλ' ἐπὶ τὰ προειρημένα πεδία, καὶ τὰς ἐκ τούτων τῶν τόπων ἀφορμάς. Οἷς ἐπιμιγνύμενοι κατὰ τὴν παράθεσιν ΚΕΛΤΟΙ, καὶ περὶ τὸ κάλλος τῆς χώρας ὀφθαλμιάσαντες, ἐκ μικρᾶς προφάσεως μεγάλῃ στρατιᾷ παραδόξως ἐπελθόντες, ἐξέβαλον ἐκ τῆς περὶ τὸν Πάδον χώρας Τυῤῥηνοὺς καὶ κατέσχον αὐτοὶ τὰ πεδία. Τὰ μὲν οὖν πρῶτα καὶ περὶ τὰς ἀνατολὰς τοῦ Πάδου κείμενα, Λάοι καὶ Λεβέκιοι, μετὰ δὲ τούτους Ἴσομβρες κατῴκησαν, ὃ μέγιστον ἔθνος ἦν αὐτῶν · ἑξῆς δὲ τούτοις, παρὰ τὸν ποταμὸν Γονομάνοι. τὰ δὲ πρὸς τὸν Ἀδρίαν ἤδη προσήκοντα γένος ἄλλο πάνυ παλαιὸν διακατέσχε · προσαγορεύονται δὲ Οὐένετοι, τοῖς μὲν ἔθεσι καὶ τῷ κόσμῳ βραχὺ διαφέροντες ΚΕΛΤΩΝ, γλώττῃ δ' ἀλλοίᾳ

χρώμενοι, περὶ ὧν οἱ τραγῳδιογράφοι πολύν τινα πεποίηνται λόγον, καὶ πολλὴν διατίθενται τερατείαν. Τὰ δὲ πέραν τοῦ Πάδου, τὰ περὶ τὸν Ἀπεννῖνον, πρῶτοι μὲν Ἄνανες, μετὰ δὲ τούτους Βοῖοι κατῴκησαν· ἑξῆς δὲ τούτων ὡς πρὸς τὸν Ἀδρίαν, Λίγγωνες· τὰ δὲ τελευταῖα πρὸς θαλάττῃ Σήνωνες. τὰ μὲν οὖν ἐπιφανέστατα τῶν κατασχόντων τοὺς προειρημένους τόπους ἐθνῶν, ταῦθ' ὑπῆρχεν.

N° XXVIII.

II, 18, édit. Dindorf, I, p. 140.

Τὰς μὲν οὖν ἀρχὰς οὐ μόνον τῆς χώρας ἐπεκράτουν ἀλλὰ καὶ τῶν σύνεγγυς πολλοὺς ὑπηκόους ἐπεποίηντο, τῇ τόλμῃ καταπεπληγμένοι· μετὰ δέ τινα χρόνον μάχῃ νικήσαντες Ῥωμαίους [389 ans av. J.-C.] καὶ τοὺς μετὰ τούτων παραταξαμένους, ἑπόμενοι τοῖς φεύγουσι τρισὶ τῆς μάχης ἡμέραις ὕστερον κάτεσχον αὐτὴν τὴν Ῥώμην πλὴν τοῦ Καπετωλίου. Γενομένου δ' ἀντισπάσματος, καὶ τῶν Οὐενέτων ἐμβαλόντων εἰς τὴν χώραν αὐτῶν, τότε μὲν ποιησάμενοι συνθήκας πρὸς Ῥωμαίους, καὶ τὴν πόλιν ἀποδόντες, ἐπανῆλθον εἰς τὴν οἰκείαν [cf. l. I, c. 6].

μετὰ δὲ ταῦτα, τοῖς ἐμφυλίοις συνείχοντο πολέμοις, ἔνιοι δὲ καὶ ΤΩΝ ΤΑΣ ΑΛΠΕΙΣ ΚΑΤΟΙΚΟΥΝΤΩΝ [sc. Γαλατῶν?] ὁρμὰς ἐποιοῦντο, καὶ συνηθροίζοντο πολλάκις ἐπ' αὐτούς, θεωροῦντες ἐκ παραθέσεως τὴν παραγεγενημένην αὐτοῖς εὐδαιμονίαν. ἐν ᾧ καιρῷ Ῥωμαῖοι τήν τε σφετέραν δύναμιν ἀνέλαβον καὶ τὰ κατὰ τοὺς Λατίνους αὖθις πράγματα συνεστήσαντο. παραγενομένων δὲ πάλιν ΤΩΝ ΚΕΛΤΩΝ εἰς Ἄλβαν στρατεύματι μεγάλῳ, μετὰ τὴν τῆς πόλεως κατάληψιν ἔτει τριακοστῷ [359 av. J.-C.]· τότε μὲν οὐκ ἐτόλμησαν ἀντεξαγαγεῖν Ῥωμαῖοι τὰ στρατόπεδα· διὰ τό, παραδόξου γενομένης τῆς ἐφόδου, προκαταληφθῆναι, καὶ μὴ καταταχῆσαι τὰς τῶν συμμάχων ἀθροίσαντας δυνάμεις. Αὖθις δ' ἐξ ἐπιβολῆς ἑτέρας, ἔτει δωδεκάτῳ μετὰ μεγάλης στρατιᾶς ἐπιπορευομένων, προαισθόμενοι καὶ συναγείραντες τοὺς συμμάχους, μετὰ πολλῆς προθυμίας ἀπήντων, σπεύδοντες συμβαλεῖν καὶ διακινδυνεῦσαι περὶ τῶν ὅλων. οἱ δὲ ΓΑΛΑΤΑΙ καταπλαγέντες τὴν ἔφοδον αὐτῶν, καὶ διαστασιάσαντες πρὸς σφᾶς, νυκτὸς ἐπιγενομένης, φυγῇ παραπλησίαν ἐποιήσαντο τὴν ἀποχώρησιν εἰς τὴν οἰκείαν. Ἀπὸ δὲ τούτου τοῦ φόβου, τρισκαίδεκα μὲν ἔτη τὴν ἡσυχίαν ἔσχον· μετὰ δὲ ταῦτα, συνορῶντες αὐξανομένην τὴν Ῥωμαίων δύναμιν, εἰρήνην ἐποιήσαντο καὶ συνθήκας.

N° XXIX.

Liv. II, c. 22, édit. Dindorf, I, p. 145.

Διόπερ εὐθέως τὰ μέγιστα τῶν ἐθνῶν, τό τε τῶν Ἰνσόμβρων καὶ Βοίων,

συμφρονήσαντα διεπέμποντο πρὸς τοὺς κατὰ τὰς Ἄλπεις καὶ τὸν Ῥοδανὸν ποταμὸν κατοικοῦντας ΓΑΛΑΤΑΣ, προσαγορευομένους δὲ διὰ τὸ μισθοῦ στρατεύειν ΓΑΙΣΑΤΟΥΣ · ἡ γὰρ λέξις αὕτη τοῦτο σημαίνει κυρίως. ὧν τοῖς βασιλεῦσι, Κογκολιτάνῳ καὶ Ἀνηροέστῳ, παραυτίκα μὲν χρυσίου προτείναντες πλῆθος, εἰς τὸ μέλλον δὲ ὑποδεικνύντες τὸ μέγεθος τῆς Ῥωμαίων εὐδαιμονίας, καὶ τὸ πλῆθος τῶν ὑπαρξόντων αὐτοῖς ἀγαθῶν, ἐὰν κρατήσωσι, προετρέποντο καὶ παρώξυνον πρὸς τὴν ἐπὶ Ῥωμαίους στρατείαν. ῥᾳδίως δ' ἔπεισαν, ἅμα τοῖς προειρημένοις διδόντες μὲν τὰ πιστὰ περὶ τῆς αὐτῶν συμμαχίας, ἀναμιμνήσκοντες δὲ τῆς τῶν ἰδίων προγόνων πράξεως αὐτούς · ἐν ᾗ ἐκεῖνοι στρατεύσαντες, οὐ μόνον ἐνίκησαν μαχόμενοι Ῥωμαίους, ἀλλὰ καὶ μετὰ τὴν μάχην ἐξ ἐφόδου κατέσχον αὐτὴν τὴν Ῥώμην · γενόμενοι δὲ καὶ τῶν ὑπαρχόντων ἁπάντων ἐγκρατεῖς, καὶ τῆς πόλεως αὐτῆς ἑπτὰ μῆνας κυριεύσαντες, τέλος ἐθελοντὶ καὶ μετὰ χάριτος παραδόντες τὴν πόλιν, ἄθραυστοι καὶ ἀσινεῖς ἔχοντες τὴν ὠφέλειαν, εἰς τὴν οἰκείαν ἐπανῆλθον. Ὧν ἀκούοντες οἱ περὶ αὐτοὺς ἡγεμόνες, οὕτω παρωρμήθησαν ἐπὶ τὴν στρατείαν, ὥστε μηδέποτε μήτε πλείους, μήτ' ἐνδοξοτέρους, μήτε μαχιμωτέρους ἄνδρας ἐξελθεῖν ἐκ τούτων τῶν ΤΟΠΩΝ ΤΗΣ ΓΑΛΑΤΙΑΣ.

N° XXX.

Liv. II, c. 34, édit. Dindorf, I, p. 160.

Τῷ δ' ἑξῆς ἔτει, διαπρεσβευσαμένων τῶν ΚΕΛΤΩΝ ὑπὲρ εἰρήνης, καὶ πᾶν ποιήσειν ὑπισχνουμένων, ἔσπευσαν οἱ κατασταθέντες ὕπατοι, Μάρκος Κλαύδιος, καὶ Γνάιος Κορνήλιος, τοῦ μὴ συγχωρηθῆναι τὴν εἰρήνην αὐτοῖς. οἱ δ', ἀποτυχόντες, καὶ κρίναντες ἐξελέγξαι τὰς τελευταίας ἐλπίδας, αὖθις ὥρμησαν ἐπὶ τὸ μισθοῦσθαι τῶν περὶ τὸν Ῥοδανὸν ΓΑΙΣΑΤΩΝ ΓΑΛΑΤΩΝ εἰς τρισμυρίους · οὓς παραλαβόντες εἶχον ἐν ἑτοίμῳ, καὶ προσεδόκων τὴν τῶν πολεμίων ἔφοδον.

N° XXXI.

Liv. III, c. 47, édit. Dindorf, I, p. 238.

Περαιωθέντων δὲ τῶν θηρίων, ἀναλαβὼν Ἀννίβας τοὺς ἐλέφαντας καὶ τοὺς ἱππεῖς, προῆγε τούτοις ἀπουραγῶν, παρὰ τὸν ποταμὸν, ἀπὸ θαλάττης ὡς ἐπὶ τὴν ἕω ποιούμενος τὴν πορείαν, ὡς εἰς τὴν μεσόγειον τῆς Εὐρώπης. Ὁ δὲ Ῥοδανὸς ἔχει τὰς μὲν πηγὰς ὑπὲρ τὸν Ἀδριατικὸν μυχὸν πρὸς τὴν ἑσπέραν νευούσας, ἐν τοῖς ἀποκλίνουσι μέρεσι τῶν Ἄλπεων ὡς πρὸς τὰς ἄρκτους · ῥεῖ δὲ πρὸς τὰς χειμερινὰς δύσεις, ἐκβάλλει δ' εἰς τὸ Σαρδῷον πέλαγος. φέρεται δ' ἐπὶ πολὺ δι' αὐλῶνος, οὗ πρὸς μὲν τὰς ἄρκτους Ἄρδυες ΚΕΛΤΟΙ (1)

(1) Ces *Ardyes* (?) sont le seul peuple des Alpes septentrionales auquel Polybe

κατοικοῦσι, τὴν δ' ἀπὸ μεσημβρίας αὐτοῦ πλευρὰν ὁρίζουσι πᾶσαι αἱ πρὸς ἄρκτον κεκλιμέναι τῶν Ἄλπεων παρώρειαι. τὰ δὲ πεδία τὰ παρὰ τὸν Πάδον, ὑπὲρ ὧν ἡμῖν εἴρηται διὰ πλειόνων, ἀπὸ τοῦ κατὰ τὸν Ῥοδανὸν αὐλῶνος διαζευγνύουσιν αἱ τῶν προειρημένων ὀρῶν ἀκρώρειαι, λαμβάνουσαι τὴν ἀρχὴν ἀπὸ Μασσαλίας, ὡς ἐπὶ τὸν τοῦ παντὸς Ἀδρία μυχόν · ἃς τόθ' ὑπεράρας Ἀννίβας ἀπὸ τῶν κατὰ τὸν Ῥοδανὸν τόπων, ἐνέβαλεν εἰς Ἰταλίαν.

Textes concernant les Umbri ou veteres Galli.

N° XXXII.

a. Marcus Antonius (100 ans av. J.-C. [?]).

Apud Servium, *ad Æneid.*, XII, v. 753 (Servius vivait vers 400 ap. J.-C.), édit. Lion, II, p. 88.

« *Vividus Umber;* acerrimus Tuscus. Nam Umbria pars Tusciæ est.

« Sane *Umbros* Gallorum veterum propaginem esse Marcus Antonius refert, hos eosdem quod tempore aquosæ cladis imbribus superfuerunt *Umbros* cognominatos. »

b. Denys d'Halicarnasse (20 ans environ av. J.-C.), l. I, c. 19, édit. Kiessling (coll. Teubner), t. I, p. 23.

« Οἱ δὲ [scil. Πελασγοί] διὰ τῆς μεσογείου τραπόμενοι τὴν ὀρεινὴν τῆς Ἰταλίας ὑπερβαλόντες, εἰς τὴν Ὀμβρικῶν ἀφικοῦνται χώραν, τῶν ὁμορούντων Ἀβοριγῖσι. πολλὰ δὲ καὶ ἄλλα τῆς Ἰταλίας χωρία ᾤκουν ΟΙ ΟΜΒΡΙΚΟΙ, ΚΑΙ ΗΝ ΤΟΥΤΟ ΤΟ ΕΘΝΟΣ ΕΝ ΤΟΙΣ ΠΑΝΥ ΜΕΓΑ ΤΕ ΚΑΙ ΑΡΧΑΙΟΝ. »

d. Pline l'Ancien (50 environ ap. J.-C.), *Hist. nat.*, III, 19 (14).

« Jungitur his sexta regio, Umbriam complexa, agrumque *Gallicum* circa Ariminium. Ab Ancona Gallica ora incipit *Togatæ Galliæ* cognomine. Siculi et Liburni plurima ejus tractus tenuere, ... *Umbri* eos expulere, hos Etruria, hanc Galli. *Umbrorum* gens antiquissima Italiæ existimatur, ut quos ombrios a Græcis putent dictos, quod inundatione terrarum imbribus superfuissent : trecenta eorum oppida Thusci debellasse reperiuntur. »

c. Florus (IIe siècle ap. J.-C.), liv. I, c. 17, édit. Otto Jahn, p. 21.

« Etruscorum duodecim populi, Umbri, in id tempus intacti

donne le nom de *Celtes*. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici, en réalité, de vallée du Rhône, c'est-à-dire probablement des peuplades du Valais, contrée que les Galates pouvaient n'avoir pas encore occupée.

(296 avant J.-C.), *antiquissimus Italiæ populus*, Samnitium reliqu in excidium Romani nominis repente conjurant. »

e. Solin (iiie siècle ap. J.-C.), Dom Bouquet, t. I, p. 97.

« Bocchus absolvit Gallorum veterem propaginem *Umbros* esse. »

Textes concernant l'invasion des Galates en Italie, 390 av. J.-C.

N° XXXIII.

Tite-Live (au commencement de notre ère).

a. Liv. V, c. 17, édit. Madvig, t. I, p. 274.

« Quæ dum aguntur (395 av. J.-C.), concilia Etruriæ ad Fanum Voltumnæ habita, postulantibusque Capenatibus ac Faliscis, ut Veios communi animo consilioque omnes Etruriæ populi ex obsidione eriperent, responsum est : antea se id Veientibus negasse, quia, unde consilium non petissent super tanta re, auxilium petere non deberent; nunc jam pro se fortunam suam illis negare. Maxime in ea parte Etruriæ, *gentem invisitatam, novos accolas* Gallos *esse, cum quibus nec pax satis fida, nec bellum pro certo sit* : sanguini tamen nominique et præsentibus periculis consanguineorum id dari, ut, si qui juventutis suæ voluntate ad id bellum eant, non impediant. »

b. Id., V, 32, édit. Madvig, t. I, p. 289.

« Eodem anno (388 av. J.-C.) M. Cœdicius de plebe nuntiavit tribunis, se in nova via, ubi nunc sacellum est supra ædem Vestæ, vocem noctis silentio audisse clariorem humana, quæ magistratibus dici juberet, *Gallos adventare*. Id, ut fit, propter auctoris humilitatem spretum, et quod *longinqua, eoque ignotior gens erat*. »

c. Id., V, 35, édit. Madvig, t. I, p. 291.

« Tum Senones (389 av. J.-C.), *recentissimi advenarum*, ab Utente flumine usque ad Æsim fines habuere. Hanc gentem Clusium, Romamque inde, venisse comperio : id parum certum est, solamne, an ab omnibus Cisalpinorum Gallorum populis adjutam. Clusini, novo bello exterriti, quum multitudinem, quum *formas hominum invisitatas* cernerent et *genus armorum*, audirentque sæpe ab iis, cis Padum ultraque, legiones Etruscorum fusas; quanquam adversus Romanos nullum eis jus societatis amicitiæve erat, nisi quod Veientes consanguineos adversus populum Romanum non defendissent, legatos Romam, qui auxilium ab senatu peterent, misere. »

(*La suite prochainement.*)

Alexandre Bertrand.

UNE

INSCRIPTION DE CYZIQUE

EN L'HONNEUR

DES VICTOIRES BRITANNIQUES DE L'EMPEREUR CLAUDE (1)

M. Titus Carabella, auquel un firman impérial a concédé, en 1871, le droit de pratiquer des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Cyzique, a pris comme point de départ l'esquisse topographique des ruines de Cyzique que M. Edmond Guillaume et moi avions dressée en 1861 ; j'ai pu lui en faire parvenir plusieurs épreuves, qui l'aident dans ses recherches. Notre esquisse lui fournira les premiers linéaments d'un plan général dont il est occupé à réunir en ce moment les matériaux, et déjà, d'après ce qu'il m'écrit, il a pu relever les traces de plusieurs édifices qui nous avaient échappé dans l'examen très-rapide que nous avions dû faire d'un terrain couvert ici de jardins et de cultures, là de petits bois et de broussailles épaisses. En attendant que je puisse mettre sous les yeux de l'Académie ce plan dont M. Carabella me promet la communication prochaine, j'ai déjà eu l'honneur de lui présenter différents monuments qui témoignent de la curiosité éclairée de cet explorateur, et qui autorisent à fonder de sérieuses espérances sur le succès de la campagne archéologique qu'il a entreprise.

Notre savant confrère M. de Longpérier a bien voulu se charger de faire connaître à l'Académie, dans la séance du 16 juillet 1875, une curieuse inscription tracée à la pointe sous le pied d'un petit vase grec provenant de la Cyrénaïque et appartenant à M. Carabella ; il l'a rapprochée de textes du même genre jadis expliqués par Letronne, et y a signalé un document précieux pour l'histoire de la céramique, l'indication d'une *commande* faite pour l'exportation à un potier d'Athènes (2). Moi-même, dans la séance du 9 juillet 1875,

(1) Note lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 21 janvier 1876.

(2) *Revue archéologique*, août 1875, p. 115 et suiv.

j'avais déjà communiqué à la compagnie une inscription grecque trouvée par M. Carabella à Cyzique, inscription qui a trait à la construction d'une des tours de l'enceinte hellénique, encore en partie conservée. Dans ces prémices des recherches de M. Carabella, j'avais montré le texte épigraphique peut-être le plus ancien qui soit arrivé jusqu'à nous de cette puissante cité, et en même temps un document important pour l'histoire des travaux publics chez les anciens (1). Encouragé, sans doute, par l'accueil que l'Académie avait bien voulu faire à ces communications, M. Carabella, qui poursuit son entreprise dans les intervalles de loisir que lui laissent ses occupations professionnelles, m'a récemment adressé les estampages de plusieurs inscriptions qu'il a découvertes, cet automne, dans les ruines de Cyzique. Il y en a une grecque ; c'est une inscription funéraire métrique, sans grand intérêt. Les deux autres sont latines. L'une est un fragment, par malheur très-incomplet, d'un sénatus-consulte qui confirme certains privilèges accordés aux Cyzicéniens ; je le présenterai dans une prochaine séance, lorsque j'en aurai terminé le déchiffrement et l'étude. L'autre est une inscription honorifique en l'honneur de l'empereur Claude. Grâce à l'obligeant concours de notre savant confrère, M. Léon Renier, je puis dès aujourd'hui en essayer la restitution et en faire ressortir l'intérêt.

Le bloc qui porte l'inscription était encastré dans la muraille du sud ; c'est un piédestal quadrangulaire qui a un peu plus d'un mètre de haut ; les lettres ont de $0^m,03$ à $0^m,04$, les I, les T, les P, les D, les C dépassant la ligne. L'estampage montre qu'une cassure irrégulière en a enlevé la partie droite ; la beauté des caractères, la présence des *apices* sur certaines voyelles longues, indiquent tout d'abord un texte du premier siècle de notre ère, et il suffit de jeter les yeux sur l'inscription pour voir qu'elle se rapporte au règne de l'empereur Claude.

Voici comment nous lisons l'inscription :

DIVO · AVG · CAESARI · TI · AV*g* · *caesari* · *et*
IMP · TI · CLAVDIO · DRVSI · F · *aug* · *caesari* · *ger*
MANICO · PONT · MAX · *t* · *p* · *xi* · *cos* · *v* · *imp* · *xxi*
P · P · VIND · LIB · DEVI*ctis* · *xi* · *regibus*
5 BRITANNIAE · AR*am* · *posuerunt*
C · R · QVI · CYZICI · *consistunt*
ET · CYZI*ceni* ·
8 CVRATORE . . . .

(1) *Revue arch.*, août 1875, p. 93.

Ce sont les lignes 5, 6, 7, 8 qui nous indiquent que la partie conservée forme plus de la moitié du texte dans chaque ligne. Ligne 5, on ne voit guère qu'il soit possible d'ajouter autre chose que la fin du mot *aram* et *posuerunt;* ligne 6, suivant une formule connue, *consistunt;* ligne 7, la fin du mot *Cyziceni*, et ligne 8, le nom de celui qui a été chargé de surveiller l'exécution du monument. C'est en partant de cette donnée que nous avons à compléter les premières lignes. Les lettres DEVIC à la ligne 4 et BRITANNIAE à la ligne 5 nous avertissent qu'il doit être question ici de la conquête de la Bretagne méridionale, commencée au nom de Claude par A. Plautius et continuée par P. Ostorius Scapula ; nous nous rappelons qu'un arc de triomphe, aujourd'hui détruit, avait été élevé à Rome en l'honneur de Claude et de ses victoires britanniques, et que plusieurs fragments de l'inscription monumentale qui le décorait ont été retrouvés à Rome et publiés en diverses fois. Dans Orelli-Henzen (n° 715) (1), on ne trouve que le commencement de l'inscription; mais dans le recueil de Willmans (2), elle se trouve telle qu'elle doit paraître dans le tome VI du *Corpus*, recomposée par la réunion de six fragments qui n'avaient point encore été rapprochés jusqu'ici; on y voit figurer après l'empereur Claude d'autres membres de sa famille, son père Drusus, sa mère Antonia, sa femme Agrippine, le jeune Néron déjà adopté par Claude, Octavie fille de Claude; mais le commencement de l'inscription nous intéresse seul, et voici comme il est rétabli par M. Mommsen : TI · CLAV*dio* · *drusi* · *f* · *cai*SARI · || AVGV*sto* · *germani*CO · || PONTIFIC*i* · *maximo* · *trib* · *potes*TAT · XI · || COS · V · IM*p* · *xxi* (?) *patri* · *pa*TRIAI · || SENATVS · PO*pulusque* · RO*manus* · *q*VOD || REGES · BRIT*anniai* · XI · D*evictos sine* || VLLA · IACTVR*a* · *in* · *deditionem* · *acceperit* · || GENTESQVE · *Barbaras* · *trans* · *oceanum* || PRIMVS · IN · DIC*ionem populi romani redegerit.*

Admettant que l'inscription de Cyzique est de la même année que l'arc de Claude, 51 de notre ère, nous arrivons à une restitution probable des titres que portait Claude sur l'autel que lui consacrent les citoyens romains fixés à Cyzique et les habitants de Cyzique, qui avait perdu depuis le règne de Tibère sa situation de ville libre et alliée (3).

(1) *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, I et III.

(2) *Exempla inscriptionum latinarum in usum præcipue academicum composuit* G. Wilmanns (Berlin, 1873, Weidmann), n° 899.

(3) Tacit., *Ann.*, IV, 36. Suétone. *Tib.*, 37. Dion Cassius, p. 619.

Ligne 1. *Divo Aug(usto) Cæsari Ti(berio) Au[g(usto Cæsari et*

Les premiers mots du texte nous montrent qu'Auguste, le fondateur de l'empire, avait sa part de l'hommage rendu par les consécrateurs du monument à l'empereur régnant; les exemples de faits analogues sont trop nombreux pour qu'il convienne de s'y arrêter. Les lettres TI, qui viennent ensuite, attestent que le même honneur était rendu ici à Tibère. Il n'y a place, dans la partie perdue de cette première ligne, d'après l'étendue que nous sommes autorisés à lui supposer, que pour un seul nom; si l'on s'étonnait de ne pas voir figurer ici Caligula, l'oncle de Claude, il suffirait de se rappeler que la mémoire de ce prince avait été abolie par le sénat et que Claude lui-même, tout en punissant ses meurtriers, avait cassé ses actes (1).

Ligne 2. L'inscription de l'arc de Claude nous permet de compléter avec toute certitude la seconde ligne, qui doit se lire ainsi :

Imp(eratori) Ti(berio) Claudio Drusi f(ilio) [Aug(usto) Cæs(ari) Ger

Remarquons que cette inscription provinciale donne à Claude ce prénom d'*Imperator* que, d'après Suétone, il n'avait pas voulu prendre (2), et que je ne trouve dans aucune autre des inscriptions de Claude.

La ligne 3 ne présente pas plus de difficultés. En suivant l'ordre des titres impériaux tels qu'ils se trouvent dans l'inscription de l'arc, nous la lisons ainsi : *-manico pont(ifici) max(imo) [t(ribuniciæ) p(otestatis) XI, co(nsuli) V imp(eratori) XXI.* Ce dernier chiffre, celui de la salutation impériale, présente quelque incertitude, comme le reconnaît M. Mommsen. Les titres de Claude s'achèvent dans la ligne 4 comme sur l'arc de Claude, par celui de *p(atri) p(atriæ)*. Viennent ensuite ces sigles *vind. lib.*, que l'on ne peut expliquer autrement que par *vind(ici) lib(ertatis)*, puis le commencement du membre de phrase qui gouverne *Britanniæ* de la ligne 5. On pourrait restituer *populis et regibus* ou chercher dans *ar* de la ligne suivante le commencement de *armis*; mais sur l'estampage, après *Britanniæ*, il y a un grand espace vide qui indique une suspension de sens, et il est bien plus naturel de voir dans *ar* le commencement de *aram*. Pour remplir la fin de la ligne 4, il nous reste ce chiffre de onze rois qui paraît avoir reçu de l'inscription romaine une valeur officielle et avoir été de nature à frapper l'imagination. Nous lirons donc :

P(atri) p(atriæ) vind(ici) lib(ertatis) devi[c(tis) XI regibus

(1) Suétone, *Claude*, § 11.
(2) Suétone, *Claude*, § 12.

En jetant les yeux sur l'estampage, on voit que les lignes se raccourcissent à partir de la troisième.

La ligne 5 se restitue alors d'elle-même ainsi :

Britanniæ ar[am posuerunt

C. R. pour *cives Romani* (ligne 6) est un sigle qui se rencontre fréquemment.

Ce que ce monument a de plus curieux, c'est que nous y trouvons la confirmation imprévue et le meilleur commentaire d'un passage de Tacite. Celui-ci, *Ann.* XII, 36, insiste sur l'effet produit en Gaule, dans les îles et les provinces voisines par la résistance, la défaite et la capture de Caractacus (1) ; il parle de l'impatience avec laquelle on attendait en Italie l'arrivée de ce célèbre captif, et il décrit tout au long la pompe militaire au milieu de laquelle, dans la vaste place qui s'étendait devant le camp des prétoriens, sous les yeux du peuple qui se pressait derrière les cohortes rangées en bataille, Claude fit comparaître devant lui, pour leur pardonner, Caractacus et les autres chefs qui avaient été pris avec lui. L'effet produit par ces brillants succès ne se borna point, nous le voyons par le monument de Cyzique, à la Gaule et à l'Italie ; le bruit s'en propagea jusque dans les provinces orientales, et l'impression y fut aussi générale et profonde. On se rappelait que César, malgré deux expéditions, n'avait pu entamer la Bretagne, qu'Auguste et Tibère n'avaient pas osé lancer de nouveau les légions à travers cette mer orageuse qui séparait les Bretons du reste du monde,

Et penitus toto divisos orbe Britannos.

C'était pourtant là que se réfugiaient les représentants de ce vieux culte druidique que Rome, pour achever de latiniser la Gaule, persécutait sur le continent (2) ; ils passaient en foule en Bretagne,

(1) « Unde fama ejus evecta insulas et proximas provincias pervagata, per Italiam quoque celebrabatur, avebantque visere, quis ille tot per annos opes nostras sprevisset. Ne Romæ quidem ignobile Caractaci nomen erat : et Cæsar, dum suum decus extollit, addidit gloriam victo. Vocatus quippe, ut ad insigne spectaculum, populus. Stetere in armis prætoriæ cohortes, campo qui castra præjacet, etc. »

(2) Suétone, *Claude*, 25, 17. Ce devait être des druides ou leurs partisans que ces *transfuges non rendus* que Suétone signale comme la cause principale de la guerre : « Britanniam... tunc tumultuantem ob non redditos transfugas ». Pline atteste que cette persécution avait déjà commencé sous Tibère et lui attribue la suppression du druidisme en Gaule ; il ajoute qu'il avait persisté en Bretagne jusqu'à son temps (*H. N.*, XXX, 4) ; ailleurs il rapporte que Claude avait frappé de mort un citoyen romain pour s'être montré attaché aux superstitions druidiques (*H. N.*, XXIX, 12).

et de là envoyaient à leurs anciens disciples de continuelles provocations. « L'île devenait, comme l'a dit M. Duruy, un foyer d'intrigues et de menaces que, pour la tranquillité de la Gaule, il fallait éteindre. » Cette tranquillité ne serait assurée que quand le sud tout au moins de la Bretagne aurait été conquis, lorsque les côtes qui regardent celles de la Gaule seraient soumises à l'influence et à l'action de la civilisation gréco-latine, quand le détroit serait devenu une mer romaine ; lorsque la barbarie et ses dangereuses superstitions auraient été repoussées dans le nord des îles britanniques, derrière une frontière et des retranchements que sauraient garder les légions, l'empire n'aurait plus rien à en craindre (1).

C'est un sentiment plus ou moins confus de ces nécessités politiques, c'est aussi le souvenir des demi-échecs de César comparé aux brillantes victoires remportées sous les auspices de Claude, qui semblent avoir inspiré aux Romains de Cyzique et aux citoyens de cette ville la pensée de célébrer, par un si solennel hommage, des succès que l'on croyait être la fin d'une guerre qui durait depuis neuf ans. On est étonné d'abord de ce titre de *vindex libertatis* donné à ce propos à Claude. Il semblerait qu'en soumettant la Bretagne l'empereur ait sauvé l'indépendance du monde romain ; or Caractacus n'avait jamais, que nous sachions, fait craindre à la Gaule un débarquement. Sans doute il y a là une exagération ; mais ne trouverait-on pas d'aussi fortes hyperboles dans les vers par lesquels les plus grands poëtes du siècle d'Auguste célèbrent les témoignages de déférence que les Parthes jugèrent prudent d'accorder à l'empereur, quelques enseignes rendues, quelques captifs mis en liberté? Sans nous étonner de ces formes de langage auxquelles ne répugne

(1) Du temps d'Auguste, la politique impériale se flattait encore de pouvoir éviter de s'engager dans cette guerre et cette conquête au delà du détroit. C'est ce que prouve un curieux passage de Strabon (l. II, c. 5, § 8) qui m'est signalé par M. Al. Bertrand et qu'a traduit ainsi M. Tardieu : « Les Romains, qui pouvaient prendre possession de la Bretagne, ont dédaigné de le faire, sentant bien qu'il n'y avait, d'une part, rien à redouter pour eux, rien absolument, de peuples comme les Bretons, trop faibles évidemment pour oser jamais franchir le détroit et nous venir attaquer, et rien à gagner, d'autre part, à l'occupation d'un pays comme le leur. Et il semble effectivement que les droits que notre commerce prélève actuellement sur ces peuples nous rapportent plus que ne ferait un tribut régulier, diminué naturellement des frais d'entretien de l'armée qui serait chargée de garder l'île et de faire rentrer l'impôt. » On voit par ces considérations que l'orgueil romain ne se rendait pas bien compte de la résistance que les Bretons opposeraient à la conquête ou qu'il ne voulait pas se les avouer à lui-même; il ne fut pas si facile que l'aurait cru Strabon de prendre possession de la Bretagne.

pas plus, vers cette époque, la brièveté du style lapidaire que l'ampleur du développement poétique (1), nous avons le droit de relever, dans ce document, un témoignage authentique et sincère de la profonde impression que produisit, d'un bout à l'autre de l'empire, la soumission de la Bretagne méridionale et la capture de Caractacus. C'est que si le règne de Claude, jugé à Rome, offre tant de scènes odieuses ou ridicules, il présente un tout autre aspect si on l'étudie à distance, sur les frontières, dans les provinces; comme l'a fait remarquer notre savant confrère M. Duruy, dans quelques pages de sa belle Histoire romaine, ce règne fut un de ceux où les légions furent le mieux commandées; ce fut l'un de ceux où l'État romain, sans s'engager dans des conquêtes aventureuses et difficiles à garder, sut le mieux prendre sur quelques points une offensive opportune et judicieuse, afin de rectifier et de fortifier les limites qu'avait tracées à l'empire la sagesse d'Auguste. Ce fut, enfin, l'un des règnes sous lesquels les provinciaux se sentirent le mieux gouvernés et virent le plus rapidement s'abaisser les barrières qui leur fermaient les portes de la cité romaine.

Dans cette enceinte plus que partout ailleurs il convient d'être juste pour Claude. Malgré toutes ses faiblesses, malgré ces défauts du corps et du caractère qui ont fait la partie belle à l'ironie d'un Tacite et à la satire d'un Juvénal, c'est un précurseur de la science moderne, c'est pour nous presque un confrère que ce laborieux érudit, dont la curiosité s'était attachée à faire revivre deux peuples, deux civilisations que la conquête romaine avait fait disparaître du monde, et dont elle avait presque anéanti les titres. Claude, Suétone nous l'apprend, avait employé la langue grecque pour écrire en vingt livres l'histoire des Étrusques (*Tyrrhenica*), en huit livres celle des Carthaginois (*Carchedoniaca*) (2). Que ne donnerions-nous pas aujourd'hui pour retrouver ces ouvrages, pour assister à l'une de ces lectures que, par ordre de l'impérial auteur, on devait en faire chaque année dans une des salles du Musée d'Alexandrie!

GEORGES PERROT.

(1) On peut voir, à Cyzique même, de curieux exemples de cette exagération et de cette emphase dans une inscription grecque en l'honneur de Caligula, que M. Ernest Curtius a publiée dans le *Bulletin de l'Académie de Berlin*, 1874, p. 1 et suivantes.

(2) § 42.

INSCRIPTIONS DE LA PALLÈNE

La presqu'île de Pallène a jusqu'à présent fourni bien peu de monuments épigraphiques. Cependant, outre l'importante cité de Potidée, depuis Kassandria, qui en fermait l'entrée du côté de la Chalcidique, un certain nombre de villes s'élevaient sur son littoral, débouchés nécessaires d'une agriculture que la fertilité du sol ne pouvait manquer d'élever à un haut degré de prospérité. Une seule de ces villes, celle de *Mendé*, a été identifiée d'une manière assez probable par Leake (1), qui d'ailleurs n'a point visité cette région.

Au cours du voyage que M. Bayet et moi nous avons fait, dans le cours du printemps de 1874, à Salonique et au mont Athos, nous avons pu nous arrêter quelques heures à l'entrée de la presqu'île et pousser une reconnaissance jusqu'au cap Saint-Georges, situé à environ huit kilomètres de l'isthme sur la côte occidentale. Quelques inscriptions peu importantes ont été le résultat de cette trop rapide exploration : on les trouvera dans le prochain fascicule des *Archives des missions*. Sur le cap Saint-Georges lui-même, s'élève une tour carrée du moyen âge, construite avec des débris antiques, mais aucune inscription ne se rencontre sur les faces extérieures des pierres.

Depuis quelques mois j'ai reçu de M. Hadji-Thomas, jeune homme de Salonique qui nous accompagnait alors dans notre tournée, une demi-douzaine de textes épigraphiques qu'il avait recueillis dans une excursion postérieure.

1° La première, la plus intéressante provient du métokhi de Dokhiarion, situé sur l'emplacement de l'ancienne Potidée-Kassandria. Je ne puis malheureusement en donner qu'un texte bien imparfait, provenant d'une copie faite par une personne moins compétente que M. Hadji-Thomas. L'économe du métokhi est tellement convaincu

(1) *Travels in Northern Greece*, III, p. 156.

Imp. Ch. Chardon ainé, Paris.

BUSTE DE DIANE (BRONZE)

Trouvé dans le Djebel Chechar _ Province de Constantine

de l'importance de son inscription qu'il refuse absolument de la montrer ; cette obstination tient sans doute aux reproches que nous lui avons faits, à notre passage, de transformer les monuments antiques en matériaux de construction. Il est passé d'un excès à l'autre. Voici l'inscription qui se lit sur une stèle, brisée à la partie inférieure :

ΕΦΙΕΡΕΩΣ ΤΟΥ ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ ΤΙΜΗΣΙΟΥ
ΔΗΜΗΤΡΙΩΝΟΣ ΓΑΝΤΑΝΟΣ ΣΥΜΜΑΧΟΥ ΙΓΟ
ΛΥΤΕΥΣΕΙΓΕΝΕΓΕΙΔΗΑΝΡΟΒΟΛΟΣΜΕΝΙΟΣ
ΑΙΤΩΛΟΣΕΚΝΑΥΓΑΚΤΟΥΑΝΗΡΑΓΑΘΟΣΕΣΤΙΝ
ΓΕΡΙ ΤΗΝ ΓΟΛΙΝ ΤΩΝ ΚΑΣΣΑΝΔΡΑΙΩΝ ΚΑΙ
ΤΟΙΣΕΙΣΑΦΙΚΝΟΥΜΕΝΟΙΣΕΚΤΑΥΤΗ.ΕΙΣΑΙΤΩΛΙΑΝ

Ἐφ' ἱερέως τοῦ Λυσιμάχου Τιμησίου Δημητρίωνος, Πάντανος Συμμάχου Ἱπ[π]ολυτεὺς εἶπεν· Ἐπειδὴ Ἀν[δ]ρόβολος Μ[ή]νιος Αἰτωλὸς ἐκ Ναυπάκτου ἀνὴρ ἀγαθός ἐστιν περὶ τὴν πόλιν τῶν Κασσανδραίων καὶ τοῖς εἰσαφικνο[υ]μένοις ἐκ ταύτη[ς] εἰς Αἰτωλίαν.......

« Timésios fils de Démétrion (ou : au mois de Démétrion, Timésios) étant prêtre de Lysimaque, Pantanos fils de Symmachos a dit : Considérant qu'Androbolos fils de Ménis, Étolien, de Naupacte, se montre dévoué à la ville des Kassandréens et à ceux qui arrivent de cette ville en Étolie..... »

Ce décret de proxénie est le seul à ma connaissance qui ait été trouvé en Macédoine. Malgré son état de mutilation il nous a conservé quelques faits intéressants, et tout d'abord l'existence d'un temple de Lysimaque à Kassandria.

On sait combien de fondations en leur honneur se permirent les successeurs d'Alexandre, à l'exemple du conquérant défunt. L'Orient fut rempli d'Antigonies, de Séleucies, de Ptolémaïs, de Démétriades, etc. Kassandria n'a pas une autre origine, et Lysimaque, avant même de devenir maître de la Macédoine, s'était empressé de fonder dans son royaume de Thrace une ville de Lysimachie. En même temps la flatterie ou la reconnaissance des cités grecques leur élevait partout des statues et même des temples. Ptolémée en avait un à Rhodes, érigé après consultation de l'oracle d'Ammon (1).

La date de la fondation de celui de Lysimaque à Kassandria peut

(1) Diodore, XX, 100.

être précisée avec quelque vraisemblance. Rebâtie en 316 par Kassandre, sur l'emplacement de Potidée, cette ville passa trente ans plus tard sous l'autorité de Lysimaque et y resta jusqu'à sa mort (286-281). C'est très-probablement dans cet intervalle que fut dédié le temple : du vivant de Kassandre sa nouvelle colonie devait être tout absorbée par le culte du fondateur ; après la mort de Lysimaque on ne voit pas quelle raison aurait pu porter les Kassandréens à lui élever des autels ; son corps ne reposait pas au milieu d'eux, il avait été transporté par les soins d'un de ses fils, Alexandre, dans la ville de Lysimachie. Il y a d'ailleurs un fait qui montre que le souvenir de Lysimaque devait être honoré dès cette époque à Kassandria. Sa veuve Arsinoé s'y renferma après la mort de son mari et y soutint un siége contre Ptolémée Céraunus ; celui-ci réussit par de fallacieuses promesses à se faire livrer la ville ; après quoi il exila Arsinoé à Samothrace et fit égorger deux enfants qu'elle avait eus de Lysimaque (1). On voit que les circonstances devinrent peu favorables à l'érection du temple ; il est donc plus probable qu'il existait déjà.

Le décret ne présente aucun nom romain ; il n'est point daté par l'ère locale qui prévalut en Macédoine aussitôt après la conquête romaine, en 146. Il est donc antérieur à cet événement et se place entre 286 et 146 av. J.-C. L'incertitude est de 140 ans, et la forme des lettres, si nous la connaissions mieux, ne nous aiderait guère à la réduire. Toutefois il est plus naturel de songer aux premières années de cette période qu'aux dernières. L'éponymie accordée au prêtre d'un culte comme celui de Lysimaque a tout le caractère d'un fait temporaire et voisin de la fondation du culte.

Le prêtre éponyme s'appelle Timésios ; à la suite de son nom vient celui de Démétrion, qui peut être aussi bien un nom de mois qu'un patronymique. Le citoyen qui propose le décret est Pantanos fils de Symmachos ; l'adjectif ἱππολυτεύς qui suit son nom indique qu'il appartenait à une fraction de la cité, dème, tribu, etc., placée sous le patronage du héros Hippolyte. L'Étolien auquel est accordée la proxénie s'appelle Ἀνδρόβολος : ce nom s'est déjà rencontré dans une inscription du Péloponnèse (2).

Les autres inscriptions proviennent de trois localités situées sur la route qui va de l'isthme au village de Nea-Kassandra, près duquel on indique l'emplacement des ruines de Mendê (Μένδη).

(1) Polyen., VIII, 27.

(2) Lebas et Foucart, *Inscr. du Péloponnèse*, 194 *d*.

2° Au village de Valta ; cippe avec cinq bustes d'hommes.

....ΡΑΓΕΜΕΛΛΩ
ЄΙΔЄΙΩΑΝΡЄΙ
ΜΝΗΜΗCΧΑΡЄΙΝ

....ρα Γεμέλλῳ [τῷ] ἰδίῳ ἀν[δ]ρὶ, μνήμης χάριν.

3° Dans le bois de Valta ; 0m,40 sur 0m,75.

ΑΠΡΟΥΣΙΑ
ΦЄΛΟΥΜΕΝΗΤΗ
ΜΗΤΡΗ ΜΝΗΜΗC
ΧΑΡΙΝ

Ἀπρουσία Φε[ι]λουμένη τῇ μητρὶ, μνήμης χάριν.

4° Au village de Fourka, un peu au sud de Valta, dans les ruines d'une église de Saint-Georges ; 0m,80 sur 0m,30.

INGENV//////AVSI
EA//////I · V · NDVM ·

5° Au village de Kalandra ou Nea-Kassandra ; stèle de 0m,60 sur 0m,40.

ΑΡΙΣΤΟΔΗΜΟΣ
ΓΕΡΟΝΤΟΣ
ΜΙΚΟΚΡΑΤΗΣ
ΓΕΡΟΝΤΟΣ

Ἀριστόδημος Γέροντος, Νικοκράτης Γέροντος.

Le formulaire de cette épitaphe indique une assez bonne époque ; au contraire, les deux inscriptions de Valta et la suivante appartiennent au temps de l'empire.

6° Dans l'église du village de Tchaprau ; 0m,30 sur 0m,35.

Ce village n'est indiqué sur aucune carte ; il doit se trouver dans e voisinage des précédents.

Μ · ΙΥΛΙΟΣ · ΦΙΛΙΣΙΕ
ΘΡΕΠΤΗΚΑΙΜΑΡΚΩΙΟΥ
ΚΑΙΑΥΤΩΖΩΝΤΟΜΝΗΜΑ

N.ΕΔΕΤΩΤΕΚΝΙ/////ΟΡΤΟΥϹΟΙΜΝ
ΚΑΝΤ/////ΕΙΣΟΡΦΑΝΙΚΟΝΕΝ
ΡΟΝΚΑΙΔΑΚΡΥΩΝΛΙΚΑΔΕΣΠΟΛΛ

Μ. Ἰ[ο]ύλιος Φιλ..... [τῇ] θρεπτῇ καὶ Μάρκῳ Ἰου[λίῳ .....
καὶ αὐτῷ ζῶν τὸ μνῆμα .....

La fin de cette épitaphe n'est pas lisible, mais elle sort évidemment du formulaire usité dans cette région sous les empereurs romains.

7° Voici en dernier lieu une inscription trouvée à Salonique dans les fondations de la porte Kalli-Koulé. Elle se lit sur une stèle de $0^m,90$ sur $0^m,60$, ornée d'un bas-relief représentant le héros en cavalier thrace.

...ΩΝΙΟΣ ΤΙΤΙΑΝΟΣ · Γ · ΚΟΥϹ · ΝΙΩ ΚΡΙΣΠΩ ΤΩ ΠΑΤΡΙ

... Κουσ]ώνιος Τιτιανὸς Γ. Κουσ[ω]νίῳ Κρίσπῳ τῷ πατρί.

L. Duchesne.

LE

TOMBEAU DE SAINT MARTIN

(*Note lue à l'Académie des inscriptions*)

Grégoire de Tours nous apprend que saint Euphrone, évêque d'Autun, vers la fin du v[e] siècle, envoya à Tours le marbre qui fut placé sur le tombeau de saint Martin (*Hist. Franc.*, II, 15). En 1562, après le passage des protestants et la ruine de cette tombe, dit l'abbé Gervaise reproduisant le témoignage des registres capitulaires, « les chanoines recueillirent tout ce qui put être retrouvé. Les cendres du corps de saint Martin et des autres saints qui avaient été brûlés avec lui furent soigneusement ramassées et renfermées dans une caisse, laquelle fut placée dans le caveau où ses reliques avaient autrefois reposé. On ramassa les fragments de l'ancien marbre blanc que saint Euphrone d'Autun avait envoyé à saint Perpète pour le couvrir. Une partie servit au tombeau et l'autre fut consacrée pour être posée sur le grand autel. » (*Vie de saint Martin*, p. 350.) Un procès-verbal de reconnaissance des ruines de la collégiale, dressé en 1789, mentionne la pierre sacrée du grand autel en marbre blanc provenant de la dalle mutilée de saint Euphrone, et le reste de la dalle posé sur le tombeau.

Là s'arrête tout ce que nous savons d'une sépulture célèbre, but de tant d'anciens pèlerinages, et dont il serait précieux de recouvrer, au moins, quelques débris.

M. l'abbé Chevalier, président de la *Société archéologique de la Touraine* et lauréat de l'Institut, m'envoie la photographie de trois fragments de marbre qui viennent d'être découverts dans l'intérieur du tombeau de saint Martin, c'est-à-dire dans l'endroit où les restes de la dalle de saint Euphrone furent jetés au temps de la Révolution.

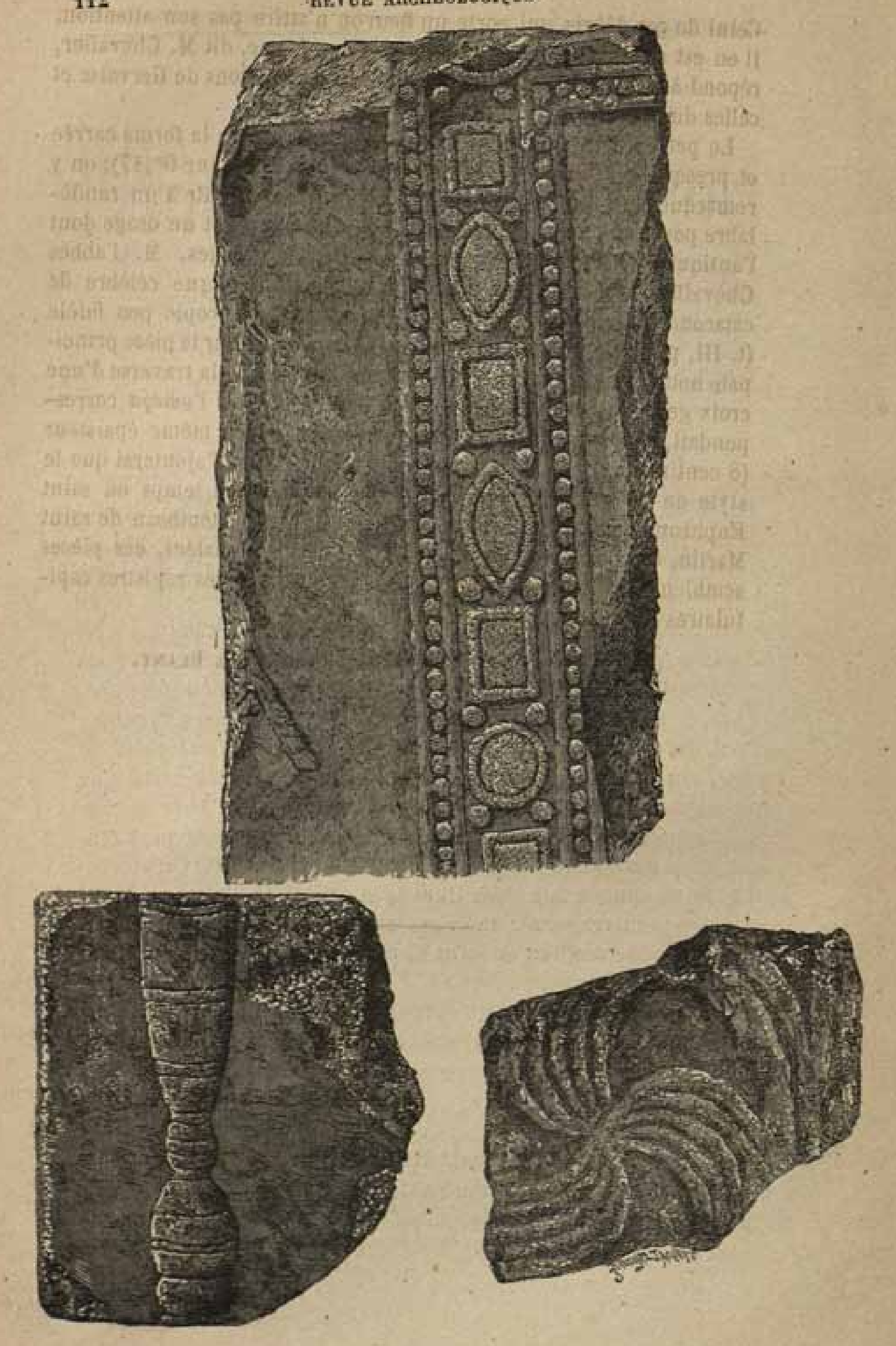

Celui de ces débris qui porte un fleuron n'attire pas son attention. Il en est autrement des deux autres. Leur forme, dit M. Chevalier, répond à ce que doivent faire supposer les indications de Gervaise et celles du procès-verbal de 1789.

Le petit fragment dont un seul côté est mutilé a la forme carrée et presque la dimension d'une pierre sacrée ($0^m,21$ sur $0^m,17$); on y remarque une sorte de fuseau, appartenant sans doute à un candélabre posé sur l'une des branches de la croix, suivant un usage dont l'antiquité chrétienne nous offre plusieurs exemples. M. l'abbé Chevalier remarque fort à propos, dans une fresque célèbre de catacombes de Rome, dont M. Perret a donné une copie peu fidèle (t. III, pl. LVII), un type de ces croix illuminées. Sur la pièce principale nous trouvons la haste et le commencement de la traverse d'une croix gemmée, accostée à gauche de l'*alpha*, auquel l'*oméga* correspondait. Les deux fragments dont je parle ont une même épaisseur (8 centimètres) et proviennent de la même dalle. J'ajouterai que le style de la sculpture nous reporte exactement au temps où saint Euphrone envoya le marbre destiné à couvrir le tombeau de saint Martin, et que, retrouvées dans les conditions signalées, ces pièces semblent être les mêmes que celles dont parlent les registres capitulaires et le procès-verbal de 1789.

EDMOND LE BLANT.

DE

L'AUTHENTICITÉ DE LA LETTRE DE PLINE

AU SUJET DES CHRÉTIENS

On a élevé des doutes, dans quelques publications récentes (1), sur l'authenticité de la fameuse lettre où Pline parle des chrétiens (2). Comme elle est un des monuments les plus curieux de l'histoire primitive du christianisme et le plus ancien témoignage de l'effet que produisit la religion nouvelle sur un païen éclairé, il importe qu'on sache si l'on peut continuer à la tenir pour authentique ou s'il faut cesser désormais de s'en servir.

Ces doutes sont au reste fort anciens et remontent aux premières années du XVIe siècle. La manière dont la correspondance de Pline fut donnée au public peut aider à les expliquer. Elle ne fut pas découverte à la fois et publiée d'un seul coup. Les premières éditions contenaient seulement huit livres de lettres diverses ; c'est sur cette publication qu'on s'habitua à juger le style de Pline et sa façon d'écrire. Vers l'an 1500 la correspondance avec Trajan fut trouvée en France, dans un manuscrit qui depuis s'est perdu, et on la publia d'abord à part. Comme elle était d'un genre différent et composée de lettres plus courtes et moins élégantes, on eut quelque peine à croire que Pline en fût l'auteur comme des autres. On souleva contre elle quelques objections futiles, qui furent aisément réfutées par Alde Manuce en tête de l'édition qu'il en donna en 1508. Aujourd'hui aucun savant ne doute plus de l'authenticité du recueil pris

(1) Aubé, *Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins*, 1875, p. 210; E. Desjardins, *Revue des Deux Mondes*, 1874, 1er déc., p. 657.

(2) *Epist. Plin. et Traj.*, 96. Je cite la correspondance de Pline et de Trajan d'après l'édition de Keil qui a rétabli l'ordre de ces lettres tel que l'ont donné les anciens éditeurs et comme il se trouvait sur le manuscrit.

dans son ensemble : il révèle une connaissance si minutieuse de l'administration romaine, il contient des détails si précis, des informations si exactes sur le gouvernement de Pline, que personne n'aurait été capable de les inventer; il eût été assurément plus facile de fabriquer les neuf autres livres que celui-là, et l'on peut dire qu'il y a peu d'ouvrages dans l'antiquité dont l'authenticité soit plus certaine.

Il est fâcheux qu'Alde Manuce ait eu le tort, en publiant cette correspondance, d'en faire le dixième livre des lettres de Pline. En réalité elle formait un recueil à part, distinct des autres (1), et les premiers éditeurs, qui copiaient sans doute plus fidèlement le manuscrit original, la donnent sous ce titre : *Epistolae Plinii ad Trajanum*. M. Mommsen, qui pense que Pline est mort pendant son gouvernement de Bithynie ou peu après son retour, suppose « que ses lettres à l'empereur, préparées peut-être par lui pour la publication, n'ont été mises au jour qu'après sa mort par ses amis (2) ». Il est aisé de voir pourquoi ses amis prirent cette peine, et quel intérêt ces lettres pouvaient présenter, quoiqu'elles n'eussent pas tout à fait l'attrait littéraire et la forme exquise des premières. Ce n'était pas une de ces correspondances ordinaires, comme les empereurs en entretenaient avec tous les gouverneurs de province. Pline avait été envoyé en Bithynie dans des circonstances particulières. Il s'agissait de rendre le repos à des pays profondément troublés et d'y réformer des abus que des proconsuls incapables ou malhonnêtes avaient laissés s'accroître (3). C'était une mission de confiance qu'il avait reçue : il partait comme une sorte de représentant direct de l'empereur (4), avec des pouvoirs exceptionnels. Il semble pourtant qu'il ne soit pas parti très-volontiers. Un homme comme lui, fait pour les plaisirs délicats de Rome, ne pouvait guère se plaire dans ces provinces éloignées; peut-être aussi avait-il le sentiment que les affaires dont il allait être chargé étaient bien lourdes pour lui. Comme ces graves responsabilités l'effrayaient, il demanda et obtint de l'empereur la permission de le consulter souvent. « Vous m'avez accordé le droit, lui écrit-il, de m'adresser à vous toutes les fois que j'éprouve

(1) On sait, par Sidoine Apollinaire (*Ep.*, IX, 1), que le recueil des lettres de Pline ne formait que neuf livres.

(2) *Étude sur Pline le Jeune*, trad. par Morel, p. 73.

(3) *Epist. Plin. et Traj.*, 32 : « *quoniam multa emendanda apparuerunt.* »

(4) *Ep.*, 18 : « *electum te esse..... qui mei loco mitteris.* » Mommsen, *Étude sur Pline*, p. 71.

quelque incertitude (1) »; or il arrivait à Pline d'être très-souvent incertain. Les questions les plus simples l'embarrassaient, et, à propos de tout, il écrivait à Trajan; si bien que l'empereur finit par être quelquefois impatienté de voir que son lieutenant n'ose rien faire tout seul (2). Mais d'ordinaire il répond avec une complaisance remarquable à toutes les demandes qu'il lui fait. C'est ce qui donnait un grand prix à ces lettres; nulle part on ne devait trouver réunie une pareille abondance de détails administratifs, tant de doutes éclaircis, tant de questions posées et résolues. Ce n'était pas seulement un commerce curieux entre deux grands esprits, mais une correspondance d'affaires, moins agréable par le charme de la forme qu'utile par l'intérêt solide du fond. Telles sont les raisons qui expliquent qu'on ait tenu à publier les lettres à Trajan et qui permettent de soupçonner le succès qu'elles ont dû obtenir.

L'affaire la plus grave que Pline ait eu à traiter pendant qu'il gouvernait la Bithynie est celle qui concernait les chrétiens. Puisqu'il consultait Trajan au sujet d'un bain à construire et de quelques esclaves à punir, on comprend qu'il n'ait pas négligé de lui écrire quand il s'agissait de condamner plusieurs milliers d'hommes. La lettre est plus longue que les autres parce que la question était plus importante : il n'y a rien là que de très-naturel. Cependant on a souvent soutenu qu'elle n'était pas authentique et que des faussaires l'avaient furtivement introduite dans le recueil, avant l'époque de Tertullien, qui la cite dans son *Apologie* (3). Il est certain qu'elle est la seule qu'on eût quelque intérêt à fabriquer; il n'est pas moins sûr que les chrétiens de cette époque ne se sont pas toujours abstenus de pareilles supercheries; mais y a-t-il quelque raison suffisante de croire que cette lettre aussi soit leur ouvrage ?

Il faut remarquer d'abord que, si l'on admet que la correspondance dans son ensemble est authentique (et nous avons vu que personne n'osait plus le nier), il devient moins facile d'imaginer qu'on ait pu

(1) *Ep.*, 31. Voyez aussi 96 : « *solemne mihi est, domine, omnia de quibus dubito ad te referre.* » M. Aubé a un peu forcé et faussé le sens de cette phrase en traduisant : « *c'est une règle sacrée pour moi.* »

(2) Voyez surtout *Ep.* 40 et 115. Dans cette dernière il lui dit : « *ego ideo prudentiam tuam elegi ut formandis istius provinciæ moribus ipse moderareris.* »

(3) Tert., *Apol.*, 2. Tertullien ne cite pas très-exactement et mentionne un détail qui ne se retrouve pas dans la lettre que nous avons conservée. Mais il est probable qu'il cite de mémoire, et M. Le Blant explique très-bien comment le spectacle du présent a pu mettre sa mémoire en défaut à propos du passé. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1866, p. 365.

y introduire une lettre fausse, la plus importante et la plus longue de l'ouvrage. On peut aisément mettre en circulation une pièce isolée, comme tel ou tel oracle sibyllin, ou même un ouvrage complet, comme la prétendue correspondance entre Sénèque et saint Paul, mais il est plus difficile d'intercaler un passage supposé dans un ouvrage répandu, surtout peu de temps après sa publication et quand il est dans toutes les mains. Le recueil des lettres de Pline n'appartenait pas aux chrétiens, ils n'en étaient pas les maîtres et ne pouvaient pas le changer à leur gré. Si on les avait vus fabriquer une de ces lettres et s'en servir avec impudence, comme fit Tertullien, on aurait assurément réclamé. Sans doute les interpolations de ce genre ne sont pas tout à fait impossibles, puisqu'on en trouve une célèbre dans Josèphe, mais on doit reconnaître qu'elles sont moins aisées, et que c'est une grave présomption d'authenticité pour une lettre particulière de se trouver dans une correspondance reconnue authentique. Nous sommes donc en droit d'exiger, pour la déclarer fausse, qu'on prouve qu'elle est entièrement contraire aux faits et qu'elle n'a pu être écrite par le personnage auquel on l'attribue.

C'est précisément ce qu'il me paraît impossible d'établir : il me semble que, quand on relit sans prévention la lettre de Pline, il ne s'y trouve aucune circonstance qui ne s'explique naturellement et qui ne soit conforme à tout ce que nous apprend l'histoire. C'est ce que l'analyse de cette lettre suffit à démontrer.

Pline commence par dire qu'il n'a jamais assisté aux poursuites contre les chrétiens : *cognitionibus de christianis interfui numquam ;* ce qui prouve qu'à l'époque où il occupait des fonctions judiciaires, sous Domitien, on ne les poursuivait pas encore, et que depuis que la persécution s'est ranimée, sous Trajan, il n'avait pas eu l'occasion d'être mêlé, comme défenseur ou comme juge, aux procès criminels qu'on leur faisait. Il était alors un grand personnage, qui avait plaidé des causes très-importantes (1), et qui ne pouvait pas prendre d'intérêt à des accusés aussi obscurs. En dehors des assemblées du sénat, il ne parlait guère que devant le tribunal des *centumvirs ;* c'était, comme il dit, son théâtre ordinaire (2). Il ne savait donc pas la façon dont on procédait contre les chrétiens, il ignorait même ce qu'on poursuivait chez eux. « Est-ce le nom seul de chrétien qu'on punit, dit-il, même quand il n'est accompagné d'aucun crime, ou les forfaits que ce nom suppose ; *nomen ipsum, si flagitiis careat, an flagitia*

(1) *Epist.*, V, 8, 9 : « *egi magnas et graves causas.* »
(2) *Epist.*, V, 12 : « *in arena nostra, id est apud centumviros.* »

cohaerentia nomini puniantur. » Cette incertitude de Pline a paru tout à fait inexplicable, et c'est sur elle que s'appuient surtout ceux qui nient l'authenticité de la lettre. Cherchons pourtant s'il n'est pas possible d'en trouver quelque raison.

L'ignorance de Pline s'expliquerait aisément, s'il était vrai, comme le pensent beaucoup d'historiens, et comme l'a soutenu récemment M. Aubé, qu'à cette époque aucun édit n'avait été encore publié contre les chrétiens. On comprend que les gouverneurs de provinces, s'ils n'avaient pas reçu à leur sujet d'instructions spéciales, s'ils se contentaient de leur appliquer les lois anciennes sur les cultes étrangers et les associations illicites, aient procédé un peu au hasard et sans plan uniforme. Mais quoique cette opinion, depuis Dodwell, soit la plus répandue, je ne la crois pas exacte. Il me paraît difficile de contester qu'il y ait eu des édits de persécution avant celui de Dèce dont il est question dans saint Cyprien (1). Tertullien, à plusieurs reprises, en fait la mention expresse (2); et ce qui achève de prouver qu'il y en avait au moins un certain nombre, c'est qu'au dire de Lactance le jurisconsulte Ulpien, qui vivait sous Caracalla, les avait réunis dans le 7e livre de son traité *De officio proconsulis* (3). Le passage de Lactance nous apprend qu'il s'était formé dès lors, à propos des chrétiens, toute une jurisprudence (4). A côté des constitutions impériales, il y avait les *disputationes jurisperitorum* qui les commentaient et les expliquaient. On pouvait y joindre des édits de gouverneurs de province qui en réglaient l'exécution (5), et, si l'on en croit Origène, des décrets du sénat de Rome, qui s'était occupé aussi d'arrêter les progrès du christianisme (6). Il est bien difficile

(1) *Epist.*, 40.

(2) *Ad nat.*, I, 6 et 7. Il y est question des *conditores legum* contre les chrétiens, et on les accuse de s'être fiés, pour proscrire la religion nouvelle, à la mauvaise réputation qu'on lui avait faite.

(3) Lact., *Inst. div.*, V, 11 : « *rescripta principum nefaria collegit ut doceret quibus pœnis affici oporteret eos qui se cultores Dei confiterentur.* » Ces mots *rescripta nefaria* prouvent bien qu'il s'agit de décrets dirigés directement contre les chrétiens. S'il s'agissait de lois générales contre les crimes de sacrilége ou de majesté, Lactance ne les aurait pas ainsi qualifiées.

(4) Cette remarque appartient à M. Le Blant, *Bases judiciaires des poursuites dirigées contre les martyrs*, dans les *Compt. rend. de l'Acad. des inscr.*, 1866, p. 359. Le mémoire de Rudorff, *Ueber den Liber 7 de offic. proc.*, contient peu de renseignements sur le sujet qui nous occupe.

(5) Les édits dont il est question dans l'apologie de Méliton (Eus., *Hist. eccl.*, IV, 26) paraissent être l'œuvre d'un proconsul de province, puisque Méliton doute ou paraît douter qu'ils viennent de l'empereur.

(6) Orig., *Contra Cels.*, I, 1. Sous la république, le sénat était chargé d'éloigner

que de toutes ces lois il n'en ait pas existé quelques-unes au temps de Pline.

Mais alors, comment peut-on comprendre que Pline ait été si embarrassé? Le seul moyen de l'expliquer, c'est d'admettre que les édits étaient conçus en termes généraux, et qu'avant d'avoir été interprétés par les jurisconsultes, ils ne donnaient pas par eux-mêmes de grandes lumières à ceux qui étaient chargés de les appliquer. Je crois qu'il ne nous est pas tout à fait impossible de nous faire quelque idée de la manière dont ils devaient être rédigés. Sulpice Sévère, après avoir raconté les premières rigueurs exercées par Néron contre les chrétiens, ajoute : *Post etiam datis legibus religio vetabatur, palamque edictis propositis christianos esse non licebat* (1). Cette expression est précisément la même dont se sert Tertullien dans un passage où, s'adressant à des gens qu'il appelle les défenseurs de la loi, il tient sans doute à la leur citer exactement : *De legibus primum concurram vobiscum, ut cum tutoribus legum. Jam pridem quam dure definitis, dicendo : non licet esse vos* (2)! Origène parle tout à fait comme Tertullien : *Decreverunt* (*reges terræ*) *legibus suis ut non sint christiani* (3). Lampride, voulant parler de la tolérance d'Alexandre Sévère, dit : *Judaeis privilegia reservavit; christianos esse passus est* (4); et ce qui prouve qu'il s'est servi des termes officiels et législatifs, c'est que l'édit promulgué par Galère, pour arrêter la persécution, commençait ainsi : *Denuo sint christiani* (5). Cette coïncidence ne peut pas être tout à fait fortuite; ce n'est pas par un simple effet du hasard que tant d'écrivains d'âge différent emploient des expressions entièrement semblables : on est tenté de voir dans ces expressions celles mêmes d'un édit de persécution, probablement du plus ancien de tous, de celui qui le plus longtemps a servi de base à toutes les poursuites. Il devait donc contenir à peu près ces termes : *Non licet esse christianos*, et ne contenait guère autre chose. Il ne formulait pas d'accusations précises, il ne s'appuyait sur aucun considérant, il n'indiquait pas de procédure régulière; c'était une sorte de mise hors la loi, un décret brutal d'extermination. Les apologistes s'en plaignent amèrement, et, si le décret était autrement rédigé, on ne

de Rome les religions étrangères. Tite-Live dit qu'il y avait, à ce sujet, des sénatus-consultes innombrables (XXIX, 16).

(1) S. Sev., *Chron.*, II, 29.

(2) Tert., *Apol.*, 4.

(3) Origène, *Hom.*, 9 (*in Josue*).

(4) Lampr., *Al. Sev.*, 22.

(5) Lact., *De mort. persec.*, 34.

pourrait rien comprendre à leurs plaintes. Ils répètent partout qu'on ne les accuse que d'être chrétiens (1), qu'on ne leur reproche que leur nom (2), et Tertullien affirme à deux reprises que la sentence qui les condamne ne vise d'autre crime que celui-là (3). Si les chrétiens avaient été directement accusés de sacrilége ou de lèse-majesté, on aurait suivi contre eux les procédures ordinaires ; il aurait fallu des témoins, des enquêtes ; il se serait reproduit en petit quelques-unes de ces scènes qui se passaient devant le sénat quand un personnage était poursuivi pour avoir menacé l'autorité ou la vie de l'empereur. Rien de pareil n'avait lieu à propos des chrétiens, et comme la façon de procéder était alors différente, on en peut conclure qu'il y avait contre eux des lois particulières. Le magistrat rappelait à l'accusé ce décret sommaire et terrible : *Non licet esse christianos ;* à quoi l'accusé répondait, s'il était fidèle : *Christianus sum ;* et la cause était entendue.

On comprend qu'une loi pareille embarrassât beaucoup l'honnête Pline. Elle devait répugner à sa nature droite et humaine. Cependant, comme elle était formelle, il se résigna d'abord à l'appliquer, sauf à demander ensuite à l'empereur s'il n'y avait pas quelque moyen de l'adoucir (4) ; quoiqu'il ne vît pas bien de quoi les chrétiens étaient accusés, il n'hésita pas à les frapper. Ce qui rassurait sa conscience, c'est que ces gens, dont il ne distinguait pas très-nettement le crime, étaient coupables au moins « d'une obstination qu'on devait punir (5). » On sait combien il fut de tout temps difficile aux païens même les plus éclairés de comprendre pourquoi les chrétiens refusaient de brûler un peu d'encens devant la statue d'un dieu.

Malheureusement pour Pline, tout ne se termina pas avec ces exécutions sommaires. Quand il se fut mis une fois à punir les chrétiens, il en trouva plus qu'il ne voulait. Il était dans une province divisée par des haines violentes, où les principaux personnages ne manquaient pas une occasion de se dénoncer les uns les autres. Il

(1) S. Just., *Ire apol.*, 4.

(2) Tertull., *Apol.*, 3 ; Athén., *Leg.*, 2.

(3) Tertull., *Apol.*, 2 ; *Ad nat.*, I, 3. Saint Justin rapporte, au début de sa seconde apologie, que pendant qu'on traînait saint Ptolémée au supplice, un généreux chrétien se faisant son avocat le suivait en disant : « Pourquoi donc avez-vous condamné cet homme qui n'a commis ni adultère, ni homicide, ni vol, et auquel vous ne reprochez que ce nom de chrétien qu'il ne veut pas renier ? »

(4) C'est le même procédé qu'emploie le proconsul dans l'affaire des martyrs de Lyon. Il commence par en frapper quelques-uns, et consulte l'empereur sur les autres. Eus., *Hist. eccl.*, V, 1 et 19.

(5) *Neque enim dubitabam, qualecunque esset quod faterentur, pertinaciam certe et inflexibilem obstinationem debere puniri.*

reçut donc un libelle anonyme qui contenait une liste nombreuse de gens qu'on accusait d'être chrétiens, et les fit comparaître devant lui. Mais il paraît qu'il avait atteint la première fois tous les chrétiens sincères et résistants. Ceux-ci n'étaient pas d'humeur d'être martyrs, et ils consentirent de bonne grâce à sacrifier aux dieux. Seulement, quand ils furent rassurés sur leur sort, ils n'hésitèrent pas à rendre un bon témoignage à la religion qu'ils avaient quittée. Avant de les croire sur parole, Pline eut recours à un moyen dont les juristes romains louaient beaucoup l'efficacité : il fit mettre à la torture deux femmes esclaves qu'on disait avoir servi dans les cérémonies chrétiennes (1). Mais leurs aveux ne lui révélèrent rien, si ce n'est qu'il avait affaire à une superstition coupable et exagérée, *nihil aliud inveni quam superstitionem pravam, immodicam*, c'est-à-dire à l'un de ces cultes étrangers qui déplaisent fort aux jurisconsultes et à l'autorité, parce qu'ils enflamment la dévotion et sont capables d'exciter les esprits des hommes, *quibus animi hominum moveantur* (2).

Pline, en finissant sa lettre, se félicite beaucoup du résultat de ses sévérités. Tout commence à rentrer dans l'ordre. Déjà des indices assurés annoncent que le mal est arrêté et presque guéri. Il avait été pourtant profond et grave. « Ce n'étaient pas seulement les villes, mais les villages et les champs qu'avait envahis cette contagieuse superstition. » Les temples étaient presque déserts et les sacrifices solennels depuis longtemps interrompus (3). Ce passage est un de ceux qui ont le plus excité les soupçons ; il a paru que le nombre des chrétiens au temps de Pline ne pouvait pas être aussi considérable qu'il le prétend. Mais sur quel document sérieux peut-on s'appuyer pour l'affirmer ? Personne ne pouvait faire alors de dénombrement régulier et chacun jugeait d'après ses impressions ; de là, on le comprend, de grandes incertitudes. Non-seulement les écrivains de ce temps, suivant leurs intérêts ou leurs opinions, diffèrent entre

(1) Ce nom de *ministrae*, employé par Pline, rappelle ces *ministri* ou *ministrae* dont il est souvent question dans les inscriptions, et qui dans les *collegia*, surtout dans les corporations d'esclaves, paraissent avoir rempli certaines fonctions sacrées.

(2) Paulus, *Sentent.*, V, 21.

(3) Cette interruption des sacrifices est moins extraordinaire qu'il ne le paraît d'abord, quand on songe que c'était toujours parmi les plus dévots des païens que le christianisme faisait le plus de conquêtes. Le premier résultat de ses progrès était donc de faire déserter les temples. Aussi tous ceux qui vivaient de la dévotion publique étaient-ils ses ennemis les plus acharnés. C'est ce que disent Tertullien (*Ap.*, 41 et 42) et Arnobe (I, 24). Tertullien fait remarquer que les temples perdent leurs revenus et Arnobe que les clients des haruspices se font tous les jours plus rares.

eux, mais ils se contredisent quelquefois eux-mêmes. Origène dit quelque part que les chrétiens ne sont que fort peu nombreux (1); mais il affirme ailleurs qu'un grand nombre d'hommes, chez les Grecs et chez les barbares, ont embrassé le christianisme, et donne cette diffusion rapide de la religion nouvelle pour une des preuves de sa divinité (2). Il est certain, quoi qu'on dise, qu'elle s'était répandue très-vite dans l'empire. Tacite, si peu favorable aux chrétiens, reconnait qu'il y en avait à Rome une immense multitude, *multitudo ingens*, dès le temps de Néron (3). Tertullien va jusqu'à prétendre que s'ils se décidaient un jour à se retirer, l'empire deviendrait un désert (4). Le fougueux apologiste exagère sans doute, mais n'oublions pas que son livre était adressé aux païens, c'est-à-dire à des gens qui pouvaient contrôler ses opinions et qu'il n'aurait pas voulu choquer par un mensonge trop manifeste. En faisant la part de l'excès qui peut se trouver dans ses affirmations, il faut pourtant en conclure que les chrétiens devaient être alors assez nombreux pour permettre ces hyperboles.

Il me semble donc que tout s'explique naturellement dans la lettre de Pline, et, malgré toutes les objections qu'on a faites, je n'y vois rien qui nous force à croire qu'elle est l'œuvre d'un faussaire. Il y a d'ailleurs une raison qui s'oppose à cette hypothèse, c'est la manière dont elle est écrite. Il ne s'y trouve pas une expression, quand on la lit avec soin, qui doive la rendre suspecte. Si on la prend isolément, toutes les parties en paraissent bien être d'une seule venue et de la même plume; tout y est suivi et ordonné; il n'y a rien qu'on pût en retrancher sans nuire au sens général, rien qui ne soit en proportion avec le reste, en sorte qu'il n'est pas possible de prétendre qu'elle ait été interpolée. La phrase célèbre où Pline dit que les chrétiens s'engagent par serment à ne pas commettre de crime (5) est la seule qui pourrait à la rigueur être omise sans que la suite de la lettre en fût trop altérée; mais elle fait corps avec le reste, elle achève la démonstration de Pline qui veut prouver à Trajan que les chrétiens ne sont pas redoutables; enfin elle n'a rien en soi qui doive la rendre suspecte. Sans doute cet hommage qu'il rend à leur moralité est contraire à l'assertion de Tacite qui trouve qu'ils sont

(1) Orig., *Contra Cels.*, VIII, 69 : πάνυ ὀλίγοι.
(2) Id., ibid., I, 26 : οὐκ ὀλίγοι.
(3) *Ann.*, XV, 44.
(4) *Apol.*, 37.
(5) *Seque sacramento non in scelus aliquod obstringere, sed ne furta, ne latrocinia committerent, ne fidem fallerent, ne depositum appellati abnegarent.*

odieux à cause de leurs crimes, *propter flagitia invisos;* mais Tacite en parlait d'après l'opinion générale, tandis que Pline avait eu l'occasion de les connaître. D'ailleurs il n'est pas le seul qui les juge de cette manière, et Celse, leur ennemi le plus acharné, est bien forcé de reconnaître aussi « que leurs mœurs sont douces et bien réglées (1) ». Si on compare notre lettre avec les autres, on ne peut découvrir entre elles aucune différence, si ce n'est que celle-là paraît plus soignée, plus *plinienne* encore, parce qu'elle est plus importante, plus longue, et que l'auteur semble s'y être plus appliqué; mais elles sont toutes écrites de la même façon, dans cette langue où la rigueur du style administratif semble être tempérée par l'élégance naturelle du lettré. Il est toujours difficile à un faussaire d'imiter le style d'un grand écrivain de manière à tromper une critique éveillée, mais à ce moment la difficulté était plus grande que jamais. Immédiatement après l'époque de Trajan, le goût public a changé, et une sorte de révolution s'est opérée dans la façon d'écrire. Une école pédante et maniérée, que représentent pour nous Apulée et Fronton, a régné sur la littérature. Tout a subi son influence, et les écrivains ecclésiastiques ne s'y sont pas plus soustraits que les autres. Ces recherches de pensée, ces coquetteries d'expression qui nous frappent chez Apulée, se retrouvent aussi chez Minutius Félix. Assurément, si l'auteur de la lettre était de l'époque d'Hadrien ou de Marc-Aurèle, il n'aurait pas échappé tout à fait à la contagion générale. On peut être sûr que, quelque soin qu'il prît d'imiter l'élégante simplicité de Pline, un mot, un tour, une expression trahiraient son temps, et dénonceraient la fraude.

J'ajoute enfin, comme dernière preuve, que, si tout semble indiquer que cette lettre est bien de Pline, tout démontre avec la dernière évidence que ce n'est pas un chrétien qui l'a écrite. Prise dans son ensemble, la lettre est sans doute favorable aux chrétiens; cependant elle contient des réserves graves : elle les accuse d'obstination inflexible et de superstitions criminelles. Ces reproches se retrouvaient sans cesse alors dans la bouche des païens, mais un chrétien zélé n'aurait pas consenti à les adresser à ses frères. Ceux qui pour le triomphe de leur doctrine n'hésitaient pas à inventer des livres faux n'étaient pas des indifférents et des tièdes, c'étaient des fanatiques tellement convaincus de la justice de leur cause et de la nécessité de son succès que, pour l'avancer, aucun moyen ne leur semblait coupable. Ceux-là ne sont pas des gens à se contenter de

(1) Origène, *Contra Cels.*, I, 27.

peu ; il faut qu'ils se rendent à eux-mêmes et à leur parti un témoignage complet et qu'ils se ménagent un triomphe retentissant. Soyons donc assurés que si la lettre était leur ouvrage elle ne contiendrait aucune réserve, pas plus que n'en contiennent les autres pièces apocryphes qui sont venues jusqu'à nous. Elle ne dirait pas, surtout, que le plus grand nombre des chrétiens s'est résigné à offrir de l'encens aux idoles et à maudire le Christ (1), et que la persécution n'a eu d'autre résultat que de remplir de nouveau les temples des dieux (2). C'est un récit qu'ils auraient eu beaucoup de répugnance à reproduire, s'il avait été véritable ; comprendrait-on qu'ils l'eussent imaginé ? Nous pouvons donc tenir pour certain que si un chrétien eût inventé cette lettre, il l'aurait faite autrement. Au contraire, elle convient tout à fait à ce que nous savons de Pline. Il était plus doux, plus humain que Tacite, qui le dépasse par tant d'autres endroits. Il subissait moins que lui les préjugés étroits de l'esprit romain, il aimait la philosophie ; il avait souci des petits et des humbles. Il prenait grand soin de ses esclaves et leur témoignait une tendresse touchante. Ce n'est pas lui qui se serait permis d'appeler « un sang vil » le sang des gladiateurs, versé dans l'arène pour les plaisirs du peuple, et de dire de ces quatre mille affranchis qu'on déportait en Sardaigne, pour y mourir de la fièvre, que « c'était une petite perte ». Il essayait en toute occasion d'adoucir la dureté de la loi (3). On voit bien, à propos des chrétiens, qu'il penche vers la douceur. En réalité ces sectaires obscurs lui semblent plus à plaindre qu'à punir, et il ne néglige rien, en présentant leur affaire, pour disposer l'empereur à la clémence. Il insiste sur leur nombre : c'est une multitude de tout âge, de toute condition, de tout sexe, qu'il faudra traîner devant le juge, si on les poursuit (4) ; il les peint comme tout à fait inoffensifs ; enfin, pour achever de désarmer l'empereur, il lui montre qu'une grande partie d'entre eux a consenti à honorer ses images et à sacrifier aux dieux. C'est bien ainsi que Pline a dû écrire, s'il voulait obtenir en leur faveur une sentence plus douce.

On fait à l'authenticité de la lettre de Pline une dernière objection que je crois encore moins fondée que les autres. « Si cette affaire des

(1) *Hi quoque omnes et imaginem tuam deorumque simulacra venerati sunt et Christo male dixerunt.*

(2) *Satis constat prope jam desolata templa cœpisse celebrari.*

(3) Voyez, lettre 40, la façon dont il s'adresse à Trajan à propos des *servi pœnæ*, qu'il voudrait bien sauver, et la réponse sévère de Trajan.

(4) *Multi enim omnis ætatis, omnis ordinis, utriusque sexus etiam, vocantur in periculum.*

chrétiens était si importante, dit-on, comment se fait-il qu'il n'en soit pas parlé plus tôt dans la correspondance? et pourquoi n'en est-il plus dit un mot dans la suite ? » Il est très-aisé de répondre à la dernière de ces deux questions. Après avoir reçu la lettre de Trajan, Pline n'avait plus rien à demander; elle est si précise, si nette, qu'elle a servi de règle, non-seulement à Pline lui-même, mais à tous les gouverneurs de province jusqu'à Dèce. L'autre question est, je l'avoue, moins facile à résoudre, et les documents nous manquent pour y répondre d'une manière assurée; mais quand nous serions forcés d'avouer que nous ne savons pas pourquoi Pline ne poursuivit pas les chrétiens plus tôt, et par quelles circonstances il fut amené à s'occuper d'eux, l'authenticité de sa lettre ne serait en rien compromise. Il est permis pourtant de former à ce sujet quelques conjectures. M. Mommsen fait remarquer que la plupart des lettres de Pline ont été écrites pendant ses tournées administratives et qu'il avait l'habitude de poser les questions à l'empereur à mesure qu'elles se présentaient à lui. Il en conclut que s'il s'est occupé des chrétiens vers l'an 112, pendant qu'il voyageait dans le Pont, non loin de Sinope et d'Amisus, c'est qu'ils étaient là plus nombreux qu'ailleurs, et que les rencontrant sur sa route il fut bien forcé de prendre quelques mesures contre eux (1). Mais la lettre de Pline n'indique pas que la diffusion de la religion nouvelle se soit bornée à quelques districts de ses provinces, elle dit au contraire qu'ils étaient répandus partout. Je crois donc qu'il faut recourir à une autre supposition. Précisément il s'en présente une à l'esprit qui paraît assez naturelle. Nous savons, par Pline lui-même, que d'après l'ordre de Trajan il avait promulgué un édit contre les associations illicites. N'est-il pas naturel de penser que c'est à la suite des mesures qui furent prises pour l'exécution de cet édit que l'attention des magistrats fut appelée sur les chrétiens? Les tièdes et les timides, quand ils virent qu'on punissait sévèrement les réunions non autorisées, surtout celles où l'on s'assemblait la nuit, s'empressèrent de s'éloigner de l'Église (2); les plus zélés persistèrent, et ne tardèrent pas à être dénoncés: c'est ainsi que ces poursuites durent commencer.

De tout ce que je viens de dire il me semble qu'on doit conclure que les objections qu'on a élevées contre la lettre de Pline ne sont pas solides, et qu'on peut en toute sûreté continuer à la tenir pour authentique.

GASTON BOISSIER.

(1) *Etude sur Pline le Jeune*, p. 30.

(2) *Quod ipsum facere desisse, post edictum meum quo secundum mandata tua hetærias esse vetueram.*

INSCRIPTIONS LATINES

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES

DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE (ALGÉRIE)

Je dois à l'obligeance de mes amis d'Algérie quelques copies d'inscriptions latines, la plupart inédites, découvertes dans la province de Constantine. J'ai pensé qu'il y aurait un certain intérêt à les réunir pour en présenter l'ensemble aux lecteurs de la *Revue archéologique*, bien qu'elles me soient parvenues à des époques différentes et qu'elles appartiennent à des localités éloignées les unes des autres, Lambèse, Markouna, Khenchela, Sétif. Je commencerai par celles qui proviennent de l'ancienne province de Numidie.

LAMBÈSE

(*Lambaesis*)

1.

Sur une dalle déterrée au mois de mars 1875, à trois kilomètres au nord-ouest de Lambèse, dans la forêt.

Copie de M. l'abbé Delrieu, curé de Lambèse.

Haut. (moulures non comprises), 0m,42; long. (id.), 1m,43. — Hauteur des lettres, 0m,07; celles de la première ligne n'ont que 0m,055.

PROSALVTEANTONINIIMPETIVLIEDOMEPO SA EOR
SATVRNODOMINO · ETOPI
REGINAESAC TEMPLVM ET
ARAMETPORTICVMFECERVNT
LVETVRIVSFELIXETLVCIAQVIETA
FELICITER <

« Pro salute Antonini Imp[eratoris] et Julie Dom[n]e po[suerunt] sa[cerdotes] eor[um] (1).

Saturno domino et Opi reginae sac[rum].

(1) La lecture des trois derniers mots appartient à M. le docteur Wilmanns.

Templum et aram et porticum fecerunt L[ucius] Veturius Felix et
Lucia Quieta.
Feliciter. »

Cette dédicace, dont la formule est peu commune, *pro salute Antonini imperatoris*, a été élevée entre les années 212 (mort de Géta) et 217 (mort de Caracalla).

Le culte de Saturne était très-populaire en Afrique, où on confondait ce dieu avec le Baal-Khamoun des Carthaginois; un grand nombre d'inscriptions nous ont conservé le souvenir de la vénération qu'il inspirait. Souvent son nom est accompagné de l'épithète de *dominus* (traduction du mot *Baal*), seigneur, ce qui pourrait le faire considérer comme le dieu par excellence (1); dans les inscriptions d'Aïn-Azis-bou-Tellis relatives aux sacrifices (2), il est nommé le premier avant tous les autres dieux et désigné seulement par ce titre de *Dominus*. Dans ces mêmes textes, c'est la Terre, *Tellus* ou *Nutrix* (3), qui occupe le second rang. Ici, à côté du nom de Saturne nous trouvons celui d'Ops, qui est aussi la Terre et la mère par excellence. Comme à Rome, elle est adorée à Lambèse dans le même temple que Saturne son époux. Ces deux divinités étaient invoquées en Italie pour obtenir des moissons abondantes, et considérées comme présidant à l'agriculture et à la fécondation des champs; leur rôle était le même en Afrique, où Saturne porte le titre de *frugifer*, *deus frugum* (4).

(1) Vous n'avez pas de dieu avant Saturne, dit Tertullien; il est l'auteur de ce que vous avez de meilleur et de plus connu en fait de divinités : « Ante Saturnum deus penes vos nemo est : ab illo census totius, vel potioris, vel notioris divinitatis. » (*Apologet.*, X.)

(2) Voir mon *Rapport sur une miss. arch. en Algérie*, nos 92 et 93.

(3) Cet article était déjà composé quand j'ai reçu, le 3 janvier 1876, une nouvelle lettre de M. l'abbé Delrieu, m'envoyant la copie d'une inscription qu'il venait de découvrir à Lambèse ; elle trouve naturellement sa place ici. En voici le texte :

Sur un petit cippe hexagonal. Haut., 0m,65; larg., 0m,14.

NVTRICI
DEAE
AVG
SACR

« Nutrici Deae Augustae sac(rum). »

J'ai relevé, en 1873, à Aïn-Aziz-bou-Tellis, trois mentions de cette *Dea Nutrix* qui n'avait pas encore été formellement reconnue dans les textes épigraphiques. C'est une des nombreuses formes sous lesquelles la Terre était honorée. Cf. Mommsen, *Addit. ad Corporis vol.* III, no 975, dans l'*Eph. epigr.*, II, 442.

(4) I. A., nos 168 et 1742.

2.

Dans le village de Lambèse, sur un autel carré.

Copie de M. l'abbé Delrieu.

Haut., 0m,70; larg. de la première ligne, 0m,45; larg. à la base, 0m,33.

PRO · SALVTEDN
SEVERIA/////////////
/////PIFELICISAVG
DIS MAVRIS
MPORCIVSIA
SVCTAN>LEG
XXVALVSEVERAE
V S L A

« Pro salute d[omini] n[ostri] Severi [*Alexandri*] Pii Felicis Aug[usti].

Diis Mauris.

M[arcus] Porcius Iasuctan[us] centurio leg[ionis] vigesimae Val[eriæ] V[ictricis] Severae, v[otum] s[olvit] l[ibens] a[nimo]. »

A la 3e ligne les lettres AVG forment un monogramme.

Cette inscription a été élevée sous le règne d'Alexandre Sévère, c'est-à-dire entre les années 222 et 235. Le nom de l'empereur a été martelé.

Marcus Porcius Iasuctanus appartenait, quand l'inscription a été gravée, à la XXe légion cantonnée dans la Germanie inférieure. Comment se trouvait-il à Lambèse? D'autres inscriptions de cette localité mentionnent des centurions de la XXe légion, mais qui avaient passé dans la IIIe Augusta.

Les dieux Maures, *Dii Mauri*, nous sont connus par trois inscriptions de Lambèse (1); ils étaient particulièrement honorés dans cette localité. On les retrouve, appelés *Dii Maurici*, à Cherchell (2) et à Sétif (3).

Dans cette dernière ville on a découvert une inscription avec la mention d'une *Diana Augusta Maurorum* (4), qui était sans doute une

(1) I. A., nos 24, 149, 150.
(2) I. A., no 4033.
(3) I. A., no 3302.
(4) I. A., no 3295. — Sur les divinités particulières aux populations indigènes de la Numidie et de la Mauritanie, voir : Henzen, *Annali*, 1860, p. 82; cf. Cherbonneau, *Ann. de Const.*, 1860-61, p. 177, et 1868, p. 400.

divinité indigène identifiée avec la Diane des Romains. Il serait intéressant de connaître quelques monuments figurés offrant des représentations certaines de ces divinités locales, c'est-à-dire accompagnés d'inscriptions qui ne laisseraient aucun doute sur les sujets représentés. A défaut de ces preuves, il est permis cependant d'établir un rapprochement entre les textes qui nous donnent les noms de ces dieux topiques et quelques images de divinités trouvées dans les mêmes régions que les textes. C'est ainsi que je suis tenté de placer à côté de l'inscription de Sétif une figurine en bronze provenant du Djebel-Chechar, au sud de l'Aurès; il me paraît vraisemblable de la considérer comme une représentation de cette *Diana Maurorum* citée dans l'inscription à laquelle j'ai fait allusion.

Elle a été découverte, en 1872, à Chebla, sur l'Oued-Menghar, par un officier attaché à la colonne expéditionnaire du général comte de Lacroix-Vaubois à qui elle appartient aujourd'hui. La pl. III en donne un dessin très-exact, grandeur de l'original.

La déesse est représentée, d'après le type adopté à l'époque romaine, coiffée d'un diadème, les cheveux rejetés en arrière, la poitrine en partie nue. La tête n'a rien de séduisant, mais cependant elle frappe par son caractère énergique et sauvage, et, si l'art fait défaut, du moins l'ouvrier a su imprimer à son œuvre un cachet de vigueur et de courage qui convient à merveille à cette mâle déesse. C'est bien la *Diana dea nemorum comes, victrix ferarum*, nommée dans une inscription d'Hadjar Roum, près Tlemcen (1).

La poitrine semble traversée en sens inverse par un double baudrier qui laisserait les deux seins à découvert. L'épaule droite cependant supporte seule le baudrier; les plis et surtout le nœud très-apparent sur l'épaule gauche appartiennent au vêtement de Diane, que l'artiste s'est contenté d'indiquer de cette façon sans se préoccuper de l'étoffe qui devait recouvrir le sein. Il copiait sans doute un modèle consacré, et ne se rendait pas compte de ce qu'il avait sous les yeux, de sorte qu'il l'a interprété à sa manière en ne reproduisant que les lignes saillantes. C'est ainsi qu'une foule de types antiques ont été altérés et transformés par des copies inintelligentes qui les ont rendus méconnaissables.

La tête est surmontée d'un diadème percé de trois trous, mais ces trous n'existaient pas primitivement. Ils ont été fabriqués pour servir à suspendre la figurine : un petit appendice en bronze, coulé en même temps que le buste, était placé sur le haut de la tête et

(1) I. A., nº 3737.

destiné à cet usage. Brisé ou usé par le temps, il fut remplacé par un trou malencontreusement percé au-dessus du front dans le centre même du diadème (1). Ce trou lui-même s'agrandit par le frottement et atteignit le bord de la coiffure; le diadème céda, et pour suspendre de nouveau la Diane on imagina d'établir aux extrémités deux nouveaux trous dans lesquels on introduisit un morceau de fer qui, recourbé en anneau au-dessus de la tête, présentait plus de consistance. Le buste est creux à l'intérieur : en l'examinant attentivement il est facile d'apercevoir un fragment de cet anneau de fer qui est encore en place.

Plusieurs bustes creux en bronze ont été employés comme ustensiles (situles); mais, dans ce cas, ils sont toujours munis de deux bélières latérales servant d'attaches à une anse mobile, et la partie supérieure de la tête s'ouvre au moyen d'une charnière placée sur la nuque. Ce n'est pas le cas de notre bronze, qui portait non pas une anse, mais un anneau de suspension; en outre, il n'a pas de paroi inférieure servant de base ou de fond. Il ne faut pas songer davantage à y voir un poids en forme de buste, comme dans la Minerve de Civita Nuova (2), puisqu'il n'est pas plein. On doit y reconnaître un monument votif consacré à Diane, destiné à être suspendu dans une chapelle, et offrant probablement l'image de la *Diana Maurorum*.

3.

Près du temple de Jupiter (3), dans un monument en ruines qui a été construit avec un grand nombre de pierres paraissant avoir appartenu à un arc de triomphe. Sur une pierre peu épaisse; la gravure des lettres est soignée.

Copie de M. l'abbé Delrieu.

Hauteur des lettres, $0^m,12$.

CARINIPO
CIMAXI
VSDE

Le premier mot de ce fragment prouve que l'inscription à la-

(1) Un buste de Julia, fille d'Auguste, appartenant au Louvre, présente la même particularité (A. de Longpérier, *Notice des bronzes du Louvre*, n° 643). Le diadème a été également percé au centre d'un trou qui servait à la suspendre.

(2) A. de Longpérier, *Notice citée*, n° 44.

(3) M. Léon Renier, dans son *Rapport* du 5 janvier 1851, désigne sous le nom de *forum*, l'endroit où se trouve placé cet édifice. J'ai publié l'an dernier (*Rapport*, n° 50) une inscription gravée à l'intérieur du monument et qui ne peut laisser aucun doute sur sa destination.

quelle il appartient a été gravée en l'honneur de l'empereur Carin, probablement en 284, après le meurtre de Numérien, puisque ce dernier empereur n'y est pas nommé. Carin porte ici le titre de *Germani*]cus Maxi[*mus*, comme dans l'inscription de Constantine (1), datée de son second consulat, ce qui nous reporte également à l'année 284. Ce titre ne se retrouve pas d'ordinaire dans les inscriptions de cet empereur et je crois que les deux textes lapidaires dont je viens de parler sont les seuls où il figure. Il est confirmé par une monnaie de ce prince au revers de laquelle on lit la légende : VICTORIA GERMANICA (2).

Si la lecture PO, à la fin de la première ligne, doit être admise, on ne peut voir dans ces deux lettres que le commencement du mot *pontificis*, ce qui serait difficile à expliquer, car ce titre ne se trouverait pas à la place qu'il doit toujours occuper dans la série des titres impériaux. Il y a cependant des exemples de ces interversions, notamment dans une inscription impériale de Bagaïa (*Rapport*, n° 16) et dans l'inscription même de Carin encastrée dans le rempart à Constantine (I. A., n° 1843).

Le gouverneur de Numidie était alors *M*(*arcus*) *Aureli*]us De[*cimus*], dont le nom paraît à la dernière ligne. Il exerça ces fonctions sous Carin et Numérien; on était porté à croire qu'il les conserva quand Dioclétien devint maître de l'empire : cela résultait des restitutions de M. L. Renier, qui attribuait à cet empereur et à son collègue Maximien deux monuments élevés par Aurelius Decimus (3), mais dans lesquels les noms des deux Augustes ont été martelés. Le savant professeur a connu depuis d'autres textes qui lui ont permis, dans son cours du 5 avril 1870, de restituer ces deux pierres à Carin et à Numérien, leurs noms remplissant très-exactement la lacune et plusieurs inscriptions d'Algérie nous fournissant la preuve que les noms de ces empereurs furent effacés des monuments publics (4). Dans la rédaction des deux textes de Lambèse, rien ne peut décider à se prononcer en faveur de Dioclétien et de Maximien (5), tandis qu'une inscription de Verecunda (6), mention-

(1) I. A., n° 1843. — (2) Cohen, *Monnaies impériales*, Carin, n° 28.

(3) I. A., nos 103 et 104. — (4) I. A., nos 1843 et 2726.

(5) M. Mommsen, dans son article sur les gouverneurs de Numidie (*Bullettino*, 1852, p. 169), avait attribué à Maximien Hercule, à cause d'une copie défectueuse, l'inscription de Constantine, élevée par Aurelius Decimus. Les deux premières lignes ont été depuis déchiffrées par le général Creuly, et sa lecture, adoptée par M. Renier (n° 1843), a prouvé qu'elle appartenait à Carin.

(6) I. A., n° 1433.

nant un temple élevé en l'honneur de Carus, prouve au moins qu'Aurelius Decimus était déjà entré en fonctions avant la mort de Numérien. On sait, il est vrai, par un passage d'Aurelius Victor (1), que non-seulement Dioclétien maintint dans leurs charges les anciens serviteurs de Carin, mais qu'il retint même auprès de lui ceux qui l'avaient combattu; c'est une indication générale précieuse pour expliquer certains faits, mais qui ne peut s'appliquer à l'histoire de notre personnage tant que le fait de son maintien n'a pas été constaté. On découvrira peut-être un jour d'autres textes qui nous éclaireront sur cette intéressante question.

L'inscription peut être ainsi restituée :

Pro salute atque incolumitate Imp. Caes. D. n. M.
Aurelii CARINIPO*ntificis? maximi invicti pii felicis Aug.*
*Germani*CI MAXI*mi trib. potest. patris patriae cos. procos.*
*M. Aureli*VS DE*cimus v. p. p. p. n. ex. principe peregrinorum* (2)

4.

Sur une dalle entourée d'une moulure, ayant servi dans une ancienne construction, dans le ravin à l'ouest des ruines.

Copie de M. l'abbé Delrieu.

Haut., 1^{m},10; larg., 0^{m},60.

D M
CLICMARS
OVETERA
CLICMARS

(1) Ceteris venia data, retentique hostium fere omnes ac maxime vir insignis Aristobulus, praefectus praetorio, per officia sua. Quae res post memoriam humanam nova atque inopinabilis fuit, civili bello, fortunis, fama, dignitate spoliatum neminem. » (Sext. Aurel. Victor., *De Cæsaribus*, XXXIX.)

(2) Cette note était déjà écrite quand j'ai reçu une lettre de M. l'abbé Delrieu (5 juillet 1875) dont je transcris le passage suivant : « L'inscription de CARINIPO « n'est qu'un fragment d'une grande inscription. Elle est brisée sur trois côtés, *la « partie inférieure seule porte des traces de moulure*. On la dirait travaillée à droite « en forme de joint. J'ai bien examiné le commencement de lettre qui précède VS de « la troisième ligne, je crois que c'est la partie supérieure d'un I ou d'un C, *mais « plutôt d'un* I. » C'est une confirmation de ce que nous avions supposé dans notre restitution.

HER PATr
IMERENT
I FECIT

« D[iis] M[anibus]. C[aïo] Lic[inio] Marso vetera[no]. C[aïus] Li-c[inius] Mars[us] her[es] pat(r)i merenti fecit. »

L'R dans *patri* a été omis par le graveur.

5.

Sur un sarcophage servant d'abreuvoir à la grande fontaine du village.

Copie de M. l'abbé Delrieu.

PETRONIAVE
NVSTA

« Petronia Venusta. »

C'est l'épitaphe de la femme de C[aïus] Aemilius Victor. Les sarcophages des deux époux sont placés à côté l'un de l'autre et servent actuellement au même usage. J'ai publié l'épitaphe du mari avec un autre texte, où se trouvent réunis les noms des deux conjoints ; cette dernière inscription devait surmonter le monument élevé à leur mémoire (1).

6.

Sur une stèle arrondie trouvée dans le ravin, à l'ouest de la ville. — La pierre est brisée à droite.

Copie de M. l'abbé Delrieu.

D M
VLPIAVIXI
ANNILX IVALE
MODEST
BFTRIBVN
FECI

« D[iis] M[anibus] (*s*[*acrum*]). — Ulpia vixi(*t*) anni(*s*) sexaginta et uno. Vale(*rius*) Modest(*us*) b[ene]f[iciarius] tribu(*ni*) feci(*t*). »

Les lettres LE, ligne 3, TRI et VN, ligne 5, forment des monogrammes.

(1) *Rapport*, nos 63 et 64.

MARKOUNA

(*Verecunda*)

7.

Dans le jardin de la ferme, à Markouna, près d'un petit bassin. — La pierre est brisée à droite et à gauche.

Copie de M. l'abbé Delrieu.

N S
REALIMVNICIPIORTANORVM·
ERECVNDENSIVMINCOLAE
ETPRINCIPI ET·
VERIFILIAE·EIVSPARE
SLXXX·MATERANNI

Il est facile de retrouver le nom du défunt à qui appartient cette inscription. C'est *Cneius Baebius Caerealis*, flamine perpétuel de Verecunda, dont l'existence nous est connue par un autel votif *genio vici Augusti*, trouvé également à Markouna (1). En publiant ce monument, M. Léon Renier avait hésité sur l'interprétation des lettres ORT. abréviation du nom de la patrie de Cn. Baebius, et l'avait fait naître à Ort[ona], ville du Latium (2), en accompagnant toutefois son interprétation du signe de l'incertitude. Notre fragment vient lever tous les doutes : c'est à *Ortanum*, en Etrurie (3), aujourd'hui Orte, que ce personnage a reçu le jour.

La 1re et la 2e ligne se restituent très-naturellement. Il faut lire :

d M S
*Cn. Baebio. Cn. fil. Stellat. Cae*REALI MVNICIPI · ORTANORVM
*alumno?...... municipi . ve*RECVNDENSIVM INCOLAE....
..........................ET PRINCIPI · ET.......
.........................*se*VERIFILIAE · EIVS PARE*nti*..
...................*vix. anni*S · LXXX · MATERANNI....

(1) I. A., n° 1558.
(2) Liv. 2, 43 ; 3, 30.
(3) Plin., III, 5.

On peut rapprocher de ce texte une inscription de Fulginia dans laquelle on lit, à la 4e ligne :

astato · ET · PRINCIPI · ET · *primipilo* (1).

8.

Sur un cippe carré, encastré dans un mur du potager, à la ferme de Markouna.

Copie de M. l'abbé Delrieu (2).

D M
C · FLORIO
C · FIL · HONo
RATO MIL
LEG III AVG
EXACTO ·
AT PRAET ·
VIX · ANN
XXII
FLORIVS
MAVRICvS
FILIO
DVLCISSI
MO FECIT

« D[iis] M[anibus]. C[aïo] Florio, C[aii] fil[io], Honorato, mil[iti] legionis] tertiae Aug[ustae], exacto at prae[torium]. Vix[it] ann[is] viginti duobus. Florius Mauricus filio dulcissimo fecit. »

On connaît l'épitaphe du frère de ce soldat, mort à l'âge de 30 ans; elle a été aussi élevée par son père Florius Mauricus (3).

(1) Wilmanns, *Ex. inscr.*, n° 1599.

(2) La copie de l'abbé Delrieu ne contient pas les deux dernières lignes. Je l'ai complétée à l'aide d'une copie que j'ai prise sur la pierre en août 1874.

(3) *Ann. archéol. de Const.*, 1866, p. 256.

CONSTANTINE

(*Cirta*)

9.

Sur le manche d'une strigile, en bronze, appartenant à M. Hitschler, sous-intendant militaire à Constantine. Tn. au Coudiat-Ati.

Estampage et dessin envoyés par M. Séjourné, officier d'administration.

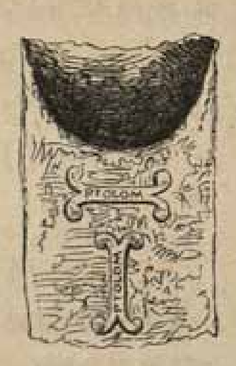

« Ptolom[aei]. »

J'ai déjà signalé une strigile trouvée à Khamissa (Thubursicum Numidarum), et portant un nom placé de la même façon (1). Depuis, en publiant deux autres petits monuments analogues du Musée de Saint-Germain, j'ai exposé les raisons qui portaient à reconnaître dans les marques ainsi placées des noms de fabricants (2).

KHENCHELA (3)

(*Mascula*)

10.

Sur une pierre très-fruste, découverte en 1873 par M. Goyt, géomètre.

La fin de la 6e ligne et la 7e ligne ont été martelées.

(1) *Rapport*, n° 175.

(2) *Comptes rendus de la Soc. de num.*, VI (8 février 1875).

(3) J'ai indiqué dans mon *Rapport* (p. 75) tous les textes provenant de cette localité en y ajoutant un certain nombre d'inscriptions inédites (nos 126 à 145).

D'après un estampage exécuté par M. Goyt, et communiqué par le docteur Reboud.

IEVM AVG·SAC
SALVTE IMPP
L·SEPTIMI·SEVE
RI PI PERTINAC·
M AVR L·ANTO
NINI AVGG
ET IVLIAE AVG
TOTIVSQ DOM
DIVINAE·C ST
TIVS·IANVARIV
SACERD CRIOB
DEDIT

« *(Matr)*i Deum Aug[ustae] sac[rum] (1).

(Pro) salute Imp[eratorum] L[ucii] Septimii Severi Pii Pertinac[is] et M[arci] Aurelii Antonini, Aug[ustorum], *(et L[ucii] Septimii Getae, nob[ilissimi] Cæsaris)*, et Juliae Aug[ustae], totiusq[ue] dom[us] divinae, C[aïus] St*(a)*tius Januariu*(s)*, sacerd[os], crio*(b)*[olium] dedit. »

La lecture, en ce qui concerne la 1re et la 12e ligne, est très-incertaine, à cause du mauvais état de la pierre, et par conséquent de l'estampage.

C'est entre les années 198 et 211 que cette inscription a été gravée, puisque Caracalla y porte le titre d'Auguste et que Géta n'y était qualifié que de César.

(1) Cf. I. A., n° 2579.

II.

Copie de M. le capitaine Lalanne des Camps, communiquée par M. le docteur Reboud.

KAVTOPATI
EVTYCES FE
LICISSIMI
AVGG N̄ VER
NAE EXACVK
SPPETDEDIC

« Kautopati.
Eutyc[h]es Felicissimi, Aug[ustorum] duorum n[ostrorum] vernae,
exac[toris], v[i]k[arius], s[ua] p[ecunia] p[osuit] et dedic[avit]. »
(Lecture de M. L. Renier).

Labus, en publiant une inscription du Musée de Brescia, avait avancé que sous le nom de *Cauto Pate* les Romains vénéraient Mithras considéré comme dieu infernal (1). Son assertion a été confirmée par la découverte, en Hesse, d'une inscription votive accompagnée d'un bas-relief (2).

A l'époque des Antonins le culte de Mithras se répandit, à l'aide des légions, dans toutes les provinces de l'empire.

A la fin du IIe siècle, il était déjà solidement établi en Afrique et y comptait de nombreux sectateurs (3).

Plusieurs inscriptions de ce pays en rappellent l'existence (4). L'une d'elles, découverte dans les déblais exécutés à la caserne de cavalerie de Sétif, est accompagnée d'un bas-relief qui rentre dans la série des nombreux monuments relatifs au culte et aux mystères des

(1) G. Labus, *Annali*, 1846, p. 268, *Intorno all'oscurissimo dio Cauto Pate*, etc.
(2) Henzen, nº 5853.
(3) Cf. Tertulliani, *De praescript. heretic.*, — *Adversus Marcionem*, — *De corona*, etc., passim.
(4) Voir une inscription de Lambèse, I. A., nº 98, et le mémoire de Letronne, *Deux inscriptions votives au dieu soleil Mithra*; l'inscription de Sétif, ci-dessous; une inscription trouvée à Alger en 1861 (Mac-Carthy, *Monuments du culte de Mithra*, dans l'*Ann. de Const.*, 1863, p. 255 et suiv.); une stèle votive de Carthage, (*Acad. des inscr.*, *C. R.*, nouv. série, II, 163). Cf. *Expl. scient.* Delamare, Archéol. pl. 16.

cavernes de Mithras. Ce texte est aujourd'hui conservé dans le jardin du commandant du génie, à Sétif, où je l'ai copié en 1873 (1).

(*Buste de la Lune.*) (*Buste du Soleil.*)
Corbeau.

Sur une banderole, on lit :

DEO INVICTO MYTRE LEG · II HERCVLIAE · FEC

(*Mithras cuirassé, coiffé du bonnet asiatique, vêtu d'un manteau flottant, le genou appuyé sur un taureau qu'il sacrifie ; un lévrier lèche le sang de la victime, un scorpion mord ses testicules ; au-dessous, un serpent.*)

CORS · X · ET · VII · VOTVM · SOLVERVNT
LA ·

« Deo Invicto Mytre.
Leg[ionis] secundae Herculiae fec[erunt] co[ho]r[te]s x et VII ; votum solverunt l[ibenti] a[nimo]. »

Traces de peinture rouge.

La première *Jovia* et la deuxième *Herculia* furent organisées par Dioclétien et Maximien. Elles avaient leurs quartiers d'hiver en Mésie, l'une à *Noviodunum*, l'autre à *Troësmis* : ainsi notre inscription ne peut pas être antérieure à l'avénement de Maximien, c'est-à-dire à l'année 285. C'est le seul monument qui rappelle le séjour en Afrique d'un détachement de cette légion II Herculia (2).

Le culte du *Sol Invictus*, forme de la même croyance, se retrouve en Numidie : à Thamugas (3), à Thagaste (4), à Zarai (5) ; en Mauritanie : à Cherchell (6) et dans la vallée du Chélif (7). On peut rapprocher également de ces inscriptions quelques monuments figurés, notamment l'hermès du Soleil (appartenant au Musée du Louvre) qui porte sur sa gaîne les représentations de plusieurs signes du zodiaque ; le dieu est coiffé du bonnet asiatique orné au sommet

(1) Ma copie diffère de celles de MM. Pelletier, Mac-Carthy et Féraud ; c'est ce qui m'engage à la donner. Voir l'*Écho de Sétif* du 10 octobre 1861, *Ann. de Const.*, 1863, p. 259, et 1872, p. 51.

(2) Voir sur cette légion : L. Renier, *Inscriptions de Troesmis*, dans *Rev. arch.*, XII (1865), p. 429 ; *Corpus*, III, 6194.

(3) I. A., n° 1520.

(4) I. A., n° 2899.

(5) Inscription encore inédite.

(6) I. A., n°s 3920 et 3921.

(7) I. A., n° 3688.

d'une petite rosace à sept rayons (1). C'est presque le type consacré du Mithras sacrifiant (2); la tête cependant a plus d'abandon et de grâce, elle appartient à un meilleur art que la plupart des bas-reliefs mithriaques.

Ce monument a été trouvé à Carthage, entre le théâtre et la mer. Cette provenance rappelle un passage de Tertullien qui s'applique très-probablement au cirque de Carthage, mais qui donne en tout cas un renseignement précieux sur le culte du Soleil en Afrique : « Circus Soli principaliter consecratur : cujus aedes medio spatio « et effigies de fastigio aedis emicat, quod non putaverunt sub tecto « consecrandum quem in aperto haberent (3). »

12.

Sur un dé d'autel.

Copie de M. le capitaine Lalanne des Camps, communiquée par M. le docteur Reboud.

PLVTONI
AVG · AELI
VS · CIRRVS
LIBENS · A
NIMO · VO
TVM · EXOL
VIT ·

« Plutoni Aug[usto].
Aelius Cirrus, libens animo votum, ex[s]olvit. »

(*La suite prochainement.*)

ANT. HERON DE VILLEFOSSE.

(1) Cf. une petite lampe en terre cuite, provenant de Carthage, sur laquelle est figuré un buste du Soleil, de face et radié; elle faisait partie, en 1867, de la collection de S. E. Sidi Mohammed ben Mustapha, fils du premier ministre du bey, exposée au Champ-de-Mars; une autre lampe du musée de Constantine portant le même sujet (*Album archéol. du musée de Const.*, pl. VII, n° 694); un cippe funéraire trouvé à Aumale et surmonté des bustes du Soleil et de la Lune (*Rev. afric.*, III, 128), etc.

(2) A rapprocher notamment d'un bas-relief du Louvre (Frœhner, *Notice de la sculpt. ant.*, n° 570) dont la tête, il est vrai, est rapportée, mais semble appartenir au monument.

(3) Tertulliani, *de Spectaculis* (ed. Rigault), p. 93.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER

L'année commence par un deuil. L'Académie a perdu l'un des orientalistes les plus éminents de l'Europe, M. Jules Mohl.

M. Edmond Le Blant lit (en seconde lecture) son mémoire intitulé : *Polyeucte et le Zèle téméraire.*

M. Ravaisson communique une note étendue sur une amphore d'origine grecque, récemment acquise par l'administration du Louvre : la scène représentée sur ce beau vase, qui mesure 0m,65 de haut, est le combat bien connu des Géants contre les Dieux, sur lequel il n'y aurait pas à s'arrêter si M. Ravaisson n'avait trouvé dans l'étude de ce vase l'occasion de faire diverses remarques fort instructives. L'éminent académicien remarque d'abord que ni Junon, ni Amphitrite, ni Vulcain ne paraissent dans la lutte. C'est Mars et non Vulcain qui figure à côté d'Aphrodite. M. Ravaisson fait observer ici que sur les monuments figurés de l'antiquité Mars est toujours ou presque toujours assemblé avec Vénus, comme il l'était, selon lui, dans le groupe auquel la Vénus de Milo appartenait, et Vulcain assemblé avec Minerve. Sur le vase dont il s'agit, on voit auprès de Mars et de Vénus l'Amour tirant de l'arc. Cérès et Proserpine sont couronnées de lierre, comme Bacchus, auquel elles tenaient de près dans la religion grecque et particulièrement dans les mystères d'Éleusis.

Les armes des dieux sont des ouvrages d'art, lances, épées, flambeaux formés d'un faisceau de baguettes. Parmi les géants adversaires des dieux quatre portent des casques, des boucliers et des baudriers; neuf ont sur le bras gauche des peaux de léopard. Les armes des géants sont grossières, le plus souvent ce sont de simples torches faites de branches noueuses, ou même ce sont de simples cailloux. Parmi les géants figure une amazone blessée mortellement. M. Ravaisson explique cette particularité par l'analogie que les Grecs établissaient entre les Amazones, les Géants, les Titans, les Centaures, etc., comme représentant également la barbarie, de laquelle triomphe le génie de l'intelligence et de la civilisation représenté soit par les Olympiens, soit par les héros helléniques.

Une remarque particulièrement intéressante est relative à l'exécution de cette grande scène. Il y a des parties très-soignées ; les chevaux sont notamment d'un dessin correct et d'une grande vérité de mouvement. D'un

autre côté, des fautes grossières de dessin semblent indiquer chez l'artiste une réelle inexpérience. Comment expliquer ce contraste ? M. Ravaisson se demande si ce ne serait pas une preuve que le travail est de plusieurs mains. Dans les ateliers des fabricants en renom les parties secondaires d'un vase étaient confiées aux élèves du maître. Certains vases portent deux signatures suivies d'un verbe qui signifie également façon, exécution, et qui, selon toute apparence, doit se rapporter à la décoration, à la peinture. Sur ces vases mêmes des ouvriers secondaires ont pu, sans signer, coopérer, pour des parties secondaires, au même travail. Et un grand nombre d'ouvrages d'art qui ne portent aucune signature ont bien pu être exécutés dans des ateliers où, comme dans ceux des ouvriers modernes, plusieurs mains concouraient à une œuvre commune. De là des différences et des inégalités dont l'observation doit servir de point de départ à une critique toute nouvelle, au point de vue de l'exécution, des monuments de l'art antique.

M. Heuzey communique une note sur une *inscription provenant des ruines d'Halos en Thessalie*. Cette inscription, de la fin du Ier siècle de notre ère, porte mention de huit mois thessaliens dont *six* étaient inconnus. Voici les noms de ces huit mois :

Ἀδρόμιος
Εὐόνιος
Πυθόϊος
Ἀγναῖος
Μεγαλάρτιος
Θεμίστιος
Ὁμολώϊος
Γενέτιος (mois intercalaire).

La communication de M. Heuzey paraîtra dans la *Revue* très-prochainement.

M. Thurot communique une note sur la prononciation de l'*e* lorsque cette voyelle précède immédiatement la syllabe tonique.

Cet *e* est *féminin* dans le plus grand nombre de mots : *chandelier*, *atelier*, etc. Il semble que ce soit la règle générale. Pourtant des verbes en *ir* une partie a l'*e* féminin, une autre l'*e* fermé. Ainsi on prononçait au XVIe siècle *gesir*, *chevir*, *querir*, *ferir*, *acquerir*, *venir*, avec l'*e* féminin ; tandis que *rétrécir*, *régir*, *chérir*, *guérir*, *périr*, et autres infinitifs de verbes en *ir* qui ont une partie de leurs formes en *iss*, avaient l'*e* fermé. Il n'était peut-être pas inutile de signaler cette anomalie. Il semble, ajoute M. Thurot, que, depuis le XVIe siècle, il y ait tendance à syncoper l'*e* féminin avant la tonique ou à le changer en *e* fermé.

L'Académie avait à renouveler son bureau. M. de Wailly a été élevé à la présidence, avec M. Félix Ravaisson pour vice-président. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— Le *Journal de Genève*, dans son numéro du 31 décembre, donne un compte rendu des séances de la *Société d'histoire et d'archéologie*, d'où nous extrayons ce qui se rapporte à la récente découverte d'un *vicus* romain sur les bords du lac de Constance.

« M. Charles Morel a fait une communication sur la découverte d'un *vicus* romain sur les bords du lac de Constance. Après avoir résumé ce qu'on sait du fort romain de Burg et de la bourgade romaine d'Eschenz, où les savants avaient vu jusqu'ici le Ganodurum de Ptolémée, M. Morel montre que le *castellum* et le *vicus* (distants d'un kilomètre à peine) devaient porter un même nom, qui est abrégé par les lettres TASC dans deux inscriptions d'Eschenz récemment publiées, et que ce nom a dû être celui de Tascetio, localité mentionnée par Ptolémée avec Bregenz comme les deux villes de la Rhétie qu'on rencontrait les premières en venant des sources du Danube et en se rapprochant du Rhin.

Voici ces inscriptions :

1.	2.
BALNEVM. VETVSTA..... COSVMTV TASC..... A. SOLO. RESTI. . . . . CVR. CAR. CA A. . . ET. FL. ADIECTO. QV. . AVREL. CELSO. ETCILT CILTI FIL.	DEAE. FOR TVNE. VIK. TA SC. POSVI...

La lecture de ces deux textes ne saurait être douteuse, dit M. Morel, sauf en ce qui concerne les noms incomplets :

Balneum vetusta[*te*] Consumtum [*vik?*] TASC. A solo resti[*tuerunt*] Cur[*antibus*] Car. ca... a... Et Fl[*avio*] Adjecto. Qu... Aurel[*io*] Celso et Cilt Cilti fil[*io*].	Deæ For- tunæ vik[*ani*] TA- SC posu[*erunt*]

c'est-à-dire : 1° « Les habitants de TASC ont reconstruit à partir des fondements les bains tombant de vétusté. Étaient chargés de la surveillance

des travaux : Car... Ca... a et Flavius Adjectus, Quintus Aurelius Celsus et Cilt... fils de Ciltus. »

2° « A la déesse Fortune les habitants du bourg de *Tasc*... ont élevé (cet autel). »

Mais dans TASC, M. Müller, qui a donné ces inscriptions dans l'*Indicateur*, a vu l'abréviation d'un nom d'homme.

Tascus, suivant M. Müller, était un des notables de l'endroit et possédait une fortune princière. C'était un Celte de vieille roche ; il avait tenu à conserver à son nom la forme celtique et n'avait pas imité ceux de ses compatriotes qui empruntaient lâchement aux oppresseurs un prénom et un nom de famille en reléguant leur ancien nom au rang de sobriquet. Il avait refusé tous les honneurs ; mais s'il était un patriote farouche, il n'en avait pas moins un cœur noble et généreux. Il faisait de sa fortune l'usage le plus libéral : les bains de la commune tombaient en ruines, il les fit reconstruire à ses frais ; et, pour perpétuer la mémoire de ce bienfait, il prit soin de faire graver lui-même une inscription *en latin* et de la faire placer sur la porte de l'édifice. Il y avait, dans les bains, un autel dédié à la Fortune par les habitants du bourg ; Tascus en fit les frais et eut soin de le mentionner également dans l'inscription gravée sur l'autel.

Il paraît que ce Tascus, à côté de ses grandes qualités, n'était pas sans amour-propre... « mais il est bien fâcheux, dit M. Morel, que ce modèle de patriote n'ait jamais existé que dans l'imagination de M. Müller, qui a tout simplement pris le Pirée pour un homme. »

Pour M. Morel l'abréviation TASC est évidemment celle d'un ethnique ; elle indique le nom des habitants de la localité. Cela ressort de la 2ᵉ inscription où sont mentionnés les VIK(ani) TASC... Après *vicani*..., les habitants de..., on attend tout naturellement la mention de l'endroit. L'explication de M. Müller est contraire aux règles de la grammaire aussi bien que du style épigraphique.

A ces arguments, que nous ne pouvons reproduire en détail, s'en ajoute un plus probant encore. On possède une inscription (Mommsen, *Insc. Conf. Helv.* 272) extrêmement fruste, relative à la restauration, sous Dioclétien, du fortin de Burg Eschenz. Les cinq premières lignes contenaient indubitablement les noms et les titres des deux Augustes Dioclétien et Maximien et des deux Césars Constance et Galère. Mais les deux dernières lignes, indiquant quel travail avait été exécuté par ordre de ces princes et quel était le magistrat qui avait présidé à la construction du mur, n'avaient pu être expliquées d'une manière satisfaisante ; le problème est en partie résolu par les nouvelles découvertes d'Eschenz, et M. Morel rétablit ainsi ces lignes, dans lesquelles il ne reste d'inconnu que le nom du gouverneur de la province : *murum* TASC(*ensem*) *refe*C(*erunt*) SVMTV SVo *curante*......... *pra*EsIDE *provinciae*.

M. Müller ne s'est pas aperçu que nous retrouvions dans ce fragment les mêmes lettres TASC des inscriptions d'Eschenz, et à la place même où, d'après l'analogie d'une inscription bien connue du fort de Winterthur

(*murum Vitudurensem a solo refecerunt*), devait se trouver l'indication de la localité. La signification de l'abréviation TASC est donc mise hors de doute, et il s'ensuit qu'il faut renoncer définitivement à la légende du riche Tascus, car il serait par trop naïf d'attribuer à ce farouche barbare la construction de la citadelle occupée par les troupes romaines.

Un autre résultat important du mémoire de M. Morel est de prouver que la frontière de la Rhétie devait s'étendre un peu plus à l'ouest qu'on ne l'avait admis jusqu'ici, et que la localité romaine située à Bourg-Eschenz n'appartenait plus au territoire des Helvètes. »

— En faisant des fouilles près de la Maison de l'Usurier, à Pompéi, on a trouvé un autel d'argent sur lequel étaient deux coupes du même métal ; plusieurs tasses avec soucoupes et cuillers aussi en argent et fort semblables pour la forme à celles dont nous nous servons aujourd'hui ; une chaise incrustée d'argent, deux boucles d'oreilles en or et quelques autres objets de moindre valeur. Dans les mêmes fouilles on a découvert des fresques, dont l'une est dans un excellent état de conservation. Cette fresque sera transportée au musée.

— Les fouilles entreprises à Olympie par le gouvernement allemand ont eu déjà de brillants résultats, auxquels applaudissent tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du génie et des arts de la Grèce. Voici la traduction d'un article du journal officiel en date du 5 janvier 1876 :

« La direction des fouilles d'Olympie se propose de tenir le public au courant des résultats obtenus par les travaux qui se poursuivent en ce moment sur les bords de l'Alphée ; les rapports paraîtront à intervalles irréguliers, à mesure qu'il y aura des découvertes importantes à enregistrer. L'étude scientifique des monuments reste naturellement réservée pour le temps où sera terminée l'œuvre qui vient d'être commencée ; les renseignements publiés dans l'intervalle n'auront d'autre but que de satisfaire la curiosité provoquée, en dehors même des cercles érudits, par la campagne récemment entreprise ; ils permettront d'en suivre les différentes phases.

Nous donnons ci-dessous le premier rapport rédigé par le professeur Ernest Curtius et le conseiller des bâtiments civils Adler. Il embrasse tout le temps qui s'est écoulé depuis l'ouverture des travaux, le 4 octobre dernier, jusqu'à la fin de l'année 1875. Il donne quelques détails précis sur les découvertes qui ont été déjà faites à Olympie, au moment où commençaient à peine les véritables fouilles.

PREMIER RAPPORT.

Les deux personnes désignées par la direction des fouilles d'Olympie, le docteur Gustave Hirschfeld et l'ingénieur Adolphe Bœtticher, sont arrivés le 12 septembre à Drouva, le village le plus rapproché du site d'Olympie ; une maison y avait été bâtie et meublée pour eux par les soins du consul allemand à Patras, M. Hamburger.

On commença par jalonner une aire de 115 strêmes (le strême est d'en-

viron 1000 mètres carrés), puis les travaux proprement dits commencèrent par l'ouverture de deux fossés d'asséchement conduits à l'est et à l'ouest des deux façades du temple jusqu'au lit de l'Alphée, de manière à comprendre entre eux l'emplacement du temple, le terrain qui devait être le vrai centre des fouilles ; on l'empêcherait ainsi d'être envahi par les eaux, même dans la saison des pluies. Sans s'arrêter à certaines fouilles secondaires sur la rive du Cladeos, qui conduisirent à la découverte de tombeaux et d'un mur limitant le péribole du temple sur sa façade occidentale, on s'attacha à approcher de plus en plus du temple de Jupiter en approfondissant et en élargissant les tranchées. En poursuivant ce travail, on trouva, outre l'entablement dorique d'un édifice encore inconnu, des fûts de colonnes, puis des chapiteaux appartenant au grand temple lui-même. Ensuite on relia l'une à l'autre les deux tranchées principales par une tranchée transversale parallèle au côté nord du temple, puis on augmenta le nombre des travailleurs, on le porta à 125 hommes environ et l'on travailla à dégager profondément le terrain en avant des deux façades. Ce fut au milieu de décembre que commencèrent les découvertes importantes ; elles nous avaient été annoncées au fur et à mesure par des télégrammes ; mais c'est aujourd'hui seulement qu'à l'aide du rapport qui nous a été adressé en date du 23 décembre nous pouvons en saisir la suite et l'enchaînement.

Le 15 décembre, à l'angle sud-est du temple et à la profondeur de 3 mètres, on trouva un torse viril de marbre, plus grand que nature, qui avait été encastré dans un mur de construction postérieure, bâti en pierres sèches. C'est un ouvrage d'une haute valeur artistique et, suivant toute apparence, un fragment de la figure de Jupiter, qui était représenté comme juge du combat au milieu du fronton oriental. Cinq jours plus tard, tout près de là, on rencontra un piédestal triangulaire de marbre avec une inscription parfaitement conservée ; c'est une dédicace des Messéniens et des citoyens de Naupacte à Jupiter Olympien, auquel ils offraient la dîme du butin. Dans la troisième ligne de l'inscription, Pæonios, de Mendé en Thrace, se nomme comme l'artiste, et, dans la quatrième ligne, il se vante d'être resté vainqueur dans un concours ouvert afin de savoir à qui serait confiée la décoration sculpturale des frontons. Le matin suivant se montra, séparée en deux parties, une figure de femme plus grande que nature, de marbre pentélique, que l'addition des ailes fait reconnaître tout d'abord pour la déesse de la victoire qu'avait portée le piédestal sur lequel se lisait l'inscription. Cette figure mesure, du cou jusqu'à la pointe des pieds, 1m,74. Le vêtement, qui laisse à découvert le sein droit, tombe à petits plis sur la ceinture. La draperie serre d'assez près la partie inférieure du corps pour laisser distinguer toute la beauté des formes. Quoique la tête et les bras n'aient pas encore été retrouvés, il y a, dans le mouvement de la déesse qui prend terre et dans le style de la draperie, un charme et une vie qui excitent une admiration générale. Dans cette figure on a reconnu tout de suite l'œuvre dont parle Pausa-

nias dans sa description des monuments d'Olympie (V, 26); c'est le premier ouvrage conservé d'un maître grec du v^e siècle avant notre ère dont l'attribution soit certifiée par un document authentique.

Dans l'endroit où l'on avait découvert la Victoire furent aussi dégagés divers blocs de marbre triangulaires, qui ont évidemment appartenu au même piédestal. Ils portent des inscriptions, qui se rattachent aussi à l'histoire des Messéniens ; il en est une entre autres qui a trait à l'attribution aux Messéniens, par une sentence des citoyens de Milet, d'un territoire contesté sur la frontière. Il s'agit là du litige que nous connaissions déjà par Tacite, *Annales*, IV, 43.

Depuis ce moment on n'a cessé de faire de nouvelles trouvailles, et on est occupé aujourd'hui moins à chercher de nouvelles œuvres d'art qu'à dégager et à mettre en sûreté celles qui ont déjà été rencontrées. Sous la Victoire gisait un torse viril colossal dont le dos n'avait été qu'ébauché, trait d'où l'on peut inférer avec vraisemblance qu'il provient aussi du fronton ; le coude du bras gauche est enveloppé dans le vêtement qui couvrait la partie inférieure du corps. Sous cette figure repose encore un colosse, qui attend qu'on le dégage.

Le 22 décembre, devant la façade orientale, on trouva la partie inférieure d'une figure couchée, qui doit avoir eu sa place dans l'angle gauche du fronton ; c'est donc une des deux figures de fleuves que mentionne Pausanias. Elle dépasse à peine la grandeur naturelle et elle est d'un travail excellent. Tout près de là, le même soir, apparut un torse d'homme ; en même temps, de l'autre côté du temple, on trouvait un torse de femme, le premier monument qui témoigne que quelque chose ait survécu des figures du fronton occidental.

Telle est la substance du dernier rapport, qui mentionne d'ailleurs encore d'heureuses trouvailles au pied de la colline de Cronos, et entre autres une belle tête de satyre de terre cuite (grandeur nature). Un télégramme du 1^{er} janvier nous annonce la découverte de l'un des conducteurs de chars et d'un torse d'homme, ainsi que l'heureux complément d'une découverte antérieure ; la partie supérieure du corps et la tête très-bien conservée de la figure du dieu-fleuve ont été retrouvées, de manière que l'on a maintenant la statue tout entière.

Dépassant toute attente, l'abondance des objets retrouvés dans les fouilles absorbe tellement le temps et l'attention des deux personnes chargées de les diriger qu'elles n'ont pu trouver le loisir de décrire en détail tous les monuments dégagés jusqu'ici et de déterminer le caractère et la valeur de chacun d'eux. Aussitôt que possible, des photographies et des moulages seront envoyés à la direction.

(*Deutscher Reichs-Anzeiger und Kœniglich Preussischer Staats Anzeiger.*) »

—— *Résumé des séances de la Société archéologique à Berlin.*

Ce qui nous paraît peut-être le plus intéressant dans ce numéro, c'est l'article de M. E. Curtius sur l'art grec dans l'Inde. Ce travail est loin de prétendre épuiser le sujet ; mais tout au moins appelle-t-il l'attention sur

une question que les archéologues ont bien négligée jusqu'ici, et trace-t-il le plan de recherches et de rapprochements qui promettent d'ajouter tout un curieux chapitre à l'histoire si riche déjà et si variée de la plastique grecque. Le fait de l'influence exercée par des artistes grecs, après Alexandre, sur l'art indigène de cette partie de l'Inde qui répond au Pendjab actuel n'est pas contestable ; il reste à déterminer dans quelle mesure se sont combinés les exemples nouveaux et les traditions locales, comment les formes grecques ont été employées à traduire des idées religieuses propres à l'Inde.

— Le numéro du 15 juillet 1875 de la Παλιγγενεσία contient les deux inscriptions suivantes, qui venaient d'être retrouvées au Pirée et que communiquait M. Koumanoudis.

1.

Θ (ε ο ι
Οἵδε τὸ ἄγα(λμα.....
καὶ τὸ ἱερὸν........
Ἀριστοφάνης Πειραιε..
Ἀντικλῆς Κηφισιε..
Ποσείδιππος Φυλα..
Καλλίμαχος Αλ....
Φίλιππος Πα....
Μένιππος Π....
Σμίκυθος .....
Ἀριστόλε(ως ....
Φανόμαχο(ς ...
Εὐδημίδη(ς ....
Τελέσαν(δρος ...
Εὐκτημον(ίδης ...
Ἀλκαῖος .....
Ε)ὔβου(λ....
....

La disparition de la partie droite de l'inscription nous empêche de savoir quels étaient le dieu et le temple qu'avaient consacrés à frais communs ces habitants de divers dêmes de l'Attique. Les lettres sont des temps macédoniens.

2.

Ὅρ)ος οἰκίας
ἐν προικὶ ἀπο-
τετιμημέ-
νης ⁝ HHH ⁝
Ἀγνοκλείαι.

Même époque. Pour une hypothèque semblable, destinée aussi à assurer

remboursement d'une dot, comparez Rangavi, *Ant. hell.*, n° 887, et l'Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική, 2ᵉ série, n° 76.

— *Archæologische Zeitung*, nouvelle série, t. VIII, 3ᵉ cahier (Berlin, 1875).

K. Dilthey, *sur les Représentations de Médée tuant ses enfants* (pl. 8). — H. Dütscke, *Admète et Alceste* (pl. 9). — R. Fœrster, *sur le Sarcophage de Wiltonhouse*. — A. Von Sallet, *Zeus, Poseidon et Niké*, peinture d'un vase (pl. 10). — G. Treu, *le Plat de Duris* qui est au Musée de Berlin (une gravure sur bois). — E. Curtius, *l'Art grec dans l'Inde* (pl. 11, et 5 gravures sur bois). — C. Robert, *Nouveaux fragments des sculptures du Parthénon.*

Mélanges : A. Michaëlis, *Fragment d'un décret attique* (avec une lithographie) ; Cesarini-Ludovisi, *sur le Sarcophage d'Oreste* ; The-Schreiber, *l'Anadyomène et le Monaglenas d'Apelle* ; E. Pleu, *Apollon Krateanos.*

— *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome.*

Avril-juin 1875 : *Les plus anciennes sépultures de l'Esquilin* (pl. VI-VIII), par Rodolfo Lanciani ; *De deux statues de Muses retrouvées sur l'Esquilin* (pl. IX-X), par C. L. Visconti ; *D'un vase de bronze portant une inscription acquis pour le Musée Capitolin* (avec deux lithographies insérées dans le texte), par le père D. Luiggi Bruzza, des Barnabites.

Juillet-septembre : *D'un groupe de pierres et de briques militaires découvertes sur l'Esquilin* (pl. XI), par Rodolfo Lanciani, avec une lettre du professeur Henzen ; *D'un vase de marbre en forme de rhyton qui a servi de fontaine dans les jardins de Mécène* (pl. XII et XIII), par Ch. Louis Visconti ; *Silène*, une statue, par le baron P. Hercule Visconti (pl. XIV et XV, n° 1) ; *Tritons* (pl. XIV et XV, nᵒˢ 2 et 3), par le baron Pierre Hercule Visconti ; *De quelques inscriptions remarquables trouvées en dehors des fouilles municipales*, par Charles Louis Visconti.

Le premier article de ce numéro emprunte une importance toute particulière à la lettre où M. Henzen commente des inscriptions provenant de la *schola* ou du lieu de réunion d'un collége militaire, où semblent avoir dominé les soldats des cohortes prétoriennes. La plupart de ces soldats sont originaires des provinces de Thrace, de Macédoine, de Mésie, de Dalmatie, ce qui confirme un passage où Dion nous apprend que Septime-Sévère, arrivé au pouvoir à l'aide des légions illyriennes, remplit les cohortes prétoriennes d'éléments barbares. Ces textes contiennent un grand nombre de noms de villages thraces, importants pour la géographie de ce pays encore si mal connu ; la plupart appartiennent au territoire de Philippopolis et nous sont indiqués comme les lieux de naissance des soldats, qui sont *cives Philippopolitani*. D'autres, dont la position reste inconnue, sont indiqués par des surnoms de divinités locales auxquelles se recommandent, en pleine Rome, ces barbares qui n'ont pas oublié les sanctuaires de leur pays ; ainsi l'*Apollo Cicanos* et l'*Asclepios Zimidrenos*. Le *deus heros* est encore un dieu thrace dont le nom ne s'était encore rencontré à Rome qu'une seule fois.

— *Bulletin monumental*, 1875, table des matières du 8ᵉ numéro : L'é-

glise Notre-Dame du Camp, à Pamiers, par M. Jules de Lahondès. Le présent et l'avenir de l'architecture chrétienne, par M. Anthyme Saint-Paul (*fin*). Le vase de Plomelin (Finistère), par M. Paul du Châtellier. Épigraphie albigeoise ou recueil des inscriptions de l'arrondissement d'Albi (Tarn) (*suite*), par M. le baron de Rivières.

Chronique : La lettre pastorale de Mgr l'évêque de Tarentaise ; Encore une démolition ; Nouveau point de vue sur les mardelles ; L'autel de Maule ; Le vandalisme officiel.

Bibliographie : Le Jugement dernier, retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune, par M. l'abbé J.-B. Boudrot ; Congrès archéologique de France, XLI[e] session, séances générales tenues à Toulouse et à Agen.

Planches et bois : I. Notre-Dame du Camp, à Pamiers. II. Le vase de Plomelin. III. L'autel de Maule (Seine-et-Oise). IV. Fragment d'omoplate avec gravure au trait d'une femme (Laugerie-Basse), collection de M. l'abbé Landesque. V. Autre face du même os : gravure représentant un cheval. VI. Statuette en bois de renne, id. VII. Bâton de commandement en bois de renne. VIII. Le martyre de saint Étienne, peinture murale du XIV[e] siècle à la cathédrale de Cahors. IX. Le martyre de sainte Spérie, id.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° XII, décembre 1875, 1 feuille :

Découverte d'antiquités gauloises dans le territoire de Sienne. Fouilles de Pompéi. Observations sur l'article inséré dans le Bulletin, p. 177-182, 209-216. Table.

— Lettre à M. le directeur de la *Revue archéologique* :

Cher Monsieur,

Je m'aperçois que sur le second sceau des grands-maîtres de l'Hôpital publié par moi, dans le dernier numéro de la *Revue*, l'objet placé sous la croix n'est point une M gothique, mais bien la représentation du crâne d'Adam, lequel, selon la tradition déjà rapportée par Tertullien, fut enterré au mont Calvaire. Aujourd'hui encore on montre au-dessous de la chapelle du Calvaire, à Jérusalem, une autre petite chapelle où, suivant cette même tradition, aurait été enterrée la tête d'Adam ; de là l'origine première de la représentation d'une tête de mort au-dessous des crucifix.

Je vous serais infiniment obligé, Monsieur, de bien vouloir faire insérer cette petite rectification dans le prochain numéro de la *Revue*.

Je vous prie, Monsieur, de bien vouloir agréer, etc.

G. SCHLUMBERGER.

Paris, 28 janvier 1876.

— Sommaire du cahier de janvier du *Journal des Savants* : *Histoire de l'opéra en France*, par M. Ch. Lévêque ; *les Exploits de Digénis Akritas*, par M. E. Miller ; *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie*, par M. E. Littré ; *Mœurs romaines*, par M. H. Baudrillard. Nouvelles littéraires, etc.

— M. Paul Allard va publier ce mois-ci, à la librairie Didier et C[e], une étude sur *les Esclaves chrétiens* depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident. 1 vol. in-8.

BIBLIOGRAPHIE

Musée du Louvre (*département du moyen âge et de la renaissance*). *Notice des objets de bronze, cuivre, étain, fer*, etc., par L. Clément de Ris; Paris, 1874, in-16. Prix : 1 fr.

La collection des objets en bronze, cuivre, étain, fer, etc., du moyen âge et de la renaissance est conservée au musée du Louvre dans une salle spéciale, ouverte depuis 1863. Sans être considérable, cette série contient un certain nombre de pièces curieuses à étudier : M. Clément de Ris en a rédigé la notice, et, en mettant cet excellent guide entre les mains du public, il a complété l'œuvre des catalogues de ce département.

Pendant longtemps le moyen âge fut représenté au Louvre d'une manière très-imparfaite. La Restauration, à qui échut la triste besogne de liquider les conquêtes éphémères de la Grande armée, sentit promptement qu'il fallait réparer dans nos musées le vide produit par les reprises des alliés en 1815. Louis XVIII fit de nombreuses acquisitions; mais les esprits n'avaient pas encore complétement subi le charme du grand mouvement qui les tourna, quelques années plus tard, vers l'art si improprement appelé *gothique*. Le moyen âge était peu apprécié; Athènes et Rome régnaient sans conteste. Cependant, le 16 avril 1828, le roi Charles X fit l'acquisition de la collection Revoil au prix de 60,000 francs. Les huit cents objets dont elle se composait furent exposés dans la galerie du bord de l'eau, et augmentés peu après de quelques monuments provenant de la collection Durand. Ce petit musée resta stationnaire jusqu'en 1856; c'est alors que *Charles Sauvageot*, avec une générosité sans exemple, enrichit le Louvre de plus de 1500 pièces. Dès lors il fallut songer à un nouveau classement, et la division par matières fut adoptée.

La présente notice comprend la description de 406 objets, classés sous les dénominations suivantes : objets du culte et objets religieux; statuettes, bustes, bas-reliefs; plaques et médaillons; médailles; sceaux; serrurerie; objets domestiques et usuels; objets divers. Plusieurs monuments sont dignes d'un examen attentif. Le n° 46, par exemple (qui est du XIII^e siècle et non pas du XV^e), est un des morceaux les plus intéressants; je regrette que le savant auteur n'en ait pas donné une description plus complète, et surtout qu'il n'ait pas indiqué le costume de l'enfant. Je ferai la même observation au sujet d'un flambeau porte-cierges (n° 376) représentant une femme à cheval (également du XIII^e siècle).

Les catalogues sont des instruments indispensables non-seulement aux

amateurs et aux savants qui visitent un musée, mais encore aux travailleurs moins favorisés qui, n'ayant pas la bonne fortune d'étudier les originaux sur place, sont sûrs de trouver dans le livret la description exacte des objets qui les intéressent. C'est alors que la bibliographie est vraiment utile et on ne saurait lui accorder une trop large part ; les représentations gravées des monuments décrits doivent surtout être scrupuleusement citées. M. Clément de Ris est entré dans cette voie, mais il ne l'a pas suivie pour toutes les séries. Il a indiqué les médailles et les sceaux reproduits dans le *Trésor de numismatique*, les clefs de la *Collection Sauvageot* d'après la publication de M. Lièvre, quelques horloges gravées dans *le Moyen âge et la Renaissance* de F. Séré, mais il n'a pas jugé à propos de donner plus d'extension à ses notes bibliographiques. C'est une lacune regrettable. Quelques-uns des monuments qu'il a décrits avec tant de soin ont été dessinés par M. Viollet-le-Duc et publiés dans son *Dictionnaire du mobilier* (par exemple, le n° 295) ; d'autres ont été les objets de notices particulières : tel est ce curieux vase de cuivre arabo-sicilien (n° 278) que M. A. de Longpérier a signalé dans cette *Revue* même (nouvelle série, XII, p. 356) à l'attention des archéologues, tant à cause de sa forme singulière que de l'époque à laquelle il appartient. Le savant membre de l'Institut a lu ainsi la légende : *Opus Salomonis erat*, et il appuie sa lecture de recherches fort intéressantes sur ce qu'on appelait au moyen âge l'*oevre Salemon* ; M. Clément de Ris lit au contraire : *Opus Salomonis frat(ris)*. La première version est préférable, surtout si on rapproche cette inscription de celle qui est tracée au-dessous en caractères arabes, et qui a été ainsi traduite : *Fait par Abd-el-Maleck, le chrétien.*

En publiant la belle médaille de Marie de Médicis signée de G. Dupré, l'auteur a raison de douter du témoignage de Mariette, qui fait naître le grand artiste à Troyes, affirmation répétée par M. Jal dans son *Dictionnaire biographique*. Il n'y a plus de doute aujourd'hui, Dupré n'était pas de Troyes : une publication récente, le *Journal de Jean Héroard*, médecin de Louis XIII, nous apprend, à la date du 21 septembre 1604, que Guillaume Dupré, chargé de *tirer le Dauphin tout de son long en terre de poterie*, était né à Sissonne, près de Laon (1). C'est désormais un fait acquis, et la Champagne ne peut plus revendiquer l'honneur de lui avoir donné le jour.

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(1) Voir un article de M. Fleury, *Bulletin de la Soc. acad. de Laon*, 1869-70.

DE

LA VALEUR DES EXPRESSIONS

Κελτοί et Γαλάται, Κελτική et Γαλατία

DANS

POLYBE

(*Lu à l'Académie des inscriptions en décembre* 1875)

Suite et fin (1)

Tite-Live, V, 48, édit. Madvig, t. I, p. 303.

« Sed ante omnia obsidionis bellique mala (388 av. J.-C.) fames utrumque exercitum urgebat, Gallos pestilentia etiam, quum loco jacente inter tumulos castra habentes, tum ab incendiis torrido et vaporis pleno, cineremque, non pulverem modo, ferente, quum quid venti motum esset : *quorum intolerantissima gens humori ac frigori assueta*, quum, æstu et angore vexata, vulgatis velut in pecua morbis moreretur, jam pigritia singulos sepeliendi promiscue acervatos cumulos hominum urebant : bustorumque inde Gallicorum nomine insignem locum fecere. »

N° XXXIV.

Polybe, liv. III, c. 62, édit. Dindorf, t. I, p. 277.

Συναγαγὼν γὰρ τὰ πλήθη [scil. Ἀννίβας], παρήγαγε νεανίσκους τῶν αἰχμαλώτων, οὓς εἰλήφει κακοποιοῦντας τὴν πορείαν ἐν ταῖς περὶ τὰς Ἄλπεις δυσχωρίαις. τούτους δὲ κακῶς διετίθετο, παρασκευαζόμενος πρὸς τὸ μέλλον· καὶ γὰρ δεσμοὺς εἶχον βαρεῖς, καὶ τῷ λιμῷ συνέσχηντο, καὶ ταῖς πληγαῖς αὐτῶν τὰ σώματα διέφθαρτο. καθίσας οὖν τούτους εἰς τὸ μέσον, προέθηκε πανοπλίας ΓΑΛΑΤΙΚΑΣ, οἵαις εἰώθασιν οἱ βασιλεῖς αὐτῶν, ὅταν μονομαχεῖν μέλλωσι, κατακοσμεῖσθαι.

N° XXXV.

Liv. III, c. 114, édit. Dindorf, t. I, p. 343.

Ἦν δ' ὁ καθοπλισμὸς τῶν μὲν Λιβύων Ῥωμαϊκός, οὓς πάντας Ἀννίβας,

(1) Voir le numéro de février.

ἐν τοῖς τῆς προγεγενημένης μάχης σκύλοις ἐκλέξας, κατεκεκόσμήκει. τῶν δ' Ἰβήρων καὶ ΚΕΛΤΩΝ ὁ μὲν θυρεὸς ἦν παραπλήσιος, τὰ δὲ ξίφη τὴν ἐναντίαν εἶχε διάθεσιν. τῆς μὲν γὰρ οὐκ ἔλαττον τὸ κέντημα τῆς καταφορᾶς ἴσχυε πρὸς τὸ βλάπτειν· ἡ δὲ ΓΑΛΑΤΙΚΗ μάχαιρα μίαν εἶχε χρείαν τὴν ἐκ καταφορᾶς, καὶ ταύτην ἐξ ἀποστάσεως. ἐναλλὰξ δὲ ταῖς σπείραις αὐτῶν παρατεταγμένων, καὶ τῶν μὲν ΚΕΛΤΩΝ γυμνῶν, τῶν δὲ Ἰβήρων λινοῖς περιπορφύροις χιτωνίσκοις κεκοσμημένων κατὰ τὰ πάτρια, ξενίζουσαν ἅμα καὶ καταπληκτικὴν συνέβαινε γίγνεσθαι τὴν πρόσοψιν. Ἦν δὲ τὸ μὲν τῶν ἱππικῶν πλῆθος τὸ σύμπαν τοῖς Καρχηδονίοις εἰς μυρίους, τὸ δὲ τῶν πεζῶν οὐ πολὺ πλείους τετρακισμυρίων ΣΥΝ ΤΟΙΣ ΚΕΛΤΟΙΣ.

N° XXXVI.

Liv. II, c. 30, édit. Dindorf, t. I, p. 155.

Πλὴν ἅμα τῷ τοὺς ἀκοντιστὰς, προελθόντας ἐκ τῶν Ῥωμαϊκῶν στρατοπέδων κατὰ τὸν ἐθισμὸν, εἰσακοντίζειν ἐνεργοῖς καὶ πυκνοῖς τοῖς βέλεσι, τοῖς μὲν ὀπίσω τῶν ΚΕΛΤΩΝ πολλὴν εὐχρηστίαν οἱ σάγοι μετὰ τῶν ἀναξυρίδων παρεῖχον· τοῖς δὲ γυμνοῖς προεστῶσι, παρὰ τὴν προσδοκίαν τοῦ πράγματος συμβαίνοντος, τἀναντία πολλὴν ἀπορίαν καὶ δυσχρηστίαν παρεῖχε τὸ γιγνόμενον. οὐ γὰρ δυναμένου τοῦ ΓΑΛΑΤΙΚΟΥ ΘΥΡΕΟΥ τὸν ἄνδρα περισκοπεῖν, ὅσῳ γυμνὰ καὶ μείζω τὰ σώματα ἦν, τοσούτῳ συνέβαινε μᾶλλον τὰ βέλη πίπτειν ἔνδον. ..... τὸ μὲν οὖν τῶν ΓΑΙΣΑΤΩΝ φρόνημα παρὰ τοῖς ἀκοντισταῖς τούτῳ τῷ τρόπῳ κατελύθη. Τὸ δὲ τῶν Ἰσόμβρων καὶ Βοίων, ἔτι δὲ Ταυρίσκων πλῆθος, ἅμα τοὺς Ῥωμαίους δεξαμένους τοὺς ἑαυτῶν ἀκοντιστὰς προσβάλλειν σφίσι τὰς σπείρας, συμπεσὸν τοῖς πολεμίοις ἐκ χειρὸς, ἐποίει μάχην ἰσχυράν. διακοπτόμενοι γὰρ ἔμενον ἐπ' ἴσον ταῖς ψυχαῖς αὐτῷ τούτῳ καὶ καθόλου καὶ κατ' ἄνδρα λειπόμενοι, ταῖς τῶν ὅπλων κατασκευαῖς. οἱ μὲν οὖν θυρεοὶ πρὸς ἀσφάλειαν, αἱ δὲ μάχαιραι πρὸς πρᾶξιν μεγάλην διαφορὰν ἔχειν, ΤΗΝ ΔΕ ΓΑΛΑΤΙΚΗΝ ΚΑΤΑΦΟΡΑΝ ΕΧΕΙΝ ΜΟΝΟΝ.

N° XXXVII.

Liv. II, c. 33, édit. Dindorf, t. I, p. 158.

Δοκοῦσι δ' ἐμφρόνως κεχρῆσθαι τῇ μάχῃ ταύτῃ Ῥωμαῖοι, τῶν χιλιάρχων ὑποδειξάντων ὡς δεῖ ποιεῖσθαι τὸν ἀγῶνα κοινῇ καὶ κατ' ἰδίαν ἑκάστους. συνεορακότες γὰρ ἐκ τῶν προγεγονότων κινδύνων, ὅτι τοῖς τε θυμοῖς κατὰ τὴν πρώτην ἔφοδον, ἕως ἂν ἀκέραιον ᾖ, φοβερώτατόν ἐστι πᾶν ΤΟ ΓΑΛΑΤΙΚΟΝ ΦΥΛΟΝ· αἵ τε ΜΑΧΑΙΡΑΙ ταῖς κατασκευαῖς, καθάπερ εἴρηται πρότερον, ΜΙΑΝ ΕΧΟΥΣΙ ΤΗΝ ΠΡΩΤΗΝ ΚΑΤΑΦΟΡΑΝ ΚΑΙΡΙΑΝ, ἀπὸ δὲ ταύ-

της εὐθέως ἀποξυστροῦνται, καμπτόμεναι κατὰ μῆκος καὶ κατὰ πλάτος ἐπὶ τοσοῦτον ὥστ' ἐὰν μὴ δῷ τις ἀναστροφὴν τοῖς χρωμένοις, ἐρείσαντες πρὸς τὴν γῆν ἀπευθῦναι τῷ ποδὶ, τελέως ἄπρακτον εἶναι τὴν δευτέραν πληγὴν αὐτῶν· ἀναδόντες οὖν οἱ χιλίαρχοι τὰ τῶν τριαρίων δόρατα τῶν κατόπιν ἐφεστώτων ταῖς πρώταις σπείραις, καὶ παραγγείλαντες ἐκ μεταλήψεως τοῖς ξίφεσι χρῆσθαι, συνέβαλον ἐκ παρατάξεως κατὰ πρόσωπον τοῖς ΚΕΛΤΟΙΣ. Ἅμα δὲ τῷ πρὸς τὰ δόρατα ταῖς πρώταις καταφοραῖς χρωμένων τῶν ΓΑΛΑΤΩΝ ἀχρειωθῆναι τὰς μαχαίρας συνδραμόντες εἰς τὰς χεῖρας, τοὺς μὲν ΚΕΛΤΟΥΣ ἀπράκτους ἐποίησαν, ἀφελόμενοι τὴν ἐκ διάρσεως αὐτῶν μάχην, ΟΠΕΡ ΙΔΙΟΝ ΕΣΤΙ ΓΑΛΑΤΙΚΗΣ ΧΡΕΙΑΣ, διὰ τὸ μηδαμῶς κέντημα τὸ ξίφος ἔχειν.

N° XXXVIII.

Liv. III, c. 40, édit. Dindorf, t. I, p. 249.

Ἀννίβας μὲν οὖν ἐνεχείρει ταῖς διεκβολαῖς τῶν Πυρηναίων ὀρῶν κατάφοβος ὢν τοὺς ΚΕΛΤΟΥΣ, διὰ τὰς ὀχυρότητας τῶν τόπων. .... Ἐν ὅσῳ δ' οὗτοι [οἱ Ῥωμαῖοι] περὶ τὰς καταγραφὰς ἐγίγνοντο τῶν στρατοπέδων καὶ τὴν ἄλλην παρασκευὴν, ἔσπευσαν ἐπὶ τέλος ἀγαγεῖν τὰ κατὰ τὰς ἀποικίας ἃς ἤδη πρότερον ἦσαν ΕΙΣ ΓΑΛΑΤΙΑΝ ΑΠΟΣΤΕΛΛΕΙΝ προκεχειρισμένοι. τὰς μὲν οὖν πόλεις ἐνεργῶς ἐτείχιζον, τοὺς δ' οἰκήτορας ἐν ἡμέραις τριάκοντα παρήγγειλαν ἐπὶ τοὺς τόπους παραγίγνεσθαι, τὴν ἀριθμὸν ὄντας εἰς ἑκατέραν τὴν πόλιν εἰς ἑξακισχιλίους· ὧν τὴν μὲν μίαν ἔκτιζον ἐπὶ τάδε τοῦ Πάδου ποταμοῦ, προσαγορεύσαντες Πλακεντίαν, τὴν δ' ἄλλην ἐπὶ θάτερα, κατονομάσαντες Κρεμώνην. Ἤδη δὲ τούτων συνῳκισμένων, ΟΙ ΒΟΙΟΙ ΚΑΛΟΥΜΕΝΟΙ ΓΑΛΑΤΑΙ, πάλαι μὲν οἷον λοχῶντες τὴν πρὸς Ῥωμαίους φιλίαν, οὐκ ἔχοντες δὲ τότε καιρόν, μετεωριζόμενοι καὶ πιστεύοντες ἐκ τῶν διαπεμπομένων τῇ παρουσίᾳ τῶν Καρχηδονίων, ἀπέστησαν ἀπὸ Ῥωμαίων. κ. τ. λ.

N° XXXIX.

Liv. III, c. 67, édit. Dindorf, t. I, p. 282.

Οἱ δὲ συστρατευόμενοι ΚΕΛΤΟΙ τοῖς Ῥωμαίοις, θεωροῦντες ἐπικυδεστέρας τὰς τῶν Καρχηδονίων ἐλπίδας, συνταξάμενοι πρὸς ἀλλήλους, καιρὸν ἐπετήρουν πρὸς ἐπίθεσιν, μένοντες ἐν ταῖς ἑαυτῶν ἕκαστοι σκηναῖς. δειπνοποιησαμένων δὲ καὶ κατακοιμηθέντων τῶν ἐν τῷ χάρακι, παρελθεῖν ἐάσαντες τὸ πλεῖον μέρος τῆς νυκτὸς καθωπλισμένοι περὶ τὴν ἑωθινὴν φυλακὴν, ἐπιτίθενται τοῖς σύνεγγυς τῶν Ῥωμαίων παραστρατοπεδεύουσι. καὶ πολλοὺς μὲν αὐτῶν ἀπέκτειναν, οὐκ ὀλίγους δὲ κατετραυμάτισαν· τέλος δὲ τὰς κεφαλὰς ἀποτεμόντες

τῶν τεθνειώτων, ἀπεχώρουν πρὸς τοὺς Καρχηδονίους, ὄντες πεζοὶ μὲν εἰς δισχιλίους, ἱππεῖς δὲ μικρῷ λείποντες διακοσίων. Ἀννίβας δὲ, φιλοφρόνως ἀποδεξάμενος αὐτῶν τὴν παρουσίαν, τούτους μὲν εὐθέως παρακαλέσας, καὶ δωρεὰς ἑκάστοις τὰς ἁρμοζούσας ἐπαγγειλάμενος ἐξέπεμψεν εἰς τὰς ἑαυτῶν πόλεις, δηλώσοντας μὲν τὰ πεπραγμένα τοῖς πολίταις, παρακαλέσοντας δὲ πρὸς τὴν αὐτοῦ συμμαχίαν. .... Ἅμα δὲ τούτοις καὶ **ΤΩΝ ΒΟΙΩΝ ΠΑΡΑΓΕΓΟΝΟΤΩΝ**, καὶ τοὺς τρεῖς ἄνδρας ἐγχειριζόντων αὐτῷ, τοὺς ἐπὶ τὴν διάδοσιν τῆς χώρας ὑπὸ Ῥωμαίων ἐξαπεσταλμένους, ὧν κατ' ἀρχὰς ἐκυρίευσαν τοῦ πολέμου, παρασπονδήσαντες, καθάπερ ἐπάνω προεῖπον, ἀποδεξάμενος Ἀννίβας τὴν εὔνοιαν αὐτῶν, ὑπὲρ μὲν τῆς φιλίας καὶ συμμαχίας ἔθετο πρὸς τοὺς παρόντας πίστεις· τούς γε μὴν ἄνδρας αὐτοῖς ἀπέδωκε, παραγγείλας τηρεῖν, ἵν' ὑπὲρ τούτων κομίσωνται τοὺς αὑτῶν ὁμήρους κατὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς πρόθεσιν. Πόπλιος δὲ σχετλιάζων ἐπὶ τῷ γεγονότι παρασπονδήματι, καὶ συλλογισάμενος ὅτι πάλαι τῶν **ΚΕΛΤΩΝ** πρὸς αὐτοὺς ἀλλοτρίως διακειμένων, τούτων ἐπιγεγονότων, πάντας τοὺς **ΠΕΡΙΞ ΓΑΛΑΤΑΣ** συμβήσεται πρὸς τοὺς Καρχηδονίους ἀπονεύειν, ἔγνω δεῖν εὐλαβηθῆναι τὸ μέλλον.

N° XL.

Liv. III, c. 49, édit. Dindorf, t. I, p. 262.

Διὸ .... πολλῆς ἐπικουρίας ἔτυχε [Ἀννίβας] παρὰ τοῦ κρατήσαντος. οὐ γὰρ μόνον σίτῳ καὶ τοῖς ἄλλοις ἐπιτηδείοις ἀφθόνως ἐχορήγησε τὸ στρατόπεδον, ἀλλὰ καὶ τῶν ὅπλων τὰ παλαιὰ καὶ τὰ πεπονηκότα πάντα διαλλάξας, ἐκαινοποίησε πᾶσαν τὴν δύναμιν εὐκαίρως, ἔτι δὲ τοὺς πλείστους ἐσθῆτι καὶ πρὸς τούτοις ὑποδέσει κοσμήσας, μεγάλην εὐχρηστίαν παρέσχετο πρὸς τὰς τῶν ὀρῶν ὑπερβολάς. τὸ δὲ μέγιστον, εὐλαβῶς διακειμένοις πρὸς τὴν **ΔΙΑ ΤΩΝ ΑΛΛΟΒΡΙΓΩΝ ΚΑΛΟΥΜΕΝΩΝ ΓΑΛΑΤΩΝ** πορείαν, ἀπουραγήσας μετὰ τῆς σφετέρας δυνάμεως ἀσφαλῆ παρεσκεύασε τὴν δίοδον αὐτοῖς, ἕως ἤγγισαν τῇ τῶν Ἄλπεων ὑπερβολῇ.

N° XLI.

Liv. III, c. 50, édit. Dindorf, t. I. p. 263.

Ἀννίβας δ' ἐν ἡμέραις δέκα πορευθεὶς παρὰ τὸν ποταμὸν εἰς ὀκτακοσίους σταδίους, ἤρξατο τῆς πρὸς τὰς Ἄλπεις ἀναβολῆς, καὶ συνέβη μεγίστοις αὐτὸν περιπεσεῖν κινδύνοις. ἕως μὲν γὰρ ἐν τοῖς ἐπιπέδοις ἦσαν, ἀπείχοντο πάντες αὐτῶν οἱ κατὰ μέρος ἡγεμόνες τῶν **ΑΛΛΟΒΡΙΓΩΝ**, τὰ μὲν τοὺς ἱππεῖς δεδιότες, τὰ δὲ τοὺς παραπέμποντας βαρβάρους. Ἐπειδὴ δ' ἐκεῖνοι μὲν εἰς τὴν οἰκείαν ἀπηλλάγησαν, οἱ δὲ περὶ τὸν Ἀννίβαν ἤρξαντο προάγειν εἰς τὰς δυσχω-

ρίας, τότε συναθροίσαντες οἱ τῶν ΑΛΛΟΒΡΙΓΩΝ ἡγεμόνες ἱκανὸν πλῆθος, προκατελάβοντο τοὺς εὐκαίρους τόπους, δι' ὧν ἔδει τοὺς περὶ τὸν Ἀννίβαν κατ' ἀνάγκην ποιεῖσθαι τὴν ἀνοβολήν. .... προέπεμψε δὲ [Ἀννίβας] τινας τῶν καθηγουμένων αὐτοῖς ΓΑΛΑΤΩΝ χάριν τοῦ κατασκέψασθαι τὴν τῶν ὑπεναντίων ἐπίνοιαν καὶ τὴν ὅλην ὑπόθεσιν.

N° XLII.

Liv. III, c. 59, édit. Dindorf, t. I, p. 273.

Ἐπειδὴ καὶ τὸ πλεῖον τούτου χάριν ὑπεδεξάμεθα τὰς κακοπαθείας καὶ τοὺς κινδύνους τοὺς συμβάντας ἡμῖν ἐν πλάνῃ τῇ κατὰ Λιβύην, καὶ κατ' Ἰβηρίαν, ἔτι δὲ ΓΑΛΑΤΙΑΝ, καὶ τὴν ἔξωθεν ταύταις ταῖς χώραις συγκυροῦσαν θάλατταν, ἵνα, διορθωσάμενοι τὴν τῶν προγεγονότων ἄγνοιαν ἐν τούτοις γνώριμα ποιήσωμεν τοῖς Ἕλλησι καὶ ταῦτα τὰ μέρη τῆς οἰκουμένης.

N° XLIII.

a. Liv. III, c. 37, édit. Dindorf, t. I, p. 246.

.... Ἡ δ' Εὐρώπη ταύταις ἀμφοτέραις ὡς πρὸς τὰς ἄρκτους ἀντιπαράκειται, κατὰ τὸ συνεχὲς ἀπὸ τῶν ἀνατολῶν παρήκουσα μὲν ἄχρι πρὸς τὰς δύσεις. κεῖται δ' αὐτῆς τὸ μὲν ὁλοσχερέστερον καὶ βαθύτερον μέρος, ὑπ' αὐτὰς τὰς ἄρκτους μεταξὺ τοῦ τε Τανάιδος ποταμοῦ καὶ τοῦ Νάρβωνος ὃς οὐ πολὺν ἀπέχει τόπον ὡς πρὸς δύσεις ἀπὸ Μασσαλίας καὶ τῶν τοῦ Ῥοδανοῦ στομάτων, δι' ὧν εἰς τὸ Σαρδόνιον πέλαγος ἐξίησιν ὁ προειρημένος ποταμός. ΑΠΟ ΔΕ ΤΟΥ ΝΑΡΒΩΝΟΣ, ΚΑΙ ΤΑ ΠΕΡΙ ΤΟΥΤΟΝ, ΚΕΛΤΟΙ ΝΕΜΟΝΤΑΙ, ΜΕΧΡΙ ΤΩΝ ΠΡΟΣΑΓΟΡΕΥΟΜΕΝΩΝ ΠΥΡΗΝΑΙΩΝ ΟΡΩΝ· ἃ διατείνει κατὰ τὸ συνεχὲς ἀπὸ τῆς καθ' ἡμᾶς θαλάττης ἕως εἰς τὴν ἐκτός. τὸ δὲ λοιπὸν μέρος τῆς Εὐρώπης ἀπὸ τῶν προειρημένων ὀρῶν τὸ συνάπτον πρός τε τὰς δύσεις καὶ πρὸς Ἡρακλείους στήλας περιέχεται μὲν ὑπό τε τῆς καθ' ἡμᾶς καὶ τῆς ἔξω θαλάττης· καλεῖται δὲ τὸ μὲν παρὰ τὴν καθ' ἡμᾶς παρῆκον ἕως Ἡρακλείων στηλῶν Ἰβηρία. τὸ δὲ παρὰ τὴν ἔξω καὶ μεγάλην προσαγορευομένην, κοινὴν μὲν ὀνομασίαν οὐκ ἔχει, διὰ τὸ προσφάτως κατωπτεῦσθαι, κατοικεῖται δὲ πᾶν ὑπὸ βαρβάρων ἐθνῶν, καὶ πολυανθρώπων.

b. Liv. III, c. 38, édit. Dindorf, t. I, p. 247.

Καθάπερ δὲ καὶ τῆς Ἀσίας καὶ τῆς Λιβύης, καθὸ συνάπτουσιν ἀλλήλαις περὶ τὴν Αἰθιοπίαν, οὐδεὶς ἔχει λέγειν ἀτρεκῶς ἕως τῶν καθ' ἡμᾶς καιρῶν, πότερον ἤπειρός ἐστι κατὰ τὸ συνεχὲς τὰ πρὸς τὴν μεσημβρίαν, ἢ θαλάττῃ περιέχεται· τὸν αὐτὸν τρόπον ΤΟ ΜΕΤΑΞΥ ΤΑΝΑΙΔΟΣ ΚΑΙ ΝΑΡΒΩΝΟΣ,

εἰς τὰς ἄρκτους ἀνῆκον, ΑΓΝΩΣΤΟΝ ΗΜΙΝ ἕως τοῦ νῦν ἐστιν, ἐὰν μή τι μετὰ ταῦτα πολυπραγμονοῦντες ἱστορήσωμεν. τοὺς δὲ λέγοντάς τι περὶ τούτων ἄλλως ἢ γράφοντας, ἀγνοεῖν καὶ μύθους διατιθέναι νομιστέον.

N° XLIV.

Liv. III, c. 65, édit. Dindorf, t. I, p. 281.

Ὁ μὲν οὖν Πόπλιος, προθέμενος τοὺς ἀκοντιστὰς, καὶ τοὺς ἅμα τούτοις ΓΑΛΑΤΙΚΟΥΣ ΙΠΠΕΙΣ, τοὺς δὲ λοιποὺς ἐν μετώπῳ καταστήσας, προῄει βάδην.

N° XLV.

Liv. III, c. 87, édit. Dindorf, t. I, p. 309.

Ἐν ᾧ καιρῷ καταστρατοπεδεύσας [Ἀννίβας] παρὰ τὸν Ἀδρίαν, ἐν χώρᾳ πρὸς πάντα τὰ γεννήματα διαφερούσῃ, μεγάλην ἐποιεῖτο σπουδὴν ὑπὲρ τῆς ἀναλήψεως καὶ θεραπείας τῶν ἀνδρῶν, οὐχ ἧττον δὲ καὶ τῶν ἵππων. ὡς ἂν γὰρ ὑπαίθρου τῆς παραχειμασίας γεγενημένης ἐν τοῖς ΚΑΤΑ ΓΑΛΑΤΙΑΝ ΤΟΠΟΙΣ, ὑπό τε τοῦ ψύχους καὶ τῆς ἀνηλειψίας, ἔτι δὲ τῆς ἐν τοῖς μετὰ ταῦτα διὰ τῶν ἑλῶν πορείας καὶ ταλαιπωρίας, ἐπεγεγόνει σχεδὸν ἅπασι τοῖς ἵπποις, ὁμοίως δὲ καὶ τοῖς ἀνδράσιν, ὁ λεγόμενος λιμόψωρος, καὶ τοιαύτη καχεξία.

N° XLVI.

Liv. III, c. 118, édit. Dindorf, t. I, p. 348.

Καὶ γὰρ, ὥσπερ ἐπιμετρούσης καὶ συνεπαγωνιζομένης τοῖς γεγονόσι τῆς τύχης, συνέβη μετ' ὀλίγας ἡμέρας, τοῦ φόβου κατέχοντος τὴν πόλιν, καὶ τὸν εἰς τὴν ΓΑΛΑΤΙΑΝ στρατηγὸν ἀποσταλέντα, εἰς ἐνέδραν ἐμπεσόντα παραδόξως, ἄρδην ὑπὸ τῶν ΚΕΛΤΩΝ διαφθαρῆναι μετὰ τῆς δυνάμεως.

N° XLVII.

Liv. I, c. 77, édit. Dindorf, t. I, p. 101.

Ὁ δὲ Μάθως αὐτὸς μὲν ἐπὶ τῆς τῶν Ἱππακριτῶν πολιορκίας ἐπέμενε· τοῖς δὲ περὶ τὸν Αὐτάριτον, τὸν ΤΩΝ ΓΑΛΑΤΩΝ ἡγεμόνα, καὶ Σπένδιον, ἔχεσθαι τῶν ὑπεναντίων συνεβούλευε· ... Ὁ δὲ Σπένδιος, προσλαβὼν ἐκ τοῦ Τύνητος ἀφ' ἑκάστου τῶν γενῶν τοὺς πάντας εἰς ἑξακισχιλίους προῆγε, ταῖς ὑπωρείαις ἀντιπαράγων τοῖς Καρχηδονίοις· ἔχων, ἅμα τοῖς προειρημένοις, καὶ τοὺς μετ' Αὐταρίτου ΓΑΛΑΤΑΣ, ὄντας εἰς δισχιλίους.

N° XLVIII.

Liv. I, c. 80, édit. Dindorf, t. I, p. 105.

ΕΦ' ΟΙΣ ΑΥΤΑΡΙΤΟΣ Ο ΓΑΛΑΤΗΣ ἐπιβαλὼν μίαν, ἔφη, σωτηρίαν εἶναι τοῖς ἑαυτῶν πράγμασι, τὸ πάσας ἀπογνῶναι τὰς ἐν Καρχηδονίοις ἐλπίδας.

N° XLIX.

Liv. II, c. 9, édit. Dindorf, t. II, p. 310.

Ὅρκος, ὃν ἔθετο Ἀννίβας ὁ στρατηγὸς, Μάγωνος, Μύρκανος, Βαρμόκαρος,
καὶ πάντες οἱ γερουσιασταὶ Καρχηδονίων οἱ μετ' αὐτοῦ, καὶ πάντες Καρχηδόνιοι
στρατευόμενοι μετ' αὐτοῦ πρὸς Ξενοφάνη Κλεομάχου Ἀθηναῖον, πρεσβευτὴν,
ὃν ἀπέστειλε πρὸς ἡμᾶς Φίλιππος ὁ βασιλεὺς Δημητρίου ὑπὲρ αὐτοῦ καὶ
Μακεδόνων καὶ τῶν συμμάχων ἐναντίον Διὸς καὶ Ἥρας καὶ Ἀπόλλωνος·
κ. τ. λ.., ὅσοι εἰσὶν αὐτῶν σύμμαχοι, κυρίους Καρχηδονίους, καὶ Ἀννίβαν
τὸν στρατηγὸν, καὶ τοὺς μετ' αὐτοῦ, καὶ τοὺς Καρχηδονίων ὑπάρχους, ὅσοι
τοῖς αὐτοῖς νόμοις χρῶνται, καὶ Ἰτυκαίους, καὶ ὅσαι πόλεις καὶ ἔθνη Καρχη-
δονίων ὑπήκοα, καὶ τοὺς στρατιώτας, καὶ τοὺς συμμάχους· καὶ πάσας πόλεις
καὶ ἔθνη, πρὸς ἅς ἐστιν ἡμῖν ἥ τε φιλία, τῶν ἐν Ἰταλίᾳ καὶ ΚΕΛΤΙΑ καὶ
ἐν τῇ Λιγυστίνῃ, καὶ πρὸς οὕστινας ἡμῖν ἂν γένηται φιλία καὶ συμμαχία ἐν
ταύτῃ τῇ χώρᾳ. Ἔσται δὲ καὶ Φίλιππος ὁ βασιλεὺς, καὶ Μακεδόνες, καὶ
τῶν ἄλλων Ἑλλήνων οἱ σύμμαχοι, σωζόμενοι καὶ φυλαττόμενοι ὑπὸ Καρχη-
δονίων τῶν συστρατευομένων, ὑπὸ Ἰτυκαίων, καὶ ὑπὸ πασῶν πόλεων καὶ
ἐθνῶν, ὅσα ἐστὶ Καρχηδονίοις ὑπήκοα, καὶ συμμάχων, καὶ στρατιωτῶν· καὶ
ὑπὸ πάντων ἐθνῶν καὶ πόλεων ὅσα ἐστὶν ἐν Ἰταλίᾳ καὶ ΚΕΛΤΙΑ καὶ Λι-
γυστίνῃ, κ. τ. λ.

N° L.

Liv. III, c. 77, édit. Dindorf, t. I, p. 297.

Γνάϊος δὲ Σερουΐλιος τοὔμπαλιν ὡς ἐπ' Ἀριμίνου [κατεστρατοπέδευσε], ταύτῃ παρατηρήσων τὴν εἰσβολὴν τῶν ὑπεναντίων. Ἀννίβας δὲ, παραχειμάζων ἐν τῇ ΚΕΛΤΙΚῌ, τοὺς μὲν Ῥωμαίους τῶν ἐκ τῆς μάχης αἰχμαλώτων ἐν φυλακῇ συνεῖχε, τὰ μέτρια τῶν ἐπιτηδείων διδούς.

N° LI.

Liv. II, c. 32, édit. Dindorf, t. I, p. 157.

Μετὰ δὲ τούτους κατασταθέντες Πόπλιος Φούριος καὶ Γάϊος Φλαμίνιος,

αὖθις ἐνέβαλον εἰς ΤΗΝ ΚΕΛΤΙΚΗΝ. διὰ τῆς τῶν Ἀναμάρων (?) χώρας. κ. τ. λ.

N° LII.

Liv. I, c. 17, édit. Dindorf, t. I, p. 21.

Οἱ δὲ Καρχηδόνιοι, θεωροῦντες τὸν μὲν Ἱέρωνα πολέμιον αὐτοῖς γεγονότα, τοὺς δὲ Ῥωμαίους ὁλοσχερέστερον ἐμπλεκομένους εἰς τὰ κατὰ τὴν Σικελίαν, ὑπέλαβον βαρυτέρας προσδεῖσθαι παρασκευῆς, δι' ἧς ἀντοφθαλμεῖν δυνήσονται τοῖς πολεμίοις, καὶ συνέχειν τὰ κατὰ τὴν Σικελίαν. διὸ καὶ ξενολογήσαντες ἐκ τῆς ἀντίπερας χώρας, πολλοὺς μὲν Λιγυστινοὺς καὶ ΚΕΛΤΟΥΣ, ἔτι δὲ πλείους τούτων Ἴβηρας, ἅπαντας εἰς τὴν Σικελίαν ἀπέστειλαν.

N° LIII.

HÉCATÉE (500 environ av. notre ère).

Didot, *Fragmenta historicorum Græcorum*, t. I, p. 2, fragm. 19-23.

19. St. B. Ναρβών, ἐμπόριον καὶ πόλις ΚΕΛΤΙΚΗ. Ἑκ. Εὐρ.

20. St. B. Ἐλίσυκοι, ἔθνος Λιγύων. Ἑκ. Εὐρ.

21. St. B. Νύραξ, πόλις ΚΕΛΤΙΚΗ. Ἑκ. Εὐρ.

22. St. B. Μασσαλία, πόλις τῆς Λιγυστικῆς, κατὰ τὴν ΚΕΛΤΙΚΗΝ, ἄποικος Φωκαέων. Ἑκ. Εὐρ.

23. St. B. Μόνοικος πόλις Λιγυστική. Ἑκ. Εὐρ.

N° LIV.

POLYBE, liv. I, c. 67, édit. Dindorf, t. I, p. 89.

Ἦσαν γὰρ οἱ μὲν Ἴβηρες, οἱ δὲ ΚΕΛΤΟΙ, τινὲς δὲ Λιγυστῖνοι, καὶ Βαλιαρεῖς, οὐκ ὀλίγοι δὲ μιξέλληνες, ὧν οἱ πλείους αὐτόμολοι καὶ δοῦλοι · τὸ δὲ μέγιστον μέρος αὐτῶν ἦν Λίβυες. διόπερ οὔτ' ἐκκλησιάσαι συναθροίσαντα πάντας ὁμοῦ δυνατὸν ἦν, οὔτ' ἄλλην οὐδεμίαν εὑρέσθαι πρὸς τοῦτο μηχανήν.

N° LXV.

Liv. III, c. 43, édit. Dindorf, t. I, p. 254.

Ἀννίβας δὲ, κατὰ τὴν πρόθεσιν αὐτῷ συντρεχόντων τῶν πραγμάτων, εὐθέως τοὺς πρώτους ἀποβαίνοντας συνίστα, καὶ παρεκάλει, καὶ συνεπλέκετο τοῖς βαρβάροις. οἱ δὲ ΚΕΛΤΟΙ, καὶ διὰ τὴν ἀταξίαν καὶ διὰ τὸ παράδοξον τοῦ συμβαίνοντος ταχέως τραπέντες, ὥρμησαν πρὸς φυγήν.

APPENDICE

Liste des chapitres du livre II où se rencontrent les expressions Κελτοί *et* Κελτική, Γαλάται *et* Γαλατία.

	Κελτοί	Γαλάται		Κελτοί	Γαλάται		Κελτοί	Γαλάται
			Report...	6	16	*Report...*	25	28
Ch. V.......	0 —	2	Ch. XXI....	0 —	5	Ch. XXIX...	2 —	0
Ch. VII.....	0 —	1	Ch. XXII....	2 —	2	Ch. XXX....	2 —	2
Ch. XIII....	3 —	0	Ch. XXIII...	2 —	3	Ch. XXXI...	4 —	1
Ch. XV.....	0 —	1	Ch. XXIV...	0 —	1	Ch. XXXII..	3 —	1
Ch. XVII....	2 —	0	Ch. XXV....	6 —	0	Ch. XXXIII.	2 —	3
Ch. XVIII...	1 —	1	Ch. XXVI...	1 —	1	Ch. XXXIV.	3 —	2
Ch. XIX....	0 —	7	Ch. XXVII..	5 —	0	Ch. XXXV..	1 —	3
Ch. XX.....	0 —	4	Ch. XXVIII..	3 —	0	Ch. XXXVI..	1 —	0
	6	16		25	28		43 (1)	40

ALEXANDRE BERTRAND.

(1) Ce chiffre est exact. Il faut rectifier, sous ce rapport, le tableau de la p. 10 qui ne porte que 41 mentions de Κελτοί ou Κελτική au lieu de 43.

ERRATA :

P. 10, ligne 5, *lisez* 42 *au lieu de* 40.
Id., ligne 23, *lisez* 107 *au lieu de* 105.
P. 11, ligne 35, *lisez* 43 Κελτοί *au lieu de* 41.
Id., ligne 36, *lisez* à trois unités près *au lieu de* à une unité près ; *modifier tous les autres chiffres en conséquence.*
P. 17, ligne 21, *lisez* Strabon (20 ans environ ap. J.-C.) *au lieu de* Strabon (40 ans environ ap. J.-C.).

NOTE

SUR UNE

INSCRIPTION ROMAINE DE VENCE

Il existe à Vence une inscription, trouvée en 1821 aux abords de la porte de l'église paroissiale. M. Bérenger, notaire à Vence, a, le premier, en 1823, publié cette inscription (1), qui depuis lors a été donnée par MM. Tisserand (2), Carlone (3), Noyon (4), Roux (5) et Bourguignat (6).

Cette inscription est gravée sur un petit cippe; elle a 38 cent. de hauteur sur 33 cent. de largeur; les lettres, fort bien gravées, ont 04 cent. de hauteur; les lignes sont bien réglées, les mots séparés par des points au milieu de la ligne; les lettres, qui sont nettement coupées, n'ont pourtant aucune rigidité et présentent au contraire des flexions légères et élégantes, notamment dans les hastes des V et des M, les boucles des R et les barres transverses des E; on y remarque un petit O à la fin de la 4^{me} ligne, un petit T à la fin de la 9^{me}, la liaison de V et M à la fin des 7^{me} et 8^{me} lignes; et l'on reconnaît, à la première inspection, que le lapicide a apporté un soin tout particulier à son travail. Je la crois de la fin du II^{e} siècle ou du commencement du III^{e}.

La lecture n'offre aucune difficulté sérieuse; en effet, sauf les quatre premières lignes qui sont incomplètes à droite par suite d'une

(1) *Annuaire du Var* (1823).

(2) *Histoire de Vence*, *Histoire de Nice*.

(3) *Epigr. gréco-massal. et rom.* in *Congr. arch. de France*, XXXIV^{e} session.

(4) *Statistique du Var*.

(5) *Statist. des Alpes-Mar.*

(6) *Inscript. rom. de Vence.*

cassure de la pierre, tous les mots de l'inscription sont très-nettement écrits et ne permettent aucun doute. En voici la copie exacte :

P · AELIO · PAMF//////
CALPVRNIA · P//////
PHILE · PATP//////
MERENTISSI//lo
POSVIT
AD · QVOD · OPVS
COL · LIGN · IVVENV
NEMESIORVM
INPENDIVM · DEDIT

Ce qui, pour la première partie de l'inscription, n'offre aucune difficulté ; en effet, tous les auteurs sont d'accord pour y lire : *Publio Aelio Pamphilo, Calpurnia Pamphile, patri merentissimo posuit.* Il n'en est pas de même pour la seconde partie, dans laquelle MM. Bérenger, Noyon et Roux ont lu : *Ad quod opus* CONFICIUS JUVENUS *Nemesiorum impendium dedit*, qu'ils traduisent ainsi : auquel Conficius Juvenus a accordé l'argent des Némésées. Ils ajoutent en note :

« Les Némésées (*Nemesia*) étaient des cérémonies et des fêtes en « l'honneur des morts ; on fesait des sacrifices d'expiation dans ces « sortes de fêtes, parce qu'on croyait que Némésis prenait sous sa « protection les morts et qu'elle vengeait les injures faites à leur « tombeau. »

Carlone lit : *Ad quod opus conficiendum Juvenus*, etc. ; et Tisserand, *confectum Juvenius* ; ces deux auteurs acceptent la traduction du mot *Nemesiorum* par les Némésées, fêtes en l'honneur des morts !

Outre qu'elles sont absolument contredites par la lecture de la pierre, qui, je l'ai dit, n'offre aucune difficulté, ces diverses leçons ne peuvent pas être acceptées par des épigraphistes, car elles sont en contradiction avec toutes les données épigraphiques, grammaticales et historiques ; aussi ne m'y arrêterai-je pas. Je ferai simplement remarquer que les Némésées n'ont jamais existé que dans le cerveau des auteurs qui les ont mentionnées, que le génitif de *Nemesia* serait *Nemesiarum* et non *Nemesiorum*, et enfin, qu'en conservant à *Nemesiorum* le sens de Némésées, la construction de la phrase serait vicieuse ; or, si l'on peut, au besoin, admettre un *lapsus* du lapicide, on fera difficilement accepter une faute de syntaxe.

M. Bourguignat, le premier, en 1869, fut frappé de ces raisons et lut l'inscription de la façon suivante : *Ad quod opus Collegium Juvenum Nemesiorum inpendium dedit*, « à l'érection duquel (tombeau) a contribué le collége des jeunes Némésiens.

Pour arriver à cette lecture, M. Bourguignat suppose que, par suite d'une erreur, *Collign* a été gravé pour *Collegiu* dont il fait *Collegium*, et c'est en cela surtout que je diffère d'opinion avec lui. COL · LIGN ne peut, à mon avis, signifier qu'une chose : *Collegium lignariorum*.

Le sigle COL est, il est vrai, le plus souvent employé pour COLONIA; mais nous ne manquons pas d'exemples où, comme dans le cas présent, il est mis pour *Collegium* : COLLIB, *Collegium libertorum* (1); COL · SCA, *Collegium scabillariorum* (2); COLCENT, *Collegium centonariorum* (3), etc. *Collegium lignariorum* est donc conforme aux règles épigraphiques.

Je ne connais que deux inscriptions portant le mot *lignarius* ; ce sont deux affiches électorales, retrouvées à Pompéi et rapportées, l'une par Rommanelli (4) et l'autre par Guarini (5). La première est ainsi conçue :

MARCELLINVM AED · LIGNARJ ET PLOSTRARJ · ROG VT · F

Marcellinum aedilem, Lignarii et Plaustrarii rogant ut faciatis.

La seconde est presque identique.

On nommait *Lignarii*, en général, tous les artisans qui travaillaient le bois ; tels étaient les charrons, les charpentiers, les menuisiers, et la corporation des lignaires de Pompéi paraît devoir être placée dans cette catégorie ; mais je ne pense pas que les *Lignarii* de Vence fussent autre chose que des bûcherons. Ce mot a parfois cette signification, et Tite-Live l'emploie dans ce sens (6).

Le pays des Némésiens, dont le nom me paraît descendre en ligne directe du grec Νέμος, dans l'acception de *bois*, était certainement couvert de forêts à l'époque de la domination romaine, et la

(1) Orelli-Henzen, *Inscr. lat.*, 1715.

(2) Id., ibid., 4117.

(3) Id., ibid., 4418.

(4) Romm., *Viaggio a Pompei*, et Orelli-Henzen, n° 4265.

(5) Guar., *Fasti duumvirali*, p. 150, et Orelli-Henzen, n° 7241.

(6) Tite-Live, liv. XXXV, ch. XLI : « ... *iidem porticum extra portam trigeminam inter* lignarios *fecerunt*. Les mêmes (édiles) construisirent un portique, au delà de la porte Trigemine, dans le quartier des *bûcherons*. »

profession de bûcheron devait être l'une des plus répandues ; il devait se passer dans ces régions absolument ce qui se passe de nos jours dans la forêt Noire; la cité des Némésiens, éparpillée par petits groupes dans les forêts immenses qui couvraient ses coteaux, aujourd'hui dénudés, devait y vivre du rendement de ses bois et de la chasse qu'elle y trouvait abondante.

Ce sont ces groupes qui, longtemps encore après la conquête, conservèrent leur nom de Némésiens, tandis que les habitants de Vence étaient devenus les Ventiens, *Ventiensii*, ainsi que nous le prouvent de nombreuses inscriptions de cette ville. Il est certain que Vence, qui n'était d'abord, comme l'indique son nom (1), que le centre de la cité des Némésiens, prit, ensuite de l'occupation romaine, une importance de plus en plus grande; qu'elle acquit le droit de cité, devint un municipe, eut ses temples, ses prêtres, ses magistrats, ses édiles, ses décurions, et peut-être un théâtre ; ce qui finit par la distinguer complétement des pauvres bûcherons qui formaient l'ensemble de la cité. Petit à petit, au fur et à mesure que Vence prenait de l'importance, les Némésiens, comprenant les bienfaits de la civilisation, se rapprochèrent du centre où ils pouvaient écouler leurs produits ; ils se groupèrent, comme à Rome, aux abords de la ville, et y formèrent le quartier des Lignaires; ils organisèrent leur *Collegium*, qui, en raison de leur grand nombre, fut divisé en Jeunes et en Vieux. Pamphilus devait être un membre influent de la section des Jeunes, qui voulurent faire honneur à ses obsèques, en acquitter les frais et perpétuer par une inscription, dans laquelle leur ancien nom de Némésiens serait mentionné, la mémoire de ce fait, qui ne devait pas être commun parmi de pauvres bûcherons. En effet, on s'explique très-bien que, ne voulant pas être confondus avec les Lignaires de Vence, les Némésiens aient voulu bien spécifier que c'était à leur libéralité, à eux les bûcherons, que Pamphilus était redevable de la pompe de ses funérailles.

Le fait capital, dans la nouvelle lecture de M. Bourguignat, était la traduction du mot *Nemesiorum* par « les Némésiens »; frappé de l'analogie de ce mot avec celui de *Nerusii*, que Pline (2) assigne aux ha-

(1) Le nom de Vence vient, à mon avis, du celtique ; il faut en chercher l'étymologie dans *benn* ou *penn*, « tête », et *sé* ou *sé*, « lieu, habitation », mots que l'on retrouve en breton et en gallois sous la forme de *sé* ou *zé*, qui sont eux-mêmes congénères du sanscrit *si*, « fixer, attacher »; ce qui, en donnant à *benn* le sens de *caput* dans capitale, pourrait être traduit mot à mot, par *chef-lieu*.

(2) Pline, *H. N.*, liv. III, XXIV (XX), 2.

bitants de Vence, M. Bourguignat n'hésite pas à admettre que Pline, qui, dit-il, est le *seul* auteur qui ait parlé des Nérusiens, a été altéré par de maladroits copistes, et que le manuscrit original devait porter *Nemesii*.

Cette opinion aurait une grande valeur si, comme le dit M. Bourguignat, aucun autre auteur n'avait nommé les Nérusiens; mais Ptolémée (1) s'exprime en ces termes à leur sujet: ἐν τοῖς παραλίοις Ἄλπεσιν Νερουσίων Οὐίντιον; or, peut-on admettre que les copistes de Ptolémée se sont aussi trompés, et que, dans les deux textes, les erreurs aient abouti à un résultat identique; que le même mot ait été dénaturé de la même façon, dans deux langues dont l'alphabet diffère, par des copistes qui ne se sont probablement jamais vus? C'est évidemment inadmissible.

Ce que je croirais volontiers, c'est que Pline a pu se tromper en transcrivant l'inscription de la Turbie, et que Ptolémée peut avoir pris ce nom dans Pline.

On peut encore supposer que, par suite d'une erreur des rédacteurs de l'inscription de la Turbie, le mot *Nerusi* y a été effectivement gravé, ce qui n'infirmerait en aucune façon le crédit que l'on doit apporter à l'inscription de Vence; car les Romains, qui venaient de soumettre ces peuples, ont très-bien pu, connaissant à peine leur nom, le dénaturer quelque peu, tandis qu'il serait absurde de supposer que cette erreur ait été commise par les Némésiens eux-mêmes, qui ne pouvaient se tromper sur la façon d'écrire leur nom.

Donc, à mon avis, on doit accorder à l'inscription de Vence une créance absolue, et désigner désormais, comme le propose M. Bourguignat, les anciens peuples du canton de Vence par l'appellation de Némésiens.

EDMOND BLANC.

(1) Ptol., liv. III, c. 1.

LES

RÉCENTES DÉCOUVERTES

DANS LA

CATACOMBE DE DOMITILLE, PRÈS ROME [1]

Inscriptions.

Les fouilles qui ont amené la découverte de la basilique de Sainte-Pétronille, dans la catacombe de Domitille, ont en outre produit une abondante moisson d'inscriptions. Plus de sept cents fragments d'épitaphes sont acquis à l'archéologie, et le déblai de quelques galeries encore obstruées ne peut manquer d'en accroître le nombre. Toutes ces épitaphes appartiennent à la période comprise entre le IIe et le VIe siècle, et, parmi les pierres tumulaires du Ve, il en est beaucoup sur lesquelles on lit le contrat d'acquisition de sa sépulture par le défunt. M. J.-B. de Rossi se borne, quant à présent, à ces renseignements généraux touchant l'ensemble des inscriptions, dont il ajourne le classement définitif et l'étude complète jusqu'à l'entier achèvement des fouilles. Néanmoins il a consacré un fascicule (2) de son *Bulletino di archeologia cristiana* à l'examen particulier de certains monuments, soit qu'ils rappellent les origines de l'hypogée et le souvenir des chrétiens de la famille *Flavia*, soit qu'ils confirment la date assignée à la construction de la basilique de Sainte-Pétronille, soit qu'ils indiquent à quel corps ecclésiastique était confiée l'administration de la catacombe de Domitille.

On sait que les catacombes suburbaines relevaient chacune d'une

(1) V. *Revue archéologique*, juin 1874, p. 353 et 372; août 1874, p. 128; janvier 1875, p. 70; mars 1875, p. 198, et juillet 1875, p. 30.

(2) Juillet 1875. Le fascicule d'octobre 1875 contient un mémoire sur les inscriptions du pavement de Santa-Maria-in-Castello, à Corneto-Tarquinia.

église *titrée* de la ville, à la circonscription paroissiale de laquelle elles servaient spécialement de cimetière. D'après sa situation hors les murs, la catacombe de Domitille devait être affectée à la région urbaine où s'élevaient les thermes Antoniniens, thermes de Caracalla près de la Via Nova. Deux épitaphes, l'une d'une marchande d'orge *de bia Noba*, relevée par Bosio dans la catacombe de Tor Marancia, c'est-à-dire de Domitille, l'autre d'un *capsararius de Antonianas* (*thermas*), mise au jour à Tor Marancia en 1820 par les fouilles de la duchesse de Chablais, corroboraient l'induction tirée de la topographie; et ceci paraissait impliquer, pour la catacombe de Domitille, dépendance de la paroisse connue sous le titre *de Fasciola* et bâtie sur la Via Nova à la place actuellement occupée par l'église des Saints Nérée et Achillée. Or, parmi les inscriptions recueillies dans l'aire de la basilique de Sainte-Pétronille, M. J.-B. de Rossi a précisément rencontré deux fragments qui se rapportent à des ecclésiastiques de l'église *de Fasciola*. L'un porte en caractères de la fin du IV^e siècle,

SILIVS
SCIOLA

Ce qui d'emblée se restitue par : [*Ba*SILIVS, prêtre ou clerc *de Fa*SCIOLA. L'autre donne en lettres onciales : *Hic requies*CIT PASCENTIVS LEC*t*OR DE FASC*iola qui vixit annos plus mi*NVS XXI DEP*o*SITV*s*..... CONS DN I..... Malheureusement les morceaux nécessaires pour compléter la date consulaire manquent. Mais les parties recouvrées suffisent pour justifier que le cimetière de Domitille ressortissait à la paroisse *de Fasciola*.

Les deux inscriptions dont il s'agit n'auront pas seulement servi à élucider cette question de géographie ecclésiastique; elles fournissent à M. J.-B. de Rossi l'occasion de poser indirectement en matière d'épigraphie une sorte de principe qui mérite d'être retenu. L'origine du titre *de Fasciola* faisait l'objet d'une controverse. Fallait-il la chercher dans la commémoration d'une matrone nommée *Fasciola*, ou dans celle de l'accident survenu à saint Pierre alors que, fuyant de Rome devant l'imminence du martyre, il perdit sur la Via Nova une *fasciola* de sa chaussure? M. J.-B. de Rossi clôt le débat et se prononce pour la dernière opinion, attendu que la formule *de Fasciola* interdit de considérer ce mot comme un nom de personne. Semblables à celle-ci, les formules connues.... *de Pallacine, de Velabro, de Pudentiana* (*ecclesia*), *a Vinculis, a dominico Clementis*,

a capite Africæ, de via Sacra, de Sebura, de Aggere, de Antoninianis (*thermis*), *de via Nova, de porticu Octaviæ*, énoncent exclusivement des noms de lieux. D'où il se déduit qu'en épigraphie les noms de personnes ne s'ajoutent pas, à l'ablatif, précédés des particules *de* ou *a*.

Les inscriptions intéressantes pour déterminer l'âge de la basilique de Sainte-Pétronille s'accordent avec les dates extrêmes entre lesquelles, de prime saut, M. J.-B. de Rossi a limité l'érection de l'édifice. On n'a pas oublié que si la basilique était ouverte en 395, puisqu'elle reçut la dépouille mortelle de Beatus et de Vincentia, décédés sous le consulat d'Anicius Olybrius et de Probinus, elle n'existait pas en 390, puisque ses fondations n'empêchaient pas encore, sous le consulat de l'empereur Valentinien, consul pour la quatrième fois, et de Neuterius, d'ensevelir un fidèle dans le troisième sous-sol de l'hypogée dont elles coupent et interceptent les galeries. L'exploration de ces galeries a fait trouver en dernier lieu diverses épitaphes timbrées du monogramme constantinien entre A et Ω, à la mode de la seconde moitié du IVe siècle, deux épitaphes nanties des dates consulaires de 361 et 367, et une épitaphe qui rachète, par sa teneur singulière, l'absence de date; bien que mutilée, elle laisse discerner une mauvaise adaptation d'hémistiches pillés dans les poésies du pape Damase, et même l'imitation d'un vers gravé sur le tombeau de ce pontife, mort en 384. Les témoignages s'accumulent donc et attestent que les galeries inférieures de la catacombe sont restées accessibles pendant la seconde moitié du IVe siècle, au moins jusqu'en 390, et peut-être même jusqu'en 392 si, ce que l'on ne peut affirmer, un fragment d'inscription revêtu de la date consulaire de cette année et ramassé dans le troisième sous-sol n'y est pas tombé des étages supérieurs.

A vrai dire, ces étages ne devaient guère avoir de places disponibles au IVe siècle, car, dans les galeries du second sous-sol circonvoisines de la basilique, toutes les épitaphes appartiennent au IIe siècle. A peine convient-il d'avancer jusqu'aux premières années du IIIe siècle celle de G. IVLIA. AGRIPPINA, et cela par l'unique considération que sous l'empire l'usage, très-rare, des prénoms de femmes commence seulement à une époque tardive. Le plus ancien exemple à date certaine que M. J.-B. de Rossi en connût jusqu'ici est celui de Gnea Seia Erennia Sallustia Barbia Orbiana, femme d'Alexandre Sévère. L'illustre archéologue pense que la Gaia Julia Agrippina sortait de la famille ou au moins de la clientèle des Agrippa descendants d'Hérode, qui adoptèrent le nom patronymique de Julius.

Non loin d'elle reposait un homme de la même famille ou de la même clientèle, car le monogramme gravé sur sa tombe

se décompose en AGRIPPINVS ou bien en IVLIVS AGRIPPA ; cette tombe porte un second monogramme

RVFINA. Dans la même région, un troisième monogramme en lettres grecques est plus difficile à déchiffrer.

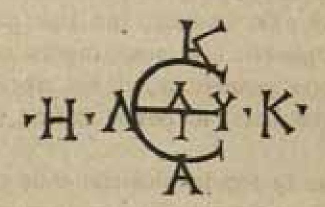

M. J.-B. de Rossi en dégage sans difficulté ΛЄΥΚΑΔΙΑ ; mais les lettres latérales H et K lui semblent indiquer un autre cognomen ou agnomen dont, à raison de son module prépondérant, l'Є serait l'initiale, et il invite en conséquence à lire ЄΛΛΑC (ou un nom analogue débutant par Є) H ΚΑΙ ΛЄΥΚΑΔΙΑ. Enfin, il tire d'un quatrième monogramme

FLAVILLA, cet inédit et gracieux dérivé du nom patronymique Flavius.

L'emploi des monogrammes en équivalent de noms propres se rencontre dans les anciennes catacombes et concorde ici avec les nombreux signes de vétusté des inscriptions. L'ancre, symbole de l'espérance tout à fait archaïque sans l'accompagnement du poisson, orne sept dalles funéraires. Les épitaphes sont laconiques ; aucune n'énonce le jour de la mort ou celui de l'enterrement ; la mention

même de l'âge est rare ; on se contente de nommer le défunt, par exemple : *Annius Felix*, — *P. Ælius Rufinus*, — *T. Æli. Se....*, — *M. Aurelius Januarius*. Leurs *tria nomina* impriment aux dernières inscriptions de ce groupe un cachet particulier de haute antiquité, et les noms et prénoms qui se côtoient dans le groupe et qui remettent en mémoire ceux des empereurs Publius Ælius Adrianus, Titus Ælius Antoninus et Marcus Aurelius, et des deux Anniæ Faustinæ impératrices, deviennent significatifs par leur agglomération. Ils désignent évidemment des affranchis ou des clients des Antonins.

On le voit : dans les galeries et les *cubicula* du second sous-sol, les *loculi* inférieurs, d'où proviennent les épitaphes précitées, ont été occupés par les générations qui s'éteignirent durant la seconde moitié du IIe siècle. Or M. J.-B. de Rossi explique comment l'état matériel des lieux ne laisse aucun doute que, pour creuser ces rangs de *loculi*, le niveau originaire des galeries ait été abaissé ; deux des *cubicula* présentent en effet chacun, sur leur galerie d'accès, deux baies d'entrée superposées. Les *loculi* supérieurs remontent donc à la période primitive d'excavation, et ont dû être remplis par les générations contemporaines, ou peu s'en faut, des saints éponymes de la catacombe.

L'épitaphe grecque de *Flavius Sabinus* et de sa sœur *Titiana* scellait l'un de ces loculi supérieurs. En la retrouvant, M. J.-B. de Rossi a constaté que la copie donnée par Marangoni l'amalgamait indûment avec celle de *Flavius Ptolœmeus pr.* et de sa femme *Ulpia Concordia*, et dès lors, la signification ΠατήΡ attribuée par Corsini au sigle *pr* de cette dernière inscription cessant d'être admissible, il a tout d'abord proposé d'y substituer celle de ΠραίτωΡ (1). Toutefois, après réflexion, il n'hésite pas à se corriger lui-même ; convaincu que si, en épigraphie païenne, l'abréviation *pr* répond bien au mot ΠραίτωΡ, on doit, en épigraphie chrétienne, la traduire par ΠΡεσβύτερος, il s'arrête à croire prêtre Flavius Ptolœmeus, et à le présumer, en conséquence, client ou affranchi plutôt que parent ou allié des Flaviens. Cette consciencieuse rectification ne réagit d'ailleurs en rien sur ce qui concerne Flavius Sabinus et Titiana, dont la biographie reste ignorée, mais dont l'origine ne prête à aucune équivoque. Flavius Sabinus et Titiana descendent de Flavius Sabinus, frère aîné de Vespasien ; les noms du défunt le prouvent. Et en même temps le nom de sa sœur, emprunté à la ligne maternelle, accuse une alliance entre les familles *Flavia* et *Titiana*, renseignement qui jette

(1) V. *Revue archéologique*, juillet 1875, p. 47.

une vive lumière sur l'extraction des *Titi Flavii Titiani* connus dans l'histoire. L'un d'entre eux fut préfet d'Egypte en 126, sous Adrien; un autre en 166, sous Marc Aurèle; un troisième, mentionné dans des inscriptions de Tarragone, remplit les fonctions de légat en Espagne sous Marc Aurèle et L. Verus, puis de proconsul en Afrique. Flavius Sulpicianus, père de Flavia Titiana, femme de Pertinax, après avoir été frère arvale jusqu'en 183, devint consul et plus tard préfet de Rome. Un dernier, enfin, eut la préfecture d'Egypte en 215 ou 216, sous Caracalla. A travers l'obscurité de leur filiation, on entrevoyait bien que ces Flavii Titiani pouvaient être issus, par une branche collatérale, de la même souche que les empereurs Flaviens; l'épitaphe de Flavius Sabinus et de Titiana change désormais la conjecture en certitude. Elle rappelle en outre à la pensée une marque de fabrique, sur terres cuites, insérée par Marini dans son recueil manuscrit d'inscriptions sous le n° 880: *Ex prædis Fl. Titiani clarissimi viri*, avec une palmette et un oiseau tenant deux cerises dans son bec. Ces accessoires adjoints à la légende de la marque rentrent tellement dans l'ordre du symbolisme chrétien qu'ils induisent en tentation de mettre le Fl. Titianus, propriétaire de la fabrique, au nombre des adhérents à la foi nouvelle.

Les questions de généalogie dont l'épitaphe de Fl. Sabinus et de Titiana réveille l'examen provoquent M. J.-B. de Rossi à faire un retour sur les premiers chrétiens de la famille Flavia et à développer ses motifs d'admettre, contrairement à l'opinion de M. Mommsen, l'existence de deux Flaviæ Domitillæ chrétiennes. Titus Flavius Sabinus, frère aîné de l'empereur Vespasien, eut deux fils, Flavius Sabinus et Flavius Clemens, et une fille; Vespasien eut aussi deux fils, les empereurs Titus et Domitien, et une fille, Flavia Domitilla, qui ne passe pas pour chrétienne. Sur ces prémisses, M. J.-B. de Rossi et M. Mommsen sont d'accord. Mais M. J.-B. de Rossi avait exposé, et Beulé s'est rangé à son avis (1), que de la fille de Titus Flavius Sabinus, mariée à un personnage oublié, naquit la vierge chrétienne Flavia Domitilla, cousine de Domitien et reléguée par lui dans l'île Pontia, et que de la fille de Vespasien, Fl. Domitilla, mariée à un personnage oublié, naquit la matrone chrétienne Flavia Domitilla, qui épousa son cousin le chrétien Flavius Clemens et fut reléguée par son oncle Domitien dans l'île Pandataria. M. Mommsen survenant a soutenu que la fille de Vespasien s'était mariée non à un personnage oublié, mais à son oncle Titus Flavius Sabinus, et que sa fille chré-

(1) V. *Journal des Savants*, année 1870, p. 19 et suiv.

tienne, Flavia Domitilla, était ainsi la sœur et non la femme de Flavius Clemens; la chrétienne Flavia Domitilla, petite-fille de Titus Flavius Sabinus, serait un être imaginaire. M. J.-B. de Rossi repousse ces assertions dont le pivot, l'union de Fl. Domitilla, fille de Vespasien, avec son oncle Titus Flavius Sabinus, ne résiste pas à la critique. En effet, les unions de parents à ce degré passaient en droit romain pour incestueuses, jusqu'au jour où le sénatus-consulte de l'an 49 les autorisa au profit immédiat de Claude et d'Agrippine. Or la législation nouvelle ne prévalut pas contre les mœurs, et Claude n'eut d'imitateurs que le seul T. Alledius Severus, chevalier romain, suivant Tacite, ou deux hommes de basse condition, selon Suétone. Si Titus Flavius Sabinus avait épousé sa nièce, ni Tacite ni Suétone n'auraient omis de relever ce défi à l'opinion publique, d'autant plus scandaleux que le mariage se serait accompli au lendemain, pour ainsi dire, du sénatus-consulte de 49; car, élevé au consulat en janvier 82, partant âgé de trente-deux ans au moins à cette date, le fils aîné de Titus Flavius Sabinus avait dû naître en l'an 50 au plus tard. Cependant, au rapport de Quintilien, qui fut chargé de leur éducation, les fils de Flavius Clemens étaient petits-neveux de Domitien. Mais c'est précisément ce qui avère l'alliance de leur père avec la nièce de Domitien, puisque l'alliance de leur aïeul paternel avec la sœur de Domitien choque toute vraisemblance historique. A la vérité, Philostrate appelle la femme de Flavius Clemens ἀδελφήν, sœur de Domitien; mais il y a là une faute évidente de copiste que l'on a déjà suggéré de corriger par ἀδελφιδῆν, nièce. Philostrate attribue d'ailleurs l'entrée de Stephanus, affranchi de la femme de Flavius Clemens, dans la conjuration contre Domitien, au désir de venger ses anciens maîtres condamnés par l'empereur, et Suétone qualifie ce Stephanus d'intendant de Domitilla; enfin Dion, en termes exprès, donne à la femme de Flavius Clemens le nom de Domitilla. Les textes combinés de Quintilien, de Philostrate, de Suétone et de Dion se prêtent ici un mutuel secours et établissent invinciblement que la matrone Flavia Domitilla, petite-fille de Vespasien, reléguée dans l'île Pandataria, était la femme et non la sœur de Flavius Clemens.

Quant à la vierge Flavia Domitilla, petite-fille, par sa mère, de Titus Flavius Sabinus, nièce de Flavius Clemens et cousine de Domitien, un passage formel d'Eusèbe, répété par Georges le Syncelle, nous révèle, d'après Bruttius, chroniqueur païen et contemporain des Flaviens, sa généalogie et sa rélégation à titre de chrétienne dans l'île Pontia. Faut-il croire qu'Eusèbe, ou mieux, que Bruttius ait

voulu parler de la précédente Domitille et qu'il ait écrit, par distraction ou ignorance, île Pontia pour Pandataria, et nièce pour femme de Flavius Clemens? Ce serait hasarder gratuitement l'hypothèse la plus arbitraire; et suivant la sage réflexion de Tillemont, citée avec un parfait à-propos par M. J.-B. de Rossi, « il n'est point « raisonnable de trouver des fautes dans de célèbres auteurs lors- « qu'on les en peut exempter, comme il est aisé de faire en cette « rencontre en distinguant deux Domitilles. »

LOUIS LEFORT.

INSCRIPTION BILINGUE

DE

AIN-YOUSSEF

M. Ant. Hèron de Villefosse a rendu compte, dans cette *Revue* (1874, I, p. 131), d'une inscription bilingue, latine et néopunique, dont M. le docteur Reboud lui avait adressé l'estampage. Mon savant confrère M. de Saulcy lui remit la transcription du texte punique, incomplet comme la partie latine. Cette transcription, faite à la hâte sur un estampage imparfait, ne rend que très-imparfaitement les mots de ce texte, et ne pouvait, par conséquent, éclairer en rien l'inscription latine. Depuis, M. de Sainte-Marie envoya à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un nouvel estampage du monument, et, dans une courte communication faite à l'Académie le 3 septembre dernier (voy. Comptes rendus, 1875, p. 202), M. Léon Renier a proposé de lire (*Thibili*)*tanus*, et d'identifier *Aïn-Youssef* avec les *Aquæ-Thibilitanæ* de la Notice et le *Thibilitanæ* de la Table de Peutinger.

Il était à supposer que, le texte punique une fois déchiffré, il servirait à compléter le latin, de même que celui-ci fournirait des mots qui rempliraient quelques lacunes du texte punique. On pouvait l'espérer d'autant plus que les deux textes vont en sens inverses l'un de l'autre. Un examen attentif de l'estampage a réalisé cette espérance. Nous proposons donc la restitution partielle suivante du monument :

AZRVBAL · AR[SVMALACI · F · THIBILI
TANVS · TEMPLVM[... IN PATRIS · MEMORIAM
DSPF CVRAVIT · VOTVMQ[VE · SOLVIT · IN · ÆTERNVM

פעל מקדש ז עזרבעל ב]ן ארשמלך הנעם [בטבלת
........:...מן כספא ו]טנא כמנצבת לארשמ[לך
אבא..........ושלם אית נ]דרא לאולמם

Voici la traduction de la partie néopunique :

« [A fait ce temple Azrubaal] fils d'Arzumalac le bon, [à Thibilis.

« [... de son argent et il l'a] élevé comme une pierre commémorative en l'honneur d'Arsuma[lak...

« [Son père... et il a ainsi accompli] son vœu. Pour l'éternité ! »

Ce monument, quelque court qu'il soit, est intéressant sous le point de vue paléographique. Remarquons d'abord la nouvelle forme du *schin* ש, que nous n'avons pas encore rencontrée ; le troisième trait remontant à gauche manque ordinairement et distingue ici cette lettre du *zâyin*, avec lequel le schin se confond ailleurs dans le néopunique (1). Comme sur quelques autres monuments de l'Afrique, le *bét*, le *résch* et le *dâlet*, qu'on distingue difficilement sous les formes usées du néopunique, ont conservé à peu près l'ancien type phénicien. Enfin, si nous avons bien lu le mot כמנצבת, le *sâdé* צ serait bien réduit et raccourci, la haste inférieure ne dépassant pas les autres caractères.

Passons maintenant à l'analyse des mots :

Ligne 1. — Le *noun*, très-visible, ne laisse pas de doute sur le mot בן, qui certainement était précédé de עזרבעל, nom conservé dans la partie latine. En revanche, l'inscription latine emprunte au texte punique le nom de ארשמלך qu'on y lit à la première ligne, et dont les deux premières lettres AR sont restées intactes. Nous transcrivons le nom *Arsumalac*, en suivant pour le second élément, *malac*, l'orthographe latine usitée pour Malachbal ; quant au premier élément ארש, si fréquent sur les tables votives de Carthage, soit comme ארש, soit comme ארשא, ou ארשם, il répond très-probablement à *Arisus* (L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, index). Les composés de ארש avec un nom de divinité sont rares ; cependant une table votive inédite de Carthage nous fournit le nom de ארשתבעל. — הנעם est un qualificatif, se rapportant au père, et signifiant « le bon » ; la racine est très-fréquente en phénicien. Nous supposons à la fin de cette ligne le nom punique de Thibilis, que nous ne connaissons pas autrement ; il mé-

(1) Cette confusion régnait également dans la prononciation ; ces peuples, habitant le nord de l'Afrique, confondaient les sifflantes comme les gutturales.

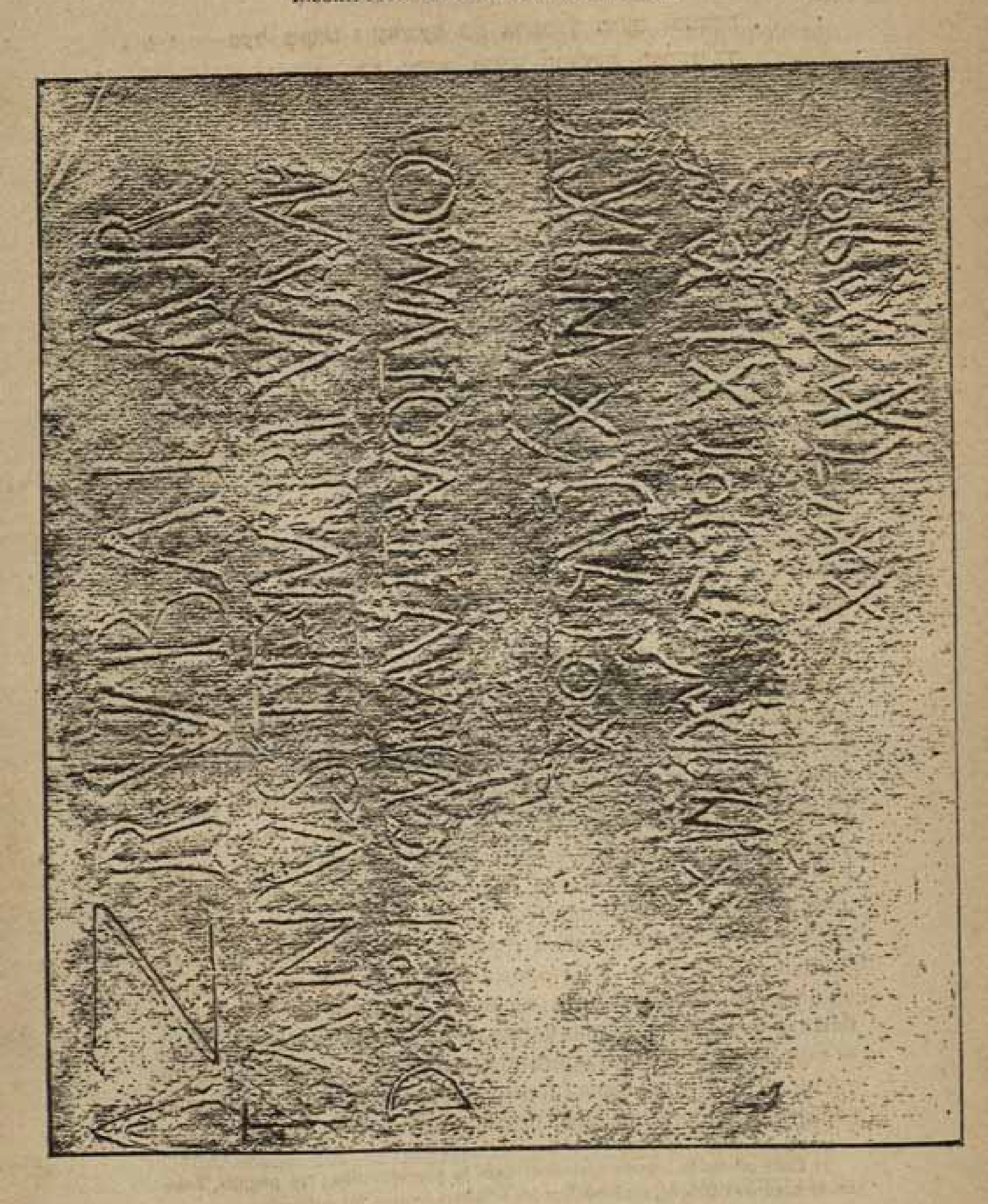

rite d'être remarqué qu'en hébreu טבל, *tabal*, *immersit*, s'emploie pour l'immersion dans l'eau pour la guérison (II *Rois*, v, 14), et que le nom טבלת, *Thibilis*, s'adapte donc parfaitement aux eaux thermales d'Aïn-Youssef.

Ligne 2. — La tête de lettre conservée avant le *noun* appartenait probablement à un *tét*, première lettre du mot טנא *erexit*, et en prenant l'*alef* comme suffixe : *erexit id* (templum). — Le mot qui suit est le plus difficile de l'inscription. Cependant les trois premières lettres et le dernier caractère sont certains ; l'avant-dernière lettre ressemble, il est vrai, plutôt à un *résch* qu'à un *bêt*, et la quatrième, prise pour *sâdé*, offrirait une forme inusitée, bien que possible. Mais toute tentative de lire un autre mot que כמנצבת échoue. Or *mansébêt*=*massébêt* (voy. Comptes rendus, 1875, p. 261) (1) se dit d'ordinaire d'un monument funèbre et de toute autre pierre commémorative dressée en l'honneur d'un mort, et Azrubaal, en faisant construire un temple ou une chapelle pour perpétuer la mémoire de son père, pouvait bien dire que ce temple était comme un *massébêt*. Ajoutons qu'ainsi seulement l'emploi de *tana* était ici possible ; ce verbe n'a jamais d'autre régime que אבן, « pierre », מצבת, etc., mais ne se dirait ni d'une maison, ni d'un temple qu'on construit. Le sens impropre de טנא est donc expliqué par l'adjonction du mot signifiant : à l'instar d'une pierre commémorative. — לארשם devait être complété comme nous l'avons fait. Il nous a fourni les mots : *in patris honorem* ou *memoriam*, que nous supposons à la fin de la seconde ligne du texte latin. — Nous conjecturons, en outre, en tête dans le texte punique, les mots מן כמפא, ou מן מנא (de מנם, *Aschmounazar*, l. 6), pour rendre *d. s. p.*

Ligne 3. — Le nom d'Arsumalac était certainement suivi de אבא, « son père ». — Avant דרא il manque le *noun*, et la phrase entière, d'un hébraïsme fort correct, ושלם א·ית נדרא = *votumque solvit*, se retrouve *Néopunique*, LXXXVI, 3 (2). — Le dernier mot לאולמם =

(1) Aux exemples de la forme *mansébêt*, donnés à cet endroit, nous pouvons maintenant ajouter la *néopunique* CXXIII, bilingue, que vient de publier M. Euting (*Zeitsch. d. D. m. Gesellschaft*, vol. XXIX, p. 236), et où il faut lire à la quatrième ligne :

פהלא לאבענהם מנצבת שעטרי ונדעי

« posuerunt patri suo monumentum Saturio et Gadæus. »

(2) L'estampage que nous avons sous les yeux porte très-distinctement שלמתי, et non עלמתי. On n'a donc pas à recourir à l'explication de Schrœder, *Die Phœniz. Sprache*, p. 204, note 1.

לעולמם se voit ici pour la première fois au pluriel ; au singulier les exemples abondent en phénicien (voy. entre autres la fin de *Aschmounazar*), et en hébreu le mot se trouve indifféremment aux deux nombres, bien que l'emploi du pluriel paraisse plus moderne. La mutation de l'*alef* pour l'*ayin* est très-fréquente en néopunique. Le *waw*, comme lettre quiescente, est plus extraordinaire, et jusqu'à ce jour, que je sache, sans exemple. — Le mot paraît contenir un vœu qui se rapporte à tout le contenu de l'inscription.

J. Derenbourg.

(3) Le nom de la divinité à laquelle le temple était consacré ne se trouve ni en latin ni en phénicien. Peut-être le lisait-on, dans le texte latin, à la ligne 2, après *templum*, et dans le punique, au commencement de la ligne 2.

LE

PAVAGE DE L'ÉGLISE D'ORBAIS

L'église paroissiale d'Orbais, située dans le département de la Marne et classée parmi les monuments historiques de la France, est le plus important édifice religieux de l'arrondissement d'Épernay. Cette remarquable construction de la première période du style gothique fut longtemps affectée aux besoins d'une célèbre abbaye bénédictine supprimée en 1791. Elle mérite une étude attentive, que nous espérons pouvoir lui consacrer prochainement dans une monographie. Aujourd'hui nous voulons seulement en faire connaître le pavage. Ce pavage consiste, comme dans la plupart des églises du moyen âge, en carreaux de terre cuite émaillée et en dalles funéraires qui, peu à peu, à partir du XII[e] siècle, se substituèrent au mode primitif de revêtement du sol adopté par les constructeurs. L'importance des tombeaux nous empêchera de suivre l'ordre logique : nous parlerons d'abord de ceux-ci ; nous traiterons après du carrelage émaillé qu'ils avaient remplacé.

I

L'église de l'abbaye d'Orbais dut renfermer au moyen âge de nombreuses tombes de ses abbés et peut-être aussi quelques sépultures de seigneurs laïques (1). Elle en conservait certainement encore au XVI[e] et même au XVII[e] siècle. Mais, malheureusement, jusqu'à nos jours l'abbaye n'a pas été décrite, et sa situation monumentale n'a jamais été constatée avec précision. Orbais n'eut pas, au XVII[e] siècle, le bonheur d'être visité par Gaignières. Dom Michel

(1) Le fait serait nécessaire et certain si Orbais n'avait eu deux églises depuis la fin du XII[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e]. L'église abbatiale considérablement diminuée est seule parvenue jusqu'à nous ; elle est devenue la paroisse du village.

TOMBE DE GUY DE TREVESELAY _ ABBÉ D'ORBAIS.

TOMBE DE PIERRE DE CHAVIGNY, ABBÉ D'ORBAIS.

Germain, mort en 1694, adressa certainement des questions à ses confrères les moines d'Orbais quand il rédigea son *Monasticon gallicanum;* mais il n'obtint pas d'eux des renseignements bien abondants sur le nombre, la position et l'importance des tombeaux de cette abbaye. Pour remplir le paragraphe qu'il consacre aux tombeaux de chaque monastère, on lui signala seulement une pierre sculptée du XIII^e siècle (1) qui passait alors pour le sarcophage primitif de saint Réole, et une autre sépulture sous cette vague désignation: « Abbatis quoque infulati superest tumba, sed nomen majori ex parte corruptum legi non potuit (2). »

Dom Martène et dom Durand, qui nous ont appris tant de choses intéressantes sur l'état des abbayes bénédictines au commencement du XVIII^e siècle, disent seulement, à propos d'Orbais, dans leur *Voyage littéraire* (Paris, 1717, in-4, p. 75): « Nous allâmes de là (de Chézy) à Orbais, monastère de notre congrégation plus renommé par la profession du célèbre Godescalque que par ses grands biens. Saint Rieul, archevêque de Reims, en fut fondateur et l'a choisi comme lieu de sa sépulture. On y voit encore dans l'église son tombeau, et, à la porte, sa figure où il est représenté avec une mitre ronde en pointe comme un pain de sucre (3). » Pas un mot des autres tombes.

A l'article d'Orbais, le tome IX du *Gallia christiana*, publié en 1751, signale dans la chapelle de la Vierge (alors unique et située dans le bras droit du transsept) le tombeau de l'abbé Guillaume qui vivait au XII^e siècle, et le tombeau de l'abbé Pierre de Chavigny enterré dans la chapelle absidale, dédiée alors au Saint-Esprit.

Ainsi les historiens ne nous ont transmis de renseignements que

(1) Aujourd'hui dans la première chapelle du chevet à gauche, où elle forme un autel. Elle était autrefois dans le collatéral méridional, placée contre le mur et soutenue par des colonnes, au-dessous d'une fenêtre, entre la chapelle de la Vierge et la chapelle de saint Nicolas. M. l'abbé Pécheur, dans ses *Annales de Soissons*, t. II, p. 587, n'a pas compris le texte du *Voyage littéraire* et s'est trompé quand il a dit que saint Réole était représenté sur ce monument.

(2) Bibl. nat., ms. 11818, fol. 355 et suiv.

(3) Cette forme de mitre et de tiare est bien connue; elle se retrouve portée par deux papes parmi les figures du portail méridional de la cathédrale de Chartres. Saint Sixte, premier évêque de Reims, sculpté sur le trumeau de la porte centrale du transsept nord de la cathédrale de cette ville, est coiffé d'une mitre semblable. La statue de saint Réole et tout le portail de l'église d'Orbais ont disparu. Mais la mention du costume épiscopal de saint Réole que nous ont laissée les deux bénédictins suffit à nous renseigner sur la date des constructions détruites aujourd'hui. La figure de saint Réole et probablement le portail dans lequel elle était disposée remontaient au commencement du XIII^e siècle. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. III, p. 16, fig. 2, et t. IV, p. 213 et 399.

sur trois sépultures de l'abbaye d'Orbais : 1° le prétendu tombeau de saint Réole, pierre portant un dessin d'ornement qu'on peut attribuer au XIIIe siècle; 2° le tombeau de l'abbé Guillaume; 3° celui de Pierre de Chavigny.

Nous n'avons pas à nous occuper du premier, qui, dans l'état où il se trouve et si la tradition s'applique toujours au même objet, n'a jamais pu être un tombeau et, en tout cas, n'a jamais servi à paver l'église. La dalle funéraire de Pierre de Chavigny existe encore et sera décrite ci-dessous. On va voir quel était le tombeau de l'abbé Guillaume, mort antérieurement à 1192.

Un bénédictin du XVIIe siècle a laissé sur l'abbaye d'Orbais un manuscrit anonyme dont j'ai commencé la publication. Ce bénédictin, qui s'appelait Dom Nicolas Dubout, comme je l'ai récemment établi (1), qui était né à Saint-Valery-sur-Mer, et qui fut prieur d'Orbais de 1699 à 1702, a décrit, vers 1701, le tombeau de l'abbé Guillaume. Il en parle ainsi : « On ne sçait si cet abbé Guillaume, qui vient de nous rapporter les circonstances de la dédicace d'un autel et de la translation des reliques de saint Réole qu'il avoit fait faire dans cette église, est le même que Guillaume (2) inhumé dans la chapelle de la très-sainte Vierge, entre le marchepied de l'autel et la balustrade, vers la muraille, représenté sur sa tombe en habits sacerdotaux, tenant sa crosse ou bâton pastoral de la main gauche, portant une grande couronne ou tonsure monachale, sans mitre, les pieds vers l'autel, la tête en bas, suivant l'ancien usage de l'Église. On lit les vers suivans autour de sa tombe, dont quelques mots sont effacez :

Abbas Willelmus quo nostra ......
A rebus mundi quæ causam dant pereundi
Ad regnum cœli pervenit mente fideli.
Hoc sub sarcofago requiescit vir venerandus
Moribus et vita cunctis qui mansit amandus.
Hinc abiit; sed non obiit. Transivit ad esse. »

Cette tombe disparut peu de temps après sa description, par suite d'un accident. On lit en effet dans une note ajoutée après coup au manuscrit de Dom Dubout par une main différente : « Il n'y a plus

(1) Voir le Journal *le Vigneron champenois* des 29 septembre et 6 octobre 1875.

(2) La prudente réserve du bénédictin Dubout était inutile. On verra ci-après que la légende qui entourait le tombeau convient parfaitement à l'épitaphe d'un abbé mort à la fin du XIIe siècle. Le *Gallia christiana*, d'ailleurs, n'a pas fait de difficultés pour reconnaître dans les deux abbés Guillaume un seul et même personnage.

de tombe dans la chapelle de la Vierge, parce qu'elle se mit tout en morceaux lorsqu'en 1713 on voulut la lever pour paver ladite chapelle. » Le tome IX du *Gallia*, rédigé avant 1713, mais paru seulement en 1751, n'a pas signalé la destruction du tombeau de l'abbé Guillaume et le cite comme existant encore. Cette mention était donc devenue déjà inexacte au moment où le diocèse de Soissons fut publié par les successeurs de Dom Denis de Sainte-Marthe. Je n'ai pas encore retrouvé, ni autour de l'église ni dans le village, un seul fragment de ce monument, qui dut être sculpté en faible relief comme un grand nombre de *lames* de cette époque.

Il existe actuellement dans l'église d'Orbais quatre tombes plates, soit complètes, soit à l'état fragmentaire. On en trouve ici des reproductions d'après d'excellents estampages que je dois à mon collègue et ami M. Ant. Héron de Villefosse.

Près de la chapelle des fonts, une ardoise gravée, horriblement mutilée, porte encore des traces d'une inscription actuellement illisible, et la représentation d'un personnage. M. le comte de Mellet

(*Bulletin archéologique* 1842-43, p. 250) a proposé d'y voir un frag-

ment de la dalle placée vers 1192 sur la sépulture de l'abbé Guillaume. Je ne partage point ce sentiment. J'ai donné plus haut la preuve que la tombe de ce Guillaume avait péri en 1713. Je crois aussi qu'il es impossible de ne pas reconnaître une femme dans le personnage représenté sur cette dalle. La guimpe ne saurait laisser de doutes. Peut-être est-ce le tombeau d'une certaine dame Hélène citée, dans la liste des bienfaiteurs, pour un don considérable, et dont le nom s'était perpétué dans un lieu-dit, voisin du monastère. Cette hypothèse n'est point gratuite et je ne suis pas même le premier à la formuler. Dom Dubout, qui a connu cette sépulture avant qu'elle fût déplacée, en parle ainsi : « Une dame appelée communément dame Heleine a donné à l'office de thrésorier un clos appellé communément le *clos dame Heleine,* situé dans l'enceinte des murs d'Orbais, vers l'Occident ; on dit [pour elle] une grand'messe, tous les ans, au commencement du mois de novembre. On croit qu'elle a été inhumée le long du mur de la chapelle de la Sainte-Vierge, au-dessous de la fenêtre, à droite, vers le midi. On voioit encore, en 1700, un tombeau dans le gros mur et une grande tombe de pierre bleüe-noire sur laquelle étoit gravée la figure d'une femme qu'on croit représenter cette dame Heleine. » Le style, la robe et la coiffure permettent de dater ce monument de la fin du XIII^e^ siècle ou, au plus tôt, du commencement du XIV^e^. Le travail de cette lame est tout particulièrement à signaler. Les traits du dessin de la tête n'y sont pas gravés en creux, mais *épargnés* comme dans une gravure sur bois. Ils étaient destinés probablement à s'enlever en noir sur un fond de mastic différemment coloré, ou à sertir de minces lamelles de marbre ou de métal.

Près de la chapelle de saint Prix et sous un banc, on remarque quelques fragments d'une dalle funéraire en ardoise très-mutilés et brisés en plusieurs morceaux séparés les uns des autres. On n'y peut distinguer qu'un dessin d'architecture et la tête d'un ange, le tout dans le style du XIII^e^ siècle, ainsi que les mots suivants :

.... VDHOIS BORIOIS DORBEZ QVI .....

M. le comte de Mellet, en communiquant, il y a quelques années, un estampage de cette pierre au comité des travaux historiques, insistait avec raison (*Bulletin archéologique,* tome III, p. 367) sur le beau dessin de l'ange. Le caractère épigraphique nous a paru si net et si remarquable que nous en avons fait reproduire une partie.

Dans le bras droit du transept, devant l'autel de l'ancienne chapelle de la Vierge, on a récemment placé au milieu du pavé une dalle funéraire en pierre de liais d'une exécution fort remarquable et d'une

excellente conservation. Comme une reproduction gravée (pl. IV) accompagne ces lignes, nous n'avons pas à *décrire* le monument ni à insister sur sa beauté. Voici la légende qui encadre la pierre :

CI : GIST : MESSIRES : GVIZ : DE : TREVESELAY : JADIS : ABBÉS : DORBEZ : QVI : TRESPASSA : LAN : DE : GRACE : M : CCC : L : II : OU : MOIS : DE : SECTEMBRE : PRIÉS : POUR : LAME : DE : LI : EN : DISANT : REQVIEM : ETERNAM : DONA : EI : DOMINE : ET : LVX : PERPETVA : LVCEAT : EI : CVM : SANCTIS : TVIS : IN : ETERNVM : QVIA : PIVS : ES ✠

Cette sépulture ayant été inconnue de Dom Michel Germain et des auteurs du *Gallia christiana*, les bénédictins ont ignoré l'existence de Guy de Treveselay. Important document pour l'histoire, puisqu'elle rectifie et complète la liste des abbés d'Orbais, cette tombe constitue un spécimen très-intéressant d'un art qui produisit en France des œuvres si admirables. Je n'ai rien pu apprendre sur la famille à laquelle appartenait Guy de Treveselay. Dom Dubout, qui a vu et décrit la dalle, n'a pas même inscrit ce personnage dans la série des abbés d'Orbais qu'il a mis tant de soin à composer. Au XVII^e^ siècle on n'osait pas encore se fier à un monument archéologique que n'appuyait aucun

document littéraire. L'habitude portait évidemment notre bénédictin à considérer les chartes et les chroniques comme les seules sources de l'histoire. Cette omission d'un fait inconsciemment connu me paraît curieuse à mentionner. En 1700, d'après Dubout, la tombe de Guy de Treveselay était « au bas du presbytère ou sanctuaire » de l'église, « au-dessous de la lampe », disposée « la tête en bas, les pieds vers l'autel ». Pour saisir l'effet produit par cette dalle, ainsi que par la suivante, il faut interpréter les planches héliographiques ci-jointes. Dans la réalité le fond est blanc et les traits, autrefois remplis de mastic ou de plomb, étaient noirs. La photogravure, d'après des estampages à la manière noire, a donné le résultat contraire. Cette transposition, très-compréhensible pour un œil exercé, vaut mieux cependant qu'une traduction infidèle.

Dans la chapelle absidale, autrefois sous le vocable du Saint-Esprit, aujourd'hui sous celui de la Vierge, une tombe en pierre de liais nous conserve l'image et l'épitaphe de Pierre de Chavigny, abbé d'Orbais (pl. V). Avec celle de l'abbé Guillaume, c'est la seule tombe plate de ce monastère qu'aient connue les auteurs du *Gallia*, et, depuis qu'ils l'ont signalée, elle n'a pas changé de place. Quoique beaucoup moins belle et moins bien conservée que la précédente, elle est conçue dans le même style et rappelle plus le goût du XIV^e^ siècle que celui du XV^e^. Aux quatre coins de la dalle on remarque un petit écu chargé d'une croix et d'un lambel de cinq pendants. On lit autour de la pierre cette légende :

✠ CI : GIST : MESSIRE : PIERRE : DE : CHAVIGNY : JADIS : ABBÉ : DORBAIS : QUI : TRESPASSA : EN : LAN : DE : GRACE : NOTRE : SEIGNEUR : MIL : CCCC : ET : XX : LE : VII^e^ : JOUR : DU : MOIS : DAOUT : PRIES : DIEU : POUR : LAME : DE : LUY :

Voici ce que Dom Nicolas Dubout a dit de cet abbé : « On a vu dans l'article précédent (celui de Pierre Morin) que cet abbé avoit été élu par les religieux de ce monastère et avoit prêté son serment

de fidélité à l'archevêque de Reims suivant les lettres cy-devant citées du neuvième jour de novembre 1402. Depuis ce temps on ne trouve aucun mémoire qui parle de lui ni de ce qui se passa ici sous son administration, qui fut d'environ dix-neuf ans ; car il mourut le septième jour d'août 1421, et son corps fut inhumé dans la chapelle dite du Saint-Esprit située dans le fond de notre église, au-dessous du marchepied et au milieu, sous une tombe de pierre sur laquelle il est représenté revêtu de ses habits pontificaux, mitre en tête, anneau au doigt, crosse à la main, les pieds vers l'autel et la tête en bas selon l'ancien usage de l'Eglise. » Les auteurs du *Gallia*, comme Dom Nicolas Dubout, ont attribué à l'année 1421 l'époque de la mort de Pierre de Chavigny. Est-ce une mauvaise lecture, ou bien le chiffre I qui aurait pu suivre le chiffre XX serait-il aujourd'hui effacé ? Je ne puis lire actuellement que 1420.

Cette date de 1420 coïncide avec une des catastrophes les plus terribles dont Orbais ait été le théâtre pendant la guerre de Cent ans, qui ravagea et ruina toute la contrée. Dom Nicolas Dubout en parle ainsi : « Cette salle ou palais royal a toujours subsisté jusqu'aux troubles excités dans ce royaume par les Anglois qui, vers l'an 1420, sous le règne de Charles septième (lisez Charles VI) s'emparèrent des plus belles et des plus riches provinces de France... Ces Anglois assiégèrent Orbais qui, comme on peut juger, ne fit aucune résistance ; ils le prirent et y étant entrez en foule, à mains armées, ils investirent ce palais, le pillèrent, y mirent le feu, le réduisirent en cendres et le ruinèrent. L'abbé et la plus grande partie des religieux de l'abbaye, apprenant les approches de ces inhumains, les cruautés et les sacriléges qu'ils commettoient partout où ils passoient, et craignant avec fondement d'éprouver eux-mêmes tous les excez de leur fureur victorieuse, cédèrent à la violence et se refugièrent dans un lieu de sûreté, abandonnant toutes choses à la discrétion des soldats. Les autres religieux qui, par la foiblesse de leur grand âge ou par leurs infirmités, n'avoient pu suivre leur pasteur et leurs frères, s'enfermèrent dans ce palais, croyant y être en assurance contre la cruauté des Anglois ; mais ces barbares, continuant de donner des marques de cette fureur qu'ils ont fait passer à leurs successeurs, y mirent le feu et ces innocentes victimes y furent consumées au milieu des flammes. »

Cette prise d'Orbais par les Anglais, obscur épisode de la guerre de Cent ans, ne se trouve pas rapportée par Jean-Jouvenel des Ursins dans son *Histoire de Charles VI*, ni par la *Chronique de Pierre de Fenin*. Mais nous savons par ces chroniqueurs que, pendant l'an-

née 1420, la Champagne et la Brie furent le théâtre d'une épouvantable lutte. Tout récemment M. d'Arbois de Jubainville (1), tirant un parti inattendu de certains documents d'archives en apparence insignifiants, a montré la misère de la Champagne pendant ces terribles années qui précédèrent la mort de Charles VI. La date de 1420 fut particulièrement fatale aux environs d'Orbais (2). Il faut peut-être, malgré ce que dit Dom Dubout, rapprocher la mort de l'abbé Pierre de Chavigny du désastre subi par Orbais en 1420.

Dom Dubout ajoute ce qui suit : « Une famille de Chavigny subsiste encore aujourd'hui dans ce pays dans Jean et Pierre de Chavigny sieurs de Corrobert qui demeurent à Margny et N. de Chavigny sieur de Courtbois. On ne sait si Pierre de Chavigny, notre abbé et les dits sieurs de Chavigny sont sortis de la même famille, laquelle n'est plus recommandable aujourd'hui que par sa noblesse et son antiquité. » Nous devons féliciter le bénédictin de sa réserve et de sa prudence. Les familles du nom de Chavigny sont en effet très-nombreuses ; mais il ne se trompait pas en supposant que la famille du vieil abbé d'Orbais était encore représentée dans le pays. Ces sieurs de Chavigny portaient encore au XVII^e siècle les mêmes armoiries, à peu de chose près, qu'on voit gravées aux quatre coins du tombeau. On trouve dans l'Armorial général de d'Hozier (généralité de Paris, t. IV, p. 82) que « Héracle de Chavigny, escuyer, seigneur de Vieux-Maisons-Sainte-Colombe, porte d'argent à une croix dentelée, alaisée, de gueules, surmontée d'un lambel de trois pendants de sable. » Mieux encore : les Chavigny ont un dossier dans le fonds Chérin au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. On y voit figurer les membres de cette famille qui étaient contemporains et voisins de Dom Dubout, et ces membres portaient en 1700 « d'argent à une croix de gueules endentée de sable et alaisée, et un lambel à trois pendants de sable posé en chef. » L'abbé d'Orbais était donc bien de leur maison. La famille tirait son nom du fief de Chavigny, paroisse de Saint-Cyr (Seine-et-Marne), qu'elle posséda avec la terre de Courtbois au moins jusqu'au XVII^e siècle et dont elle rendait hommage au Roi « comme mouvant de lui à cause de son châtel et comté de Meaux. »

Plus heureux que nous, Dom Nicolas Dubout a encore connu un tombeau vainement cherché aujourd'hui dans l'église d'Orbais. La

(1) *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques*, série G, t. I, 1873, in-4°.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Inventaire sommaire*, Introduction, p. XI.

description insuffisante qu'il en a laissée nous oblige à le mentionner à tout hasard, quoique nous doutions qu'il ait jamais pavé l'église abbatiale. « On voit encore, dit Dom Dubout, la figure en relief longue d'environ cinq pieds d'un évêque ou abbé régulier sous une arcade au bas de la croisée méridionale, dans un coin. Mais on ignore le nom de celui qu'elle représente, faute d'inscription. On l'a changée plusieurs fois de place ; en 1696 elle était à la porte par où on entre aujourd'hui au chœur, devant la sacristie, auparavant que l'on y eut fait la balustrade de bois. » Il semble que ce monument dut être un tombeau sculpté, originairement encastré dans un mur, et non une dalle de la nature de celles que nous avons étudiées.

Dom Jean Louveau, prieur du monastère d'Orbais, mort le 5 novembre 1563, avait aussi été inhumé dans la nef de l'église. La pierre qui recouvrait sa sépulture, déjà brisée à la fin du XVII^e^ siècle, d'après Dubout, n'existe plus aujourd'hui.

LOUIS COURAJOD.

NOTE

SUR

LA SITUATION DE SYNNADA

(*Lue devant l'Académie des inscriptions, le 10 mars 1876*)

La ville phrygienne de Synnada était située dans l'angle sud-est de la Phrygie orientale ou *Phrygia salutaris* (1) ; la région où elle se trouvait était appelée *Phrygie parorée* (ἡ παρώρειος λεγομένη Φρυγία) parce qu'elle s'étend au pied des montagnes de la Pisidie, dont le haut et épais massif domine cette partie du plateau central de l'Asie Mineure et la sépare des vallées et des côtes de la Pamphylie (2). La première fois que Synnada paraisse pour nous dans l'histoire, c'est à propos de l'expédition de Manlius Vulso ; le consul passa par Synnada en marchant contre les Galates (3). Une fois les Romains établis en Asie par le legs du dernier roi de Pergame, nous trouvons Synnada, qui avait appartenu au royaume des Attale, capitale d'un district ou διοίκησις. Ce district, d'abord compris dans la province d'Asie, en fut détaché à deux reprises, pendant le dernier siècle de la république, pour être rattaché à la province de Cilicie (4) ; puis, en 49, il fit retour à l'Asie proconsulaire et ne cessa plus d'en dépendre (5).

(1) Cette dénomination, qui s'explique par les nombreuses sources thermales que possède cette contrée, ne date que de la fin du IIIe siècle et de la nouvelle division des provinces.

(2) Strabon, XII, 8, 13, 14.

(3) Liv. XXXVIII, 15.

(4) « Ex provincia mea Ciliciensi, cui scis τρεῖς διοικήσεις Asiaticas attributas esse. » Cic. *Ad familiares*, XIII, 67. Les nombreuses mentions qu'il fait de son séjour à Synnada, et des séances où il y présida *pro tribunali*, prouvent bien que Synnada était le chef-lieu de l'une de ces trois διοικήσεις. *Ad famil.* III, 8, 3, 5, 6 ; XV, 4, 2. *Ad Atticum*, V, 16, 2 ; V, 20, 1 ; V, 21, 9

(5) Voir les textes réunis à ce sujet dans Bergmann, *De Asia Romanorum provincia*; Berlin, 1846, in-8°. Cf. Waddington, *Fastes des provinces asiatiques de l'empire romain*, p. 23.

Sous l'un comme sous l'autre régime, Synnada fut toujours l'une des villes où se tinrent les *conventus juridici*, ces sessions judiciaires annuelles que présidait le gouverneur ou son *legatus*. Cicéron, quand il se rendit dans sa province de Cilicie, et quand il en revint, s'arrêta à Synnada pour y présider ces assises (1), et Pline, au premier siècle de notre ère, nous dit que cette ville donnait son nom à l'un des districts administratifs et judiciaires de la province d'Asie ; ce district comprenait, outre son chef-lieu, vingt et un bourgs et villes de moindre importance (2). Synnada n'était pourtant pas une bien grande ville, au témoignage de Strabon (3) ; mais ce qui en avait fait la célébrité dans tout l'empire romain, c'étaient les carrières de marbre situées dans ce district. Ces carrières, comme nous l'apprend le géographe, étaient tout près du bourg de Docimia (Δοκιμία κώμη), qui dans le pays donnait son nom au marbre que l'on en tirait (Δοκιμίτης, Δοκιμαῖος λίθος) ; mais, en dehors de la province, on ne connaissait même pas l'existence de ce village de carriers, et l'on désignait ce marbre par le nom de la ville la plus voisine, de celle où devaient être établis les entrepreneurs et les négociants avec lesquels traitaient ceux qui avaient à faire des commandes de cette belle matière (4). Nous apprenons par Strabon que, malgré la difficulté du transport jusqu'à la mer et la longueur du voyage maritime, il arrivait à Rome des colonnes et des dalles de ce marbre ; à l'aide d'échantillons authentiques, on en retrouverait probablement des morceaux sur ce quai de débarquement, dans ce vaste chantier que l'on a déblayé il y a quelques années, en aval de Rome, sur la rive gauche du Tibre ; dans cette *Marmorata*, comme on l'appelle, on avait déjà recueilli, en 1870, plus de 600 morceaux de marbres ou de brèches précieuses, dont beaucoup portaient des dates consulaires (5).

(1) Cicéron, en allant, s'arrêta trois jours à Synnada, comme il s'en était arrêté trois à Laodicée, et trois à Apamée (*Ad Atticum*, V, 16, 2). Pour la session qu'il y tint à son retour, voir même livre, l. XXI, § 9.

(2) Plin. *H. N.* V, 29 : « Alter conventus a Synnada accipit nomen. Conveniunt Lycaones, Appiani, Eucarpeni, Dorylæi, Midæi, Julienses, et reliqui ignobiles populi XV. »

(3) Σύνναδα δ' ἐστὶν οὐ μεγάλη πόλις, XII, 8.

(4) A Smyrne déjà on se servait de la même expression qu'en Italie. Dans une note de son intéressant mémoire *sur divers monuments métrologiques* (*Mémoires d'histoire ancienne*, 1863, in-8°, p. 202) M. Egger a relevé cette mention que contient une inscription de Smyrne : κείονας (p. Κίονας) εἰς τὸ ἀλειπτήριον Συνναδίους (*C. I. Gr.*, 3148).

(5) *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 1870, p. 9-11 ; 1872, p. 134-145.

Le rôle historique de Synnada a donc eu assez d'importance pour qu'il y ait lieu de chercher à déterminer exactement le site qu'a jadis occupé cette ville. Le premier qui l'ait tenté c'est Hamilton ; on peut voir dans son voyage en Asie Mineure comment il combine avec les données de la Table de Peutinger les renseignements que nous fournissent Tite-Live, Cicéron et Strabon sur la position de Synnada, et comment il arrive ainsi à la placer sur le site même ou dans le voisinage immédiat de la ville turque qui s'appelle aujourd'hui *Afioum-Kara-Hissar*, ville que l'on trouvera marquée sur toutes les cartes (1). Cette identification a été acceptée par MM. Texier (2), Waddington (3) et Kiepert (4).

Que l'on revoie les textes rapprochés et comparés par M. Hamilton, et l'on reconnaîtra qu'ils fournissaient déjà, par eux-mêmes, les éléments d'une solution approximative. D'après la Table de Peutinger, Synnada se trouvait sur la voie qui allait de Dorylæon à Apamea Kibotos, à l'endroit où elle se croisait avec une autre voie conduisant de Laodicea Combusta à Philomelion ; des chiffres sont joints à cette indication (5) ; mais la situation de Dorylæon étant encore inconnue, et celle de Philomelion n'ayant été fixée à Ak-Cheïr que par une conjecture d'ailleurs vraisemblable, les positions mieux établies de Laodicea Combusta (6) et d'Apamea Kibotos (7) ne suffisent point à déterminer le point d'intersection des deux voies où devrait se trouver Synnada. D'ailleurs, dès qu'il ne s'agit point de deux villes très-voisines, les détours auxquels sont condamnées les routes dans ce pays très-montueux rendent bien difficile de tirer un utile parti des chiffres de la Table. Des lettres de Cicéron, il résulte seulement que Synnada était entre Apamée d'une part, de l'autre Philomelion et Iconion ; enfin, par Strabon, nous apprenons qu'il faut la chercher dans une plaine bien cultivée, au nord des montagnes de

(1) *Researches in Asia Minor, Pontus, and Armenia*, t. II, p. 178-182.

(2) *Asie Mineure* (Univers pittoresque), p. 431.

(3) *Mélanges de numismatique et de philologie*, p. 109 (1861).

(4) *Karte von Klein Asien*, 1858.

(5) De Dorylæon à Synnada, 64 milles, 73 d'Apamea à Synnada, 67 de Philomelium à Synnada.

(6) Le nom même de Laodicée a survécu, légèrement altéré, dans le nom de la petite ville actuelle, *Iorghan Ladik*, près de laquelle on retrouve les ruines considérables de l'ancienne ville.

(7) L'emplacement d'Apamée, que les indications topographiques des anciens avaient déjà conduit à chercher près de *Dinnéir*, y a été fixé d'une manière certaine par une inscription latine qu'Arundell a découverte en ce lieu (*Discoveries in Asia Minor*, I. p. 190 et suiv.). *C. I. Lat.* III.

la Pisidie (1). L'ensemble de ces indications dirigeait les recherches vers le plateau fertile dont les eaux se déversent, vers l'ouest dans le bassin du Méandre, vers le sud et le sud-est dans les lacs que domine le massif du Taurus pisidien ; mais, pour trouver le vrai site, il restait encore bien de la marge.

Une première découverte a permis de serrer de plus près le problème. MM. Texier et Hamilton ont retrouvé, tout près du bourg d'*Eski-Kara-Hissar*, les fameuses carrières du marbre docimien ou synnadique, comme on voudra l'appeler (2). Le site de Docimia est donc fixé en ce lieu, dans le voisinage immédiat du village de *Seïd-el-ar*, par la présence seule des carrières avec tous les restes de travaux qui témoignent d'une exploitation prolongée.

Il y avait là, pour la position de Synnada, un premier point d'attache. Synnada ne pouvait être très-loin de ces carrières de Docimia dont les produits portaient son nom. Après quelque hésitation, Hamilton, frappé du grand nombre de débris antiques qui s'offraient à lui dans la ville d'*Afioum-Kara-Hissar*, s'est décidé à y placer l'ancienne Synnada. Il a été suivi par Kiepert et par tous ceux qui se sont occupés de la géographie de cette contrée.

Il y avait une première objection qui s'est présentée à l'esprit de Texier, sans l'arrêter. Le premier trait qui frappe les yeux du voyageur quand il arrive à Afioum-Kara-Hissar, c'est le grand rocher trachytique, haut d'environ 400 mètres au-dessus du niveau de la plaine, qui porte les ruines d'un château du moyen âge et s'élève au-dessus de la ville (3). Ne serait-il pas étrange que Strabon, qui décrit le territoire de Synnada, ne dit pas un mot de ce phénomène naturel si curieux ? De plus, Hamilton et Texier, après avoir visité le château, constatent l'un et l'autre qu'il ne présente aucun reste

(1) Strabon donne à ce propos un renseignement qui a étonné tous les voyageurs et ne peut guère venir que d'une erreur de sa mémoire ou d'un mot mal écrit et mal lu dans ses notes. Il affirme que la plaine de Synnada est plantée d'oliviers (ἐλαιόφυτος) ; or l'olivier ne s'écarte guère, en Asie Mineure, des côtes et du fond des vallées qui y aboutissent. Il ne pousse point aujourd'hui sur le plateau central et ne devait pas plus au temps de Strabon qu'aujourd'hui en supporter les hivers souvent fort rigoureux.

(2) Texier, *Asie Mineure* (Univers pittoresque), p. 430-434 ; Hamilton, *Researches*, I, p. 161. Dans sa *Description de l'Asie Mineure* (f°), t. I, pl. 55, M. Texier donne une *Vue des carrières de marbre*, qui n'offre d'ailleurs pas grand intérêt.

(3) Texier, *Asie Mineure* (Univers pittoresque), p. 429 ; Hamilton, *Researches*, I, p. 463 : « the only thing which arrested my attention being the bold rock which rises up in the centre of the town and on whose almost inaccessible summit are the ruins of a fort either Byzantine or Turkish. »

de murailles ou même de fondations qui puissent remonter à l'antiquité.

Une autre difficulté avait frappé l'esprit si pénétrant de Kiepert (1). La carte de Peutinger indique entre DOCYMEO, comme elle écrit, et Synnada, la distance de 32 milles, qui représente 47,392 mètres. Or, d'après les données qui lui ont servi à dresser sa carte, il n'y aurait tout au plus que 20 milles romains entre Afioum-Kara-Hissar et l'emplacement des carrières (2); c'est être bien loin de compte pour deux localités que ne sépare sur la carte aucune station intermédiaire. Il se tire d'embarras en supposant une altération dans les noms et les chiffres de cette route; mais c'est là un moyen violent auquel il ne faut recourir qu'en désespoir de cause. Nous essayerons de montrer que rien ne prouve qu'il faille ainsi changer arbitrairement ce texte.

Notons encore une autre observation qu'aurait pu faire à ce propos M. Kiepert. Eski-Kara-Hissar est au nord-est d'Afioum-Kara-Hissar; or, d'après un ensemble de données que nous n'avons pas à discuter ici, Kiepert place Dorylæon juste au nord d'Afioum-Kara-Hissar, à *Eski-Cheïr*, dans la vallée du Thymbres, affluent du Sangarios. Pour passer par Docimia en allant à Dorylæon, la voie aurait dû faire un singulier crochet vers l'est, si nous admettons qu'Afioum-Kara-Hissar représente la position de Synnada.

Toutes ces difficultés me paraissent levées par un texte épigraphique inédit que je dois à une obligeante communication de M. Choisy, ingénieur des ponts et chaussées. M. Choisy, dont les recherches sur *l'art de bâtir chez les Romains* ont déjà obtenu un succès mérité, était retourné en Orient, avec une mission du ministère des travaux publics, pour y poursuivre ses études favorites. Il a parcouru une partie de l'Asie Mineure, de Brousse à Koutahia, Konieh et Smyrne, et, tout en s'occupant surtout de recueillir les matériaux d'un nouvel ouvrage sur l'architecture à coupoles et ses origines, il a pris la peine de copier les inscriptions qu'il rencontrait sur son passage. Il l'a fait surtout lorsqu'il avait quelque raison de croire que ces marbres n'avaient pas encore été vus par un autre voyageur, soit qu'ils fussent récemment sortis de terre, soit qu'ils se trouvassent en dehors des routes suivies d'ordinaire par les voya-

(1) C'est à la page 37 du mémoire intitulé *Erläuterungen zur Karte* que le savant géographe a publié à la suite de la dissertation de Franz, *Fünf Inschriften und fünf Stædte in Klein Asien*, in-4°, 1840, Berlin.

(2) Texier parle de 30 kilomètres, ce qui revient sensiblement au même.

geurs européens. J'ai sous les yeux ses copies. Six d'entre elles sont groupées sous cette rubrique : Tchifout-Kassaba, *cinq heures au sud d'Afioum-Kara-Hissar* (1). Toutes les six me paraissent inédites, et l'une d'elles, ainsi conçue, contient le nom de Synnada.

1.

Sur un piédestal haut de $1^m,15$ et large de $0^m,43$, dans le mur d'une fontaine.

ΤΟΝΕΠΙΦΑΝΕϹΤΑΤΟΝΚΑΙ
ϹΑΡΑΦΛΟΥΑΛΕΡΙΟΝ
ΚѠϹΤΑΝΤΙΟΝΗΛΑΜΠΡΑ
ΤѠΝϹΥΝΝΑΔΕѠΝΜΗΤΡΟ
ΠΟΛΙϹΚΑΙΔΙϹΝΕѠΚΟΡΟϹ
ΤѠΝϹΕΒ̄Β̄ΔΙΑΤѠΝΠΕ
ΡΙΤΟΝΚΡ ΔΟΥΚΗΝΑΡΙΟΝ
ΦΛ ΑΥΡ ΑΧΙΛΛΕΑΠΡѠ
ΤΟΝΑΡΧΟΝΤΑΤΟΤΡΙΤΟΝ
ΑΡΧΟΝΤѠΝ

Τὸν ἐπιφανέστατον Καί-
σαρα Φλ(άβιον) Οὐαλέριον
Κωστάντιον ἡ λαμπρὰ
τῶν Συνναδέων μητρό-
πολις καὶ δὶς νεωκόρος
τῶν Σεβ(αστῶν) διὰ τῶν πε-
ρὶ τὸν κρ(άτιστον) δουκηνάριον
Φλ(άβιον) Αὐρ(ήλιον) Ἀχιλλέα πρῶ-
τον ἄρχοντα τὸ τρίτον
ἀρχόντων

« La brillante métropole des Synnadéens, deux fois néocore des Augustes, au très-noble César Flavius Valérius Constance, par les soins des archontes collègues de Flavius Aurélius Achille, d'ordre équestre, ducénaire, qui, pour la troisième fois, est premier archonte. »

Nous avons donc ici l'inscription d'une statue que la ville de Synnada avait élevée à Constance Chlore, entre l'année 293, où il fut

(1) Tchifout est une altération populaire de Iehoud, Juif. Tchifout-Kassaba veut donc dire « la ville des Juifs ». Comparez en Crimée Tchifout-Kalé.

proclamé César, et l'année 305, où il fut élevé au rang d'Auguste. L'expression ὁ ἐπιφανέστατος Καῖσαρ est la traduction consacrée de la formule officielle, *nobilissimus Cæsar*, employée dans les inscriptions latines de cette époque. Le titre de métropole pris par Synnada et son double néocorat ne nous avaient pas été révélés par les médailles; or le monnayage de cette ville cesse avec Gallien, comme celui des autres villes grecques de cette même région (1). Il est donc certain que Synnada ne commença à jouir de ces titres qu'après le règne de cet empereur, dans la dernière moitié du IIIe siècle; autrement elle s'en serait vantée plus tôt sur ses monnaies, qui célèbrent l'origine toute grecque qu'elle s'attribuait (2). Il a donc dû se passer vers cette époque un événement qui a relevé la situation et le rang de cette ville. Cet événement, ce ne peut être que la nouvelle division des provinces opérée par Dioclétien. Alors fut créée la province appelée *Phrygia salutaris*, dans laquelle était comprise Synnada. Nous n'en connaissions pas la capitale. Les différentes listes étudiées par M. Mommsen sont muettes à ce sujet, et le *Synecdemos* d'Hiéroclès, qui, pour la plupart des provinces, nous en indique le chef-lieu, range les vingt-trois villes de la Phrygie Salutaire dans un ordre qui semble purement arbitraire (3); il place en tête Eucarpia, qui ne semble point avoir jamais eu d'importance, et ne met d'ailleurs point à côté de ce nom la désignation de μητρόπολις. Quelle que soit la cause de cette infraction à la règle qu'a d'ordinaire suivie Hiéroclès (4), les notices ecclésiastiques confirment le témoignage de notre inscription; elles rangent l'archevêque de Synnada parmi les métropolitains, à la suite de l'archevêque de Laodicée, métropolitain de la Phrygie Pacatiana ou, comme disent les notices, Cappatiana, et lui assignent le vingt-deuxième rang dans la liste qu'elles dressent de tous les hauts dignitaires, dans ce que l'on peut appeler l'*Annuaire du clergé byzantin* (5). Vingt siéges épiscopaux dépendent de Synnada, d'après le tableau dressé par Léon le Sage, qui en fait le vingt-troisième trône métropolitain (6). Il paraît donc cer-

(1) Voir Mionnet, *Description*, t. IV, p. 364-370, et *supplément*, t. VII, p. 620-625.

(2) CYNNAΔEΩN ΔΩPIEΩN, CYNNAΔEΩN IΩNΩN.

(3) Édition Parthey (Berlin, 1866, in-8°), p. 26-27.

(4) Comme le remarque Wesseling à ce propos, dans une note qui accompagne le nom d'Eucarpia, il y a dans le *Synecdemos* d'autres exemples de cette même dérogation à l'usage. « Cave Eucarpiam metropolim putes, » dit-il à ce propos, et il fait observer que c'était une petite ville sans importance.

(5) P. 56, éd. Parthey. Cf. p. 69, 96.

(6) *Ibidem*, p. 114.

tain, quand on rapproche notre inscription, voisine de l'an 300, et ces témoignages de l'époque byzantine, que, lors de la création de la nouvelle province, détachée de l'Asie proconsulaire, Synnada, qui avait grandi depuis le temps de Strabon, en devint aussitôt la capitale et la resta toujours. L'honneur du double néocorat lui fut accordé dans ces mêmes années, pour relever la situation officielle qui venait de lui être conférée.

Quant au titre de *ducenarius* que porte ici Flavius Aurélius Achille, nous n'avons pas à nous engager dans la difficile question de savoir ce qu'il représentait au juste et par quels services on le méritait (1) ; il nous suffira de dire qu'après avoir été porté par les procurateurs qui avaient 200,000 sesterces de traitement, il avait fini par devenir, à ce qu'il semble, un de ces titres honorifiques si nombreux et si recherchés dans la société de cette époque ; il désignait une certaine catégorie de *viri egregii* (2).

Si cette inscription avait été trouvée seule à Tchifout-Kassaba, elle constituerait déjà une forte présomption en faveur de l'hypothèse qui placerait en ce lieu même le site de l'ancienne Synnada ; mais un voyageur qui n'avait pas le loisir de rechercher les inscriptions, qui ne les copiait que quand elles s'offraient comme d'elles-mêmes à ses regards, en a trouvé là, dans une courte halte, encore cinq autres, exposées à tous les yeux. Aucune des cinq, il est vrai, ne contient en propres termes le nom des Synnadéens ; mais il en est une qui possède en commun avec la dédicace en l'honneur de Constance Chlore une particularité assez caractéristique pour qu'il soit difficile de l'attribuer à une autre ville. Je veux parler de la formule par laquelle est désigné le collège des archontes dont date le monument. On trouve dans beaucoup de villes d'Asie Mineure le πρῶτος ἄρχων, et même la périphrase οἱ περὶ τὸν δεῖνα, pour désigner les collègues de l'archonte éponyme ; mais ce que je ne me souviens pas d'avoir vu ailleurs, c'est cette répétition du mot ἄρχων, c'est cette formule οἱ ἄρχοντες περὶ τὸν δεῖνα πρῶτον ἄρχοντα. Voici la seconde inscription qui nous offre ce phénomène.

(1) Nous rencontrons souvent dans les inscriptions latines du IIIe siècle ce titre de *vir ducenarius*. Voir Orelli-Henzen, 6318, 6529.

(2) C'est ce que soupçonne Mommsen, dans son mémoire *de C. Cœlii Saturnini titulo* (*Memorie dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, t. II, p. 330) : « Præterea hac ætate ducenarii, centenarii, sexagenarii utrum vere putandi sint accepisse tot annua sestertia an nomina illa in meras appellationes abierint salariorum ratione mutata, non definio. »

2.

Près de la mosquée. Piédestal octogone. Face gravée, 0^{m},30 de largeur sur 1^{m},28 de hauteur.

ΑΓΑΘΗΤΥΧΗ	Ἀγαθῇ τύχῃ·
ΑΥΡΗΛΙΟΝ	Αὐρήλιον
ΑΡΙΣΤΑΙΝΕΙϹ////	Ἀρισταίνετο[ν
ΤΟΝ	τὸν
ΔΙΚΑΙΟΤΑΤΟΝ	δικαιότατον
ΤΗΣΦΡΥΓΙΑΣ	τῆς Φρυγίας
ΕΠΙΤΡΟΠΟ////	ἐπίτροπο[ν
Η ΠΟΛΙΣ	ἡ πόλις
ΤΗΝ	τὴν
ΕΠΙΜΕΛΕΙΑ////	ἐπιμελεία[ν
ΤΗΣ	τῆς
ΑΝΑΣΤΑΣΕΩ///	ἀναστάσεω[ς
ΠΟΙΗΣΑΜΕΝ	ποιησαμέν[ων
ΤΟΝΠΕΡΙ	τῶν περὶ
ΑΥΡΑΘΗΝΑΙΟ///	Αὐρ(ήλιον) Ἀθήναιο[ν
ΑΚΥΛΙΟΝ	Ἀκύλιον
ΠΡΩΤΟΝ	πρῶτον
ΑΡΧΟΝΤΑ	ἄρχοντα
ΑΡΧΟΝΤΩΝ	ἀρχόντων.

« Sous l'invocation de la Bonne Fortune. A Aurelius Aristænetos le très-juste procurateur de la Phrygie. La ville a confié le soin de lui rendre cet hommage aux archontes collègues d'Aurelius Athenaios Aquilius, premier archonte. »

Dans cet hommage rendu à un procurateur de Phrygie, vers la fin du second ou dans le cours du troisième siècle, nous retrouvons en propres termes la formule qui nous a paru spéciale à Synnada ; c'est donc comme si elle aussi contenait le nom de la ville, et nous pouvons dire que nous avons deux textes signés des autorités publiques de Synnada conservés et découverts *in situ*, sur l'emplacement même de l'ancienne ville.

Trouvés à Afioum-Kara-Hissar, ces textes n'auraient pas eu la même valeur au point de vue qui nous occupe. Afioum-Kara-Hissar est une ville d'environ 30,000 âmes, une grande ville pour l'Asie Mineure, et, bien des exemples le prouvent, les villes modernes, en

Orient, vont chercher dans les ruines des villes anciennes des matériaux déjà préparés, des pierres taillées, des blocs de marbre pour orner leurs fontaines ou meubler leurs cimetières (1); ces emprunts se font souvent à de plus grandes distances que l'intervalle qui sépare Kassaba d'Afioum-Kara-Hissar. Kassaba n'est au contraire qu'une bourgade : elle n'a point eu à construire, comme Afioum-Kara-Hissar, un château, de nombreuses mosquées, des *konaks* pour le gouverneur et les riches beys du pays, à dresser des milliers de cippes, depuis de longues années, sur les tombes des morts. Les marbres et autres débris antiques que possède ce village, il n'a point été les chercher bien loin, il les a trouvés et employés sur place.

Nous ferons remarquer que cette situation concorde d'ailleurs mieux que celle d'Afioum-Kara-Hissar avec les quelques données topographiques d'origine ancienne que nous avons relevées plus haut. Placée plus au sud qu'Afioum-Kara-Hissar, Tchifout-Kassaba se trouve plus rapprochée que cette autre ville de la route qui irait en ligne directe d'Apamea Kibotos à Philomelion et Iconion ; Cicéron aurait eu ainsi un moindre détour à faire pour aller à Synnada. Admettons provisoirement que la position de Tchifout-Kassaba soit bien indiquée, sur la carte de Kiepert, par le nom de *Kassaba*, qu'il fait figurer, d'après un des itinéraires qu'il a si habilement coordonnés, entre Afioum-Kara-Hissar et Bourlu, au milieu d'un pays sur lequel il n'a point de renseignements et qu'il marque comme *terra incognita*. Si l'on fait partir de ce point la route qui se dirige vers Dorylæon et la vallée du Sangarios, cette route, pour passer à Docimion, ne dévie point à angle aigu de sa direction générale ; l'angle est bien plus ouvert et le détour moins sensible. De plus, et ceci surtout est important, on obtient ainsi entre Docimion et Synnada une distance qui coïncide d'une manière frappante avec l'évaluation de la Table de Peutinger. D'après la carte de Kiepert, entre Kassaba et Eski-Kara-Hissar il y aurait 28 milles romains ; mais la distance entre Afioum-Kara-Hissar et Kassaba, telle que l'a marquée Kiepert, est trop faible pour correspondre aux cinq heures de marche, environ 30,000 mètres, indiquées par M. Choisy (2). Il faut donc repousser

(1) C'est ainsi qu'en Galatie *Sevri-Hissar*, qui ne paraît point occuper l'emplacement d'une cité antique, a fourni aux voyageurs un assez grand nombre d'inscriptions. Celles-ci proviennent des ruines de Pessinunte, dont le site est maintenant fixé d'une manière certaine à Bala-Hissar, environ à trois heures dans le sud de Sevri-Hissar. Voir Perrot et Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie*, I, p. 207-215.

(2) « J'ai mis, m'écrit M. Choisy, près de sept heures à parcourir la distance

Synnada d'environ 4,000 à 5,000 mètres vers le sud, et l'on arrive alors exactement aux 32 milles de la Table, pour la distance qui séparait des carrières le chef-lieu de la province et le centre de ce commerce du marbre.

Les textes que nous devons à l'intelligente curiosité de M. Choisy suffisaient, croyons-nous, à déterminer la position de Synnada. Le problème était résolu, grâce à lui; mais nous n'en sommes pas moins heureux d'avoir pu contrôler cette solution à l'aide de Cicéron et de la Table; cette comparaison confirme pleinement les conclusions que nous avions tirées des inscriptions. La situation qu'occupe ce bourg répond bien aux indications de Strabon. Voici ce que me fournit à ce sujet le carnet de M. Choisy: « Le village est bâti au fond d'une belle plaine, l'eau y abonde, et quelques bouquets d'arbres lui ôtent un peu de cette singulière tristesse qui semble propre aux villes du centre de l'Asie Mineure. » Le caractère des débris qui ont frappé le regard de M. Choisy nous reporte bien aussi vers ces bas temps de l'empire où paraît s'être accrue l'importance de Synnada: « A part les inscriptions, écrit-il, les seules antiquités de Kassaba sont des fragments de sculpture byzantine et quelques débris assez grossiers d'époque romaine, quelques caissons d'un travail fort imparfait encastrés dans les soubassements du minaret. D'ailleurs pas une pierre en place, pas un reste qui mérite le nom d'une ruine. » Il n'y a donc plus à hésiter sur ce point; il convient de placer Synnada à Tchifout-Kassaba ou dans le voisinage immédiat de cette bourgade.

Voici les quatre autres inscriptions recueillies au même endroit par M. Choisy:

3.

Dans les murs de la principale fontaine. Piédestal haut de $0^m,88$ sur $0^m,41$ de large.

ΑΓΑΘΗΙΤΥΧΗΙ	Ἀγαθῇ τύχῃ·
ΤΗΝΚΡΑΤΙΣΤΗΝ	τὴν κρατίστην
ΚΛΣΕΠΤΙΜΙΑΝ	Κλ(αύδιαν) Σεπτίμιαν
ΝΙΚΑΡΕΤΗΝ	Νικαρέτην
ΓΥΝΑΙΚΑΑΥΡ	γυναῖκα Αὐρ(ηλίου)

entre Afioum-Kara-Hissar et Tchifout-Kassaba, mais je l'évalue à 25 ou 30 kilomètres au plus, à raison des difficultés du sentier dans les collines pierreuses voisines d'Afioum-Kara-Hissar. »

ΕΛΠΙΔΗΦΟΡΟΥ	Ἐλπιδηφόρου
ΤΟΥΚΡΑΤΙΣΤΟΥ	τοῦ κρατίστου
ΑΥΡΕΥΑΓΡΟΣ	Αὐρ(ήλιος) Εὔαγρος
ΕΥΑΓΡΟΥ	Εὐάγρου
ΠΡΩΤΟΣΑΡΧΩΝ	πρῶτος ἄρχων
ΤΟΔΕΥΤΕΡΟΝ	τὸ δεύτερον
ΑΡΕΤΗΣΚΑΙ	ἀρετῆς καὶ
ΣΩΦΡΟΣΥΝΗΣ	σωφροσύνης
ΕΝΕΚΑ	ἕνεκα.

Rien à remarquer dans cet hommage qu'un certain Aurélios Evagros, pour la seconde fois premier archonte, rend à Claudia Septimia Nicarété, femme d'un Aurélius Elpidophoros. Nous avons encore ici ce titre de premier archonte que nous avons rencontré dans les deux textes précédents, et ici le personnage en question exerce pour la seconde fois cette magistrature, comme Flavius Aurélius Achille l'exerçait pour la troisième, quand fut élevée la statue de Constance Chlore.

L'épithète κρατίστη, donnée à Nicarété, équivaut au latin *egregiæ memoriæ femina*. Elpidophoros avait rang équestre, comme l'indique son titre de κράτιστος.

4.

Dans le mur d'une fontaine. Piédestal haut de 0m,86 sur 0m,38.

ΕΙΣΔΡΟΜΟΣ	Εἷς δρόμος,
ΕΙΣΣΤΕΦΑΝΟ	εἷς στέφανο[ς]·
ΝΙΚΗΣΚΡΙΣΙΣ	νίκης κρίσις
ΑΜΦΟΤΕΡΟΙΣΙΝ	ἀμφοτέροισιν
ΕΛΑΧΕΝΙΣΟΤΑ	ἔλαχεν ἰσοτα-
ΧΗΣΟΥΝΟΜΑ	χής· οὔνομα
ΔΙΠΠΟΛΥΤΟΣ	δ' Ἱππόλυτος.
ΤΑΥΤΑΔΕΚΗΡΥΣ	ταῦτα δὲ κηρύσ-
ΣΟΝΤΟΣΑΚΟ	σοντος ἀκο[ύ
ΕΙΣ	σας
ΕΥΑΓΡΟΣΗΜΩΝ	Εὔαγρος ἡμῶν
ΣΤΗΣΕΝΑΓΟΝΟ	στῆσεν ἀγωνο-
ΘΕΤΗΣΕΙΚΟΝΑΣ	θέτης εἰκόνας
ΑΜΦΟΤΕΡΟΝ	ἀμφοτέρων.

Nous avons là une épigramme qui forme deux distiques, et, grâce

à une légère correction que m'a suggérée mon savant confrère M. Egger, se restitue ainsi :

Εἷς δρόμος, εἷς στέφανος · νίκης κρίσις ἀμφοτέροισιν
ἔ[λ]λαχεν ἰσοταχής · οὔνομα δ' Ἱππόλυτος.
Ταῦτα δὲ κηρύσσοντος ἀκούσας Εὔαγρος ἡμῶν
στῆσεν ἀγωνοθέτης εἰκόνας ἀμφοτέρων.

Le mot ἰσοταχής ne se trouve dans aucun dictionnaire; mais il ne paraît pas présenter de difficulté sérieuse. Dérivé de τάχος, il est aussi régulièrement formé que ἰσοβαρής et ἰσοβαθής, qui se rattachent à βάρος et à βάθος. Voici comment nous nous représentons les circonstances qui ont donné lieu à l'érection de la statue. Dans une course, deux des concurrents étaient arrivés ensemble et il avait fallu les proclamer vainqueurs à la fois, partager entre eux la couronne ; mais, par générosité, Evagros, l'agonothète, le même peut-être qui figure dans notre n° 3, avait bien voulu faire les frais de deux statues au lieu de la statue unique qu'il devait d'après l'usage. Il y avait deux piédestaux voisins l'un de l'autre ; M. Choisy n'en a retrouvé qu'un. Le second portait la même épigramme; seulement, à la fin du second pentamètre, on y lisait un autre nom qu'Hippolyte. D'après ces données, voici comment nous traduirions l'inscription :

« Une seule course, une seule couronne ; une égale vitesse nous a fait déclarer vainqueurs tous les deux; Hippolyte est mon nom. Nous ayant entendu proclamer ainsi de concert, Evagros, l'agonothète, a élevé nos images à tous deux. »

5.

Dans le mur du cimetière, 0m,31 sur 0m,38.

ΦΟΡΤΟΥΝΑΤΗ	Φορτουνάτῃ
ΣΥΜΒΙΩ	συμβίῳ
ΓΛΥΚΥΤΡΑΤΗ	γλυκυτάτῃ
ΑΥΡ) ΚΑΡΠΟΦΟ	Αὐρ(ήλιος) Καρποφό-
ΡΟΣΕΠΟΙΗΣΕΝ	ρος ἐποίησεν.

« A Fortunata, sa compagne chérie, Aurélius Carpophoros a élevé ce monument. »

6.

Près d'une fontaine.

DIS MANIBVS
FL · EVTYCHIAE
MATRI · PIISSIMAE
AMIANTVS · AVG
LIB
ACOMMENTARIS

Cet Amiantus, ancien employé au secrétariat impérial, ne serait-il pas le même que celui dont on a trouvé une inscription dans un autre district de la même province, à Laodicea Combusta (1)? Devenu procurateur après un certain temps passé dans les bureaux, il aurait été envoyé en Asie, y aurait emmené tous les siens, et aurait perdu sa mère Eutychia à Synnada, puis sa femme Cléopatra, dont la mémoire est honorée dans cette autre épitaphe, à Laodicée. Dans cette dernière inscription, il donne ses noms d'une manière plus complète : T. AELIVS . AMIANTVS. En revanche, s'il ajoute AVG*usti* LIB*ertus* PROC*urator*, il ne rappelle pas les services rendus dans le secrétariat impérial. Si nous admettons cette identité, l'inscription serait, à cause du nom d'Ælius, de la seconde moitié du Ier siècle.

A Eski-Kara-Hissar, M. Choisy a recopié l'inscription qui figure dans le *C. I. Gr.* sous le n° 3883 *i*, et celle que donne le *C. I. Lat.* sous le n° 356 *b*. Pour la première, qui ne présente aucune difficulté, je ne vois point de différence à relever. Pour la seconde, que M. Mommsen a donnée d'après une très-mauvaise copie, voici la transcription de M. Choisy :

IMPANTONINON̄ III ET
IMPVESPN̄IIICOSOFF
CAESCLAVDIANILOCO
DT

G. PERROT.

(1) *C. I. Lat.*, 287.

INSCRIPTIONS LATINES

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES

DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE (ALGÉRIE)

Suite et fin (1)

SÉTIF

(*Sitifis*)

13.

M. A. Poulle a publié en 1874 (2) une grande inscription qu'il avait copiée à quatre cents mètres de Sétif, sur la route de Constantine. Ce texte était gravé sur une pierre presque fruste placée dans la maison de M. Jean Beau et provenant d'une ruine isolée, située à environ quinze cents mètres au sud-est. Le mauvais état de l'inscription, l'exiguïté des lettres et surtout la disposition de santé peu favorable au travail dans laquelle M. Poulle se trouvait alors, ne lui permirent pas de relever le texte d'une manière irréprochable; il donna sa copie sans commentaires, dans le but d'attirer l'attention sur ce monument. Grâce à l'obligeance de M. Goyt, j'ai pu avoir un estampage de la pierre; mais, comme l'avait déjà fait remarquer M. Poulle, la gravure est usée, les lettres peu profondes; elles ont même complétement disparu en certains endroits. Ma lecture n'est donc pas aussi satisfaisante que je le voudrais; elle diffère cependant, sur plusieurs points, de celle de l'érudit président de la Société archéologique de Constantine; aussi je n'hésite pas à la donner ici, trop heureux si elle peut être rectifiée par les voyageurs ou les archéologues à qui il sera permis d'étudier le monument lui-même.

(1) Voir le numéro de février.

(2) *Ann. de Constantine*, 1874, p. 381, nos 21 et 22.

D'après les renseignements que me fournit M. Goyt, la pierre est brisée à droite; le côté gauche est intact. Il est évident que la partie supérieure doit manquer également.

Haut., 0m,50; larg., 0m,38; haut. des lettres, 0m,017.

DEORVMOMNES. . INOVMSANCTA
ELIGIOSORELIGIOSISSIMVMTEMPLVMC
VNACVMRELIGIOSISETDENDROFORI
SINGVLARISIMVLACRVMDEAEARCI
ETCONSECRAREETEXVTRAQPARTEINI
DAMENTISSVISSVMPTIB·MAGNIFICEN
MVLACRISQ·NVMINVMNOVISIDESTAI
IMPLEREVOTISOMNIB·CVRAVERVNT
LIBEROANTEFORESSANCTASAFVNDAME
PVBLICVMQVIASANCTODEO. . . . ADE
QVADRATOLAPIDEINSTITVTAINTEST
IGNISINCVRSIONIB·CONCREMATVMCOTV
PRAESENTATADIGNITATEFECI. . . . . . ENS
DIDERVNT·ITEMINHONOREMIGNIS
INPROPRIISSVMTIB·SVAS. . . . . . .
RVM·A·PCCXLVIIII·ETAD. . . . . AR
CARPENTICAPISTELLISETSTROBILIS·VE
DEDIDERVNT·VNDEPVLCHERRIMIFACI
VMNOMINIB·CONSECRATISTEMPLITI

Sur un petit fragment, qui faisait partie de la même inscription les caractères sont tout à fait semblables :

Haut., 0m,09; larg., 0m,20; haut. des lettres, 0m,017.

EISEXORNATVMTO
ORIAMSVBIECTISOMI
ERNILASIOOVERETVR·S

Cette inscription est intéressante à plus d'un titre. Il y est ques-

tion des dendrophores (1), d'un temple, d'une statue de Diane, «simulacrum deae arci[tenentis]», d'une consécration, de la reconstruction (d'un temple) faite avec magnificence, de nouvelles statues des dieux, d'un incendie, enfin d'un char orné de bandelettes et de pommes de pin, consacré sans doute à Bacchus (Liber pater) qui est nommé à la 9e ligne et à qui doit s'appliquer la qualification de *sanctus deus* qui apparait à la ligne suivante.

L'année 249 de l'ère provinciale, mentionnée à la 16e ligne, correspond à l'année 289 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire que cette inscription a été gravée sous le règne de Dioclétien.

On peut rapprocher ce texte de celui qui a été découvert à Aumale et publié par Berbrugger (2) : *Diis sanctis Libero et Liberae*, etc.; cette dernière inscription mentionne aussi la reconstruction d'un temple et le renouvellement des statues des dieux; elle est datée de l'année 236 (3).

14.

Sur un petit autel rectangulaire.
Copie de M. Goyt, communiquée par M. le docteur Reboud.

DD SS ET
IOVI OPTIMO
MAXIMO CAPITOLINO
C · IVLIVS HOSPES
V · S · L · A · CLXXXXV

« D[eo] D[omino] S(ancto) S(aturno) et Jovi Optimo Maximo Capitolino.

« C[aïus] Julius Hospes, v[otum] s[olvit] l[ibens] a[nimo], (*a*[*nno*] *p*[*rovinciae*]) centesimo nonagesimo quinto. »

On trouvera peut-être insolite l'interprétation que je donne de la première ligne; cependant ce n'est pas sans motif que je l'ai adoptée.

(1) J'ai indiqué les textes relatifs aux dendrophores, trouvés en Algérie, en publiant une inscription du musée de Philippeville (*Compt. rend. de la Soc. de num.*, 1873, IV, 35).

(2) *Rev. afric.*, IX, 311; dans le même volume (p. 65 et 151) voir une dédicace *Deo Libero*, trouvée à Cherchell.

(3) Le monument cité plus loin sous le n° 14 est de la même année. Il y avait donc une raison pour relever cette année-là des temples détruits dans la Mauritanie Sitifienne. C'est la seconde année du règne de Maximin, deux ans avant la proclamation des deux premiers Gordiens.

Une inscription trouvée à Djimila (Cuicul) et conservée aujourd'hui au Musée du Louvre renferme également ces quatre lettres D · D SS avant les noms des consécrateurs. On a donné deux lectures différentes de ces abréviations. Voici la première : « D(ono) d(ederunt) S(aturno) s(ancto) (1) ; » la seconde est : « D(iis) D(eabus) s(anctis) (2). » Cette dernière ne semble pas acceptable. En effet, le buste de Saturne est placé à la partie supérieure du monument et indique que la stèle lui a été consacrée ; il est donc naturel de voir le nom du dieu dans les lettres SS et de lire S(aturno) s(ancto) ; mais l'interprétation des deux premières lettres DD n'est pas aussi satisfaisante. La formule « d(ono) d(ederunt) » ne serait pas ici à sa place ; de plus, elle serait une redondance de la formule finale. Il me paraît plus juste de lire « D(eo) D(omino) », surtout quand on rapproche ce texte d'une inscription de Sétif dans laquelle le consécrateur est qualifié « sacerd(os) D(omini) Sanc(ti) Satur(ni) » (3). Les deux inscriptions que je viens de citer proviennent de la même région que le n° 14, région dans laquelle le culte de Saturne a laissé de si nombreux monuments ; elles peuvent donc en être utilement rapprochées et servir à l'expliquer.

L'année de l'ère provinciale 195 correspond à l'année 235 de l'ère chrétienne. C'est l'année même de la mort d'Alexandre Sévère et de l'avénement de Maximin que cette inscription a été gravée.

Ce même C(aïus) Julius Hospes fit élever un autre autel en l'honneur de Mercure en l'année 236, c'est-à-dire un an après. Ce second texte est conservé aujourd'hui dans le jardin public de Sétif, où je l'ai copié ; il a déjà été publié plusieurs fois, mais toujours inexactement (4).

Les copies dont s'est servi M. L. Renier étaient les meilleures ; cependant il est impossible de lire *Hospitalis* à la 6ᵉ ligne. Après HOSP, il ne reste sur le marbre que la place de deux lettres, ce qui oblige à lire HOSP*es*. Voici ma copie.

EXPRECEPTO
DEAE SANCTE
CAELESTIS
MERCVRIO

(1) I. A., n° 2556.
(2) Frœhner, *Notice de la sculpt. ant.*, n° 512.
(3) I. A., n° 3308.
(4) Henzen, n° 5859, d'après de Hefner ; I. A., n° 3301, d'après plusieurs copies.

AVG · S//////////

C·IVL$\overset{\text{H}}{\cdot}$OSP////

VS L A

AP CXCVI

« Ex precepto Deae Sancte Caelestis, Mercurio Aug[usto] s(*acrum*).
« C[aïus] Julius Hosp(*es*) v[otum] s[olvit] l[ibens] a[nimo]. A[nno] p[rovinciae] centesimo nonagesimo sexto. »

M. le docteur Reboud a trouvé dans le Djebel-bou-Kahil, en 1854, l'inscription d'un Caius Julius Hospes appartenant à la III[e] légion (1).

15.

Sur un petit autel carré découvert à Sétif, dans la propriété Tresnant.

Copie communiquée à M. Goyt par un employé des ponts et chaussées; envoi de M. le docteur Reboud.

· CAELESTI AVG

· SAC ·

VMBRIADOMITIA

ETPOMPEIVSFLOR

.DV..I..VS EIVS

. . . . A . . . .

« Caelesti Aug[ustae] sac[rum].
« Umbria Domitia et Pompeius Flor(*idus fili*)us ejus (*v*[*otum*] *s*[*olverunt*] *l*[*ibenti*]) a[nimo]. »

C'est la seconde mention du culte de la Déesse Céleste que nous rencontrons dans les textes de Sétif (voir l'inscription précédente). Cette déesse avait aussi des autels au Kef-Tazerout (2), entre Sétif et Constantine, à Lambèse (3), et un temple à Aïn-Temouchent (province d'Oran) (4). Elle était, du reste, particulièrement honorée à Carthage et dans toute l'Afrique (5); elle n'est autre que l'Astarté phénicienne.

(1) I. A., n° 4265.
(2) I. A., n° 2454.
(3) I. A., n° 147.
(4) I. A., n° 3730.
(5) « Unicuique etiam provinciae et civitati suus deus est ... ut Africa Cœlestis ..., (Tertull., *Apologet.*, XXIV). Voir aussi ce que dit saint Augustin (*de Civit. Dei*, I, 4) des cérémonies obscènes qui accompagnaient la fête de la Virgo Cœlestis.

16.

Copie de M. Goyt, communiquée par le docteur Reboud.

POMPEIA
VICTORI
S · ANCILLA
SEPVL
ALXXV
B · Q ·

« Pompeia, Victoris ancilla, sepul[ta] a[nnorum] septuaginta quinque. B[ene] q[uiescat]! »

Les caractères sont d'une basse époque.

17.

Sur une dalle, trouvée en 1865, à Sétif.

Copie communiquée à M. Goyt par un employé des ponts et chaussées; envoi du docteur Reboud.

EXALTA
TED°͏ₒNE⁀
QVIA⁀SVS
CEPISTIME

« Exalta[bo] te, Domine, quia suscep[i]sti me (Ps. XXIX, 2). »

Plusieurs formules chrétiennes analogues, tirées des livres saints, ont été découvertes à Sétif. Le musée chrétien du Louvre possède trois de ces textes (1).

ENVIRONS DE SÉTIF

18.

Borne milliaire découverte à deux kilomètres à l'est de Sétif; tirée du sol par un colon qui défonçait son champ.

Copie de M. Goyt, communiquée par le docteur Reboud. — Les

(1) I. A., nos 3427 à 3429.

quatre dernières lignes sont en caractères d'une basse époque.

IMP CAES
P · SEPTIMVSSE
VERVS · PERTINAX
AVG P·P·PONT·MAX TRIB
POT·III·IMP·IIII·COSII
PROCOSMILIARIA
RESTITVITPERCN
NVNNIVMMAR
TIALEM·PROC·SV
VM·ASITIFI·M·P

D D N N
FLVALENTI
NIANOETFL
VALENTINO..

« Imp[erator] Caes[ar] L[ucius]? Septim[i]us Severus Pertinax Au-g[ustus], p[ater] p[atriae], pont[ifex] max[imus], trib[unitia] po-t[estate] III, imp[erator] IIII, cons[ul] II, procons[ul], miliaria restituit per Cn[eium] Nunnium Martialem proc[uratorem] suum. A Sitifi m[illia] p(assuum).

D[ominis] n[ostris] Fl[avio] Valentiniano et Fl[avio] Valenti..... »

C'est par erreur, je pense, que le copiste a lu un P au commencement de la seconde ligne; la pierre doit porter un L, pour L[ucius], prénom de Septime Sévère.

D'après le chiffre de la puissance tribunitienne, c'est en l'année 195 que cet empereur fit relever par les soins de son procurateur Cneïus Nunnius Martialis les bornes milliaires de la route de Sétif à Césarée. Cette borne était la première en partant de Sétif; la sixième a été retrouvée à Bouhira, en 1873 (1), mais elle est brisée au-dessous du chiffre VI, de sorte qu'elle ne porte pas la mention des travaux exécutés à la fin du IV^e siècle, sous Valentinien et Valens, comme la borne que je publie.

C'est sans doute en 373, après la défaite et la mort de Firmus, que cette route fut réparée. La contrée qu'elle traverse avait été le théâ-

(1) *Ann. archéol. de Constantine*, 1874, p. 370 et 468.

tre constant des opérations du maître de la cavalerie Théodose ; les chemins souvent détériorés à dessein par l'ennemi, défoncés par les marches des troupes, les transports de vivres et de munitions, réclamaient d'urgentes réparations. C'est à Sétif qu'était établi le quartier général de l'armée romaine. D'après Ammien (1) c'est dans cette ville que Théodose dressa son plan de campagne, c'est là qu'il opéra la réunion au corps expéditionnaire de toutes les forces militaires du pays. Il y fit périr par les flammes Castor et Martinien, les deux complices des attentats du comte Romain ; après avoir pacifié la Mauritanie, il y ramena son armée triomphante et fut reçu aux acclamations de la population tout entière. Sous le règne de Valentinien et de Valens cette ville était une des plus importantes de l'Afrique : on y exécuta l'infortuné praeses Ruricius, accusé par le commissaire impérial Palladius de s'être servi d'expressions inconvenantes dans ses rapports sur les troubles de Leptis et d'Œa (2).

Plusieurs bornes de la grande voie de Carthage à Théveste, placées dans le défilé du Gouraïe, et mentionnant des travaux exécutés en 216, sous le règne de Caracalla, ont reçu également une seconde inscription qui rappelle des réparations faites sous Julien (3).

19.

M. Goyt m'a adressé la copie d'une inscription relevée par lui à Guellal, à 25 kilomètres au sud de Sétif. Elle est maintenant encastrée dans le mur d'une maison récemment construite.

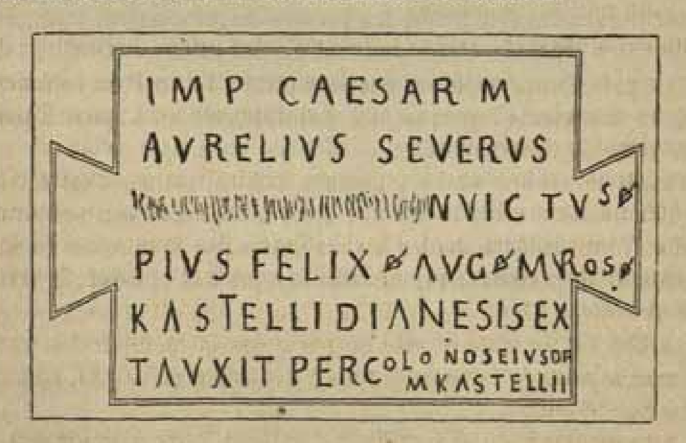

« Imp[erator] Caesar M[arcus] Aurelius Severus (*Alexander I*)nvictus

(1) XXIX, 5. — (2) Ammien, XXVIII, 6. — (3) I. A., nos 4392 et 4396.

Pius Felix Aug[ustus] muros kastelli Diane(n)sis extruxit per colonos ejusdem kastelli. »

A la troisième ligne le mot ALEXANDER a été martelé comme sur presque tous les monuments relatifs à ce prince ; la suppression de l'N devant la sifflante S dans *Dianesis* est une particularité commune à cette époque dans le langage vulgaire.

Cette inscription nous apprend que les murs du poste fortifié, appelé *castellum Diane[n]se*, ont été construits par les colons du même lieu sous le règne d'Alexandre Sévère, entre les années 222 et 235 ; elle détermine en même temps l'emplacement de ce *castellum Dianense* qui était situé à Guellal, près Sétif.

Presque à la même époque, sous Gordien, les colons du *castellum Cellense* (Kerbet Zerga, dans le Hodna) construisaient les murs de leur place (1). Quelques années auparavant, à la fin du règne de Caracalla, vers 213, les *coloni Caput Saltus, Horreorum*, et *Kalefacelenses Pardalarienses* avaient construit à Aïn-Zada, à 20 kilomètres à l'ouest de Sétif sur la route d'Alger, un castellum auquel ils donnaient le nom d'*Aurelianense Antoninianum* (2). On remarque encore l'indication de plusieurs *castella* dans d'autres inscriptions d'Algérie (3).

Ces *castella*, dans lesquels nous trouvons des colons et qui paraissent avoir été construits pendant la première moitié du IIIe siècle, devaient offrir plus d'un point de ressemblance avec nos villages actuels de l'Algérie. Sur tous les points où on peut avoir à redouter les incursions des indigènes, les centres de colonisation sont entourés de murs crénelés, élevés souvent par les colons eux-mêmes dans les moments d'insurrection et derrière lesquels ils peuvent se retrancher, se défendre et se tenir à l'abri d'un coup de main. Pendant le IIIe siècle le mouvement de la colonisation semble avoir suivi une marche très-rapide dans les plaines fertiles qui avoisinent Sétif ; aussi les nombreux établissements qui y prirent naissance avaient-ils besoin d'être protégés contre les habitants des montagnes voisines, qui étaient alors comme aujourd'hui le centre et le foyer de tous les soulèvements.

(1) I. A., n° 3455.

(2) I. A., n° 3556.

(3) I. A., nos 4036, 4291 et 4292. Dans une inscription de Ksar-Sbohi, on peut voir, d'après la restitution de M. Léon Renier, le *castellum Fabatianum* (*Ann. de Const.*, 1867, p. 212). Voir aussi les nombreux castella énumérés par Morcelli (*Africa christ.* I, p. 127 et suiv.).

Alexandre Sévère paraît s'être beaucoup occupé d'élever des postes fortifiés dans cette région (1). Une autre inscription de son règne, découverte par M. le commandant Payen, mentionne la construction des murailles de *Serteia* (2) dans la Mauritanie Sitifienne. D'autres textes attestent sa sollicitude pour la colonisation ; nous voyons, entre autres, l'administrateur de son domaine privé dans la Mauritanie Césarienne, Q. Axius Aelianus (3), assigner aux colons de *Kasturris* (coloni Kasturrenses) les limites des terres qu'ils devaient cultiver (4).

ENTRE SÉTIF ET CONSTANTINE

20.

Chez les *Ouled-Larbi*, près de Saint-Donat, route de Constantine à Sétif, à l'intérieur d'un gourbi récemment incendié.

Copie de M. Wehekind, juge de paix à l'Oued-Athménia, communiquée par M. Jean, juge d'instruction à Constantine. L'inscription a été découverte par le brigadier de gendarmerie de Saint-Donat.

D M S
MAVR HONO
RATIANOCON
CESSI FILIO SVBVR
BVRI COL DE · C COL
TVTCENSIVM DEFEN
SORICENTISVIRO
FORTI AC FIDELISSI
MO AVR MAXIMVS
FRATRI INCOM
PARABILI
V A LIII

« D[iis] M[anibus] S[acrum]. M[arco] Aur[elio] Honoratiano, Concessi

(1) Sur les constructions élevées dans tout l'empire par Alexandre Sévère, voir : Aelii Lampridii, *Alexand. Sev.*, 26.

(2) *Ann. de Const.*, 1865, p. 64. M. L. Renier (*Acad. des inscr., Comptes rendus*, nouv. série, I, 367) pense qu'il s'agit de murailles destinés à protéger les *Serteiani* contre les incursions des barbares.

(3) Sur ce personnage voir : L. Renier, *Inscr. relat. au procur. imp. Q. Axius Aelianus*, dans *Compt. rend. de l'Acad. des inscr.*, 1864, p. 264.

(4) *Ann. de Const.*, 1864, p. 101.

filio, Suburburi, col[ono], dec[urioni] col[oniae] Tutcensium, defensori gentis, viro forti ac fidelissimo. Aur[elius] Maximus fratri incomparabili. V[ixit] a[nnis] quinquaginta tribus. »

Le petit village de Saint-Donat, près duquel cette inscription a été découverte, est situé à peu près à mi-chemin de Constantine à Sétif, et sur la nouvelle route qui relie ces deux villes. A peu de distance au sud-ouest, sur le parcours de l'ancien chemin arabe, se trouve le *bordj-Mamra*, résidence du caïd des Ouled-Abd-en-Nour. Cette dernière localité a déjà fourni une borne milliaire contenant le nom de la *respublica Centurionensium Suburburum* (1).

La *colonia Tutcensium* (la pierre porte peut-être *Tuccensium*) dont M(arcus) Aur(elius) Honoratianus fut colon, puis décurion, doit être la *Tucca* de Pline, de Ptolémée et de la Table de Peutinger, que M. Poulle place aux ruines qui existent encore à environ un kilomètre à l'ouest de la Zaouia-Sidi-Barkat, au confluent de l'Oued-Endja et de l'Oued-el-Kebir (2). Cette opinion est basée sur les distances de Tucca à Cuicul et de Tucca à Igilgili fournies par la Table de Peutinger. C'est entre ces deux villes, à Tucca, que se trouvent d'après la Table les limites de la Numidie et de la Mauritanie, *habet Tucca fines Africe et Mauritanie* (3). Comment concilier ce renseignement avec le texte de Pline qui en fait une ville maritime à l'embouchure de l'Ampsaga : *oppidum Tuccae impositum mari et flumini Ampsagae* (4) ? Il la cite même parmi les villes de la Mauritanie, tandis que Ptolémée, au contraire, la donne comme une ville de Numidie (5). M. le colonel Lapie (6) tranche la difficulté en indiquant deux villes du même nom, l'une sur la côte à l'embouchure de l'Ampsaga, l'autre dans l'intérieur au confluent de l'Oued-Endja et de l'Oued-el-Kebir, au nord de Milah. C'est à cette dernière hypothèse que M. Poulle s'est arrêté, mais sans tenir compte de la Tucca maritime ; Mannert l'avait également supprimée : « Tucca, « dit-il, est bien sur l'Ampsagas aux confins des deux provin- « ces, mais Pline se trompe quand il la place à l'embouchure du « fleuve (7). » Cette opinion est très-vraisemblable ; le texte de

(1) I. A., n° 3490.
(2) Poulle, *A travers la Mauritanie Sétifienne* (*Ann. de Const.*, 1863, p. 5).
(3) *Table de Peutinger*, édit. de M. Ern. Desjardins, segment I.
(4) *H. N.*, l. V, c. 1, 2.
(5) L. IV.
(6) *Atlas des itinéraires anciens* (édit. Fortia d'Urban).
(7) *Géogr. anc. des États barbaresques*, trad. Marcus et Duesberg, p. 376.

Ptolémée et les indications très-précises de la Table de Peutinger permettent de supposer une erreur de Pline.

Le titre de *defensor gentis* est un titre honorifique analogue à celui de *defensor reipublicae, coloniae, civitatis*... etc.

21.

Inscription relevée à *Aïn-Tin*, près Milah, par un colon.

Copie communiquée au docteur Reboud par M. Costa.

IN HIS PRAEDIIS
CIRILLAEMAXIMAEC·F·
TVRRESSRLVMSALIVS
EIVSDEMDOMINAEMAE
CONSTITVIT
NVMIDIVSSER·ACT·

« In his praediis Cirillae Maximae c[larissimae] f[eminae] turres..... saltus ejusdem dominae m[e]ae constituit Numidius ser[vus] act[or]. »

La position d'Aïn-Tin, à peu de distance de Milah, à l'entrée de la petite Kabylie, nécessitait un poste de défense ; une exploitation rurale devait y être fortifiée. Quiconque voulait vivre à l'abri des incursions des nomades était obligé de demeurer dans une enceinte protégée par des murailles.

ENTRE SÉTIF ET DJIJELLI

22.

Sur un rocher situé à 60 kilomètres de Djijelli, au S.-O. de la route qui relie cette localité à Sétif. Le lieu se nomme Ras-Bor ou Ras-Por. La rivière la plus rapprochée de ce point est l'Oued-Missa, à 10 kilomètres.

Le rocher sur lequel sont gravées ces lettres a $2^m,20$ de longueur sur $0^m,80$ de hauteur. M. Dufour n'a aperçu aucune trace de ruines

aux alentours, à l'exception d'un fût de colonne trouvé à 50 mètres environ au bas du rocher.

Copie et dessin de M. le lieutenant Dufour, attaché au bureau arabe de Djijelli.

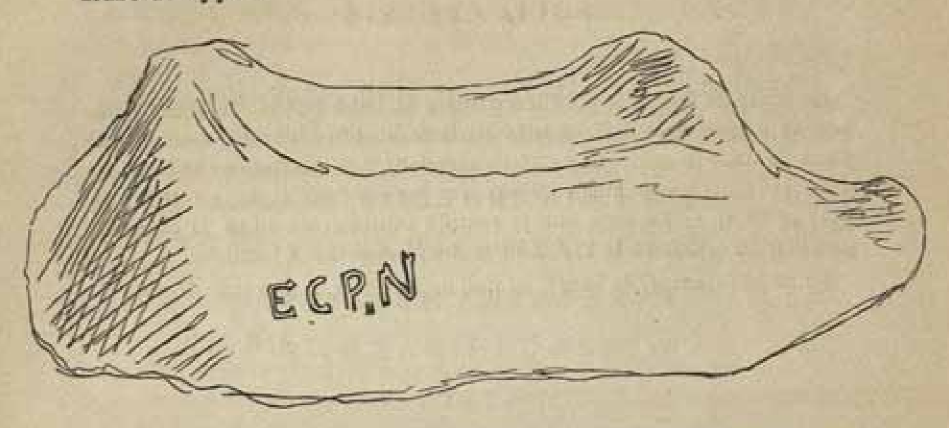

Que signifient ces quatre lettres ? Dans les deux dernières on peut trouver la mention de la «p[rovincia]N[umidia]», mais ce n'est pas une raison suffisante pour voir dans cette inscription une borne indiquant la limite du territoire de la province (1), d'autant plus que le point où se trouve placé le rocher paraît situé trop à l'ouest de l'Ampsaga pour autoriser une pareille conjecture et que les bornes des provinces étaient ordinairement naturelles et non pas artificielles. Il vaut mieux supposer que la pierre portait, à gauche, d'autres lettres aujourd'hui effacées et donnant le nom d'un *leg(atus)* ? L'épigraphie latine de l'Algérie fournit d'autres exemples d'inscriptions ainsi tracées sur des rochers, notamment au col de Fdoulès, au Djebel-Taïa, à Madaure et dans l'Aurès.

Ant. Héron de Villefosse.

P. S. L'inépuisable obligeance de M. le curé de Lambèse me permet de rectifier deux erreurs que j'ai commises en publiant quelques inscriptions de cette localité dans mon *Rapport sur une mission en Algérie.*

Au n° 51 j'ai dit qu'il manquait une ligne. Cela est inexact ; le texte donné par M. Renier ne laisse rien à désirer.

(1) Cf. les bornes trouvés au Kroub et indiquant les limites de l'*ager publicus Cirtensium*. I. A., n^{os} 4136 et 4137.

Au nº 56, à la 11e ligne, au lieu de

POLIA CASERIS

il faut lire, d'après l'estampage que m'envoie M. l'abbé Delrieu :

POLIA CASTRIS

« Po(l)lia tribu, castris. »

Le camp de Lambèse était inscrit dans la tribu Pollia. Un grand nombre de soldats dans les cohortes auxiliaires et les légions avaient leur domicile dans le camp même où ils servaient. Les inscriptions de Lambèse nous en fournissent plusieurs preuves écrites (voir I. A., nos 100, 134, 1252 et 1356). — Le texte que je rectifie contient, en outre, la première mention du séjour de la VIIe cohorte des Lusitaniens à Lambèse.

Au nº 89 (inscript. de Sétif), au lieu de DAPNVS, il faut lire : DAPHNVS.

A. H. DE V.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

L'Académie avait à remplacer M. J. Mohl, membre ordinaire, et M. le marquis de La Grange, membre libre. M. Boutaric a été élu à la place de M. Mohl, M. Germain à la place de M. le marquis de La Grange.

M. Ravaisson lit une lettre de M. Wiener, chargé d'une mission dans l'Amérique du Sud. M. Wiener a été frappé de la fréquence de l'ornement dit *grecque* sur une foule de monuments péruviens, brésiliens et mexicains, etc. Il croit pouvoir expliquer l'origine de la grecque dans ces pays par l'entre-croisement de pailles de diverses couleurs employées dans la fabrication de la sparterie. Il se refuse à voir dans ce motif de décoration un indice permettant de retrouver les migrations des races. Le Dr Roulin avait déjà fait cette remarque.

M. Ernest Desjardins communique à l'Académie une inscription copiée par le commandant Mowat, et portant le nom d'un vicus nouveau, *Saravus vicus*. M. Mowat doit envoyer à la *Revue* une note sur ce sujet.

M. Natalis de Wailly lit en seconde lecture son mémoire sur *la Langue de Reims au XIIIe siècle*.

M. Michel Bréal communique des extraits de son *Dictionnaire étymologique de la langue latine*. Les exemples choisis ne laissent aucun doute sur l'intérêt que présentera cette publication. Les articles lus par M. Bréal sont les mots *clemens*, *tristis* et *ira*.

M. Léon Renier annonce la découverte faite à Rome, dans les fouilles du Forum, de nouveaux fragments des *Fastes capitolins*. Ces fragments appartiennent au principat d'Auguste.

M. Alexandre Bertrand termine la lecture de son mémoire sur la valeur des expressions Κελτοί et Γαλάται dans Polybe. M. Maximin Deloche déclare qu'il ne peut adhérer aux conclusions de M. Bertrand. Il prépare un travail où il développera ses idées personnelles sur le même sujet. Nous analyserons ce travail quand il aura paru.

M. Clermont-Ganneau est admis à communiquer une note sur quelques inscriptions funéraires du moyen âge trouvées par lui à Jérusalem : la première est l'épitaphe de *Philippe d'Aubigny*; la seconde, de *Jean de la Rochelle*; la troisième, de *Jean de Valenciennes*. M. Clermont-Ganneau laisse aux historiens du moyen âge le soin de rechercher quels sont ces divers personnages.

L'Académie a fait en février une nouvelle perte dans la personne de M. Ambroise Firmin-Didot, académicien libre, qui laisse d'unanimes regrets.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Les sépultures des populations lacustres du lac de Neuchâtel. — Voici une découverte qui ne manquera pas d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent aux temps préhistoriques. C'est aujourd'hui un fait bien acquis que les palafittes ou habitations sur pilotis n'ont pas seulement été des demeures passagères, mais qu'elles se sont perpétuées pendant de longues périodes qui embrassent les trois âges de la pierre, du bronze et du fer; et quant au chiffre de la population, feu M. Troyon était déjà arrivé à ce résultat, qu'elle pourrait bien ne pas avoir été inférieure en nombre à celle qui habite de nos jours les rives de nos lacs. On a dû dès lors se demander où pouvaient bien être les cimetières de ces cités lacustres, car il n'est pas naturel d'admettre qu'à aucune époque les hommes préhistoriques, quelque primitifs qu'ils fussent, aient jeté leurs morts au lac, bien qu'ils vécussent eux-mêmes sur l'eau. Cela répugne à la nature humaine. Ils devaient les enfouir quelque part à l'abri de la profanation.

C'est en creusant les fondations d'une maison, dans une vigne située en face des pilotis lacustres, près du contour de la route qui longe le lac de Neuchâtel entre les villages d'Auvernier et Colombier, que l'on a découvert ces curieuses tombes. Comme elles sont situées au pied d'un coteau de vignes (juste en face des principales palafittes), elles se sont trouvées de bonne heure recouvertes par les terres que les pluies et les orages entraînaient et entassaient au pied du talus, ce qui les a soustraites aux regards des profanes.

Les ouvriers terrassiers étaient occupés à faire leur tranchée dans cette terre rapportée, lorsqu'ils rencontrèrent, à la profondeur de deux mètres environ et à une trentaine de mètres du rivage, une grosse pierre, une espèce de dalle en granit, qu'ils eurent quelque peine à remuer. Quand ils l'eurent déplacée, ils virent qu'elle était juxtaposée à une autre de même nature et de même dimension. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'elles reposaient toutes deux sur d'autres pierres placées de champ et formant une espèce de margelle rectangulaire. L'une des dalles mesurait jusqu'à $1^m,90$ de long. Les dalles qui formaient la couverture étaient à peu près d'égale dimension, l'une, la plus grande, mesurant $1^m,60$ de long sur $1^m,30$ de large.

Les ouvriers crurent d'abord qu'il s'agissait peut-être d'un ancien puits ; mais déjà les premiers coups de pioche donnés dans l'intérieur de la margelle amenèrent des os humains. C'était donc une tombe qu'on avait soigneusement entourée de pierres granitiques. Nous nous trouvions ici en présence d'un monument d'un type défini, celui des mégalithes. On sait que les plus remarquables de ces monuments funéraires sont les dolmens qui sont répandus sur une bonne partie de l'Europe, spécialement le long des côtes de l'Atlantique. Le vrai dolmen est un monument fait de grandes pierres dressées et recouvertes de dalles de même dimension. A ce point de vue, les caveaux d'Auvernier rentrent dans la catégorie des dolmens, avec cette différence pourtant que le vrai dolmen est dressé à la surface du sol, comme la Pierre aux Fées près de Regnier (Haute-Savoie), tandis que le monument funéraire d'Auvernier, bien que composé des mêmes éléments, est creusé en terre et est de plus entouré d'une seconde enceinte de dalles. C'est une forme particulière de dolmen que l'on désigne en Angleterre sous le nom de *stone cist* (caisse en pierre), mais qui rentre dans le même grand groupe et doit appartenir à la même époque. Voilà donc la relation établie entre les dolmens et les habitations lacustres.

Déjà l'on était en train de deviser sur le rang du personnage qui pouvait être enterré en ce lieu, lorsqu'on découvrit un second, puis un troisième crâne, et autant de membres épars. Nous sommes arrivé sur les lieux au moment où l'on était parvenu à la profondeur de 1 mètre, et déjà l'on avait constaté une douzaine de squelettes de tout âge et probablement de tout sexe.

On s'est demandé, en voyant cette quantité d'ossements, s'il s'agissait bien réellement d'un lieu de sépulture ou si ce n'était pas peut-être le résidu d'un ossuaire que l'on aurait enfoui pêle-mêle dans ce réceptacle. A cet effet, nous avons suivi attentivement le creusage, et nous avons pu nous assurer, par la position relative des os, que ce sont bien des corps entiers qui ont été déposés dans la fosse et non pas des membres disloqués. Preuve en est le fait que les crânes sont, presque sans exception, placés aux angles de la fosse, tandis qu'au milieu se trouvent d'ordinaire les os des cuisses et du bassin. Nous avons mesuré le vide de la fosse ; il est de $1^m,60$ en longueur et de $1^m,12$ en largeur, entre les dalles. C'est peu pour recevoir les cadavres d'hommes adultes. Peut-être les repliait-on quelque peu ; peut-être aussi les plaçait-on assis, comme cela se voit dans d'autres tombeaux des anciennes époques.

Ce qui pourrait le faire croire, c'est qu'entre les différents squelettes se trouvaient de gros cailloux, qui pourraient bien avoir eu pour but d'assujettir les cadavres à mesure qu'on les déposait dans la fosse. On est ainsi amené à penser qu'il s'agit d'une sépulture commune (de famille ou de clan), que l'on était dans le cas d'ouvrir toutes les fois qu'il y avait un mort à inhumer, comme cela a dû se pratiquer ailleurs, spécialement dans le fameux cimetière de Hallstatt en Autriche.

Il eût été désirable que le déblayement du caveau se fît avec un peu moins de précipitation. Mais on était impatient et l'on a procédé avec trop d'ardeur, si bien que l'on n'a retiré que quelques crânes complets. La plupart se défaisaient et tombaient en morceaux à mesure qu'on les relevait, ce qui est dû en partie à la terre molle et humide qui les entourait. On peut admettre que le caveau a dû renfermer au moins quinze, sinon vingt cadavres. Les derniers crânes qu'on a relevés sont les plus complets.

Ce qui frappe au premier abord, c'est leur parfaite ressemblance avec les quelques crânes qu'ont fournis les stations lacustres. C'est le même type crâniologique caractérisé par sa forme allongée et aplatie, son front étroit et bas, ses arcades sourcilières assez fortes, et par une courbure très-prononcée des pariétaux, qui avait déjà frappé MM. Rutimeyer et His, dans le seul échantillon des palafittes d'Auvernier qu'ils avaient à leur disposition, lorsqu'ils publièrent leur *Crâniologie helvétique*. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion anatomique. Qu'il nous suffise de dire que les crânes d'Auvernier appartiennent à ce groupe de crânes mi-longs (mésaticéphales) que l'on désigne sous le nom de « groupe de Sion » et qui est le véritable type helvétique. Cette forme de crâne, qui se retrouve déjà dans les stations de la pierre pure, s'est perpétuée à travers les âges du bronze et du fer, tout en augmentant de capacité, à mesure que le front se relevait et s'élargissait. La différence qui existe entre ce crâne et le nôtre ne tient pas au type, mais seulement au degré de développement.

Quant aux os des membres, ils attestent une race de taille moyenne, plutôt inférieure que supérieure à la taille de nos jours. C'est ainsi que deux tibias et un fémur nous donnent, d'après les tableaux du Dictionnaire de médecine et de chirurgie, une taille de 1^{m},55.

Ce qui n'est pas moins important que les crânes, ce sont les accessoires, qui, comme l'on sait, sont le guide essentiel pour la détermination de l'âge des sépultures. Sous ce rapport, les colons lacustres ne paraissent pas avoir été bien prodigues envers leurs morts, attendu que le mobilier funéraire est très-chétif. Mais les quelques objets dont il se compose ne sont pas à dédaigner pour cela. On a recueilli dans le caveau principal deux haches en pierre (serpentine) percées d'un trou de suspension, une défense de sanglier, deux dents d'ours façonnées et percées d'un trou à la racine, un disque en os également percé, autant d'objets qui sont caractéristiques de l'âge de la pierre polie.

Le même caveau a de plus fourni trois objets en métal, savoir : un disque en bronze massif percé au milieu, à l'instar de certains pesons de fuseau ; un petit anneau en bronze, et une épingle à cheveux d'une forme assez particulière, à bouton simple et à tige renflée et percée d'un petit trou au milieu du renflement. Ces trois objets, mais spécialement l'épingle, se font remarquer par cette oxydation (patine) verte qui est caractéristique des objets qui ont séjourné longtemps dans la terre.

Quoique assez insignifiants, ces objets sont cependant de nature à jeter quelque jour sur la succession et sur l'enchaînement des âges préhistori-

ques. On sait qu'il existe à Auvernier des palafittes de deux époques, de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze. Chacun de ces âges est caractérisé par des ustensiles et des objets de parure distincts. A l'âge de la pierre on ne connaissait pas le bronze ni aucun métal. La pierre, l'os et la corne fournissaient la matière non-seulement des ustensiles et des armes, mais aussi des ornements. Les dents des carnassiers étaient surtout recherchées pour des colliers, absolument comme les sauvages les utilisent encore de nos jours. Sous ce rapport, les dents d'ours percées que l'on a retirées de la fosse d'Auvernier offrent un intérêt spécial. Nul doute que, si elles n'avaient pas été accompagnées d'objets en métal, on en eût conclu qu'il s'agit ici d'une sépulture de l'âge de la pierre.

Les quelques objets en bronze qui les accompagnent acquièrent dès lors une importance exceptionnelle, hors de proportion avec leur valeur intrinsèque qui est minime, en nous apprenant que le métal n'était pas inconnu de ceux dont les dépouilles viennent d'être mises au jour, et qui n'étaient autres que les habitants des stations lacustres en face.

Il est suffisamment établi qu'à l'époque de la pierre on inhumait les morts, le plus souvent dans une position assise. A l'époque du bronze, ce mode de sépulture avait en partie fait place à l'incinération, ce dont nous avons des indices dans les petits tertres de la forêt de Seythe près de Saint-Aubin, qui renferment des ustensiles en bronze mêlés à des charbons et à des cendres. On avait dès lors admis, peut-être un peu prématurément, qu'il existait une corrélation notoire entre la crémation et l'âge du bronze (1).

Après la découverte d'Auvernier, cette corrélation ne saurait plus être soutenue d'une manière absolue, puisque nous sommes ici dans le régime de l'inhumation, sans aucune trace d'incinération, et que cependant le bronze s'y trouve, en peu d'échantillons, il est vrai, mais enfin s'y trouve.

On le voit, ceci nous éloigne toujours plus de la théorie qui a eu cours au début des études préhistoriques, d'après laquelle les peuples de l'âge du bronze appartiendraient à une race particulière qui serait venue se substituer à la race de la pierre. Nous croyons, au contraire, que nous avons affaire à une sépulture de la fin de l'âge de la pierre, alors que les habitants des palafittes n'avaient encore que des rapports peu fréquents avec les fournisseurs du bronze, et que ce n'est que petit à petit, à mesure que les relations des peuplades lacustres se sont étendues et qu'elles ont été en mesure de se procurer, par voie d'échange, des armes et des ustensiles de luxe, qu'elles ont peu à peu adopté les usages de leurs fournisseurs, si tant est qu'elles se les soient réellement appropriés.

Envisagée de cette manière, la découverte d'Auvernier ne fait que corroborer l'unité et la continuité de race des peuples préhistoriques, pendant les âges de la pierre et du bronze, telle que nous l'avons déduite de la nature des crânes.

(1) *Le bel âge du bronze*, par E. Desor et L. Favre.

S'il faut maintenant répondre à la question qui nous est posée de tous côtés, à savoir quel est l'âge des sépultures d'Auvernier, nous dirons, avec toute la réserve qui nous est commandée, que, du moment qu'il est admis que les quelques objets en bronze qu'on en a retirés sont réellement importés, — il est peu probable que ce soit dans les palafittes d'Auvernier que l'on ait inventé la fabrication du bronze, — cela nous reporte au-delà de la grande époque étrusque, au temps où l'industrie du bronze était largement développée dans la plaine du Pô (Étrurie circumpadane), chez les Pré-Étrusques de Villanova, c'est-à-dire à un millier de siècles environ avant notre ère.

Depuis que les caveaux ont été vidés, on a recueilli à la surface de l'ancien sol, à 4 mètres de l'enceinte, plusieurs objets remarquables qui attestent une culture plus avancée que celle des caveaux. Ce sont, entre autres deux paires de bracelets, dont l'une est ornée de côtes parallèles et uniformes tout à fait semblables à celles d'un bracelet que l'on a retiré, il y a quelques années, du tumulus des Favergettes au Val-de-Ruz. L'autre type est d'une forme plus élégante, rétréci aux deux bouts et garni de dessins très-gracieux, au nombre desquels on reconnaît les soi-disant dents de loup qui sont caractéristiques de l'âge de bronze et du premier âge du fer. On a aussi trouvé des fragments de tubes en bronze, comme il en existe dans les tumulus ; de plus, un fragment de poterie du type lacustre.

Enfin un dernier objet, qui n'est pas le moins important, c'est une perle d'ambre jaune, dont la couche extérieure est ternie, tandis que l'intérieur a conservé son éclat, comme c'est le cas de bon nombre de fragments d'ambre qui ont séjourné dans les tombeaux. Ces objets n'ont plus rien de commun avec l'âge de la pierre ; ils attestent un goût plus épuré et aussi des ressources plus grandes. L'ambre en particulier devait être d'un grand prix, puisqu'il venait de fort loin (des bords de la Baltique). Or, comme ces objets ne se sont pas trouvés dans le caveau, rien n'empêche d'admettre qu'ils appartiennent à une époque moins ancienne. Il n'est pas sans exemple de voir sur un même emplacement des sépultures de plusieurs âges. Il semble que lorsqu'un endroit avait été choisi comme cimetière, il existait, de la part des populations, une propension presque instinctive à y déposer leurs morts, alors même que les rites funéraires avaient changé. Nous ne serions dès lors pas trop surpris si, à côté de fosses à inhumation, l'on venait à découvrir des traces d'incinération dans le cimetière lacustre d'Auvernier, comme cela s'est vu dans le cimetière de Hallstatt.

E. Desor.

—— Nous continuons à tenir nos lecteurs au courant des fouilles et découvertes d'Olympie d'après les communications officielles de l'Académie de Berlin.

Deuxième rapport (*Reichs-Anzeiger*, 29 janvier 1876).

Depuis la publication du rapport précédent (voyez le *Reichs-Anzeiger*

du 5 janvier) nous avons reçu de nouvelles communications, du 30 décembre, du 6 et du 13 janvier de cette année. La continuation des travaux devant la façade est et la façade ouest a permis de reconnaître que l'on trouve les antiquités des deux côtés à une même profondeur, là où l'on atteint la terre noire après avoir traversé la couche de sable. L'épaisseur de cette couche est loin d'être partout la même. Là où on a découvert le dieu fluvial et le conducteur du char, elle mesure deux mètres, tandis qu'elle en a déjà trois là où a été dégagée la Victoire. Même proportion dans les fouilles de la façade occidentale ; dans un rayon de huit à quatre-vingt-dix pas du bord sud du temple elle a environ $2^{m},70$, et à quelque quarante pas plus loin elle comporte déjà $4^{m},50$. Le sol antique paraît donc avoir formé une pente assez doucement inclinée depuis le temple jusqu'à l'Alphée. Quant à la couche de terre noire toute mêlée de briques, on n'en a pas encore déterminé l'épaisseur.

Voici ce que nous avons à ajouter à propos des découvertes précédemment signalées :

Le piédestal triangulaire de la Victoire, composé de cinq blocs, a été dégagé tout entier. Une esquisse de la figure, qui nous a été envoyée, montre qu'une ceinture en bronze avait été ajustée sur le marbre. On a retrouvé dans le voisinage de cette figure quelques débris de bronze, entre autres un fragment orné de feuilles. La partie inférieure du corps du fleuve couché est enveloppée d'une épaisse draperie; le buste dressé s'appuie sur le bras gauche, et l'une des joues de la tête tournée de côté pose sur la main droite. Les bras sont cassés, mais la tête barbue, qui a une expression douce et méditative, est, jusque dans les petits détails, aussi fraîche et aussi intacte que si elle sortait de la main même du sculpteur. Sous la figure se sont trouvés de nombreux fragments de bronze, entre autres des morceaux considérables d'un objet rond et doré qui était peut-être un bouclier.

La troisième figure, plus grande que nature, que nous avons appelée le conducteur du char, est complète jusqu'à la tête; elle est accroupie, appuyée sur le bras droit, le genou gauche faisant saillie. Le manteau qui tombe de l'épaule gauche sert de soutien à la figure; la négligence avec laquelle est traité tout un côté du corps fait reconnaître que la figure était placée à la droite de Jupiter et à gauche de Zeus, très en avant des chevaux. Les surfaces, comme nous l'avons remarqué surtout pour les figures du fronton oriental, n'ont presque pas souffert ; le mouvement est naturel et vif. Dans le seul morceau que l'on ait encore retrouvé du fronton occidental, on a reconnu, après le nettoyage, une figure d'homme d'un mouvement très-animé ; c'est donc un Lapithe, et il faut corriger dans ce sens la première indication donnée.

En fait d'objets nouveaux, on a trouvé, le 29 décembre, un torse viril tourné vers la droite, les deux bras étendus en avant avec un effort marqué. C'est probablement le conducteur du char qui était à la gauche de Jupiter (à droite du spectateur); le modelé du nu est ici aussi vrai et

aussi beau que dans les autres figures, et doit à la nature du mouvement indiqué une puissance d'effet toute particulière.

Un second morceau, qui a été trouvé au commencement de janvier, c'est la partie inférieure d'une figure virile couchée, de grandeur naturelle, étendue de droite à gauche ; le travail montre qu'elle a été exécutée aussi pour être vue par devant et de bas en haut.

Enfin l'on a dégagé la statue qui était indiquée dans le premier rapport comme gisante sous le torse viril. C'est une figure de femme colossale, brisée en deux pièces, vêtue d'un long peplos traité dans un style archaïque qui rappelle tout à fait celui de la célèbre Vesta Justiniani ; seulement le travail est ici beaucoup plus vivant et plus fin. On a aussi retrouvé la base qui a dû porter cette statue ; elle est quadrangulaire par derrière, arrondie en demi-cercle par devant. La statue avait le dos appuyé contre un mur ; c'est un remarquable travail d'un caractère archaïque. La tête et les bras manquent encore. Aussi doit-on encore surseoir à toutes conjectures sur le nom à donner à cette figure ; c'était certainement une statue votive, voilà tout ce qu'on peut en dire.

En approfondissant les tranchées de l'ouest, on a trouvé de nouveaux restes de l'édifice dorique déjà mentionné, ainsi que neuf plaques de bronze carrées, d'épaisseurs différentes, qui portent le symbole de la foudre et le nom de Zeus, plaques dans lesquelles il faut voir, selon toute apparence, des poids (elles ont 15, 30, 60 drachmes de poids attiques). Dans le même canton, on a rencontré de nouveau des tombeaux d'où l'on a tiré des armes de bronze, divers ustensiles, des clochettes, ainsi que des monnaies grecques et romaines, et des poteries couvertes d'un vernis noir.

Tels sont, en résumé, les fruits du travail de ces trois dernières semaines, d'où il faut déduire, en dehors des dimanches et de trois jours de fête grecs, un jour de grande pluie.

Troisième rapport (10 février 1876).

« Le dernier rapport de MM. Hirschfeld et Bötticher s'étend jusqu'au 27 janvier. Du côté de la façade orientale, on a commencé à mettre à découvert le second degré du temple. Du côté de l'ouest on creuse de plus en plus le terrain dans la direction du temple, de manière à atteindre là aussi le niveau primitif du sol. Les morceaux qui ont été mis à jour dans la dernière semaine sont de trois espèces : monuments épigraphiques, petites antiquités disséminées dans la terre, œuvres de sculpture et piédestaux de statues.

« Parmi les monuments épigraphiques, d'importance capitale est une plaque de bronze presque intacte, haute de 0,55, large de $0^{m},24$, trouvée le 21 janvier au sud de l'angle sud-ouest du temple. Elle est surmontée d'un fronton et encadrée de deux pilastres corinthiens. Sur cette table est gravée une inscription de quarante lignes dont aucune lettre ne manque ; au bas de la table sont trois tenons au moyen desquels elle était im-

plantée dans un socle en pierre. L'inscription est rédigée en dialecte éléen, et contient un acte dressé par les Hellanodiques et décernant à Damocratès de Ténédos, célèbre athlète et olympionique que nous connaissons déjà par Pausanias et par Elien, les titres de proxène et de bienfaiteur d'Elis. Les symboles de Ténédos, la grappe de raisin et la hache à deux tranchants, sont représentés dans le tympan du fronton.

« Une seconde inscription remarquable a été trouvée le 26, à 10 mètres à l'est de l'angle sud-est du temple, sur un bloc de marbre encastré dans un mur d'époque postérieure. Sur la face exposée à la vue se lit en caractères archaïques le nom d'un artiste argien qui, puisqu'il ne manque que la première lettre, ne peut être autre que celui d'Agaladas, le maître auprès duquel Phidias, Polyclète et Myron ont étudié.

« Une troisième inscription est gravée sur une pointe de lance en bronze. C'était une lance votive, consacrée, d'après l'inscription, par les habitants de Methana à la suite d'un combat contre les Lacédémoniens.

« Ce morceau appartient déjà à la catégorie des petites antiquités éparses dans le sol, qui ont été trouvées dans les déblais en avant du côté ouest du temple. Parmi ces petites antiquités se trouvent notamment des armes, pointes de lances, feuilles de métal, clous, morceaux de bronze doré, débris de vases en bronze, bandes de bronze finement décorées, diverses petites figures d'animaux, enfin poids en bronze. On a déjà trouvé une douzaine de ces poids et entre autres un pesant 220 grammes et marqué comme non valable au moyen d'un clou enfoncé au travers.

« Disons encore quelques mots sur les sculptures trouvées dans la dernière semaine.

« En avant de la façade ouest, jusqu'à présent il n'est venu au jour que de petits fragments de sculpture. Parmi les plus intéressants, il faut compter quelques têtes de lion en marbre qui appartenaient au larmier du temple. En fait de statues de bronze, on n'a trouvé que quelques membres brisés.

« Du côté est ont été découvertes les trois sculptures mentionnées dans le rapport précédent. De ces sculptures, l'une est une figure d'homme âgé, debout ; la seconde est couchée, les genoux couverts d'une draperie. Il est évident que ces marbres appartenaient à un groupe placé très-haut et dont le côté postérieur n'était pas visible.

« Ces deux figures ont été trouvées près de la Victoire. En cet endroit on a découvert jusqu'à présent, à une petite distance l'un de l'autre, six restes de statues.

« Immédiatement au sud de ce point est venu au jour le fragment d'un colosse qui, du milieu de la cuisse jusqu'au bas des mollets, mesure $0^{m},62$.

« En avant de la deuxième colonne de la façade est, en comptant à partir du nord, se montrent deux grandes bases, l'une en pierre calcaire et d'un fin profil, l'autre en brique et dont le revêtement a disparu.

« Le 25, on a trouvé, à la hauteur du deuxième degré du temple, à l'angle sud-est, un petit fragment de métope : ce fragment représente

Hercule qui rapporte le sanglier d'Erymanthe vivant et épouvante Eurysthée en le lui présentant. C'est cette métope même que Pausanias mentionne en premier lieu. Il a donc commencé par le côté sud sa tournée autour du temple. »

— *Un nouveau musée à Rome.* — Un nouveau musée vient de s'ouvrir à Rome, au Capitole. Le 25 de ce mois, les autorités municipales réunissaient au palais des Conservateurs un grand nombre d'invités pour leur faire les honneurs de ces galeries nouvelles. Ce qu'elles renferment ne provient pas de fouilles méthodiquement entreprises sur différents points de Rome; lorsqu'en 1871 la ville concéda à une société la construction des nouveaux quartiers sur le Quirinal, le Viminal, l'Esquilin et le Cœlius, elle se réserva la propriété absolue de tous les objets d'art ou d'antiquité que le hasard des travaux amènerait au jour, et nomma une commission d'archéologues chargée de les recueillir. Depuis cinq ans les travaux ont marché vite et il ne se passe guère de jour où l'on ne fasse quelque découverte intéressante soit pour la topographie de Rome, soit pour l'histoire de l'art et l'épigraphie.

Les magasins du Capitole se remplissaient donc chaque jour davantage, et la place commençait à manquer, d'autant plus que de généreux amateurs par des dons importants et le syndic de Rome par des achats augmentaient encore le trésor. On construisit alors dans le jardin qui sépare le palais des Conservateurs du palais Caffarelli une vaste salle octogone, richement et gracieusement décorée, quoique provisoire, et qu'un vitrage éclaire par en haut. De petites salles la mettent en communication d'un côté avec la partie du palais qu'occupent les Archives des notaires et de l'autre avec la galerie des bustes.

Le nouveau musée se divise en six galeries :

I. Les bronzes ;

II. Les pierres gravées et les médailles ;

III. Les marbres de grande dimension ;

IV. Les marbres plus petits, les hermès, les sarcophages, les bas-reliefs ;

V. Les fragments d'architecture ;

VI. Les vases.

La galerie des bronzes, outre une assez riche collection d'ustensiles et d'armes, contient trois monuments tout à fait remarquables :

Un *bisellium* avec de fines incrustations en argent, parfaitement conservé, analogue à celui que l'on voit au musée Kircher, mais beaucoup plus grand et surtout plus riche, trouvé à Amiterno ;

Un char monté sur quatre petites roues, qui servait peut-être dans les pompes sacrées, orné de dessins relatifs au cycle troyen, don de M. Aug. Castellani ;

Une litière avec quatre colonnes qui supportent un toit, d'un travail exquis et dans un parfait état de conservation, trouvée sur le Viminal.

La deuxième galerie, outre le médaillier qui de la collection Albani passa à la collection Campana et de là au Capitole, et qui compte envi-

ron cinq cents médailles impériales d'or, contient plusieurs séries de monnaies rangées par ordre chronologique; d'abord l'*aes rude signatum*, puis les monnaies des familles consulaires, puis les monnaies impériales d'or, d'argent et de cuivre, puis celles du moyen âge, enfin celles qui ont été frappées à l'occasion des événements contemporains. A cela s'ajoute une grande collection d'ornements et de bijoux, des colliers d'or, des bracelets, des boucles d'oreilles, des broches, des bagues; enfin un certain nombre de camées et de pierres gravées, parmi lesquelles on peut en signaler une d'une finesse remarquable, qui représente deux têtes d'empereurs.

Le pavé de cette deuxième galerie est digne des richesses qu'elle renferme, soit par la rareté et le prix des marbres dont il est formé, soit par l'harmonie et la perfection du dessin. Il fut trouvé en décembre 1874 parmi les ruines des portiques des jardins de Lamia sur l'Esquilin; et depuis on en a trouvé d'autres au même endroit, plus riches encore. Un, entre autres, formé de grandes plaques d'une brèche fort rare, a une surface d'environ quarante mètres carrés. On en a tant découvert, dit le rapport, qu'il y aurait de quoi paver tout un musée.

Nous entrons maintenant dans la salle octogone qui porte le nº III. On n'y a mis que les statues qui sont complètes ou qu'il n'y a plus espoir de compléter; toutes les œuvres mutilées qui ont été trouvées dans des endroits où les fouilles ne sont pas terminées, demeurent en magasin, parce qu'on espère encore trouver les parties qui leur manquent. Les statues qui sont là exposées sont dans l'état où elles ont été trouvées; aucune restauration de quelque importance n'a été faite: les vides seulement ont été comblés par du plâtre, lorsqu'il y avait à réunir plusieurs fragments d'un même ouvrage. La place d'honneur est occupée par les statues découvertes en décembre 1874 dans les jardins de Lamia sur l'Esquilin et dont la *Revue archéologique* a parlé l'an dernier: une Vénus qui paraît être la copie d'une œuvre grecque et qui, malgré les défauts de l'exécution, une certaine raideur de pose et la petitesse disproportionnée de la tête, ne manque pas d'une certaine grâce naïve; deux statues de muses, Terpsichore et Polymnie; un buste de Commode représenté sous les attributs d'Hercule; deux tritons dont il ne reste que la partie supérieure du corps.

Je signalerai encore une fontaine en forme de rhyton, ornée de bas-reliefs bachiques, ouvrage d'un artiste athénien, trouvée dans les jardins de Mécène, et la figure d'une vieille paysanne rapportant dans ses bras une brebis au bercail, intéressante surtout par le réalisme de l'expression et de tous les détails de ce corps ridé et courbé par les ans.

Sur des fragments de colonnes trouvés aussi aux mêmes endroits sont disposés quelques bustes intéressants, entre autres le buste colossal de Mécène déjà signalé à la *Revue archéologique*, et plusieurs bustes d'empereurs et de membres des familles impériales.

Au centre de la salle est une fontaine surmontée d'un beau cratère dionysiaque, trouvée en 70 fragments et habilement reconstituée.

Les autres salles contiennent une foule d'objets curieux et intéressants; mais il serait trop long de les énumérer en détail, et difficile d'y faire un choix. Il y a là beaucoup de matériaux pour l'histoire de la civilisation primitive en Italie et pour l'archéologie étrusque.

Quand on songe que tout ce que renferme ce nouveau musée a été trouvé en cinq ans, on peut concevoir quelles richesses nous cache encore le sol de Rome, et l'on peut espérer de voir un jour résolus beaucoup de problèmes archéologiques, grâce à l'activité des autorités de la ville toujours prêtes à remuer ce sol fécond, et au savant concours de la commission archéologique municipale. JULES MARTHA.

— Les fouilles de Corneto-Tarquinies à Rome ont été inaugurées le 17 janvier, dit le journal *Rome*. Les travaux ont commencé dans la partie basse de la colline : on découvrit tout de suite les ruines d'une construction quadrangulaire de l'époque étrusque, en pierre de taille. Les fouilles ont mis au jour depuis lors plusieurs chambres, de construction étrusque pareillement, revêtues à l'intérieur d'un enduit vernissé aux plus vives couleurs. On a trouvé dans ces chambres les objets suivants : une statuette de femme en bronze bien conservée, haute d'une palme ; deux roues de quadrige (sur le quadrige, qui n'existe plus, était probablement placée la statuette) ; un bracelet (armilla) d'or et d'un travail très-menu, très-fin ; un vase d'argent lisse, haut d'environ 20 centimètres, d'un galbe simple et élégant ; deux autres vases d'argent plus petits ; deux fragments d'ivoire gravés (ces deux morceaux d'ivoire semblent avoir fait partie d'un coffret) ; deux fragments notables d'une coupe faite de cet émail en verre coloré qui se trouve souvent dans les tombes étrusques, servant de revêtement et d'ornement aux voûtes. Les fouilles sont poursuivies avec activité ; on a l'intention de rendre à la lumière du jour le plan entier de l'antique Tarquinies.

— La *Voce della Verità* annonce que l'on vient de découvrir, à la suite de fouilles près de Ceri (Rome), un superbe fragment en marbre d'un ancien calendrier romain contenant la seconde moitié des cinq premiers mois de l'année. La paléographie est entièrement semblable à celle des calendriers déjà connus, de sorte qu'on peut avec certitude attribuer celui-ci aux premiers temps de l'empire.

Outre les indications habituelles des jours, des fêtes et des différents jeux, il y a une liste des principales solennités. Quelques-unes de ces dernières sont complétement nouvelles et inconnues, d'autres confirment des conjectures faites par les savants sur des indications moins certaines. La date la plus récente qui se lit sur ce précieux fragment est la dédicace de l'autel de la Paix d'Auguste (an 745 de Rome).

— Une découverte archéologique du plus grand intérêt vient d'être faite au bourg de Verton (Loire-Inférieure). Ces jours derniers, en démolissant les restes du vieux clocher qui s'élevait sur l'intersection du transept de l'église reconstruite au XIe siècle, les ouvriers ont trouvé, dans l'épaisseur des maçonneries, de nombreux débris de l'édifice chrétien

fondé par saint Martin vers la fin du VI[e] siècle, et qui fut détruit par les Normands dans le cours du neuvième : frises, chapiteaux, faîtières, claveaux d'archivoltes décorés de palmettes, briques ornées de bas-reliefs. Tous ces objets étaient noyés dans un solide mortier, mêlés et confondus dans le massif de la retombée des voûtes. Or, la découverte de ces restes curieux de la primitive fondation chrétienne concorde parfaitement avec les textes historiques et la tradition. Mais à ces précieux témoignages des temps mérovingiens est venu se joindre un fragment de sarcophage gallo-romain, en marbre blanc, que la pioche d'un ouvrier a fait surgir de l'angle d'un mur. Ce fragment mesure 60 centimètres carrés et formait l'une des faces latérales du tombeau. Sur cette face est figurée l'image en relief d'un magnifique griffon, vu de profil, dans une rigide immobilité, les ailes relevées, les pattes de l'avant-train nerveusement posées l'une sur le sol et l'autre sur le crâne d'un bélier. Le fantastique animal dresse fièrement sa tête d'aigle, placée sur un col orné d'une crinière anguleusement ondulée ; le tout est d'un atticisme de forme et de sentiment des plus remarquables.

— *Lisieux.* — On a depuis longtemps reconnu qu'une voie romaine traversait autrefois Lisieux.

Il y a quelques jours, des ouvriers terrassiers, qui creusaient sur l'emplacement du nouveau séminaire, situé sans doute sur le passage de cette voie, ont mis à découvert, au milieu de débris de poterie gallo-romaine, un sarcophage en pierre tendre, qui a été acquis pour le musée de la ville.

Le couvercle, qui affecte la forme d'un toit, est considéré par les antiquaires comme appartenant au IV[e] ou au V[e] siècle. Ce sarcophage, plus étroit aux pieds qu'à la tête et mesurant 67 centimètres de longueur sur 28 de largeur, contenait les ossements d'un enfant.

On a trouvé des fragments de vases cinéraires en terre de Samos bien conservés, couverts d'ornements en relief, dans toute la partie de terrain jusqu'ici explorée.

— Notre savant collaborateur M. E. Miller, de l'Institut, a réuni en un volume, qui se trouve à la librairie Didier et C[e], les articles qu'il avait donnés depuis deux ans à la *Revue*. Voici la table des études que contient ce recueil, intitulé : *Mélanges de philologie et d'histoire. Première partie*. Ces derniers mots contiennent une promesse dont nous prenons acte.

— Sommaire du cahier de février du *Journal des Savants* : Ch. Lévêque, *Histoire de l'opéra en France*. E. Littré, *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie*. E. Miller, *Histoire générale de Paris*, *Cabinet des manuscrits*. Egger, *Inscriptions athéniennes*. Livres nouveaux, etc.

— M. Moreau de Jonnès va publier à la librairie Didier et Cᵉ un nouveau volume sous ce titre : *Les Temps Mythologiques*, essais de restitution historique : les Cosmogonies; le Livre des morts; Sanchoniaton, la Genèse, l'Avesta, etc.

— *Athinaïon*, 4ᵉ année, 4ᵉ cahier (novembre et décembre) :

Sur Eustratios, archevêque de Nicée au XIIᵉ *siècle*, par I. Sakelion. Du même, *Lettres-rapports de Léon Euscammarios, chargé au* XIIIᵉ *siècle d'un dénombrement à Rhodes et dans les Cyclades*. Euth. Kastorchis, *Des caractères de la satire romaine et des liens qui la rattachent à la comédie grecque*. Et. Koumanoudis, *Inscriptions inédites de Tanagre; Observations sur le lion de Chéronée*.

— Le quatrième fascicule du *Dictionnaire archéologique* (époque celtique) publié par la Commission de la topographie des Gaules vient de paraître; il est en distribution au Ministère de l'instruction publique. Ce fascicule termine le premier volume de ce savant *Dictionnaire*. Les personnes qui y ont droit sont priées de le retirer à la librairie Dumaine.

BIBLIOGRAPHIE

Lettre pastorale de Mgr Ch. Fr. Turinaz, évêque de Tarentaise. sur l'étude de l'archéologie, la restauration des églises et la conservation des objets d'art. In-8, Chambéry, 1875.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux conseils donnés par M. Turinaz à son clergé ; des faits récents, que la *Revue* a signalés à ses lecteurs, en démontrent l'opportunité et l'utilité. Ces faits, l'auteur de la lettre les a eus en vue quand il insiste d'une manière toute spéciale sur l'aliénation des meubles et objets d'art qui appartiennent aux églises ; il avertit les fabriques et les desservants que les aliénations consenties contre les prescriptions des saints canons et sans l'approbation de l'évêque, tuteur naturel des églises, sont nulles et de nul effet, et il termine par une défense formelle d'échanger, sans son autorisation écrite, les meubles antiques ou les objets précieux appartenant aux églises. Un musée diocésain est fondé à l'évêché et placé sous la direction de l'Académie du Val d'Isère. Tout objet inutile, hors d'usage, mutilé, sera réservé pour le musée. Comme le dit l'évêque, ces objets isolés n'ont presque toujours aucune valeur ; réunis, ils comblent une lacune, complètent une série et peuvent être étudiés plus facilement. Nous ne pouvons que souhaiter voir ces excellentes intentions suivies d'effet, et le clergé de la Tarentaise aider son pasteur dans l'œuvre intéressante qu'il entreprend avec une si vive ardeur.

***

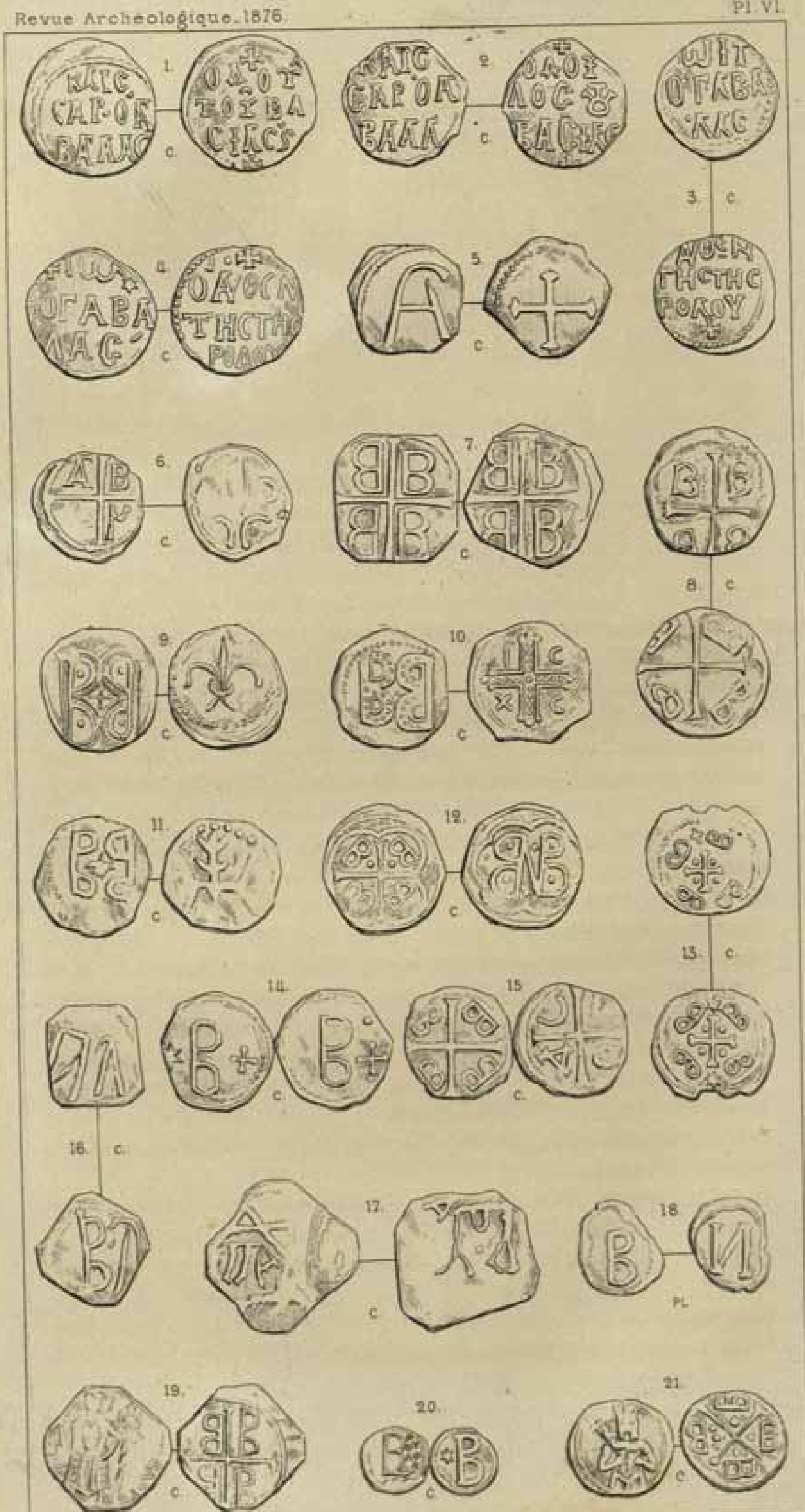

MONNAIES FRAPPÉES À RHODES AU XIII^e SIÈCLE

NUMISMATIQUE DE RHODES

AVANT

LA CONQUÊTE DE L'ILE PAR LES CHEVALIERS DE SAINT-JEAN

(*Les Gabalas et leurs divers successeurs*)

La découverte des curieuses monnaies frappées par les seigneurs grecs de la famille des Gabalas (Gabala, Gavalas, Gavala), qui régnèrent à Rhodes pendant la première moitié du XIII[e] siècle, est due à M. P. Lambros, d'Athènes. Le résultat de ses recherches est consigné dans la *Pandora* (Πανδώρα) de 1861, journal publié à Athènes en langue grecque, et malheureusement tout à fait inconnu en Occident.

Avant M. Lambros, M. Langlois, dans la *Revue archéologique de* 1849 (1), avait donné le dessin d'une monnaie de Léon Gabalas, et l'avait attribuée à tort à un prince de Hongrie.

L'année qui suivit la publication du mémoire de M. Lambros, en 1862, M. Sabatier, qui ne paraît pas avoir eu connaissance de ce travail, donnait également le dessin assez inexact d'une de ces monnaies, dans sa *Description des monnaies byzantines*, et l'attribuait faussement à Alexis I[er] Comnène, empereur de Trébizonde (2).

En 1866, dans une revue numismatique de Vienne (3), M. J. Friedlænder, répondant à M. Karabacek, qui lui avait envoyé le dessin d'une de ces étranges monnaies, résumait en quelques mots la découverte de M. Lambros.

En 1868 enfin, M. de Longpérier donnait à la *Revue numismatique*

(1) *Revue archéologique*, t. V, p. 748.

(2) Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, t. II, p. 310, pl. LXVII, n° 5.

(3) *Wiener numismatische Monatshefte*, t. IV, p. 156 et 324.

française une excellente monographie des monnaies des deux frères Gabalas ; le savant académicien est le premier qui ait fait connaître aux archéologues français ce chapitre si nouveau et si particulièrement intéressant de la numismatique byzantine au moyen âge.

En résumé, les deux seules notices importantes publiées sur les monnaies rhodiotes du XIII^e siècle sont celles de MM. Lambros et de Longpérier. Mais la dissertation du premier est totalement ignorée en France, et c'est en vain qu'on chercherait à la Bibliothèque nationale ou à celle de l'Institut la collection de la *Pandora;* c'est à peine si elle existe à Paris dans une ou deux bibliothèques particulières. De plus, jusqu'à ce jour, nous ne connaissions que deux monnaies des Gabalas, tandis qu'on peut actuellement leur en attribuer avec certitude au moins six. En outre, il est de toute nécessité d'adjoindre à la description de ces pièces des frères Gabalas, celle d'une série fort curieuse de monnaies anonymes de cuivre, formant un groupe très-voisin et très-caractérisé, qui ont certainement été émises vers la même époque, et qui ont également été frappées à Rhodes, puisqu'elles proviennent toujours et uniquement de l'intérieur de cette île, où on les retrouve du reste communément. M. Lambros en a publié un certain nombre dans l'article absolument inconnu en France dont nous venons de parler, et le premier il leur a assigné leur véritable origine rhodiote. Quelques-unes d'entre elles ont également été décrites dans l'ouvrage de M. Sabatier ou dans d'autres publications, mais elles y ont été classées au hasard et de la manière la plus erronée, parce qu'on ignorait leur lieu d'origine véritable; un certain nombre enfin sont encore inédites. En tous cas, nous le répétons, toutes ont certainement été frappées à Rhodes, puisqu'elles proviennent constamment de cette île. M. Lambros en a reçu toutes celles qu'il a publiées, et nous-mêmes, pendant notre court séjour à Rhodes, l'an dernier, nous en avons recueilli un nombre considérable dans les villages de l'intérieur. Ce sont ces dernières qui vont nous aider à refaire la monographie numismatique de la Rhodes byzantine du XIII^e siècle après les Gabalas, ou plutôt à compléter le travail de M. Lambros, auquel revient l'honneur de cette intéressante découverte. Enfin, les notions nouvelles publiées par Carl Hopf sur les divers dynastes rhodiotes au XIII^e siècle, notions malheureusement trop concises, et la publication par MM. Tafel et Thomas d'un document précieux, donnant le texte du traité conclu entre Venise et le césar Léon Gabalas, ont sensiblement enrichi et modifié le résumé des connaissances bien vagues encore qu'on possède sur cette époque si obscure de l'histoire

de Rhodes. Ces résultats nouveaux nous engagent à présenter, sur l'attribution du groupe de monnaies anonymes dont nous avons parlé, une hypothèse quelque peu différente de celle qui a été proposée par M. Lambros dans son article de la *Pandora*. Notre travail actuel a donc un double but : faire connaître en France le mémoire excellent mais introuvable de M. Lambros, et donner en même temps une monographie aussi complète et aussi exacte que possible de la numismatique de Rhodes au XIIIe siècle, avant la conquête de l'île par les chevaliers de Saint-Jean.

I

On sait fort peu de choses sur les débuts réels des Gabalas qui furent seigneurs de Rhodes pendant la première moitié du XIIIe siècle. Il est plus que probable qu'ils étaient d'origine candiote, et longtemps dans la suite leur famille fut florissante en Crète. Les renseignements les plus précis que nous possédions sur le césar Léon Gabalas et son frère Jean nous sont fournis par la chronique de G. Acropolite leur contemporain, et par un document de la plus haute importance conservé aux archives de Venise.

L'archonte Léon Gabalas, gouverneur impérial des îles de l'Archipel, et peut-être déjà alors commandant de la flotte grecque dans ces parages, avait profité de l'anarchie générale qui suivit la conquête de Constantinople par les guerriers de la quatrième croisade, pour se déclarer indépendant à Rhodes. Il prenait le titre de césar et se disait seigneur de Rhodes et des Cyclades. Les îles environnantes, qui ont presque toujours suivi la fortune de Rhodes, faisaient en effet partie de sa seigneurie. Quelques-unes lui furent bientôt après ravies par les aventuriers vénitiens auxquels l'habile gouvernement de la république, trop occupé à consolider sa puissance sur d'autres points de l'empire grec, venait d'octroyer la permission de s'emparer à leurs risques et périls des diverses seigneuries de l'Archipel, devenues sa propriété par suite des traités. Quant à Rhodes même, elle ne fut point atteinte par cette vaste conquête italienne des îles de la mer Egée, et il semble que Léon Gabalas dut jouir quelque temps encore en paix de cette principale portion de ses domaines. Rhodes n'est du reste même pas mentionnée dans les grands traités de partage conclus au printemps de 1204, sous les murs de Constantinople, entre les chefs croisés et les Vénitiens.

Bientôt, d'autre part, les progrès si rapides du jeune empire de Nicée, qui profitait de toutes les faiblesses de son rival latin de

Constantinople, devinrent inquiétants pour le despote de Rhodes. Dès qu'il fut en état de le faire, Théodore Lascaris s'occupa en effet de rétablir la domination grecque dans les îles de l'Archipel et de la côte d'Asie. L'aventurier calabrais Giovanni Stirione, qui avait mis une flotille à son service, avait été créé par lui grand amiral, et avait réussi à reconquérir en son nom un certain nombre d'îles, sans cependant s'aventurer fort loin vers le sud. Mais en 1224, le successeur de Théodore Lascaris, le belliqueux Jean Ducas Vatatsès, second empereur de Nicée, imprima à la lutte de revendication nationale une impulsion plus énergique encore, arracha tant à l'empereur Robert de Courtenay qu'à Léon Gabalas les îles de Lesbos, de Chios, de Samos, de Kos, et força le seigneur de Rhodes à reconnaître, du moins nominalement, sa suprématie, et à lui payer tribut. Lorsque Jean Vatatsès eut ainsi pris pied plus solidement dans l'Archipel, il songea à enlever également l'île de Crète aux Vénitiens. Ceux-ci éprouvaient les plus grandes difficultés à s'assurer la possession définitive de cette belle conquête; une portion de la population grecque, ne pouvant se résigner à supporter le joug des étrangers, tenait encore la campagne contre eux et avait fait offrir à l'empereur de Nicée la souveraineté de l'île. Il leur envoya son grand amiral avec une flotte de renfort, et dirigea successivement plusieurs expéditions vers les rivages de Crète; les Vénitiens ne réussirent même à en déloger définitivement ses troupes que vers 1240, sous Étienne Giustiniani, qui fut duc et gouverneur vénitien en Crète de 1236 à 1241. Tout ce mouvement des flottes byzantines entre Candie et les ports asiatiques de l'empire grec devint bientôt fort menaçant pour le césar Léon Gabalas. Nous avons dit, il est vrai, qu'il avait été forcé, vers 1225, de reconnaître la suprématie de Vatatsès, mais il s'était depuis empressé de la rejeter à la première occasion favorable. Aussi l'empereur de Nicée, poussé à bout par son esprit de rébellion, résolut d'en finir avec lui et de reprendre d'un seul coup Rhodes et Crète. Une flotte puissante fut envoyée contre Rhodes, sous le commandement du grand-domestique Andronic Paléologue, en 1233. Georges Acropolite, à bon droit suspect de partialité en faveur de l'empereur de Nicée, nous dit brièvement que le vassal factieux fut entièrement battu et que tout se passa au gré du vainqueur; mais il raconte en même temps que la flotte impériale fut, après son triomphe, rappelée en toute hâte pour aller combattre Jean de Brienne, le nouveau souverain latin de Byzance, qui, après une longue et incompréhensible inaction, s'était enfin décidé, profitant de l'absence de cette même flotte, à aller attaquer Lampsaque. Ces détails nous

prouvent du moins que Léon Gabalas, seigneur de Rhodes et des Cyclades, était un rebelle puissant, puisqu'il fallait employer contre lui les meilleures forces de l'empire. Le chroniqueur grec ajoute que ce fut à cette occasion que Léon fut créé césar par l'empereur, mais il est probable qu'il se trompe et que le seigneur de Rhodes avait déjà reçu ce titre plus anciennement, ou bien qu'il s'en était emparé directement. Quant à la réduction et à la soumission réelle de Léon Gabalas, les affirmations d'Acropolite sont également fort problématiques. La vérité paraît être que le seigneur de Rhodes fut un moment réduit aux dernières extrémités, et que très-probablement même il dut de nouveau reconnaître l'autorité de Vatatsès; mais là s'arrêta le triomphe des impériaux, et le départ précipité de la flotte et l'attaque de Jean de Brienne durent rendre bien vite au despote insulaire son indépendance première et le tirer de ce mauvais pas. Sa défaite ne dut point être considérable en effet, puisque dès le printemps de l'année suivante nous le voyons prêter serment de fidélité au doge de Venise, et conclure avec la république, précisément contre l'empereur de Nicée, un traité d'alliance offensive et défensive. Ce document si important pour l'histoire des Gabalas, et auquel André Dandolo fait allusion dans sa chronique, a été publié *in extenso* par MM. Tafel et Thomas (1). Léon Gabalas avait eu jadis, nous l'avons vu, de fréquents démêlés avec Venise, surtout à l'époque où les aventuriers vénitiens s'étaient emparés de la plus grande partie des îles de l'Archipel, et peut-être même à l'occasion des premières tentatives de conquête de la république en Crète. Mais, plus l'empereur de Nicée devenait menaçant, plus les expéditions dirigées vers Candie par Jean Vatatsès l'inquiétaient pour sa propre sécurité, plus il s'était convaincu que ses intérêts étaient communs à ceux de Venise dans cette portion du Levant. Il pensa sans doute que les flottes vénitiennes pourraient lui rendre de grands services s'il se déclarait le vassal du doge, d'autant plus qu'une si lointaine dépendance ne pourrait être bien lourde à porter. Quoi qu'il en soit, dans le traité de 1234, Léon se déclara le vassal et l'allié de la république, et d'un bout à l'autre de ce document on reconnaît la haine violente que le césar grec et les Vénitiens portaient à Jean Vatatsès, l'implacable adversaire de tous les changements amenés dans l'empire par la croisade de 1204. Venise, sur les ouvertures faites par Léon Gabalas, lui avait envoyé Georges Marcilio, qui signa le traité le

(1) *Fontes rerum Austriacarum*, Tafel et Thomas, *Acta et diplomata græca*, t. II, p. 319.

11 avril 1234. Il fut définitivement ratifié au mois d'août de la même année par le doge Jacques Tiepolo. Léon y porte les titres de *césar* et de *seigneur de Rhodes et des îles environnantes : « ad te Kserrum* (*Cæsarem*) *Leonem Gavalla(m) dominum Rhode et aliorum circonstantium ;»* ou encore de *seigneur des Cyclades : « ego dominus Rhode et Cicladum insullarum* (*sic*) *Kserrus Leo Gavala* (1). » Le seigneur de Rhodes jure fidélité au doge à perpétuité, pour tous les siens et contre tous les ennemis de Venise. Il jure de protéger tous les Vénitiens résidant sur son territoire, d'être l'ami des amis de la république et l'ennemi de ses ennemis, de ne jamais accorder l'hospitalité à aucun de ceux-ci. Les Vénitiens auront à Rhodes un quartier, une église, un entrepôt, un tribunal avec leur poids et leur mesure. Ils seront francs de tout droit sur le territoire appartenant au césar grec, et pourront vendre, acheter et circuler en toute et absolue liberté. Léon jure d'être l'ami et l'allié fidèle du duc de Venise en Crète, et de tous les Vénitiens établis dans cette île, de leur donner asile et secours contre l'empereur de Nicée et tous ses partisans (*contra Vatattium et omnes suos*). Au cas où Vatatsès enverrait contre le duc de Crète des navires ou des troupes, Léon jure de rassembler ses galères et ses gens et de courir sus aux soldats de l'empereur et aux rebelles candiotes, à moins d'en être empêché par les attaques de ses propres ennemis. A son tour, le doge lui fait les mêmes promesses de secours contre les agressions de l'empereur de Nicée et de ses sujets rebelles. Tous les Crétois, Latins ou Grecs, jouiront à Rhodes et dans les îles de la plus entière liberté; il en sera de même en Crète pour les Rhodiotes. Léon et tous ses sujets seront sains et saufs sous la protection de la république, sur tous les territoires possédés par elle dans toute l'étendue de la *Romanie ;* ils n'y payeront pour leur négoce que les droits que les gens de Rhodes étaient auparavant accoutumés d'y payer. Enfin, en signe de vasselage, le césar de Rhodes s'engage à envoyer chaque année à Saint-Marc un tribut consistant en une pièce d'étoffe de soie brochée d'or.

On voit à quel point, dans ce traité, Léon Gabalas se comporte en prince indépendant et hostile à l'empereur Vatatsès, preuve certaine que sa soumission de l'année précédente n'avait point dû être fort sérieuse. Quant à cet établissement des Vénitiens à Rhodes, à ce comptoir qui y fut établi par eux à la suite du traité que nous

(1) Le traité avait été primitivement rédigé en langue grecque et fut seulement plus tard traduit en latin.

venons d'analyser, nous n'avons aucun renseignement sur ses destinées futures ni sur l'importance qu'il put avoir.

Sur le compte de Léon Gabalas lui-même, nous savons seulement qu'il continua à régner à Rhodes jusqu'à sa mort. Les historiens vénitiens, Dandolo entre autres (1), nous donnent un détail de plus; ils affirment que ce fut lui qui commandait la flotte grecque (*cujus erat armiraleus Leo Gavala*) à la bataille navale livrée devant Constantinople le 11 août 1238, et où les Vénitiens et Geoffroi d'Achaïe réussirent, avec deux cents voiles, à forcer l'entrée du port malgré la flotte de Vatatsès qui assiégeait la ville par mer, tandis que l'armée bulgare du roi Asan l'attaquait par terre. On sait que les Grecs furent fort maltraités et perdirent vingt-cinq galères. Il résulterait de ce fait que Léon Gabalas serait de nouveau rentré en grâce auprès de Vatatsès, et aurait par contre rompu avec Venise, peu après le traité de 1234. C. Hopf (2), dans son récit de la bataille de Constantinople, passe sous silence ce fait de la présence de Léon Gabalas à la tête de la flotte de son ancien ennemi. Quoi qu'il en soit, Léon Gabalas mourut en 1240 (3), et nous savons qu'il régna à Rhodes jusqu'à cette date, puisque G. Acropolite dit expressément que, lorsque le césar Léon mourut, son frère Jean lui succéda dans sa seigneurie.

On connaît deux monnaies différentes de Léon Gabalas. Elles ne portent pas son prénom et on y lit simplement son titre de césar suivi du nom de famille. Mais, comme les historiens et les documents contemporains le désignent seul et constamment sous ce titre, soit qu'il en eût été réellement investi par l'empereur Vatatsès, soit qu'il s'en fût simplement emparé ; et comme, d'autre part, les monnaies de son frère portent son prénom de Jean avec un titre différent, on doit en conclure que celles qui sont signées *le césar Gabalas* ont bien positivement été frappées par Léon.

Voici la description des deux monnaies de cuivre du césar Léon Gabalas :

1. ΚΑΙϹ — ϹΑΡ · ΟΓΑ — ΒΑΛΑϹ (*le césar Gabalas*), dans un grènetis.

   ℞. Ο ΔΟΥΛ — ΤΟΥΒΑ — ϹΙΛЄϹ (pour ὁ δοῦλος τοῦ βασιλέως, *le serviteur de l'empereur*). Au-dessus et au-dessous de la légende, une petite croix.

Lambros, *Pandora*, 1861, p. 98, n° 1. — Pl. VI, n° 1.

(1) Muratori, t. XII, p. 349-350.
(2) C. Hopf, *Griechische Geschichte*, t. I, p. 253. — (3) C. Hopf, t. I, p. 311.

2. ΚΑΙC — CAP · OΓΑ — ΒΑΛΑ.

℞. Ο ΔΟΥ — ΛΟC ΤΟΥ (en monogramme) ΒΑCΙΛΕ. Au-dessous, une petite croix.

Lambros, *Pandora*, 1861, p. 98, n° 2; A. de Longpérier, *Rev. numism. fr.*, 1868, p. 450, vignette. — Pl. VI, n° 2.

Nous attirons l'attention sur un certain nombre de particularités que présentent ces légendes, la forme bizarre des Λ et des Α, les traits qui traversent l'I et le Λ sur le revers de la monnaie n° 2, le mot τοῦ disposé en monogramme, l'orthographe du mot ΚΑΙCCAP qui rappelle la forme *Ksserus* du traité conclu entre Venise et Léon Gabalas, enfin la forme du C final de βασιλέως sur la monnaie n° 1; ajoutons que sur nos exemplaires cette dernière lettre est presque complétement effacée et que nous la donnons ainsi d'après la vignette de la *Pandora*.

Il est difficile de savoir à quelle époque précise du règne de Léon Gabalas ces monnaies ont été frappées. Mais le titre de *serviteur de l'empereur* que prend Léon indique qu'elles le furent en tout cas à un moment où Gabalas avait un certain intérêt à ne pas rompre en visière avec Vatatsès, et à lui témoigner le respect dû par un vassal à son suzerain. Il est probable qu'elles correspondent donc à cette époque où Vatatsès, ayant reconquis une partie des îles, força Léon à reconnaître du moins nominalement son autorité; ceci arriva, on le sait, avant sa grande révolte de 1233, et par conséquent avant son traité d'alliance avec les Vénitiens. Il se pourrait, d'autre part, que ces monnaies appartinssent, au contraire, à la période qui suivit ce traité de paix, s'il faut du moins en croire le récit des historiens vénitiens, et s'il est vrai que Gabalas se réconcilia réellement assez avec son suzerain pour devenir, en 1238, le commandant de sa flotte. De toutes manières, le fait seul d'avoir frappé monnaie prouve une fois de plus que le lien de dépendance qui unit par intervalles Léon Gabalas à son suzerain Vatatsès dut toujours être des plus faibles, et que l'éloignement de Rhodes et les guerres constantes qui agitèrent le règne de cet empereur ne lui permirent jamais d'exercer sur son remuant vassal une autorité suffisante; sans cela il ne l'eût probablement jamais laissé frapper monnaie à son nom et à son titre. On sait combien les empereurs grecs se montraient jaloux de ce privilége vis-à-vis des autorités secondaires de l'empire; on ne connaît actuellement aucune monnaie frappée par un véritable vassal de l'empire byzantin avec l'autorisation de son suzerain, aucune monnaie baronale byzantine, en un mot. La monnaie de Nicéphore Mélis-

sène à Thessalonique, celles d'Isaac empereur et despote de Chypre, ancien gouverneur grec révolté, celles des despotes grecs d'Épire et des sébastocrators de Mégalovlaquie, sont des monnaies frappées soit par des prétendants à l'empire, soit par de véritables rebelles, soit par des princes complétement indépendants dont la puissance s'était élevée sur les débris mêmes du premier empire grec. Il en est de même des monnaies de Léon Gabalas, sauf que la légende δοῦλος τοῦ βασιλέως montre que le tyran de Rhodes avait affaire à un suzerain plus jaloux de ses droits et plus redoutable, qu'il fallait par conséquent ménager quelque peu. Il se pourrait à la rigueur que, lors d'une de ses soumissions éphémères, Léon Gabalas eût obtenu de l'empereur, pour une raison que nous ignorons, le droit de frapper monnaie de cuivre, la monnaie d'or et d'argent restant la prérogative du suzerain. En tous cas, la monnaie byzantine d'or et d'argent dut continuer à circuler à Rhodes sous le règne des Gabalas, et il est plus que probable que ceux-ci n'ont jamais frappé que la menue monnaie de cuivre dont nous nous occupons actuellement.

II

Jean Gabalas succéda en 1240, comme seigneur de Rhodes, à son frère Léon. Voyant la puissance de l'empereur de Nicée s'accroître de jour en jour, il prit sans doute le parti d'être un vassal plus fidèle que son prédécesseur. Georges Acropolite nous dit expressément que Jean Gabalas était lieutenant impérial à Rhodes, et sur les monnaies frappées par lui il n'est plus question du titre de césar ; il s'y intitule simplement αὐθέντης, *gouverneur*, *souverain* de Rhodes. Georges Acropolite nous dit encore que Jean Gabalas, gouverneur de Rhodes, suivit Vatatsès avec ses vaisseaux et ses troupes contre les Latins. Cependant il nous semble qu'ici encore le monnayage du seigneur de Rhodes est une preuve évidente de la situation fort anormale d'indépendance où il dut se trouver vis-à-vis de son impérial suzerain, grâce aux circonstances exceptionnelles que traversait le jeune empire de Nicée ; et d'ailleurs ce titre même d'αὐθέντης répond encore mieux à ceux de souverain, de dominateur qu'à celui de simple gouverneur.

L'absence de Jean Gabalas et son séjour à la tête de ses troupes au camp de l'empereur de Nicée furent mis à profit par des aventuriers génois, qui pénétrèrent à Rhodes par surprise. Georges Acropolite nous a laissé un récit détaillé de ces événements fort curieux,

qu'une note de la chronique de Dandolo, dans Muratori, semble attribuer, à tort probablement, à une trahison de Jean Gabalas.

En 1248, celui-ci se trouvait aux environs de Nicomédie, auprès de l'empereur en guerre avec les Latins de Byzance, lorsqu'on apprit que des Génois s'étaient emparés de nuit de la forteresse de Rhodes. Ces Italiens faisaient sans doute partie de ceux dont les galères avaient servi à transporter en Terre-Sainte, ou du moins jusqu'en Chypre, les troupes de Louis IX allant à la croisade (1). Aussitôt que l'empereur eut été instruit de ces événements, il envoya contre les Génois Jean Cantacuzène, gouverneur impérial en Thrace. Celui-ci, qui n'avait que peu de troupes à sa disposition, commença, aussitôt arrivé à Rhodes, par occuper les deux places de Phileremos et de Leïtos; puis, lorsqu'il eut reçu des renforts, il assiégea les Génois dans la capitale même de l'île. Mais ce fut sans succès, car ceux-ci s'étaient abondamment pourvus de provisions de toutes sortes et avaient obligé les habitants à leur livrer toutes celles qu'ils possédaient. Georges Acropolite ajoute que les Génois se livraient aux plus grossiers excès; et il ajoute même ce naïf détail qui nous peint sous des couleurs peu flatteuses les mœurs brutales de ces aventuriers : *qu'ils ne respectèrent aucune femme, à moins qu'elle ne fût affreusement laide ou fort âgée.* Ainsi le siége traînait en longueur. Bientôt même l'arrogante confiance des Génois fut encore augmentée par l'arrivée d'un secours inattendu et fort précieux pour eux. Le prince d'Achaïe, Guillaume de Villehardouin, et Hugues de Bourgogne avaient été, on le sait, à la tête d'une nombreuse chevalerie, rejoindre en Chypre le roi Louis IX et l'armée des croisés français. Ils se séparèrent dans cette île; Hugues de Bourgogne se joignit à l'armée du roi de France, et le prince d'Achaïe retourna dans ses États. Sur son passage il aborda à Rhodes, dans le cours de l'année 1249, au plus fort du siége qu'y soutenaient les Génois. Il conclut un traité avec eux et leur laissa cent de ses meilleurs chevaliers, qui forcèrent les Grecs à lever le siége de Rhodes et à se retrancher dans Phileremos. Puis, abandonnant aux Génois la garde de la capitale, ils se mirent à parcourir l'île dans toutes les directions, pillant et massacrant tout sur leur passage. Vatatsès, mis au fait de la triste situation de l'île de Rhodes, dont tous les rivages étaient en outre infestés par des pirates italiens ou sarrasins, résolut d'y envoyer des forces nouvelles. De Nymphée où il se trouvait il expédia des ordres détaillés à Smyrne, et bientôt une flotte puissante quitta ce port sous le

(1) C. Hopf, t. I, p. 311.

commandement du protosébaste Théodore Contostéphanos. Les instructions de l'empereur furent ponctuellement suivies. Les chevaliers latins, dispersés dans l'île, furent surpris et massacrés jusqu'au dernier, ordre ayant été donné de ne leur faire aucun quartier. Bientôt les Génois eux-mêmes furent forcés de capituler. Ils se rendirent à discrétion à l'empereur, qui se montra fort accommodant dans les conditions qu'il leur fit. Ce fut ainsi, dit Acropolite, que Rhodes rentra sous la domination des Grecs. On ignore si Vatatsès restitua à Jean Gabalas sa seigneurie et s'il lui en laissa la tranquille possession jusqu'à sa mort ; nous ne connaissons même pas exactement la date de ce dernier événement, que C. Hopf place en 1250 ; mais il semble cependant probable que le despote grec retourna à Rhodes après l'expulsion des aventuriers génois.

Les monnaies connues de Jean Gabalas sont au nombre de trois, toutes également de cuivre ; deux seulement portent son nom, mais sur toutes trois il prend le même titre d'αὐθέντης τῆς Ῥόδου sans y ajouter celui de césar, dont il n'avait pas osé s'emparer ou dont il n'avait pas été investi par l'empereur. Ce titre d'αὐθέντης est unique jusqu'ici, croyons-nous, dans la numismatique byzantine.

Voici la description des monnaies de Jean Gabalas :

3. ✠ ωI ✠ — O' ΓA BA — ΛAC‾. (*Jean Gabalas*).

℞. [O]AYΘEN — THC THC — POΔOY (*le dominateur de Rhodes*). Une croix au-dessus et une au-dessous.

Æ Lambros, *Pandora*, 1861, p. 90, n° 3; A. de Longpérier, *Rev. num. fr.*, 1868, p. 448, vignette. — Pl. VI, n° 3.

4. Var. avec ✠ IW* — O ΓABA — ΛAC‾.

Même revers. — Pl. VI, n° 4. Inédite.

5. [IΩ] O ΓAB[A] — ΛAC.

℞. ‾AVΘE — NTHC T̄ — (P)OΔOY. Une croix au-dessus.

Lambros, *Pandora*, 1861, p. 99, n° 4.

Il faut remarquer surtout, dans la légende du revers, le monogramme formé par les lettres A et V, le signe d'abréviation placé au-dessus du T pour τῆς, la forme de l'OY, etc.

III

M. Lambros a publié une dernière monnaie qui doit être attribuée aux Gabalas et qui a été également trouvée à Rhodes. Comme

elle ne porte que les deux premières lettres du nom de famille, il est difficile de décider auquel des seigneurs de ce nom elle doit être attribuée.

6. ΓΑ, en monogramme dans un grènetis.

℟. Croix dans un grènetis.

Lambros, *Pandora*, 1861, p. 99, nº 5. — Pl. VI, nº 5.

Il en est de même de la pièce suivante, que nous avons rapportée de Rhodes et qui est encore inédite. Elle appartient à un des Gabalas, sans qu'il soit possible de lui donner une attribution plus précise.

7. Croix cantonnée au premier canton d'un monogramme formé par les lettres Γ et Α, au second d'un Β, au troisième d'une lettre malheureusement effacée, et au quatrième d'un caractère de forme bizarre se rapprochant d'un Γ.

℟. Très-fruste. Traces de légende. Une étoile marquant la fin d'un mot.

Pl. VI, nº 6.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

G. Schlumberger.

MARQUES D'OUVRIERS BYZANTINS

J'ai signalé, à propos de quelques inscriptions retrouvées sur les débris d'un théâtre à Salonique, une coutume consistant à marquer chaque pierre au nom de celui qui l'a taillée. Cette pratique, où la personnalité de l'ouvrier s'affirme en pleine civilisation romaine, m'a paru digne d'intérêt ; j'ai cherché à en saisir la trace, et je l'ai pu suivre au moins pendant les premiers siècles de la période byzantine. Les monuments de Constantinople m'ont fourni plus de 700 signatures de tailleurs de pierre. Comme aspect, ces inscriptions rappellent celles de Salonique : mêmes irrégularités de forme, mêmes bizarreries de disposition, mais le tracé des caractères accuse une date plus récente. Je reproduis ici celles que j'ai pu recueillir à Sainte-Sophie et à la citerne dite des Mille et une colonnes.

1° *Citerne des mille et une colonnes.*

ABI
AI
AM
ȺI
ΛK | AKA | ΛV·Λ AKAꟸ | AKAKI | KOC AKAKI
ΘΓ | ΘL | ЄΥΓ | ЄΥAN
ЄΥP | ЄΥC | ЄC | ЄP
+ꙃ | ꙃ+
ꝃN | KYN | KYNO
Ꝑ | ꙃ | ꝁ
Ꝟ
ΛΛ
ΠA
ΓE
ΦI | IΦ

En comptant pour une seule celles de ces marques qui paraissent

être des variantes d'une signature unique, on arrive à un total d'une quinzaine de noms tout au plus; or le nombre des pierres signées s'élève à 393. Un même ouvrier, ΚΓ, en a taillé 87 pour sa part; un autre, ΚΝ, en a taillé 157 : ces chiffres donnent la mesure de la lenteur du travail. — Comment les opérations se répartissaient-elles entre les ouvriers? Je l'ai vainement cherché; un même homme était occupé tour à tour à tailler des chapiteaux, des fûts ou des bases. Ainsi, ΚΝ a exécuté 21 chapiteaux, 19 fûts et 117 bases. Nous sommes loin de cette division méthodique qui présidait, sous l'empire romain, à l'organisation des grands chantiers.

2° *Sainte-Sophie.*

A | Ā | ĀΘ | OĀΘ — La lettre A est souvent isolée, comme une indication spéciale, sur des pierres portant d'autres marques.

ANΔ
ΑΕ | ЗΛ
Ꭱ | ꭱS
BȢ | ΒȢ
Δ | ΔO | +ΔO | Δ+O
ΔΦ
ЄΠΤ | ΓЄ
Ξ
·Ɛ
ЄΛ | +ЄΛ | Λ | ΛЄS
ЄVΤΡ
ΘΕ
ЄΩΡ
ΖΩ | ΖΩΑΞ
ΖΟΤ | ΖΟΤΚ | ΖΚΟ
Η | ΗΟ
Θ | +Θ | ΘЄ | ȢЄ
ΙΒ
ΙΤ | +ΤΙ | Τλ
ΙΘ
ΙΟ | ΟΙ
ΙΦ | ΦΙ
Κ | ΚΜΕ
ΚΟΖ | Ο$^{Z}_{K}$ | Ο$^{K}_{Z}$ | Κ$^{O}_{S}$ | ΟΚ

ΛΚ

ΛΜΕ

Μ | ΜΚ | ΚΜ

ϘΚ | ΚΡ

ΤΜS

ΤΡ

ΟΝ

ΟΠ

Π | ΠΙ La lettre Π se trouve fréquemment isolée en un coin d'une pierre revêtue d'une autre marque.

ΤΜΡ | ΡΦ

ΚΡ

ϘΚ

CE

ΦΘ | ΦΘ

[illegible] | [illegible] | Π[illegible] | [illegible] | [illegible] | ΦΠ

ΦωЄ

Χ | ΧΡΥ

ΧΩ

[illegible]

[illegible]

Le nombre des pierres signées est de 239, et celui des marques réellement distinctes ne paraît guère dépasser une cinquantaine (1). Ici, comme à la Citerne des mille et une colonnes, le même homme paraît avoir travaillé indifféremment à des pierres de formes et de

(1) Indépendamment de ces signatures, j'ai retrouvé à Sainte-Sophie les traces d'un numérotage singulier des dalles de l'étage supérieur.

La galerie nord du Gynécée nous offre, mêlées parmi des dalles dépourvues d'inscriptions, des dalles numérotées où l'on suit, sans trop de difficulté, des chiffres allant de Α à ΛS.

La galerie sud nous offre un semblable numérotage, partant de Α pour se terminer à ΛΔ.

Enfin le narthex supérieur présente un numérotage commençant par Α pour finir à ΜΒ, sauf une lacune de ΙΘ à ΚΗ.

Je ne vois guère à ces numérotages d'autre explication que celle ci : le carrelage a été refait, et, pour distinguer des dalles nouvelles les vieilles dalles remployées, on aura numéroté les vieilles dalles. Je ne donne cette explication qu'à titre d'hypothèse ; si on l'accepte, on se trouvera en possession d'un nouveau détail de cette comptabilité un peu primitive qui remplaçait pour les anciens les écritures complexes de notre comptabilité moderne.

destinations fort diverses : le même nom se montre tour à tour sur un piédestal de colonne ou sur un appui de fenêtre; en d'autres termes, il n'existe pas de catégories entre les tailleurs de pierre, la répartition des blocs entre eux est entièrement abandonnée au hasard.

Ainsi se manifeste, dans le désordre des sigles de Sainte-Sophie, le déclin de ces idées de division savante du travail que les Romains avaient poussées si loin. — Envisagées d'un autre point de vue, les marques d'ouvriers se présentent comme des documents pour la chronologie jusqu'à présent si obscure des édifices byzantins : que l'on rencontre une même signature bien caractérisée sur deux édifices, et immédiatement on sera en droit de les rapporter tous deux à une même date. J'ai essayé d'appliquer ce procédé à la Citerne des mille et une colonnes ; je n'ai trouvé, entre ses sigles et les sigles de Sainte-Sophie, que deux marques communes : IΦ et ΓΕ. Je n'oserais conclure d'après un indice aussi vague. Du moins, entre Sainte-Sophie et un autre monument contemporain, l'ancienne église des saints Serge et Bacchus, la communauté de date se traduit nettement par la similitude des marques : je n'ai pu relever, sous le badigeon de Saint-Serge, que deux signatures, Ӽ et ΖΩ; or la seconde est précisément celle d'un des ouvriers qui ont concouru avec le plus d'activité aux travaux de Sainte-Sophie.

Ici la présence d'une même signature sur les deux édifices n'ajoute rien aux faits connus, mais il me semble que des rapprochements de ce genre peuvent fournir des renseignements utiles à la critique archéologique, et j'ai tenu à fixer l'attention sur les résultats nouveaux qu'il est permis d'en attendre.

A. Choisy.

Constantinople, 28 septembre 1875.

UN

SCEAU D'ÉVÊQUE AUXILIAIRE

DU

SIÉGE MÉTROPOLITAIN DE BESANÇON

AU XIV[e] SIÈCLE

Dès les premiers temps de l'organisation des diocèses ecclésias-

tiques, les conciles prévirent le cas où les évêques ne pourraient à eux seuls faire les fonctions religieuses qui leur étaient réservées : on les autorisa à se choisir des suppléants qui agiraient en qualité de leurs mandataires. Ces lieutenants épiscopaux furent appelés *chorévêques*, c'est-à-dire évêques forains.

L'institution des chorévêques tomba en désuétude au xe siècle, et ce fut, paraît-il, au grand dommage de l'accomplissement régulier des devoirs épiscopaux. Le quatrième concile de Latran, qui se tint en 1215, constata cette lacune et prescrivit, par son dixième canon, les moyens de la combler. « Comme il arrive souvent, dit le concile, que les évêques, en raison de leurs occupations multiples, ou de leur santé, ou des invasions belliqueuses, ... ne peuvent suffire par eux seuls à administrer au peuple la parole de Dieu, surtout dans les diocèses étendus et dont la population est disséminée ...... nous ordonnons que, dans les églises cathédrales ou conventuelles, on institue des hommes capables que les évêques puissent choisir comme coadjuteurs et coopérateurs, non-seulement dans l'office de la prédication, mais encore dans le ministère des confessions à entendre et des pénitences à enjoindre, et généralement dans toutes les fonctions qui intéressent le salut des âmes (1). »

On le voit, cette recommandation canonique visait spécialement les diocèses qui avaient une vaste circonscription, des paroisses d'un difficile accès, une situation topographique les exposant fréquemment à être envahis par les armées. Tel était le cas du diocèse de Besançon; aussi l'institution d'un lieutenant archiépiscopal y suivit-elle de près l'ordre donné à ce sujet par le concile. Le premier titulaire de l'emploi fut l'abbé cistercien du Mont-Sainte-Marie, nommé Henri, qui avait été sacré évêque de la Troade et mourut en 1232 (2). Le dernier de ces prélats auxiliaires fut Claude-François-Ignace Franchet de Rans, évêque de Rhosy, qui était en exercice au mo-

(1) « Cum sæpe contingat quod episcopi, propter occupationes multiplices, vel invaletudines corporales, aut hostiles incursus ...., per seipsos non sufficiunt ministrare populo verbum Dei, maxime per amplas diœceses et diffusas ....., præcipimus, tam in cathedralibus quam in aliis conventualibus ecclesiis, viros idoneos ordinari, quos episcopi possint coadjutores et cooperatores habere, non solum in prædicationis officio, verum etiam in audiendis confessionibus et pœnitentiis injungendis, ac cæteris quæ ad salutem pertinent animarum. »

(2) « M. CC. XXXII. — Obiit apud Altam Tumbam (*leg.* Cumbam) domnus Henricus, quondam Magne Troie episcopus. » (*Albrici Trium-Fontium* chronic., ap. Pertz, *Monum. Germ.*, *Scriptor.*, t. XXIII, p. 930.) Cf. *Catalogue de mss. de la biblioth. de Troyes*, n° 953, et *Gall. Christ.*, t. XV, col. 304.

ment de la suppression révolutionnaire du culte catholique. L'institution avait donc duré près de six cents ans (1).

L'évêque auxiliaire prenait la qualité de *suffragant*. Il était choisi par l'archevêque qui siégeait au moment de la vacance de l'emploi ; et si cette vacance survenait pendant l'administration intérimaire du chapitre métropolitain, c'était au corps des chanoines à élire un nouveau suffragant. Ordinairement le choix se portait sur un religieux du diocèse, ayant du renom comme prédicateur. Quelquefois on conférait la dignité à un chanoine distingué par son érudition ou son éloquence.

La nomination du suffragant était notifiée à la cour de Rome, et celle-ci, après information canonique, donnait des bulles à l'élu, en lui attribuant un titre d'évêque, et plus rarement d'archevêque, *in partibus infidelium*. Le suffragant était ensuite sacré et installé dans ses fonctions.

Le suffragant ne participait pas, en qualité d'évêque auxiliaire, à l'administration du diocèse : il n'exerçait que des fonctions épiscopales purement religieuses, par délégation de l'archevêque quand le siége était occupé, ou par délégation du chapitre en cas de vacance de l'archevêché. Il vivait d'une pension assignée sur les revenus de l'archevêque : ce traitement était, au XV^e siècle, de 150 francs par année.

En 1334, au moment où l'archevêque Hugues de Vienne faisait sa première entrée à Besançon, l'office de suffragant était occupé par un personnage que le populaire appelait l'*avesque de Tabarie* (2), forme vulgaire du mot *Tibériade*. Nous ne saurions rien de plus sur le compte de ce dignitaire, si le sceau qui lui appartenait, dont nous avons retrouvé la matrice, n'était venu nous révéler son prénom, ses origines probables et le point de départ de sa carrière.

Ce sceau, que nous publions après l'avoir dessiné d'après une empreinte, a la forme ogivale ; il semble une imitation des sceaux dont usaient, au XIV^e siècle, les cardinaux de la cour pontificale d'Avignon. Il est entouré d'une légende latine, en caractères gothiques, d'un libellé remarquablement incorrect. Elle se lit ainsi : **Sigillum :**

(1) Une liste des titulaires de cette fonction a été donnée par M. l'abbé Richard, dans le t. II de son *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*. Il en sera prochainement publié une plus complète, établie par M. Jules Gauthier et par l'auteur de la présente note.

(2) Voir notre opuscule intitulé : *La première entrée des archevêques de Besançon sous l'ancien régime*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 4^e série, t. X, 1875.

domini : episcopi : amare |: tiberiadis : ulta : marinis : fratrer : richerius, — *Sceau du seigneur évêque de l'amère Tibériade d'outre-mer, frère Riquier*. Le mot *fratrer* (pour *frater*) de cette légende indique que notre prélat appartenait à un ordre religieux, et son prénom *Richerius* (Riquier) porterait à croire qu'il était originaire du Ponthieu, patrie du culte de saint Riquier, fondateur de la fameuse abbaye de Centule.

La décoration du sceau consiste en un dais d'architecture à trois étages, chacun de ceux-ci renfermant une figure. En haut, on voit la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Plus bas est l'image d'un prélat mitré, tenant la crosse et bénissant; c'est vraisemblablement la représentation de saint Riquier, patron de l'évêque de Tibériade. L'étage inférieur est occupé par notre suffragant lui-même, placé entre sa crosse et sa mitre, la tête nue et les mains jointes, levant les yeux aux ciel et fléchissant les genoux.

De chaque côté de la figure intermédiaire, sont deux écussons où des chiffres pieux tiennent la place d'armoiries que notre humble moine ne possédait pas. Sur l'écusson de droite est un chiffre formé par l'amalgame des sigles Ihs et Fr : *Jhesus* et *Franciscus*. L'autre écusson renferme les deux lettres ma superposées, c'est-à-dire *Maria*. On sait que les Cordeliers affectaient d'associer le nom de leur fondateur à celui du Christ, et qu'ils avaient une dévotion particulière pour la Vierge. Ces tendances spéciales étant symbolisées sur notre sceau, on peut affirmer que le frère Riquier, évêque de Tibériade *in partibus infidelium*, appartenait à l'ordre des Cordeliers.

Quant à la fleur de lis qui termine la légende, elle semble avoir été faite pour rappeler que le souverain temporel du diocèse de Besançon, Eudes IV, duc de Bourgogne, possédait la Franche-Comté en qualité d'époux d'une fille de la maison de France.

AUGUSTE CASTAN.

LE

CALENDRIER THESSALIEN

D'APRÈS

UNE INSCRIPTION DÉCOUVERTE A ARMYRO

On sait de quelle importance scientifique est la connaissance des anciens calendriers grecs, pour l'étude de la chronologie rigoureuse, comme pour celle des anciens cultes locaux, les noms des mois se trouvant d'ordinaire dans une étroite relation avec les fêtes religieuses qui se partageaient l'année. Le calendrier des Thessaliens, malgré les nombreuses inscriptions qui donnent les noms isolés de quelques mois de cette région, n'avait jamais pu encore être complété ni classé régulièrement. L'inscription dont nous publions ici le texte permet de faire pour la première fois un sérieux essai de restitution de l'année thessalienne. La plaque de marbre blanc sur laquelle elle est gravée, haute de 0m,90, sur 0m,50 de large, se trouve à l'entrée de la mosquée, dans la petite ville turque d'*Armyro*, située en face de l'antique *Halos* de Phthiotide, non loin d'un excellent port naturel sur le golfe de Volo. Elle sert de base à l'un des supports en bois du portail. Si même on pouvait obtenir la permission de dégager complétement le pied de ce pilier, ce que je n'eus pas le loisir de faire, lors de mon rapide passage à Armyro, en 1861, on gagnerait quelques lettres de plus vers le milieu de l'inscription. Ces additions ne porteraient du reste que sur des noms propres, et n'ajouteraient aucun fait nouveau aux déductions que l'on peut tirer du texte épigraphique.

. Τ Ρ Α Τ Α Γ Ε Ο Ν Τ Ο Σ Π Τ Ο Λ Ε Μ Α Ι Ο Υ Τ Ο Υ Ο .
Α Τ Ο Γ Ε Ν Ε Ο Σ Γ Υ Ρ Τ Ω Ν Ι Ο Υ Τ Α Μ Ι Ε Υ Ο Ν Τ Ο Σ Τ Α Ν
Π Ρ Ω Τ Α Ν Ε Ξ Α Μ Η Ν Ο Ν Ε Υ Α Ι Ν Ε Τ Ο Υ Τ Ο Υ Η Ρ Α Κ Λ .
Ο Δ Ω Ρ Ο Υ Α Ν Α Γ Ρ Α Φ Α Τ Ω Ν Δ Ε Δ Ω Κ Ο Τ Ω Ν Τ Α Ι

ΠΟΛΕΙΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩΝΤΟΓΙΝΟΜΕΝΟΝΤΑΙΠΟ
ΛΓΙΑΔΡΟΜΙΟΥΠΑΡΑΕΙΡΑΝΑΣΤΑΣΔΙΟΦΑΝΤΟΥ.
ΑΣΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩΘΕΙΣΑΣΑΠΟΚΥΛΛΟΥΤΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΝΙΚΟΥΤΟΕΚΤΟΥΝΟΜΟΥΣΤΑΤΗΡΕΣΔΕ
ΚΑΠΕΝΤΕΕΥΩΝΙΟΥΠΑΡΑΜΕΓΙΣΤΑΣΑΝΤΙΓΕ
ΝΕΟΣΤΑΣΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩΟΕΙΣΑΣΑΓΟΠΕΙΣ
..ΤΡΑΤΟΥΚΑΙΠΥΘΟΚΛΕΟΣΤΩΝ
ΑΝΤΙΓΕΝΕΟΣΤΟΕΚΤΟΥΝΟΜΟΥΣΤΑΤΗΡΕΣ
ΔΕΚΑΠΕΝΤΕΠΥΘΟΙΟΥΠΑΡΑΒΑΧΧΙΟΥΤΟΥ
ΣΤΡΑΤΩΝΟΣΤΟΥΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩΘΕΝΤΟΣΑΠΟ
ΣΤΡΑΤΩΝΟΣΤΟΥΕΥΑΜΕΡΟΥΤΟΕΚΤΟΥΝΟΜΟΥ
ΣΤΑΤΗΡΕΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕΠΑΡΑΣΤΡΑΤΟΝΙΚΟΥ
ΤΟΥΞΕΝΩΝΟΣΤΟΥΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩΘΕΝΤΟΣ
ΑΠΟΝΙΚΟΜΕΝΕΟΣΤΟΥΕΦΑΡΜΟΣΤΟΥΤΟΕ.
ΤΟΥΝΟΜΟΥΣΤΑΤΗΡΕΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕΠΑΡΑ
ΦΙΛΩΝΟΣΤΟΥΑΣΣΑΙΟΥΤΟΥΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩ
ΘΕΝΤΟΣΑΠΟΤΙΜΑΣΙΘΕΟΥΚΑΙΕΥΑΙΝΕΤΟΥ
ΤΩΝΗΡΑΚΛΕΟΔΩΡΟΥΚΑΙΤΩΝΥΙΩΝΑΥΤΟ.
ΤΟΕΚΤΟΥΝΟΜΟΥΣΤΑΤΗΡΕΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕ
ΠΑΡΑΜΗΝΟΦΙΛΑΣΤΑΣΔΑΜΩΝΟΣΤΑΣΑΠ
ΕΛΕΥΘΕΡΩΟΕΙΣΑΣΑΠΟΤΙΜΑΣΙΘΕΟΥΚΑΙ
ΕΥΑΓ.ΡΟΥΤΟΝΗΡΑΚΛΕΟΔΩΡΟΥΚΑΙΤΩΝ
ΥΙΩΝΑΥΤC ΤΟΕΚΤΟΥΝΟΜΟΥΣΤΑΤΗΡΕΣΔΕ
ΚΑΠΕΝΤΕΑ.ΝΑΙΟΥΠΑΡΑΕΥΦΡΑΝΤΑΣ
ΤΑΣΑΛΕΞΑΝΟΡΟΣΤΑΣΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩΘ.....
ΑΠΟΝΙΚΟΒΟΥΛΟΥΤΟΥΑΛΕΞΑΝΟΡΟΣΤΟΕ
ΚΤΟΥΝΟΜΟΥΣΤΑΤΗΡΕΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕ...
.ΜΕΓΙΣΤΑΣΤΑΣΑΠΟΛΛΟΦΑΝΕΟΣΤΑΣΑΠ.
ΛΕΥΘΕΡΩΘΕΙΣΑΣΑΠΟΔΕΙΝΙΑΤΟΥΕ...
ΚΑΙΤΩΝΥΙΩΝΙΕΡΩΝΟΣΚΑΙΚΑΛΛΙΚΑL.....
ΚΤΟΥΝΟΜΟΥΣΤΑΤΗΡΕΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕΠΑΡΑΡΟ
ΤΟΡΜΑΣΤΑΣΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩΘΕΙΣΑΣΑΠΟ....

ΤΟΣΘΕΝΕΟΣΤΟΥΒΙΩΝΟΣΤΟΕΚΤΟΥΝΟΜΟΥ..
ΤΗΡΕΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕΠΑΡΑΛΥΚΙΣΚΟΥΤΟΥΑΣΙ...
ΚΛΕΑΤΟΥΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩΘΕΝΤΟΣΑΠΟΠΑΡΜΕΙ..
ΧΑΣΤΑΣΔΑΜΟΘΟΙΝΙΟΥΚΑΙΝΙΚΟΚΡΑΤΕΟΥΣΤΟΥ...
ΣΤΟΚΛΕΑΤΟΕΚΤΟΥΝΟΜΟΥΣΤΑΤΗΡΕΣΔΕΚΑΠΕΝ
ΤΕ ΜΗΝΟΣ ΜΕΓΑΛΑΡΤΟ
ΤΑΜΙΕΥΟΝΤΟΣΤΑΝΔΕΥΤΕΡΑΝΕΞ.....
ΝΙΚΟΚΡΑΤΕΟΥΣΤΟΥΤΙΜΑΣΙΘΕΟΥΟΙΑΠΕ.....
ΤΕΣΕΦΟΡΟΣΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΕΟΣΑΠΟ....ΡΑ....
ΕΔΩΚΕΤΟΕΚΤΟΥΝΟΜΟΥΣΤΑΤΗΡΑΣΔ.......
ΔΙΚΑΙΝΕΤΑΣΤΑΣΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥΤΑΣ........
ΑΠΟΛΥΣΙΠΟΝΟΥΤΟΥΕΥΒΙΟΤΟΥΤΟΕΚΤΟ... ..
ΚΑΠΕΝΤΕ ΜΗΝΟΣΘΕΜΙΣΤΙΟ.
ΣΩΤΗΡΙΣΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥΑΠ..........
ΣΑΑΠΟΕΥΚΛΕΙΔΑΤΟΥΠΑΡΝ..........
ΚΕΤΑΠΟΛΕΙΤΟΕΚΤΟΥΝΟΜΟ..........
ΚΑΠΕΝΤΕ ΜΗΝΟΣΟΜΟΛΩΙΟ.........
ΣΤΡΑΤΟΝΙΚΟΥΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩΘΕΙΣ ....
ΤΟΥΣΩΣΙΑΕΔΩΚΕΤΑΠΟΛΕΙΤΟ.......
ΣΤΑΤΗΡΑΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕΟΜΟΛ.ΙΟΥΙΑ..ΑΕ.
ΦΡΟΣΥΝΑΣΚΑΙΑΡΙΣΤΟΥΣΤΑΝΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩ
ΘΕΙΣΑΝΑΠΟΝΟΥΜΗΝΙΟΥΤΟΥΠΡΩΤΕΑΤΟΕΚΤ..
ΝΟΜΟΥΠΑΡΕΚΑΣΤΑΣΣΤΑΤΗΡΑΣΔΕΚΑΠΕΝΤ.
ΣΤΡΑΤΑΓΕΟΝΤΟΣΙΤΑΛΟΥΤΟΥΦΙΛΙΣΚΟΥΙΣ.ΡΤΩΝΙΟ.
ΤΑΜΙΕΥΟΝΤΟΣΔΕΟΛΟΝΤΟΝΕΝΙΑΥΤΟΝΣΩΣΙΣΤΡΑΤΟΥ
ΤΟΥΑΝΤΙΓΕΝΕΟΣΟΙΑΠΕΛΕΥΘΡΩΘΕΝΤΕΣΚΑΤΑΤΟΝ
ΝΟΜΟΝΜΗΝΟΣΑΔΡΟΜΙΟΥ
.ΟΞΑΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩΘΕΙΣΑΥΠΟΜΕΛΩΝΟΣΤΟΥΤ...
ΙΥΛΟΥΕΔΩΚΕΤΑΙΠΟΛΕΙΤΟΚΤΟΥΝΟΜΟΥΣΤΑΤΗ.
ΑΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕΙΣΙΑΣΜΝΑΣΙΑΡΕΤΟΥΑΠΕΛΕ.
ΘΕΡΩΘΕΙΣΑΥΠΟΜΝΑΣ.ΑΡΕΤΟΥΤΟΥΑΓΡΟΙΤΑΚ...
ΑΛΛΙΒΟΥΛΑΣΤΑΣΕΥΡΥΔΑΜΟΥΚΑΙΝΙΚΟΒΟ..

ΑΣΤΑΣΜΝΑΣΑΡΕΤΟΥΕΔΩΚΕΤΑΙΠΟΛΕΙΤΟΕ....
ΝΟΜΟΥΣΤΑΤΗΡΑΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕ
ΜΗΝΟΣΑΓΝΑΙΟΥΖΗΝΩΝΔΙΟΝΥΣΙΟΥΟΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩ...
ΣΥΠΟΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥΤΟΥΔΩΡΟΘΕΟΥΕΔΩΚΕΣΝΤΑΠ..
\ΕΙΤΟΓΕΙΝΟΜΕΝΟΝΣΤΑΤΗΡΑΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕ
ΜΗΝΟΣΓΕΝΕΤΙΟΥΕΜΒΟΛΙΜΟΥΔΕΥΤΕΡΑΙΜΑΗΣΑΡΜΟΔΙΟ
ΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩΘΕΙΣΥΠΟΑΡΜΟΔΙΟΥΤΟΥΦΙΛΩΤΑΕΔΩΚΕ...
ΟΛΕΙΤΟΕΚΤΟΥΝΟΜΟΥΣΤΑΤΗΡΑΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕ

(A. 1)

[Σ]ραταγέοντος Πτολεμαίου τοῦ [Στρ]ατογένεος Γυρτωνίου, ταμιεύοντος τὰν πρώταν ἑξάμηνον Εὐαινέτου τοῦ Ἡρακλ[ε]οδώρου, ἀναγραφὰ τῶν δεδωκότων τᾶι πόλει ἀπελευθέρων τὸ γινόμενον τᾶι πόλει.

Ἀδρομίου — Παρὰ Εἰράνας τᾶς Διοφάντου [τ]ᾶς ἀπελευθερωθείσας ἀπὸ Κύλλου τοῦ Ἀριστονίκου τὸ ἐκ τοῦ νόμου · στατῆρες δεκάπεντε.

Εὐωνίου — Παρὰ Μεγίστας Ἀντιγένεος τᾶς ἀπελευθερωθείσας ἀπὸ Πεισ-[ισ]τράτου καὶ Πυθοκλέος τῶν Ἀντιγένεος τὸ ἐκ τοῦ νόμου · στατῆρες δεκάπεντε.

Πυθοίου — Παρὰ Βακχίου τοῦ Στράτωνος τοῦ ἀπελευθερωθέντος ἀπὸ Στράτωνος τοῦ Εὐαμέρου τὸ ἐκ τοῦ νόμου · στατῆρες δεκάπεντε. — Παρὰ Στρατονίκου τοῦ Ξένωνος τοῦ ἀπελευθερωθέντος ἀπὸ Νικομένεος τοῦ Ἐφαρμόστου τὸ ἐ[κ] τοῦ νόμου · στατῆρες δεκάπεντε. Παρὰ Φίλωνος τοῦ Ἀσσαίου τοῦ ἀπελευθερωθέντος ἀπὸ Τιμασιθέου καὶ Εὐαινέτου τῶν Ἡρακλεοδώρου καὶ τῶν υἱῶν αὐτ[ῶν] τὸ ἐκ τοῦ νόμου · στατῆρες δεκάπεντε. — Παρὰ Μηνοφίλας τᾶς Δάμωνος τᾶς ἀπελευθερωθείσας ἀπὸ Τιμασιθέου καὶ Εὐαγ[ό]ρου τῶν Ἡρακλεοδώρου καὶ τῶν υἱῶν αὐτ[ῶν] τὸ ἐκ τοῦ νόμου · στατῆρες δεκάπεντε.

Ἀ[γ]ναίου — Παρὰ Εὐφράντας τᾶς Ἀλεξάνορος τᾶς ἀπελευθερωθ[είσας] ἀπὸ Νικοβούλου τοῦ Ἀλεξάνορος τὸ ἐκ τοῦ νόμου · στατῆρες δεκάπεντε. — [Παρὰ] Μεγίστας τᾶς Ἀπολλοφάνεος τᾶς ἀπ[ε]λευθερωθείσας ἀπὸ Δεινία τοῦ Ε...... καὶ τῶν υἱῶν Ἱέρωνος καὶ Καλλικλέ[ους τὸ ἐ]κ τοῦ νόμου · στατῆρες δεκάπεντε. — Παρὰ Ῥοτόρμας τᾶς ἀπελευθερωθείσας ἀπὸ [Ἐρα]τοσθένεος τοῦ Βίωνος τὸ ἐκ τοῦ νόμου · [στα]τῆρες δεκάπεντε. — Παρὰ Λυκίσ[κ]ου τοῦ Ἀσ[το]κλέα τοῦ ἀπελευθερωθέντος ἀπὸ Παρμε[νί]χας τᾶς Δαμοθοινίου καὶ Νικοκρατέους τοῦ [Ἀ]στοκλέα τὸ ἐκ τοῦ νόμου · στατῆρες δεκάπεντε.

(A. 2)

Μηνὸς Μεγαλαρτ[ί]ο[υ] — Ταμιεύοντος τὰν δευτέραν ἑξ[άμηνον] Νικοκρατέους τοῦ Τιμασιθέου, οἱ ἀπε[λευθερωθέν]τες · Ἔφορος Ἀριστοκράτεος ἀπὸ

['Ἀριστοκ]ρά[τεος] ἔδωκε τὸ ἐκ τοῦ νόμου · στατῆρας δ[εκάπεντε. — Παρὰ] Δικαινέτας τᾶς Ἀλεξάνδρου τᾶς [ἀπελευθερωθείσας] ἀπὸ Λυσιπόνου τοῦ Εὐβιότου τὸ ἐκ το[ῦ νόμου · στατῆρας δε]κάπεντε.

Μηνὸς Θεμιστίο[υ] — Σωτήρις Μητροδώρου ἀπ[ελευθερωθεῖ]σα ἀπὸ Εὐκλείδα τοῦ Παρν....... [ἔδωκ]ε τᾷ πόλει τὸ ἐκ τοῦ νόμο[υ · στατῆρας δε]κάπεντε.

Μηνὸς Ὁμολωίο[υ] — .... Στρατόνικου ἀπελευθερωθεὶς ἀπὸ ..... τοῦ Σωσία ἔδωκε τᾷ πόλει τὸ [ἐκ τοῦ νόμου ·] στατῆρας δεκάπεντε. — Ὁμολ[ω]ίου — [Π]α[ρ]ὰ Ε[ὐ]φροσύνας καὶ Ἀριστοῦς τᾶν ἀπελευθερωθεισᾶν ἀπὸ Νουμηνίου τοῦ Πρωτέα τὸ ἐκ τ[οῦ] νόμου · παρ' ἑκάστας, στατῆρας δεκάπεντ[ε].

(B. 1, 2)

Στραταγέοντος Ἰταλοῦ τοῦ Φιλίσκου [Γυρ]τωνίο[υ], ταμιεύοντος δὲ ὅλον τὸν ἐνιαυτὸν Σωσιστράτου τοῦ Ἀντιγένεος, οἱ ἀπελευθερωθέντες κατὰ τὸν νόμον.

Μηνὸς Ἀδρομίου — [Δ]όξα ἀπελευθερωθεῖσα ἀπὸ Μέλωνος τοῦ Τ....υλου ἔδωκε τᾶι πόλει τὸ (ἐ)κ τοῦ νόμου · στατῆ[ρ]ας δεκάπεντε. — Ἰσίας Μνασιαρέτου ἀπελε[υ]θερωθεῖσα ὑπὸ Μνασαρέτου τοῦ Ἀγροίτα κ[αὶ Κ]αλλιβούλας τᾶς Εὐρυδάμου καὶ Νικοβο[ύλ]ας τᾶς Μνασαρέτου ἔδωκε τᾶι πόλει τὸ ἐ[κ τοῦ] νόμου · στατῆρας δεκάπεντε.

Μηνὸς Ἁγναίου — Ζήνων Διονυσίου ὁ ἀπελευθερω[θεὶ]ς ὑπὸ Μητροδώρου τοῦ Δωροθέου ἔδω[κε] τᾶι [πό]λει τὸ γεινόμενον · στατῆρας δεκάπεντε.

Μηνὸς Γενετίου ἐμβολίμου δευτέραι — Μάης Ἁρμοδίο[υ] ἀπελευθερωθεὶς ὑπὸ Ἁρμοδίου τοῦ Φιλώτα ἔδωκε [τᾶι πό]λει τὸ ἐκ τοῦ νόμου · στατῆρας δεκάπεντε.

C'est une liste d'affranchissements, comprenant deux années et donnant le nom des stratéges thessaliens, *Ptolémée*, fils de Stratogénès, de Gyrton, et *Italos*, fils de Philiscos, de Gyrton ; ces deux noms se retrouvent sur les monnaies du κοινὸν Θεσσαλῶν, celui d'Italos associé aux noms d'*Arnias* et de *Pétræos*, celui de Ptolémée associé au même nom de *Pétræos;* on connaît un Pétræos qui était chef du parti de Jules César en Thessalie (Cæs., *B. civ.*, III, 35). Le caractère de l'écriture, la conservation de quelques formes éoliennes, l'emploi des statères et l'absence de tout nom romain indiquent la période intermédiaire entre la conquête de la Macédoine et l'empire. La ville d'Halos, prise par Philippe de Macédoine, fut donnée par lui comme port de mer à ses amis les Pharsaliens, qui la reconstruisirent (Démosth., *Fals. leg.*, 163, 36 ; 159, 37, 39 ; *Schol.*, 152, 4 ; 352, 17 ; Strab., 433 ; Athen., X, 418 *c*). C'est une question de savoir

si elle fut rattachée par les Romains, avec le reste de la Phthiotide, à la communauté des Thessaliens, dont Pharsale ne faisait pas partie (Tite-Live, XXXIII, 34).

Le principal intérêt de cette inscription est dans la mention de huit mois thessaliens, dont six étaient restés jusqu'ici complétement inconnus :

Premier semestre :

Ἀδρόμιος (de α, probablement privatif, et de δρόμος);

Εὐώνιος (sans doute de Εὔιος, l'un des noms de Bacchus);

Πύθοιος (consacré à Apollon Pythios);

Ἀγναῖος (l'épithète ἁγνή, employée comme nom mythologique, désigne ordinairement Perséphone : Ἡ δὲ Ἁγνὴ Κόρης τῆς Δήμητρός ἐστιν ἐπίκλησις, Paus., *Messen.*, XXXIII, 4).

Second semestre :

Μεγαλάρτιος (mois des Μεγαλάρτια, fêtes des *Grands Pains*, en l'honneur de la Déméter Μεγάλαρτος ou Μεγαλόμαζος; c'était une forme de la Déméter Thesmophoros, commune aux populations éoliennes de la Béotie et de la Thessalie : *Athen.*, III, 109 *b* et *f*, X, 416 *c*).

Θεμίστιος (mois thessalien déjà connu, consacré à la déesse Thémis ou à Zeus Thémistios).

Ὁμολώϊος (mois béotien et thessalien, souvent cité, ainsi nommé des Ὁμολώϊα, fête de Zeus Ὁμολώϊος, dont le culte était commun aussi aux deux pays : Suid.; Phot.; *Schol.* Theocr., VII, 103; C. I., 1584, 37).

Mois intercalaire :

Γενέτιος ἐμβόλιμος (sur l'ancien usage grec des mois intercalaires, voir Hérodote, II, 4 : Ἕλληνες μὲν διὰ τρίτου ἔτεος ἐμβόλιμον ἐπεμβάλλουσι τῶν ὡρέων εἵνεκεν; cf. I, 32; le nom de Γενέτιος doit être rapproché aussi de ce fait, que les Égyptiens considéraient les cinq jours *épagomènes*, ajoutés par eux à l'année de 360 jours, comme les anniversaires de la naissance des dieux : ἃς νῦν ἐπαγομένας Αἰγύπτιοι καλοῦσι καὶ τῶν θεῶν γενεθλίους ἄγουσι, Plut., *de Iside*, 12).

On peut se demander au premier abord si ces mois appartiennent à la Thessalie en général ou sont particuliers à la Phthiotide, à la ville d'Halos ou peut-être même à celle de Pharsale, dont Halos fut quelque temps une dépendance. Il est certain que la confédération des Thessaliens usait d'un calendrier commun; cependant nous

voyons la ville de Lamia employer des noms de mois qui lui sont propres. Les Perrhèbes, qui formaient une petite communauté séparée et qui avaient leur stratége à eux, possédaient aussi un calendrier distinct, bien que cinq de leurs mois portassent les mêmes noms que les mois thessaliens. C'est là un point important établi par une inscription d'arbitrage trouvée à Corcyre : Στρατηγ]οῦντος Θεσσαλῶν [Ἱππο]λόχου τοῦ Ἀλεξίππου [τὸ δεύτ]ερον Ἀφρισαίου, μηνὸς [ὡς Θεσ]σαλοὶ ἄγοντι Θεμιστίου, [ἁμέρ]αι τριακάδι, Περραιβῶν δὲ στρα[τηγο]ῦντος Δημητρίου τοῦ Δημαινέ[του Γ]οννέως, μηνὸς καθὼς Περραιβοὶ [ἄγον]τι Δίου, ἁμέραι τριακάδι κ. τ. λ. (1). Aussi, pour établir le calendrier thessalien, faut-il commencer par exclure avec soin les noms de mois qui ne se rencontrent que dans les inscriptions de la Perrhébie, comme l'a déjà fait Wachsmuth, en commentant l'inscription corcyréenne ci-dessus (*Rhein. Museum*, 1863, p. 540). Mais c'est à tort qu'il ajoute lui-même aux mois thessaliens le mois Φυλλικός, d'après une inscription de *Tournavo;* car Tournavo se trouve, comme je l'ai démontré (*le Mont Olympe et l'Acarnanie*, p. 486), sur l'ancien territoire de Phalanna, ville des Perrhèbes. Wachsmuth ne connaît encore que six mois thessaliens : deux du premier semestre, Ἑρμαῖος et Ἱπποδρόμιος, et quatre du second, Θεμίστιος, Λεσχανόριος, Θύος et Ὁμολώϊος, rangés dans cet ordre par une inscription de Larisse (Ussing, *Inscr. græc. ined.*, n° 8) ; encore le nom du mois Θύος, lu à tort Βό[σιος], n'est-il restitué à cette place que d'après d'autres inscriptions, récemment déchiffrées à Larisse par M. l'abbé Duchesne, membre de notre nouvelle École archéologique de Rome (2). L'inscription d'Halos nous permet de dresser le tableau suivant (3) :

(1) Une inscription de Delphes (n° 55 du recueil de MM. Foucart et Wescher) établit la concordance entre le mois thessalien Θύος et le mois delphique ἐνδὺς Ποιτρόπιος, onzième de l'année de Delphes : Ἄρχοντος ἐν Δελφοῖς Ἀνδρονίκου τοῦ Φριξίδα μηνὸς ἐνδὺς Ποιτροπίου, ἐν δὲ Θεσσαλίαι στραταγέοντος Δαμοθοίνου μηνὸς Θύου ὡς Θεσσαλοὶ ἄγοντι κ. τ. λ. Le rapport des mois delphiques avec ceux d'Athènes et de ceux-ci avec le calendrier romain étant connu d'autre part (Kirchhoff, *Acad. Berlin*, 29 fév. 1864), on arrive à recomposer l'année thessalienne.

(2) Ces inscriptions se trouvent à la suite de la *Mission au mont Athos* de MM. l'abbé Duchesne et Bayet, que publient en ce moment les *Archives des missions scientifiques*. Les n°s 162 et 163 rangent à la suite, sous le second semestre, Ἀφρίῳ, Θύῳ, Ὁμολώϊῳ et Λεσχανορίου, Ἀφρίου, Θύ[ου], Ὁμολώου. Le n° 161 donne Ἰ]τώνιου τρίτῃ. Je dois ces renseignements à M. l'abbé Duchesne, qui a eu l'obligeance de me communiquer ses copies.

(3) J'ai tenu compte aussi de trois autres inscriptions que j'ai découvertes en Thessalie : l'une à *Rousso*, près de l'ancienne *Métropolis*, avec les mots Ἑρμαίου ξι' ; l'autre à *Hadjo-bachi*, entre *Crannon* et *Pharsale*, avec les mots μηνὸς Θεμιστίου

1er SEMESTRE.	2d SEMESTRE.
Juin-Novembre.	*Décembre-Mai.*
1 Ἀδρόμιος (Halos).	1 Μεγαλάρτιος (Halos).
2 Εὐώνιος (Halos).	2 Λεσχανόριος (Larisse).
3 Πύθοιος (Halos).	3 Ἄφριος (Larisse, Crannon?).
4 Ἁγναῖος (Halos).	4 Θύος (Larisse, Kiérion).
5 Ἑρμαῖος (Phères, Métropolis).	5 Ὁμολώϊος (Halos, Larisse, Métropolis).
	6 Θεμίστιος (Halos, Larisse, Métropolis, Crannon?).

MOIS NON CLASSÉS.	MOIS INTERCALAIRE.
Ἰτώνιος (Larisse? Kiérion).	Γενέτιος (Halos).
Ἱπποδρόμιος (Larisse, Crannon?).	

Le second semestre se complète parfaitement; mais pour le premier, il y a plus que le compte, puisque l'on arrive au nombre de sept mois. Il est vrai que le mois Ἱπποδρόμιος, connu surtout comme mois des Perrhèbes, ne s'est encore rencontré en Thessalie que sur des inscriptions très-mutilées et sans une certitude absolue (Le Bas, nos 1211, 1239) (1). D'un autre côté, le même mois a très-bien pu, dans quelques villes, lorsque les circonstances ne permettaient pas qu'il y eût des courses de chevaux, prendre le nom d'Ἀδρόμιος. Il reste encore, sur la question des mois thessaliens, un point obscur, que de nouvelles découvertes épigraphiques devront éclaircir. On remarquera cependant que, dans l'inscription d'Halos, les mois Θεμίστιος et Ὁμολώϊος occupent la même place relative qu'à Larisse, dans le second semestre : c'est une raison de plus pour croire que nous avons bien ici, à quelques variantes près, le calendrier des Thessaliens.

Léon Heuzey.

et Ἀφ[ρίου]; la troisième sur les ruines mêmes de *Métropolis*, avec les mots μη(νὸς) Ὁμολῴου. Voir notre *Mission de Macédoine*, nos 214, 215, 219 et 222.

(1) Le mot Ἱπποδρομίου se trouve aussi en toutes lettres dans une inscription de Larisse, publiée par M. l'abbé Duchesne, mais encore dans des conditions anormales, terminant seul une longue liste d'affranchissements. Larisse n'étant, du reste, séparée des frontières de la Perrhébie que par quelques lieues de plaine, des pierres de cette provenance ont très-bien pu s'y trouver transportées.

DÉCOUVERTE

D'UN

VICUS GAULOIS DE L'ÉPOQUE ROMAINE

Le compte rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions (4 février), publié par divers journaux, n'ayant donné que d'une manière inexacte ou incomplète une inscription inédite, que j'ai eu l'honneur de communiquer à cette savante compagnie par l'obligeant intermédiaire de M. Ernest Desjardins, il m'a semblé que les lecteurs de la *Revue archéologique* ne seraient point fâchés d'avoir immédiatement sous les yeux, et dans son intégrité, un texte qui nous fait faire une découverte importante pour la géographie de la Gaule, celle d'un *vicus* innommé jusqu'ici.

Mon confrère et ami M. Gaidoz, de retour d'une excursion dans les Vosges, voulut bien me signaler l'existence d'un fût de colonne (1) épigraphique, conservé avec d'autres débris antiques sur la plate-forme du Donon, et laissant entrevoir, au milieu d'un texte en grande partie oblitéré, les lettres SARAV qui reportèrent sa pensée au nom latin de la Sarre, *Saravus*. On sait que ce cours d'eau prend sa source précisément dans le flanc occidental du Donon. Désireux d'étudier un texte qui pouvait conduire à une découverte géographique, j'obtins de M. Alfred Dieterlen, de Rothau, un excellent moulage en plâtre de la partie la plus apparente de l'inscription, et en dernier lieu, M. le pasteur Samuel Berger eut l'obligeance d'exécuter et de me faire parvenir deux estampages complets, dont un

(1) C'est un tronc de cône en grès rouge vosgien ; hauteur, $0^m,75$; diamètre supérieur, $0^m,38$; diamètre inférieur, $0^m,42$.

très-satisfaisant. Avec un peu d'attention, mais sans difficulté sérieuse, j'y ai lu les cinq lignes dont se compose l'inscription :

D · MI//R
L · VATINI · FEL
MILIARIA A · VICO
SARAVO · LXII · C · I///
V · S · L · M

Sauf une seule lettre, toutes sont de lecture certaine, même celles qui sont légèrement endommagées; seule la 12e lettre de la 4e ligne m'a paru douteuse; il n'en reste qu'un jambage vertical. On reconnaît à première vue que l'inscription mentionne la pose de soixante-deux pierres milliaires à partir d'un *vicus*, nommé *Saravus*, évidemment d'après le cours d'eau appelé aujourd'hui la Sarre, sur lequel il devait être situé. Cette particularité n'a rien qui doive nous étonner; M. Alexandre Bertrand a, en effet, fait remarquer (1) avec raison que, dans les itinéraires anciens, un certain nombre de stations prennent le nom des rivières sur lesquelles elles sont placées, exemples : les deux Axuenna, les deux Isara, les deux Mosa, etc.

Sur quel point du cours de la Sarre était situé ce *vicus Saravus* que nous ne connaissons par aucun autre document? J'avais d'abord songé à chercher son emplacement à Sarrebourg, dont le nom moderne semble correspondre, par voie de traduction, à la dénomination latine donnée par l'inscription du Donon. Or on s'accorde à identifier Sarrebourg avec le *Pontesaravi* de la carte de Peutinger (2). Mais, à la suite de nouvelles réflexions, j'ai provisoirement laissé de côté cette attribution pour celle de Sarrebruck qui mérite d'être étudiée. Comme nous ne savons pas, malheureusement, si les 62 milles romains (environ 92 kilomètres) doivent être comptés à partir de l'emplacement où le monument milliaire était érigé, nous sommes obligés de faire une hypothèse; je suppose donc qu'on les compte en partant de la plate-forme du Donon pour gagner, non loin de là, la vallée du Blanc-Rupt, où coule la Sarre blanche, en continuant à suivre le cours de la rivière. La distance de 62 milles ro-

(1) *Les Voies romaines en Gaule*, p. 43, cf. *Rev. arch.*, 1864.
(2) Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 121; cf. *Table de Peutinger*, éd. Desjardins.

mains nous fera très-approximativement aboutir à Sarrebruck. Je note que sur la carte de l'état-major la vallée du Blanc-Rupt est longée par le *chemin des Bornes*, nom bien significatif, s'il a réellement quelque rapport avec la mention des 62 milliaires. Ce qui me fortifie dans cette opinion, c'est que je crois reconnaître ce *chemin* dans la voie romaine, que M. Louis Benoit a décrite et figurée par un tracé, sans qu'il paraisse toutefois avoir été frappé par la singulière dénomination du *chemin des Bornes*. « Un chemin dont on perd fréquemment les traces, dit-il, suit les contours de la montagne qui sépare les départements de la Meurthe et du Bas-Rhin, et pénètre jusqu'au Donon dans les Vosges (1) ». Sur la carte qui accompagne le mémoire de M. Louis Benoit, cette voie passe à Saint-Quirin, Niderhoff, Barville, Petit-Eich, Reding, Hellering, Wolfskirch, etc., côtoyant la rive droite de la Sarre.

Dans l'état actuel, le site du *vicus Saravus* n'est pas déterminé avec certitude, mais j'ai bon espoir que cette question pourra être résolue à l'aide des considérations que je viens d'exposer. Dans cette recherche, il y aura lieu de tenir compte d'une particularité. Si l'on ne se guidait que sur des considérations philologiques, le *vicus Saravus* correspondrait géographiquement au Sarrebourg moderne (*bourg de la Sarre*), à cause de la synonymie des deux dénominations, et de même *Pontesaravi* correspondrait à Sarrebruck, dont le nom allemand signifie *Pont de la Sarre*. Mais les données itinéraires ne concordent pas avec cette dernière attribution, à laquelle on est obligé de renoncer pour recourir à celle de Sarrebourg. Je me demande donc si cette apparente interversion ne tient pas à une erreur de copiste qui aura confondu *Vico Saravo* avec *Pontesaravi* sur l'exemplaire de la carte de Peutinger.

Quant au contexte de l'inscription, j'ai proposé de le lire comme il se présentait : *D(eo) Mer(curio) — L(ucius) Vatini(us) Fel(ix) miliaria a vico Saravo LXII c(uravit) p(oni)* (2) [?], *v(otum) s(olvens) l(ibenter) m(erito)*. La forme abréviative *Vatini* pour *Vatinius* se justifie par une foule d'exemples analogues, il me suffit de citer le nom L · SEVERI · SEVERVS qui se lit sur une inscription de Grèzes-le-

(1) Louis Benoit, *les Voies romaines dans l'arrondissement de Sarrebourg*, 1865, p. 11.

(2) C'est par analogie avec la location *fieri jussit* que j'ai dit *curavit poni*, quoique la formule généralement usitée soit *ponendum curavit*. Il n'est pas certain que la lettre qui suit le C soit un P, du moins je n'aperçois qu'un jambage vertical sans boucle, lequel peut représenter un I ; dans ce cas, je proposerais l'interprétation C(ondi) I(ussit).

Château. Quelque extraordinaire que me parût la teneur de ce texte, j'ai été amené à n'y voir qu'une inscription votive, en me rappelant qu'il existait sur la plate-forme du Donon trois temples dont les restes ont été décrits par D. Calmet, D. Ruinard, Schoepflin et Jollois ; d'après les inscriptions trouvées, d'après la quantité considérable de statues ou de bas-reliefs, dont quatorze de Mercure existant encore du temps de Schoepflin, cet auteur pensait que deux des temples étaient dédiés à Mercure, et le troisième à Jupiter. Or les anciens évitaient de placer des sépultures dans le voisinage des lieux consacrés, et jusqu'à présent aucun des monuments découverts sur le Donon ne rentre dans la catégorie des objets funéraires.

Enfin, la nature du vœu fait par un riche et puissant personnage, comme je suppose que devait l'être L. Vatinius Félix, m'a paru explicable dans une certaine mesure, en considérant que c'était l'offrande présumée la plus agréable à la divinité protectrice des grands chemins, à celle dont il est dit dans une inscription de la Grande-Bretagne (*Corp. inscr. latin.*, VII, 271) :

DEO QVI VIAS ET SEMITAS COMMENTVS EST.

Il est certain qu'un particulier n'aurait pu inscrire son nom sur une borne milliaire ; à l'empereur seul était réservé cet honneur. Mais on sait que des personnages considérables contribuaient souvent de leurs deniers à la construction d'édifices publics ou à d'autres grands travaux ; Suétone (1) et Dion Cassius (2) nous apprennent même qu'Auguste, s'étant réservé l'entretien de la *via Flaminia*, imposa aux généraux triomphateurs l'obligation de prélever sur leur part de butin les sommes nécessaires à l'entretien des autres routes conduisant à Rome. On peut donc croire que L. Vatinius Félix, pour un motif ou pour un autre, avait pris à sa charge l'érection d'un certain nombre de bornes milliaires ; ces bornes ne portaient pas son nom, mais rien ne l'empêchait de mentionner sur un monument particulier le fait même d'un travail dont il était l'auteur. La colonne du Donon n'est donc pas, à proprement parler, une borne milliaire ayant

(1) Suétone, *Aug.* XXX : « Quo autem facilius undique Urbs adiretur, desumta sibi Flaminia via Arimino tenus munienda, reliquas triumphalibus viris ex manubiali pecunia sternendas distribuit. »

(2) Dion Cassius, LIII, 22 : Ἐν μὲν γὰρ τῷ προειρημένῳ ἔτει (année 727) τὰς ὁδοὺς τὰς ἔξω τοῦ τείχους δυσπορεύτους ὑπ' ἀμελείας ὁρῶν οὔσας, τὰς μὲν ἄλλας ἄλλοις τισὶ τῶν βουλευτῶν ἐπισκευάσαι τοῖς οἰκείοις τέλεσι προσέταξε, τῆς δὲ δὴ Φλαμινίας αὐτός, ἐπειδήπερ ἐκστρατεύσειν δι' αὐτῆς ἔμελλεν, ἐπεμελήθη.

servi à jalonner une route ; je la regarde comme un ex-voto commémoratif d'un travail de grande voirie.

J'apprends que M. Léon Renier n'admet pas qu'en aucun cas on puisse attribuer à un particulier l'érection de soixante-deux bornes milliaires. Il ne regarde pas l'inscription du Donon comme homogène ; mais il croit qu'il faut la décomposer en trois parties qui seraient les fragments d'autant d'inscriptions étrangères l'une à l'autre, et il les isole, d'après un certain ordre d'ancienneté, de la manière suivante :

1° Le fragment d'une inscription milliaire,

MILIARIA A·VICO
SARAVO·LXII·C·I///

2° Le fragment d'une inscription funéraire,

D M
L·VATINI·FEL
. . . .

3° Le fragment d'une inscription votive à Mercure obtenue en utilisant les sigles DM de la précédente,

D MER
. . . . . .
. . . . . .
V·S·L·M

Suivant M. L. Renier, la forme du monument indique la destination primitive ; ce qui reste de l'inscription milliaire devait être séparé des noms de l'empereur régnant par un certain espace ; l'auteur du vœu à Mercure aura scié la partie supérieure de la pierre, aura rempli avec un enduit quelconque le creux des lettres des deux lignes qui le gênaient, et aura gravé son vœu au-dessus, peut-être sur cette espèce de remplissage très-mince, qui sera tombé avec le temps, en laissant reparaître les lignes que nous y voyons aujourd'hui.

Nous aurions donc affaire à un monument palimpseste, plusieurs fois remanié.

J'avoue que l'idée de cette succession complexe de transformations ne m'est point venue à l'esprit; mais M. Léon Renier doit être, mieux que personne, convaincu que je suis tout disposé à me ranger à l'opinion de celui que nous regardons comme notre maître à tous en matière épigraphique. Cependant, on me concédera que, sans

être taxé d'obstination, je puisse faire connaître les motifs d'une certaine hésitation dont je voudrais être affranchi. Je ne sais comment accorder l'hétérogénéité imputée au texte du Donon avec la symétrie du dispositif et l'uniformité de main-d'œuvre qui règnent dans toutes les parties de cette inscription : les espaces interlinéaires ont partout la même dimension, un centimètre ; les lettres des trois lignes intermédiaires ont exactement la même hauteur, 30 millimètres ; quant à celles de la première et de la cinquième ligne, elles sont un peu plus grandes, ainsi que cela a souvent lieu pour les sigles dédicatoires ou votives ; mais en somme, elles me paraissent toutes avoir été gravées par la même main.

D'autre part, il semble que si une inscription primitivement milliaire avait été repiquée pour faire place à une inscription funéraire, cette opération aurait nécessairement laissé aux endroits retouchés dans l'aire épigraphique une dépression plus ou moins profonde qui serait accusée par le moulage en plâtre ; or je n'en découvre aucune trace sur l'exemplaire que je possède, et dont la parfaite exécution, attestée par la netteté des caractères et des autres détails, fait le plus grand honneur à l'habileté de l'opérateur (1).

En dernier lieu, je me demande comment le graveur de l'inscription funéraire n'aurait fait disparaître que le commencement de l'inscription milliaire, en en laissant subsister deux lignes qui devaient barrer le chemin à son nouveau texte ; et, pour surcroît, comment le graveur de l'inscription votive aurait, à son tour, laissé subsister trois lignes étrangères, dont la présence devait l'empêcher d'achever ce troisième travail simultanément amorcé à ses deux extrémités par les sigles des lignes supérieure et inférieure. A supposer même qu'un particulier eût osé s'emparer d'un monument public comme une borne milliaire pour le faire servir à un usage privé,

(1) Le procédé employé par M. Alfred Dieterlen mérite d'être décrit, tant à cause de son originalité que pour les services qu'il peut rendre dans bien des circonstances. La pierre étant placée horizontalement, on construit sur tout le pourtour de la portion que l'on veut mouler un petit mur en terre glaise de quelques centimètres de hauteur. Dans l'intérieur de l'enceinte ainsi formée, on verse de la stéarine liquéfiée que l'on puise, à l'aide d'une cuiller, dans une marmite placée sur un bon feu. On obtient ainsi un moule qui se détache facilement de la pierre, sans qu'il soit nécessaire de la lubréfier, la stéarine étant une substance naturellement grasse qui n'adhère pas à la pierre et qui durcit en se refroidissant. On coule du plâtre liquide dans ce moule, et l'on répète cette opération autant de fois que l'on veut reproduire d'exemplaires surmoulés. Sur ma prière, M. A. Dieterlen a bien voulu se transporter au sommet du Donon, et y a exécuté le moulage le 10 mai 1874, conformément à cette description qu'il m'a communiquée avec un croquis coté de l'inscription.

chose d'ailleurs bien invraisemblable, il eût encore trouvé plus facile de graver un vœu, ou une dédicace funéraire, sur la surface vierge et disponible que présentait le côté opposé de la colonne.

Malgré cette accumulation d'obstacles matériels, y a-t-il moyen de passer outre, et d'affirmer avec certitude que le texte de notre monument est composé de fragments hétérogènes, juxtaposés cependant de telle manière que leur ensemble s'enchaîne et forme une proposition complète dont le sens n'est point grammaticalement absurde? Devant les objections qui m'ont été présentées, mais qui ne m'ont point encore convaincu, je me réserve de faire connaître mon sentiment après nouvel examen, et, pour le présent, je me borne à exposer les difficultés dont ce petit problème archéologique est entouré.

Au surplus, quoi que l'on doive penser de l'homogénéité du texte, ou de sa composition complexe, et si intéressante que cette étude subsidiaire puisse être pour les épigraphistes de profession, le résultat n'enlèvera rien à l'importance de la découverte géographique révélée par les troisième et quatrième lignes dont on pourrait encore s'estimer très-heureux de ne posséder, à la rigueur, qu'un seul fragment, A VICO SARAVO, titre authentique à inscrire dans le répertoire des noms de localités antiques.

On n'oubliera pas que M. Gaidoz a eu le mérite de pressentir l'importance de ce texte, et si j'ai eu la satisfaction d'en tirer un parti utile, c'est à son amitié que je le dois. A lui donc mes remerciments pour m'avoir libéralement abandonné le soin et le plaisir de cette étude.

Robert Mowat.

Rennes, 14 février 1876.

NOTE

SUR

VENTIA DE DION CASSIUS

Dans son *Histoire romaine*, liv. XXXVII, chap. 47, Dion Cassius, parlant de la guerre des Allobroges, mentionne une ville du nom de *Ventia*, devant laquelle Manlius Lentinus, l'un des lieutenants du préteur Pomptinus, reçut un échec après avoir failli l'enlever par surprise. Le texte de Dion, seul auteur qui ait nommé *Ventia*, ne désignant pas expressément la situation de cette ville, l'imagination et la fantaisie des divers auteurs qui en ont parlé l'ont fait voyager dans l'ancienne province romaine, avec un sans façon que peuvent seuls excuser, sinon justifier, un amour exagéré du sol natal, et la facilité avec laquelle on se persuade ce que l'on désire.

Merula (1), et après lui Ortelius (2), ont émis l'opinion que la Ventia de Dion était Vence, dans les Alpes-Maritimes; Guesnay (3) et Pitton (4) ont accepté, sans la contrôler, cette opinion, que l'on retrouve aussi dans les commentateurs de Dion Cassius; Honoré Bouche (5), voyant bien que Vence n'est pas dans le pays des Allobroges, en conclut que la contrée où se trouve Vence n'était pas encore soumise au peuple romain, ce qui est contraire aux données historiques, et appartenait à un prince confédéré avec les Allobroges; ou bien, que les Allobroges s'étaient saisis de cette ville pour se révolter contre les Romains; c'est aussi le sentiment de Raymond de Soliers ou Solery (6). Le père Marcellin Fournier, auteur d'une

(1) *Gallorum Cisalpinorum antiquitates*. Lugd., 1538.
(2) *Thesaurus geographicus*. Anvers, 1596.
(3) *Provinciæ Massiliensis Annales*. Lugd., 1657, in-fol.
(4) *Hist. de la ville d'Aix*. Aix, 1666, in-fol., p. 429.
(5) *Chorographie de la Prov.*, t. 1, liv. II, sec. I, rep. rom. Aix, 1664, in-fol.
(6) *Hist. de Prov.*, ms. de la bibliothèque Menjane à Aix.

excellente Histoire manuscrite d'Embrun, partage cette manière de voir; Papon (1), en historien prudent, garde le silence sur un point qui lui paraît peu clair, mais son silence même montre son doute; car il importait de rectifier les erreurs de ses devanciers, et si Papon s'abstient de le faire, c'est qu'il n'est pas certain que cette erreur en soit une.

Je voudrais pouvoir dire aussi que l'abbé Tisserand doute et s'abstient, car il eût beaucoup mieux valu s'abstenir que d'écrire que Manlius Lentinus, lieutenant de Promptinus (*sic*), « après avoir « laissé garnison à *Nice* et à *Antibes*, monta faire le siége de Vence, « qui, au rapport de Dion Cassius, était la plus forte place des Salyens « sur les bords du Var (2). » C'est là trancher la question d'un coup de plume en faveur de Vence des Alpes-Maritimes; malheureusement, Dion ne dit pas un mot de Nice, d'Antibes, du Var ni des Salyens, et c'est, comme je l'ai dit, le seul auteur qui nous ait conservé le nom de Ventia.

De leur côté les historiens du Dauphiné, tout en plaçant Ventia dans l'Allobrogie, ne s'accordent pas sur son emplacement. A. de Valois (3) crut avoir retrouvé cette ville dans Vinay. Dom Bouquet (4), Danville (5), ainsi que beaucoup d'autres historiens ou géographes adoptèrent cette opinion, qui fut classique jusqu'à Walckenaer (6), qui plaça Ventia à Vence, hameau perdu dans le massif montagneux de la Grande-Chartreuse et dominé par des hauteurs de plus de 1200 mètres; il est évident qu'ici la conformité de noms a induit le savant géographe en erreur. M. Antonin Macé (7), après avoir déclaré que l'hypothèse de Walckenaer est complétement gratuite, place Ventia précisément à côté du Vence de cet auteur, sur un rocher nommé Cornillon, sous prétexte qu'il y a trouvé une citerne romaine et quelques briques à rebords. Selon M. Jacques Guillemaud (8), il faudrait voir Ventia dans Saint-Donnat, parce que, dit-il, cette ville s'est appelée Jovencieu dans le moyen âge, et qu'en décomposant ce nom on trouve *Jovis Vencia*.

(1) *Hist. gén. de Prov.*

(2) *Hist. de Vence*, Paris, 1860, in-8, p. 4; *Hist. de Nice*, Nice, 1862, in-8, t. I, p. 26.

(3) *Notitia Galliarum*, p. 528 et 529.

(4) *Rerum Gallicarum et Franciscarum scriptores*, t. I, p. 487 (note).

(5) *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 688.

(6) *Géograph. anc. des Gaules*, t. I, p. 197.

(7) *Mém. sur qq. points controv. qui ont formé le Dauphiné*. Grenoble, 1862, in-8, p. 28.

(8) *Ventia et Solonion*. Paris, 1869, in-8, p. 68.

Le sentiment qui paraît avoir guidé ces divers auteurs est la croyance que Ventia se trouvait dans le pays des Allobroges, et qu'il faut la chercher sur la rive droite de l'Isère. Je démontrerai plus bas, que le texte de Dion est précis et ne laisse pas de doute sur la vraie position de Ventia, *qu'il place* sur la rive gauche de cette rivière.

Cette opinion est d'ailleurs partagée par Charier (1), qui place Ventia chez les Voconces sans en préciser la position ; il admet que les Allobroges avaient, dans cette guerre, des alliés au nombre desquels se trouvaient les Voconces ; par M. Amédée Thierry (2), qui, tout en ne respectant pas beaucoup plus que l'abbé Tisserand le texte de Dion, laisse entendre que Ventia, qu'il appelle un *château*, se trouvait sur la rive gauche de l'Isère ; et par M. Émile Lacour (3), qui lui donne comme emplacement les environs de Saint-Nazaire-en-Royans, parce qu'il y a, autour de cette ville, un pays plat que Lentinus *a pu* ravager, et que certaines traditions locales veulent qu'il y ait eu en ce lieu une ville romaine.

Un irrégulier, M. Fivel (4), de Chambéry, a retrouvé Ventia dans le hameau de Vens, sur les bords du Fier, en Savoie (*naturellement*).

Enfin, M. Serpette de Marincourt (5) propose de lire Vienne au lieu de Vence, sans appuyer cette opinion d'aucune raison ni discussion.

Je ne discuterai pas ces diverses opinions, qui sont à mon point de vue toutes erronées ; il me suffit de les avoir mentionnées aussi brièvement que possible, pour montrer que la question est aujourd'hui aussi avancée qu'au premier jour et que la position de Ventia reste à déterminer ; et je crois qu'il en sera ainsi tant qu'on persistera à lire Ventia dans le récit de Dion.

Déjà, comme je viens de le dire, M. Serpette de Marincourt a proposé de lire Vienne au lieu de Vence ; mais cette lecture ne peut être acceptée, car Vienne se trouve sur la rive droite de l'Isère. C'est pourquoi, à mon tour, je proposerai de lire Valence ; et si, comme j'espère le démontrer, Valence satisfait en tous points au récit de l'historien grec, on conviendra que de Valence à Vence la différence est si peu de chose que l'on peut facile-

(1) *Hist. génér. du Dauphiné.* Grenoble, 1661, in-4, t. I, liv. V, p. 281.
(2) *Hist. des Gaulois.* Paris, 1856, in-8, t. II, liv. V, chap. XI.
(3) *Ventia et Solonion, in Rev. arch.*, nouv. sér., t. II, 1860.
(4) *Carte du pays des Allobroges.*
(5) *Hist. des Gaules.*

ment admettre une erreur de copiste. Un grand nombre d'erreurs semblables ont déjà été relevées dans les textes anciens, et ces corrections judicieuses ont éclairci bien des points restés obscurs jusqu'à ce jour.

Voyons d'abord si le texte de Dion Cassius autorise la correction que j'indique ; voici le récit de l'historien grec, traduit par M. E. Gros (1) :

« Les Allobroges commettaient des dégâts dans la Gaule Narbon- « naise. C. Pomptinus, gouverneur de cette province, envoya contre « eux ses lieutenants ; quant à lui, il campa dans un lieu d'où il « pouvait tout observer de ce qui se passait, afin de leur donner en « toute occasion des conseils utiles et de les secourir à propos. Man- « lius Lentinus se mit en marche contre Ventia (2), et il effraya telle- « ment les habitants, que la plupart prirent la fuite ; le reste lui en- « voya une députation pour lui demander la paix. Sur ces entrefaites « les gens de la campagne coururent à la défense de la ville et tom- « bèrent à l'improviste sur les Romains. Lentinus fut forcé de s'en « éloigner, mais il put piller la campagne sans crainte, jusqu'au mo- « ment où elle fut secourue par Catugnatus, chef de toute la nation, « et par quelques Gaulois des bords de l'Isère. Lentinus n'osa, dans ce « moment, les empêcher de franchir le fleuve, parce qu'ils avaient « un grand nombre de barques ; il craignit qu'ils ne se réunissent, « s'ils voyaient les Romains s'avancer en ordre de bataille. Il se « plaça donc en embuscade dans les bois qui s'élevaient sur les bords « du fleuve, attaqua et tailla en pièces les barbares à mesure qu'ils « le traversaient ; mais s'étant mis à la poursuite de quelques fuyards, « il tomba entre les mains de Catugnatus lui-même, et aurait péri « avec son armée, si un violent orage qui éclata tout à coup n'eût « arrêté les barbares. »

« Catugnatus s'étant ensuite retiré au loin en toute hâte, Lentinus « fit une nouvelle incursion dans cette contrée et prit de force la « ville auprès de laquelle il avait reçu un échec. L. Marius et Ser- « vius Galba passèrent le Rhône, dévastèrent les terres des Allobroges « et arrivèrent enfin près de Solonium. Ils s'emparèrent d'un fort « situé au-dessus de cette place, battirent dans un combat les bar-

(1) Dion Cassius, *Hist. rom.*, trad. E. Gros. Paris, 1835, in-8, l. XXXVII, § 47 et 48, vol. III.

(2) ... καὶ Μάλλιος μὲν Λεντῖνος ἐπὶ Οὐεντίαν πόλιν στρατεύσας, οὕτως αὐτοὺς κατέπληξεν, ὥστε τοὺς πλείους ἐκδράναι, καὶ τοὺς λοιποὺς ὑπὲρ εἰρήνης πρεσβεύσασθαι. (Dion Cass., *Hist. rom.*, ms. de la Bibl. nat. n° 1689, p. 19 recto, ligne 19 et sq.)

« bares qui résistaient encore et brûlèrent quelques quartiers de la « ville, dont une partie était construite en bois : l'arrivée de Catu-« gnatus les empêcha de s'en rendre maître. A cette nouvelle, Pomp-« tinus marcha avec toute son armée contre Catugnatus, cerna les « barbares et les fit prisonniers, à l'exception de Catugnatus. Dès « lors il fut facile à Pomptinus d'achever la conquête du pays. »

C'est là tout ce que nous savons de cette guerre, de Ventia et de Solonion. Salluste, dans l'histoire de la conjuration de Catilina, parle bien de C. Pomptinus, mais seulement à propos de ses actes à Rome. Tite-Live (1) dit seulement : « Cneius Pontinius prætor, Allobroges qui rebellaverant ad *Solonem* domuit ; » de Ventia, il n'en est pas question. Cicéron (2) dit encore : « Modo ille meorum laborum, periculorum, consiliorum socius, C. Pomtinius, fortissimus vir, ortum repente bellum Allobrogum, atque hac scelerata conjuratione excitatum, præliis fregit, eosque domuit, qui lacessierant ; et ea victoria contentus, republica metu liberata, quievit. » Ce qui ne nous apprend absolument rien sur ce qui nous intéresse.

Il résulte du texte de Dion Cassius que Ventia était dans les environs de l'Isère, et non moins clairement, à mon avis, qu'elle se trouvait sur la rive gauche de cette rivière. En effet, Lentinus assiége Ventia, il en est chassé par les habitants de la campagne, et, pour se venger de cet échec, il ravage les campagnes environnantes, jusqu'au moment où Catugnat vient au secours des habitants ; mais Catugnat est obligé, pour atteindre Lentinus, de traverser l'Isère ; or, comme les Allobroges habitaient la rive droite de cette rivière, si Catugnat est obligé de la traverser pour secourir Ventia, celle-ci se trouvait donc sur la rive gauche. Cela est si clair, qu'il ne semble pas possible que nombre de bons esprits se soient obstinés à la placer sur la rive droite, par la raison que, disent-ils, les Allobroges *seuls* faisaient cette guerre, et que par conséquent Ventia était dans le territoire de cette nation. M. Jacques Guillémaud (3) est obligé d'admettre que Lentinus, chassé de Ventia, fait retraite, traverse l'Isère et attend Catugnat sur l'autre rive ; mais Dion ne dit rien de cela, même *implicitement ;* il dit, au contraire, qu'il put piller *sans crainte* la campagne, jusqu'à l'arrivée de Catugnatus (4).

(1) Tit. Liv., *Epitome*, l. CIII.

(2) Cic., *Or. de Prov. cons.*, XIII.

(3) *Ventia et Solonion*, *loc. cit.*

(4) Τὴν δὲ δὴ χώραν ἀδεῶς ἐλεηλάτει, μέχρις οὗ ὅ τε Κατούγνατος, ὁ τοῦ παντὸς αὐτῶν ἔθνους στρατηγός... Dion, liv. XXXVII, § 47.

On objecte, et c'est là la principale objection, que les Allobroges *seuls* faisaient cette guerre, que leur nom est seul mentionné par l'historien grec et que rien n'autorise donc à croire qu'ils avaient des alliés. A cela, la réponse est facile : Dion Cassius nomme, non-seulement les Allobroges, mais encore *d'autres Gaulois habitant les bords de l'Isère*, καί τινες καὶ ἄλλοι τῶν παρὰ τὸν Ἴσαρα οἰκούντων ; et l'intention de l'auteur d'indiquer des alliés ne peut être douteuse, puisqu'il vient de dire que *Catugnat est chef de toute cette nation* (des Allobroges), et qu'il ajoute, *et quelques autres habitant les bords de l'Isère* ; donc ces derniers ne font pas partie des Allobroges, mais bien des peuples confinant cette nation sur les bords de cette rivière. Or quels étaient ces peuples ? les Voconces et les Ségallaunes.

Les Voconces et les Ségallaunes étaient donc les alliés des Allobroges ; ce que d'ailleurs nous aurions dû supposer, même au cas où Dion Cassius serait muet sur ce point ; car les Voconces avaient soutenu une guerre contre Fonteius, leurs griefs étaient les mêmes que ceux des Allobroges, ils avaient fait cause commune avec eux lorsque ces derniers traduisirent le préteur devant le peuple romain ; Cicéron nous le dit en propres termes : « Ita vero, si illi bellum facere conabuntur, excitandus nobis erit ab inferis C. Marius, qui Induciomaro isti, minaci atque arroganti, par in belligerando esse possit ; excitandus Cn. Domitius, et Q. Maximus, qui nationem Allobrogum et *reliquas* suis iterum armis conficiat atque opprimat (1) » Il était donc probable que ces peuples avaient suivi les Allobroges dans leur révolte.

Dion nous apprend encore que Ventia était environnée des vastes champs cultivés, dans lesquels la population rurale était nombreuse, puisque, même avant l'arrivée de Catugnat et de son armée, les gens de la campagne seuls (2) obligent Lentinus à s'éloigner de la ville ; nous savons aussi que ces campagnes formaient un pays plat ou peu accidenté, puisque Lentinus permet à ses troupes de se répandre dans le pays et de le ravager. Or cela n'est possible que dans une contrée où une concentration immédiate peut se faire, surtout dans le voisinage d'une ville dont la garnison vient de lui infliger un grave échec, et craignant d'un moment à l'autre l'arrivée d'une armée de secours. Nous pouvons encore déduire du texte de l'historien grec, que Ventia, tout en se trouvant dans les environs de l'Isère, n'était pas placée

(1) Cic., *pro M. Fonteio*, XV.

(2) ... κἀν τούτῳ συμβοηθησάντων τῶν ἐν τοῖς ἀγροῖς ὄντων, καὶ προσπεσόντων αἰφνιδίως τοῦ μὲν τείχους ἀπεώσθη.

immédiatement sur ses rives, sans quoi, l'armée de secours passant le fleuve en face de la ville, Lentinus n'aurait pas pu lui en disputer le passage, puisqu'il avait été obligé de s'en éloigner ; il faut donc admettre que Ventia se trouvait à une certaine distance au sud de l'Isère, car l'armée de Lentinus disputant le passage à Catugnat se fût trouvée dans la plus défavorable des positions, entre une ville forte lui coupant la retraite et une armée ennemie l'attaquant en face ; et la suite du récit de Dion prouve bien que le général romain s'était ménagé une retraite en cas d'insuccès.

Donc Ventia se trouvait sur la rive gauche de l'Isère, mais elle en était pourtant assez éloignée ; elle était située au milieu d'un pays fertile bien cultivé, peu accidenté et bien peuplé ; or, sans même tenir compte du peu de différence qu'il y a entre Οὐεντία et Οὐαλεντία, nom que portait Valence, si Dion n'eût pas nommé la ville assiégée par Lentinus, nous devrions, en présence de ces diverses données, la placer dans les environs de Valence. En effet, le cours de l'Isère, sauf près de son confluent avec le Rhône, est partout encaissé, de façon à ne pas même permettre parfois le passage d'une route. A Saint-Nazaire-en-Royans il y a, il est vrai, entre les deux escarpements une plaine de trois à quatre kilomètres de large, mais ce pays n'était, à mon avis, qu'un marais à l'époque romaine, et ce n'est qu'à force de dépenses et de travaux que l'on est parvenu à le rendre *à peu près* cultivable ; d'ailleurs cette petite plaine, resserrée entre deux massifs montagneux, ne répond en aucune façon au récit de Dion, et Lentinus, repoussé de Ventia, n'eût pas perdu son temps à ravager un pays placé de telle façon qu'il lui aurait fallu, au cas où il aurait été battu par Catugnat, venir repasser sous les murs de Ventia pour opérer sa jonction avec le préteur Pomptinus. Or Dion dit expressément que Pomptinus campa dans un lieu *d'où il pouvait secourir à propos* ses lieutenants (1).

Si, d'un autre côté, d'après le récit de l'historien grec, nous voulons déterminer le lieu où campa Pomptinus, nous ne trouvons pas d'autre place que la rive droite du Rhône, entre Vienne et Valence : la rive droite, parce que Lucius Marius et Servius Galba, voulant entrer dans le territoire allobrogique pour assiéger Solonion, sont obligés de traverser le Rhône (2) ; entre Vienne et Valence, parce que c'était là le point le mieux situé pour secourir, d'une part Len-

(1) ... αὐτὸς δὲ ἐν ἐπιτηδείῳ ἱδρυθεὶς ἐπετήρει τὰ γιγνόμενα, ὅπως κατὰ καιρὸν πρὸς τὸ ἀεὶ χρήσιμον καὶ γνώμην σφίσι διδόναι, καὶ ἐπαμύνειν δυνῆται. Dion, *loc. cit.*

(2) Λούκιος δὲ δὴ Μάριος καὶ Σερούϊος Γάλβας τὸν Ῥοδανὸν ἐπεραιώθησαν....

tinus qui opérait sur la rive gauche de l'Isère, et de l'autre Lucius Marius et Servius Galba, qui durent passer le Rhône à Vienne pour entrer dans l'Allobrogie. Il est probable, en effet, que Vienne était demeurée sous la domination romaine, malgré la révolte des pays environnants; car s'il en eût été autrement, c'eût été sur Vienne et non sur Solonion que les lieutenants de Pomptinus se seraient dirigés.

Or, si Lentinus s'était trouvé engagé dans les pays bas du Graisivaudan, il eût été séparé de Pomptinus par le massif montagneux qui, entre Saint-Marcellin et Saint-Nazaire-en-Royans, encaisse l'Isère entre deux rives escarpées, composées de cailloux roulés et de molasse tertiaire, et le préteur n'aurait pu que très-difficilement porter secours à son lieutenant; tandis que Lentinus, opérant dans la campagne de Valence, entre l'Isère et cette ville, peut facilement recevoir les avis et les secours de son chef.

En attaquant Valence, Pomptinus force Catugnat à abandonner momentanément l'Allobrogie pour courir au secours de ses alliés, et, profitant de cet abandon du pays, il y lance Marius et Galba, qui ravagent la contrée et vont mettre le siége devant Solonion. Catugnat est de la sorte obligé de revenir immédiatement sur ses pas, sans profiter de sa victoire, et quand il se trouve entre Solonion et l'Isère, le préteur traverse le Rhône à son tour et, l'armée de Catugnat se trouvant prise entre celle de Pomptinus à l'ouest, celles de Marius et Galba au nord-est, et celle de Lentinus au sud, les barbares sont tous faits prisonniers. C'est là le plan de campagne du préteur; plan qui lui réussit complétement. On s'explique par là que Lentinus ne devait avoir que peu de forces, car son rôle se bornait à opérer une diversion; aussi, après avoir tenté de s'emparer de Valence *par surprise*, en est-il chassé par les paysans qui se sont armés à la hâte. Plus tard, ne pouvant s'opposer au passage de l'Isère par Catugnat, il tend des embuscades à ce dernier; mais, entraîné à la poursuite de quelques fuyards, il tombe entre les mains du gros de l'armée de Catugnat et ne se sauve que grâce à un violent orage qui vient porter le trouble dans les rangs ennemis. Il fait alors retraite, probablement sur Pomptinus, mais dans tous les cas il quitte le pays, puisque Dion nous dit qu'il fit, après le départ de Catugnat, une *nouvelle* incursion dans la contrée, et qu'il prit de force la ville auprès de laquelle il avait reçu un échec (1). L'on remarquera qu'ici encore, Dion, voulant désigner les environs de *Ventia*, dit

(1) Τήν τε χώραν αὖθις κατέδραμε, καὶ τεῖχος, παρ' ᾧ ἐδυστύχησεν, ἐξεῖλε.

simplement τὴν χώραν, la contrée, tandis que quelques lignes plus bas, parlant du pays que ravagèrent Marius et Galba, il dit : καὶ τὰ τῶν Ἀλλοβρίγων λυμηναμενοί, les terres des Allobroges ; donc là encore il fait une différence entre la campagne de *Ventia* et le territoire allobrogique.

La position de Valence répond donc, à *tous* les points de vue, à celle de Ventia de Dion ; elle explique merveilleusement le récit de l'historien grec, récit confus et incompréhensible si l'on veut placer *Ventia* autre part qu'à Valence, mais qui devient clair et précis si l'on admet la correction que je propose. Et de fait, de quoi s'agit-il ? d'un nom propre quelque peu défiguré ; mais cela est si commun dans les manuscrits, que, sans quitter le passage de Dion que nous commentons, je trouve deux autres exemples du même genre.

Ainsi, le nom de Catugnat est écrit dans deux manuscrits καὶ τοῦ γνατος ; un autre porte : καὶ Τουγνανος. Le mot Ἴσαρα est aussi altéré de la façon suivante : τὸν Νίσαρα. Ces altérations ont été facilement reconnues, parce que d'autres manuscrits portaient les mêmes noms écrits d'une autre façon ; mais admettons, par exemple, que le manuscrit portant le mot Catugnatus écrit καὶ τοῦ γνατος nous ait été seul conservé, il y aurait là un non-sens et les commentateurs seraient amenés à restituer Catugnatus ou tout autre nom approchant, par le fait même que les mots καὶ τοῦ γνατος ne signifieraien rien.

L'altération de Οὐαλεντία en Οὐεντία est si naturelle, elle est tellement dans l'ordre des fautes généralement commises par les copistes, que l'on ne comprend pas comment l'erreur a pu subsister si longtemps ; cela tient à ce que les premiers commentateurs ayant accepté l'opinion d'Ortelius (1), qui identifiait Οὐεντία avec Οὐέντιον (Vence) dans les Alpes-Maritimes, les autres ont simplement copié sans se donner la peine de chercher autre chose. Peut-être quelque manuscrit porte-t-il Οὐαλεντία ; ce serait à vérifier.

Les manuscrits de Dion sont relativement nombreux ; on les trouve à Rome, à Florence, à Naples, à Venise, à Turin, à Munich, à Heidelberg, à Tours, à Besançon, et enfin à Paris. La Bibliothèque nationale en possède deux sous les numéros 1689 et 1690 du fond grec, ce sont les deux seuls que j'aie pu vérifier. L'un, n° 1689, est de la fin du XV^e^ siècle ; il appartenait à la Bibliothèque de Fontainebleau ; c'est celui dont Robert Estienne fit usage pour son édition de Dion

(1) *Thesaurus Geographicus*, *loc. cit.*

Cassius (*Paris*, 1548, in-fol.). Ce manuscrit est très-fautif. L'autre, n° 1690, est du XVI^e siècle; il avait appartenu à la Bibliothèque de Florence, et ne se trouvait pas en France en 1548, puisque Robert Estienne ne le mentionne pas. Ces deux manuscrits portent le mot Οὐεντία; le 1^{er}, p. 19, rect., lign. 20; le 2^e, p. 36, vers., lign. 22.

D'après M. E. Gros, le savant traducteur de Dion Cassius, tous les manuscrits que nous possédons dériveraient de deux sources. Les uns se rattachent au manuscrit de Florence (*Pluteus*, LXX, Cod. VIII, X) qui, suivant M. Gros, est le plus ancien que l'on possède; il daterait du XI^e siècle. Les autres, au manuscrit de Paris, n° 1689. Si le manuscrit princeps de Florence porte le mot Οὐεντία, ce que je n'ai pu vérifier, mais ce que je crois, car le n° 1690 de Paris, qui selon M. Gros en dérive, le porte, si, dis-je, le manuscrit de Florence porte le mot Οὐεντία, c'est que l'altération est antérieure au XI^e siècle, ce qui n'a rien que de très-naturel, car presque toutes les lacunes et les altérations se sont produites entre les V^e et X^e siècles.

Mais que les manuscrits portent Valentia ou Ventia, c'est là une question secondaire, l'important est, que la position de Valence réponde bien à celle que Dion Cassius donne à Ventia. J'en suis, pour ma part, profondément convaincu, j'ai tâché de le démontrer. Les raisons que j'ai données seront-elles jugées suffisantes pour faire accepter la correction que je propose, correction qui serait insignifiante si elle n'entraînait la radiation, sur les cartes de l'ancienne Gaule, d'une ville qui, selon moi, n'a jamais existé, et qu'une erreur seule y a maintenue jusqu'à ce jour.

ED. BLANC.

INSCRIPTIONS D'ASIE MINEURE

Nous continuons à publier ceux des textes épigraphiques transcrits par M. Choisy qui nous paraissent inédits. Nous ajouterons, chemin faisant, l'indication des textes recopiés par lui qui se trouvent déjà dans divers recueils; il y a là, pour les copies déjà publiées, comme une garantie et un surcroît d'authenticité qui a son prix. Les numéros que portent ici les inscriptions font suite à ceux de la *Note sur la situation de Synnada*, publiée dans le précédent numéro de la *Revue* (p. 190).

GRANDE PHRYGIE

7.

Kara-aïtlar (à une heure d'Hiérapolis). Piédestal près de la grande mosquée, haut de 0m,75 sur 0m,43.

ΕΙΔΕΙΩΑΝΔΡΙ	Μ]ειδείῳ(?)ἀνδρὶ
ΘΗΡΟΤΡΟΦΩΜΝ	θηροτρόφῳ μν[εί-
ΑΣΧΑΡΙΝΗΔΑΝ///	ας χάριν ἧδ' ἀν[έ-
ΘΗΚΕΝ·ΧΕΡΕ	θηκεν · χέρε (p. χαῖρε)
ΛΕΓΙΠΑΡΟΔΙΤΕΣ	λέγι (p. λέγε) παροδῖτες (p. παροδῖτα).

Au-dessous de l'inscription, un bas-relief représentant un homme qui tient un fouet et dompte un lion. Le personnage dont cette épitaphe honore la mémoire était un montreur de bêtes; l'incorrection de l'orthographe n'a donc rien ici qui puisse nous étonner. C'est du grec de saltimbanques.

PHRYGIE ÉPICTÈTE

ÆZANI

M. Choisy a recopié là, sans variantes importantes, les nos 882,

956, 864, 884 de Le Bas; je ne trouve d'inédites, dans son recueil, que les deux inscriptions funéraires suivantes :

8.

Stèle.

ΤΡΥΦΩΝΚΑΡΠΟ — Τρύφων Καρπο-
ΦΟΡΩCΥΝΤΡΟΦΩ — φόρῳ συντρόφῳ
ΜΝΗΜΗCΧΑΡΙΝ — μνήμης χάριν.

9.

Sur un piédestal ébauché.

ΤΕΡΣΕΥΣΚΠΥΛΑΔΗΣ
ΠΥΛΑΔΗΠΜΤΡΙΤΥΜΒΟΝ
ΕΤΕΥΞΑΝΚΑΑΙΗΖΩΣΗ
ΜΗΤΕΡΙΜΕΙΛΙΧΙΗ

Τερσεὺς καὶ Πυλάδης
Πυλάδῃ πατρὶ τύμβον
ἔτευξαν καὶ Ἀμίη ζώση
μητέρι μειλιχίῃ.

Τερσεύς, nom nouveau, si ce n'est pas une faute de copie pour Περσεύς. Μειλίχιος est un synonyme rare de γλυκύτατος, si fréquent dans les épitaphes.

10.

A *Echekli* (Eumenia), M. Choisy a copié plusieurs inscriptions; mais toutes sont déjà dans le *Corpus*, sauf les deux suivantes.

Près de la fontaine; cippe, large de 0m,32.

ΤΟΥCCΙΔ
ΑΥΡΔΙΟΝΥ — Αὐρ(ήλιος) Διονύ-
ΙCΙΟCΒΤΟΥ — σιος β' τοῦ
ΝΙΓΕΡΟCΜΑΡ — Νίγερος Μαρ-
ΚCΛΛΕΙΝΡΟ///Ε — κελλείνο[ς] ἐ-
ΚΑΤΕCΚΡΥΑCΕΝ — κατεσκεύασεν
ΤΟΗΡΩΟΝΑΥΡΔΟΥ — τὸ ἡρῷον Αὐρ(ηλίᾳ) Δου-
ΛΙΩΝΙΚΑΙΖΑΝ — λίωνι καὶ ζυν-

ΤΕΚΝΟΙϹΑΥΙѠΝ	τέκνοις αὐτῶν ·
ΕΙΔΕΤΙϹΕΤΕΡΟΝ	εἰ δέ τις ἕτερον
ΕΠΙΧΕΙΡ	ἐπιχειρ[ήσῃ], etc.

Doulion est un nom de femme nouveau, mais qui se dérive sans effort de δοῦλος. Doulis avait déjà été rencontré. La formule finale se laisserait aisément rétablir d'après celle d'autres inscriptions analogues.

11.

Au même endroit. Sur un cippe large de 0m,37. Les deux premières lignes illisibles.

//////
//////////
ΣΟΜΝΗΜΕΙΟΝΕΞΕΣΤΑΙ
ΤΕΘΗΝΑΙΤΗΙΟΥΛΙΑΚΑΙ
ΤΕΚΝΟΙΣΑΥΤΗΣΕΙΔΕΤ..
ΕΤΕΡΟΣΕΠΙΧΕΙΡΗΣΕΙΘΗ
Σ ΤΟΝΚΑΙΣΑΡΟΣΦΙΣΚΟΝ
⋇ΒΦΚΑΙΟΣΑΝΟΡΥΞΕΙΑΠΟ
ΤΕΣΣΑΡΩΝΠΟΔΩΝΤΟΥ·
ΜΝΗΜΕΙΟΥΘΗΣΕΙΚΑΙΑΥ
ΤΟΣΙΣΤΟΝΚΑΙΣΑΡΟΣΦΙΣ
ΚΟΝ⋇ΒΦΕΞΕΣΤΑΙ
ΔΕΤΗΙΘΥΑΙΑΚΑΙ
ΕΤΕΡΟΝΚΗΔΕΥΣΑΙΟΝ
ΑΝΑΥΤΗΒΟΥΛΗΘΗ

εἰ-
ς ὃ μνημεῖον ἔξεσται
τεθῆναι τῇ Ἰουλίᾳ καὶ
τέκνοις αὐτῆς · εἰ δέ τ[ις
ἕτερος ἐπιχειρήσει, θή-
σ[ει ἰς] τὸν Καίσαρος φίσκον
δηνάρια δισχίλια πεντακόσια καὶ ὃς ἀνορύξει ἀπὸ
τεσσάρων ποδῶν τοῦ
μνημείου θήσει καὶ αὐ-

τὸς ἰς τὸν Καίσαρος φίσ-
κον δηνάρια δισχίλια πεντακόσια · ἔξεσται
δὲ τῇ Ἰουλίᾳ καὶ
ἕτερον κηδεῦσαι ὃν
ἂν αὐτὴ βουληθῇ.

Le chiffre de 2500 deniers paraît avoir été consacré à Eumenia. Voir le *Corpus*, n[os] 3893, 3898, 3904, etc. Ici seulement le graveur ou M. Choisy a oublié l'accent placé à gauche qui devait donner à B la valeur de 2000. Au contraire, je ne rencontre pas ailleurs ce détail qu'il sera défendu de fouiller la terre dans un rayon de quatre pieds autour du monument.

La copie que M. Choisy nous fournit du n° 3902 *q* du *Corpus* porte un mot qui manquait à celle de Hamilton, ou plutôt, que Franz n'avait pas su dégager de cette copie.

Voici les quatre premières lignes :

COPIE DE HAMILTON.	COPIE DE M. CHOISY.
ΠΩΛΛΑΑΝΤΩΝΕΙ	*Id.*
ΝΩΣΤΡΑΤΙΩΤΗ	*Id.*
ΣΠΕΙΡΗΣΠΡΩΤΗΣ	*Id.*
ΚΑΙΤΩΝΙΔΙΩΑΝΔΡΙ	ΡΑΙΤΩΝΙΔΙΩΑΝΔΡΙ

Ne sachant que faire de ce καιτων, Franz l'avait tout bonnement supprimé ; il avait lu στρατιώτῃ σπείρης πρώτης καὶ τῷ ἰδίῳ ἀνδρί, ce qui n'avait aucun sens. La copie de M. Choisy nous montre ici un *miles cohortis primæ Rætorum* (1).

Les autres inscriptions copiées à *Echekli* par M. Choisy répondent aux numéros 3891, 3896, 3902 *i*, 3902 *k* du *Corpus*. L. 6 du n° 3891, la copie de M. Choisy porte bien ce que Franz, je ne sais pourquoi, avait considéré comme altéré dans la copie d'Arundell et de Laborde, ce qu'il avait remplacé par des points dans sa copie en minuscules :

6 ΚΑΙΑΠΦΙΩΑΡΤΑΤΑΙΔΙΑΕΚΤ
7 ΙΔΙΩΝ, etc.

Καὶ Ἀπφίῳ Ἀρτᾷ τὰ ἴδια ἐκ τ[ῶν] ἰδίων.

(1) Cette *cohors I Rætorum* est mentionnée, avec la seconde, dans un diplôme militaire du temps de Trajan, et elle stationne alors en Rhétie. *C. I. Lat.*, t. III, p. 867 (Dip. XXIV, col. 1, l. 9). Cf. Willmans, *Exempla inscr. lat.*, 2867.

.. « et à Apphios Artas, monuments qui leur seront propres, construits aux propres frais du donateur, Aurélios Gémellos Ménas. »

Ἀρτᾶ est un de ces noms contractes, fréquents en Asie Mineure à l'époque romaine, dont quelques-uns paraissent être des abréviations populaires de noms composés trop longs pour l'usage courant (Δημοσθᾶς pour Δημοσθένης, Ἀλεξᾶς pour Ἀλέξανδρος); mais Μηνᾶ, que contient le même texte (l. 1), et Ἀρτᾶ ne peuvent guère remonter jusqu'à Μηνόδωρος et Ἀρτεμίδωρος. Il faut voir dans l'un un dérivé de μὴν, dans l'autre un dérivé d'ἀρτάω, comme Pape paraît disposé à le faire (*sub verbo*). Les inscriptions d'Æzani contiennent un très-grand nombre de ces noms en ᾶς.

12.

Coutahia (Cotiæum).
Stèle près de l'école arménienne.

ΑΥΡ·	Αὐρ(ήλια)
ΦΙΛΙΡΡΙΣ	Φίλιππις
ΑΡΧΕΣΤΡ	Ἀρχεστρ[ά-
ΤΟΥΑΥΡ	του Αὐρ(ηλίῳ)
ΑΛΕΞΑΝ	Ἀλεξάν-
ΔΡΩΒΒΟΥ	δρῳ β' βου-
ΕΥΤΗΑΝΔΙ	λ]ευτῇ ἀνδρ[ὶ

Le nom d'Ἀρχέστρατος se retrouve dans une autre inscription funéraire de Cotiæum (*C. I. Gr.*, 3825). Le nom de Philippe revient souvent aussi sur les marbres de cette cité. On sait le sens de la formule Ἀλέξανδρος β', Alexandre fils d'Alexandre.

CARIE

13.

Sultan-hissar (Nysa).

Colonne de 0m,40 de diamètre, au fond du ravin qui traversait la ville antique. Inscription tout récemment découverte.

ΓΟ॥ΙΩΤΑ	
ΑΝΤΩΝΙΟΣ	Ἀντώνιος
ΑΓΑΘΗΜΕΡΟΣ	Ἀγαθήμερος

(1) Pape, *Wœrterbuch der Griechischen Eigennamen*, 3e édition, p. XVIII, col. 1 de l'Introduction.

ΤΗΠΑΤΡΙΔΙΚΑΙ	τῇ πατρίδι καὶ
ΦΥΛΗ	φυλῇ
ΓΕΡΜΑΝΙΔΙΣΕΛΕΥ	Γερμανίδι Σελευ-
ΚΙΔΙ	κίδι.

Les inscriptions trouvées à Nazli-bazar et à Bouiouk-bazar, que le *Corpus* attribue à Nysa (2943-2950), appartiennent, comme l'a montré M. Waddington (*Voy. arch.*, partie V, 1663 *c*), à Mastaura et non à Nysa. C'est donc ici la première mention que nous ayons d'une tribu de Nysa. Celle-ci paraît avoir ajouté à son ancien nom de *Seleukis*, en l'honneur de Germanicus, un nom nouveau, celui de Germanis. Il y a à Prusias ad Hypium une φυλὴ Γερμανική (1).

ROUTE DE SMYRNE A PERGAME

Samorla, entre *Menemen* et *Klissé-keui*.

14.

Marbre encastré dans un tombeau de construction récente. Largeur, 0m,34.

ΑΝΘΙΣΙΕΡΕΙΑ	Ἄνθις ἱέρεια
ΝΙΣΗΚΟΡΗΤΟΝ	Νίσῃ Κόρῃ τὸν
ΒWΜΟΝΑΝΕ	βωμὸν ἀνέ-
ΘΗ ΚΕ	θηκε.

Nise est un nom inconnu de Koré, sans doute un nom qu'elle portait dans un culte local.

Klissé-keui, entre Samorla et Pergame. Marbre haut de 0m,40 sur 0m,23 de largeur.

15.

....ΝΩΚΕΑΝΟΙΟΔΕΔΟ	... ὠκεανοῖο ....
ΣΩΤΑΝΔΥΣΜΕΝΕΩΝΜΑ	...τῶν δυσμενέων .....
ΥΙΣΑΤΟΝΦΙΛΟΙΣΑΓΟΝΤΑ	υἱέα τὸν φίλοις ἄγοντα ...
ΩΚΥΜΟΡΟΝΚΡΥΟΕΙΣΑΜ	ὠκύμορον κρυόεισα...
ΚΕΛΤΩΝΕΝΧΕΙΡΕΣΣΙΝΟ	Κελτῶν ἐν χείρεσσι....

(1) Perrot, *Explor. arch.*, I, n. 20. Voir l'Excursus I, *De tribubus urbium Asianarum*, dans la dissertation de S. Mordtmann intitulée *Marmora Ancyrana* (Berlin, 1874, in-8).

ΗΛΥΘΕΣΥΝΚΙΝΤΩΙΚΡΑΙ ἤλυθε σὺν Κίντῳ..
ΕΝΘΑΟΙΕΥΡΥΜΕΝΗΣΓΑ ἔνθα οἱ εὐρὺ μὲν....
ΕΚΤΕΡΙΣΑΝΞΕΙΝΗΙΦΩ ἐκτέρισαν ξείνῃ....
ΤΗΛΟΥΜΕΝΤΟΚΕΩΝΤ τηλοῦ μὲν τοκέων....
ΩΛΕΤΟΚΑΙΠΑΤΡΗΣΑ ὤλετο καὶ πάτρης....
ΣΩΤΑΣΦΙΛΙΟ

Restes d'une inscription métrique en hexamètres ou en distiques élégiaques. On croit deviner qu'il s'agit de quelqu'un qui, à l'époque des guerres soutenues contre les Galates par les cités et les rois de l'Asie, aurait été pris par ces barbares et serait mort entre leurs mains; mais il manque plus de la moitié de chaque vers. La ligne 3 contient, d'après la copie du moins, une forme assez rare de l'ε, Ξ, que nous avons déjà rencontrée et signalée dans une inscription de Prusias ad Hypium (*Exploration archéologique de la Galatie*, nº 28). Ligne 6, faut-il chercher le prénom romain Quintus dans cette forme Κίντος, qui s'est déjà rencontrée à Delphes, dans les actes d'affranchissement (1)? Là l'esclave qui porte ce nom ne parait pas d'origine romaine.

Dans ce même endroit, que Leake croit répondre à l'ancienne Elaia, M. Choisy a recopié l'inscription en l'honneur du proconsu d'Asie, A. Julius Quadratus, qui figure, d'après la copie de Dallaway, dans le *Corpus*, sous le nº 3532. La copie de M. Choisy est meilleure. Elle prouve, comme la copie retrouvée dans les papiers de Borghesi et publiée dans ses *Œuvres complètes* (t. II, p. 15), que la ligne 4 n'a jamais contenu, au commencement, devant ΥΠΑΤΟΝ, ce mot ΔΙΣ qui avait paru à juste titre suspect à M. Waddington (*Fastes des provinces asiatiques*, p. 173). Le texte de notre copie diffère sensiblement, pour les deux dernières lignes (15 et 16), de celui de Dallaway, qui s'arrête à la ligne 11, et de celui de Borghesi, qui se termine ainsi :

..........ΚΤΙΣΤΗΝ
ΤΗΣΠΟΛΕΩΣΤΗΣΒΟΥλης και l. 15.
ΤΩΝΙΔΙΩΝΑΝΑπαντων

Nous avouons ne pas voir quel sens on peut attribuer à cette dernière ligne. Voici ce que nous fournit notre copie :

(1) Wescher et Foucart, *Inscriptions recueillies à Delphes*, nº 66.

ΚΤΙΣΤΗ·
ΤΗΣΠΟΛΕΩΣΤΗΣΒΟΥ...
///ΚΤΩΝΙΔΙΩΝ ΑΝΑΘ/////

D'où l'on tire cette restitution qui n'a rien d'invraisemblable, quoique présentant une formule assez insolite :

τῆς βου[λῆς
ἐ]κ τῶν ἰδίων ἀναθ[είσης.

A Pergame, M. Choisy a recopié le texte d'une curieuse inscription d'un thiase, dont les membres prennent le titre de Βούκολοι. Elle a été publiée par M. Carl Curtius dans l'*Hermès* de 1873, p. 39, et commentée par M. Foucart dans son beau travail sur *les Associations religieuses chez les Grecs* (p. 114-115). Dans la copie de M. Choisy, qui paraît plus soignée que celle du Grec auquel s'en réfère M. Curtius, je trouve quelques variantes que je relève :

L. 8, Λ...ΝΙΟΣΓΑΛΛΟΣ, Λ(ούκιος) [Ἀσί]νιος Γάλλος. — L. 19, Λ̄ΑΝΕΙΝΙΟΣ ΙΟΥΛΙΑΝΟΣ, Λ(ούκιος) Ἀνείνιος Ἰουλιανός. — L. 20, ΓΙΟΥΛΙΟΣ ΡΟΥΦΟΣ ΟΙΛΙΑΦΡΟΔΕΙΣΙΟΣ, Γ(άϊος) Ἰούλιος Ῥοῦφος ὁ καὶ Ἀφροδείσιος. La copie de M. Curtius donne καὶ Ἀφροδείσιος, ce qui ne se comprend pas ; ὁ καὶ répond exactement à la formule latine *qui et*. — L. 21, ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣ ΖΩΤ..ΟΥ ΕΓΙΝΕΙΚΟΣ, Ἀσκληπιάδης Ζωτ[ίχ]ου Ἐπίνικος.

16.

NICOMÉDIE (*Ismid*)

Piédestal retrouvé parmi les ruines des Thermes.

ΚΛΕΙΣΘΕΝΙΣ	Κλεισθένις
ΕΡΜΩΔΩΡΟΥ	Ἑρμωδώρου
ΣΑΛΛΥΣΤΙΑΝΟ	Σαλλυστιάνος
ΣΕΙΛΙΟΥ	Στειλίου.

Κλεισθένις pour Κλεισθένης, à moins que ce ne soit un nom de femme en ις. Le nom Ἑρμώδορος se trouve sur une autre stèle funéraire de Nicomédie, *C. I. Gr.*, 3775.

INSCRIPTIONS DE VOLO (THESSALIE)

M. Choisy m'a aussi communiqué toute une série d'inscriptions qu'il a copiées dans le mur de l'église neuve de Volo, où elles ont été encastrées lors de la construction. La plupart avaient été publiées par M. Delacoulonche, membre de l'École française d'Athènes, dans l'appendice de son *Mémoire sur le berceau de la puissance macédonienne* (Paris, in-8, 1858). Quelques-unes pourtant de ces épitaphes me paraissent inédites et méritent d'être publiées.

N° 1 (Choisy), 119 Delacoulonche; n° 2 (Ch.), 114 D.

3.

ΟΝΑΣΙΧΑ	Ὀνασιχα (?)
ΑΙΣΧΙΝΟΥ	Αἰσχίνου.

4.

ΔΙΦΙΛΟΣ	Δίφιλος
ΖΗΝΟΜΙΝΓΟΥ	Ζηνομίνγου
ΒΙΘΙΝΟΣ	Βιθινός.

Le nom Ζηνόμινγος est nouveau et étrange; mais nous ferons remarquer que celui qui le porte est un Asiatique, un Bithynien.

N° 5 (Ch.), 118 D.

6.

ΑΝΔΡΟΚΛΔΗΣ	Ἀνδροκλῆς
ΧΑΙΡΩΝΙΔΟΥ	Χαιρωνίδου
ΚΡΗΣΛΙΤΤΙΟΣ	Κρὴς Λίττιος.

Androclès était Crétois, de la ville de Lyttos.

N° 7 (Ch.), 115 D.

8.

ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ	Δημήτριος
ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ	Ἀντιπάτρου
ΦΟΙΝΗΞ	Φοῖνιξ
ΑΡΙΣΤΟΝΙΚΗ	Ἀριστονίκη ·
ΔΗΜΗΤΡΙΟΥΓΥΝΗ	Δημητρίου γυνή.

9.

ΞΙΣΛΙΧΗ	Ξισλιχη (?)
ΒΑΚΧΙΟΥ	Βακχίου,
ΜΥΝΤΙΛΟΣ	Μυρτίλος
ΜΝΑΣΑΡΧΟΥ	Μνασάρχου.

10.

ΑΠΟΛΛΩΝΙΑ	Ἀπολλωνία
ΑΡΧΙΜΕΝΟΥΣ	Ἀρχιμένους
ΓΥΝΗ	γυνή.

Dans ces quelques textes nouveaux de Volo nous trouvons un Bithynien, un Crétois de Lyttos et un Phénicien; ceux qu'avait déjà publiés M. Delacoulonche nous offraient un Calymnien, une femme de Pella, une autre d'Epidaure. Cette variété prouve quelle population nombreuse et mêlée, que de commerçants et de marins avait attirés sur les rivages du golfe Pagasétique la fondation de Démétrias. C'est des ruines de cette ville, si prospère pendant toute la période macédonienne, que doivent provenir les inscriptions réunies à Volo, grâce à l'architecte de l'église consacrée à Haghios Nikolaos; ces ruines ont été reconnues à *Goritza*, non loin vers l'est de Volo (1).

G. Perrot.

(1) Voir A. Mézières, *Mémoire sur le Pélion et l'Ossa* (*Archives des missions*, t. III, 1854).

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

Encore un nouveau deuil et des plus douloureux pour l'Académie. M. Guigniaut a terminé sa longue et honorable carrière. Il meurt à plus de quatre-vingts ans, mais on ne s'habitue pas à voir sa place vide. Il rendit de si grands services et à la science et à ceux qui la cultivent que longtemps encore on sentira la perte que l'on vient de faire. Les hommes qui mettent au-dessus de tout la science, à quelque branche d'études qu'elle appartienne, sont rares et ne sauraient être trop regrettés.

M. Léon Heuzey communique une note sur le parthénon de Néopolis, aujourd'hui Cavala en Thrace.

M. Hauréau communique en seconde lecture son mémoire sur *deux écrits du moyen âge qui ont pour titre : De motu cordis*.

M. Chodzkiewicz est admis à lire un mémoire sur une inscription persépolitaine dont la traduction serait, suivant lui, la suivante : « *Dans la façade du gynécée de Darius-le-Roi, les fenêtres faites ;* » ou en bon français : « Les fenêtres faites, dans la façade du gynécée du roi Darius. »

M. Baudry lit un travail intitulé : *Sur l'origine des caractéristiques dans la conjugaison latine*.

M. Georges Perrot lit une note *sur la situation de l'ancienne ville de Synnada*, fixée définitivement par une inscription dont il communique le texte et qui peut se traduire ainsi : « *La célèbre nécropole des Synnadéens, deux fois néocore des Augustes, au très-noble César Flavius Valérius Constance ; par les soins des archontes, collègues de Flavius Aurélius Achille, d'ordre équestre, ducénaire, qui pour la troisième fois est premier archonte.* » Cette inscription a été découverte à Tchifut-Kassaba. Elle n'est pas isolée. Un ingénieur des ponts et chaussées, M. Choisy, en mission dans ces contrées, en signale cinq autres dans la même localité. La découverte de ces six inscriptions ne permet guère de ne pas identifier *Tchifut-Kassaba* avec Synnada. Nous avons reproduit cette note dans notre dernier numéro.

L'Académie avait à élire un membre libre en remplacement de M. le marquis de la Grange, décédé. Les candidats étaient MM. Ch. Nisard, Baudry, Menant et Germain. M. Germain, doyen de la faculté des lettres de Montpellier, a été élu au second tour de scrutin. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Caverne de Cravanche. — Nous recevons de M. Félix Voulot la lettre suivante :

Mon cher Directeur,

Je m'empresse de vous transmettre quelques mots sur la découverte de la caverne de Cravanche, qui met déjà en émoi toute notre population. Je crois rendre service aux amis de la science en donnant à vos lecteurs quelques renseignements sommaires dont je prends la responsabilité.

Jeudi 2 mars, à dix heures du matin, deux ouvriers extrayant, pour le génie, des blocs d'une carrière située à Cravanche, en face du Salbert, faisaient éclater une roche en place. Tout à coup se déclare une ouverture étroite et insondable. A onze heures, les deux hommes, ayant élargi l'entrée, descendaient, munis d'une lampe, dans une vaste caverne, d'où ils rapportaient à midi des portions de crânes, des tibias, des fémurs paraissant humains, un vase de terre. Dans l'après-dîner, on crut devoir faire faire des constatations légales par la police. M. le commandant du génie de Pélouan vint visiter la caverne. Me sachant occupé aux fouilles archéologiques du mont Vaudois, il voulut bien prier son collègue, M. Borius, qui dirige les travaux de défense sur ce dernier point, de m'informer le plus tôt possible, ce dont M. Borius s'acquitta avec un louable empressement. On avait écrit dès une heure à M. le maire de Belfort, la ville étant propriétaire du terrain.

Vendredi 3, dès qu'il fit jour, je me rendis à la caverne.

J'éprouvai une bien pénible surprise en apercevant à travers l'entrée une vingtaine d'hommes qui parcouraient la grotte en tout sens, piétinant, renversant des crânes et des ossements humains qu'on rencontrait à chaque pas. Je vis bientôt que je me trouvais au milieu d'une salle elliptique, de 15 à 20 mètres de diamètre sur 5 à 10 mètres de hauteur, tout entourée de belles et grandes stalagmites. Le sol, très-accidenté, recouvrait toute une série de couloirs s'ouvrant sous un chaos de blocs éboulés et de grandes stalagmites. Prenant aussitôt mon parti de la dévastation à laquelle j'assistais, je choisis six hommes pour m'aider à sauver d'une destruction immédiate ce que je pourrais des richesses scientifiques que

j'avais à mes pieds. Je recueillis quelques fragments de poterie à anse mamelonnée que je reconnus appartenir à l'âge de la pierre polie, et plusieurs paniers de crânes et d'ossements humains les plus compromis. Je m'empressai d'abriter, à côté de la place où je les trouvais, les ossements que je ne pouvais emporter, et je sortis à deux heures de la grotte, ayant pris les noms des hommes qui m'avaient aidé dans mon travail. J'enlevai aussi un autre panier de crânes fragmentés et d'os longs qu'un ouvrier avait extraits la veille de la grotte et que j'étais parvenu à retrouver.

Dans l'après-midi et le dimanche 5, plusieurs personnes purent descendre dans la caverne, où il n'est pas sûr qu'il existe encore un ou deux recoins dans l'état primitif. C'est d'autant plus regrettable que, jeudi dernier, personne n'avait pénétré dans cette antique nécropole depuis l'époque même de ceux qui l'avaient créée. A ce moment-là, un éboulement de blocs considérables avait tout à coup obstrué l'entrée. Je parvins lundi à en retrouver l'emplacement, selon toute apparence, à 28 mètres sud-ouest de l'ouverture récente et à 30 de l'extrémité nord de la grande salle. En effet, en cherchant cette entrée primitive dans la direction où je la supposais, je rencontrai dans une troisième galerie, où je pus m'introduire en rampant, les bords d'un vaste foyer sur lequel se sont éboulées de grandes roches détachées de l'auvent d'un abri naturel, abri formé de roches en place. Au-dessus de ce foyer, je vis une sorte de cheminée en partie disposée de main d'homme, et correspondant à l'extérieur à une large dépression du sol, en forme de calotte sphérique, dont elle paraît à peine séparée par une mince couche de déblai.

On a déjà extrait de la caverne quelques rares ossements d'animaux récents tels que le cerf des lacustres, le sus, des cervidés de petite taille; rien de la période quaternaire. Outre ces objets, on a sorti deux belles urnes en terre noire, une grande urne en terre brune couverte de beaux dessins, les trois ayant l'anse mamelonnée, plusieurs lames de silex éclaté intactes et deux bracelets ou anneaux de serpentine. Tous ces objets, par leurs caractères bien connus, se rapportent à la seconde moitié de l'âge de la pierre polie. Malheureusement ils ont été extraits par des personnes entièrement étrangères à la science et aux dispositions connues de l'homme qui a l'habitude de ces fouilles et les connaissances qu'elles exigent.

Mais un objet unique, d'un prix inestimable, c'est une natte de joncs, tressée avec des dessins en losange, complétement incrustée et d'une finesse extrême.

On avait choisi, pour les sépultures, de petites cavités naturelles, formées par les blocs éboulés et complétées parfois de main d'homme. Ces sépultures sont surtout nombreuses dans la grande salle; mais il s'en trouve dans diverses galeries qui en partent et dont l'une renferme un puits carré rempli d'ossements humains, à côté d'un petit foyer. Les corps étaient à demi couchés, la tête relevée, et plusieurs ont conservé leur position primitive, ayant été pris dans la stalagmite. Il y a des squelettes

de tout âge et de tout sexe, et, selon toute apparence, des sépultures de famille, comme je crois en avoir rencontré dans les sarcophages du mont Vaudois. Quoique je n'aie pas encore eu le moindre loisir d'examiner les squelettes de la caverne, je puis en dire deux mots déjà pour satisfaire la légitime curiosité des amis de la science.

Les corps sont en général d'assez petite taille et de forme svelte. Les crânes sont mézocéphales (de moyenne longueur) et peu épais. L'angle facial est assez ouvert et paraît varier de 78° à 85. Les cavités orbitaires ont parfois la forme rectangulaire des squelettes de Baoussé-Raoussé (Menton). La face est ovale allongée, les dents sont en général usées par un frottement horizontal. En somme, les têtes sont régulières, bien constituées et paraissent attester de belles facultés intellectuelles, des instincts nobles.

Chose remarquable, cette galerie de crânes offre des caractères presque identiques, tandis que celle de même époque que j'ai extraite des sarcophages du vallum funéraire, au mont Vaudois, appartient à des races fort différentes entre elles. Dans l'une et l'autre nécropole, les corps ne sont ni accroupis, ni entièrement allongés.

D'ici à quelques jours, la grande salle se sera écroulée sous les efforts redoublés de la mine. En attendant que l'œuvre de destruction soit accomplie, je viens d'accepter la pénible mission de sauver les quelques objets intéressant la science, qu'il me sera permis de recueillir. Je m'acquitterai de cette tâche avec tout le zèle dont je suis capable, en déplorant vivement toutefois que les exigences imposées ne me permettent nullement d'y appliquer le temps et les précautions minutieuses qui donneraient à ces découvertes un prix inestimable.

Telles sont, mon cher Directeur, les quelques indications que je puis donner quant à présent sur les faits inattendus et émouvants dont je viens d'être témoin.

Tout à vous.
Félix Voulot.

Belfort, le 7 mars 1876.
(*Libéral de l'Est.*)

—— Il y a des découvertes qui arrivent fort à propos. C'est ainsi qu'au moment où M. Morel, archéologue à Châlons, va exposer à Reims sa collection archéologique provenant des cimetières de la Marne, il vient de découvrir, sur le territoire de Saint-Remy-sur-Bussy, la première incinération gauloise parfaitement caractérisée et remontant à une époque antérieure à la conquête.

L'urne qui contenait les ossements calcinés avait été enfouie dans la craie à environ un mètre de profondeur et entourée de terre noire apportée exprès.

Elle mesure vingt-huit centimètres de hauteur ; elle est en terre noire fine et lustrée, d'une forme très-élégante et ornée de dessins lissés qui lui donnent un aspect moiré. Elle était hermétiquement fermée au moyen d'un couvercle plat, fait d'une pâte un peu plus grossière.

Le cadavre qui avait été soumis à la crémation devait être celui d'une

femme, attendu que l'urne renfermait, avec les ossements brûlés, un bracelet de verre blanc presque entièrement fondu, sauf un éclat qui en fait voir la forme, et une fibule de fer très-bien conservée et exempte d'oxydation.

Ces deux objets de toilette accompagnaient sans doute le corps lorsqu'il a été placé sur le bûcher; ou bien ils ont été jetés dans les flammes, ainsi qu'on avait coutume de le faire pour les objets qu'avait affectionnés le défunt.

La nouvelle découverte de M. Morel présente dont un intérêt tout particulier au point de vue des cimetières gaulois de la Marne, qui ont livré déjà tant d'objets curieux à l'étude de la science archéologique.

(*Journal de la Marne.*)

— *Un cimetière gaulois.* — Un de nos lecteurs, M. Louis Biscon, nous écrit qu'il vient de découvrir, en défrichant ses bois, à Montsalvy (Tarn), un cimetière gaulois d'une superficie d'au moins vingt ares. Des urnes funéraires en nombre considérable sont groupées par trois, quatre et cinq ensemble ; elles contiennent toutes des matières noires et des ossements, et, dans quelques-unes, M. Biscon a trouvé d'autres objets, tels que des épingles de quinze centimètres de longueur, des colliers d'ambre à très-gros grains, etc.

L'une de ces urnes renfermait un bracelet et une épingle pour homme, *avec ressort*, très-bien conservée ; les objets de toilette sont tous en cuivre ou bronze. Parmi tous ces trésors, on a surtout remarqué une hachette et une urne lacrymatoire.

M. Biscon a déposé sa trouvaille aux archives de la préfecture d'Albi.

Cette découverte ne peut que confirmer l'opinion des savants sur les incomparables richesses historiques de la Gaule narbonnaise.

(*Petit Moniteur*, 6 avril 1876.)

— On écrit de La Haye-du-Puits (Manche) au *Cotentin* :

« Samedi dernier, un habitant de Saint-Symphorien, près la Haye-du-Puits, en bêchant dans son jardin, trouva un vase en terre de la forme d'une cruche un peu allongée : il le brisa et en fit sortir plusieurs milliers de pièces romaines.

Ces monnaies sont de dimensions différentes, depuis un centimètre de diamètre jusqu'à quatre ; elles sont en cuivre, sauf quelques-unes d'un aspect blanchâtre qui contiennent un peu d'argent ; leur état de conservation permet d'y reconnaître assez facilement l'effigie et le nom de plusieurs consuls.

Cette trouvaille est encore une preuve du séjour des troupes romaines dans cette contrée, et comme elle a été faite sur le versant d'une hauteur connue sous le nom de *Piliers du Gibet*, et qui domine la mer, on peut supposer qu'un détachement du fameux camp de Montcastre avait été envoyé là en observation. »

— On lit dans la *Voce della Verita* du 15 février :

« Les fouilles qui ont pour but de relier le plan du Forum avec celui du

temple d'Antonin et de Faustine, à Rome, viennent d'amener des découvertes archéologiques du plus grand intérêt. On a mis au jour un beau fragment des célèbres *fastes consulaires*, dont une moitié se trouvait déjà au Capitole. C'est une page entière de ces fastes, donnant la série des consuls ordinaires et *suffecti* qui se sont succédé pendant une période de six années (de 755 à 760 de Rome).

« Cette découverte est d'autant plus précieuse qu'elle sert à compléter le fragment que possède le Capitole, et qui donne la série des consuls à partir de l'an 761. Les noms sont gravés sur une pierre massive qui devait servir de revêtement à un édifice : ce qui confirme l'opinion émise par les archéologues que ces fastes ont été inscrits non sur des plaques isolées, mais bien sur les blocs de marbre mêmes qui servaient à la construction des temples.

« On a trouvé aussi au Forum romain une base de statue impériale. Le nom qui y était gravé a été effacé ; il reste seulement, sur l'une des faces latérales, la date de la dédicace avec le nom d'un sous-préfet de cohorte. Tout indique que cette statue avait été dédiée à l'un de ces empereurs dont la mémoire fut condamnée par le sénat et dont le nom fut effacé de tous les monuments publics. »

—— *Les fouilles d'Olympie*. 4e Rapport, extrait du *Reichs Anzeiger* ou journal officiel prussien (commencement de mars) :

Les travaux d'Olympie ont été gênés pendant le mois de février par la persistance des pluies. Elles ont contraint les ouvriers à s'en tenir aux couches supérieures du terrain, où il n'y avait pas grandes découvertes à faire. Il a fallu dépenser aussi beaucoup de forces et de temps pour enlever de gros fragments de l'entablement, qui s'opposaient aux progrès de la fouille. Par malheur l'intempérie de la saison a exercé l'influence la plus fâcheuse sur la santé de nos jeunes compatriotes. Le docteur Hirschfeld était allé chercher à Athènes un mouleur pour les sculptures ; quand il a eu ramené cet utile auxiliaire, il a été pris de nouveau par la maladie, et l'état de malaise persistant où continuait à se trouver M. Boetticher l'a rendu incapable de nous adresser par chaque courrier, comme il le faisait auparavant, des renseignements sur la marche des travaux. Des mesures ont été prises pour lui fournir immédiatement, si cela devient nécessaire, un auxiliaire qui puisse l'aider dans ses travaux. En attendant, le docteur Weil, pensionnaire de l'Institut archéologique allemand, a pris la place du docteur Hirschfeld et, dans ses rapports des 17 et 24 février, a donné des nouvelles de la fructueuse continuation des travaux.

Le 15, on a entrepris d'achever le déblayement de la façade orientale. On a rencontré, en face de l'angle sud-est du temple, un mur où se trouvaient encastrés la cuisse droite d'une figure drapée, assise, et, en dessous, un torse viril, dont le bras droit a dû être levé ; les deux figures au-dessus de la grandeur naturelle. On avait donc rencontré de nouveau un point où était réuni tout un groupe de sculptures en marbre, qui, à ce qu'il semble, appartenaient toutes au fronton du temple.

Le 18, tout à fait dans le voisinage de ce point, se montra la partie inférieure d'une figure drapée ; le fragment avait 0m,62 de haut. Les jambes sont conservées jusqu'au-dessus du genou, les plis du milieu atteignent même plus haut.

Le matin du 19, dans cette même direction du sud-est, la partie inférieure d'une seconde figure drapée fut mise au jour. Elle porte sur le genou gauche, qui est couvert d'une draperie dont les plis sont d'un très-beau travail. La base et le pied droit, qui était tourné vers le mur de fond du fronton, sont conservés et ont 0m,64.

Au nord-est du torse mentionné plus haut se trouva, aussi le 19, le premier fragment important d'un corps de cheval avec les amorces des jambes (longueur totale 0m,52) ; de plus petits morceaux de chevaux avaient été trouvés peu auparavant, bien plus au nord.

C'est ainsi qu'en peu de jours on a retrouvé des fragments plus ou moins importants de cinq figures différentes du fronton oriental, fragments qui se complètent les uns les autres et se laissent grouper, grâce à la description de Pausanias et au parallélisme qui domine toute la composition du fronton. On reconnait déjà que le torse du 17 répond à celui qui a été découvert antérieurement, lequel appartenait à la partie de droite du même fronton. On attribuera les deux fragments au groupe des serviteurs occupés à retenir les chevaux. Il commence aussi à se faire quelque lumière sur le temps où ont été entassées dans un tel désordre les figures des frontons, ainsi que sur les catastrophes qui ont ruiné les édifices d'Olympie. Dans une fente de ce gros mur on a trouvé un trésor d'environ 800 monnaies de cuivre byzantines, en grande partie fondues par un incendie ; l'examen de cette trouvaille pourra conduire à des résultats qui auront leur importance.

Parmi les antiquités isolées trouvées sur divers points, on remarque le premier fragment un peu considérable d'une figure de bronze drapée, et une plaque de terre cuite ornée d'élégantes arabesques.

On a, de plus, trouvé une base avec les pieds très-bien travaillés d'un groupe de deux figures ; une seconde base de marbre avec l'inscription bien conservée en l'honneur de Télémachos, fils de Léon, d'Elis, à qui les Hellanodiques sous la présidence d'Antiphanès décernent une statue ; enfin un troisième piédestal de marbre blanc avec une inscription votive remarquable par les formes archaïques de l'écriture et de la langue ; elle est composée de distiques, et a été consacrée par un certain Praxitélès, qui s'intitule Syracusain et Camarinéen.

Voici ce que nous donnent les nouvelles reçues de Grèce jusqu'au 24 février :

On voit maintenant que le temple était entouré, sur trois de ses côtés, de lignes de murs de basse époque, qui à l'angle sud-est atteignent le soubassement même du temple ; ces murs étaient grossièrement construits avec des débris de l'entablement et d'autres fragments de l'art antique. C'est seulement sur le côté nord que l'on n'a encore retrouvé aucune trace de ces murs.

Le moulage des marbres découverts a déjà commencé. Les inscriptions seront publiées dans la *Gazette archéologique*, d'après les estampages qui nous sont adressés.

— Le numéro 5 du tome IV de l'Ἀθήναιον contient les articles suivants :

Ch. Lœilios, *Courte étude sur l'enseignement méthodique de l'ancienne langue dans les écoles helléniques.*

B. Benizelos, *Des opinions des anciens Grecs sur les pétrifications et le déluge.*

A. Thirsios, *Complément de l'étude artistique sur le tombeau du patriarche Grégoire V.*

Aristide Spathakis, *Sur l'éducation nationale des Grecs.*

A. Koumanoudis, *Inscriptions de Lébadée, de Chéronée et de Thisbé.*

Koumanoudis, *Séance générale de la Société archéologique.*

Parmi les inscriptions que publie M. Koumanoudis dans ce numéro, il y en a une d'une longueur extraordinaire et d'un intérêt tout exceptionnel. C'est un contrat, ou plutôt une partie d'un contrat conclu entre la commission (οἱ ναόποιοι) chargée d'achever la construction du temple de *Zeus roi* à Lébadée et les entrepreneurs qui se chargent de l'ouvrage ; nous avons là un fragment important du cahier des charges et du devis qui l'accompagne. Le commencement et la fin manquent, et pourtant la partie conservée n'a pas moins de 188 lignes. Les quelques inscriptions déjà connues qui ont trait à l'exécution de travaux publics sont toutes bien plus courtes et entrent dans bien moins de détails ; l'archéologue et l'architecte, grâce à la minutie des prévisions du contrat et des conditions imposées, trouveront ici bien des renseignements précieux dont ils pourront tirer parti ; mais il faudrait d'abord que l'inscription fût traduite et commentée par un épigraphiste qui connût en même temps les procédés et les termes de la construction. Pour donner une idée des difficultés que présentera ce travail, M. Koumanoudis relève dans ce texte environ 30 mots nouveaux, que ne contient aucun dictionnaire, et dont la plupart sont des termes techniques. Nous ne saurions trop recommander ce travail à quelqu'un de nos jeunes archéologues de l'école d'Athènes. Il y a là matière à un mémoire d'une importance capitale. M. Koumanoudis croit, d'après la forme des caractères, l'inscription des premiers temps de la domination romaine en Grèce. G. P.

— *Archeografo Triestino* edito per cura della societa del Gabinetto di Minerva, nuova serie, t. IV, fascicolo 1, Aprile 1876.

Ce numéro contient une intéressante notice d'un savant archéologue grec, M. Pervanoglou, sur une pierre sépulcrale grecque aujourd'hui conservée dans le musée civique de Trieste. La composition en est toute grecque et rappelle les stèles d'Athènes ; l'inscription est grecque aussi de langue et de style ; mais la femme dont elle perpétue la mémoire est fille et épouse de Romains. Voici l'explication de cette singularité, selon M. Pervanoglou : La stèle aurait été travaillée en Grèce, portée par le

commerce en Italie ou sur les côtes de l'Adriatique, et achetée par G. Turpilius pour décorer la tombe de sa femme. Celui-ci, par dilettantisme, pour suivre la mode qui était alors à l'imitation des choses grecques, aurait de plus fait graver sur la pierre, en langue grecque, le nom de la morte et de son père, ainsi que le sien propre.

— *Bulletin monumental*, table des matières du 1er numéro de 1876 : Le siége de Maillé et le sceau de Foulques le Rechin, comte d'Anjou, par M. P. de Fleury. Un anneau du xve siècle, par Mgr Barbier de Montault. Tours archéologique (*suite*), par M. Charles Grandmaison. Le sarcophage de Cahors, par M. J. de Laurière.

Chronique : Mouvement du personnel de la Société française d'archéologie ; L'inscription de Suizy-le-Franc ; Un dieu à trois têtes ; Les tapisseries de Châlons-sur-Marne ; Un bon exemple à imiter ; Le casque du Theil ; Tapisserie de Bayeux.

Bibliographie : Le trésor de Saint-Maurice d'Agaune, par E. Aubert.

Nécrologie : Mort de Mgr Lyonnet, archevêque d'Albi.

Planches et bois : I. Le sceau de Foulques le Rechin, comte d'Anjou. II. Le sarcophage de Cahors. III. Détails de la châsse de saint Maurice (xiie siècle) et du chef de saint Candide. IV. Châsse dite des enfants de Saint-Sigismond. V. Châsse décorée de verroteries cloisonnées (époque mérovingienne). VI. Id., inscription frappée sur le fond.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* pour l'an 1876, nos 1 et 2 (janvier et février 1876, 2 feuilles) :

Séances des 10, 17, 24 décembre 1875, et des 7, 14, 21 janvier 1876 (avec d'intéressantes discussions sur les découvertes récemment faites au Capitole, qui paraissent permettre de déterminer l'aire du célèbre temple de Jupiter, et sur les peintures qui décorent les parois d'un tombeau ouvert sur l'Esquilin, peintures relatives au mythe d'Énée et de la fondation de Rome). Fouilles de Corneto. Fouilles de Pompéi. Peintures pompéiennes avec des épigrammes grecques (l'une d'elles, qui paraît nouvelle, célèbre la lutte d'*Éros* et de *Pan* ; la seconde reproduit un vers de la petite composition sophistique connue sous le nom de Ἡσιόδου καὶ Ὁμήρου ἀγών ; la troisième reproduit, avec de légères variantes, l'épigramme 75 du livre IX de l'*Anthologie*). Table des associés et correspondants de l'Institut.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° III, mars 1876 (deux feuilles) :

Séances des 28 janvier, 4, 11 et 18 février. *Nouvelles fouilles de Bologne*, lettre de A. Zannoni à G. Henzen. *Fouilles de Pompéi*, suite, par A. Mau. Note de Th. Mommsen *sur une inscription d'amphore romaine. Inscription sabellienne de Bellante, dans la province de Teramo*, par Felice Barnabei. G. Zvetaieff, *Une inscription osque à Pompéi*. G. Henzen, *Inscription grecque d'Olbia*, communiquée par le professeur Kondakoff, d'Odessa. A. Mau, *la Peinture pompéienne de Laocoon*.

Le procès-verbal de la séance du 28 contient des détails intéressants sur une découverte dont on a beaucoup parlé l'an dernier, celle de ces

tablettes enduites de cire qui ont été trouvées à Pompéi. De la communication de M. Barnabei, qui a pris part au déchiffrement, il résulte que ces tablettes ne fourniront pas des données aussi variées et aussi précieuses que les tablettes de la Dacie, publiées dans le troisième volume du *Corpus inscriptionum latinarum*. Ce ne sont que les livres de compte d'un certain L. Cecilius Jucundus ; les mêmes formules, y revenant sans cesse, restreignent beaucoup le nombre des renseignements utiles que trouveront à recueillir ici les jurisconsultes. Quelques-unes des tablettes, par exception, contiennent pourtant des faits importants pour l'histoire municipale de la cité. M. Barnabei entre aussi dans des considérations instructives sur la préparation de ces tablettes et sur les formes qu'y prend l'écriture cursive ; il indique de quelle manière seront reproduits ces monuments, sous la direction de M. Fiorelli. L'état où ils se trouvaient a rendu impossible l'emploi de la photographie ; on a dû dessiner des fac-simile dont il montre un échantillon. C'est une quittance délivrée par un esclave public de la colonie de Pompéi à L. Cecilius Jucundus, en suite du payement de 1652 sesterces comme loyer de la troisième année pendant laquelle ce personnage exploite la foulonnerie, propriété de la ville. Ce payement a eu lieu le 10 juillet de l'année où M. Ostorius Scapula et E. Sestius Africanus étaient consuls et les deux Grosfius *duumviri juri dicundo* à Pompéi.

—— Sommaire du cahier de mars du *Journal des Savants* : E. Littré, *Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie*. Egger, *la Sainte Bible*. A. Maury, *Etude sur les peuples primitifs de la Russie*. Zeller, *Rivalité de François I^{er} et de Charles Quint*. Ch. Giraud, *Un sénatus-consulte romain*, etc.

Ce dernier article contient le texte très-bien conservé d'un sénatus-consulte romain récemment découvert dans les ruines romaines de *Begar*, non loin de Sétif et de la ligne qui séparait l'ancienne Numidie de la Mauritanie, c'est-à-dire sur les confins du royaume actuel de Tunis et de notre province d'Algérie. Ce curieux monument, c'était un voyageur français, M. V. Guérin, qui l'avait découvert le premier, il y a une quinzaine d'années ; mais, on a de la peine à comprendre pourquoi, il s'était borné à en transcrire les dernières lignes, et c'est un voyageur allemand, M. G. Willmans, qui a eu l'honneur de déchiffrer et de publier le monument tout entier. Il l'a donné dans l'*Ephemeris epigraphica* (t. II, p. 271 et suivantes), recueil encore peu répandu en France. C'est donc un service qu'a rendu à la science M. Ch. Giraud que de mettre ce texte à la disposition des lecteurs français. Le document est complet ; par malheur l'objet en a peu d'importance. Il s'agit de la concession à un particulier du privilége d'ouvrir un marché public (*nundinæ saltus Beguensis*) sur le lieu même où l'inscription a été trouvée. L'acte est de la fin du règne d'Adrien. Deux exemplaires en étaient gravés sur pierre et se trouvaient exposés aux deux principales entrées de l'enceinte. M. Guérin n'en avait rencontré qu'un ; M. Willmans a retrouvé le second, un peu moins bien conservé.

BIBLIOGRAPHIE

Die Antiken Marmor-Bildwerke in der Sog. Stoa des Hadrian, dem Windthurm des Andronikus, dem Waerterhaeuschen auf der Akropolis, und der Ephorie im Cultusministerium zu Athen, beschrieben von H. Heydemann. Berlin, 1874.

Sous ce titre, M. Heydemann a publié le catalogue descriptif des marbres conservés dans différents musées, ou, pour mieux dire, dans divers dépôts, à Athènes. Ce volume comprend les morceaux de sculpture qui se trouvaient, en 1874, groupés un peu au hasard devant le portique d'Hadrien, près de la maison des gardiens à l'Acropole, dans la Tour des Vents et à l'Ephorie du ministère des cultes.

Disons tout d'abord que, depuis la publication de cet ouvrage, les remaniements accomplis dans les musées d'Athènes ont donné tort au titre adopté par M. Heydemann (1). Ce n'est plus à la Tour des Vents ni à l'Ephorie des cultes qu'il faut chercher les marbres en question, c'est au nouveau musée construit sur la route de Patissia. Les salles, bien aménagées, permettent de voir à loisir les statues et les bas-reliefs, autrefois entassés confusément dans des dépôts trop étroits. Une partie des marbres de l'Acropole a également pris place dans le musée établi à l'extrémité N.-E. de l'Acropole. Certains visiteurs regretteront peut-être de ne plus pouvoir regarder à ciel ouvert ces fragments qui tenaient à chaque pas la curiosité en éveil; les marbres n'ont pu que gagner à cette installation toute prosaïque.

On pouvait adopter, pour la distribution du catalogue, deux systèmes : l'un méthodique, classant les monuments par ordre chronologique et par analogies de sujets; l'autre, moins scientifique, se bornant à suivre l'ordre matériel où étaient disposés les marbres. C'est ce dernier système qu'a choisi M. Heydemann. Ses descriptions sont d'une grande exactitude et très-sobres. L'auteur s'abstient, peut-être avec une réserve excessive, d'appréciations sur la valeur d'art et la technique des morceaux. Il s'abstient aussi le plus souvent des attributions mythologiques dont on avait tant abusé. Les Grecs eux-mêmes n'étaient pas prodigues de noms mythologiques pour les œuvres d'art; les comptes des magistrats chargés des dé-

(1) Voyez d'ailleurs ce que dit l'auteur lui-même dans sa préface, p. V-VI.

penses pour la construction et l'entretien du Parthénon en sont la preuve. On y lit souvent : « Un tel... a sculpté l'homme debout qui s'appuie sur un bâton, près de l'autel. Un tel... a sculpté la femme devant laquelle la jeune fille est prosternée. » Grâce au catalogue de M. Heydemann, on peut constater une fois de plus la place que tenaient dans l'art grec les sujets empruntés à la vie commune.

Ce volume forme comme une suite à des travaux antérieurs, dus à deux autres archéologues : le catalogue des marbres du Théséion, par M. Kékulé, et le recueil accompagné de planches lithographiques publié par M. Schoene, sous le titre de *Griechische Reliefs* (Leipzig, 1872). La série des marbres d'Athènes serait à peu près complète si l'on avait le catalogue des monuments conservés au Varvakéion et des fragments de l'Acropole négligés par M. Heydemann. Bien que les descriptions les plus exactes ne suppléent qu'imparfaitement à des planches bien faites, de pareils ouvrages rendent à l'archéologie figurée de la Grèce le plus grand service. On doit souhaiter qu'un archéologue achève, par le travail que nous indiquons, l'œuvre collective déjà si bien commencée. M. C.

Congrès archéologique de France, XLI[e] session. Séances générales tenues à Agen et à Toulouse en 1874, par la Société française d'archéologie. Paris, Derache Champion et Dumoulin, 1875. In-8° de 580 p.

La *Revue archéologique* n'a pas encore parlé des publications de la Société française d'archéologie, qui donne chaque année un Bulletin périodique et un volume contenant le résumé des travaux de congrès archéologiques convoqués périodiquement dans une ville de France.

La Société française d'archéologie, fondée par M. de Caumont, sur le modèle des associations anglaises dont le nombre des membres est illimité, désigne chaque année, depuis 1834, une ou deux villes où elle se réunit quelques jours ; dans ces assises on s'occupe surtout de l'archéologie de la région dont le lieu temporaire de réunion est le centre. Inutile d'insister sur la masse de renseignements utiles qui se trouvent dans ces quarante-deux volumes.

A la mort de M. de Caumont, qui, par son dévouement infatigable à la science, était parvenu à former une véritable école dans laquelle bon nombre de nos savants les plus illustres ont commencé leur carrière, on pouvait craindre que la Société ne pût lui survivre. Dans les sociétés savantes comme dans les États, les changements de direction sont toujours des moments difficiles à traverser. Ici, il n'y a lieu d'avoir aucune inquiétude. M. de Caumont a pour successeur aujourd'hui M. L. Palustre, dont le zèle, les connaissances spéciales et l'activité inspirent toute confiance. L'œuvre de M. de Caumont est désormais assurée.

Nous n'en voulons pour preuve que le tome XLI du *Congrès archéologique*, qui, par l'intérêt des matières qu'il contient et la perfection des planches et des gravures qui le complètent, est bien supérieur à ses aînés.

Dans les séances du Congrès d'Agen, on s'est occupé sérieusement et longuement de l'archéologie dite préhistorique de l'Agenois, des antiqui-

tés gallo-romaines de Lot-et-Garonne, particulièrement des ruines de la villa de Bapteste; le moyen âge n'a pas été oublié, et nous retrouvons là des détails donnés par M. Tholin, dont les connaissances ne sont ignorées de personne, grâce à l'ouvrage publié récemment par lui sur les églises romanes du département dont il est archiviste. — A Toulouse, on s'est encore occupé d'archéologie préhistorique, et en outre, de philologie, ainsi que des monuments de Toulouse même. On remarque le catalogue de la riche collection épigraphique de M. le baron d'Agos à Tibiran, une appréciation sévère et juste de l'ouvrage de M. Herzog sur la *Gaule narbonnaise*, par M. Barry, un travail considérable sur les *oppidum* gaulois du département du Lot. Arrêtons-nous un moment à cette étude.

L'auteur s'occupe spécialement des *oppidum* de Murcens, du Puy d'Issolud et de l'Impernal ou Luzech. Pour chacun il décrit l'aspect topographique; il donne les dimensions, signale les voies antiques qui s'y rendaient. Des plans soigneusement tracés résument la description.

On n'a pas oublié que ce fut justement à Murcens que, il y a peu d'années, on trouva des fiches en fer plantées dans des murailles, qui permirent de se faire une idée des remparts gaulois, composés d'assises de bois et de pierre, tels que César en parle à propos de Bourges. Il était donc naturel que l'auteur s'occupât des murailles gauloises; il le fait en détail et en reproduisant les observations notées par lui dans de nombreuses fouilles. Cette partie du mémoire est très-importante et peut être considérée comme une véritable monographie. Une autre série d'observations mérite aussi d'être signalée; c'est la découverte d'emplacements de maisons gauloises; l'auteur arrive à proposer un plan de restauration qui présente beaucoup de probabilité, et qui se trouve avoir la plus grande analogie avec la forme des cabanes actuelles du pays.

L'auteur semble convaincu que la ville d'Uxellodunum, dont le siége est un des épisodes les plus célèbres de la campagne de César, était à l'*oppidum* du Puy d'Issolud : c'était aussi l'opinion de Napoléon III et d'autres avant lui. Pour nous la question est encore incertaine, parce que la topographie est loin de s'accorder avec le texte d'Hirtius qui nous donne la description des opérations du siége. En terminant, nous devons prévenir qu'il n'y a pas lieu de nous étonner si l'auteur n'a pas rappelé les travaux sur Murcens et les murailles gauloises publiés depuis plusieurs années par la Commission de topographie des Gaules et par la *Revue archéologique*; de sa part c'est sans doute modestie, car c'est à lui que la Commission doit la connaissance des faits importants qu'elle a pu alors expliquer.

Nous nous empresserons, chaque année, de tenir les lecteurs de la *Revue* au courant des travaux de la Société française d'archéologie.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

La Palestine inconnue, par CH. CLERMONT-GANNEAU. Paris, Leroux, in-8.

Malgré le nombre des voyageurs qui l'ont parcourue, la Palestine est parmi les contrées célèbres de l'antiquité celle dont l'étude archéologique

est le moins avancée. Les touristes en battent journellement les chemins sous la conduite de leurs drogmans ; mais les fouilles en ont à peine effleuré le sol sur quelques points. Après avoir rappelé les découvertes d'inscriptions hébraïques, grecques ou latines qui y ont été faites dans ces dernières années, M. Ganneau indique deux choses qui lui paraissent non moins indispensables que les excavations au progrès de l'archéologie biblique : l'emploi des sources musulmanes écrites ; l'examen des mœurs, des coutumes et des traditions qui ont cours chez les *fellahs* sédentaires de la Judée.

C'est par un exemple emprunté à son expérience personnelle que M. Ganneau montre le parti qu'on doit tirer des renseignements fournis par les historiens arabes de la Judée. Une anecdote contée par un chroniqueur de Jérusalem, Moudjir-eddin, lui montra qu'il fallait identifier la Guézer de Salomon et des Hasmonéens avec *Tell-el-Djézer*, et non pas, comme on faisait auparavant, avec *Yazour*. L'étude des lieux lui fit retrouver Tell-el-Djézer, tout près d'un village qui porte sur nos cartes le nom d'*Abou-Chouché*. Enfin, quatre ans plus tard, les fouilles qu'il entreprit amenèrent la découverte de plusieurs inscriptions où le nom de Guézer était écrit deux fois en toutes lettres : si jamais il y eut démonstration complète d'un fait historique, ce fut bien celle-là.

La tradition de nos jours a conservé plus d'une trace bien reconnaissable de la tradition antique. Le paysan sédentaire de la Judée, descendant des anciennes populations cananéennes tour à tour opprimées par les Juifs, les Grecs et les Arabes, a changé plusieurs fois de religion et de langue, sans altérer complétement ses habitudes et ses instincts de jadis. Il a gardé des souvenirs du vieux polythéisme sémitique et de la légende biblique. Les *makom* cananéens contre lesquels les prophètes hébreux s'épuisaient en invectives, il les vénère encore ; mais au lieu d'y adorer les Baalim, il les place sous l'invocation d'un patriarche de l'ancienne loi, d'un prophète musulman ou d'un sheykh mort en odeur de sainteté, souvent même d'une sœur ou d'une fille de saint qui remplace sans grand avantage les Astartés phéniciennes. Samson a perdu son nom et sa religion : c'est un bon musulman qu'on appelle Chemchoum-el-Djebbar. L'imâm Aly a hérité de Josué : c'est lui qui maintenant arrête le soleil. Le lévite d'Ephraïm s'est fait chrétien à Bethléhem ; mais son souvenir est toujours vivant à Djabâ. Le vieux monde cananéen n'est pas mort : il s'est habillé à la moderne et se laisse aisément connaître à qui veut bien l'étudier.

M. Ganneau abuse parfois de la métaphore : aussi bien il faisait une conférence et tenait à frapper l'esprit de ses auditeurs anglais. Il a réussi à donner en quelques pages une idée très-nette de cette Palestine inconnue qu'il paraît si bien connaître.

G. MASPERO.

Die Vasensammlungen des Museo Nazionale zu Neapel,
beschrieben von H. HEYDEMANN. Berlin, 1872.

Les progrès qu'a faits depuis vingt ans l'étude des vases peints doivent être attribués à la méthode rigoureuse suivie par les érudits dans cet

ordre de travaux. Les archéologues se sont préoccupés surtout de décrire le plus grand nombre possible de monuments, sans trop de souci des conclusions générales ; les collections de Munich, de l'Hermitage, du British Museum, ont été publiées sous la forme de catalogues, apportant ainsi à la science des documents précieux, avec la valeur qui s'attache toujours à des faits bien établis.

La collection du Musée National de Naples, une des plus riches du monde, n'avait pas encore donné lieu à une publication d'ensemble. Un assez grand nombre des vases qu'elle renferme étaient gravés dans des recueils spéciaux ; la collection de Cumes, en particulier, avait fourni à M. Fiorelli la matière d'un bel ouvrage avec planches (*Notizia dei Vasi rinvenuti a Cuma nel* 1856). Mais cette dispersion des vases publiés créait aux érudits un véritable embarras ; un travail d'ensemble, exact et complet, était depuis longtemps réclamé. Un savant déjà familiarisé avec l'étude des peintures céramiques par un important ouvrage (*Griechische Vasenbilder*, Berlin, 1870), M. Heydemann, a comblé cette grave lacune ; il a dressé le catalogue scientifique de la collection de Naples, œuvre de patience et de solide érudition ; on peut juger de l'aridité que présentait cette tâche par le nombre des vases qu'a décrits M. Heydemann ; il ne s'élève pas à moins de 4,450.

La collection du *Musée National* est formée elle-même de trois collections différentes, réparties dans des salles distinctes : 1° l'ancien *Museo Borbonico*, déjà connu en partie par les publications de Giustiniani, de Jorio, d'Avellino, etc. ; 2° la collection *Santangelo* ; 3° la *Raccolta Cumana*, ou vases de Cumes. Cette division toute naturelle s'imposait en quelque sorte à l'auteur du catalogue, qui a suivi l'ordre des salles où sont disposés les vases. Otto Jahn et Stephani avaient donné pour la description des peintures céramiques des modèles devenus classiques. M. Heydemann s'est conformé à cette tradition. Il indique les dimensions des vases, la nature des peintures, renvoie pour les formes à un tableau de 185 numéros, et décrit le sujet figuré avec une sobriété qui n'exclut ni la précision ni l'exactitude. La bibliographie est mentionnée à la suite de chaque description. Une table analytique des ouvrages où les vases de Naples ont été déjà publiés, un index des choses et des noms, le tableau des formes, enfin le *fac-simile* des inscriptions tracées au pinceau ou des graffiti (22 planches), complètent l'ouvrage, et rendent les recherches faciles et sûres.

Il est à peine besoin de rappeler quel intérêt présente, pour l'histoire de la céramique et des rapports commerciaux entre l'Italie méridionale et la Grèce, la description de vases appartenant en majorité à la Grande Grèce. C'est par la comparaison des céramiques italo-grecques avec celles de la Grèce propre qu'on peut espérer résoudre ces problèmes si complexes ; mais on ne connaît encore qu'un des éléments de la question. Les vases de la Grèce propre sont rares dans les musées d'Europe ; les exemplaires si nombreux que renferment les musées et les collections d'Athènes ont été jusqu'à présent très-négligés. L'étude comparative des vases

de la Grèce et de ceux de l'Italie pourra seule jeter quelque lumière sur des points encore obscurs et qui sollicitent l'attention des archéologues : à savoir dans quelle mesure l'importation des céramiques de Grèce en Italie, bien constatée pour les vases d'ancien style, a pu continuer quand les artistes italo-grecs étaient déjà en possession d'un talent original, à l'époque de la peinture rouge ; comment les sujets figurés sur les vases de la Grèce ont été conservés ou abandonnés par les potiers de la Grande Grèce ; et sous quelles influences ce travail a pu s'accomplir. A côté de ces questions d'un ordre très-général, il en est d'autres, plus particulières, pour lesquelles le catalogue de Naples apporte une série de faits intéressants.

Les planches qui terminent le volume (IV à XXII) donnent les signatures de quatre artistes : Tléson, fils de Néarchos, Chélis, Astéas, et Xénoklès. Elles font connaître aussi les formules de ces *acclamations* si fréquentes sur les vases peints, et qui peuvent fournir de curieux indices pour la provenance des vases. Il est toujours utile de noter les variantes locales, alors même qu'elles paraissent difficiles à expliquer. Ainsi M. Heydemann lit cinq variantes de la formule Καλος, avec des altérations dues à des influences de dialecte (Κολος, Κολε).

Aucune d'elles ne reproduit la formule singulière lue sur un vase d'Athènes, Καλοες (*Griech. Vasenbilder*, pl. I, fig. 2), et qui semble propre à la Grèce. Un lekythos à figures noires, tout récemment acquis par le Musée d'Athènes, en donne un second exemple (n° 1873 du *Catalogue inédit de la Société archéologique d'Athènes*). C'est par l'observation de ces faits qu'on peut espérer sortir du domaine des hypothèses, et substituer aux conjectures des conclusions vraisemblables.

A ce point de vue, le recueil de M. Heydemann contribuera pour une bonne part à l'avancement des études dont les peintures céramiques de l'antiquité font l'objet. M. C.

Voyage au pays de Babel, ou explorations à travers la science des langues et des religions, étude élémentaire de philologie comparée, par Félix Julien. 1 vol. in-12, Plon, 1876.

Le livre de M. Julien est d'un esprit intelligent et ouvert ; il témoigne d'une curiosité que l'on aimerait à rencontrer plus fréquemment chez les hommes du monde ; mais méritait-il d'être écrit et publié ? Ces notes, fruit de vastes et consciencieuses lectures, ajoutent-elles sur quelques points quelque chose à la science ? Nous craignons qu'il soit difficile de le prouver. Plusieurs des livres que cite le plus souvent l'auteur sont déjà eux-mêmes ce qu'on appelle des livres de vulgarisation ; ainsi les *Leçons sur la science du langage* de Max Müller ; nous avons donc ici, si l'on peut ainsi parler, de la vulgarisation au second degré. C'est peut-être trop. Les livres destinés à mettre les résultats acquis à la portée de tous les esprits cultivés gagnent beaucoup à être écrits par ceux mêmes qui ont découvert les vérités nouvelles, ou tout au moins par ceux qu'une forte et méthodique éducation scientifique a mis en mesure de contrôler les affirma-

tions des érudits, de critiquer et de juger les procédés employés. Les premières *Leçons sur la science du langage* du célèbre professeur d'Oxford resteront le type de ces ouvrages, qui ont leur utilité et leur rôle dans les progrès de la science. Faute d'être aussi bien armé pour la tâche qu'il a vaillamment entreprise, M. Julien s'expose à ne pas mettre assez ses lecteurs sur leurs gardes, à leur donner comme prouvé ce qui n'est que probable, parfois comme probable ce qui est plus que douteux. C'est ce dont on s'aperçoit dès les premières pages, à la manière dont il parle des documents assyriens et des traductions qui en sont journellement données; un critique comme Max Müller, dans tout l'ouvrage dont nous venons de rappeler le titre et dans d'autres travaux du même genre, ne s'est point abstenu sans raison de fonder aucune loi, aucune théorie sur les bases que prétendait lui offrir l'assyriologie; s'il accepte le déchiffrement des inscriptions du système perse tel que l'a donné E. Burnouf, pour tout le reste il attend. Non M. Julien; d'ores et déjà, il voit dans la fameuse inscription de Borsippa, que l'on a traduite de tant de manières différentes, un document « qui ne nous laisse aucun doute sur la réalité du fait génésiaque et le corrobore par la tradition chaldéenne ». La même confiance se retrouve dans bien d'autres chapitres du livre; pour n'être pas du métier, qu'on nous passe ce mot, M. Julien est un peu trop exposé à croire sur parole les gens qui paraissent très-sûrs d'eux-mêmes, qui parlent haut et tranchent d'un mot les questions que des esprits plus prudents croient à peine posées.

***

NUMISMATIQUE DE RHODES

AVANT

LA CONQUÊTE DE L'ILE PAR LES CHEVALIERS DE SAINT-JEAN

(*Les Gabalas et leurs divers successeurs*)

(*Suite et fin*) (1)

IV

Il faut ranger à la suite des pièces des Gabalas une série très-intéressante de monnaies de cuivre, série fort homogène, spéciale à Rhodes et aux petites îles environnantes. C'est toujours à Rhodes en effet, nous l'avons dit, qu'on les retrouve, et c'est là que nous en avons recueilli cette année un nombre considérable. Il n'est pas de village de l'île où l'on ne puisse en retrouver quelques-unes en interrogeant les paysans dans les nombreux cafés qui sont leurs lieux de réunion principaux. Ces monnaies offrent une ressemblance extrême avec celles des Gabalas, et ont évidemment été frappées vers la même époque. Elles sont anonymes et malheureusement presque toujours fort mal conservées. Toutes sont de cuivre; la forme en est souvent grossièrement quadrangulaire avec les angles abattus. Toutes se distinguent par la présence du type si fréquent sur les monnaies des Paléologues, qui ressemble si fort à la lettre B et qui, selon M. Lambros et d'autres, serait plutôt le singulier emblème de cette famille, le « fusil » ou briquet, assez analogue à celui qui figure sur les monnaies de la maison de Bourgogne. Deux de ces monnaies sont gravées dans l'ouvrage de M. Sabatier; quelques autres figurent dans diverses publications que nous signalerons au fur et à

(1) Voir le numéro d'avril.

mesure de la description, mais, comme on ignorait leur origine véritable, elles ont été classées d'une manière tout à fait erronée ; un certain nombre enfin sont encore inédites. M. Lambros est le seul qui en ait décrit quelques-unes (cinq) avec exactitude dans l'article de la *Pandora*, auquel nous avons plusieurs fois fait allusion, et c'est lui qui leur a restitué leur origine rhodiote véritable. Toutes celles qu'il décrivait alors ou qu'il a reçues depuis lui ont été envoyées, sans exception, de Rhodes. Le colonel Rottiers cite également une trouvaille très-considérable de ces monnaies, qui avait été faite peu avant son arrivée, près du village de *Koskinou*, au sud-ouest de la ville de Rhodes, et où nous en avons récolté nous-mêmes plusieurs.

Nous allons donner la description de ces étranges monnaies avant d'entamer la discussion relative à leur paternité. Disons cependant de suite qu'elles ont probablement toutes été frappées entre 1259, date de l'avénement de Michel Paléologue, et 1307, date du premier débarquement des chevaliers de Saint-Jean sur le territoire de Rhodes.

8. Croix cantonnée de quatre B.

℟. Même type.

Lambros, *Pandora*, 1861, p. 100, n° 10. — Pl. VI, n° 7.

9. Croix cantonnée de quatre B comme sur la monnaie précédente.

℟. Croix cantonnée de quatre B disposés obliquement.

Inédite. — Pl. VI, n° 8.

10. Deux B affrontés et ornés. Entre eux, une croix.

℟. Une fleur de lis dans un grènetis.

Lambros, *Pandora*, p. 100, n° 8. — Pl. VI, n° 9.

11. Deux B affrontés et ornés.

℟. Croix ornée de perles et cantonnée des quatre lettres I · C · X · C · (Ιησους Χριστος).

Lambros, p. 100, n° 9 ; Sabatier, t. II, pl. 70, fig. 18, où elle est classée parmi les incertaines ; de Kœhne (*Zeitschrift für Münzkunde*, vol. VI, 1846, pl. XI, fig. 7) ; Cousinery, *Monnaies des Francs d'Orient*, pl. IV, n° 9 ; *Lettres* du baron Marchand, nouvelle édition, 1851, pl. X, n° 8. — Pl. VI, n° 10.

12. Même type ; entre les B, une étoile.

℟. Croix à branches ramées.

Lambros, p. 100, n° 7. — Pl. VI, n° 11.

13. Dans un double encadrement, croix cantonnée de quatre B disposés obliquement; en dedans de chaque B, un besant.

℞. Dans le même double encadrement, deux B adossés et réunis par une ligne oblique; des points dans et entre les B.

Inédite. — Pl. VI, nº 12.

14. Croix cantonnée de quatre besants et de quatre B disposés obliquement comme sur la monnaie précédente; seulement les B regardent extérieurement au lieu de regarder intérieurement. En haut et en bas de la croix, tantôt une étoile, tantôt une petite croix.

Revers présentant une disposition absolument analogue.

De Pfaffenhofen (*Revue numismatique française*, 1865, p. 293, pl. XII, nº 7, où cette monnaie est gravée sans que M. de Pfaffenhofen en ait donné l'attribution). Il existe plusieurs coins différents de cette monnaie. — Pl. VI, nº 13.

15. Un B; au-devant, une petite croix cantonnée de quatre points.

℞. Un B; au-devant, une croix.

Lambros, p. 100, nº 6.

16. Un B; au-devant, une croix; derrière, une étoile.

℞. Un B; au-devant, une croix.

Inédite. — Pl. VI, nº 14.

17. Un B; au-devant, une croix cantonnée de quatre points; derrière, une étoile. Le tout dans un grènetis.

℞. Un B; derrière, une étoile.

Sabatier, t. II, pl. LXVIII, nº 22, où elle est faussement attribuée à Manuel II Comnène, empereur de Trébizonde.

18. Un B; au-devant, une croix; derrière, une étoile.

℞. Un B; au-devant, une croix; derrière, une étoile.

Inédite.

19. Croix cantonnée de quatre B disposés obliquement.

℞. Croix cantonnée de quatre lettres qui semblent être un Δ, un O, un Λ et un C.

Inédite. — Pl. VI, nº 15.

20. Les lettres ΠA, initiales de *Paléologue*.

℟. Un B et un A de forme singulière, initiales de βασιλεύς. Inédite. — Pl. VI, n° 16.

21. Monogramme des Paléologues, voisin de celui qui figure sur une monnaie de Michel VIII (Sabatier, t. II, pl. LIX, fig. 15).

℟. Monogramme voisin de ceux qui figurent sur certaines monnaies des Paléologues (voyez Sabatier, t. II, pl. LXI, fig. 3 et 4).

Inédite. Pl. VI, n° 17.

22. Sous le n° 18 de la pl. VI, nous avons fait graver un plomb de même famille, provenant de Rhodes, et sur lequel on voit au droit un grand B, au revers un N.

Le type si caractéristique que l'on remarque sur ces monnaies a donné lieu aux interprétations les plus diverses. Il était l'emblème adopté par les Paléologues, et figure, nous l'avons dit, sur une foule de leurs monnaies et sur celles des Gattilusi, princes génois de Mételin, alliés à leur famille. Le plus généralement on considère cette lettre B comme l'initiale du mot βασιλεύς ; on a même été jusqu'à prétendre que, suivant qu'un ou plusieurs B figuraient sur la monnaie, elle devait avoir été frappée sous le règne d'un seul empereur, ou bien de deux ou plusieurs empereurs associés au trône. Quant au type le plus fréquent, celui qui est plus particulièrement l'emblème des Paléologues, les quatre B cantonnant la croix, on l'explique par la formule suivante : Βασιλεὺς Βασιλέων Βασιλεύων Βασιλεύουσι, qui est du reste incorrecte, ou encore par la répétition Βασιλεὺς Βασιλέων, Βασιλεὺς Βασιλέων, répétition qui se rapproche du titre également byzantin d'Ἄρχων τῶν Ἀρχόντων, Βασιλεὺς τῶν Βασιλέων (*Petrus Presbyt.*, XI[e] siècle).

Plusieurs auteurs, et notamment M. Lambros dans l'article de la *Pandora* que nous avons si fréquemment cité, s'appuyant sur des témoignages anciens, se sont élevés fortement contre cette manière de voir, et ont cru reconnaître dans ce caractère si semblable à un B la représentation d'un briquet ou, comme on disait autrefois, d'un « fusil ». Tel aurait été, d'après eux, l'emblème quelque peu bizarre des Paléologues. M. Lambros appuie son opinion sur un passage de Codinus qui, parlant de l'étendard impérial sous les Paléologues, s'exprime ainsi : τὸ βασιλικὸν φλάμουλον ἤτοι τὸν σταυρὸν

μετὰ πυρεκβόλων (1), ce que la traduction latine a rendu par : *Crucem cum quatuor ignariis chalybibus.* De même M. Friedlænder, qui adopte cette manière de voir (2), cite un manuscrit provençal remontant, d'après lui, à l'époque de Charles VII, et où les armes des Paléologues sont décrites de la manière suivante : *de gueules à quattre fusils d'or*, et plus loin, du reste : *de gueules à quattre lettres qu'on appelle B d'or.*

« Codinus, ajoute M. Lambros, ne dit point combien il y avait « de briquets autour de la croix des Paléologues, mais le manuscrit « cité par M. Friedlænder et l'examen de leurs monnaies nous « l'apprennent clairement. Au début, le blason des Paléologues se « composait d'un seul briquet, puis il y en eut deux cantonnant les « deux angles inférieurs de la croix, puis quatre, un pour chaque « canton, et la croix ainsi cantonnée devint le blason définitif de « cette noble maison. » On retrouve ce type spécial sur les monnaies des marquis de Montferrat, issus de Théodore Paléologue, second fils d'Andronic le Vieux et héritier par sa mère Irène du marquisat de Monferrat (3). On le retrouve, nous l'avons dit, sur les monnaies frappées soit à Lesbos, soit à Ænos de Thrace par les Gattilusi, dont le premier de tous, François Gattilusio, originaire de Gênes, épousa Marie, sœur de Jean V Paléologue, et reçut à cette occasion la seigneurie de Mételin. On le retrouve enfin, encore actuellement, dans le blason de la principauté de Serbie. Les princes de ce pays ont adopté l'emblème impérial des Paléologues du chef de leur ancêtre Lazare II, despote de Serbie, qui avait épousé Hélène, fille de Thomas Paléologue, frère de Constantin XIV, dernier empereur de Constantinople. Quant aux monnaies mêmes des empereurs de ce nom, le B dont on veut faire un briquet apparait pour la première fois sur une monnaie d'or d'Andronic II (Sabatier, t. II, pl. LX, 4), sur laquelle on voit la Vierge au milieu des murailles de Constantinople ; au-dessus d'elle, entre deux tours, figure le B. Sur une monnaie attribuée aux empereurs Andronic II et Michel IX (Sabatier, pl. LX, 16), la Vierge est assise entre deux B de taille gigantesque. Les mêmes lettres reparaissent sur les monnaies frappées conjointement par Andronic II et Andronic III (Sabatier, pl. LXII, 8, 9, 10, 11), sur celles d'Andronic III seul (*id.*, pl. LXII, 13, 14, 15), d'An-

(1) *Codinus*, chap. v, § 28.

(2) *Beitræge zur ælteren Münzkunde*, 1851, *M. der Gattilusi*, p. 43.

(3) Promis, *Monete dei Paleologi, marchesi di Monferrato*, Torino, 1858, pl. VI et VII.

dronic IV (*id.*, pl. LXII, 19). Les B y figurent tantôt dans les cantons de la croix, tantôt de chaque côté du Rédempteur, tantôt à côté de l'initiale du nom du prince ou d'un monogramme impérial.

La monnaie de cuivre attribuée par Sabatier (pl. LXVI, 8) à l'empereur de Salonique, Théodore II l'Ange Commène, appartient beaucoup plutôt à un Paléologue dont les B emblématiques figurent au revers sur les côtés de la croix (1).

M. de Kœhne, le savant numismatiste russe (2), se refuse, comme MM. Lambros et Friedlænder, à voir dans l'emblême des Paléolo-

(1) Il est fâcheux qu'un livre d'un usage aussi indispensable que celui de Sabatier sur les monnaies byzantines contienne d'aussi nombreuses erreurs. Il serait à désirer que quelque numismatiste versé dans la connaissance de l'histoire byzantine voulût un jour reprendre ce grand travail à un point de vue plus réellement scientifique. Voici, en attendant, quelques rectifications importantes au tome II de l'ouvrage de Sabatier :

La monnaie attribuée à Jean II Comnène (pl. LIII, 19) a été restituée par M. Lambros à Jean I l'Ange, sébastocrator de Mégalovlaquie et despote de Néopatras, de 1271 à 1296 (Lambros, *Revue numismatique française*, 1869-70, p. 186). L'aile d'ange qui figure dans le champ de la monnaie avait été prise par Sabatier pour une porte de ville.

Les monnaies nos 19 de la pl. LVII et 1, 2, 3, 6 de la pl. LVIII, attribuées à Isaac II l'Ange, ne se retrouvent qu'en Chypre et y ont été frappées par le despote Isaac qui se proclama empereur des Chypriotes (P. Lambros, *Monnaies inédites de Chypre au moyen âge;* Athènes, 1873).

C'est encore M. Lambros qui a restitué à Michel l'Ange Comnène, premier despote d'Épire, les trois monnaies figurées sous les nos 10, 11, 12 de la pl. LIX, et attribuées à tort à Michel VIII Paléologue, le conquérant de Constantinople (P. Lambros, dans le journal grec *la Pandore*, vol. V, p. 237, et aussi dans la *Chronique inédite de Galaxidi* de M. Sathas, Athènes, 1865, p. 229).

Les monnaies nos 5, 6, 7, 11, 12, 13 de la pl. LXV et 2 de la pl. LXVI, attribuées à Théodore III Ducas Vatatsès, empereur de Nicée, portent l'effigie et le nom de saint Démétrius, patron de Thessalonique; elles doivent certainement être restituées à l'empereur de Thessalonique, Théodore l'Ange Comnène, frère de Michel premier despote d'Épire.

Nous avons dit plus haut que la monnaie n° 5 de la pl. LXVII, attribuée à Alexis I Comnène, appartient au césar Léon Gabalas. Quant aux pièces anonymes portant le B et figurées sous les nos 22 de la pl. LXVIII et 18 de la pl. LXX, et qui sont, l'une attribuée à Basile Comnène, empereur de Trébizonde, et l'autre rangée parmi les incertaines, elles appartiennent, nous l'avons dit, au groupe des monnaies frappées à Rhodes dont nous nous occupons actuellement.

Les monnaies nos 18, 19, 22, 23 de la pl. LXVIII, 1, 2, 3 de la pl. LXIX, qui portent toutes le B emblématique des Paléologues, doivent sans doute appartenir à quelque prince de cette maison, et non à Basile Comnène, empereur de Trébizonde, comme le dit Sabatier. Les monnaies nos 13 et 17 de la pl. LXX, rangées parmi les incertaines, appartiennent probablement aussi aux Paléologues.

(2) *Zeitschrift für M. S. u. W.-Kunde*, t. VI, p. 204.

gues la lettre B. Il pencherait plutôt pour le briquet, mais il émet cependant diverses autres hypothèses assez étranges : une agrafe de manteau, l'image dégénérée d'un bouclier prise plus tard pour un B, etc., etc.

En présence de l'opinion de savants aussi distingués que MM. Lambros, Friedlænder et de Kœhne, nous avons voulu consulter quelques personnes également compétentes, entre autres MM. de Barthélemy, P. Riant et Sathas, si versés, le premier dans toutes les questions héraldiques, les deux derniers dans la connaissance du moyen âge byzantin. Sans vouloir se prononcer d'une manière absolument catégorique, ces messieurs ont été d'un avis diamétralement opposé à celui de MM. Lambros et Friedlænder. Ils ne peuvent admettre que le briquet ait été un insigne héraldique dès le XIII[e] siècle. Selon eux, le briquet ou fusil est un emblème relativement moderne et qui ne paraît guère remonter au delà de l'époque à laquelle la maison de Bourgogne le prit comme devise. Que plus tard, trompés par une vague ressemblance, voyant ces caractères plus ou moins déformés figurer sur des écussons, sur des monnaies, sur des étendards, et n'ayant aucune notion de leur origine première, des chroniqueurs, des écrivains aient cru voir dans les B la représentation de briquets analogues à celui qui figurait sur les monnaies de Bourgogne, c'est possible, c'est même vraisemblable, et c'est ainsi qu'on peut expliquer la confusion si fréquente qui a été faite entre deux choses aussi différentes. La tradition s'étant perdue, les B se déformant, l'imagination a pu faire le reste. Telle a été l'opinion des personnes compétentes que nous avons consultées. Aucun passage d'un chroniqueur grec contemporain n'autorise à donner le briquet pour emblème aux Paléologues. Reste l'affirmation de Codinus. Mais M. Sathas nous a justement fait observer que ce Codinus fut un simple compilateur, qui a écrit beaucoup plus tard, vers 1453, et qui a rapporté nombre de faits anciens sur simple ouï-dire. Si donc nous le voyons prendre la lettre B pour un briquet, et si nous voyons d'autres écrivains anciens, comme l'auteur du manuscrit cité par M. Friedlænder, commettre la même erreur, il faut simplement admettre que tous ont fait confusion ou qu'ils ont été trompés par de faux récits basés sur la vague ressemblance de ces B dégénérés avec un briquet, avec celui de la maison de Bourgogne, par exemple. A force de voir le ou les B se perpétuer sur les monnaies des Paléologues et passer sur celles de leurs descendants ou de leurs alliés, Génois du Levant, Piémontais ou Serbes, bien des personnes pouvaient avoir perdu de vue leur signification première. Les ouvriers monétaires,

de leur côté, ne comprenant rien à cette croix cantonnée de ces quatre signes bizarres, en donnaient une représentation inintelligente et défectueuse qui rendait la confusion complète et pouvait faire confondre ces caractères déformés avec des briquets. Il n'est pas besoin d'en chercher d'autres exemples que les B dégénérés qui figurent sur plusieurs monnaies de notre planche. La dégénérescence la plus ordinaire consiste dans un écartement des deux boucles du B qui, au lieu d'être contiguës, laissent entre elles un espace libre parfois considérable, dont la base est occupée par le jambage vertical et qui simule le creux médian du briquet (1). Parfois même, bien que plus rarement, ce jambage vertical s'incurve en dedans, et le B prend presque l'apparence d'un C avec une boucle à chaque extrémité. C'est ainsi que s'est formée la tradition et que le B a perdu sa signification première. C'est ainsi que M. de Kœhne (2) a pu décrire comme suit les armes actuelles de Serbie : *de gueules à la croix d'argent cantonnée de quatre briquets* (*Feuerstæhle*) *d'argent* tournés en dehors, et ajouter en note que ces briquets sont très-probablement les anciennes armes des Paléologues et ont été pris par erreur pour des B.

Nous avons donné les deux opinions en présence, sans cacher nos préférences pour celle qui n'admet pas le briquet. Toutefois nous nous garderons de conclure en l'absence de documents d'une valeur décisive. Nous nous garderons encore davantage de proposer une explication quelconque de la lettre B répétée une, deux, trois, et surtout quatre fois. Celle que nous avons donnée plus haut est purement hypothétique, et si nous l'avons citée c'était pour ne pas être incomplet. Cependant nous persistons à croire qu'il doit exister une liaison intime entre ces B emblématiques des Paléologues et le mot Βασιλεύς et ses dérivés, s'appliquant soit au Christ, soit au prince.

Si nous nous voyons forcé de réserver ainsi cette question des B sans pouvoir la résoudre, il est une autre question qui seule nous importe actuellement pour la classification des monnaies rhodiotes dont nous nous occupons. Cette question est celle de l'attribution aux seuls Paléologues, et à leurs alliés ou vassaux, des monnaies portant le ou les B emblématiques. Nous croyons qu'on peut soutenir la vérité de cette proposition. Nous savons bien qu'en s'appuyant sur certains passages d'anciens traités héraldiques on peut considérer la croix cantonnée des quatre B comme étant tout aussi bien l'emblème du trône impé-

(1) Voyez encore Sabatier, t. II, pl. LXIX, 1.
(2) *Berliner Blætter für M. S. u. W.-Kunde*, t. IV, p. 58.

rial de Byzance que celui de la famille des Paléologues. C'est ainsi que dans un manuscrit de la fin du xv^e siècle, cité par le baron de Kœhne (1), les armes de « Costantinoble » sont ainsi décrites : *de gueules à une croix d'or et quatre lettres grecques nommées betex* (βῆτα) *de même confrontées*. Mais à cette époque il y avait plus de deux siècles que l'empire de Byzance était échu à Michel Paléologue, et depuis lors il n'était, pour ainsi dire, pas sorti de cette famille jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs ; il y avait donc communauté complète entre ces divers éléments, et il est évident que les armes de l'empire, de Constantinople, ou de la famille impériale, c'était tout un et toujours la même chose. Nous voulons seulement insister sur ce point que, lors même que la croix cantonnée des quatre B aurait été le symbole impérial de Byzance antérieurement à l'élévation des Paléologues, ce que semblent prouver divers passages anciens (2), cet emblème ne prit cependant une signification héraldique spéciale que sous les princes de cette famille. Ils prirent et conservèrent pour armes le symbole de l'empire, et l'on peut et doit rapporter à leur époque toutes les monnaies du moyen âge byzantin, ou plutôt levantin, sur lesquelles figure le B emblématique. Pour ce qui est des monnaies impériales byzantines, il suffit, du reste, de consulter les planches de l'ouvrage de Sabatier pour s'assurer que pas une seule des pièces fort nombreuses sur lesquelles figurent le ou les B (sauf les erreurs que nous avons signalées plus haut) n'appartient à d'autres empereurs qu'aux seuls Paléologues. De même les Gattilusi de Mételin, ceux d'Ænos dont les deniers au châtel tournois portent sur le revers la croix cantonnée de B, les marquis de Monferrat enfin, n'ont adopté ce type bizarre que parce qu'ils étaient unis à ces mêmes Paléologues par des liens de parenté. Il est donc logique, nous le répétons, de rapporter à leur époque des monnaies qui, comme celles dont nous nous occupons aujourd'hui, se distinguent de toutes les autres monnaies byzantines du moyen âge par l'abondance même des B qui figurent sur leurs deux faces. De plus, ces monnaies anonymes se rapprochent à tel point de celles des Gabalas, qu'elles doivent être à peu près leurs contemporaines. Enfin, elles ne se retrouvent qu'à Rhodes et elles s'y retrouvent abondamment. On peut, en conséquence, à peu près affirmer, ainsi que nous le disions au début de ce paragraphe, qu'elles ont été frappées dans cette île à l'époque des premiers Paléologues, dont l'avénement coïncide préci-

(1) *Berliner Blætter für M. S. u. W.-Kunde*, t. VI, p. 8.
(2) Ibid., p. 7.

sément avec la date présumée de la mort de Jean Gabalas, et à partir de cette date jusqu'à la prise de possession de Rhodes par les chevaliers de Saint-Jean, c'est-à-dire pendant toute la seconde moitié du XIIIe siècle. En d'autres termes, des monnaies frappées à Rhodes et portant toutes la marque des Paléologues doivent certainement avoir été frappées entre l'année 1259, date de l'avénement de Michel Paléologue, premier empereur de cette famille, et l'année 1307 où les chevaliers de Saint-Jean abordèrent à Rhodes. On sait qu'ils ne s'en rendirent entièrement maîtres qu'en 1310.

Mais quels furent les seigneurs, successeurs de Jean Gabalas, qui durant ces cinquante années ont frappé à Rhodes ces curieuses monnaies à l'emblème des Paléologues? Ici deux opinions sont encore en présence. Pour M. Lambros la paternité de ces monnaies doit être attribuée aux descendants des deux frères Gabalas qui, d'après lui, auraient continué à régner à Rhodes jusqu'à la conquête de l'île par les chevaliers. Il suppose que toutes ces pièces anonymes ont été frappées par les membres régnants de cette maison, successeurs des deux frères, sous la suzeraineté des Paléologues de Constantinople. Ces Gabalas auraient, selon lui, placé les emblèmes impériaux dans le champ de leurs pièces, sans oser y faire figurer leur propre nom de famille, ainsi que l'avaient fait le césar Léon et son frère, et cela parce que l'autorité impériale avait reconquis un prestige considérable depuis les récents triomphes de Michel Paléologue.

M. Lambros base principalement cette manière de voir sur deux affirmations identiques de Bosio et de Vertot, les deux historiens de l'ordre de Saint-Jean. Au moment où Foulques de Villaret s'empara de Rhodes, on sait par divers chroniqueurs que l'empereur Andronic Paléologue le Vieux n'avait plus sur cette île qu'une souveraineté nominale, et que divers seigneurs ou vassaux rebelles en partageaient la possession réelle avec les Turcs du continent, dont ils étaient même devenus les alliés, pour mieux défendre au besoin leur indépendance contre les Grecs. Or Bosio et Vertot disent tous deux que ces seigneurs rebelles à l'autorité impériale, et qui vivaient en si bonne harmonie avec leurs voisins infidèles, appartenaient à la maison de *Gualla,* corruption évidente du nom des Gabalas ou Gavala (1). M. Lambros pense qu'on peut conclure de ces passages d'auteurs relativement modernes que ce furent bien les descendants des deux frères Gabalas qui possédèrent Rhodes jusqu'à la conquête

(1) Bosio, t. 2, p. 33, et Vertot, t. I, l. IV, p. 489.

des chevaliers, sous la suzeraineté purement nominale des Paléologues, dont ils placèrent cependant les emblèmes sur leurs monnaies anonymes. M. Lambros pense, en outre, que celles de ces monnaies sur lesquelles figure un seul B ont été frappées sous le règne d'Andronic le Vieux, de 1282 à 1295; celles qui en portent deux, quelques années plus tard, lorsque Andronic eut associé au trône son fils Michel IX; enfin, celles qui en portent quatre, durant les dernières années de la domination des Gabalas à Rhodes, c'est-à-dire quelque peu avant la conquête par les chevaliers.

Cependant aucun passage des chroniqueurs contemporains ne fait mention de cette souveraineté des descendants de Léon et de Jean Gabalas sur Rhodes, et Carl Hopf, qui fait autorité en cette matière, affirme, dans son histoire de la Grèce au moyen âge (1), qu'il est impossible que les Gabalas aient régné à Rhodes après la mort de Jean et surtout jusqu'en 1309. Il attache peu d'importance aux affirmations de Bosio et de Vertot, qui, écrivant des siècles après ces événements et n'ayant à leur disposition presque aucun document pour les éclairer sur cette période si obscure de l'histoire de Rhodes, ont fort bien pu confondre les divers dynastes qui régnèrent dans cette île pendant la seconde moitié du XIIIe siècle avec les deux frères Gabalas auxquels ils avaient succédé. C. Hopf cite même des documents des archives de Venise, qui lui ont permis d'établir que le fils de Jean Gabalas, appelé Léon en souvenir de son oncle, s'était retiré en Crète, où sa nombreuse postérité existait encore au moment de la conquête turque. Bien plus, nous possédons aujourd'hui, grâce au savant allemand, un certain nombre de renseignements bien vagues et clair-semés encore, mais cependant fort précieux, sur les divers seigneurs qui régnèrent durant ces cinquante années après Jean Gabalas et jusqu'aux chevaliers, sur Rhodes et les îles environnantes. Nous allons résumer ici ces données nouvelles, qui étaient encore ignorées de M. Lambros au moment où il écrivait son remarquable travail dans la *Pandora*.

Un premier fait aujourd'hui certain est que Rhodes, après la mort de Jean Gabalas, retomba, pour un temps, sous la puissance des empereurs grecs. Vers 1261, en effet, le despote Jean Paléologue reçut cette île en apanage de son frère l'empereur Michel, avec Lesbos, depuis longtemps déjà réoccupée par les Grecs. Il conserva ces deux îles jusqu'à l'époque de sa disgrâce, en 1275, et dut alors résigner tous ses biens à l'empereur Michel. Plus tard, lorsque

(1) Hopf, t. II, p. 312.

les Génois, alliés de celui-ci, firent aux Vénitiens et à leurs partisans cette terrible guerre de piraterie dont [Sanudo nous fait une si effrayante description, et qu'une foule d'îles et d'îlots de l'Archipel furent devenus les repaires de ces forbans, il paraît qu'après l'île d'Anæa, voisine de Samos, qui était leur retraite la plus habituelle, un de leurs refuges favoris fut Rhodes, où le gouverneur impérial, le capitaine Krivikiotes, se montrait leur plus fidèle auxiliaire et leur offrait un sûr asile dans son port, déjà solidement fortifié. Plus tard encore, après 1278, Michel Paléologue donna Rhodes et les îles environnantes en fief à Jean dello Cavo, célèbre corsaire italien et seigneur de l'île de Namfio (Anaphe). Puis Rhodes fut prise en partie par les Turcs de l'Asie Mineure, qui avaient poussé leurs conquêtes jusqu'à la côte de Carie. Ceux qui s'emparèrent de Rhodes furent les émirs ou souverains indépendants de Mentesche et de Tekke (l'ancienne Lycie et l'ancienne Carie?), qui commencèrent alors à infester de leurs pirateries toute cette côte semée d'îles et d'îlots. Divers seigneurs ou chefs de corsaires italiens partagèrent avec eux la domination de Rhodes et des îles environnantes. C'est ainsi qu'au moment même de la conquête turque on voit un célèbre aventurier génois, Vignolo de' Vignoli, recevoir en fief des Paléologues plusieurs de ces îles. Pendant tout ce temps la suzeraineté plus ou moins nominale de tout ce groupe insulaire appartenait toujours au *megadux* ou grand amiral de Byzance préposé au gouvernement de l'Archipel. Après Jean dello Cavo, ce corsaire génois d'Anaphe qui tint quelque temps Rhodes en fief des Paléologues, apparaît après 1282 un autre seigneur également génois, André Moresco, neveu de Vignolo de' Vignoli, amiral d'Andronic Paléologue le Vieux et combattant pour lui contre les Turcs et plus tard contre les Catalans. Andronic octroya par chrysobulle à lui et à son frère Lodovico diverses îles de cette région, parmi lesquelles figurent Rhodes et Scarpanto (Karpathos). Pour ce qui est de Rhodes même, nous avons déjà vu que les deux frères ne durent point en avoir la jouissance entière, puisqu'ils la partageaient forcément avec les Turcs du continent, qui en étaient plus qu'eux les maîtres véritables. André Moresco, qui tenait également Tenedos en fief de l'empereur, était un pirate redoutable. Ses galères dévastaient les possessions vénitiennes et les rivages de Chypre. Fait prisonnier par le roi Henri II de Lusignan, il n'échappa à la potence que grâce au titre élevé qu'il portait à la cour de Byzance. Pendant sa captivité son frère Lodovico continua à se dire seigneur des îles, mais sa puissance ne fut plus guère que nominale, battue en brèche à la fois par les

Vénitiens, les Chypriotes et les émirs turcs de l'Asie Mineure. Les aventuriers vénitiens lui enlevèrent une partie de ses îles. Un noble Candiote, André Cornaro, lui prit vers 1306 ou 1307 Karpathos, Kasos et Stasida (Staria). C'est alors que Lodovico Moresco et son frère André, toujours captif des Lusignans, invoquèrent, pour soutenir contre tant d'ennemis divers leurs droits basés sur des chrysobulles impériaux, l'assistance de leur oncle, ce fameux Génois Vignolo de' Vignoli qui avait, on le sait, pris du service auprès des Paléologues et tenait d'eux en fief les îles de Stancho (Kos), Leros, ainsi que de grands biens *in partibus* sur le territoire même de Rhodes. Contrairement à l'espérance des deux frères Moresco et grâce à l'habile conduite de Foulques de Villaret, qui avait depuis longtemps jeté les yeux sur Rhodes pour y établir son ordre fugitif, l'intervention de Vignolo ne tourna qu'au profit des chevaliers de Saint-Jean. Lorsqu'en mai 1306 le seigneur génois se présenta devant Chypre, réclamant la mise en liberté de son neveu Moresco, il fut presque aussitôt amené à nouer des relations avec Foulques de Villaret dans le but de conquérir en commun l'île de Rhodes, presque entièrement tombée aux mains des Sarrasins. La flottille de Vignolo devait aider à transporter les chevaliers dans l'île dont ils voulaient s'emparer. Le 27 mai, Vignolo, peu soucieux des droits des Paléologues, ses anciens suzerains, et s'intitulant simplement bourgeois de Gênes, signait avec le grand maître une convention définitive par laquelle il cédait à l'Ordre son île de Leros et les deux tiers de celle de Cos. Il conservait pour sa part un tiers de cette île et les fiefs qui lui avaient été concédés à Rhodes par lettres impériales, avec faculté d'en choisir d'autres à sa convenance. De plus, il était convenu que Vignolo exercerait sa vie durant, dans les deux îles de Cos et de Leros, les fonctions de vicaire de l'Ordre, et qu'il y jouirait des prérogatives les plus étendues. L'Ordre ne pourrait même pas y entretenir de garnisons. Toutefois, la convention ne devait entrer en vigueur qu'après la conquête définitive de Rhodes.

Le 22 juin de la même année, Vignolo et Villaret partirent pour Rhodes avec six galères; mais la résistance inattendue des Turcs, les intrigues du duc de Candie et du capitaine de la flotte vénitienne, Gabriel Dandolo, qui cherchaient à détourner la conquête de Rhodes au profit de Venise, firent si bien traîner les choses en longueur que quatre années s'écoulèrent avant que l'île ne tombât définitivement aux mains de l'Ordre. Les Byzantins, qui avaient refusé de céder leurs droits sur Rhodes à Villaret, malgré l'offre faite par lui de mettre chaque année trois cents chevaliers au service de l'empereur,

soutinrent les Turcs de toute leur puissance. Ce ne fut qu'après la prise de la forteresse de Phileremos, le 11 novembre 1309, qu'on put considérer Rhodes comme appartenant définitivement aux chevaliers. L'Ordre entier se transporta de Chypre dans l'île, et les familles Vignolo et Moresco y furent richement apanagées. Un Louis Moresco, petit-fils d'André Moresco, était citoyen de Rhodes en 1359, et son fils Ferrand, en 1382, était seigneur de la moitié du fief de Lombardo ou Lardo près de Lindos ; l'autre moitié appartenait à Stefano Vignolo de' Vignoli, arrière-petit-fils du seigneur de Cos. En 1402, son fils Simon Vignolo vendit le fief entier à Dragonetto Clavelli.

Il résulte de ce rapide résumé, qu'après la mort de Jean Gabalas l'île de Rhodes, rentrée sous la domination des Paléologues, fut d'abord, de 1261 à 1275, l'apanage d'un prince de la famille impériale, qu'elle fut ensuite administrée par des gouverneurs impériaux, et qu'enfin les Paléologues en cédèrent la souveraineté à des vassaux génois, un dello Cavo, puis des Moresco et un Vignolo, qui n'en furent jamais entièrement maîtres à cause de la conquête turque.

Les monnaies anonymes attribuées par M. Lambros à des descendants des Gabalas ont donc très-probablement été frappées par un ou plusieurs des personnages que nous venons d'énumérer, avec ou sans le consentement des empereurs Michel et Andronic II Paléologue. Ces personnages, prince impérial ou dynastes génois, s'étaient sans doute emparés sans autorisation aucune du droit de frapper monnaie, ne faisant en cela que suivre l'exemple des deux Gabalas ; cependant, pour se faire bien venir de leurs puissants suzerains, ils firent graver sur leurs espèces les emblèmes impériaux, sans même y faire inscrire leurs propres noms. Il se pourrait fort bien que quelques-unes de ces monnaies aient précisément été frappées par ce Jean Paléologue qui fut un temps prince de Rhodes, et qui tomba plus tard en disgrâce et dut résigner son fief à son frère l'empereur Michel. Ce qui pourrait donner quelque valeur à cette hypothèse, c'est la découverte que nous avons faite dans le village de Trianda, près de Rhodes, d'une monnaie de cuivre absolument de la même famille que les précédentes et sur laquelle on lit cette fois le nom de *Paléologue*. Elle est en fort mauvais état, mais on peut quelque peu compléter sa lecture par la comparaison avec un exemplaire de la même monnaie figuré par M. de Kœhne (1), et avant lui par le baron Marchand (2). Cette dernière monnaie est un

(1) *Zeitschrift für M. S. u. W. Kunde*, 1846, pl. XI, n° 6.
(2) *Lettres*, nouvelle édition de 1851, pl. X, n° 11.

peu mieux conservée, bien que sur elle aussi on ne puisse lire que le mot *Paléologue*, sans pouvoir déchiffrer le nom propre du personnage qui y est représenté. M. de Kœhne n'indique pas la provenance de son exemplaire, mais il vient sans doute aussi de Rhodes.

Voici la description de cette pièce que Sabatier a omise dans sa description générale des monnaies byzantines :

23. ....ΑΛΕΟΛΟΓ.....

Personnage debout, couronné, tenant un sceptre ou le *labarum* de la main gauche, vêtu de la robe byzantine.

℞. Croix cantonnée des quatre B.

Pl. VI, n° 19.

La fabrique de cette monnaie est identiquement la même que celle des pièces précédentes; même flan de forme quadrangulaire à angles rabattus. Il serait fort à désirer qu'on retrouvât une de ces pièces avec légende complète; peut-être y lirait-on simplement le nom de l'empereur, peut-être au contraire, celui du prince Jean Paléologue. Mais incontestablement cette pièce a la même origine que les précédentes; le type du revers ressemble, à s'y méprendre, à ceux des monnaies que nous avons décrites sous les n°s 1 et 2.

Voici encore une autre petite pièce de cuivre inédite et fort curieuse, que nous avons également rapportée du village de Villanova, situé au nord de Rhodes, et qui donnerait peut-être la clef du mystère si justement, ici aussi, le mot capital n'était effacé.

24. Dans le champ, un grand B; la légende de gauche est effacée; à droite on lit distinctement, en caractères d'une grande finesse, ΔΟΥΛΟΣ.

℞. Dans le champ, un grand B; derrière, une étoile.

Pl. VI, n° 20.

Sur la partie effacée, à gauche du premier B on devait lire évidemment le nom du personnage qui s'intitule *serviteur* de l'empereur, représenté lui-même par l'emblème de sa famille.

Une dernière et étrange monnaie faisant également partie de notre collection, mais dont nous ignorons la provenance orientale exacte, porte au droit le buste d'un prince couronné, revêtu d'une robe et d'un manteau, et portant un sceptre terminé par une fleur de lis; au revers figure une croix très-fine à branches renflées à leurs extrémités et cantonnée de quatre B; en face de chaque B on voit trois besants (pl. VI, n° 21).

En tous cas, nous le répétons en terminant, un fait nous semble fort probable, c'est que toute cette bizarre série de monnaies a été frappée entre 1254 et 1309 à Rhodes, sous la suzeraineté plus ou moins nominale des Paléologues, par des dynastes plus ou moins indépendants, princes impériaux, gouverneurs byzantins ou seigneurs génois insulaires.

M. de l'Écluse nous a communiqué une pièce arabe de sa collection, représentée dans la vignette ci-dessous, et qui porte une contremarque très-intéressante. C'est une monnaie seldjoucide d'Iconium remontant à la première moitié du XIII^e siècle, et sur la contremarque très-nette figurent précisément les deux B si fréquemment représentés sur les monnaies rhodiotes. Nous ne savons où a été retrouvée cette monnaie, mais nous en avons rapporté de Rhodes plusieurs autres exemplaires analogues, bien que sans contremarque. Nous serions donc fort disposé à regarder ce signe monétaire comme ayant été apposé par ordre d'un des seigneurs de Rhodes dont nous venons de parler, pour donner libre cours à cette monnaie d'un pays voisin, qui circulait abondamment dans l'île. Qui sait si cette contre-marque ne fut point apposée pendant le long blocus à la suite duquel l'ordre de Saint-Jean s'empara définitivement de Rhodes ? Sur la face opposée de la monnaie figure une autre contre-marque.

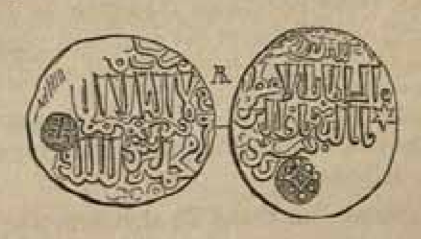

Pour ce qui est de Léon et de Jean Gabalas, répétons, avec MM. de Longpérier et Lambros, qu'il faut se garder de les confondre avec divers personnages du même nom qui figurent dans les historiens byzantins, surtout avec un certain Jean Gabalas qui, un siècle plus tard, joua un grand rôle à la cour de Byzance. Un autre Gabalas, citoyen de Thessalonique, fut massacré par les Turcs en 1343.

En Crète, il est souvent fait mention de la famille des Gabalas, qui était une des plus importantes de l'île. En 1453, un Jean Gabalas ourdit contre la domination vénitienne une conspiration célèbre dans les annales de Candie. Les Gabalas y subsistèrent du reste jusqu'à la conquête turque. A cette époque quelques membres de

cette famille émigrèrent et se dispersèrent dans les îles grecques et jusque dans les îles Ioniennes. Des Gavala, descendants de ces réfugiés, existent encore aujourd'hui, dit M. Lambros, à Tinos, à Thera, à Anaphe, à Corfou, à Leucade et à Zante.

M. Lambros croit retrouver l'origine du nom de famille des Gabalas ou Gavalas dans une transformation du mot grec κεφαλή, tête. Il ajoute que cette famille joua un rôle dans la politique de Byzance dès la fin du XIIe siècle. En 1182, un Philippe Gabalas est envoyé en Crète par Isaac II Comnène, avec Isaac propre fils de l'empereur. Les fils de Philippe, Jean Gabalas et ses frères, furent dans la suite comblés d'honneur par le même empereur, et, dans le chrysobulle impérial qui nous a été conservé, ils sont désignés sous le titre d'illustres et nobles patrices. Il est très-probable que c'était de ce Jean que descendaient le césar Léon et son frère Jean, gouverneurs et despotes de Rhodes.

Toutes les monnaies décrites et gravées dans cet article l'ont été d'après des exemplaires faisant partie de notre collection, sauf trois empruntées au travail de M. Lambros.

G. SCHLUMBERGER.

Paris, octobre 1875.

TROIS MONUMENTS

DES ENVIRONS DE SMYRNE (1)

LETTRE A M. GEORGES PERROT

I

Le premier monument sur lequel j'appellerai votre attention est placé en contre-bas et sur le versant ouest de la colline que domine le tombeau dit de Tantale; il est tout entier taillé dans un bloc de trachyte émergeant du sol. C'est une table longue, orientée est et ouest, avec une légère inclinaison vers l'ouest, et garnie sur trois de ses côtés de rebords, dont celui de gauche a parfaitement gardé sa silhouette et ses dimensions premières.

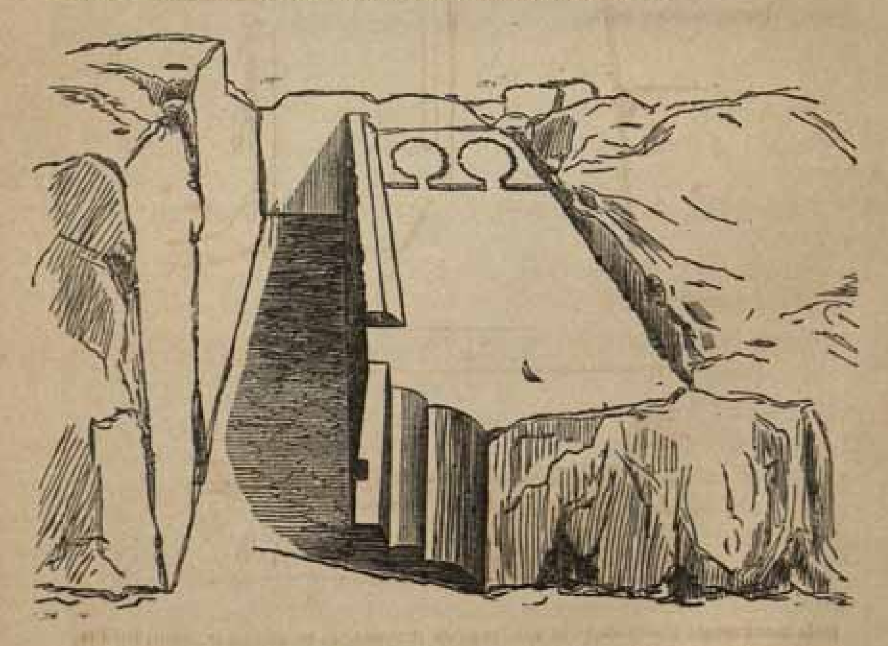

(1) Nous recevons de M. A. Martin, lieutenant de vaisseau, la note suivante sur

Il se réunit par une surface courbe, concave, au plan de la table, et se termine brusquement, après une longueur de $1^m,70$, par une coupe verticale. Les deux autres, à parois intérieures verticales, et plus élevés que celui-là, sont en partie brisés.

La table, parfaitement plane, présente en haut, dans la partie est, un ressaut dans lequel sont creusés, à niveau du plus bas plan, deux cercles de 30 centimètres de diamètre, communiquant par deux larges coupures avec ce plan inférieur. La partie ouest, c'est-à-dire le bas de la table, paraît avoir été brisé. On y remarque encore sur la gauche deux fortes moulures verticales, l'une en équerre, l'autre en quart de cercle, très-certainement taillées de main d'homme et même avec un certain art. Nous donnons ici le plan et la coupe.

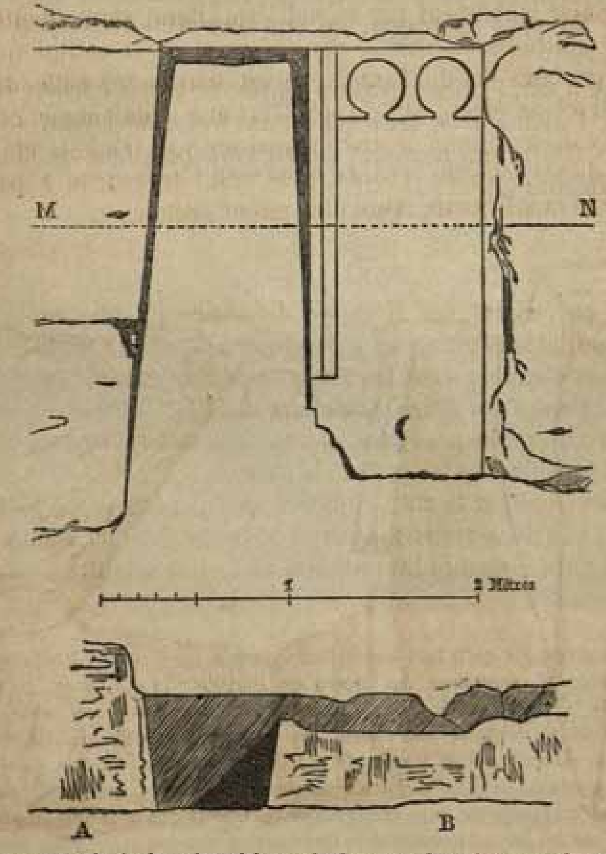

trois monuments situés dans le voisinage de Smyrne, dont deux paraissent inédits, tandis que le troisième n'aurait été décrit jusqu'ici que d'une manière très-inexacte.

G. P.

Cette table massive, élevée de 40 à 50 centimètres au-dessus du sol, est bordée à gauche et sur toute sa longueur par un couloir creusé dans la roche. La paroi du fond, à peu près verticale, est dans le plan du rebord oriental de la table ; celle de gauche, également verticale, est plus élevée que les deux autres. En haut de celle-ci et sur la gauche, la masse trachytique a été aplanie, et l'on y voit deux cavités oblongues (trous de scellement de boucles, clefs, etc., en métal). Enfin des cavités pareilles existent au bas de la table et sur la roche à droite.

Des yeux complaisants croient reconnaître, aux pieds du monument, des vestiges d'escalier, et à gauche, entaillées dans le gros rocher, les traces d'un siége ; mais tout cela est très-fruste et ne paraît pas devoir résister à une critique impartiale faite sur les lieux mêmes. En pays de *trapps*, on doit être très-circonspect en fait d'escalier.

Tel qu'il est, le monument du Sipyle me paraît curieux et digne d'attirer l'attention de ceux qui comme vous, Monsieur, s'intéressent aux débris que nous ont laissés les populations primitives de l'Asie Mineure (1).

II

C'est en relisant vos *Mémoires d'archéologie, épigraphie et histoire*, que l'idée m'est venue de vous soumettre une sculpture trouvée il y a peu d'années dans les environs de Smyrne, et qui, bien que connue, puisqu'elle est en Angleterre, doit être inédite, à en juger par votre silence à son égard, et aussi par mes remarques et observations personnelles faites dans le pays.

Vous verrez par la note ci-jointe, que j'ai demandée à M. Spiegelthal, que nous avons tout droit de la revendiquer comme nôtre, et de la faire connaître les premiers au monde savant.

(1) Nous croyons qu'il faut reconnaître ici un de ces lits funéraires dont j'ai retrouvé avec M. Guillaume des traces en Phrygie (*Explor. arch.*, p. 146). Au-dessus de la couche taillée dans le roc, il y avait sans doute une partie construite qui formait le tombeau proprement dit. Les deux cercles que fait remarquer M. Martin étaient destinés à recevoir la tête des cadavres. Ailleurs c'est un renflement en forme de coussin qui a cette même destination. On trouvera de curieux détails de lits funéraires dans une étude de M. Choisy que nous publierons prochainement, sur un caveau récemment ouvert dans un tumulus de la Lydie. Voir aussi un travail de M. Heuzey intitulé : *Recherches sur les lits antiques considérés particulièrement comme formes de la sépulture* (*Gazette des beaux-arts*, 1873). G. P.

Il revenait à mon ami, qui a découvert cette singulière sculpture, d'en donner l'historique et la description.

Sa note vous dira qu'il y a en archéologie des mécomptes plus pénibles que celui de travailler pendant quatre heures, dans la chaux et la poussière, à dégager des stèles déjà connues (1).

Je dois ajouter, Monsieur, que c'est avec plaisir et non sans en être vivement flatté que M. Spiegelthal a accepté ma proposition de soumettre à un juge aussi compétent que vous sa précieuse découverte. Il serait heureux qu'elle pût vous être de quelque utilité en apportant un document nouveau à la thèse que vous soutenez sur l'*originalité* des œuvres d'art des premiers habitants de l'Asie Mineure, thèse dont nous sommes, lui et moi, les ardents défenseurs.

Cette tête sculptée est étrange. Le type, au point de vue ethnologique, en est des plus remarquables. Il est impossible de n'être pas frappé par ces grands yeux allongés et relevés aux pointes externes,

(1) M. Martin fait ici allusion à un envoi qu'il m'avait adressé, l'an dernier, des inscriptions mises au jour par la démolition des murs de Salonique. Il avait transcrit tous ces textes avec le plus grand soin; j'ai dû renoncer à les publier, sachant qu'ils avaient été recueillis quelques mois auparavant, par M. l'abbé Duchesne, et que le volume des *Archives des missions* qui devait les contenir était sous presse.

G. P.

par ces pommettes saillantes, ce menton rond et étroit, ce nez large et court, et ce front bas et fuyant qui donne à tout l'ensemble un aspect de dolichocéphalie très-prononcé.

A ces cornes d'Ammon, à ce collier pendu au cou, ne dirait-on pas une divinité? Mais je ne veux pas insister et préfère vous livrer, sans commentaires, l'antique cariatide de Smyrne.

NOTE DE M. SPIEGELTHAL.

« A l'est de Smyrne, sur les hauteurs du mont Tachtali, s'élève le joli village de Boudja, entouré par les restes des anciens cimetières grecs et romains.

Le chemin qui mène à ce village court tout le long du Mélès, vis-à-vis du mont Pagus, au milieu des tombeaux turcs, des cyprès et des ruines, jusqu'au pied de cette hauteur occupée par Boudja.

A gauche de la montée, on voit des contreforts et des monticules composés par les débris des pierres retirées anciennement pour servir aux bâtisses de la ville de Smyrne. En gravissant cette hauteur, on domine d'un côté le site des tombeaux grecs, composés chacun de quatre à cinq pierres de taille, d'où les paysans ont souvent retiré des médailles frappées à l'effigie d'Alexandre le Grand et de Lysimaque. De l'autre côté, on descend dans une vallée (1) entourée d'une grande muraille composée de blocs de pierre de taille entassés les uns sur les autres sans mortier. Au fond de cette vallée, on se voit devant une espèce d'arcade, taillée dans la roche calcaire, surmontée par une tête colossale sculptée dans une pierre entièrement saillante; au-dessous de la tête, on entre dans une caverne ayant à gauche et à droite des couches de pierre, bien taillées et polies, ayant servi évidemment aux gardes de ce sanctuaire. La caverne s'étend à une profondeur indéfinie dans la montagne. Des éboulements causés par les tremblements de terre obstruent le chemin. Une galerie bien faite, large de 3 à 4 pieds anglais, dominait ce sanctuaire, et permettait aux gardes qui y étaient postés d'en défendre l'entrée aux profanes.

La tête et le cou, taillés dans une pierre saillante, étaient de $1^m,10$ de long et de 50 à 60 centimètres de large; les yeux obliques, les pommettes saillantes et le nez écrasé de la figure nous montrent de ces rares sculptures des premiers habitants de ce pays, qu'on trouve

(1) Ce n'est qu'une dépression dans la colline, de 8 à 10 mètres de profondeur, et d'une centaine de mètres de longueur.

encore çà et là en Asie Mineure (1). Les mains étaient posées sur le devant du cou, qui était entouré d'un gros collier, lequel représentait des perles ou des boules d'or. La tête ornée des cornes d'Ammon fait croire qu'elle représente quelque déité. Un petit escalier de plusieurs marches, couvert maintenant par les décombres, montait à la grotte; actuellement une alluvion de quelque 15 à 20 pieds couvre l'arène. Évidemment nous sommes sur le lieu d'un des plus anciens sanctuaires du pays ; l'endroit caché, dans les temps reculés, presque inaccessible et facile à défendre, donnait toute sûreté et pouvoir aux desservants d'un culte obscur. De vieux bergers nous assurent que les souterrains de cette caverne s'étendaient jusqu'aux bains de Diane, à près d'une heure de distance, où existent encore les ruines d'un temple grec.

Sachant la manie destructive des paysans du pays, je fis immédiatement prendre à mes propres frais photographie de ce monument intéressant, promettant une récompense au propriétaire du terrain s'il conservait intacte ma découverte; mais l'homme propose et les Anglais disposent, et voici en peu de mots ce qui causa la destruction complète de ces restes intéressants.

En 1868, le Musée britannique envoyait M. D.... à Sardes pour faire quelques fouilles; pendant son séjour à Smyrne, je lui parlai de la tête sculptée que j'avais découverte, et je l'accompagnai à l'endroit même pour avoir son opinion sur ces restes. Il trouvait tout fort intéressant et très-ancien, tellement qu'il alla pendant la nuit avec quelques ouvriers faire couper le bloc qui portait la tête ; il l'envoya ensuite au Musée britannique, où ce bloc doit se trouver actuellement. La valeur artistique de la pierre, une fois hors de sa place, est absolument nulle et, certes, personne ne s'arrêtera devant elle pour en demander l'origine.

(1) La figure paraît être si fruste, et la photographie d'après laquelle nous avons fait dessiner la vignette de la page 325 est elle-même si peu nette, qu'il est difficile de se prononcer sur le caractère artistique de cette tête. D'après ce que nous avons sous les yeux, nous ne nous croirions pourtant pas en droit de rattacher cette tête à la série de ces monuments d'un art primitif de l'Asie Mineure, issu de l'art assyrien, dont nous avons essayé de dresser une liste au moins provisoire dans notre étude intitulée *l'Art de l'Asie Mineure, ses origines, son influence* (*Mémoires d'archéologie*, p. 42-46). Je ne reconnais ici aucune des conventions, aucun des partis-pris, aucun des attributs ou des symboles qui nous paraissent caractériser cet art. Il faudrait avoir vu le monument lui-même pour dire si la rudesse de cette grossière image n'est pas plutôt celle d'un art en décadence, qui n'a plus le secret de la précision et de la beauté, que celle d'un art archaïque comme celui de la Phrygie et de la Ptérie. G. P.

N'ayant jusqu'aujourd'hui pas eu l'occasion de publier l'histoire de cette découverte faite par moi et détruite par M. D...., j'autorise M. A. Martin, lieutenant de vaisseau de la marine française, à en faire usage, et à publier ce qui précède sous ma responsabilité. »

III

Cette lettre est déjà bien longue. Permettez-moi cependant d'y ajouter un mot. C'est encore la lecture de votre dernier ouvrage qui cette fois m'oblige à prendre la parole.

J'ai visité, il y a un mois, Magnésie et sa fameuse statue de Niobé. J'ai vu, examiné attentivement, mesuré et dessiné la *Beuyuk Suret* (la grande image), comme on l'appelle ici (1).

Cette grande figure est beaucoup moins endommagée qu'on ne l'a dit et répété. Le *visage* et l'épaule droite ont disparu, brisés par des chocs intentionnels : les angles des cassures sont encore aujourd'hui saillants. Les intempéries de l'air, l'eau en cascade ou en pluie, arrondissent les parties exposées à leur action destructive. Elles n'ont produit ici de réels dégâts que dans les parties inférieures de la niche. La tête, évidemment martelée, est informe ; les deux bras ramenés sur la poitrine sont d'un dessin grossier, tout à fait archaïque et hors de proportions avec le corps. Il n'y a de réellement bien conservé que les lignes du cou et des épaules. Voilà pour la statue.

Inutile d'insister sur l'opinion qui fait de cette figure un simple accident de la nature. C'est ridicule. Je ne trouve pas d'autre mot pour exprimer ma pensée après avoir vu de mes propres yeux.

Quant à voir une femme assise dans la Niobé du Sipyle, je ne puis m'y résoudre, et je crois, Monsieur, que vous partagerez mon avis quand vous aurez jeté les yeux sur mes dessins, qui, à l'exclusion de tout autre mérite, ont du moins celui d'une scrupuleuse exactitude (2).

(1) Nous avions eu entre les mains, il y a quelques années, une photographie de la prétendue Niobé, qui ne nous avait pas paru donner des lignes assez nettes pour mériter d'être publiée. Nous sommes heureux que les dessins de M. Martin nous permettent de faire connaître ce monument d'une manière plus exacte ; il est d'ailleurs à craindre que l'on n'arrive jamais à en déterminer le vrai caractère, à savoir ce qu'il a représenté.
G. P.

(2) Nous reproduisons (pl. VII) un de ces dessins, celui qui représente le monument vu de face.

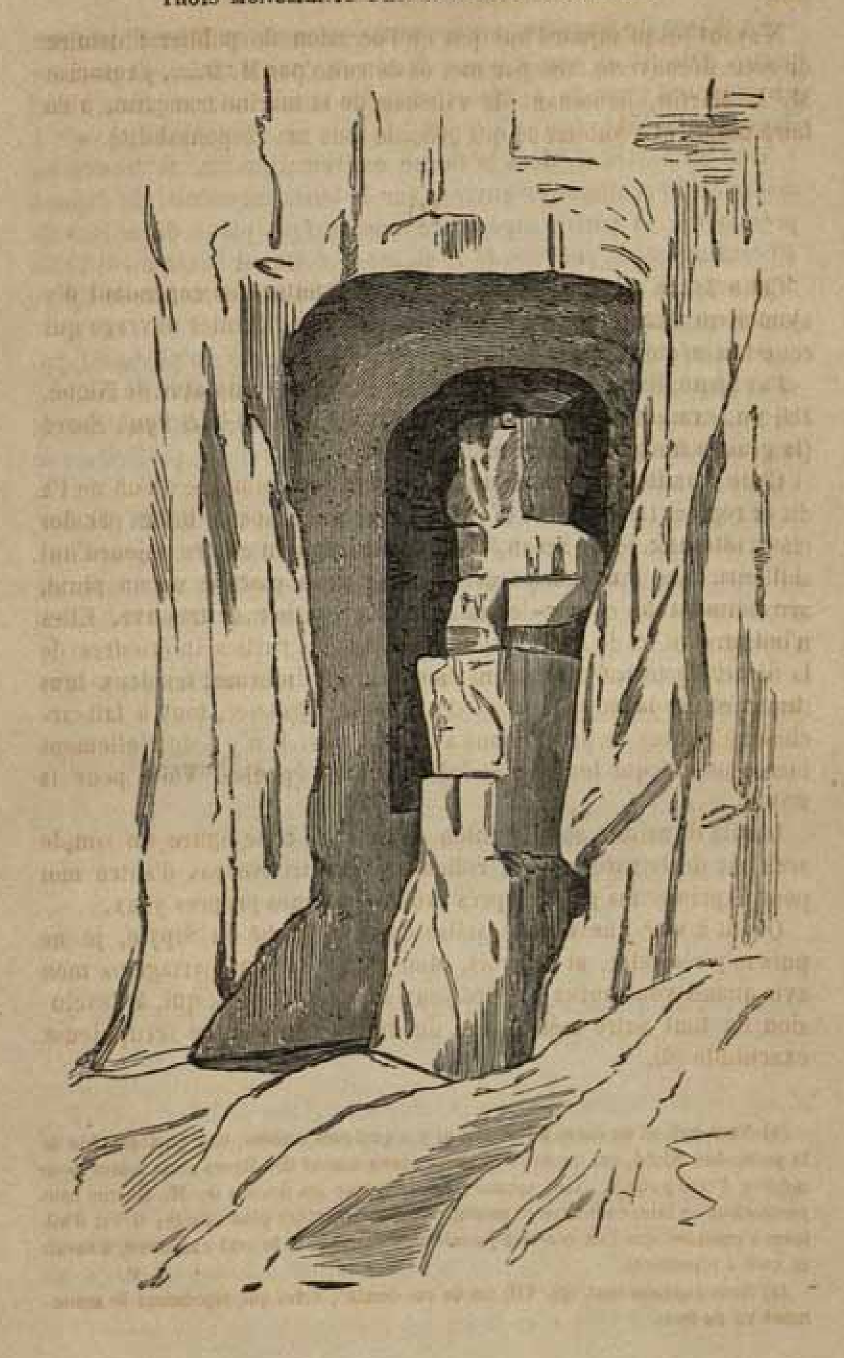

La statue de Magnésie est un buste (homme ou femme, peu importe) détaché en ronde bosse dans une double niche, et posé sur un piédestal haut de 4 mètres, détaché aussi, lui, en grand relief dans le calcaire.

Tout ce piédestal, dont la forme est remarquable, se trouve en saillie de 50 centimètres environ sur le buste lui-même, de façon à présenter à sa partie supérieure une surface plane débordant de 40 centimètres la poitrine de la statue et donnant exactement l'idée d'un autel. C'est ce qu'indique le dessin ci-joint qui montre la figure vue de profil.

Dans les évidements de la niche, de chaque côté du piédestal, j'ai cru reconnaître les traces fort usées de marches taillées dans la roche et qui auraient servi à atteindre le dessus de l'autel où l'on déposait les offrandes toutes champêtres offertes à la divinité protectrice de l'admirable et riche plaine de Magnésie.

Je partagerais donc à cet égard la manière de voir de M. Texier, et la *Beuyuk Suret* serait la Cybèle de Pausanias. Tout concorde à lui faire donner ce nom, son archaïsme, la disposition architecturale du monument, et par-dessus tout son exposition très-habilement choisie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

A. Martin.

UN CACHET A INSCRIPTION PEHLÉVIE

M. Rechad Bey, fils de S. A. l'ex-grand-vizir Mehemed Ruchdi Pacha, possède un cachet qui lui a été apporté par un ancien gouverneur de Diarbekir. C'est une agate en forme d'un demi-œuf, trouée en haut pour y faire passer une ficelle, et qui représente sur la surface plane, au milieu, un médaillon avec le buste d'un homme à droite, en position de faire la prière. A droite et à gauche du médaillon on voit un lion ailé et à face humaine, avec une parure qui ressemble à celle des rois perses sur les dariques; ces lions tiennent dans la patte droite une fleur, et dans la patte gauche une lampe allumée. Le médaillon est encore surmonté d'une représentation de la suprême divinité des anciens perses, Ahuramazda, mais il manque le buste du dieu.

En bas, au-dessous du médaillon, il y a une légende composée de quatre caractères.

Ces caractères ressemblent parfaitement à ceux que l'on voit sur les monnaies de la province de Fars après la domination des Séleucides, et qui représentent les plus anciennes formes du pehlévi ; on y lit *Kava*.

Le mot *Kavâ* en zend et en pehlévi a la signification de « roi », et s'est modifié plus tard sous la forme Kéi, par exemple Kéi Khosrev, Kéi Kobad, etc.

Je ne veux pas cacher que j'ai quelque hésitation à proposer cette explication, car le mot zend *Kavâ* s'écrit avec trois caractères, *k v a*, tandis que nous voyons ici *Kâvâ*.

Dr Ad. Mordtmann.

CIMETIÈRE CHRÉTIEN DE JULIA CONCORDIA

(PORTO GRUARO, EN VÉNÉTIE)

(*Suite*) (1)

M. Dario Bertolini a poursuivi en 1875 l'exploration du cimetière chrétien de Julia Concordia et recueilli une nouvelle série d'épitaphes (2) qui, pour la plupart, concernent encore des militaires liés au service dans les troupes auxiliaires dont la *Notitia Imperii romani* renferme la longue nomenclature. Les *Batavi seniores*, déjà vus deux fois sur les précédentes inscriptions, les *Sagittarii Nervii*, les *Bructeri* (travestis par le lapicide en *Bruchert*), les *Equites comitis* (sic) *seniores sagittarii*, les *Mattiaci seniores*, les *Brachiati*, défilent tour à tour sous nos yeux. A ces corps nettement désignés s'en ajoutent deux autres sur l'identité desquels l'incorrection des épitaphes laisse planer une certaine obscurité. Pourtant je ne crois pas téméraire de les reconnaître pour immatriculés dans la *Notitia*.

La première des deux inscriptions est ainsi conçue :

SEPVLCRVMMEVMCONMENDO
CIVI·CONR·CLEROFLDIOCLESCE
NTENARIVSNEBORVMAVSILI
VN·PL·POSITVSINHACARCASI
QUISVOLVERITSEHICPONEREDAB
ITFISCOAVRIPONDOTREA·QVEM

Le mot final *quem* ne se rattache en rien à la phrase antérieure et se rapporte dès lors à une pensée qui n'a pas été exprimée, bien que l'espace ne manquât ni au-dessous ni à côté pour achever de la

(1) Voir le numéro de mai 1875.
(2) *Bull. de l'Inst. de corr. arch.*, 1875 ; et *Archivio Veneto*, t. X, 1re partie.

formuler. Passons sur cette négligence et sur les diverses fautes qui peuvent être rectifiées sans débat. Les véritables difficultés résident dans la partie : *Centenarius n eborum ausilium pl.* M. Bertolini ne trouve, soit dans la *Notitia*, soit ailleurs, aucun corps sous l'appellation d'*Ebori* ou sous une appellation assez analogue pour avoir été métamorphosée par maladresse en *Ebori* ; il suggère donc de convertir *Eb*ORum en *Eb*VRON*um*, et de considérer ainsi *Flavius Diocles* comme centenier des *Eburoni*, c'est-à-dire d'un corps dont la création serait postérieure à la rédaction de la *Notitia*, et dont nul document ne mentionne l'existence ; quant aux mots *ausilium pl.*, il les estime inintelligibles à moins de ramener *ausilium* à *auxilio* et de lire : *auxilio pl(ebis) positus.* Cette double interprétation est ingénieuse, mais trop ingénieuse peut-être, si, comme il me semble, ses prémisses ne s'imposent pas avec une force irrésistible. En effet, la *Notitia, pars Orientis,* range *sub dispositione viri illustris magistri militum præsentalis*, parmi les AVXILIA PALATINA, les HIBERI (ou IBERI) (1). Or d'*Iberi* à *Ebori* la distance est courte. L'insouciance qui a fait graver par le lapicide, à la seconde ligne, *conr* pour *con*-(*co*)*r*(*diensibus*), et à la sixième ligne *trEa* pour *trIa*, explique, à la troisième ligne, la transmutation des I*b*(*er*)*orum* en E*borum*, et, ceci donné, les mots *ausilium pl.*, au lieu de rester embarrassants, prennent une signification claire et concordante précisément avec le mot I*b*(*er*)*orum*, puisque les *Iberi* constituaient, non un *numerus*, mais un *auxilium palatinum*. *Centenarius* D(*e*) I*b*(*er*)*orum au*X*ili*O *p*(*a*)*l*(*atino*), telle est en conséquence, ou je me fais illusion, la manière la plus naturelle et la plus solide de rétablir la partie délicate de l'épitaphe.

Voici maintenant le texte de la seconde inscription :

FL SAVME BIARCO DE NVMERO EOVIVM BRACCHIATORVM
ARCAM ILLI EMERVNT FRAEER VIAX · ET EVINGVS SEMTORALA
GILDVS BIARCVS SI QUIS IIIAM APERIRE VOLVERIT DABIT FISCO AVRI
LIBRAM VNAM.

Le mot E*ovium* réclame manifestement une correction. Faut-il, comme le propose M. D. Bertolini, en tirer I*ovi*(*or*)*um* ? C'est l'amendement le plus simple, celui qui s'offre de lui-même à l'esprit ; seulement il entraîne une conjecture. La *Notitia* enregistre bien les *Jovii*

(1) Böcking, *Notitia*, P. Or., ch. IV, § I, D, 12, p. 20. On écrivait indifféremment *Hiberi* et *Iberi*.

seniores et les *Jovii juniores*, les *Brachiati seniores* et les *Brachiati juniores*, mais nullement les *Jovii Brachiati*; M. D. Bertolini est donc obligé de supposer que postérieurement à la rédaction de la *Notitia*, l'un des deux corps de *Jovii*, soit le *senior*, soit plutôt le *junior*, a échangé sa qualification ancienne contre celle de *Brachiatus* (1), en récompense de quelque brillant fait d'armes. Que l'hypothèse soit docte et plausible, je n'en disconviens pas ; néanmoins, il me paraît hardi d'y recourir pour redresser un mot estropié dans une épitaphe défectueuse. Ne vaudrait-il pas mieux chercher un mode de restitution conciliable avec les indications de la *Notitia*? Véritablement le lapicide, en omettant la conjonction *et* avant *Gildus*, et en gravant *iiiam* pour *illam* et *fraeer* pour *frater*, a prouvé tant d'incurie qu'on peut aisément le suspecter d'avoir mis *eovium* à la place de *juniorum* ou *seniorum*. Je n'aurais point de scrupule à l'en accuser. Et *Fl. Saume* serait alors un *biarchus* des *Brachiati juniores* ou des *Brachiati seniores*, ce qui ne soulève par soi-même aucune question.

On remarquera dans cette épitaphe le mot SEMTORALA, intraduisible pour nous. Une autre inscription fournit un mot également énigmatique : *Fl(avius) Ampio* SEMISSALIS *de n(umero) Mattiacorum sen(iorum) de prop(r)io suo arca(m) sibi posuit*, etc. M. D. Bertolini présume, et je partage son opinion, que *semissalis* et *semtorala* sont des titres de grades ou emplois tout à fait subalternes. Une fabrique d'armes comme celle de *Julia Concordia* comportait, à coup sûr, un personnel d'agents inférieurs, garde-magasins, préposés au matériel, surveillants de toutes sortes, dont les documents officiels et les écrivains n'ont pas daigné nous conserver les dénominations. Il est probable que nous recouvrons deux d'entre elles, sans apprendre d'ailleurs à quelles fonctions elles répondaient (2).

La philologie retiendra, pour sa part, deux termes avant-coureurs des idiomes modernes. La tombe de *Flavius Savinus* porte qu'il a vécu *annos plus minus* CINQVAGINTA ; — *Flavius Roveos* inflige à quiconque aurait ouvert son sarcophage une amende de *argenti pondo* CINQVE.

Le taux des amendes de ce genre oscille toujours entre les limites extrêmes que nous avons précédemment déterminées; cependant il les

(1) Voir sur ce sens et l'application de l'épithète *Brachiatus*, Böcking, *Notitia*, P. Or., p. 193, note 41.

(2) Dans sa notice insérée au t. X, 1re partie, de l'*Archivio Veneto*, M. D. Bertolini a fait une étude originale et approfondie sur l'organisation de la fabrique d'armes de *Julia Concordia*, et des antiques fabriques d'armes en général.

franchit une fois pour atteindre la somme de trois livres d'or. Mais à la peine pécuniaire trois des épitaphes récemment transcrites adjoignent, par voie d'alternative, une peine afflictive, une peine corporelle : *Fl(avius) Victurinus d(e) n(umero) Bata(v)orum seniorum qui vixit pl(us) m(inus annos) XXXV ; em(p)ta est arca de proprio labore s* (1) *suo et qui eam arca(m) aperire voluerit* IVRE EI MANVS PRICIDANTVR AVT *fisco inferat auri libra(m) una(m)*. — *Fl(avius) Victurus d(e) n(umero) sagit(t)ariorum Ner(viorum) q(ui) cigxsit an(nos) pl(us) m(inus) XXVII; em(p)ta est ei arca de proprio labore suo et qui eam aperire voluerit* IVRE EI MA(*nus*) PRECIDENTVR AVT *fisco inferat argenti p(o)n(do)* V. — *Arca M(arci) Anioni milite e numero Bruch(t)erum et si quis eam aperuerit* (*a*)VT MAN(*us*) IEIVS PRECIDANTVR AVT *in fisco det auri pondo doa cons(ulibus) Arcadio et* (*H*)*onorio g s t s* (2). Cette clause mérite une attention particulière et j'en regarde la découverte comme la plus intéressante de celles qu'a procurées jusqu'ici l'exploration du cimetière de Julia Concordia. En effet, la violation des sépultures attirait originairement un châtiment rigoureux : au témoignage de Paul, en cas d'enlèvement des corps ou des ossements, les coupables, s'ils étaient de condition infime, subissaient le dernier supplice ; s'ils appartenaient à une classe plus relevée, la déportation dans une île ; les autres, la relégation ou la condamnation aux mines (3). L'empereur Constant, *ad Tatianum*, année 340, et *ad Limenium*, année 349, avait substitué l'amende à la peine de mort. Mais en 357, Constance, auguste, et Julien, césar, consuls, rétablirent d'abord la peine capitale et décidèrent ensuite qu'elle se cumulerait avec une amende de dix livres d'or au profit du fisc (4). En cette situation, s'il est déjà singulier d'entendre les morts, du fond de leur dernière demeure, fixer eux-mêmes, sans se référer au tarif légal, le chiffre de l'amende que les profanateurs de leur tombe devront payer au fisc, il y a quelque chose de plus étrange encore dans leur prétention d'édicter contre ces profanateurs un supplice autre que celui dont parle la loi. Faut-il entendre dans un sens purement comminatoire les prescriptions des épitaphes destinées à assurer le respect des monuments funéraires ? Faut-il les réduire au rôle de simples requêtes, introduites par anticipation et précaution auprès du juge à l'effet d'obtenir que la pu-

(1) Lettre surabondante.
(2) Ces quatre dernières lettres sont inintelligibles.
(3) Gothofredi *Codex Theodosianus*, ed. 1738, t. III, p. 153.
(4) Id., *loc. cit.*, p. 154.

nition prononcée contre les criminels ne s'abaissât pas au-dessous d'un certain degré? Soit; mais la faculté de racheter à prix d'argent un supplice corporel, ouverte par les épitaphes, n'en demeure pas moins en désaccord avec les dispositions de la loi. Et c'est là une application détournée du principe sur lequel reposent les législations barbares, c'est une tentative d'introduire subrepticement, dans le droit romain, la doctrine de la compensation. Le fait me paraît aussi nouveau que curieux.

L'*arca M. Anioni* a livré enfin une date consulaire, celle de l'année 394, et justifié ainsi les appréciations émises dès le premier moment touchant la période à laquelle appartiennent la plupart des tombes de Julia Concordia. D'autre part, les deux inscriptions suivantes : *Firmina viva fecit sibi*, et *Q. Fabio Q. f. Fabiano Turrania Sestia filio piissimo*, donnent, par la sobriété de leur style et la conformation de leurs lettres, motif de penser que les premières inhumations remontent au delà du IV^e siècle. M. D. Bertolini les soupçonnerait même d'avoir devancé l'introduction du christianisme au sein de la colonie; mais il n'est guère vraisemblable que les chrétiens de cette station militaire aient, contrairement aux principes bien connus de la primitive Église, adopté pour cimetière un terrain déjà consacré au même usage par les païens, et rien ne contraint d'assigner aux sépulcres revêtus des épitaphes dont il s'agit un caractère nécessairement païen. Au surplus, si ces monuments, antérieurs, comme je l'admets volontiers, à l'édit de Milan, sont chrétiens, la nécropole n'en aura que plus de prix, car, en ce cas, elle tirera son origine et nous offrira les restes de l'une de ces *areæ*, qui ont laissé si rarement des vestiges, où, sous la protection des lois, à l'âge même de la proscription, les fidèles ensevelissaient publiquement leurs morts.

Sur le rapport de M. Bonghi, ministre de l'instruction publique, le gouvernement italien a pris les mesures nécessaires pour assurer la conservation et la désobstruction du cimetière de Julia Concordia. Il l'a classé parmi les monuments historiques, et il a nommé M. D. Bertolini inspecteur des fouilles. Tous les archéologues applaudiront à cette décision qui, en accordant une juste récompense aux services rendus par leur savant confrère, est une garantie de la diligence et de la sagacité avec lesquelles les recherches demeureront dirigées.

LOUIS LEFORT.

SUR

LES VASES NOMMÉS PAR LES ITALIENS

LAZIALI ou *PREISTORICI*

Au mois de février de l'année 1817, Joseph Carnavali, habitant d'Albano auprès de Rome, vendit à différentes personnes et notamment au duc de Blacas, alors ambassadeur de France près le saint-siége, des vases en terre qu'il avait achetés à quelques particuliers et notamment à des ouvriers qui défonçaient une pièce de vigne dans la commune de Marino, près de l'emplacement d'Albe-la-Longue. Tous ces vases, au dire de Carnavali, avaient été trouvés parfaitement intacts sous la roche d'aggrégation nommée *peperino* par les Italiens, espèce de brecciole volcanique à laquelle Brongniart a donné de son côté le nom de *pépérine* et dont il existe plusieurs variétés très-différentes, surtout sous le rapport de la consistance et de la dureté. Mais, comme le fait d'une trouvaille aussi importante pouvait être justement révoqué en doute, Carnavali prit la précaution de faire constater par un acte notarié, dressé en présence des témoins qui avaient assisté à la découverte de quelques-uns des vases, qu'ils avaient été rencontrés sous la couche de *peperino*, fait insolite qu'il est maintenant permis de contester, comme nous espérons pouvoir le démontrer.

Les vases que M. de Blacas avaient achetés à Rome, de celui qui prétendait les avoir trouvés lui-même, ont malheureusement été vendus en 1870 par les petits-enfants de l'ancien ambassadeur de France, et se trouvent maintenant au *British Museum*, réunis à ceux que cet établissement tenait du même Carnavali. De son vivant, M. le duc de Blacas, second du nom, a décrit les vases qu'il possédait comme héritier de son père, dans les Mémoires de la Société des antiquaires de France, peu de temps après son admission dans le sein de cette compagnie, t. XXVIII, page 90, sous le titre

suivant : *Sur une découverte de vases funéraires près d'Albano*, auxquels il a cru devoir appliquer différentes dénominations, telles qu'urne funéraire, jarres ou barriques, réchauds, simpules, patère, lampe. Le plus remarquable d'entre eux affecte la forme d'une cabane rustique et renfermait, au moment où il fut trouvé, des ossements humains calcinés, mêlés à des débris de poterie, à des fibules en cuivre et à une figurine grossière en argile pétrie à la main.

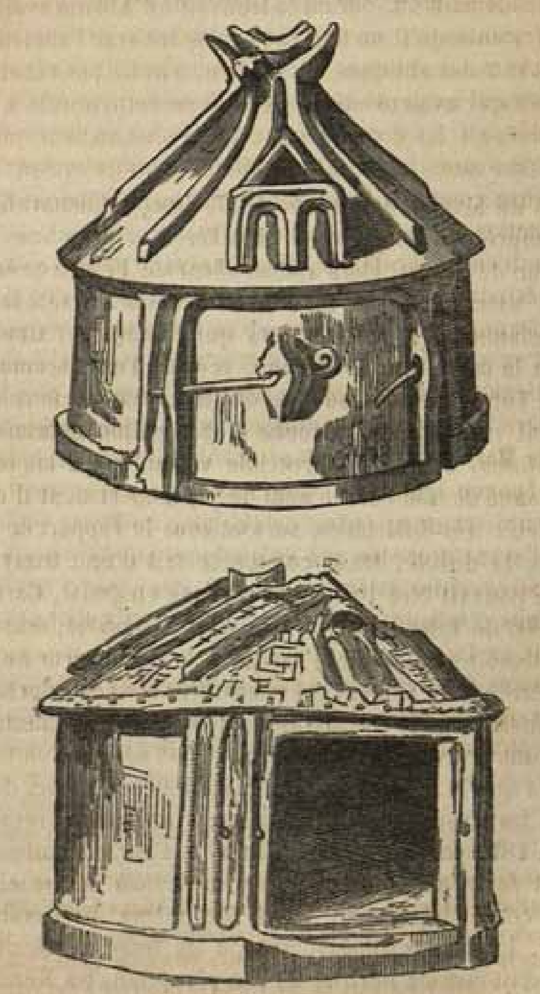

Sans mettre en doute un seul instant qu'ils eussent été rencontrés entiers sous une couche de pépérine épaisse de plusieurs mètres,

M. de Blacas, admettant que le vase en forme de hutte ou de cabane dont nous venons de parler offrait l'image des anciennes habitations du Latium, s'est demandé à quelle époque il était possible de faire remonter les produits d'une céramique aussi grossière, et en même temps à quelle race on devait rattacher les êtres humains dont ils renfermaient les cendres. Mais bien avant lui des archéologues italiens s'étaient posé la même question. En effet, presque au lendemain du jour où la trouvaille d'Albano avait eu lieu, Alexandre Visconti, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien et célèbre conservateur des antiques du Louvre, n'avait pas craint d'attribuer les vases qui avaient été le produit de cette fouille à l'époque la plus reculée, en les considérant comme plus anciens que la couche de peperino sous laquelle on prétendait qu'ils avaient été trouvés, c'est-à-dire comme l'œuvre d'hommes qui habitaient le Latium avant l'extinction du volcan d'Albano (1).

Mais presqu'en même temps, Fea, le savant et sagace antiquaire romain, n'hésitait pas à les regarder comme postérieurs à la dernière éruption volcanique ; c'était révoquer en doute le fait extraordinaire du gisement en question, et en cela il n'avait pas tort, comme nous le verrons bientôt. Toutefois M. de Blacas, n'adoptant ni la première ni la dernière de ces deux opinions, et quoique persuadé que la nécropole de Marino où ils avaient été découverts avait été recouverte à une époque ignorée de nous par le peperino, inclinait à les regarder comme contemporains de l'origine de Rome, ou du moins comme ne l'ayant précédée que de quelques années ; à ses yeux les urnes funéraires renfermaient les cendres des populations des montagnes voisines d'Albano, à l'époque ou florissait Albe-la-Longue.

Cependant, en 1864, peu de temps après l'impression du mémoire de M. de Blacas que nous venons de citer et qui avait été tiré à part avant la mise en vente du volume XXVIII des Mémoires de la Société des antiquaires publié en 1864, qui n'a été mis dans le commerce que

(1) Voici ce que dit Raoul Rochette dans une des leçons qu'il a professées en 1828, à la bibliothèque du roi, en parlant de la même découverte : « Ainsi ces tombeaux trouvés récemment près d'Albano, au-dessous d'une couche de lave sortie du cratère du mont Albain, dont les éruptions ont cessé de temps immémorial ; ces tombeaux, plus anciens sans doute que ceux de la vallée du Nil, qui nous ont offert de petites urnes en terre cuite imitant les demeures agrestes des premiers habitants du *Latium*, auprès desquelles les toits du pauvre Évandre, « tecta pauperis Evandri, » auraient été peut-être de magnifiques palais, quelle carrière immense ils ouvrent à l'imagination ! Quelle place considérable ces monuments si simples, si grossiers, tiennent en effet dans le vaste domaine du passé ! »

l'année suivante, ce savant, pour répondre aux doutes et aux objections qu'il avait soulevés dans le sein de la même compagnie, résolut d'ajouter un *post-scriptum* à son mémoire, à l'occasion du fait suivant qu'il croyait propre à confirmer l'opinion qu'il avait émise sur l'âge des vases en question. Voici en quoi il consistait : à la suite d'un minage de la couche du peperino à *Genzano*, les ouvriers qui l'opéraient avait vu, disaient-ils, sauter à leurs yeux un *semis* latin enveloppé jusque-là dans la pâte volcanique de la même roche ; disposé à accepter comme incontestable cette nouvelle trouvaille, M. de Blacas n'avait pas manqué d'en conclure qu'il avait plutôt rajeuni que vieilli l'âge des vases qu'il possédait, puisqu'ils avaient été trouvés entiers sous la couche de peperino dans laquelle le semis latin se trouvait enveloppé. Par un motif ou par un autre, M. de Blacas, mort en 1866, n'a pas donné suite à son projet; mais nous ne devons pas beaucoup le regretter, car la rencontre du semis latin dans la couche du peperino ne prouvait ni que les vases en question eussent été enfouis sous cette couche, ni que l'éruption volcanique fût postérieure à l'émission de cette monnaie. Bien plus, des découvertes récentes et incontestables de poteries semblables, des observations plus judicieuses et surtout plus nombreuses, poursuivies en quelque sorte tous les jours, viennent démontrer qu'ils n'ont pas été rencontrés sous la couche de la dernière coulée volcanique d'Albano, mais au-dessus de cette couche, et que le semis latin lui-même avait été déposé auprès des morts ensevelis dans une fosse pratiquée dans la masse du peperino.

En effet, dans le cours de l'année 1874, un propriétaire de Marino, nommé Gaudenzio Testa, brisant à grand'peine avec des instruments en fer très-puissants la couche résistante du peperino placée au-dessous de la terre végétale de la vigne qu'il possède auprès de la route qui conduit à Albano, vigne très-voisine de celle où on prétend qu'en 1817 ont été déterrés les vases vendus à M. de Blacas et à d'autres personnes, n'a d'abord rien rencontré, mais, la fouille descendue à 10 palmes de profondeur, en présence du père Garucci, savant antiquaire, correspondant étranger de notre Société, convoqué expressément, le propriétaire de la vigne a trouvé un vase en terre, très-grossier, dont les bords étaient malheureusement endommagés, une petite lance et un javelot tous deux en fer ; à une profondeur plus grande les ouvriers du même propriétaire ont fini par découvrir une fosse quadrilatère, creusée de main d'homme à même la roche, très-dure en cet endroit, et fermée par une pierre brute empruntée à la roche elle-même, laquelle, comme nous l'avons fait observer plus haut, est loin d'offrir partout la même consistance,

puisque dans certains endroits elle offre une grande résistance même aux outils en fer employés à la rompre, tandis qu'ailleurs le moindre coup de pic en vient facilement à bout, quoiqu'en réalité le peperino appartienne à la même formation géologique. La pierre plate qui recouvrait la fosse dont nous venons de parler, une fois soulevée, celle-ci offrit aux yeux des explorateurs un squelette humain dont les ossements étaient brisés; néanmoins la conservation des dents de la mâchoire inférieure leur permit de juger que ce squelette était celui d'un homme mort dans un âge assez tendre. La même fosse renfermait en outre deux fibules en bronze, ornées de lignes parallèles et obliques semblables à celles qui ont été observées sur des objets semblables, et à côté des ossements humains se trouvaient deux vases en terre très-grossiers, fabriqués évidemment à la main, sans l'emploi du tour à potier, et une lance en fer.

Testa, auteur de cette importante découverte, n'en était pas, au surplus, à son coup d'essai, car précédemment et dans la même localité, c'est-à-dire à Marino, il avait trouvé huit autres vases en terre, parfaitement conservés et soigneusement déposés dans des fosses creusées dans la pépérine de la même vigne, profondes de plus d'un mètre. Ces fosses offraient cette particularité, qu'au lieu d'être fermées par des pierres plates, elles avaient été comblées à l'aide de fragments de la même roche, accumulés au-dessus des restes mortels et des vases déposés à côté, d'où il nous est permis de conclure que les vases ayant été trouvés entiers, une couche épaisse de terre végétale devait les séparer des morceaux de la roche pépérine dont le contact immédiat aurait pu les endommager. Ces vases existent encore aujourd'hui, ils ont été mis sous les yeux du père Garucci, qui les a reconnus comme entièrement semblables à tous les autres vases nommés *vasi laziali, vasi preistorici* par les archéologues italiens; bien plus, comme identiques avec les vases décrits et figurés soit par Alexandre Visconti, soit par le duc de Blacas; l'un d'entre eux même était pareil au plus grand des deux vases trouvés dans la fosse creusée dans le peperino, fermée par une pierre plate, dont nous avons parlé plus haut.

Nous venons de mentionner les *vasi laziali*, les *vasi preistorici*, et nous croyons utile d'ajouter qu'un assez grand nombre d'entre eux ont été décrits et figurés depuis quelques années, notamment par Ceselli, dans l'ouvrage auquel il a donné le nom d'*Arte ceramica primitiva*, par Wylie, membre de la Société des antiquaires de Londres, dans la traduction qu'il a donnée, tome quarante-deuxième de l'*Archeologia*, d'un mémoire du père Garucci concernant les objets antiques trou-

vés à Palestrine dans une vigne, propriété de M. Velluti. C'est, en effet, dans les fouilles faites dans cette localité qu'on a rencontré plusieurs squelettes de soldats qui avaient été ensevelis avec les lances en fer dont ils se servaient pendant leur vie : ces lances ont été déposées au musée du Vatican. Ces restes humains avaient été enfouis dans des tombes creusées à même le peperino où ils ont été retrouvés, à une profondeur de deux à trois mètres, avec quelques monnaies de l'*æs grave* et un grand nombre de fibules en bronze ornées d'anneaux semblables à ceux qui garnissent les deux fibules trouvées par Testa et mentionnées plus haut.

Le nommé Leonardo Donsanti, agent de M. Errico Barberino, a trouvé des vases entièrement semblables à ceux que Ceselli a rangés parmi les vases préhistoriques, et à Bénévent, dans la collection formée par M. Cardona Albini, il en existe un si grossièrement fait qu'on y reconnaît facilement l'empreinte du pouce qui a servi à le modeler; or il a été trouvé parfaitement entier dans la fouille faite pour la fondation d'une maison, avec d'autres poteries qui sont indubitablement d'époque romaine. Nous pourrions encore multiplier les exemples de découvertes semblables; mais ceux que nous avons rapportés, rapprochés les uns des autres, nous autorisent à penser que toutes les tombes dont nous avons parlé ne sont pas antérieures à l'obole de bronze, à la tête d'Apollon et au taureau à la tête d'homme, qui ont été trouvés avec quelques monnaies de l'*æs rude* à côté d'un soldat qui avait été enseveli avec une lance de fer. Quant à nous, nous n'hésitons pas à croire que les vases publiés par Alexandre Visconti et par le duc de Blacas ne gisaient pas sous la couche de l'éruption volcanique, mais bien au-dessus, et qu'en conséquence ils ne diffèrent aucunement sous le rapport de l'ancienneté de ceux qui viennent d'être trouvés dans les fosses creusées dans la masse du *peperino*; ni l'un ni l'autre n'avaient assisté aux fouilles qui les ont mis au jour, et il résulte même de l'acte notarié dressé en 1817 que, sauf un seul, tous les autres avaient été trouvés brisés; mais si cela est vrai, comment les vases publiés par Visconti et par le duc de Blacas, lesquels à leur dire étaient parfaitement entiers, ont-ils pu être enfouis sous la couche volcanique, et ensuite comment, s'ils ont été réellement trouvés sous cette couche, comment concilier ce fait avec celui dont nous venons d'être en quelque sorte les témoins, de la rencontre de poteries semblables, identiques, aussi grossièrement fabriquées, affectant les mêmes formes, au-dessus de cette couche? Pour sortir de notre embarras, nous devons admettre que Carnavali a vendu en 1817, à des amateurs trop crédules, des vases qu'il n'avait

pas trouvés et qu'il s'était procurés de différentes personnes. Or, tassez dernièrement, Dominico Marini, auquel le père Garucci a mon-ré les planches qui accompagnent le mémoire de M. de Blacas, a re-connu les petits vases placés dans la grande urne funéraire sortie de l'imagination de Visconti comme ayant été conservés dans la maison de son père et vendus à Carnavali par le gonfaliero de Cas-tello, où son père exerçait la chirurgie; quelques autres vases pos-sédés par Carnavali avaient été trouvés en 1816, par les ouvriers de l'architecte Valadier, sur la route d'Albano; et tous sans excep-tion avaient été rencontrés dans le sable volcanique, formé de dé-tritus de roches, nommé *capellaccio* par les Italiens, en un mot, dans un terrain remué ou de transport, ce qui explique pourquoi et comment les vases qu'il renfermait ont été trouvés entiers (1).

De tout ce que nous venons de dire, et notamment de la contra-diction même des témoignages invoqués pour prouver que les vases jadis possédés par M. de Blacas et maintenant la propriété de l'An-gleterre ont été trouvés entiers sous la lave volcanique d'Albano, il résulte qu'il faut, avant d'admettre un fait rare, insolite, le contrôler avec soin, et qu'il y a lieu très-souvent de rapprocher de nous la plu-part des monuments de l'industrie humaine, auxquels nous ne som-mes que trop enclins en ce moment à prodiguer l'antiquité la plus reculée. Si les choses comme les hommes peuvent avoir leur no-blesse, trop souvent nous la faisons remonter trop haut; de titres mal déchiffrés ou de faits mal observés, nous concluons trop hardi-ment; si les uns doutent trop, les autres affirment avec trop d'assu-rance, surtout lorsqu'il s'agit de faits historiques dont la date n'est pas absolument certaine et qui ont pu être empruntés à des traditions

(1) Nous croyons devoir mettre ici en note ce que dit M. de Witte dans ses *Etudes sur les vases grecs* : « Les vases les plus anciens, c'est-à-dire ceux de couleur brune ou grise, sont mal cuits, quelquefois ils ne sont pas tout à fait bruns à l'intérieur. Ils sont faits avec du sable volcanique, grossièrement modelés et décorés à l'exté-rieur de filets, de bossettes en relief, de lignes gravées, de zigzags, de cercles tracés d'une manière maladroite. Tels sont les vases en forme de hutte ou de cabane (*tu-gurium*) trouvés sous des couches de lave, ou plutôt à côté de la lave, aux environs du lac d'Albano, et dont on peut voir des spécimens au Musée grégorien à Rome, au Musée britannique et dans la riche collection de M. le duc de Blacas à Paris. On attribue à ces vases une haute antiquité, puisqu'on les considère comme appartenant aux aborigènes ou habitants autochthones du Latium. Lors de la découverte de ces sortes de cabanes ou huttes de terre, elles étaient enfermées avec d'autres vases, des espèces de petits barils, des coupes plates à une anse, des vases à verser (œnochoe) d'une forme lourde et grossière, dans de grandes urnes de terre garnies de deux anses sur les côtés. »

plutôt qu'à des témoignages *écrits* ou à des monuments *figurés*. Une découverte assez récente, citée par le père Garucci, nous autorise à parler ainsi. Un cultivateur de Marini, nommé *Santi Limiti*, a trouvé en défonçant une vigne située entre le mont Cucco et le mont Crescenzio, à une faible distance de celle qui est la propriété de Gaudenzio Testa dont nous avons eu l'occasion de citer tout à l'heure le nom, dans la couche superficielle de la terre végétale, des monnaies romaines du temps de la république, puis au-dessous des tombes couvertes par de grosses tuiles semblables à celles qui se rencontrent au-dessus et au-dessous des sarcophages de peperino dans la nécropole prénestine, dont quelques-unes portent les noms des fabricants; sous ces tombes existe un ban de peperino remué (*smosso* en italien) ou de transport, dans lequel *Limiti* a rencontré un vase en terre de fabrication grossière, travaillé à la main et portant des stries faites avec le doigt. Ce vase a deux anses et un couvercle. Il y avait auprès quelques fragments d'autres poteries et une lance en cuivre entière, assez bien conservée, longue de 58 centimètres, pointue, à double tranchant, que le père Garucci a cru devoir acquérir comme un objet rare et précieux. Cette lance, qui est polygonale au lieu d'être ronde, avait conservé une partie du manche en bois auquel elle adhérait, fixée par une cheville en bois qui existe encore; ce manche atteint 35 centimètres de longueur et la pointe elle-même 17. Cette arme n'est bien évidemment ni grecque, ni romaine; d'un autre côté elle offre beaucoup de ressemblance avec plusieurs lances trouvées en Angleterre, dont la plus longue atteint 90 centimètres; ne serait-elle pas celtique? n'aurait-elle pas appartenu à un de ces soldats, lesquels, au dire de Denys d'Halicarnasse, ravagèrent le pays situé autour d'Albe, ainsi que le dit positivement cet écrivain dans la phrase suivante : οἱ Κελτοὶ τῇ Ῥώμῃ ἐκ δευτέρου στρατεύσαντες τὴν χώραν τὴν Ἀλβανὴν ἐπόρθουν. Je sais que Niebuhr, livre IV de son *Histoire romaine*, a nié cette seconde invasion des Gaules, dans laquelle le ravage des campagnes d'Albe-la-Longue eut lieu; mais Tite-Live, livre VII, 11, atteste la même chose en ces termes : *Fœdæ populationes in Lavicano Tusculanoque et Albano agro sunt factæ*, et Polybe va plus loin en fixant la date de cette guerre trente ans après la prise de Rome : παραγενομένων δὲ πάλιν τῶν Κελτῶν εἰς Ἄλβαν στρατεύματι μεγάλῳ μετὰ τὴν τῆς πόλεως κατάληψιν ἔτει τριακοστῷ, τότε μὲν οὐκ ἐτόλμησαν ἀντεξαγαγεῖν Ῥωμαῖοι τὰ στρατόπεδα· διὰ τὸ, παραδόξου γενομένης τῆς ἐφόδου, προκαταληφθῆναι, καὶ μὴ καταταχῆσαι τὰς τῶν συμμάχων ἀθροίσαντας δυνάμεις. « Annis inde elapsis triginta ab occupata urbe, iterum Galli magno cum exercitu Albam

usque progrediuntur, cum quidem Romani, quod inopinata hac invasione ipsorum conatus hostis anteverterat, neque satis cito sociorum auxilia contrahi potuerant, ire contra non sunt ausi. » Il est donc permis de conclure, si ce n'est avec certitude, du moins avec une apparence de vérité, que la lance en question a pu appartenir à l'un des envahisseurs, qui comme tant d'autres et après tant d'autres a trouvé la mort aux lieux mêmes où lui-même l'avait portée.

P. Nicard.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES D'ATHÈNES

Les inscriptions qui suivent ont été trouvées au mois de février dernier, sur l'emplacement d'une maison en construction (maison Vouros), rue du Stade, entre la Monnaie et le *Vouleftirion* (Chambre des députés). Il est toujours intéressant de recueillir les faits de cette nature, qui peuvent servir à fixer, ou du moins à rectifier la ligne du mur d'enceinte d'Athènes. Quelques observations nouvelles permettent de modifier sur certains points le tracé des murs antiques.

Le plan de Forchhammer (1841) (1) faisait passer l'enceinte par une ligne qui enfermait le palais du Roi, l'ancienne École française, et coupait, en se dirigeant vers la Banque, le boulevard de l'Université et la rue du Stade. Le plan de M. Curtius (1868) (2) change un peu le tracé; il fait infléchir la ligne d'enceinte vers le palais du Roi, et laisse en dehors la plus grande partie de la rue du Stade, que le mur de la ville antique couperait à la hauteur des écuries royales. Les découvertes de vases (3) et de bas-reliefs faites récemment, quand on creusait les fondations de deux maisons voisines de l'ancienne École française, autorisent à modifier le plan de M. Curtius. La ligne des murs antiques doit descendre jusqu'à la place de la Constitution, et laisser en dehors les maisons qui bordent la place. Les stèles avec inscriptions trouvées dans les fondations de la maison Vouros confirment le tracé de M. Curtius pour la portion du mur qui longe la rue du Stade. On ne saurait assez appeler l'attention sur ce point, à savoir qu'il importe de noter chacune des découvertes faites à Athènes si fréquemment. Insignifiants en apparence, ces faits ont leur valeur si on prend soin de les rapprocher et de les inscrire au fur et à mesure sur la carte d'Athènes.

(1) *Topographie von Athen*, Kiel, 1841. Voir le plan.

(2) *Sieben Karten zur Topographie von Athen*, pl. 3.

(3) C'est là qu'on a trouvé le beau vase de Myrrhine publié par M. Ravaisson dans la *Gazette archéologique* de MM. de Witte et Lenormant.

L. Dardel sc. Imp. Ch. Chardon ainé Paris

LA FIGURE DU SIPYLE. Connue sous le nom de Niobé.

Voici la description des stèles de la maison Vouros. Nous avons négligé deux fragments de stèles anépigraphes, qui portaient sans doute des inscriptions peintes.

1° Stèle ronde. Marbre bleu de l'Hymette; brisée dans la partie supérieure. Hauteur du fragment, 0m,31.

ΝΥΜΦΙΟΣ
/////ΕΜΙΣΤΟΚΛΕΟΥΣ
/////ΜΕΙΛΗΣΙΟΣ

Νύμφιος
Θ]εμιστοκλέους
Μ]ειλήσιος

2° Stèle plate. Largeur, 0m,27. Lettres maigres, peu entaillées; presque un *graffito*.

ΕΥΝΟΙΣ

Εὐνοίς ne se trouve pas dans Pape; on connaît la forme Εὔνους.

3° Fragment d'architrave (?) avec une moulure en cavet; marbre blanc. Hauteur, 0m,14; largeur, 0m,49.

ΚΛΑΥΔΙΩΙΚΛΕΑΡΧΩΠ/////
ΠΗΙΟΠΟΛΙΤΗ · ΚΛΣΙΝ/////
ΦΟΣΚΑΙΛΑΡΚΙΑΑΡΧΕΛ/////

Κλαυδίῳ Κλεάρχῳ Π[ομ
πηιοπολίτῃ · Κλ. σ[υνάδελ
φος? καὶ Λάρκια Ἀρχελ[άου.

Ligne 2. Πομπηιοπολίτῃ. Cette forme se trouve dans une inscription publiée par M. Langlois, *Inscriptions de Cilicie*, 89, l. 6, 7 : Πομπηϊο-πολιτῶν τῆς Κιλικίας ἡ πόλις.

Ibid. La dernière lettre paraît être un N. La lecture συνάδελφος est vraisemblable.

4° Stèle avec fronton triangulaire et acrotère (v. Pervanoglou, *Grabsteine*, pl. I, forme 10). Au-dessous, un arc en plein cintre, entre deux rosettes. La stèle est brisée en deux morceaux, à l'extrémité supérieure des pilastres qui supportent l'arc (1).

(1) Hauteur totale de la stèle, 1m,51; largeur, 0m,63.

Le bandeau qui sépare le fronton de l'arc porte l'inscription suivante :

ΙΛΑΡΑΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥΜΕΙΛΗΣΙΑ
ΑΛΥΠΟΥΤΟΥΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ
·ΣΦΗΤΤΙοΥΓΥΝΗ

Ἱλάρα Μητροδώρου Μειλησία
Ἀλύπου τοῦ Μητροδώρου
Σφηττίου γυνή.

Le corps de la stèle offre la représentation suivante :

Au milieu, une femme debout, vue de face, drapée dans un himation ; la main gauche est enveloppée dans les plis; la droite, ramenée sur la poitrine, tient un des pans du manteau. A droite, une jeune fille, tournée à gauche, les cheveux courts, les deux mains croisées sur la poitrine, regarde le premier personnage. A gauche, une petite fille, tournée à droite, en chitôn à manches très-courtes, tient dans la main un coffret. Les proportions de cette figure, très-exiguës, ne sont pas en rapport avec celles des autres personnages.

Travail médiocre, gréco-romain.

5° Grande stèle avec fronton triangulaire, de forme plus aplatie que dans la précédente. Marbre pentélique.

Hauteur, 1^m,65; largeur, 0^m,80.

Au-dessous du fronton, un bandeau divisé en deux par une moulure porte les inscriptions suivantes :

ΔΙΟΝΥΣΙΑ	ΣΥΜΦΕΡ//////
ΔΗΜΟϹΘ(Ε)ΝΟΥϹ	ΑΝΤΙΟΧΟΥ
ΕΚΠΑΙΑΝΙΕWΝ	ΕΞΑΧΑΡΝΕΩ////

Ligne 2. Le lapicide a oublié une lettre au nom de Δημοσθένους, et l'a ajoutée après coup.

Διονυσία	Συμφέρ[ουσα
Δημοσθένους	Ἀντιόχου
ἐκ Παιανιέων	ἐξ Ἀχαρνέω[ν.

Le corps de la stèle offre la représentation de deux jeunes filles. L'une à droite, vue de face, porte une tunique dont les manches s'agrafent sur le bras, et un himation qui recouvre la main droite; la main gauche est abandonnée le long du corps et retient un des coins de l'himation.

A gauche, une jeune fille s'appuie sur sa compagne, les jambes croisées, dans l'attitude du repos; ses deux mains, entrelacées l'une à l'autre, posent sur l'épaule de la jeune fille de droite. Elle est vêtue d'une robe transparente, qui colle sur le buste et dessine les formes; la manche, très-courte, tombe sur le bras et dégage l'épaule. Un himation drape la partie inférieure du corps. Les cheveux sont réunis en corymbe. L'attitude est gracieuse et les têtes témoignent de quelque soin dans le travail. Mais le style du bas-relief est gréco-romain; les plis de la draperie sont roides et secs.

6° Stèle en forme d'édicule; beau marbre pentélique. Sur le bandeau, l'inscription suivante :

·ΣΩΣΙΒΙΑ·ΕΥΒΙΟΥ·ΕΚΚΗΦΙΣΕΩΝ

Σωσιβία Εὐβίου ἐκ Κηφισέων (*sic*).

Le bas-relief représente une prêtresse d'Isis, vue de face, tenant de la main droite le sistre, de l'autre une sorte de *situla*. Travail soigné, mais d'une époque déjà basse.

MAX. COLLIGNON.

DEUX INSCRIPTIONS DE CYZIQUE

J'ai reçu de M. Titus Carabella, en même temps que l'inscription en l'honneur de Claude qui a été publiée dans la *Revue* de février 1876, deux autres estampages, l'un d'un texte latin, l'autre d'un texte grec, provenant de ses fouilles de Cyzique ; mon correspondant ne me donne aucun détail sur l'aspect et les dimensions de ces marbres ; il ne me dit point en quel endroit ils ont été trouvés dans le vaste espace occupé par les ruines de l'ancienne ville.

L'inscription latine est incomplète. La fin manque, et sur les seize lignes que permet de compter l'estampage il n'y en a qu'un petit nombre de complètes. Les lignes complètes ont de $0^m,45$ à $0^m,48$ de long, et les traces des seize lignes apparentes donnent pour cette partie du marbre une hauteur de $0^m,45$. Les lettres ont de $0^m,015$ à $0^m,02$, les C, F, I et S dépassant souvent la ligne.

Le texte latin contient toute la première partie, tout le protocole d'un sénatus-consulte rendu sous Antonin, à la demande des Cyzicéniens, pour leur confirmer les privilèges du néocorat.

Voici ce que donne l'estampage (1) :

1.

TIONEKYZICENOR · EXASIA
IDICVNT · VT · CORPVSQVODAPPELLATVRNE
ONETHABENTINCIVITATESVAAVCTORITATE
RDINISCONFIRMETVR . SCRI
RVNT · M · AELIVS · IMP · TITIAELI
TONINI · F · PAP · AVRELIVS · VE

(1) Nous avons mis des points là où nous en trouvons sur l'estampage. Il y en a après toutes les abréviations et, en général, là où le sens est suspendu.

S·M·F·GAL·VERVS·M·HOSIDIVS
M·F A·M·ANNIVS·M·F·GAL·LIBO·Q
·POMP Q·F·HOR·BASSIANVS·L·FL·L·F·
QVIR·IVLIANVS·L·GELLIVS·L·F·TER·SEVERVS
Q·SENTENTIA·DICTA·AB·APPIO GALLO
COS·DESIG·RELATIONE·IIII·CONCEDENE
IMP·CAES HADRIANOAN
TO I·RELATIONE·SVA
OS·EX·ASIA
PELI T

Voici comment nous complèterions quelques-unes des lacunes :

S(enatus) C(onsultum) de condi]tione Kyzicenor(um) ex Asia
qu]i dicunt ut corpus quod appellatur Ne-
ocor]on et habent in civitate sua auctoritate
amplissimi o]rdinis confirmetur. Scrib-
endo adfue]runt M(arcus) Aelius Imp(eratoris) Titi Aeli
Hadriani An]tonini f(ilius) Pap(iria) Aurelius Ve-
[rus]s M(arci) f(ilius) Gal(eria) Verus M(arcus) Hosidius
M(arci) f(ilius) [Get]a M(arcus) Annius M(arci) f[ilius] Gal(eria) Libo Q(uintus)
Pomp[onius] Q(uinti) f(ilius) Hor(atia) Bassianus L(ucius) Fl(avius) L(ucii) f(ilius)
Quir(ina) Julianus L(ucius) Gellius L(ucii) f(ilius) Ter(entia) Severus.
Q(uod) sententia dicta ab Appio Gallo
cons(ule) desig(nato) relatione quarta concedente
Imp(eratore) Caes[are Tito Aelio] Hadriano An-
to[nino Augusto qu]i relatione sua
Kyzicen]os ex Asia

Il nous est impossible de savoir quelle était la teneur du sénatus-consulte. L'acte s'interrompt au moment où commence l'exposition de l'avis ouvert par Appius Gallus, dans une séance du sénat présidée par l'empereur Antonin, après que trois autres affaires eurent été discutées et réglées.

Le protocole n'en contient pas moins diverses particularités curieuses à relever.

La formule *qui dicunt ut*, pour « qui demandent que, » est singu-

lière. L'examen de l'estampage ne permet pourtant pas de la révoquer en doute.

Sept sénateurs prennent part à la rédaction de l'acte. Le premier nommé est le futur empereur Marc-Aurèle, et la série de ses noms contient une mention qui paraît unique en son genre. Quoique fils adoptif de l'empereur et ainsi promis à la succession impériale, Marc-Aurèle est ici désigné, comme les autres signataires de l'acte, par le nom de sa tribu ; il est inscrit dans la tribu Papiria. Ce trait nous conduit à placer le vote de ce sénatus-consulte avant l'année 147, où Marc-Aurèle est revêtu de la puissance tribunicienne. Nous avons de nombreuses inscriptions de Marc-Aurèle associé ainsi à l'empire, et dans aucune ne se retrouve cette mention de la tribu. Notre sénatus-consulte appartiendrait donc à l'une des années comprises entre 139 et 147. Nous apprenons de plus, ainsi, que la famille Aurelia, dans laquelle Marc-Aurèle était entré par l'adoption, appartenait à la tribu Papiria.

Les personnages qui paraissent ensuite ne nous sont pas connus ; mais ils portent des noms qui reviennent souvent dans les listes consulaires de cette époque. Un Julius Verus est placé par Borghesi, dans ses *Fastes*, parmi les *consules suffecti* d'année incertaine, sous Antonin. Le dernier Hosidius Geta que nous trouvions sur les listes consulaires est de l'année 47 de notre ère. Borghesi attribue au règne d'Antonin le Pieux un M. Annius L. f. M. n. Sabinus Libo, que le prénom de son père empêche de confondre avec le nôtre. Nous trouvons sous Trajan un T. Pomponius Bassus légat de Galatie (1) ; il a donc été consul dans les dernières années de Domitien. Le *Q. Pomponius Bassianus Q. f.* de notre inscription ne peut, à cause du prénom, être le fils, mais il pourrait être le petit-fils ou le neveu de ce personnage assez considérable. Les noms des deux sénateurs suivants ne se trouvent point dans les fastes de cette époque.

L'Appius Gallus, consul désigné, sur la proposition de qui paraît avoir été voté le sénatus-consulte qui nous occupe, n'est point un des consuls ordinaires de cette époque ; mais ce n'est pourtant pas tout à fait un inconnu ; ce doit être l'un des deux consuls dont le nom figure en raccourci dans un diplôme militaire trouvé à Crémone et ainsi daté : *Marcello et Gallo consulibus* (2). Par l'examen des noms des témoins qui interviennent pour légaliser l'extrait de la loi remis au soldat, M. Mommsen avait été conduit à rapprocher ce diplôme de

(1) Perrot, *De Galatia provincia*, p. 111 et suiv.
(2) *C. I. L.*, III, p. 883.

celui qu'il donne à la page précédente et qui est de 157 ; mais ce fait que Marc-Aurèle paraît ici comme simple sénateur ne nous permet pas de descendre jusqu'à cette seconde partie du règne d'Antonin, où le fils adoptif de l'empereur avait reçu ce que Vopiscus appelle *pars maxima regalis imperii* (1). Il convient donc de remonter d'une dizaine d'années en arrière. Dans un diplôme de 154 (2), tout comme dans celui de 157, six noms de témoins sur sept sont les mêmes que dans celui qui est daté par Marcellus et Gallus, et deux de ces noms paraissent déjà dans un diplôme de 134 (3). Ce n'est donc pas manquer à la vraisemblance que de supposer, malgré cette ressemblance des noms, un intervalle d'une dizaine d'années environ entre le diplôme où figure le nom de Gallus et celui de 154. Nous appuyant à la fois sur l'indice que nous fournit notre inscription de Cyzique et sur le diplôme de Crémone, nous aurions donc à placer désormais Appius Gallus parmi les *suffecti* incertains des premières années du règne d'Antonin, entre 138 et 147. Plus on se rapprochera de l'avènement d'Antonin, plus on sera peut-être près de la vérité ; à mesure que Marc-Aurèle, consul dès 140, à dix-neuf ans, s'approchait du souverain pouvoir, il aura été moins souvent confondu ainsi avec la foule des sénateurs et, malgré sa simplicité et sa modestie, le prestige des destinées qui lui étaient promises et des honneurs qui lui étaient conférés avant l'âge l'aura, presque à son corps défendant, tiré des rangs et mis hors de pair. Nous croirions volontiers ce sénatus-consulte de la première ou de la seconde année du règne d'Antonin, alors que ce pouvait être un hommage rendu au jeune fils de l'empereur, tout récemment entré au sénat, de faire figurer son nom en tête d'un acte destiné à l'une des plus célèbres cités de cette Asie grecque dont les souvenirs et les œuvres parlaient si haut à l'âme de Marc-Aurèle, toute nourrie des leçons de la philosophie hellénique.

2.

Voici ce que m'écrit M. Carabella du texte grec, dans une note jointe à l'estampage : « Le marbre est creusé lisse à une profondeur de 0m,045 dans le bas, de 0m,025 en haut. Pas la moindre scène funéraire comme il s'en trouve d'ordinaire sur les stèles. C'est la

(1) Tacite, I.
(2) *C. I. L.*, III, p. 881.
(3) *C. I. L.*, III, p. 878. Ce sont ceux de T. Julius Felix et de C. Julius Silvanus.

seule de ce genre que j'aie jamais vue. C'est un cadre sans tableau. On ne saurait admettre une économie de main d'œuvre. Le marbre est soigné et entièrement achevé. » L'inscription occupe un espace de 0m,20 sur 0m,40. Au-dessus avait été préparé, pour recevoir un bas-relief qui n'a jamais été exécuté, un champ de 0m,35 de haut sur 0m,30 de large. Les lettres ont 0m,02 de haut. Les formes en sont celles de l'époque romaine.

ΜΙΚΚΗΣΟΥΝΟΜΑΜΟΥΝΟΝΕΧΕΙ
ΤΑΦΟΣΕΥΣΕΒΕΕΣΔΕ·ΨΥΧΗΝΚΑΙΠΕ
ΔΙΩΝΤΕΡΜΟΝΕΣΗΛΥΣΙΩΝ·ΤΟΥΤΟΣ
ΟΦΡΟΣΥΝΗΣΕΛΑΧΕΝΓΕΡΑΣΑΜΒΡΟΣΙΗ
ΔΕ·ΣΩΜΑΤΟΣΥΒΡΙΣΤΗΣΟΥΚΕΠΑΤΗΣΕ
ΡΟΝΟΣ·ΑΛΛΑΝΥΜΦΗΣΙΜΕΤΕΥΣ
ΕΣΙΚΑΘΗΤΑΙ.ΑΝΕΡΟΣΕΝΜΝΗΜΗ
ΑΦΥΛΑΣΣΟΜΕΝΗ

Μίκκης οὔνομα μοῦνον ἔχει
τάφος, εὐσεβέες δὲ ψυχὴν · καὶ πε-
δίων τέρμον' ἐς Ἠλυσίων τοῦτο σ[α-
οφροσύνης ἔλαχεν γέρας, ἀμβροσίη[ν
δέ. Σώματος ὑβριστὴς οὐκ ἐπάτησε
χ]ρόνος, ἀλλὰ νύμφησι μετ' εὐσ-
εβ]έσι καθῆται, ἀνέρος ἐν μνήμῃ
κάρτ]α φυλασσομένη.

Ce sont là trois distiques où, sauf le dernier, la prosodie, malgré quelques fautes de quantité, est encore plus respectée que dans quelques textes analogues; mais cette correction métrique n'est obtenue qu'à l'aide de chevilles et aux dépens de la correction grammaticale.

Voici comment ils se rétablissent.

Μίκκης οὔνομα μοῦνον ἔχει τάφος, εὐσεβέες δὲ
ψυχὴν, καὶ πεδίων τέρμον' ἐς ἠλυσίων
τοῦτο σαοφροσύνης ἔλαχεν γέρας, ἀμβροσίην δέ.
σώματος ὑβριστὴς οὐκ ἐπάτησε χρόνος,
ἀλλὰ νύμφησι μετ' εὐσεβέσι καθῆται
ἀνέρος ἐν μνήμῃ κάρτα φυλασσομένη.

Tout l'intérêt de ce texte, c'est qu'avec beaucoup d'autres du même temps il montre quelle place occupaient alors dans l'âme des hommes ces espérances et ces promesses de la vie future. C'est ce dont permettra de mieux se rendre compte le supplément à l'Anthologie, le recueil d'inscriptions métriques lapidaires que M. Cougny prépare pour la bibliothèque grecque-latine de Didot. Voici comment on pourrait essayer de traduire ces vers.

« Le tombeau ne possède de Mikkè que son nom ; les âmes pieuses ont son âme. Arrivée au but, dans les Champs-Élysées, elle y a reçu le prix de sa vertu, l'immortalité. Le temps qui outrage le corps n'a pu la fouler aux pieds, mais elle siége avec les femmes pieuses, et elle se survit aussi dans la mémoire de son époux. »

Au lieu de κάρτα, au vers 6, on pourrait restituer πιστά, fidèlement, ou αἰνά pour αἰνῶς; les versificateurs n'y regardent pas de si près, comme le montre le vers 5, auquel il manque plus d'un pied. A la fin de la ligne 4 je rétablis un N, quoique je n'en voie pas trace sur l'estampage ; le H n'atteint pas tout à fait la fin de la ligne, et sans cette addition la phrase n'a pas de sens. Remarquez le sens d'εὐσεβῶν; c'est l'assemblée des bienheureux. On pourrait presque traduire « les saints, les saintes ».

G. PERROT.

MARQUES D'OUVRIERS GRECS

A SALONIQUE (1)

Les murs byzantins de Salonique, près des portes du Vardar et de Kalamarie, reposent sur des assises en grands blocs de marbre qui proviennent d'un théâtre antique. Le profil de ces pierres en indique clairement l'origine. Rien, dans leur aspect général, ne les distingue des gradins des autres théâtres grecs : mais une circonstance assez imprévue leur prête un intérêt à part : leur parement antérieur, qui est demeuré à l'état d'ébauche, présente, au milieu des aspérités de la taille provisoire, des lettres d'une exécution plus ou moins grossière, tantôt isolées, tantôt groupées par deux, ou même enchevêtrées en forme de monogrammes. Si l'on rétablit par la pensée ces inscriptions dans leur situation primitive, on reconnait qu'elles ne se présentaient pas toutes dans la position habituelle de l'écriture : les unes étaient debout, d'autres couchées, quelques-unes même renversées le bas en haut. — Quel sens doit-on attribuer à ces singuliers signes? Ils étaient trop irréguliers pour servir au classement des spectateurs. Ils n'ont pas été gravés à la carrière, car souvent ils occupent la position β où la pierre est assez profondément fouillée. Ce ne sont pas des repères de pose, car le petit nombre de ceux qui se prêtent à une lecture assurée ne contiennent autre chose que des abréviations de noms propres. Une seule hypothèse paraît donc admissible : c'étaient des marques de tailleurs de pierre. En voici la reproduction :

(1) Cette note aurait dû paraître avant celle que contient le numéro précédent, sur les *marques d'ouvriers byzantins*. C'est par suite d'une erreur de mise en pages qu'elle est venue la seconde, au lieu d'être donnée la première. (*Rédaction.*)

1° *Inscriptions près de la porte du Vardar.*

1. ΚЄ Gravé sur la face β.
2. ΚЄ\ Id. N'est probablement qu'une variante de 1.
3. ΛΒ Sur le bandeau α.
4. Id. Sur la face β.
5. ꓭΛ Id. N'est peut-être qu'une variante de 4.
6. ///Χ/// Id.
7. ⲁ Sur le bandeau α.
8. ‹ΙΙ Id.
9. Ο Id.
10. Λ Id.
11. ΛΠΑ Id.
12. ΠΑ Id. (π et α réunis). Se retrouve sur trois pierres différentes.
13. ΠΑ Id. Paraît n'être qu'une variante de 12.
14. { ΠΑ Sur le bandeau α. / Φ Sur la face β. } Les deux marques tracées sur une même pierre.
15. Φ Sur la face β.
16. ⅃ɘ-ɔɔ·ɔΥΘ Sur la face β. Inscription renversée. Doit se lire : Θλεσ[ου]εργ[ον] (ouvrage d'un ouvrier dont le nom commençait par les lettres Θλες).
17. ΘΛЄСЄΡΓ///////ϹΥ Sur la face β. Même inscription, gravée de la même main. L'écriture, ici, se présente dans sa position normale. Deux lettres isolées, à peine lisibles.

2° *Inscriptions près de la porte de Kalamarie.*

18. ΠΙ Gravée en β.
19. ⳁΕΛ Id. Se retrouve sur quatre pierres différentes.
20. Η Gravée en α.

21. ΗΛCOY Id. Nom d'ouvrier écrit au génitif. Le mot ἔργον, explicitement indiqué aux inscr. 16 et 17, est ici sous-entendu.

22. Λ////////Φ Y Λ Gravée en α.

23. ΛΗ ΔΙΟ Gravée en α. Se distingue des autres inscriptions par la beauté des lettres et la correction de la gravure.

Telles sont les marques que j'ai pu recueillir. Beaucoup d'autres sont illisibles; plusieurs ont été récemment détruites; et celles-ci vont elles-mêmes disparaître avec les murs, que l'autorité turque fait en ce moment abattre. — Il est aisé, ce me semble, de saisir dans ces sigles la pensée qui les a fait tracer. Certes le tailleur de pierre, en gravant sa marque sur le bloc qu'il avait dégrossi, ne prétendait pas attacher son nom à son modeste ouvrage; il savait que la surface préparée par lui n'était pas un parement définitif, et que d'autres ouvriers, en retaillant sa pierre, effaceraient sa marque; mais il voulait distinguer son propre travail du travail de ses collègues : sa signature devait lui servir de titre lors du règlement des salaires, c'était un élément authentique de la comptabilité du chantier.

Il suit de là, comme conséquence évidente, que les tailleurs de pierre du théâtre de Salonique furent payés à la tâche, non point à la journée. Tel avait été le mode de rétribution admis au Pandrosium. Quelle était la généralité de cette coutume chez les anciens? A quelles catégories d'ouvriers s'appliquait-elle? Était-elle spéciale aux contrées grecques? S'étendait-elle à l'Occident romain? Je n'oserais émettre là-dessus une opinion formelle; du moins je rappellerai qu'il existe des inscriptions fort semblables à celles de Salonique sur les monuments du moyen âge occidental. On en trouve aux cathédrales de Reims et de Strasbourg, aux remparts de Coucy et d'Aigues-Mortes (1); et je pencherais à croire, sous la réserve

(1) La plupart de ces marques du moyen âge ont été publiées dans les *Annales archéologiques* de Didron (2e vol., p. 250; 3e vol., p. 31). — A propos des marques d'ouvriers dans les édifices antiques de l'Occident, je trouve au *Corpus inscr. Rh.* (no 831) la mention de 154 sigles sur les pierres d'un monument romain à Igel : mais les savants éditeurs n'osent affirmer l'origine romaine de ces inscriptions. — Enfin j'ai pu constater, postérieurement à l'envoi de cette notice, l'usage de signer les pierres, dans une très-grande partie de l'Asie Mineure. J'ai relevé des marques lapidaires du genre de celles de Salonique, aux théâtres de Nicée et d'Aezani, aux thermes de Nicomédie, dans les monuments d'Éphèse, de Smyrne, etc.

d'une vérification sérieuse, que ces marques françaises du XIIIe siècle se rattachent aux sigles antiques par la continuité d'une de ces traditions de confréries, si nombreuses et si vivaces au sein des classes ouvrières.

A. CHOISY.

Celles du théâtre de Nicée sont les suivantes :

ΑΓ | ΑΓΟ | Κ | ΜΕ | Π (marque gravée sur 2 blocs différents).

LAR | RAR Υ | ΑΡΙ Χ (reproduite sur 2 pierres) | ΝΔ ΡΟ

Ici l'aspect des sigles est un indice chronologique intéressant ; car, à considérer la beauté de l'appareil et la correction du travail, on attribuerait au théâtre de Nicée une ancienneté que dément le tracé même des caractères.

Salonique, 13 septembre 1875.

NOTE

SUR UN

CIMETIÈRE MÉROVINGIEN

DÉCOUVERT A PARIS, PLACE GOZLIN

Les travaux entrepris aux abords de Saint-Germain-des-Prés pour le percement du boulevard Saint-Germain ont amené la découverte d'un cimetière mérovingien, que l'administration municipale, soucieuse, comme ses devancières, de recueillir les moindres faits concernant l'histoire de la cité, a pris soin de faire fouiller en détail sous l'intelligente direction de M. Vacquer.

Depuis assez longtemps déjà l'existence de tombes anciennes avait été signalée dans l'angle nord-ouest de la place Gozlin, au point de rencontre du boulevard et de la place. Une première fouille avait été faite dans l'été de 1874 ; elle avait donné des résultats assez intéressants (1), mais une grande partie du cimetière étant alors engagée sous les constructions voisines, M. Vacquer avait dû se contenter d'une exploration succincte et remettre la suite de ses recherches à une occasion plus favorable. Cette occasion vient de se présenter à la suite des grands travaux d'édilité exécutés dans ces derniers mois, et de la démolition de la plupart des bâtiments devant lesquels M. Vacquer avait dû s'arrêter, il y a deux ans.

Les dernières fouilles jointes aux précédentes ont fait découvrir environ cent cinquante tombes, toutes groupées le long de l'ancien

(1) Ils sont consignés dans le rapport adressé au préfet de la Seine par M. Vacquer (*Journal officiel* du 20 août) et dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1874, p. 36.

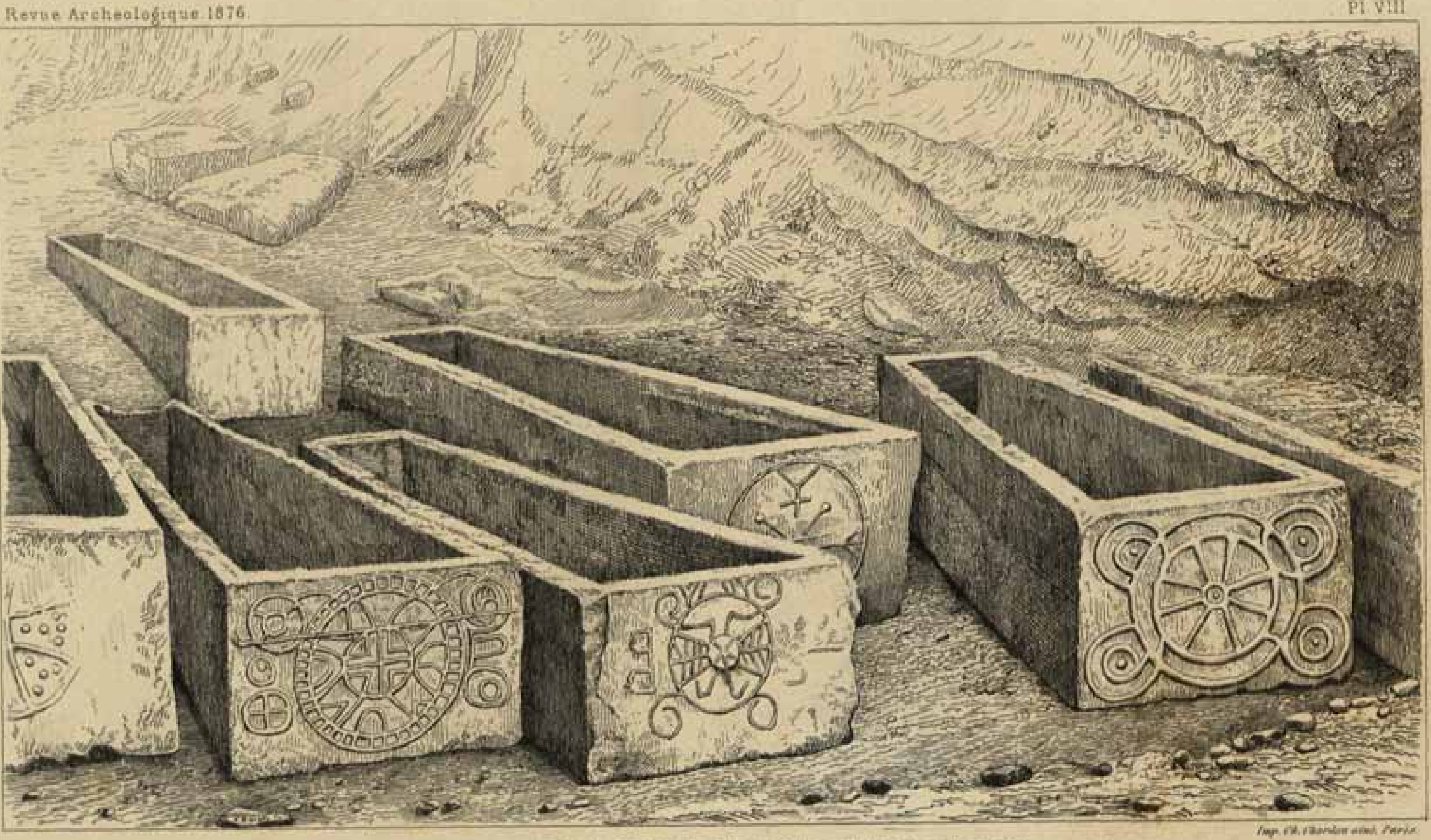

Imp. Ch. Chardon aîné, Paris.

CERCUEILS MÉROVINGIENS TROUVÉS À St GERMAIN DES PRÉS

enclos de l'Abbaye, dans l'espace compris entre l'emplacement de la célèbre prison où eurent lieu les massacres de Septembre, et l'extrémité du terrain qu'occupait naguère encore la grande salle, si remarquable par sa charpente, dont une tradition certainement erronée prétendait faire le lieu des séances du tribunal révolutionnaire pendant les massacres. Mais ce n'est probablement pas là toute l'étendue du cimetière. Il devait sans doute se prolonger jusqu'à la rue Gozlin, et tout porte à croire que sous le groupe de maisons qui borde le côté nord de cette rue la terre recèle encore de nombreuses sépultures (1). Peut-être aussi en trouvera-t-on dans le jardin qui entoure une partie du chevet de l'église. Espérons que l'administration ne tardera pas à mettre M. Vacquer à même de continuer les recherches qu'il a si bien dirigées jusqu'ici et qu'il m'a permis de suivre avec une obligeance dont je ne saurais trop le remercier.

Le cimetière de la place Gozlin a fourni un grand nombre de sarcophages de plâtre, quelques-uns en maçonnerie, et un ou deux en pierre ; plusieurs corps avaient été inhumés en pleine terre.

Tous ces tombeaux étaient orientés, la figure tournée vers le levant, suivant la coutume générale à l'époque barbare.

Dans beaucoup d'endroits les tombes étaient superposées sur deux et même trois rangs. C'est un fait qui s'est rencontré dans bon nombre d'autres cimetières mérovingiens (2).

Des tombeaux de pierre, je ne dirai rien. Ils étaient peu nombreux et ne présentaient aucun caractère bien spécial. Quant aux tombes en maçonnerie, elles paraissent appartenir à une époque plus récente

(1) On a trouvé jadis à l'extrémité de la rue Taranne, du côté de la rue des Saints-Pères, un certain nombre de tombeaux mérovingiens, mais ils ne paraissent pas avoir fait suite au groupe dont je m'occupe ici; car dans la partie du boulevard Saint-Germain comprise entre la rue d'Erfurth et la rue Bonaparte on n'a rencontré aucune tombe.

(2) L'abbé Cochet a trouvé jusqu'à trois rangs de sépultures dans le cimetière franc de Londinières (*Norm. souterr.*, p. 209). Il a fait à ce sujet une observation qui me paraît demander une petite correction. « Il est probable, dit-il en parlant de ces superpositions de sépultures, que cela avait eu lieu par ignorance ou par mégarde; car les idées et les mœurs de ce temps, formulées dans la loi salique et confirmées par les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs, défendaient expressément de remuer les os des défunts et de placer un mort sur un autre mort : « Si quis « mortuum hominem aut in nauffo aut in petra, quæ vasa ex usu sarcophagi dicun- « tur, super alium miserit.... culpabilis judicatur! » (*Lex Salica*, tit. 17, § 1.) Or ce texte me paraît interdire seulement de renfermer plusieurs corps dans le même sarcophage, ou mieux encore d'introduire un second corps dans un cercueil déjà occupé. Il ne s'applique pas au cas rencontré par l'abbé Cochet à Londinières, ou par M. Vacquer à Paris.

et n'ont rien offert qui valût la peine d'être noté. Il n'en est pas de même des cercueils de plâtre.

Les tombeaux de plâtre, tout le monde le sait, ont été employés un peu à toutes les époques : l'abbé Cochet en a trouvé en Normandie, à Beaunay, en 1840 ; à Montreuil-en-Caux, en 1846 (1) ; à Martot, en 1851-1855 (2) ; à Ouville-la-Rivière, en 1854 (3) ; à Caudebec, en 1855 (4) ; M. Guilmeth en a trouvé à Haudricourt, près d'Aumale (5) ; et M. Corrard de Bréban, dans le département de l'Aube (6) ; enfin, plusieurs textes cités par l'abbé Cochet prouvent que cet usage, commun aux Burgondes et aux Francs, a persisté jusqu'au XIII^e siècle (7).

L'emploi des cercueils de plâtre est donc un fait constant et général. Toutefois, il ne faut pas croire qu'il soit extrêmement commun. Dans la plupart des lieux où on en a rencontré, ils se trouvaient en très-petit nombre comparativement aux autres modes de sépulture.

Au contraire, dans le cimetière de Saint-Germain-des-Prés, les cercueils en plâtre sont en très-grande majorité. Ce sont les autres modes de sépulture qui forment la très-rare exception. Le fait, du reste, est peu étonnant ; la qualité et la quantité du plâtre fourni par les carrières qui entourent Paris l'expliquent suffisamment. Aussi a-t-on plus d'une fois rencontré des cercueils du même genre en plusieurs endroits de Paris ou des environs. Tout récemment, en creusant les fondations de la future église du Sacré-Cœur à Montmartre, on en trouvait un groupe important non loin du chevet de l'église Saint-Pierre (8). Dans les fouilles si fructueuses exécutées par M. Vacquer à Saint-Marcel, on en a recueilli un grand nombre ; et l'on peut voir dans la grande salle des Thermes, au Musée de Cluny, entassés pêle-mêle, — sans même un numéro d'ordre, — les fragments curieux d'une dizaine de monuments du même genre, ramassés à diverses époques sur différents points de Paris. Enfin, on en a trouvé au siècle dernier, dans le chœur de l'église de Châtenay près

(1) *Norm. souterr.*, p. 408.
(2) *Sépult. gaul., rom. et franques*, p. 124.
(3) *Ibid.*, p. 142.
(4) *Ibid.*, p. 113.
(5) *Norm. souterr.*, p. 408.
(6) *Congrès arch. de France à Troyes*, 1853, p. 115.
(7) *Norm. souterr.*, p. 408, 409.
(8) M. de Longpérier en a dit quelques mots à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 21 mai 1875.

de Bagneux (1), et plus anciennement, dans les travaux exécutés en 1656 dans le chœur de Saint-Germain-des-Prés (2).

On voit donc que la découverte faite place Gozlin n'était pas sans précédents. Elle a, malgré cela, par le nombre des tombes et par la variété des ornements qu'on y a relevés, une importance toute particulière.

Les cercueils du boulevard Saint-Germain ont la forme si commune d'une auge à parois verticales, rétrécie à l'une des extrémités. Ils étaient fermés par une dalle de plâtre, que le poids des terres a souvent enfoncée. La plupart ont à la tête un ornement en forme de rosace, beaucoup en ont un pareil aux pieds; quelques-uns ont leurs parois extérieures complétement couvertes de dessins grossiers. Le plus petit nombre n'offre aucune trace de décoration.

Cette ornementation est un des traits caractéristiques des cercueils de Saint-Germain-des-Prés, ou plutôt des cercueils parisiens, car on en a trouvé des exemples tout à fait semblables à Montmartre, à Saint-Marcel, à Saint-Germain-l'Auxerrois, etc.; tandis que, à ma connaissance du moins, on n'a jamais signalé de monuments du même genre ailleurs qu'à Paris (3).

Il m'a donc paru intéressant de réunir les dessins de quelques-uns des types les plus curieux ou les mieux conservés.

La planche jointe à cette notice (VIII) représente un groupe de quatre tombes dans la position même où elles ont été découvertes. A côté de l'une d'elles (la 1re à gauche), on a trouvé un cercueil d'enfant, fait utile à noter, car il prouve que ce cimetière n'était pas seulement destiné aux moines comme on aurait pu le conclure de son emplacement. Il est probable qu'on y enterrait les habitants des maisons éparses sur les domaines de l'abbaye, colons, métayers et autres gens de condition médiocre.

Je ne veux pas fatiguer mes lecteurs de longues descriptions qui leur en apprendront bien moins qu'un simple coup d'œil jeté sur les croquis ci-joints. Je ferai donc seulement remarquer que les motifs choisis par les artistes sont le plus souvent des rosaces de formes très-variées. La croix y figure sous divers aspects. Parfois c'est une croix pattée sans aucun accessoire; dans un ou deux exemples elle

(1) *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. IX, p. 79.

(2) Félibien, *Hist. de Saint-Germain-des-Prés*, p. 351.

(3) Toutes les tombes de plâtre trouvées par l'abbé Cochet, M. Corrard de Bréban et autres archéologues n'offraient aucune trace de décoration.

est accompagnée de deux colombes, comme dans une foule de mo-

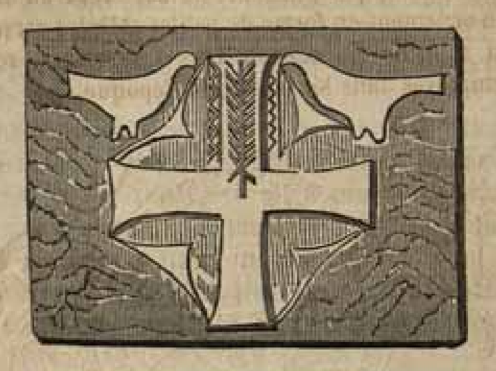

numents chrétiens primitifs. En général elle est encadrée dans une rosace, ou bien elle orne de petits cercles disposés aux quatre coins du panneau. Enfin elle se présente sous des formes variées et généralement peu compliquées, telles qu'en pouvaient tracer des ouvriers guidés par des artistes peu habiles.

Mais, si le symbole des chrétiens se rencontre fréquemment sur ces tombes, il faut reconnaître que rien, dans le plus grand nombre des ornements, ne rappelle le christianisme. Et ce fait me semble à noter, car les archéologues sont trop souvent portés à conclure de l'absence de tout signe chrétien qu'ils ont affaire à des barbares

encore païens, ce qui peut faire vieillir les monuments plus que de raison.

Remarquons, enfin, que plusieurs de ces croix ou de ces rosaces présentent un ornement en forme de petites cellules carrées ou triangulaires, qui rappelle les cloisonnages à verroterie rouge, si fréquemment employés dans les bijoux de l'époque.

J'ai dit que plusieurs de ces cercueils étaient également décorés sur le côté. Cette décoration, tout à fait rudimentaire, consiste en compartiments carrés remplis de dessins barbares, parmi lesquels dominent les feuilles de fougère. Dans un ou deux de ces compartiments on remarque une figure humaine, les bras étendus, aussi gauchement dessinée qu'un enfant pourrait le faire; à côté d'elle on voit une sorte de quadrupède. Qu'est-ce que l'artiste a voulu représenter, à quelle scène a-t-il pensé en modelant cette grossière ébauche, il serait peut-être téméraire de le rechercher (1). Mais peu importe; ces monuments, tout barbares qu'ils sont, offrent des types nouveaux ou au moins peu connus; ils sont, par cela seul, dignes d'être étudiés.

(1) Sur bon nombre de boucles mérovingiennes, on voit un personnage dans une posture à peu près semblable, debout les bras étendus, comme dans l'ancienne attitude de la prière; il est généralement accosté de deux animaux, qui ne seraient guère reconnaissables si les inscriptions qui encadrent plusieurs de ces boucles ne nous apprenaient qu'il s'agit de Daniel dans la fosse aux lions (voir Baudot, *Sépult. de Charnay*, p. 149; Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, fig. 248 et 252, et t. II, fig. 254 et 519). Les fabricants de tombeaux de Paris se sont-ils inspirés de ce sujet? Je ne le crois pas, car dans toutes les boucles que je connais Daniel est accompagné de deux lions, tandis que dans les sarcophages que j'ai vus il n'y a qu'un quadrupède à côté du personnage.

Avant d'en finir, il est une question qui se pose naturellement et dont je veux au moins dire quelques mots. Par quel procédé ces cercueils étaient-ils fabriqués? Les façonnait-on de toutes pièces chez le plâtrier, pour les transporter ensuite au lieu de la sépulture, ou bien les moulait-on à l'endroit où on devait les enfouir? La première hypothèse est la plus naturelle; c'est ainsi qu'on agissait avec les tombeaux en pierre, et je ne serais pas éloigné de l'admettre si les cercueils de plâtre n'avaient eu aucun ornement. Mais il ne faut pas oublier que tous ces monuments ont des décorations en relief que le peu de résistance de la matière employée rendait fort susceptibles de se détériorer dans le transport. Le poids des cercueils de plâtre est considérable; il aurait fallu pour les descendre dans la fosse des outils, des cordes, qui auraient certainement occasionné des cassures, des stries, ou autres petits accidents dont on reconnaîtrait la trace. Or je n'ai vu rien de ce genre. Bien au contraire, l'état de conservation de la plupart des ornements me porte à croire que c'est sur place que le cercueil a été fait. Je ne veux pas dire qu'on ait apporté sur les lieux le plâtre en poudre, et qu'on l'ait coulé dans un moule disposé à l'avance dans la fosse. Ce procédé ne serait peut-être pas impraticable; mais une observation de détail me porte à croire qu'on a agi autrement. J'ai remarqué que beaucoup des sarcophages avaient des fissures dans les angles, et qu'un coup assez léger détachait les parois d'un seul morceau, en faisant aux angles une cassure le plus souvent très-nette. Je suis donc disposé à croire que l'on apportait les panneaux isolément et qu'on les montait sur place. En ayant soin de faire l'opération alors que le plâtre était encore frais, on pouvait obtenir une soudure assez complète pour qu'il soit aujourd'hui impossible parfois de voir le point de jonction des panneaux.

Enfin, une dernière observation que m'a suggérée l'honorable M. Vacquer, mais qu'il a seul les moyens de bien faire, consisterait à comparer certains ornements qui se retrouvent sur plusieurs tombes. Il serait intéressant de savoir si le même moule a servi à couler des panneaux à Montmartre, à Saint-Marcel et à Saint-Germain-des-Prés. Peut-être, en ce cas, une étude attentive ferait-elle reconnaître des marques de fabrique, qui permettraient de classer les ateliers de plâtriers parisiens de l'époque mérovingienne.

Je me suis étendu longuement sur les cercueils découverts par M. Vacquer, et je n'ai encore rien dit des objets qu'ils renfermaient. C'est que, contrairement à ce qu'on rencontre d'ordinaire dans les cimetières mérovingiens, le contenu des tombes offre ici bien moins d'intérêt que le contenant. Le nombre des objets recueillis

dans les cercueils de la place Gozlin est très-restreint ; c'est le mobilier ordinaire des tombes mérovingiennes : boucles de bronze, plaques en fer pour le ceinturon, souvent de grande dimension (j'en ai mesuré une qui avait avec sa contre-plaque 0m,32 de long), épingles, colliers de perles, bagues, etc. Mais, je le répète, tous ces objets ont été recueillis en petit nombre. Par une singulière exception aux coutumes de l'époque, on n'a pas trouvé dans ces sépultures une seule poterie, tandis que les nécropoles d'Envermeu, de Charnay, et bien d'autres, fournissaient de nombreux spécimens de la céramique des barbares. Est-ce à dire que dans le territoire parisien on eût abandonné, au VIIe et au VIIIe siècle, l'habitude de mettre des vases dans les tombeaux ? Je ne le pense pas ; car dans un des sarcophages trouvés en 1807, dans l'église abbatiale de Sainte-Geneviève, on trouva, déposés aux quatre coins, des vases de terre jaune (1). Tout récemment, dans les sépultures de Montmartre, contemporaines de celles de Saint-Germain-des-Prés, dans celles de Saint-Marcel, de même date ou de date peu postérieure, on en a trouvé un certain nombre (2). Enfin, les tombeaux découverts à Châtenay au siècle dernier prouvent, si tant est qu'ils appartiennent au XIIe siècle comme le pensait l'abbé Cochet (3), que l'usage de mettre des poteries auprès des cadavres a persisté assez tard dans le pays parisien.

Je n'ai plus, pour finir, qu'un petit fait à signaler. On a trouvé dans une tombe un éclat de silex taillé, affectant la forme de *grattoir*, suivant l'expression admise par les adeptes de la science préhistorique. Or la présence de ce caillou dans la tombe n'est pas accidentelle, car il était posé sur la poitrine du mort, dont les deux mains étaient croisées par-dessus. Quelle a donc pu être l'intention de ceux qui l'ont placé là ? Impossible d'y voir une arme, quoiqu'on trouve assez fréquemment de petits couteaux sur la poitrine des barbares. La dimension de ce silex, sa forme même, interdisent cette supposition. Cette hypothèse écartée, je n'en vois que deux autres. Ce silex n'a pu être qu'une pierre à feu ou un amulette. Or je ne crois pas qu'il puisse avoir servi de pierre à feu, car je m'expliquerais peu la place d'honneur, en quelque sorte, qu'on lui a donnée, et d'ail-

(1) Lenoir, *Statist. monum. de Paris*, p. 51.

(2) Dans les tombeaux des rois mérovingiens trouvés à Saint-Germain-des-Prés en 1656, les bénédictins ne paraissent avoir rencontré aucun vase de terre, du moins ils ne signalent qu'une fiole de verre trouvée dans le tombeau de Childéric (Félib., *Hist. de Saint-Germain-des-Prés*, p. 152).

(3) *Sépult. gaul., rom. et franq.*, p. 375.

leurs il porterait des traces des nombreux coups de briquet qu'il a dû recevoir. Il faut donc probablement en faire un amulette, ce qui confirmerait l'opinion de quelques-uns des savants qui ont déjà signalé la présence de silex dans des tombes mérovingiennes (1). Mais c'est là un détail peu important et dont je me garderai bien de tirer des conclusions exagérées. Si je l'ai inséré ici, c'est que j'ai voulu donner aux lecteurs de la *Revue archéologique* un compte rendu des fouilles de la place Gozlin aussi exact que me le permettaient les renseignements dont je disposais. Je m'estimerai heureux si j'ai réussi à leur inspirer quelque idée de l'intérêt qu'elles ont présenté. Il ne me restera plus qu'à souhaiter que M. le préfet de la Seine fasse promptement installer à l'hôtel Carnavalet les produits de ces fouilles, et qu'il veuille bien accorder aux travailleurs toutes les facilités nécessaires pour les étudier en détail. Peut-être alors quelque archéologue pourra-t-il faire un travail d'ensemble sur les cimetières parisiens de l'époque mérovingienne. Peut-être moi-même pourrai-je leur consacrer une notice moins incomplète que celle qu'on vient de lire.

ROBERT DE LASTEYRIE.

(1) Telle est notamment l'opinion soutenue par M. de Mortillet relativement aux nombreux silex trouvés dans le cimetière mérovingien de Caranda. On peut voir à ce sujet la discussion insérée dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie*, séance du 4 mars 1875. M. Millescamps y cite de nombreux exemples de trouvailles de silex dans des tombeaux mérovingiens (p. 176 et 178). L'abbé Cochet et M. Baudot en avaient signalé depuis longtemps. Ce dernier donne dans les *Sépultures de Charnay*, p. 77, le dessin d'une pierre de même forme et de même dimension que celle dont je m'occupe.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AVRIL

M. Adophe Regnier, rapporteur de la commission du prix Lalande-Guérineau, fait connaître à l'Académie que ce prix a été décerné à M. James Darmesteter, pour son essai intitulé : *Haurvatât* et *Ameretât*, mémoire relatif à deux des Amschaspands de l'Avesta. M. de Saulcy annonce à l'Académie que M. Chabas est parvenu à déterminer une nouvelle date dans l'histoire primitive de l'Égypte, date extrêmement importante, puisqu'elle se rapporte au règne de Menchérès. Cette date tombe dans l'intervalle qui sépare l'an 3010 de l'an 3007 avant notre ère. M. de Saulcy a refait les calculs de M. Chabas, il les trouve exacts. Ainsi serait définitivement fixée l'époque de la construction des grandes pyramides, et Ménès appartiendrait bien, comme d'autres calculs l'avaient fait penser, au xxxx^e siècle avant Jésus-Christ.

M. de Witte communique une note de M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, sur un nouveau miroir grec orné de dessins au trait. Ce miroir constituerait le septième de même espèce connu jusqu'ici.

M. E. Egger lit un mémoire sur ce que nous ont appris les anciens relativement aux catalogues des bibliothèques d'Alexandrie et de Pergame. Il y a lieu de croire, dit le savant académicien, qu'on pourra retrouver quelques fragments de ces catalogues, dans les papyrus ptolémaïques que les fouilles nous découvrent chaque jour.

M. N. de Wailly communique des fragments d'une notice sur six manuscrits contenant l'ouvrage anonyme publié en 1837, par M. Louis Paris, sous le nom de *Chronique de Rains*. Il montre que ces manuscrits se divisent en deux familles, et que, comme M. Victor Leclerc avait su le reconnaître, l'ouvrage était destiné à être débité par un ménestrel en présence de la foule.

M. Joseph Halévy reprend la question de l'*origine de l'écriture cunéiforme* et du vrai caractère de l'*idiome* dit *accadien*. Il persiste dans l'opinion déjà exprimée par lui que l'idiome dit accadien n'appartient point à la famille ouralo-altaïque comme on le croit généralement, et que le syllabaire cunéiforme a été inventé pour un idiome sémitique.

M. Paul Foucard est admis à communiquer un mémoire sur les cultes les plus anciens de Zeus dans le Péloponnèse, d'après des monuments inédits.

M. Ernest Desjardins achève la lecture du mémoire de M. Tissot sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane. M. Tissot y démontre l'identité de Kass-el-Faraoun avec la colonie romaine de *Volubilis*, et y décrit les ruines de Banasa sur la rive droite du Sbou. Un grand nombre de dessins et la réunion de nombreux documents nouveaux rendent ce mémoire particulièrement intéressant.

L'Académie avait à remplacer M. Firmin Didot, membre libre décédé. M. Charles Nisard a été nommé.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Les journaux italiens nous donnent des détails intéressants sur les découvertes archéologiques qui ont été faites à Rome dans la seconde quinzaine de mars et la première quinzaine d'avril. A l'Esquilin, près de l'église Saint-Antoine, on a trouvé huit fragments de table en bronze donnant une partie du texte en grec et en latin des décrets rendus par des colonies, en l'honneur du légat *Avidius Quietus.*

Près de l'église Saint-Eusèbe, entre les parois d'un sépulcre du sixième ou du septième siècle de Rome, on a recueilli un fragment de peinture murale représentant des faits guerriers de l'histoire romaine. Quelques-unes des figures sont accompagnées de noms, parmi lesquels on distingue ceux de Marcus Fannius et Quintus Fabius. Dans les jardins Lamiani, les ouvriers ont mis à jour une paroi longue de 22 mètres, ornée de fresques représentant des scènes de jardin.

Les parties principales de ces fresques ont été heureusement détachées et transportées sur la toile. Près des rues Manzoni et de la Porte-Majeure, on a exploré quelques chambres d'un édifice privé, dont le pavage était partie en mosaïque blanche et noire, partie en briques. Une de ces chambres contenait deux jolies statuettes de Vénus en marbre de Paros.

Au Macao, la principale découverte a été faite sur l'emplacement du monte della Giustizia. On a trouvé là un oratoire chrétien du cinquième siècle, dont l'abside est ornée de peintures représentant le Sauveur entouré par les apôtres.

Les travaux que l'on exécute pour le prolongement de la rue Nazionale, bien que les fouilles se soient limitées à la partie traversant les Thermes de Constantin, ont amené la découverte des objets suivants:

Une vasque en marbre, ayant des anses remarquables, et mesurant 90 centimètres de diamètre; une tête, grandeur naturelle, qui semble être le portrait d'un orateur grec; une statue représentant Mars; un hermès un peu plus grand que nature, représentant Bacchus adolescent.

Près de la villa Aldobrandini, on a mis à jour une statue de grandeur naturelle, représentant un philosophe grec marchant en portant le pied gauche en avant; une colonne de breccia coralline entière, ayant 4 mètres de longueur; 1,200 pièces de monnaie des quatrième et cinquième

siècles, un anneau d'or avec ornement en graphites; un bloc de quartz transparent mesurant 10 centimètres cubes; des assiettes de faïence, des verres et des ampoules en verre du seizième siècle.

Au cimetière du Campo verano, en creusant dans la partie la plus élevée du *campo*, pour construire les fondations de nouvelles sépultures, on a trouvé environ 150 inscriptions ou fragments d'inscriptions sépulcrales chrétiennes, un devant de sarcophage représentant l'Adoration des mages, et un autre représentant la Fuite des Hébreux en Egypte.

Au centre de l'emplacement appelé le Pincetto, on a retrouvé le pavage d'une voie consulaire près de laquelle on a recueilli une grande partie de la stipe sacrée d'un sanctuaire inconnu. Cette stipe comprend environ 200 sculptures votives, un *æs grave* très-rare et 10 petites statuettes de divinités en bronze. (*Débats.*)

— Nous croyons, dans l'intérêt des études dont nous travaillons à répandre le goût, devoir reproduire le prospectus suivant, et porter à la connaissance de tous nos lecteurs l'utile entreprise de notre collaborateur M. Ruelle.

Essai d'une Bibliographie générale de la Gaule; répertoire systématique et alphabétique des ouvrages, mémoires et notices concernant l'histoire, la topographie, la religion, le langage et les antiquités de la Gaule jusqu'à la fin du v^{e} siècle, par Ch.-Émile Ruelle, ancien sous-bibliothécaire à la bibliothèque du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rédacteur au Ministère de l'instruction publique, etc. Ouvrage rédigé sous les auspices de la Commission de la topographie des Gaules et honoré d'une médaille de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (prix de bibliographie savante fondé par Ch.-J. Brunet). Un volume in-8 raisin à 2 colonnes, imprimé sur papier collé, en petits caractères, et comprenant plus de 600 pages.

1re partie : Catalogue sommaire par ordre topographique ou méthodique.

2^{e} partie : Catalogue détaillé par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

Nous n'insisterons pas sur le caractère absolument nouveau et sur l'utilité de ce travail, qui est terminé dès aujourd'hui, et qui comprend de neuf à dix mille titres d'ouvrages, de dissertations académiques et autres, avec l'indication, autant qu'il a été possible, des comptes rendus les plus autorisés auxquels ont donné lieu ces publications. Le seul énoncé du titre que porte ce répertoire suffit pour montrer qu'il tend à combler une lacune regrettable dans la bibliographie. Dépouillement des grandes comme des plus minces collections bibliographiques et historiques, des livres spécialement relatifs à l'archéologie nationale et des catalogues de vente ou à prix marqués de la France et de l'étranger, correspondance avec six cents archéologues de Paris et des départements, contrôle et vérification des indications suspectes ou contradictoires, rien n'a été négligé pour que l'œuvre fût exacte et aussi complète que possible.

L'année 1870 ayant été adoptée comme date extrême des publications mentionnées, les sections systématiques ont pu concorder avec les divisions territoriales de notre pays, telles qu'elles existaient antérieurement aux événements qui nous ont ravi l'Alsace et la Lorraine.

Prix de la publication, en souscription : 20 fr.; après la clôture de la souscription, le prix de l'ouvrage sera fixé à 30 fr.

La *Bibliographie générale de la Gaule* paraîtra en 4 livraisons d'environ 150 pages chacune.

Prix de chaque livraison, en souscription : 5 fr.; après la souscription, 7 fr. 50.

— *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome*, 4e année, n° 1, janvier-mars 1876 :

C. L. Visconti, *D'un grand fragment de calendrier retrouvé à Cære* (pl. 1 et 2).

Rodolpho Lanciani, *Autel consacré à Verminus.*

Le dieu Verminus serait donc à ajouter à la classe de tous ces dieux spéciaux que reconnaissait la religion romaine. D'après M. Lanciani, il s'agirait ici d'un dieu qui aurait été censé combattre les dommages causés à la culture par les vers.

Voici l'inscription que porte l'autel :

VERMINO
A · POSTVMIVS · A · F · A · N · ALBI(nus)
DVO · VIR · LEGE · PLAETORIA

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° IV, avril 1876, une feuille. Séances des 25 février et 3 mars. *Fouilles de Corneto*, lettre de M. Dasti, syndic de Corneto-Tarquinies à W. Helbig, et rapport de M. Helbig sur la suite des fouilles. Guillaume Henzen, *Inscription copiée à Ruffech*, par M. Willmanns. On remarquera, dans le procès-verbal de la séance, les intéressantes observations de M. Lumbroso à propos de graffiti tracés sur les parois d'une chambre funéraire des environs d'Alexandrie, inscriptions qu'il incline à ne point croire chrétiennes, contre l'opinion du voyageur anglais qui les a publiées le premier.

— Sommaire du numéro d'avril du *Journal des Savants* : E. Egger, *la Sainte Bible*. A. de Quatrefages, *Croisières du Curaçoa et du Rosario*. A. de Longpérier, *la Délivrance d'Ogier le Danois*. Pavet de Courteille, *Dictionnaire arabe-français*. E. Miller, *Bibliothèque grecque*. E. Caro, M. Patin, etc.

— Notre directeur, M. Alex. Bertrand, vient de réunir ses articles concernant la Gaule, avec préface et notes inédites, en un volume qui paraîtra le mois prochain, sous le titre de : *Archéologie celtique et gauloise.* Mémoires et documents relatifs aux premiers temps de notre histoire nationale. 1 beau vol. in-8, orné d'un grand nombre de figures, de planches et de cartes.

BIBLIOGRAPHIE

Collection Basilewsky. — Catalogue raisonné, précédé d'un essai sur les arts industriels du Ier au XVIe siècle, par A. Darcel et A. Basilewski. Paris, Morel, 1874. 2 volumes in-fol. dont le second de 50 planches.

Longtemps la foule ignorante a pu considérer les curieux comme des monomanes, et cette opinion, toujours injuste, a dû à une certaine époque s'accréditer à cause du caractère égoïste et par trop désintéressé qu'affectaient les collections d'autrefois. Mais, depuis plus de deux siècles et aujourd'hui surtout, la curiosité n'est pas seulement la satisfaction d'un plaisir. Cette noble passion a trouvé un but digne d'elle, s'est donné une mission sociale et s'est imposé une tâche qu'elle remplit parfaitement : elle est devenue l'auxiliaire indispensable de la science archéologique. En France actuellement, avec les ressources bornées des fonds d'acquisition de nos musées nationaux, avec les idées préconçues, étroites et anti-scientifiques qui ont trop longtemps présidé à la formation des collections publiques, l'histoire de l'art serait impossible à écrire, si les savants n'avaient à leur disposition les immenses richesses enfouies dans les cabinets des amateurs.

Paris renferme de nombreuses collections privées qui, dans les mains de leurs savants possesseurs, sont, si je puis m'exprimer ainsi, d'excellentes bibliothèques de monuments et des centres d'informations scientifiques. Tous les érudits savent, par exemple, ce qu'est, chez M. le baron Jérôme Pichon, sa remarquable suite de pièces d'orfévrerie, ou, chez M. le baron Ch. Davillier, un choix exquis de tout ce qui constitue la curiosité. On savait, avant la Commune, ce qu'était la collection de dessins de M. Gatteaux. Aujourd'hui, que de choses à apprendre en feuilletant les cartons de M. His de la Salle, en maniant ses bronzes ! On peut étudier, chez M. Léopold Double, le mobilier des XVIIe et XVIIIe siècles; chez M. Timbal, la sculpture du moyen âge et de la renaissance; chez M. G. Dreyfus, la renaissance italienne; chez M. Armand, l'histoire des médailles; chez M. Bonnaffé, le XVIe siècle français, etc., etc. Je n'ai pas la prétention d'être le Nicolas de Blégny du XIXe siècle, ni de citer tous les amateurs dont il est indispensable d'étudier les cabinets quand on veut connaître à fond l'art rétrospectif. Mais je crois pouvoir affirmer que pour l'histoire du moyen âge il n'y a pas de collection privée plus intéressante à visiter que celle de M. Basilewsky. Je n'en connais pas dont les monuments soient plus sévèrement choisis, plus judicieusement groupés, classés plus scientifiquement. Ce cabinet possède même aujourd'hui ce qui manque à tant de collections publiques : un excellent catalogue.

En tête de la plus exacte et de la plus scrupuleuse description de toutes les pièces de cette collection, MM. Darcel et Basilewsky ont rédigé une sorte d'encyclopédie abrégée des arts industriels au moyen âge et à la renaissance. L'histoire de l'art qu'ils retracent à grands traits comprend les périodes suivantes, ainsi dénommées par eux : époque des catacombes ; — époque byzantine, comprenant l'art carolingien ; — le moyen âge ; — la renaissance. Chaque période est subdivisée en une série de chapitres dans lesquels les auteurs rangent les objets classés par matières différentes : bronze, ivoire, émail, terre, bois, verre, etc. Bien que s'appuyant le plus souvent sur des pièces appartenant à la collection, les vues exposées par les auteurs n'ont pas la prétention d'être exclusivement originales. Leur travail d'introduction est surtout rédigé de seconde main. Il n'en est pas moins ort utile, car le beau livre de M. Labarte sur les arts industriels n'est pas encore suffisamment connu de tout le monde. Nous avons remarqué d'excellents et lumineux résumés de l'histoire des émaux et de l'histoire des majoliques, courtes et substantielles monographies dont on ne saurait trop faire l'éloge. Malheureusement les chapitres, — entre lesquels existe une très-grande dissemblance, — ne sont pas tous de la même valeur.

MM. Darcel et Basilewsky nous permettront de discuter avec eux quelques points de détail. Les deux pages consacrées à caractériser d'ensemble l'art de la Renaissance me paraissent insuffisantes. L'auteur du Songe de Polyphile, Mantegna et Nicoletto de Modène ne sont pas à eux seuls les fondateurs de la renaissance italienne. Il ne faudrait pas mettre trois noms en avant quand on en omet un aussi grand nombre, quand on ne fait pas même allusion à Leo-Battista Alberti ! Je crois qu'il est inexact d'affirmer (p. 84 de l'Introduction) que la renaissance fut, en somme, une revendication de la liberté contre la tradition. Au contraire, ce fut bien plutôt un violent changement de mode, une réaction terrible amenée par les abus de la liberté et par les excès de l'individualisme. La Renaissance fut d'abord le retour, puis un asservissement de plus en plus complet aux règles, aux lois et à la pédante grammaire de l'art antique dont on exhumait partout les débris. M. Viollet-le-Duc a surabondamment démontré le rationalisme et l'individualisme à outrance de l'art gothique. En haine de l'anarchie et des convulsions au milieu desquelles s'agitait l'école gothique expirante, le XV^e siècle se précipita tête baissée sous le joug de l'art romain et accepta sans discussion son autorité. Était-ce là un affranchissement ?

MM. Darcel et Basilewsky disent en parlant de Niccolo Pisano : « Son fils ne fit que l'imiter. » Je crois devoir protester contre une opinion en contradiction flagrante avec la réalité. Quand on étudie attentivement les œuvres sculptées du moyen âge italien, et en particulier les ouvrages de Nicolas et de Jean de Pise, on est frappé avant tout de la différence radicale de manière qui sépare le père du fils. On peut affirmer que, parmi les artistes du moyen âge, il n'en existe pas deux autres dont les instincts et le

caractère aient été plus absolument divergents. Tandis que Nicolas se fit l'imitateur passionné de la statuaire antique; tandis que cet incroyable génie, se pénétrant de l'esprit de l'art romain, en ressuscitait le style avec une habileté de faussaire; tandis que, entraîné par ses modèles, il sculptait des figures larges et trop courtes, abusait des draperies et des poses conventionnelles, et poursuivait avant tout la forme extérieure et la beauté plastique; Jean, tempérament violent et très-personnel, s'était fait avec non moins de talent et non moins de conviction l'adepte de doctrines diamétralement opposées. Il fut franchement, carrément, brutalement gothique. Ce parti-pris est si accusé qu'il est bien évident que Jean reçut de bonne heure, de France ou d'Allemagne, une influence qui l'arracha pour toujours à celle de son père. Figures longues, expression ressentie et poussée quelquefois jusqu'à l'exagération et à la laideur, recherche impitoyable du caractère sans souci puéril de la beauté et de la grâce, voilà ce qui distingue toutes ses œuvres authentiques. Comment dire alors que ces deux artistes, rapprochés uniquement par les liens de la nature, mais séparés par un abîme dans leurs théories, ont pu s'influencer réciproquement? Comment soutenir que le fils imita le père? Nicolas compta des élèves, mais ne laissa pas d'imitateurs, j'entends d'imitateurs considérables, même dans sa famille. Il avait ranimé pendant sa longue carrière la sculpture antique. Il la pratiqua comme on l'avait pratiquée aux IVe et Ve siècles. Il semble avoir momentanément renoué la chaîne des temps en sautant à pieds joints par-dessus les dégénérescences romanes. Mais il emporta son secret dans la tombe. Après lui, de son vivant même, le ciseau italien se fit, à Pise, franchement et presque universellement gothique. A quoi cela tient-il? Est-ce à la violente intrusion en Italie des Allemands d'abord, puis des Français avec Charles d'Anjou, et au contact forcé de la péninsule avec les civilisations du Nord, bien plus avancées en ce moment que la sienne? On le saura si on veut se donner la peine de le chercher. En attendant, voici des faits résultant de nombreuses observations et dont il faut maintenir l'indiscutable exactitude : Nicolas de Pise est un génie isolé, n'appartenant, on peut le dire, à aucune école. Il marqua, par un prodigieux retour à l'antiquité, un temps d'arrêt entre le roman et le gothique. L'école de sculpture dite « l'École de Pise », qui seule pendant cent cinquante ans a donné des statuaires à l'Italie, commence avec Giovanni Pisano : c'est à lui seul et non à son illustre père qu'elle doit tous les traits saillants de son caractère.

MM. Darcel et Basilewsky connaissent et comprennent admirablement l'art du moyen âge; ils lui ont voué une profonde et intelligente vénération. Je n'insisterais donc pas sur ce lapsus, si l'erreur à laquelle ils ont prêté l'autorité de leur nom n'était le résultat d'une doctrine déplorable, couramment enseignée en France. Le moyen âge, on le sait, n'est pas goûté de tout le monde. Chacun admire ce qui est à sa portée, et l'enthousiasme banal est naturellement réservé pour d'autres époques. Mais alors il faudrait se résigner à ne pas parler des choses que l'on dédaigne et

que, par conséquent, on ignore. Or on lit ce qui suit dans un livre sur le baptistère de Florence, à propos d'un candélabre : « Cet ouvrage naïf de sentiment, primitif de style, sincère d'exécution pourrait bien être l'œuvre de Niccolo ou de Giovanni Pisano, ou tout au moins d'un de leurs élèves. » Une œuvre « naïve de sentiment, primitive de style et sincère d'exécution » ne peut être attribuée à la fois, indifféremment, à deux génies d'une individualité aussi puissante et aussi tranchée. Si au contraire l'œuvre manque de sentiment, de style et de sincérité, c'est-à-dire ne possède aucun caractère accusé, n'en parlons pas et passons au XVI^e^ siècle.

MM. Darcel et Basilewsky décrivent sous le n° 52 une des principales pièces de la collection. C'est une corne d'élan sculptée dont ils attribuent le travail à l'art allemand et au IX^e^ siècle. Je sais combien il est difficile de dater exactement les monuments qui portent les entrelacs compliqués qu'on remarque sur la pièce n° 52. Des ornements capricieux d'une nature analogue apparaissent de très-bonne heure dans les manuscrits anglo-saxons, même avant les temps carolingiens. Mais si cette phase de l'histoire de l'ornement a précédé la période carolingienne, elle lui survécut aussi plus de deux siècles. Et puis, si le doute est possible quand on a affaire à un monument barbare ou seulement rustique, il n'en est plus ainsi en face d'un ouvrage d'une véritable élégance et empreint d'un style très-appréciable. Je pourrais faire de nombreux rapprochements entre la corne d'élan et quelques monuments connus et datés, mais j'ai déjà dépassé les bornes ordinaires d'un article bibliographique. Il me suffira de renvoyer aux exemples fournis et aux considérations très-judicieuses présentées par M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture*, t. VIII, p. 185 et suivantes (voir aussi le *Cabinet de l'amateur*, t. IV, p. 82). J'estime donc qu'il faut ramener la corne d'élan sculptée à sa véritable date, c'est-à-dire au XII^e^ siècle. Je ne doute pas de voir bientôt se ranger à mon avis les éminents archéologues dont je discute l'opinion. Le caractère essentiellement roman des monstres et de la tête de lion qui décorent les andouillers me paraît absolument évident.

Le livre de MM. Darcel et Basilewsky, dont, faute d'espace, nous ne pouvons continuer plus longtemps l'examen, est un modèle à proposer aux principaux musées de l'Europe et à quelques grands amateurs. Quels progrès de semblables publications feraient faire à l'archéologie !

LOUIS COURAJOD.

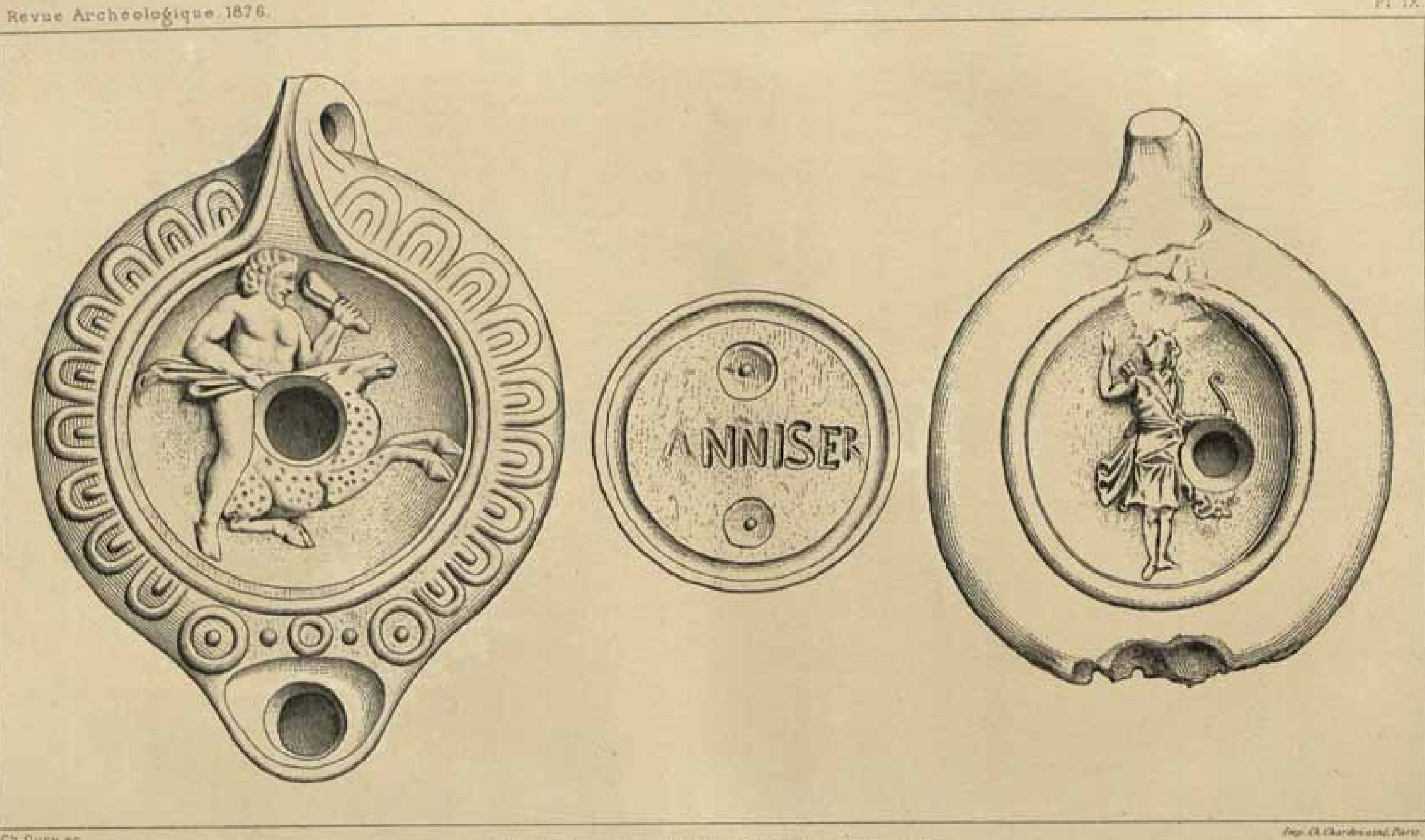

Ch. Oury sc.

Imp. Ch. Chardon aîné, Paris

LAMPES À LA MARQUE ANNISER.

LAMPES A LA MARQUE ANNISER [1]

Monsieur,

En examinant les objets recueillis pendant ces dernières années à Ostie, et qui y sont encore conservés en magasin, j'ai trouvé un nombre assez considérable de lampes portant la marque ANNISER.

Deux d'entre elles m'ont paru offrir, par la nature des sujets qui y sont représentés, un intérêt particulier, et méritent à ce titre de vous être soumises. Ces sujets sont en effet, si je ne me trompe, exclusivement païens, et n'ont jamais été, à ma connaissance, empruntés par la symbolique chrétienne.

Vous avez, dans la *Revue archéologique* du mois de janvier 1875, signalé une représentation analogue sur une lampe du même potier; j'ai pensé qu'il pourrait vous être agréable d'ajouter deux nouveaux exemples à celui-là.

J'ai dessiné ces deux lampes ; je prends la liberté de vous adresser mes dessins, et serai heureux de les mettre à votre disposition pour tel usage que vous voudrez en faire. (Planche IX.)

PREMIÈRE LAMPE. — *Diane.*

La lampe mesure 0m,070 de diamètre; le champ de la figure, 0m,047 il est concave et encadré de deux lignes ; le fond, de 0m,035, est entouré d'un bourrelet peu élevé sur lequel pose la lampe ; il porte très-lisiblement l'inscription ANNISER. La terre est très-fine et vernissée. L'anse et le bec manquent. La bordure est unie et inclinée légèrement de dedans en dehors. La figure, en léger relief, est élégante d'attitude, et très-soignée d'exécution. La déesse est vêtue d'une robe courte serrée à la taille et retombant en plis flottants jusqu'aux genoux ; elle porte aux pieds des brodequins ; au-dessus de son épaule droite on aperçoit le haut de son carquois ; elle lève le

(1) Notre savant collaborateur M. Le Blant veut bien nous communiquer la lettre suivante, que lui a écrite M. Homolle, membre de l'École française d'Athènes.

bras droit pour prendre une flèche et tient son arc de la main gauche. La tête est tout à fait effacée.

J'ai pu m'assurer de l'exactitude de tous ces détails en comparant cette lampe avec une autre du même groupe, qui portait une représentation toute semblable, et différait seulement par moins de finesse à la fois dans la matière et dans le travail.

DEUXIÈME LAMPE. — *Hercule terrassant la Biche.*

Il n'existe pas dans le magasin du Musée d'Ostie moins de onze exemplaires de cette lampe : celle qui m'a servi de modèle était intacte, et, grâce à un lavage fait avec précaution, de façon à ne pas user la surface, j'ai pu distinguer tous les détails. Je les ai vérifiés par une comparaison attentive des dix autres lampes, et j'espère n'avoir laissé rien échapper.

De toutes ces lampes aucune n'est vernissée, ni de terre bien fine ; le dessin est imparfait et la gravure rude ; elles sont toutes inférieures par la matière et l'exécution à la lampe de Diane.

Le diamètre est de 0m,080 ; la bordure (0m,010), légèrement inclinée de dedans en dehors, est décorée, de l'anse jusqu'aux becs, de dessins simulant à peu près des oves, et autour du bec, de cercles concentriques ; le champ de la figure (0m,060) est concave, encadré de deux bourrelets peu saillants.

Le fond, entouré d'un bourrelet et d'une cannelure, mesure 0m,045 ; on y lit très-facilement les mots ANNISER.

Le sujet représente un homme terrassant une biche : de la main gauche il brandit une massue, de la droite il serre les cornes de l'animal. Le corps est porté en avant, la jambe droite légèrement infléchie est tendue par l'effort ; le genou gauche, que l'on ne voit pas, doit nécessairement être posé sur le dos de la biche. L'homme a les cheveux bouclés, le front fuyant, la poitrine large et puissante, les bras fortement musclés. Je n'ai pu voir s'il portait ou non de la barbe. Il est complétement nu.

L'animal placé entre les jambes du personnage est renversé à terre ; il essaye de se relever, mais succombe sous la main qui le contient, et le genou qui l'écrase. On a indiqué par des petits trous ronds les taches de la robe.

Toute la jambe gauche du personnage et le dos de l'animal sont détruits par le trou de la lampe.

Agréez, je vous prie, etc.

HOMOLLE.

Villa Medici, 22 janvier 1876.

LES LIGURES

M. le Dr Lagneau a communiqué à l'Académie des Inscriptions un mémoire fort intéressant sur l'origine des Ligures. Je ne connaissais pas ce mémoire, quand j'ai écrit sur le même sujet un travail que la direction de la *Revue archéologique* a bien voulu publier. J'ai, depuis, lu l'analyse du mémoire de M. Lagneau dans les comptes rendus de l'Académie, et cette lecture n'a pas modifié ma façon de penser. Je savais déjà, du reste, quelque chose du système de mon savant contradicteur, car ce système a pour base les doctrines d'Amédée Thierry, sur l'origine des plus anciennes populations de la France.

Je vais citer les passages de l'analyse du mémoire de M. Lagneau où sont émises des assertions dont l'exactitude n'est pas, suivant moi, suffisamment démontrée.

« Des Ligures, d'après Festus Aviénus, se trouvaient, dit M. La-« gneau, près des îles Œstrymnides, îles Sorlingues (p. 233) ..... « Dans les îles Cassitérides, Festus Aviénus lui-même semble ..... « signaler la présence des Ligures ..... Les Ligures habitaient les « îles Cassitérides (p. 237) ou îles Sorlingues. »

Voici le texte de Festus Aviénus :

..... si quis dehinc
Ab insulis Œstrymnicis lembum audeat
Urgere in undas axe qua Lycaonis
Rigescit aethra, cespitem Ligurum subit
Cassum incolarum .....

(*Ora maritima*, vers 129-133.)

C'est-à-dire qu'en partant des îles dites jadis Œstrymnides ou Cassitérides (*Ora maritima*, vers 98), on peut, après une navigation dont la durée n'est pas indiquée, arriver dans un pays occupé par les Ligures. Où est ce pays des Ligures? Il est dans le voisinage des Kempses (*Ora maritima*, vers 195-196), qui habitent au pied des Pyrénées (Denys Périégète, vers 338). Il est près d'Ophiuse (*Ora maritima*, vers 196), et Ophiuse se trouve sur l'Océan Atlantiq u

à sept jours de marche de la mer Intérieure, dite aussi mer de Sardaigne, c'est-à-dire à sept jours de marche de la Méditerranée (*Ora maritima*, vers 148-151). La région habitée par les Ligures était donc située dans les environs de Bayonne ou de Fontarabie, et non dans les îles Sorlingues. La situation septentrionale qu'Aviénus attribue à cette région est la conséquence de l'opinion reçue par les anciens géographes, que la chaîne de montagnes qui sépare l'Espagne de la Gaule allait, non de l'est à l'ouest, mais du sud au nord. Les anciens auraient mis Bayonne au nord de Perpignan (1).

« Des Ligures, dit M. Lagneau, habitaient sur les bords de la « Loire, Λιγύρος, à laquelle, selon Artémidore, cité par Étienne de « Byzance, et selon Eustathe, ce peuple devait son nom » (p. 233).

Le passage d'Étienne de Byzance auquel M. Lagneau fait allusion se trouve dans l'édition Westermann, p. 184, et celui d'Eustathe dans les *Geographi graeci minores* de M. Müller, t. II, p. 232. Artémidore écrivait vers la fin du second siècle avant J.-C., environ 200 ans après l'année 312, où le censeur Appius Claudius introduisit dans l'orthographe latine l'usage d'écrire *r* l'*s* primitive, prononcée *r* entre deux voyelles. Il est donc naturel qu'Artémidore ait rapproché du nom de la Loire le nom latin des Ligures. Mais le nom primitif des Ligures, *Liguses*, avec une *s*, conservée au nominatif et au vocatif singuliers même dans la période classique, ne peut venir de celui de la Loire, au nominatif *Liger*, avec une *r*, comme nous l'apprennent César, Tibulle et Ausone, d'accord avec Strabon. Cette *r* n'est pas le seul obstacle à l'admission de l'étymologie proposée par Artémidore. Un autre obstacle nous est fourni par l'*e* de *Liger*, qu'il faut changer en *u* pour reconnaître la Loire dans le fleuve Λιγύρος, inventé par Artémidore à la fin du second siècle avant notre ère, et accepté de confiance par son copiste du XII^e siècle après J.-C., par Eustathe, dont l'autorité est aussi alléguée par M. Lagneau.

« D'après Thucydide, ajoute M. Lagneau, les Ligures auraient « habité également sur la côte orientale de l'Hispanie » (p. 233).

Thucydide, VI, 2, a dit : Σικανοὶ .... Ἴβηρες ὄντες, καὶ ἀπὸ τοῦ Σικανοῦ ποταμοῦ τοῦ ἐν Ἰβηρίᾳ ὑπὸ Λιγύων ἀναστάντες, c'est-à-dire, les Sicanes sont des Ibères que les Ligures ont chassés des rives du fleuve Sicanos en Ibérie.

(1) Dans le système de M. Müllenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, t. I, p. 96, 219, 475 et suivantes, les Ligures se seraient étendus d'Ophiuse jusque sur les côtes de la mer du Nord : telle serait l'explication du passage d'Aviénus cité en premier lieu.

L'Hispanie, bornée au nord par les Pyrénées, est bien différente de l'Ibérie qui, suivant les anciens géographes, s'étendait jusqu'au Rhône, et la « côte orientale » introduite comme l'Hispanie par M. Lagneau dans sa traduction n'est pas mentionnée dans le texte de Thucydide, qui ne détermine pas la partie de l'Ibérie où était situé le fleuve *Sicanos*. Les écrivains qui, depuis l'ère chrétienne, ont placé le *Sicanos* de Thucydide sur les côtes espagnoles de la Méditerranée, partaient de cette idée préconçue que, par Ibères, on doit, dans le texte de Thucydide, entendre les habitants des environs de l'Èbre, tandis que chez Hérodore, auteur du même siècle que Thucydide, l'Ibérie comprend l'Espagne entière et une partie de la Gaule jusqu'au Rhône (*Fragmenta historicorum graecorum*, t. II, p. 34, fragment 20). On a donc le droit de chercher le *Sicanos* de Thucydide ailleurs que sur les côtes orientales de l'Espagne (1).

« La coexistence des Ligures, des Ibères ou des Bebrykes d'une « part dans notre Europe occidentale, dit M. Lagneau, d'autre « part en Asie, au sud du Caucase, semble autoriser à penser que « ces trois peuples ont effectué des migrations au moins simultanées, « et conséquemment qu'il existe entre ceux d'Europe et ceux d'Asie « certaines relations ethniques » (p. 235).

Des trois noms de Ligures, d'Ibères et de Bébrykes, le dernier est celui par l'étude duquel nous allons commencer.

Silius Italicus, III, 420, appelle Bébrycie la portion des Pyrénées traversée par Annibal dans son expédition d'Espagne en Italie. Quelques vers plus bas, il donne le nom de Bébryx à un roi mythique de ce pays. Dion Cassius, cité par Tzetzès, a dit que la partie des Pyrénées qui de son temps, c'est-à-dire au IIIe siècle de notre ère, dépendait de la Narbonnaise avait autrefois appartenu aux Bébryces (fragment 56, § 2, édition Bekker, p. 58). Les Bébryces paraissent avoir aussi habité une région plus méridionale : Aviénus, dont la description paraît représenter l'état de l'Espagne vers l'an 500 avant notre ère, met les Bébryces au sud de l'Èbre (*Ora maritima*, vers 485-489).

D'autres Bébryces habitaient la région nord-ouest de l'Asie Mineure. Ils jouent un rôle important dans la légende des Argonautes (Apollonius, l. II). Charon de Lampsaque en Troade, qui écrivait au Ve siècle avant notre ère, a dit que son pays s'appelait autrefois Bébrycie, et que ce nom avait disparu par l'effet des guerres (*Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 33, fragm. 7). Strabon place

(1) Cf. Müllenhof, *Deutsche Alterthumskunde*, t. I, p. 105.

les Bébryces aux environs d'Abydos, ville voisine de Lampsaque (l. XIII, c. 1, § 8, p. 501). Au IVe siècle avant J.-C., Théopompe avait écrit que le pays des Bébryces avait été conquis par les Mariandyns (*Fragmenta historicorum graecorum*, t. I, p. 312, fragm. 201). Or les Mariandyns sont un peuple d'origine thrace, établi en Asie Mineure, sur les côtes méridionales de la mer Noire.

A quelle race appartenaient les Bébryces d'Asie Mineure? Strabon répond à cette question dans trois passages de son grand ouvrage. Ils étaient Phrygiens, dit-il au l. XIV, c. 5, § 23 : διὰ τὸ .... περιέχεσθαι .... Βέβρυκες Φρυξί (p. 578). On sait que les Phrygiens sont des Thraces émigrés en Asie Mineure. Aussi Strabon a-t-il écrit ailleurs que les Bébryces étaient thraces : Καὶ αὐτοὶ δ' οἱ Φρύγες Βρίγες εἰσὶ Θρᾴκιόν τι ἔθνος καθάπερ καὶ Βέβρυκες (l. VII, c. 3, § 2, p. 245). Καὶ ο Βέβρυκες δὲ οἱ τούτων προεποικήσαντες τὴν Μυσίαν Θρᾷκες ὡς εἰκάζω ἐγώ (l. XII, c. 3, § 3, p. 464).

La doctrine de Strabon paraît assez rationnelle; car les Bébryces d'Asie Mineure habitaient la Bithynie : or les Bithyniens, qui ont donné leur nom à cette province d'Asie Mineure, étaient thraces, comme Hérodote nous l'apprend (VII, 75). Les Thraces d'Asie sont connus d'Homère, qui les appelle Phrygiens. Les Bébryces, n'étant point mentionnés par Homère, comme Strabon en a fait la remarque, ne doivent vraisemblablement pas être rattachés aux populations qui ont précédé les Phrygiens ou Thraces d'Asie en Troade; ils semblent être une fraction des Phrygiens qui aura pris une existence indépendante postérieurement aux événements chantés par Homère. Les Bébryces d'Asie Mineure seraient un petit peuple thrace qui aurait dominé en Troade après la guerre de Troie, c'est-à-dire après l'année 1200 ou environ avant notre ère, et qui, antérieurement à Charon de Lampsaque, c'est-à-dire antérieurement au Ve siècle avant J.-C., aurait disparu pour faire place aux Mariandyns et aux colonies grecques.

Si les Bébryces sont thraces, ils sont indo-européens. Les travaux de M. Fick ont démontré l'origine indo-européenne des Thraces. Or le nom des Bébryces paraît indo-européen. C'est un dérivé du thème *bhabhru* dont le sens primitif est « brun » et qui, dans les langues de l'Europe et en zend, a pris le sens spécial de « castor ». La variante *bhabhra* de ce nom se trouve en zend, en latin, en slave, en gaulois (1). Ce nom a fourni une quantité assez considérable de termes géographiques à la Gaule, à l'Italie et à la Germanie. Nous

(1) Fick, *Vergleichender Woerterbuch*, 3e édition, t. I, p. 156.

citerons pour la Gaule *Bibracte*, *Bibrax*, période gauloise, *Bebronna*, moyen âge, Bèbre et Bièvre, noms de rivières, Bièvres, nom de quatre villages, de l'époque moderne. Pour l'Allemagne, le *Dictionnaire des noms de lieux* de M. Foerstemann contient deux exemples de dérivés du germanique *bibar*, « castor », et treize exemples de composés dont ce mot est le premier terme. En Italie le Latium contenait une rivière du nom de *Fibrenus*, et ce mot est dérivé de *fiber*, forme latine de l'indo-européen *bhabhras*. Pourquoi s'étonner que le nom du castor ait pris place dans l'onomastique géographique des Thraces d'Asie Mineure? L'Asie Mineure possédait des castors. Ceux du Pont avaient une réputation particulière au temps de Strabon (l. III, c. 4, § 15, p. 135) et de Pline (l. VIII, c. 47, § 1; l. XXXII, c. 36, § 1, édition Littré, t. I, p. 336; t. II, p. 388). Entre les années 1200 et 500 avant notre ère, ceux de la Troade avaient probablement fait donner à cette région le nom de Bébrycie, Βεβρυκίη, comme dit Apollonius dans ses Argonautiques. Il y avait aussi des castors en Germanie et en Gaule; Strabon a parlé de ceux d'Espagne (l. III, c. 4, § 15, p. 135); il s'en trouvait probablement aussi sur la route de Gaule en Espagne, dans les environs de Perpignan et de Barcelone. Les Ligures comme les Thraces appelaient les castors *bebru*, variante de *bhabhru*; de là le nom de *Bebrucia* appliqué à ce pays, et écrit *Bebrycia*, avec l'orthographe grecque, par Silius Italicus. Ce nom n'est pas plus extraordinaire que ceux de *Bibracte* et de *Bibrax* en Gaule, de *Biber-aha* ou de *Biberburg* en Allemagne. Ce n'est pas aux migrations d'une race humaine que ces mots se rapportent; ils se rattachent à l'histoire d'une espèce de quadrupèdes qui disparaît peu à peu devant les progrès de notre civilisation.

Les Ligures, suivant M. Lagneau, se montrent en Asie dans le voisinage des Bébryces. En effet, Hérodote (V, 72) mentionne dans l'armée de Xerxès, en 480, un corps de troupes formé, d'une part de Ligyes, d'autre part de Mariandyns et de Syriens ou Cappadociens. Ces deux derniers peuples habitaient l'Asie Mineure, sur les côtes de la mer Noire. Il est donc vraisemblable que les Ligyes étaient établis dans la même région. Mais les savants auteurs du *Thesaurus linguae graecae*, t. V, col. 283, considèrent, dans ce passage d'Hérodote, le mot de Ligyes comme suspect. D'ailleurs, pour démontrer l'identité de ce nom avec celui des Ligures, ou mieux Liguses, d'Italie et de Gaule, il faudrait prouver que, dans le nom des Ligyes d'Asie Mineure, il y aurait, comme dans celui des Ligyes d'Italie et de Gaule, une *s* supprimée entre l'υ (*y*) et l'ε (*e*). Cette concordance phonique est un fait dont on ne peut produire la preuve.

M. Lagneau cite aussi le vers 1312 de Lycophron dans lequel Kuta (Cyta), ville de Colchide, est qualifiée de ligystique, λιγυστικήν. C'est la leçon des mss. de Lycophron qui existent aujourd'hui, et dont les plus anciens datent du x^e siècle. Mais Étienne de Byzance, qui écrivait quatre siècles plus tôt, avait sous les yeux un ms. de Lycophron qui portait λιβυστινήν. Il le cite à l'article Κύτα, et ce qui prouve qu'il n'y a pas à contester cette leçon, c'est qu'un peu plus bas, l'article Λιβυστῖνοι est placé entre l'article Λίβυσσα et l'article Λίγγος. Cet article est ainsi conçu : Λιβυστῖνοι, ἔθνος παρακείμενον Κόλχοις, ὡς Διόφαντος ἐν πολιτικοῖς. « Les Libystins sont un peuple voisin de la Colchide, « comme nous l'apprend Diophante dans ses Politiques. » Et plus loin : Λιγυστινή, πόλις Λιγύων, τῆς δυτικῆς Ἰβηρίας ἐγγὺς, καὶ τῆς Ταρτησσοῦ πλησίον. « Ligustine, cité des Ligures près de l'Ibérie d'Occident et « de la vallée du Guadalquivir. » Il ne faut donc pas confondre la Libystine, sur les côtes orientales de la mer Noire, avec la Ligystine du bassin occidental de la Méditerranée.

Le système d'Étienne de Byzance sur ce point n'est pas seulemen fondé sur l'autorité de Diophante, auquel ce compilateur renvoie, et sur l'autorité du ms. de Lycophron que le même compilateur cite, mais il paraît s'appuyer sur le témoignage d'Hérodote. En effet, λιβυστῖνος est une variante de λιβυστικός, « africain » (*Thesaurus linguae graecae*, V, 277). Je traduis africain, en prenant Λιβύη, « Libye », non dans le sens étroit où on l'oppose à l'Égypte, mais dans le sens large où il comprend l'Égypte, comme nous l'apprend Strabon (p. 29 et 109). Les Libystins, voisins de la Colchide suivant Diophante, seraient donc des Africains. Cyta, en Colchide, serait une ville africaine suivant Lycophron, si nous admettons la leçon du ms. d'Étienne de Byzance, c'est-à-dire la leçon du vi^e siècle, préférablement à celle du x^e. Or, d'après Hérodote, II, 104-105, les habitants de la Colchide sont originaires d'Égypte, c'est-à-dire africains.

Il n'est donc nullement prouvé qu'il y ait jamais eu des Ligures en Colchide, et la doctrine qui met des Ligures en Colchide n'a d'autre fondement qu'une leçon fort contestable de certains mss. de Lycophron.

Reste à examiner si les Ibères d'Asie, mentionnés, je crois, pour la première fois par Apollodore, au second siècle avant notre ère, sont le même peuple que les Ibères de l'Europe occidentale. Suivant Strabon, il fallait, dans l'Ibérie d'Asie, distinguer les habitants de la plaine et les habitants de la montagne. Ceux de la plaine portaient le costume et avaient le genre de vie des Arméniens et des Mèdes : Ἀρμενιστί τε καὶ μηδιστὶ ἐσκευασμένοι; ceux de la montagne ressem-

blaient plutôt aux Scythes, leurs voisins, dont ils étaient les parents ou avec lesquels ils avaient une origine commune, ὧν... συγγενεῖς εἶσιν (l. V, c. 3, § 3, p. 429). Les Scythes, les Mèdes, les Arméniens étant des Iraniens, il est donc vraisemblable que les Ibères d'Asie sont des Iraniens. L'origine iranienne des noms de trois princes de l'Ibérie d'Asie mentionnés par Tacite (*Annales*, XII, 44), Pharasmanès, Rhadamiste et Mithridate, pourrait être difficilement contestée. La rivière principale de l'Ibérie d'Asie était le Kyros (Strabon, l. XI, c. 3, § 2, p. 428) et il y avait en Perse une rivière du même nom (Strabon, l. XV, c. 3, § 6, p. 621). Strabon parle de deux villes de l'Ibérie d'Asie. Le nom de l'une, Harmozika, appelée Harmastis par Pline, Armactica dans la plupart des mss. de Ptolémée, pourrait être considéré comme dérivé du nom d'Harmoza porté par un promontoire de Carmanie dans le golfe Persique (Strabon, l. XVI, c. 3, § 2, p. 651), et il se rattache vraisemblablement au mythique Aura-mazda des inscriptions perses, en persan moderne Ormuzd. *Seusamora*, autre nom de ville rapporté par Strabon, a été rapproché de l'iranien Susamithres (*Comptes rendus* de la classe de philosophie et d'histoire de l'Académie des sciences de Vienne, t. LXV, p. 532). Pline (l. VI, c. 11, § 1, édition Littré, t. I, p. 242) nomme aussi la ville de Neoris. Ptolémée, l. V, c. 11, § 2, ajoute celles de *Lubium*, *Aginna*, *Vasaeda*, *Varica*, *Sura*, *Artanissa*, *Surra*, *Mestleta*, *Zalissa*, *Artissa*. Mon savant ami M. Bréal paraît croire que dans ces noms le caractère iranien serait moins nettement accusé que dans les précédents. Mais si l'on cherche à rapprocher ces noms de lieux des noms de lieu de l'Ibérie d'Europe on arrivera, je crois, à un résultat négatif. Je vais citer deux exemples.

Un des éléments les plus caractéristiques de l'onomastique géographique dans l'Ibérie d'Europe est le terme *iri*, *ili* ou *eli* qui paraît signifier « ville » et qui a fourni la première syllabe, ou les deux premières syllabes, de quarante-six noms de lieux soit d'Espagne, soit de la Gaule méridionale (*Comptes rendus* de la classe de philosophie et d'histoire de l'Académie des sciences de Vienne, t. LXVII, p. 365-366). Un autre élément très-fréquent dans la toponomastique de l'Ibérie d'Europe est *ur* ou *uria*. Ce terme semble signifier « eau », et on en a relevé trente-deux exemples, sept fois au commencement des mots, vingt-cinq soit à la fin, soit au milieu (*Comptes rendus*, etc., t. LXVII, p. 377, 378). Il n'y a pas de trace de cet élément dans la toponomastique de l'Ibérie d'Asie, car, dans les noms des villes de *Sura* et de *Surra*, il y a vraisemblablement une racine *su* ou *svar* suivie du suffixe *ra*. Dans l'Ibérie d'Asie on ne

trouve pas davantage trace du terme ibérien d'Europe *iri*, *ili* ou *eli*.

Il n'y a donc aucune raison pour admettre une parenté entre les Ibères d'Europe et ceux d'Asie, ou, si l'on insiste, nous dirons qu'il y a une raison, mais qu'elle est purement apparente : c'est la consonnance des noms des deux peuples, qui tous deux s'appellent Ibères et habitent sur les bords d'un fleuve *Iberus*. C'est de là que quelques anciens ont conclu la parenté des deux peuples. Mais deux noms qui présentent une consonnance parfaite peuvent avoir une origine différente. Je citerai, par exemple, les mots français « père » du latin *pater* et « paire » du latin *paria*, le latin *per* et le français « pair » du latin *par*. Il paraît vraisemblable que le nom du fleuve *Iberus* d'Espagne est dérivé de la même racine que le basque *ibaya*, « rivière », et que le nom du peuple d'Europe vient à son tour du nom du fleuve. Devons-nous nécessairement donner au nom des Ibères d'Asie et au nom de leur rivière *Iberus* la même étymologie? Cela ne me semble pas démontré. Un des caractères du zend est de remplacer souvent l'*s* indo-européenne par *h*. Le *Sindhus* est devenu pour les Perses l'*Hindus*, et les Grecs ont représenté l'*h* initiale de ce mot par un esprit doux quand ils ont écrit Ἰνδός, en latin *Indus*. Le nom des Ibères d'Asie pourrait, en vertu de la même loi, dériver du sanscrit *sabhâ*, « communauté », d'où le dérivé germanique *sibja*, « qui appartient à la communauté », le dérivé lituanien et slave *sebra-s*, « compagnon, paysan ». Ibère, nom de peuple asiatique, serait la variante iranienne de ce dernier mot. Quant au nom de la rivière asiatique appelée *Iberus* par Pline, il pourrait être une variante non nasalisée du grec ὄμβρος, et du latin *imber*. Cette variante devrait être rapprochée du grec ἀφρός, « écume », et du lituanien *aibr-umas*, « acte de faire venir l'eau à la bouche », mots dans lesquels la nasalisation de la racine ABH ne s'est pas produite.

Appien (*Mithridate*, 101) résume fort bien cette discussion : « Les « Ibères d'Asie, dit-il, ont, suivant les uns, colonisé l'Ibérie d'Eu« rope; suivant d'autres, ils sont originaux d'Europe; dans un « troisième système, les Ibères d'Asie et ceux d'Europe n'ont de « commun que le nom, car ni dans leurs mœurs ni dans leur lan« gue il n'y a rien de semblable. » Ce dernier système est le seul admissible. Il n'y a aucune preuve que les Ibères d'Asie et ceux d'Europe soient le même peuple. Il n'est pas démontré non plus que les Ligures d'Europe aient eu des homonymes en Asie. Quant aux deux Bébrycies, celle des Pyrénées et celle d'Asie Mineure, elles doivent vraisemblablement l'identité de leur nom à un phénomène zoologique étranger à l'histoire des migrations humaines.

M. Lagneau prétend trouver des Ligures en Afrique : « Ptolémée, « dit-il, signale en Mauritanie des Kinithes, des Salasses. Et pareil- « lement Hérodote et Festus Aviénus parlent des Kinèthes des bords « de l'Anas, le Guadiana ; et beaucoup d'auteurs anciens parlent des « Salasses des Alpes » (p. 235). Ptolémée (édition Nobbe, l. IV, c. 3, § 22 et 27 ; t. I, p. 239-240, édition Wilberg, p. 265, 266), parle, en effet, d'un peuple d'Afrique appelé Κινίθιοι ; mais ce nom s'écrit avec deux ι et un θ là où le nom du peuple d'Espagne mentionné par Hérodote, IV, 49, les Κύνητες, s'écrit avec un υ, un η et un τ. L'υ et l'η ont en grec moderne le même son que l'ι ; mais il est élémentaire que ces lettres avaient une valeur toute différente au temps d'Hérodote, qui prononçait vraisemblablement l'υ *ou* et l'η *é*, et au temps de Pline, qui prononçait l'υ *u* et l'η *é*. Quant au θ, il n'a jamais eu le son du τ. Et quand on établirait que les Κύνητες d'Espagne auraient été identiques aux Κινίθιοι d'Afrique, il ne suivrait pas de là que les Κινίθιοι d'Afrique fussent ligures. Il n'y a aucune preuve que les Κύνητες aient été ligures. Ils étaient ibères suivant Hérodore, qui écrivait au v^e siècle avant notre ère.

Les Salasses d'Italie sont-ils Ligures (1) ? En tout cas l'existence de Salasses en Mauritanie est fondée sur une leçon contestable et contestée de quelques mss. de Ptolémée, liv. IV, c. 2, § 20. Au lieu de Σαλάσσιοι, leçon admise par Wilberg, on trouve aussi Θαλάσσιοι, Σαλαμύσιοι, Σαλάμψιοι. Cette dernière leçon est celle que préfère le dernier éditeur de Ptolémée, M. Nobbe, t. I, p. 231 ; cf. Wilberg, p. 257. Il n'est donc pas prouvé qu'il y eût des Salasses, par conséquent des Ligures (?), en Afrique.

Je n'insisterai pas sur l'erreur commise par M. Lagneau quand il a cru, p. 236, qu'Ammien Marcellin, au IV^e siècle de notre ère, avait appris immédiatement des druides la tradition sacerdotale de la Gaule sur l'origine des premiers habitants de notre pays. Ammien Marcellin avait extrait ce renseignement des écrits de Timagène, auteur contemporain de l'empereur Auguste.

Je me bornerai à constater que, dans le mémoire de M. Lagneau, le texte original de plusieurs passages importants des auteurs anciens a été remplacé par des traductions peu exactes ; que, quand M. Lagneau a reproduit fidèlement dans ses traductions les textes qu'il a eus sous les yeux, les leçons dont il s'est servi n'étaient pas toujours sûres ; qu'enfin les rapprochements de mots, sur lesquels il s'ap-

(1) Ils sont gaulois suivant Dion Cassius, fr. 74, édition Bekker, t. I, p. 80 ; c'était déjà l'opinion de Caton cité par Pline, III, 134, édition Teubner, t. I, p. 150.

puie, ne prouvent rien, malgré la consonnance, du moment où il est vraisemblable que ces mots appartiennent à des langues différentes. M. Lagneau me semble donc, malgré la réserve de bon goût qui caractérise sa note, n'avoir pas suffisamment motivé les conclusions qu'il propose sur la plus ancienne histoire des Ligures.

H. d'Arbois de Jubainville.

P. S. Depuis que ce mémoire est écrit, M. Lagneau a publié le texte complet du sien. On trouvera dans les notes un recueil intéressant de textes originaux relatifs aux Ligures. Ce recueil aura toujours de la valeur même pour les érudits qui ne partagent pas les idées de l'auteur, et malgré quelques erreurs. Ainsi, p. 10, les *Argonautiques* d'Apollonius, IIe siècle avant notre ère, sont attribués à Hésiode et datés du IXe siècle.

MÉMOIRE

SUR

L'ARCHITECTURE FÉODALE

AU XII^e ET AU XIII^e SIÈCLE

DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

(*Lu à la Sorbonne le 19 avril 1876*)

Les savants traités d'archéologie générale nous ont appris que les forteresses féodales ne furent sous les Carlovingiens et les premiers Capétiens que des habitations de bois portées sur des tertres plus ou moins élevés ou défendues par des remparts de terre munis de fortes palissades.

Puis ils nous montrent l'architecture militaire naissant au XI^e siècle et manifestant ses développements successifs par de puissantes constructions de pierre : d'abord par de simples donjons carrés plus ou moins grossiers, puis, au XII^e et au XIII^e siècle, par les fortifications les plus savantes, les plus compliquées, les plus gigantesques.

Leurs observations, faites sur les monuments les plus considérables et les plus saillants de chaque temps, nous font parfaitement connaître les progrès de la science et le plus haut degré de sa puissance créatrice à chaque instant de ces époques fécondes.

Mais si, au lieu de nous en tenir à ces études d'esthétique supérieure, nous voulons avoir une idée juste des mœurs et saisir la physionomie vraie de la société d'alors, au moins au point de vue de ses monuments usuels, de ses habitations, il nous faut étendre nos regards non plus seulement aux édifices exceptionnels, mais à l'universalité des châteaux et des demeures féodales.

Or, en examinant ainsi nos châteaux du Berry, nous avons trouvé leurs caractères, au XII^e et au XIII^e siècle, si notablement éloignés de notre attente, les phases de leur transformation nous ont apparu si différentes de nos impressions préconçues, que nous croyons utile

de soumettre au contrôle de cette savante assemblée les inductions auxquelles nous avons été amené.

I

Presque tous nos châteaux en pierre du haut Berry sont du XIV[e] siècle ou des siècles suivants, et ceux qu'on peut faire remonter aux époques antérieures sont en très-petit nombre. Nuls n'ont une grande importance. Nous allons les passer rapidement en revue.

La base carrée de la vieille tour de La Chapelle-d'Angillon va s'étrécissant vers le haut; ses étages sont séparés par des solivages et des planchers (1); les escaliers étroits sont pratiqués dans l'épaisseur des murs. Au second étage, quatre larges baies plein-cintre, deux sur chaque face, aujourd'hui murées, sont encore apparentes dans les murs extérieurs. Bien que les sommets de la tour soient plus récents, ces bases massives peuvent être attribuées au puissant Gilon de Seuly ou Sully, beau-père d'Eudes Arpin, le dernier vicomte de Bourges, qui vivait de l'an 1064 à 1120 environ, et dont le nom demeura à sa ville de *La Chapelle Dam-Gilon*.

La tour de Charost est aussi carrée à sa partie inférieure; ses angles sont coupés et couverts par des plans inclinés, qui réduisent la partie supérieure à la forme ronde. On voit encore dans cette base une ouverture plein-cintre à petits claveaux et murée; ce socle robuste doit remonter aux anciens seigneurs de Charost au XII[e] siècle. La partie cylindrique paraît plus récente.

L'ancienne tour de Vèvre est rectangulaire. A l'étage inférieur, les fenêtres très-étroites ou meurtrières ont des embrasures voûtées d'arc brisé. Le vieil écrivain Chaumeau l'attribue au temps d'Attila : elle serait plus logiquement attribuée à Hugues de Vèvre, seigneur d'une certaine puissance vivant à la fin du XII[e] siècle. Un tertre qui existe à peu de distance peut avoir été le château qui la précéda.

Bourges avait naguère deux tours rondes de son enceinte qui pouvaient remonter à Louis le Jeune : leur étage inférieur était voûté en coupole; les meurtrières, fort longues, avaient des embrasures voûtées de plein-cintre, à larges joints. Elles étaient fort curieuses et ont été détruites malgré nos protestations, par la municipalité, en 1871. Les autres tours encore debout de l'enceinte sont moins anciennes. La grosse tour de Bourges, forteresse bâtie par Philippe-Auguste, était à bossages et pointes de diamant. Elle fut détruite par Mazarin en 1653.

(1) La voûte de la cave même ne paraît remonter qu'au XV[e] siècle.

Le château de Grossouvre a conservé une tour sensiblement conique en dehors, à bossages grossiers, qui peut se placer vers l'an 1200. Les vieux murs sans saillie de la ville de Bruère-sur-Cher, et ceux d'Aubigny, munis de tours rondes sans caractère, peuvent être de la même époque.

Au cours du XIII^e siècle, nous trouvons la belle ruine du vieux donjon de Jouy, carré, avec des tours rondes aux angles ; sa grande salle a des voûtes à nervures toriques, sur colonnettes cylindriques et chapiteaux à crochets, tous les signes de la belle époque ogivale ; c'est le seul donjon véritable et complet que nous possédions.

Une tour et une cuisine du château de Bannegon peuvent remonter au même siècle, ainsi que l'enceinte octogone du château de Vailly, avec des tours aux angles et une porte ogivale entre deux fortes tours rondes. La vieille enceinte de Mehun-sur-Yèvre et celle du château de Vierzon peuvent être attribuées à sa fin.

Tels sont, à peu près, les monuments féodaux bien peu nombreux dont nous connaissons des vestiges antérieurs au XIV^e siècle. Évidemment, une telle nomenclature ne saurait être absolument limitative : quelques parties d'édifices, quelques pans de murailles peuvent toujours échapper aux plus consciencieuses recherches. D'ailleurs on doit penser qu'un certain nombre d'édifices ont disparu sous l'action des siècles et des armes, et ont fait place à des constructions plus modernes.

En rapprochant ces ruines fort altérées des types contemporains et surtout de monuments voisins et plus importants, du donjon carré de Montrichard (XI^e siècle), de la *tour blanche* de Philippe-Auguste à Issoudun, qui est cylindrique avec une arête verticale saillante, du donjon de Sully-sur-Loire, énorme rectangle avec tours aux angles, on voit que nos rares châteaux en pierre ont suivi la marche normale du progrès architectonique et sont conformes aux règles générales.

Mais, quelque puissance que l'on veuille supposer aux diverses causes de destruction, il est impossible d'admettre qu'elles aient pu faire disparaître les innombrables demeures qui ont abrité la noblesse du XIII^e siècle, si nombreuse, si active, qui couvrait tout le sol du réseau confus de ses hiérarchies féodales. A rapprocher cette disette presque absolue de l'abondance et de la bonne conservation des châteaux du XIV^e et du XV^e siècle, on ne peut concevoir que cent années de plus aient eu une action destructive universelle, qui se soit précisément arrêtée vers l'an 1350. D'ailleurs, si nous examinons les édifices religieux, cette influence de la durée n'est que

peu sensible, et les églises anciennes bien construites sont souvent aussi fraîches que les monuments intermédiaires.

Les forteresses lourdes et massives d'alors, si elles eussent existé, eussent laissé des vestiges facilement reconnaissables, ne fût-ce que des blocs de maçonnerie que l'action du temps eût durcis plutôt que dissipés. Il faut donc bien admettre que leur nombre fut extrêmement restreint dans notre département, et chercher ailleurs ce qu'étaient dans leur généralité les châteaux forts du XII^e et du XIII^e siècle.

II

Nous avons dû, pour faire cette recherche, nous adresser, non plus seulement aux livres et aux monuments, mais aux titres anciens, aux riches documents de nos archives. Cette étude a fait naître chez nous l'opinion, devenue une certitude, que la substitution de la pierre au bois dans les constructions féodales avait été non une révolution brusque, mais une évolution lente ; que la grande majorité des châteaux sont demeurés en terre et en bois plusieurs siècles après l'apparition des premières tours de pierre, c'est-à-dire jusque vers le milieu du XIV^e siècle, et qu'à ce moment la proportion fut renversée et l'usage de la pierre devint général.

Toutefois les derniers spécimens du bois n'ont dû disparaître que vers la fin du XV^e siècle.

Ainsi, parmi ces enceintes en terre, nommées vulgairement *vieux châteaux*, qui pullulent sur notre sol, un grand nombre ont dû servir de demeure et de retraite aux seigneurs dont les titres du XII^e et du XIII^e siècle nous apprennent les noms et les actes.

En effet, les plus grandes de nos seigneuries du moyen âge ont conservé des tertres énormes, de 10 à 12 mètres de hauteur verticale, à talus rapides, entourés d'immenses fossés et qui ont gardé le nom de *donjons* ou de *mottes*.

Le *donjon* de Montfaucon, aujourd'hui Villequiers, a été l'objet de fouilles qui n'ont révélé que de minces fondations carrées, n'ayant pu servir de base qu'à des constructions de bois, mais aucune fondation de tours, aucun massif de pierre important. Au pied de ce donjon a été construit un château en pierre, mais il ne date que du XV^e siècle, et l'ancien *donjon* n'a dû être abandonné que depuis ce moment.

La *motte* de Bruère a montré des fondations analogues.

La *motte* énorme d'Épineuil ne recèle, paraît-il, aucune fondation. Son épiderme a été labouré par des boulets de canon que l'on y re-

trouve encore et qui prouvent jusqu'à quelle époque tardive elle a joué un rôle défensif.

Une autre *motte* élevée, commune de Migny, dans la vallée de l'Arnon, a conservé aussi des boulets; elle ne porte aucune trace de murs.

Une haute *motte* en terre, qui domine la ville de Charenton, est le seul vestige du château fort de cette seigneurie.

Des faits plus significatifs encore nous ont apparu pour des seigneuries d'un ordre inférieur, qui ont existé au XIII[e] siècle pour disparaître alors : elles n'ont laissé d'autre trace que des monticules de terre peu élevés, dans des marais ou dans des champs ; les fouilles qu'on y a pratiquées n'ont donné aucun résultat et n'ont pas même montré de traces d'incendie. Pour celles-ci on peut croire que tout était de terre et de bois, palissades, murs, charpentes, couvertures (nous avons encore des clochers et des châteaux couverts en bois), et que la vétusté a suffi pour les réduire en poudre et en dissiper complétement les vestiges.

Nous citerons la motte de Nohant-en-Goût, dont nous trouvons des seigneurs jusqu'en 1259 (1), et la motte de la Chaume (2), commune de Rians, dont nous avons un seigneur en 1256. Celle-ci a conservé, comme traces d'habitation, des cendres mélangées de dents de porc et de sanglier.

Le château d'Aubigny-sur-Loire, qui appartenait à l'évêque de Nevers, paraît n'avoir été jusqu'en 1287 qu'un simple *pourpris* de terre et de bois. L'évêque, dans un acte à cette date (3), se réserve le droit de le fortifier de tours et de créneaux.

Dans une transaction de 1204, le chapitre de Bourges examine et règle avec un de ses vassaux la double hypothèse de fortifications en bois et en pierre.

Les enceintes murées urbaines antérieures au XIV[e] siècle sont rares aussi. Les villes étaient cependant fortifiées bien avant, il faut bien admettre que ce fut aussi de terre et de bois.

En 1178 la ville de Sancerre avait déjà des murs, mais la ville de Léré avait une *bretesche*, probablement palissade de bois couronnant ses remparts.

La ville de Linières conserva jusqu'à la fin une partie de son enceinte en bois.

On comprend, du reste, que de fortes estacades en madriers verti-

(1) *Arch. du Cher*, fonds de Saint-Ambroix, l. 1[re] de Brécy.

(2) *Archives* de Lecoy. L. des Aix.

(3) Pièces annexes au Terrier de l'évêché de Nevers (publication de la Société nivernaise).

caux bien liés ensemble valaient mieux que certains murs de ville qui n'étaient qu'en pierre jointe avec de la terre sans mortier (1), et qu'ils résistaient bien mieux à l'escalade et au bélier.

Certains manoirs ruraux en bois existent encore aujourd'hui. Un dessin du château de Boisbelle. du XVI[e] siècle (2), nous représente le château en bois et nous donne ainsi une idée de ce que pouvaient être ces demeures féodales. Leurs murs devaient être des pans de bois et de pisé, portés sur un socle de pierre. Elles pouvaient avoir un ou deux étages. Beaucoup devaient être couvertes en bardeaux de chêne ou de châtaignier : d'autres, couvertes de tuiles percées et clouées, étaient moins accessibles à l'incendie. Leur plan était nécessairement rectangulaire ou carré, car l'emploi du bois se prête mal aux formes courbes : elles contrastaient ainsi absolument avec les tours rondes en pierre contemporaines. Les maisons en bois de nos villes nous montrent, du reste, qu'elles pouvaient atteindre à un certain degré de luxe intérieur et extérieur.

On voit mieux encore ce qu'étaient leurs défenses. Les unes consistaient en tertres élevés ou cônes tronqués couronnés de rangées de pieux et portant l'habitation sur leur sommet ; d'autres étaient des remparts annulaires, carrés, ronds ou polygones avec une dépression au centre, dans laquelle pouvaient se dissimuler les bâtiments. Les uns, établis sur des lieux secs, n'avaient d'autre défense que leurs remparts, leurs palissades, leurs fossés qui recueillaient les eaux pluviales. D'autres, en grand nombre, dans les lieux marécageux, avaient leur approche défendue par les eaux stagnantes et puisaient dans ce voisinage une force réelle.

III

La substitution de la pierre au bois changea souvent fort peu leur aspect. Un pavillon contint la porte et le pont-levis ; un mur plus ou moins élevé couronna le rempart ; dans la cour fut le manoir en pierre ; les communs furent appuyés en appentis contre le mur extérieur. Sous cette humble apparence nous sont parvenus nombre de petits châteaux du XV[e] et du XVI[e] siècle, dont l'étude ne rentre pas dans le sujet que nous traitons aujourd'hui.

La substitution des châteaux de pierre à ceux de bois ne fut donc que successive, et les motifs de cette lenteur sont faciles à saisir.

En effet, la construction des nouveaux châteaux était coûteuse et

(1) Plateau de Gron ; ville détruite de Venou, commune de Bessais-le-Fromental.
(2) *Archives du Cher.*

peu à portée de seigneurs que les documents du temps nous montrent, pour la plupart, plus nobles, ardents et généreux que riches et habiles financiers. Leur luxe était celui des belles armes, des forts chevaux, des équipements somptueux. Plusieurs générations pouvaient hésiter à détruire l'habitation qu'avaient créée et que leur avaient léguée leurs ancêtres, et qui suffisait à leur sûreté, pour s'engager dans des entreprises auxquelles ils n'avaient aucun moyen de faire face. Le plus souvent, la reconstruction d'un château coïncide avec un riche mariage de son seigneur ou avec son passage dans de lucratives fonctions à la cour des grands et des rois.

Les deux modes de fortification ne se substituaient, du reste, l'un à l'autre que difficilement pour les grandes forteresses, et l'énormité même des *mottes* en terre rendait fort coûteuse la fondation des tours de maçonnerie. Les mettre sur le sommet c'était leur donner une base peu stable sur un sol remué, et pousser les fondations jusqu'au terrain solide c'était accroître démesurément la dépense.

Aussi voyons-nous souvent la forteresse nouvelle se placer en terrain neuf, parfois assez loin de l'ancienne. Ainsi paraît-il en avoir été de la tour de Vèvre au XII^e^ siècle, comme nous le disions plus haut; de même il en fut de Boisiramé au XV^e^ siècle, dont l'ancienne *motte* subsiste encore dans les bois voisins; ainsi encore, en 1470, Thomas Scuier obtint de Louis XI l'autorisation de fortifier sa motte de Maubranche : il construisit le château actuel, mais la *motte* ancienne demeura abandonnée et ne fut détruite que deux cents ans après.

Souvent les anciens droits féodaux demeurèrent attachés à la *motte* ancienne comme une trace et un témoignage de son rôle primitif d'habitation.

Dans ces conditions, qu'y a-t-il de surprenant que la rénovation de tous ces châteaux forts ait duré plusieurs siècles? Peut-il même en avoir été autrement? Les édifices religieux et civils n'ont-ils pas suivi la même loi?

La reconstruction des églises, malgré l'ardeur d'une époque toute de foi et de piété, dure de l'an 1000 jusqu'après l'an 1200, deux siècles et demi environ.

La transformation de l'architecture féodale vient après : elle commence au XII^e^ siècle pour finir au XV^e^.

Enfin, plus tard encore, l'architecture privée généralise dans nos villes l'emploi de la pierre au XVI^e^ siècle ; mais de vieilles maisons subsistent et nous avons encore dans nos villes de province des quartiers entiers de bois, âgés de quatre cents ans, d'apparence tout

ancienne, mais qui ne semblent pas près de disparaître et traverseront probablement sans atteinte le siècle fiévreux de la vapeur et de l'électricité.

Une autre cause, toute locale, a pu d'ailleurs agir sur nos contrées et y ralentir la création de grandes forteresses en pierre. La royauté y fut toute-puissante dès l'an 1100, où le roi Philippe Ier acquit la vicomté de Bourges. On sait avec quel soin jaloux les suzerains surveillaient et réglaient les fortifications élevées par leurs vassaux; on peut se demander si le pouvoir royal n'a pas cherché et réussi à y retarder l'établissement de châteaux trop puissants, jusqu'au moment où les désastres des guerres anglaises firent prévaloir les nécessités de la défense locale sur toute préoccupation d'autorité intérieure. Les seigneurs du xve siècle s'appuyaient sur le voisinage des ennemis pour obtenir l'autorisation de fortifier leur demeure; les villes pouvaient invoquer avec bien plus de force encore des motifs analogues.

Ces considérations générales et locales suffisent à expliquer comment, au xiie et au xiiie siècle, le plus grand nombre des châteaux ne furent que des maisons de bois défendues par des ouvrages en terre, et comment ces mœurs, dont la tapisserie de Bayeux nous a conservé la peinture naïve, furent encore, dans notre Berry du moins, celles des époques les plus puissantes et les plus actives de la féodalité.

Ces progrès et ces dates ont évidemment dû varier, avec la facilité de la construction et la richesse sociale, suivant les diverses régions du territoire; aussi notre conclusion paraîtra peut-être téméraire à quelques-uns de nos savants collègues, peut-être au contraire paraîtra-t-elle banale à plusieurs autres.

Mais, en tout cas, elle s'éloigne assez sensiblement des données généralement admises par les romanciers et même les historiens : cette féodalité de bois et de terre est assez distincte de la féodalité de pierre dont les donjons robustes, les tours élevées, les créneaux superbes ont été longtemps réputés avoir couvert la France de Philippe-Auguste, pour que nous ayons cru devoir appeler sur ce point l'attention de ceux qui se vouent à la recherche de la vérité dans le passé. Nous venons donc interroger leur expérience, afin de savoir si leurs observations concordent avec les nôtres, et dans quelle mesure ce que nous avons constaté pour notre province peut être considéré comme un fait général dans l'histoire de notre architecture nationale.

A. Buhot de Kersers.

L. Dardel sc.

Imp. Ch. Chardon aîné, Paris.

PILASTRES DE LA MALMAISON (Meuse)

NOTE

SUR LES

OBJETS ANTIQUES TROUVÉS AUX RONCHERS

COMMUNE DE MONTIERS-SUR-SAULX

(MEUSE)

Au faîte de la colline qui sépare les vallées de l'Orge et de la Saulx, à peu de distance de l'ancienne voie qui aujourd'hui porte le nom de *chemin des Gens d'armes* et relie les villages de Biencourt et de Morley, sur le territoire des Ronchers, dépendant d'une ferme dite la Malmaison, se trouve un puits de construction antique dont la découverte remonte à quelques années seulement. Les vestiges de substructions que l'on rencontre dans cette contrée confirment une tradition accréditée dans le pays et d'après laquelle cet emplacement aurait été celui d'une métairie. Rien, du reste, je m'empresse de le reconnaître, ne permet d'affirmer qu'au temps de la période gallo-romaine il ait existé sur le sommet de la colline une *villa* de quelque importance.

Le territoire des Ronchers, dont l'exploitation remonte à la fin du siècle dernier, devint en 1829, au point de vue de la richesse du gisement, l'objet de nouvelles études; c'est alors que les travaux entrepris pour recueillir le minerai de fer abondant sur toute son étendue amenèrent la découverte de ce puits, dont les habitants de la contrée étaient bien loin de soupçonner l'existence.

A peine mis à jour, ce puits fut vidé jusqu'à la profondeur de $9^m,70$ environ, mais la crainte d'éboulements fit suspendre les travaux et, malgré la trouvaille du pilastre si curieux qui en avait été extrait, les recherches furent abandonnées. Quarante-cinq ans plus tard seulement, dans le courant du mois de juin 1874, M. Colas,

propriétaire des forges de Montiers, à la demande de M. Yvonnet et sur l'assurance qu'elles pouvaient se poursuivre sans danger, consentit à de nouvelles fouilles. Les travaux, habilement conduits, amenèrent la découverte : 1° d'un second pilastre moins bien conservé que celui déjà connu; 2° de deux cippes très-intéressants par leurs formes, de plusieurs débris de colonnes et de statues; 3° enfin de quantité de fragments antiques qui, sur la requête de M. Le Bas, garde-mines à Bar-le-Duc, furent généreusement offerts par M. Colas au musée de cette ville, où j'ai pu les étudier et en faire prendre les dessins.

Désireux de visiter l'emplacement d'un puits aussi remarquable, et voulant m'assurer s'il n'existait point aux environs quelques traces de constructions antiques ou d'autres objets négligés, j'entrepris en novembre dernier, en compagnie de mon ami Démoget, ingénieur-architecte de la ville d'Angers, une excursion sur le territoire des Ronchers. Arrivés sur les lieux, nous y découvrîmes sept nouveaux tronçons de colonnes portant les traces de trous carrés destinés à recevoir les tenons, trois bases de chapiteaux, deux débris de faîtages en pierre, ronds au-dessus, triangulaires au-dessous, un chapiteau à astragales comme celui déposé au musée, un fragment de pierre sculptée, un débris de soubassement, enfin quantité de pierres plates ayant servi à couvrir une toiture.

Mon opinion, à la vue de ces débris de toute nature, fut qu'il avait dû exister en cet endroit un petit temple; mais comme depuis de longues années le territoire des Ronchers avait, à plusieurs reprises, été bouleversé par les travaux nécessités pour l'exploitation du minerai, il nous fut impossible de retrouver les substructions de cet édifice dont les nombreux débris couvrent le sol. Quel était l'emplacement de cet édifice? Se trouvait-il à proximité du puits? cela est assez probable; ou bien encore, s'élevait-il au-dessus du puits lui-même? Ce sont là des questions que je n'ai point l'intention de trancher et dont l'avenir donnera sans doute la solution ; mon but est tout différent, et, en signalant aux archéologues l'importance de cette découverte, je me propose et me contente de leur offrir la description de nombreux fragments antiques découverts aux Ronchers, fragments que j'ai pu examiner, soit au musée de Bar, soit, lors de mon dernier voyage, sur les lieux de la trouvaille.

La pièce capitale, celle qui me paraît la plus digne d'être signalée, est assurément le pilastre extrait de ce puits en 1829. Décrit par M. le docteur Begin dans ses *Lettres sur l'histoire médicale du nord-est de la France*, puis par M. Denis, de Commercy, dans un opuscule intitulé : *Dissertation sur un monument antique de M. le docteur*

Humbert, ce débris des temps gallo-romains a été expliqué par ces deux antiquaires d'une façon telle qu'il devient nécessaire d'en donner une description nouvelle plus conforme à la vérité.

Dans mon ignorance de la mythologie, je ne veux hasarder aucune explication, et, cette étude, mon premier pas dans le champ si nouveau pour moi de l'archéologie monumentale, se bornera à la description aussi simple qu'exacte de chaque fragment; ce sera aux savants de conclure (voir pl. X).

Le premier pilastre, haut de $1^m,40$ sur $0^m,30$ de largeur et d'épaisseur, a pu servir d'encoignure; un chapiteau orné de feuilles d'acanthe le couronne et deux de ses faces seulement sont sculptées.

Sur la première face, au-dessous du chapiteau, le filet porte en creux l'inscription ci-contre, dont je puis affirmer l'exactitude.

Selon M. Denis, avant la lettre M, apparaîtrait en saillie un L, ce que je ne puis accepter. J'ai examiné cette inscription avec la plus scrupuleuse attention; j'en ai pris le moulage, que j'ai soumis à plusieurs archéologues émérites, et jusqu'à ce jour aucun d'eux n'a pu admettre la lecture proposée par M. Denis. Il est, en effet, aussi impossible de suivre notre antiquaire meusien dans l'explication de la légende que de voir avec lui dans cette prétendue lettre en relief (quand toutes les autres sont creusées dans la pierre) un hommage respectueux à la déesse Lucine, dont elle aurait été l'initiale; et nous ne saurions, je le répète, admettre un seul instant son interprétation : « Lucinæ Mater Ob « Adjutorium GOVNVS IN V (quinta legione) Centurio « III (triariorum) Monumento *ou* Merito Votum Solvit,» c'est-à-dire : « A Lucine, une mère reconnaissante de son secours; Gounus, centurion de triaires dans la Ve légion, a rempli un vœu pour l'exécution de ce monument. »

Sans m'attacher à suivre M. Denis dans les commentaires dont il appuie son explication, j'arrive de suite à la description du premier tableau que présente ce monument.

Au-dessous de l'inscription, dans une niche dont le

cintre repose sur deux pilastres surmontés de leur corniche, apparaissent, en face l'un de l'autre, deux personnages, un homme et une femme, facilement reconnaissables à leurs vêtements. Le personnage de gauche, tête nue, les cheveux courts et frisés, est revêtu d'un manteau qui lui descend au-dessous du genou; celui de droite porte une longue robe recouverte d'un voile qui lui couvre la tête et tombe jusqu'aux pieds; dans ses mains il tient un vase.

Ce n'est point assurément une scène intime qui est représentée sur ce premier tableau comme le prétendait M. Denis, et il devient difficile d'y voir un mari caressant de la main droite le menton de sa femme près d'accoucher. Rien de ce que cet antiquaire a décrit de cette scène n'est exact; le prétendu état de grossesse de la femme n'est point apparent, et la coiffure en pointe qu'il avait entrevue sur son front n'a jamais existé que dans son imagination. Je ne puis voir avec lui un tête-à-tête conjugal; cette scène offre un sujet plus sérieux, plus digne d'intérêt, et je ne crois pas que les monuments lapidaires nous en aient fait connaître un semblable.

Le personnage de gauche me paraît un médecin-oculiste occupé à un examen sérieux et attentif de l'état de l'œil de sa malade. De sa main gauche, placée sur la tête de la femme, il la maintient dans un état complet d'immobilité, tandis que de la droite armée d'un instrument, d'un crochet (1) je suppose, il abaisse la paupière inférieure. Tout dans son maintien indique une attention soutenue, et quoique le talent du sculpteur soit assez contestable, cet artiste a cependant su donner à la physionomie du médecin le caractère de gravité que comportait un tel examen.

Mon explication sera-t-elle trouvée plus acceptable? Je l'ignore et suis tout disposé à faire bon accueil aux observations qui auraient pu ou pourraient surgir à ce sujet.

Le second tableau est placé immédiatement au-dessous de celui que je viens de décrire; le sujet représenté appartient certainement à une scène d'intérieur (pl. X).

Sur un lit à balustre, sorte de berceau monté sur des pieds tournés, est couché un jeune enfant enveloppé dans un maillot; derrière le lit se tiennent trois personnages qui paraissent observer le sommeil du nouveau-né. A gauche et debout, la tête couverte d'un voile, la mère tient un vase entre ses mains; au centre, un adulte appuie le bras sur le bord du berceau, tandis qu'à droite se

(1) Quelques archéologues prétendent que l'opérateur est armé de ciseaux; je crois mon explication préférable.

tient un homme d'un certain âge, le père ou peut-être un médecin. Sa tête nue, ses cheveux courts, le désignent clairement; mais ses jambes, reproduites avec peu de talent par le sculpteur, apparaissent trop longues au-dessous du berceau.

Le dessin publié par M. E. Bégin, dans ses *Lettres sur l'histoire médicale du nord-est de la France*, quoique calqué sur celui communiqué par M. Denis à la *Revue d'Austrasie*, diffère cependant de celui-ci. Ce n'est point que cet antiquaire ait mieux vu; au contraire, préoccupé de son système sur les trois déesses mères (1), M. Bégin, au lieu de reconnaître près du berceau de l'enfant le père, le frère, puis la mère du nouveau-né, a rendu différemment le second tableau, et rectifié, selon sa manière de voir, le dessin de M. Denis. Cette rectification était d'autant plus.... légère que son auteur n'avait jamais vu ledit monument et s'en était cependant emparé pour appuyer le système par lui conçu sur le rôle des trois personnages dont on voit la représentation sur quelques débris gallo-romains. Ce seraient, selon cet auteur, les trois déesses mères regardant le nouveau-né et veillant sur son avenir, que représenterait ce monument.

N'ayant point la prétention d'expliquer tous les sujets que j'ai à décrire, je vais examiner rapidement la face latérale de ce pilastre.

Ce côté, large de 0m,36, présente le même caractère architectural, mais le filet placé au-dessous de la corniche n'offre aucune trace d'inscription; dans sa hauteur il contient trois tableaux dont l'état de conservation ne permet pas une description bien précise.

Le premier offre une femme assise tenant dans la main droite une patère (?). La tête est assez bien conservée et la chevelure, formée de deux longues tresses enroulées sur le sommet, est divisée sur le front en deux bandeaux qui encadrent le visage et couvrent les oreilles. A droite se tient un jeune enfant, vêtu d'une robe courte et tenant le bras droit élevé au-dessus de la tête.

Dans le second tableau on remarque un personnage nu, dans la position d'un homme assis; la tête et le bras gauche sont brisés. Enfin, au-dessous, dans le dernier compartiment un jeune enfant élève les bras vers un animal placé sur un plan élevé; mais l'état de mutilation de cette partie du monument est tel qu'il ne permet point d'affirmer l'exactitude de cette description, non plus que celle des sujets représentés dans les deux tableaux ci-dessus.

(1) Musée de Lyon : MATR · AVG · PHLEGN · MED. Voir également Montfaucon, t. I, pl. LXXXV, et l'*Histoire de Metz* par les Bénédictins, t. I, pl. VII.

Tel est le curieux monument découvert en 1829, et si pendant longtemps les archéologues qui ont eu l'occasion de l'examiner lui ont accordé une certaine valeur, les nouveaux débris recueillis en 1874 sont, je crois, de nature à appeler l'attention du monde savant sur l'ensemble de la trouvaille du puits des Ronchers.

Maçonné, non en petit appareil antique, mais en moellons plats d'environ 0m,18 de longueur sur 0m,08 d'épaisseur, à lits serrés, sans ciment et d'une manière très-régulière eu égard à l'état brut de ces plaquettes jusqu'à 13 m. environ de profondeur, ce puits va s'élargissant et son diamètre, de 0m,65 à l'orifice, atteint 0m,85 vers le milieu, pour se rétrécir et revenir dans le fond à la largeur de 0m,65; sa profondeur totale est de 22m,50.

Creusé dans le roc, il est maintenant à sec, sauf une légère couche d'eau pluviale, et, comme à des distances de 5 à 6 mètres on a creusé et bouleversé le sol pour les minières, on peut admettre que les eaux qui l'alimentaient ont pris une autre direction et pénétré au-dessous des calcaires fissiles.

Dans l'origine ce puits s'élevait jusqu'au niveau du chemin; mais son sommet, dérasé à je ne sais quelle époque, a été abaissé d'environ 1m,70. Quant aux substructions qui devaient exister aux environs, je n'en ai rencontré aucun vestige, et le mur découvert il y a peu d'années à environ 50 mètres du puits appartenait sans doute aux bâtiments d'une métairie construite en cet endroit et dont la disparition remonte au siècle dernier.

Les nouvelles fouilles faites par ordre de M. Colas eurent lieu du 30 mai au 4 juin 1874 et amenèrent la découverte des monuments suivants :

1° Un pilastre de même style et de même dimension que celui dont je viens de donner la description; la base en est brisée et ne permet point de reconnaître le sujet qu'elle représentait. Le chapiteau aux feuilles d'acanthe est identique au précédent, mais sur le filet n'apparaît aucune trace d'inscription. Sur la face principale, dans une corniche dont le cintre repose également sur deux pilastres, on voit une femme assise sur un siége à dossier placé de profil, élevant sur ses genoux un jeune enfant qui la tient par le cou et étend le bras droit. La coiffure de cette femme est formée de nattes qui entourent le front, se relèvent en diadème sur le sommet de la tête et se terminent en chignon. Elle est revêtue d'une robe tombant jusqu'aux pieds, dont les manches larges et amples sur l'avant-bras pendent sur le côté gauche. L'état de mutilation de la partie inférieure n'autorise aucune description, mais en cet endroit on

aperçoit les traces du haut d'un corps humain brisé à partir des épaules.

Sur la face latérale et qui, contrairement à celle du pilastre précédemment décrit, occupe le côté gauche, est représenté, debout dans une niche, un personnage de haute stature couvert d'une longue robe et d'un manteau dont un pan est rejeté sur le bras gauche; dans la main droite il tient une boule (?). La figure est entièrement mutilée, mais la chevelure, consistant en deux longues nattes enroulées sur le sommet de la tête, offre, assez bien conservée, la forme de boucles nombreuses et parallèles qui couvrent le front.

Ce pilastre a pu être placé en regard de celui découvert en 1820.

cependant j'avoue ne pouvoir indiquer quelle aurait été sa position dans l'ensemble du monument dont il faisait partie.

2° Avec ce débris si intéressant a été recueillie une statue dont il ne reste que le buste, représentant un jeune homme au cou de qui est suspendu un ornement en forme de croissant (1); sur sa poitrine est placée une tablette offrant en trois lignes l'inscription suivante :

CATVLLINVS CA
TVLII F PRO FILIO
SVO

Cette statue, ainsi que l'indique sa forme, devait être placée contre un mur, car sa face postérieure est plane ainsi que celle du petit monument suivant :

3° Un jeune enfant vêtu d'une robe qui lui descend au-dessous des genoux, tenant de la main droite un petit vase et de la gauche des fruits.

4° Un autre débris presque entièrement mutilé rappelle, par sa forme encore reconnaissable, le monument découvert à Hommert (Meurthe), dont le dessin a été reproduit par M. Bretagne dans son travail sur l'Hercule gaulois, inséré dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, t. XVIII, pl. IV; il représente un cavalier monté sur un cheval de forte structure; la tête et un bras ont été retrouvés parmi les débris. Ce qui reste de ce groupe ne permet point de le reconstituer en son entier, mais je suis tenté de croire qu'il a pu représenter le même sujet que celui dont M. Bretagne a rencontré en Lorraine plusieurs variétés. Un point assez remarquable est le trou carré placé à la partie postérieure de l'animal et dans lequel le sculpteur avait dû placer une queue rapportée, fixée à l'aide d'une cheville; le musée de Saint-Germain possède un monument de ce genre qui autorise cette explication.

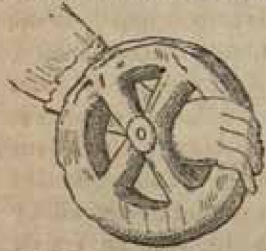

5° Je ne sais si la pièce suivante appartenait à ce cavalier, toutefois je le considère comme un des objets les plus intéressants de la trouvaille; je veux parler d'une rouelle en pierre formée de quatre rayons, à travers lesquels est passée une main brisée au poignet. Longtemps on a discuté la valeur des petites rouelles métalliques que quelques archéologues veulent classer dans leurs médaillers, parmi

(1) M. de Widranges, de Bar-le-Duc, possède dans sa collection un remarquable

les monnaies de l'époque gauloise. Je ne veux point ici passer en revue toutes les théories émises à ce sujet, mais je dois faire remarquer que dans la région de l'Est il a été découvert plusieurs monuments, soit en bronze, soit en pierre, qui peuvent présenter un certain intérêt dans l'étude de cette question : 1° à Luxeuil, un cavalier passant le bras dans une roue de grande dimension; 2° au Châtelet (Haute-Marne), une statuette, en bronze, de Jupiter s'appuyant sur une roue à huit rayons; 3° à Metz, une pierre tumulaire représentant un adulte portant au cou une rouelle en guise d'ornement.

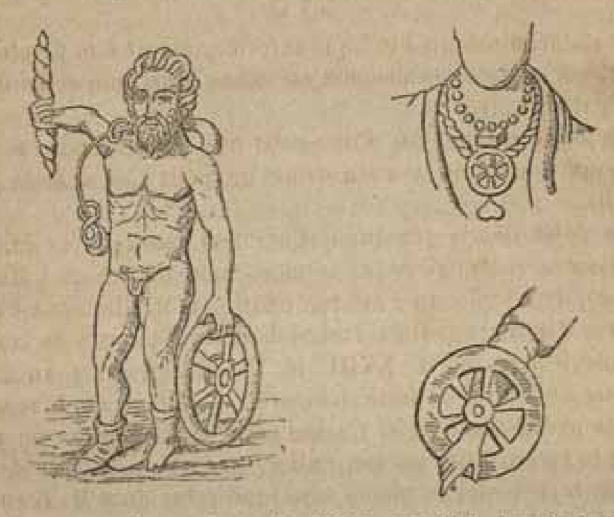

Tout cela me confirme dans l'opinion que j'ai depuis longtemps émise, savoir que les petites rouelles métalliques dont on rencontre si souvent des exemplaires dans notre pays, surtout à Naix et à Boviolles, devaient être des symboles, des amulettes, et non des monnaies.

6° Avec ces divers fragments il a été recueilli deux cippes de même forme, présentant une particularité digne d'attention. Haut de 90 c. environ avec une corniche et soubassement, ces deux fûts de colonnes doivent avoir servi à relier et à maintenir des barrières placées peut-être autour du puits. L'un d'eux présente deux rainures dans lesquelles glissaient sans doute des cloisons mobiles; l'autre, destiné au même usage, avait dû occuper un coin; les cannelures en effet y sont creusées non plus en opposition, c'est-à-dire sous un arc de

ornement en bronze émaillé bleu, de même forme, qui a été découvert, en 1852, sur l'emplacement de Gran, en Ornois.

180 degrés, mais à angle d'équerre. Ces deux cippes offrent contre ces rainures des cavités plus profondes de $0^m,08$ en carré, dans lesquelles étaient introduits les madriers horizontaux servant à maintenir la cloison en balustrade. Le musée de Saint-Germain possède un monument qui a le plus grand rapport avec ceux-ci (1).

Ne pouvant décrire en détail chacun des nombreux fragments antiques découverts dans le puits des Ronchers, je préfère en donner des dessins exacts et signaler, pour mémoire, quantité de fûts de colonnes dont sept encore se trouvent aujourd'hui sur le lieu même de la trouvaille avec d'autres débris de chapiteaux, de soubassements, de pierres plates ayant servi de tuiles, de caniveaux et de pierres faîtières. Je termine cette trop longue description en émettant le vœu que des débris aussi intéressants, et dont l'ensemble constitue un sujet d'étude des plus curieux, soient tous réunis en un seul lieu ; alors seulement on pourra songer sérieusement, en se basant sur ses proportions architecturales, à reconstituer, tel qu'il a dû exister, le petit édifice élevé par nos pères sur le sommet de la colline des Ronchers, au temps de l'époque gallo-romaine.

En attendant que mon vœu se réalise et que la commission du musée de Bar-le-Duc puisse entreprendre cette réédification dont on m'a fait entrevoir la possibilité, je vais tenter une explication relativement aux deux légendes que j'ai précédemment rapportées.

La première paraît offrir d'assez grandes difficultés et, jusqu'à ce jour, je ne suis point parvenu à obtenir, des savants épigraphistes auxquels je l'ai communiquée, une interprétation présentant un sens acceptable. J'ignore la valeur de la lettre A inscrite dans l'O de MOGOVNVS ; cet exemple d'une lettre enfermée dans une autre est très-fréquent sur les monuments de l'époque romaine; c'est généralement une consonne dans une voyelle, ou bien une voyelle dans une consonne, mais jusqu'ici je n'ai point rencontré de voyelle enfermée dans une autre voyelle.

Si donc la lettre inscrite doit suivre immédiatement celle dans laquelle elle est placée, on obtiendra comme lecture dans le monument des Ronchers MOAGOVNVS.

Je ne sais si cette proposition sera acceptée; mais si ma remarque

(1) D'après les renseignements que j'ai recueillis sur les lieux mêmes, près des personnes présentes aux travaux de déblayement, il a été trouvé seulement trois monnaies : un grand bronze de Commode, un autre de Faustine mère et un denier d'argent de la famille Claudia; j'ai vu ces pièces entre les mains de M. Nicolle, horloger à Couvertpuis.

était justifiée, comme on a retrouvé le nom de MOGOVNVS dans l'inscription : APOLLIN· GRANNO· MOGOVNO ARAM· Q· LICIN· TRIO· D· S· D (1), sur un monument découvert en Alsace, ne serait-il pas permis de reconnaître dans ce nom celui d'une divinité topique introduite dans les provinces du Rhin à la suite d'une légion romaine? Associée à Apollon-Grannus, cette divinité aurait reçu le même culte et aurait été entourée d'une égale vénération. Enfin ce nom de Moagounus, particulier à un dieu, étranger à l'Alsace, mais non à la première Belgique, pouvait être celui d'un personnage divinisé appartenant à notre pays, puisqu'on le rencontre seulement sur le monument découvert aux Ronchers.

Cette proposition est-elle acceptable? Il convient, avant d'oser l'affirmer, de prendre l'avis de nos maîtres en archéologie, et de suppléer ainsi au nombre trop restreint d'ouvrages que j'ai pu consulter sur cet intéressant sujet.

La seconde inscription, gravée sur un cartouche long de $0^m,215$, haut de $0^m,105$, hauteur moyenne des lettres $0^m,023$, ne présente aucune difficulté ; on doit y lire : CATVLLINVS CATVLLII Filius PRO FILIO SVO.

Au point de vue de l'onomastique, cette inscription est un exemple de l'usage où l'on était de donner pour cognomen au fils un diminutif, Catullinus, du nom de son père Catullius. Ce dernier nom est régulièrement écrit au génitif avec deux I; habituellement le lapicide n'en mettait qu'un.

C'était un usage très-fréquent dans l'antiquité romaine, attesté par de nombreuses inscriptions, de donner au fils le diminutif du nom du père. Catullinus, nom connu dans l'est de la Gaule (2), a également un diminutif en forme de gentilicium, Catullinius (3). Je retrouve assez fréquemment le nom de Catullinus sur les monuments gallo-romains, sur des débris de vases à Rottweil, à Zofingen, à Westerndorf, à Xanten (4).

LÉON MAXE-WERLY.

(1) « Apollini Granno Mogouno aram Q. Licinius Trio de suo dicat. » Schoepflin, *Alsatia illustrata*.

(2) Brambach, n° 7591.

(3) Idem, n^os^ 337-1776.

(4) La plupart des croquis sur lesquels j'ai pu reconstituer, à une même échelle, les dessins annexés à cette notice, sont dus à l'obligeance de MM. Martin et Jules Meunier, de Bar-le-Duc; et je suis heureux de leur offrir ici un hommage public de ma reconnaissance.

INSCRIPTIONS DE BITHYNIE

COPIÉES PAR CHARLES DE PEYSSONEL (1745)

La bibliothèque de l'Institut possède un manuscrit de Charles de Peyssonel que m'a dernièrement signalé notre excellent bibliothécaire-archiviste, M. Ludovic Lalanne. J'en emprunte la description à la notice qu'il en a dressée pour le catalogue qu'il prépare de nos manuscrits.

Relation d'un voyage fait de Constantinople à Nicomédie et à Nicée en 1745, 169 pages, plus trois feuillets préliminaires (*a*, *b*, *c*), copie avec quelques annotations et corrections de la main de Peyssonel ou peut-être de son fils, in-4°, demi-reliure.

Ce manuscrit contient plusieurs cartes, vues et figures dessinées par Peyssonel, savoir :

1° Carte du voyage de Peyssonel (f° 1) ;
2° Portrait du papas Panayoti (f° 14) ;
3° Vue du château de Bouiouk-Hissar (f° 35) ;
4° Vue de Nicomédie (f° 46) ;
5° Tête de marbre antique (f° 62) ;
6° et 7° Vues du lac Ascanius (f°s 108-112) ;
8° Porte et arc de triomphe de Nicée (f° 126) ;
9° Porte de Nicée avec inscription (f° 134) ;
10° Église grecque de Nicée (f° 140) ;
11° Obélisque de marbre près de Nicée avec inscription (f° 142).

A la fin du volume, un *Recueil de quelques inscriptions grecques et latines* occupe les pages 164-170.

Ce manuscrit a été offert à l'Institut par l'abbé Morelli, bibliothécaire royal à Venise. La lettre d'envoi en italien, placée en tête du volume, est datée de Venise, le 3 février 1809, et un feuillet détaché en contient une traduction française.

On trouve des détails sur le voyage de Peyssonel dans les *Lettres sur Constantinople* de l'abbé Sevin, Paris, 1802, in-8°, p. 54 et suivantes.

Pour la vie de Ch. de Peyssonel, on consultera avec profit l'éloge

que Lebeau a consacré à ce personnage, dans le tome XXIX des *Mémoires* de l'Académie des Inscriptions, qui s'était attaché Peyssonel comme associé-correspondant en 1748. Lebeau rappelle et Caylus avait déjà fait ressortir les services qu'avait rendus à la science, malgré ses fonctions de secrétaire d'ambassade à Constantinople, puis de consul à Smyrne, où il mourut en 1757, cet esprit ouvert, actif et curieux; le *cabinet du roi*, comme on disait alors, lui dut de précieuses médailles et des marbres, des inscriptions, des bas-reliefs, provenant des ruines de Chalcédoine, de Cumes en Eolie, et surtout de Cyzique, qui font encore aujourd'hui partie des collections de la Bibliothèque (1).

Lebeau, quand il écrivait l'éloge de Peyssonel, avait sous les yeux la relation que la courtoisie de l'abbé Morelli a fait rentrer, en 1809, dans la bibliothèque de l'Institut (2).

Qu'est devenu l'exemplaire que possédait Lebeau, et qui avait sans doute été adressé à l'Académie par son savant correspondant? Comment une autre copie de cette relation, annotée par places de la main même de Peyssonel, est-elle allée s'égarer à Venise? Nous ne nous chargeons pas de répondre à ces questions. Ce qui est certain, c'est que cette relation est restée inédite.

L'appendice qui la termine n'a pas été au nombre des papiers de Peyssonnel que Ziegler avait examinés et dépouillés à l'intention de Bœckh lors de la préparation du *Corpus* (3). C'est ce que démontre la présence dans cet appendice de plusieurs textes qui me paraissent inédits. D'autres ont été publiés d'après Peyssonel lui-même ou d'après d'autres voyageurs. Peyssonel avait entre les mains un grand nombre de textes épigraphiques; il s'en faisait communiquer, à charge de revanche, par tous les voyageurs qui parcouraient l'Orient et passaient par Constantinople; puis, suivant les occasions, il communiquait à ses amis de Paris tel ou tel manuscrit qui lui paraissait particulièrement intéressant. Il a certainement utilisé ainsi la meilleure partie de son butin; mais un examen attentif de ses lettres et de ses manuscrits permettrait peut-être encore de glaner avec quelque profit des épis oubliés.

Voici, en tout cas, ce qui résulte de l'examen attentif auquel nous avons soumis les 17 numéros dont se compose l'appendice de la *Relation*.

(1) Voir Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. XI, p. 169-270.

(2) P. 340 : « Nous avons, de sa main, une relation de ce voyage. »

(3) T. II, aux nos 3676, 3726, 3732, 3738. Cf. p. 965, la note en tête des inscriptions de Nicomédie.

Le n° 1 de Peyssonel est le n° 3775 du *Corpus inscriptionum græcarum*. Le n° 2 ne se compose que de quelques lettres sans intérêt. Le n° 4 est le n° 329 du *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III. Le n° 5 se trouve dans *C. I. Gr.* (3782), mais avec une variante utile. Voici la copie de Peyssonel :

Au porche de l'église grecque de Nicomédie.

ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ ΑΡΙΣΤΟΥ
ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΑΜΕΝΑΝΔΡΟΥ

Sur la face de la stèle, qui se termine par un fronton, un bas-relief représentant trois figures, l'une assise, l'autre couchée, une troisième debout.

Frantz avait eu raison, on le voit, de douter du nom Δαίστου, que lui donnait sa copie. Il faut rétablir ainsi la première ligne : Μένανδρος Ἀρίστου.

Le n° 9 lève, ce semble, les doutes qu'avait exprimés M. Mommsen à propos de la singulière épitaphe d'Eupalius, qu'il avait publiée d'après la copie de Hammer (*C. I. L.* III, 331) avec cette note : *antiquam esse non affirmo*. La copie de Peyssonel paraît meilleure que celle de Hammer, dont elle ne diffère que vers la fin.

Cimetière des Arméniens à Nicomédie.

HOC IN LOCO EVPALIVS TEGITVR
ORIVNDVSEXARMENIAISVIXIT
ANNOSPMXXVCVIVSDEPATRIA
NEPOSCIVILEMPIETATEMCVSTODI
ENSTITVLVMSTATVIT

Les n^os 10 et 11 sont les fragments I et V de la grande inscription en l'honneur de Claude le Gothique qui se trouve dans le *Corpus*, n° 3748.

Le n° 13 correspond au n° 3759 et le n° 17 au n° 3786 du *Corpus*.

Voici la copie des n^os 3, 5 bis, 6, 7, 8, 12, 15 et 16, que nous n'avons trouvés nulle part.

3. *Nicomédie, au cimetière des Grecs.*

Є I M
ΠΡΟΤΕΛΕΥΤΕΣΑΝΤΙΤ

ΚΒΑΤΙΣΤΗΣΦΥΛΗΣΔ
ΕΘΕΚΑΕΜΑΥΤΩΚΤΕΚΝΟΙΣΗΜ

...ειμ...
προτελευτέσαντι τ[ῆς
κρατιστῆς φυλῆς Δ....
ἔθεκα ἐμαυτῷ κ(αὶ) τέκνοις ἡμ[ετέροις.

On n'a pas encore trouvé à Nicomédie de tribu dont le nom commence par un Δ. La seule tribu nicomédienne connue est la tribu Poseidonias (*C. I. Gr.* 3374, 3375, 3376).

5 bis. *Sur le pavé de l'église grecque de Nicomédie.*

ΝΟΣΚΕΡΑΜΕΥΣ	...νος κεραμεὺς
ΘΗΚΕΝΕΜΑΥΤΟΥΚΑΙ	ἀνέ]θηκεν ἐμαυτοῦ (?) καὶ
ΤΕΚΝΟΙΣΗΜΩΝ	τέκνοις ἡμῶν.

6. *Hors de l'enceinte de l'église.*

ΕΥΣΕΒΙΣΕΘΗΚΑ	Εὐσέβις ἔθηκα
ΕΑΥΤΩΚΑΙΤΩΑ	ἑαυτῷ καὶ τῷ ἀ-
ΔΕΛΦΩΕΑΥΤΩ	δελφῷ ἑαυτοῦ
ΣΟΣΤΡΑΤΩ	Σοστράτῳ.

7. *Au cimetière des Arméniens.*

ΠΑΝΗΧΡΥΣΙΩΝΟΣΕΘΗ	Πάνη Χρυσιῶνος ἔθη-
ΚΑΤΗΝΠΥΑΙΛΟΝ......	κα τὴν πύαιλον.....
ΑΔΩΤΩΥΙΩΕΑΥΤΗΣ	..άδοτῳ υἱῷ ἑαυτῆς.

12. *A Nicée, à une des embrasures du petit parc qui est au bord du lac.*

ΜΑΞΙΜΟΣ ΑΦΦΟΥ	Μάξιμος Ἀφφοῦ
ΝΟΜШ/////////ΓΕΓ	....
ШΚΡΑΤΟΥ///////ΤΟΛ	....
ΦΟΤΕΙ///////ΝΑΙ	....
ΠШ////////ΟΥ	....

C'est sans doute une inscription funéraire ; mais d'après le dessin, nous n'en avons qu'un fragment, et je ne distingue que les deux premiers noms.

8. *Nicomédie, cimetière des Arméniens.*

ΚΑΠЄΤѠΛΕΙΝΟϹ

ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΑΤΗΝΣΥΝΕΝΙΚΗΝΜΟΥΠΥΕΛΟΝΕΜΑΥΤΩΚΑΙΤΗΣΥΜΒΙΩΜ

ΜΑΞΙΜΙΑΝΗ

ΚΑΙΒΟΥΛΟΜΑΙΜΕΤΑΤΟΗΜΑΣΕΤΕΘΗΝΑΙΜΗΔΕΝΑΕΤΕΡΟΝΒΛΗΘΗΝ....

ΕΙΔΕΤΙΣΤΟΛΜΗΣΕΙΔΟΣΕ.....ΚΑΙΤΗΠΟΛΕΙ Ж Α ΚΑΙΔΩΛΑΝΩ

Καπετωλεινὸς

κατεσκεύασα τὴν συν[γ]ενικήν μου πύελον ἐμαυτῷ καὶ τῇ συμβίῳ μ[οῦ

Μαξιμιανῇ

καὶ βούλομαι μετὰ τὸ ἡμᾶς ἐτεθῆναι μηδένα ἕτερον βληθῆν[αι.

εἰ δέ τις τολμήσει, δώσει [τῷ ταμιείῳ...] καὶ τῇ πόλει Ж α καὶ Δωλανῳ...

Par sa disposition, l'inscription rappelle beaucoup l'épitaphe provenant de la même ville qui figure au *Corpus* sous le n° 3785. Je trouve dans celle-ci l'expression τῶν συγγενῶν μου τὴν πύελον. Peyssonel aura oublié de transcrire la barre horizontale d'un Γ lié au N. Il semble y avoir eu ici aussi trois amendes prononcées contre le violateur du tombeau, mais la fin est incomplète; il doit falloir y chercher le nom du bourg qu'habitait Capitolinus. Cf. *Corp. inscr. græc.*, n° 3785. On pourrait peut-être suppléer Λωλανῶ[ν τῇ κώμῃ]. Ligne 4, il y a un gros barbarisme, ἐτεθῆναι pour τεθῆναι. Est-il du fait du lapicide, ou est-ce une faute de copie de Peyssonel? Nous ne saurions le dire.

15. *Fragment d'inscription que j'ai acquise à Nicomédie.*

ΡΕΑ
ΟΛΥΔΑ
ΕΡΑΙΣΛΥΣΙΝ
ΙΠΝΟΥΣΚΑΤΥΔΡΑΥ
..ΝΚΑΙΣΥΝΨΑΛΜΑΤΑ·
..ΣΘΕΟΥΣΣΥΝΤΩΥΠΟΚΕΙ
ΑΝΤΑΤΡΑΠΕΖΑΝΣΥΝΤΟΙΣ
SΙΝΕΠΑΥΤΗΑΣΚΛΗΠΙΩΚΑΙ
ΟΙΗΣΑΝΤΑΕΠΙΒΩΜΙΔΑ
ΑΤΟΥΣΓΡΟΓΟΝΙΚΟΥΣΘΕΟΥΣ
ΣΑΝΤΑΤΗΚΩΜΗΤΥΡΙΣΤΑΤΑ
ΩΚΑΙΤΑΝΟΣΑΝΤΑ (1)
ΡΕΙΝΕΤΟΚΟΙΝΟΝ
ΑΓΡΟΚΩΜΗΤΩΝΕΞΟΝ
ΤΗΛΛΗΝΑΥΤΟΥΕΧΟΥΣΑΝ
ΣΘΑΙΕΙΚΟΝΙΤΗΠΡΟΕ
ΥΤΕΚΑΙΤΗΣΓΥΝΑΙΚΟΣ
ΣΑΥΤΟΥΛΕΟΝΙΔΟΥ
¯ΘΑΙΣΤΕΦ› ΤΝ

...καὶ συνψάλματα.
...τοὺ]ς θεοὺς σὺν τῷ ὑποκει-
μένῳ τόπῳ κατεσκευάσ]αντα τράπεζαν σὺν τοῖς

(1) Nihil deest. Les lettres sont plus larges et remplissent la ligne. (Peyssonel.)

...ἐπ' αὐτῇ Ἀσκληπίῳ καὶ
...π]οιήσαντα ἐπιδωμίδα
...τοὺς προγονικοὺς θεοὺς
...σαντα τῇ κώμῃ....
. ..καὶ....
...τὸ κοινὸν
... Ἀγροκωμητῶν ἔξον
σ]τήλην αὐτοῦ ἔχουσαν
...εἰκόνι τῇ...
αὐτο]ῦ τε καὶ τῆς γυναικὸς
καὶ τοῦ πατρὸ]ς αὐτοῦ Λεωνίδου
...σθαι στεφά(νῳ).

Le mot Ἀγροκωμηταί paraît désigner la population d'un dème rural dépendant de Nicomédie. Cf. n° 3785 de Bœckh, où il est question d'un autre bourg des environs de Nicomédie, dont les habitants sont appelés Ἀρβιλανοί.

16. *Sur un mur dans la ville de Nicomédie.*

·ΑΝΝΙΟΣ ΕΚΟΝΙΝΔΟΣ	Ἄννιος Σεκονίνδος (Σεκονδῖνος)
ΑΝΝΑΝΙΑΝΗ ·	Ἀννανιάνη (Ἀννιάνη)
ΘΥΓΑΤΡΙΜΝΗΜΟΣ	θυγατρὶ μνημόσ-
· ΥΝΟΝ · ΧΑΙΡΕΤΕ	υνον · χαίρετε.

Les cartes et les vues que contient le manuscrit n'ont plus d'importance aujourd'hui, malgré le soin avec lequel elles ont été prises. La topographie de cette partie de l'Asie Mineure a été relevée avec soin à plusieurs reprises, et il nous suffit de renvoyer aux différentes cartes de Kiepert; les édifices de Nicée et ses murailles ont été dessinés par Texier et par d'autres voyageurs. Le portrait du papas Panayotis, malgré les services que ce personnage avait rendus à notre compatriote, a pour nous peu d'intérêt, et le crayon de Peyssonel, malgré sa sincérité, n'était pas assez ferme et assez sûr pour conserver à la tête de marbre dont il a inséré le dessin, page 62, des caractères de style qui permettent d'en déterminer le sens et d'en fixer l'époque; il semble bien pourtant que ce fût un portrait de l'époque romaine et non une tête idéale.

Quant à la relation, elle est écrite d'une plume agréable et facile; on lit, par exemple, avec plaisir le récit des émotions que Peyssonel éprouve à Nicomédie, en visitant avec son cawas la ville

haute, habitée par les Turcs, où son compagnon le fait passer pour médecin et le force, en présence de la foule qui s'ameute, à cueillir des herbes et à sembler en étudier avec attention les propriétés (p. 52-56). Il y a aussi (p. 63-66) l'anecdote, spirituellement contée, d'un malentendu qui lui fait offrir par un de ses hôtes, au lieu de deux têtes de marbre qu'il désirait acheter et dont il parlait à mots couverts pour ne pas trop attirer l'attention, deux têtes de mouton, qu'on lui apporte pour son souper. Je n'ai, d'ailleurs, trouvé nulle part, en parcourant cette relation, de trait de mœurs curieux à relever, de renseignement historique qui vaille la peine d'être signalé; il faut dire que l'excursion n'avait duré que six jours (1). Les notes que Peyssonel rapportait sur les monuments de Nicomédie et de Nicée, ses levés topographiques et ses dessins, ses copies d'inscriptions, tout cela suffit à prouver qu'il savait voyager. On serait curieux de savoir si les excursions qu'il dut faire autour de Smyrne, dans un poste où il était son maître, n'ont pas laissé de race dans ses papiers ou dans sa correspondance.

Georges Perrot.

(1) Peyssonel (p. 3) donne comme raison de cette rapidité « la nécessité de retourner aux détails de son emploi, qui ne lui a pas permis de s'absenter aussi longtemps qu'il l'aurait fallu ».

UNE

PARTIE DU TRÉSOR TROYEN

AU MUSÉE DE CONSTANTINOPLE

Au nombre des objets acquis par le Musée de Constantinople, la partie du trésor troyen est d'un intérêt capital pour la science. La *Revue* nous permettra d'en dire quelques mots. Elle avait été trouvée à Hissarlyk, à une profondeur de 30 pieds, dans le palais du chef ou roi, en mars 1873, par deux des ouvriers, qui l'avaient cachée et soustraite à leur maître, le docteur Schliemann. La femme d'un des ouvriers demeurant à Jenichehir, ayant mis un dimanche les boucles d'oreilles dont nous donnons plus loin le dessin, ces précieux objets ont excité la jalousie de ses camarades, qui l'ont dénoncée aux autorités de Koumkalé. Presqu'en même temps l'autre ouvrier, demeurant au village de Kalifatli, a été dénoncé, parce qu'on l'avait vu donnant des ornements d'or à l'orfévre de Renkoi pour qu'il les refondit et en fit d'autres à la mode moderne du pays. Les deux voleurs ont donc été mis en prison par les autorités, et à force de menaces on les a contraints à rendre tous les objets soustraits. Il est beaucoup à regretter que l'orfévre de Renkoi eût déjà achevé la commande de l'ouvrier de Kalifatli, car une bonne partie des objets précieux troyens a ainsi été perdue à jamais pour la science.

A l'exception de deux lingots d'électrum (or mélangé d'argent), tout le trésor a été trouvé dans la grande urne de terre cuite à figure de chouette n° 1, dont l'orifice était bouché par le pied d'un autre vase et par de l'argile. Comme tous les autres vases à figure de chouette trouvés à Hissarlyk, celui-ci a les deux seins de la déesse, ses deux ailes, mais cassées, et au bas-ventre une saillie ronde qui, selon M. Schliemann, représenterait l'organe de la femme. Mais nous hésitons un peu à partager cette opinion ; nous croirions plutôt que cette saillie représente une tête de Méduse. Comme sur presque

toutes les autres urnes à figure de chouette, le fond ou pied est convexe, de sorte que l'urne ne peut se mettre à terre sans être appuyée. Je profite de cette occasion pour protester contre l'assertion de M. Fr. Lenormant dans son article de la *Gazette des Beaux-Arts* (décembre 1875), que la théorie de Schliemann « de reconnaître sur les urnes troyennes des figures de chouette » n'a rallié parmi les archéologues d'autres adhérents que MM. Ravaisson et Burnouf. L'opinion s'est modifiée. Nous aussi, avant d'avoir vu les urnes mêmes et en si grande quantité, nous l'avons d'abord rejetée. Mais maintenant nous sommes convaincus.

N° 1. Vase contenant les bijoux.

L'on peut donc nous ranger parmi le grand nombre de savants de l'Europe qui, avec d'autres à Constantinople, acceptent maintenant la manière de voir du docteur Schliemann dans sa conférence à Rostock. Aujourd'hui notre urne confirme ce que montrent les urnes de l'atlas de Schliemann et les idoles troyennes. M. Schliemann en a retiré des centaines sur l'emplacement même de la ville de Troie, et il y a certainement quelques raisons de croire que l'épithète γλαυ-

κῶπις exprime la figure de chouette de la divinité tutélaire de Troie.

Il est à regretter que M. Lenormant, dans son article, ait laissé de côté la masse de dessins à têtes de chouettes, pour ne donner que ceux des seuls exemplaires d'urnes à figure d'homme. Ses lecteurs sont de cette manière induits en erreur.

Pour revenir à la partie du trésor du Musée, le n° 2 représente un bracelet double d'or, ayant dans l'endroit marqué A un ornement gravé en forme de cachet, dont je donne le dessin sous la lettre B (1).

Il y a deux boucles d'oreilles d'or à pendants exactement comme le dessin n° 3, dont la partie supérieure ressemble beaucoup à celle des boucles d'oreilles à pendants représentées pl. 209 de l'atlas de Schliemann, tandis qu'on retrouve la partie basse, c'est-à-dire les chaînettes couvertes de feuilles, dans le grand diadème de la pl. 205 du même atlas (n° 4). Les belles boucles d'or en

N° 3. Boucle d'oreille.

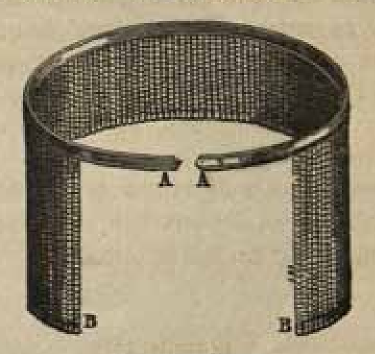

N° 4. Diadème.

forme de serpents, n^{os} 4 et 5, se retrouvent exactement dans un exemplaire de la pl. 196 dudit atlas. Les deux objets perforés d'or n° 6 ont la forme de fusaïoles, et il n'y en a point de semblables de ce métal dans la collection Schliemann. L'on dirait que même la femme riche aimait à porter un collier qui exprime son plaisir au travail domestique. Quant

(1) Ce bracelet n'a pas été gravé, non plus que la plupart des autres objets, dont nous n'avons d'ailleurs reçu que des croquis imparfaits. (*Note de la rédaction.*)

aux perles d'or, comme n° 7, le Musée en contient 80 pièces. Il y en a beaucoup de semblables dans la collection Schliemann (v. pl. 196). Enfin, notre trésor contient huit chaînettes d'or couvertes de feuilles comme n° 8; au bout de chaque chaînette l'on voit un objet plat, semblable à un moulin à vent hollandais, sans ailes. L'on trouve des chaînettes semblables dans l'atlas Schliemann, pl. 209, où elles sont attachées aux boucles d'oreilles. Voilà tous les objets contenus dans le vase n° 1. Le n° 9 est un morceau d'or-électrum pesant 90 grammes; l'on y voit un peu de charbon de bois; il est donc évident que cet objet dérive d'ornements fondus dans l'incendie de Troie. Enfin, n° 10, est un cylindre d'électrum pesant 72 grammes. Ces deux morceaux ont été trouvés, pense M. Schliemann, à une profondeur de 30 pieds dans les ruines de la maison du chef ou roi d'Ilium, opinion confirmée par le dire des ouvriers.

L'existence d'une ville antéhellénique, annoncée par M. Schliemann il y a deux ans, rencontra des incrédules, qui crurent à une mystification. Ce n'est qu'au commencement de 1874, que MM. Ch. Newton, E. Burnouf, Eug. Piot et autres, ayant vu le trésor chez le docteur Schliemann, le reconnurent comme antéhellénique, et les prétentions que ce trésor avait été acheté de quelques juifs en Asie ou en Grèce, ou que c'était un trésor caché par les Galates à la surface, bien que l'on n'eût jamais jusque là trouvé des objets d'or mêlés à des objets antéhistoriques, au-delà du v^e siècle avant Jésus-Christ, s'évanouirent.

L'authenticité des objets d'or de M. Schliemann est irréfutablement prouvée par ce vol des ouvriers, et l'incrédulité de quelques savants est confondue par un fait incontestable.

D^r Dethier.

Constantinople, ce 19 janvier 1876.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

INSTITUT DE CORRESPONDANCE HELLÉNIQUE

Séance du 3 avril 1876

L'Institut de correspondance hellénique, créé à l'École française d'Athènes, a tenu sa première séance, dans la bibliothèque de cet établissement, le lundi 3 avril.

Au début de la réunion, M. Albert Dumont, directeur de l'école, a exposé en ces termes le programme de la nouvelle fondation :

Messieurs,

Le jour où nous sommes réunis pour la première fois, vous me permettrez de résumer, avec autant de netteté qu'il m'est possible, les entretiens que nous avons eus souvent déjà avant cette séance. Nos idées ainsi précisées seront l'objet d'une discussion plus sérieuse, et peut-être trouverons-nous avec une entière sûreté les moyens d'atteindre le but que nous poursuivons.

I

Les études d'histoire, d'antiquité, de philologie tiennent dans les préoccupations de l'Orient hellénique une place qui de jour en jour est plus grande. L'Université d'Athènes a formé des élèves qui se sont répandus en Grèce et dans les provinces de l'empire Ottoman. De tous les côtés se sont fondées des sociétés qui recueillent les monuments, les traditions, les chants populaires. Non-seulement Constantinople et Salonique ont des *syllogues*, mais des villes moins importantes, comme Berroé, Serrès, Janina, Rodosto, suivent cet exemple. En Macédoine, en Thrace, en Asie Mineure, les communautés grecques ouvrent des musées ; ceux de Smyrne et de Philippopolis sont déjà remarquables. Dans beaucoup de provinces la moindre école tient à honneur d'abriter les restes du passé, ces *monumenta*

patria qui tous autrefois étaient abandonnés à la destruction ou au commerce. Ces grands efforts sont mal connus de l'Occident. Ceux d'entre nous qui devraient en être le mieux instruits les ignorent souvent, moins par leur faute que par celle des circonstances. Quand j'ai tenté, il y a deux ans, de résumer les travaux des syllogues de Turquie, malgré mon bon vouloir, j'ai publié un compte-rendu trop incomplet ; ainsi beaucoup d'injustices apparentes ont pu froisser ceux qui en étaient l'objet. Cette année, l'Association pour l'encouragement des études grecques en France a entrepris d'analyser les principales œuvres de la littérature hellénique qui ont paru récemment. Elle a regretté elle-même de ne pouvoir arriver à plus d'exactitude, et cependant elle possède des moyens d'information dont ne dispose aucune autre compagnie savante d'Occident, puisque les Grecs y tiennent une si grande place. Les inscriptions latines de la Thrace viennent de paraître dans le *Corpus* de Berlin. Les auteurs de ce recueil ont ignoré que le syllogue de Constantinople en avait publié depuis longtemps une série intéressante par les soins de M. Aristarchis. Toutes les grandes collections éditées en Occident font des erreurs de ce genre ; vous savez combien d'exemples il serait facile de citer.

Si les recueils importants échappent parfois à ceux qui les recherchent avec soin, à plus forte raison en est-il de même des journaux quotidiens. Il est impossible de profiter toujours de faits nouveaux, de découvertes, de monuments qui sont mentionnés le matin ou le soir dans une feuille politique destinée à disparaître le lendemain. Même en Grèce, il n'est peut-être pas une seule personne qui ait réuni toutes les indications utiles au progrès de la science que la presse hellénique a données en si grand nombre depuis trente ans.

Il faut le reconnaître, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, n'ont qu'une idée très-incomplète des travaux qui se font dans ce pays. Pour toutes sortes de causes, qui tiennent en partie à l'éloignement, à la langue, à l'absence d'un journal de bibliographie, à l'intermittence des revues, on peut dire sans beaucoup exagérer que nous savons surtout, des études helléniques en Orient, non ce que nous apprend une publicité régulière, mais ce que nous devons à l'obligeance de quelques amis.

Le principal objet que nous nous proposions est d'établir entre l'Orient grec et l'Occident ces communications suivies qui jusqu'ici n'ont pas été suffisantes. Les services que nous pouvons rendre aux Hellènes qui ont un rang dans la science et aux travailleurs plus modestes sont de nature très-différente. Aux premiers nous offrons surtout une publicité plus rapide. Nous serons les historiens exacts de leurs découvertes. Peut-être par là la durée de plusieurs recueils d'érudition et de littérature deviendra-t-elle moins incertaine, de manière que nous ne voyions pas disparaître, après quelques années, des revues auxquelles le monde savant commençait à s'habituer. Nous voudrions aussi, pour un certain nombre d'ouvrages de grande étendue, guider le jugement de l'étranger, le laisser moins exposé à des inégalités d'éloges qui sont de véritables

injustices, marquer ce qui est original, ce qui est de simple généralisation, inscrire sans retard les idées nouvelles au profit de nos études, enfin rendre plus facile la tâche du lecteur qui sait la langue, mais qui, faute de la lire sans effort, se prive souvent des enseignements que contiennent d'excellents ouvrages. Il faut apprendre à l'Europe à ne pas étudier seulement ceux des livres grecs qui renferment des documents inédits ; cette habitude reste encore trop générale ; elle n'est bonne ni pour les progrès de la science ni pour ceux de l'hellénisme.

A l'égard d'une foule de travailleurs moins sûrs d'eux-mêmes qui sont répandus en Grèce, en Turquie, en Asie Mineure, nous avons d'autres devoirs. Pour ceux-là il importe que nous disions plus exactement encore ce qu'ils font : qu'ils voient ainsi l'estime que la science a de leurs recherches, le prix qu'elle y attache, et qu'ils continuent résolûment dans la route où ils sont entrés. Il faut une force peu commune pour se consacrer à ces études, dans un isolement presque complet, au milieu des difficultés d'une préparation insuffisante, malgré les embarras de la vie professionnelle et les incertitudes de la publicité. Parcourez les communications faites aux syllogues, les brochures qui s'impriment de tous les côtés : il y a là un grand nombre de bons vouloirs ; la science doit les utiliser ; mais tout d'abord il est nécessaire qu'elle les connaisse, que les meilleures intentions ne soient pas condamnées à l'impuissance et à l'abandon. Vous trouverez peu d'hommes qui sachent se suffire à eux-mêmes ; vous en trouverez moins encore qui, soutenus et guidés, ne fassent des travaux utiles. Cette vérité, qui est incontestable pour toute l'Europe, est plus certaine s'il est possible pour les pays grecs ; les motifs d'émulation y sont moins fréquents, les difficultés y sont plus grandes.

Nous voudrions par tous les moyens stimuler les bons vouloirs, diminuer les obstacles. L'obstacle le plus fort est l'idée inexacte que beaucoup d'hommes zélés ont de la méthode. De là tant d'essais imparfaits, qui sont accueillis avec dédain. Ce qui est juste et bon ce n'est pas de sourire d'un apprenti mal habile, mais de le mettre à même de mieux faire. La méthode n'est pas un secret mystérieux que quelques-uns seulement sont dignes d'entendre ; elle n'est que le bon sens appliqué à cet ordre de travaux ; quelques mots d'avertissement suffisent pour en montrer la certitude. La science recueille des faits ; quiconque sait observer contribue à ses progrès. Ce qui perd tant d'esprits désireux de concourir à nos études, c'est qu'ils cherchent prématurément l'intérêt que présentent les faits, au lieu de se borner à les constater. Celui qui s'est habitué à noter ce qu'il a sous les yeux, qu'il fasse un journal de fouilles, qu'il copie des inscriptions ou décrive des ruines, arrive bientôt à reconnaître que ces observations rapprochées les unes des autres s'éclairent mutuellement ; ces rapprochements lui révèlent des vérités nouvelles dont la certitude est alors complète. Apprendre à regarder, à classer ce qu'on a vu, aller du simple au composé, commencer par les éléments, se bien persuader qu'il n'est permis d'aborder les divers problèmes que dans l'ordre de la difficulté

relative : tels sont les principes sans lesquels il n'y a pas de méthode.

La grande erreur est de négliger les travaux les plus simples ; ils sont la condition de tout progrès ; nous les retrouvons au début des carrières scientifiques les plus brillantes. Ces recherches élémentaires, tout le monde en est capable. Que celui qui ne peut pas commenter une inscription la copie ; s'il craint de la copier, qu'il en prenne l'estampage. Au lieu de faire une topographie raisonnée, qu'il se borne à dire ce qu'il trouve sur le sol ; au lieu de transcrire un manuscrit, qu'il le décrive. Ces débuts si modestes ne dureront pas longtemps. Les publications faites par d'autres l'instruiront ; il apprendra la science en voyant le parti qu'on tire des documents qu'il aura signalés, et bientôt lui-même marchera seul. Ce n'est ni le manque de livres, ni l'insuffisance de connaissances qui sont le plus à craindre. Un commençant qui est entré dans la bonne voie arrive vite à faire d'assez grands progrès pour s'assurer que peu de livres sont indispensables à ses premiers essais, pour savoir ce qu'il doit apprendre et s'en rendre maître : celui qui a une méthode fausse n'ira en avant que pour s'égarer sans retour.

Ainsi, Messieurs, je ne crois pas qu'il soit possible de contester le service que rendraient à l'Occident et aux Hellènes des communications comme celles que nous voulons établir. Les pays qui sont à la tête des études en Europe seraient heureux de savoir, aussi exactement, aussi vite qu'il est possible, tout ce qui se découvre, tout ce qui se publie en Orient qui puisse servir aux recherches d'antiquité et d'histoire. Les Hellènes trouveraient dans cette publicité un singulier motif de redoubler de zèle ; la justice qui leur serait rendue contribuerait à la fois à leur progrès et à celui de la science. Un tel résultat vaut la peine qu'on fasse quelque effort pour y parvenir.

II

Si tel est le but à atteindre, ce que nous avons à faire, ce qui est pratique ne me paraît pas être difficile à préciser.

Nous tiendrons des séances où nous appellerons d'abord un petit nombre de personnes, décidés à y convier peu à peu tous ceux qui partagent nos idées. Ce qui importe ce n'est pas un public étendu, mais quelques amis dévoués.

Ces séances auront pour objet :

1° D'analyser les travaux publiés en Grèce sur des sujets de philologie et d'histoire ;

2° De prendre connaissance des faits nouveaux, des inscriptions, des monuments qui nous seront signalés par nos correspondants ou qui auront paru dans les journaux, surtout dans les feuilles quotidiennes ;

3° D'entendre des communications sur des questions relatives à la Grèce ancienne ou du moyen âge.

Ces réunions ne peuvent durer que si nous avons une revue qui en

fasse connaître les résultats. J'aurais désiré qu'elle pût paraître dès aujourd'hui ; des obstacles matériels s'y opposent ; elle commencera le 1er janvier. Les correspondances seront en grec ou en français, au gré des auteurs, comme à nos séances chacun parlera dans la langue qui lui est la plus familière. Durant les six mois d'hiver et de printemps, nous donnerons six numéros ; durant l'été, époque où tout le monde quitte Athènes, deux numéros d'un nombre de feuilles variable, de telle sorte que le volume de chaque année ait toujours l'étendue que nous aurons annoncée.

Le caractère de cette revue sera de n'admettre que des articles qui fassent connaître des faits ou des monuments nouveaux. Il est très-heureux qu'il y ait en Orient des recueils qui publient des études de généralisation, mais, par cela même qu'ils existent et suffisent à la tâche qu'ils se proposent, nous nous interdirons de les imiter. Nous demanderons même aux auteurs de ne pas se préoccuper trop vite de tirer les conséquences des faits qu'ils signalent. Le plus souvent ces sortes de commentaires tombent facilement dans l'hypothèse ou répètent ce qui a été dit mille fois. Il faut que les communications, chacune en leur genre, soient irréprochables ; elles ne peuvent l'être que si elles sont aussi très-simples. C'est un sérieux progrès que de s'habituer à ne rien publier que d'exact ; une telle qualité s'acquiert au prix de la réserve. Cette bonne discipline récompense ceux qui se l'imposent en les rendant bientôt capables de travaux plus importants.

Les séances et le recueil n'auront pas dès le premier jour le caractère qui doit leur rester définitivement. Il est certain qu'au début les correspondances ne pourront y tenir la place principale. C'est là une des conditions inévitables de l'œuvre que nous entreprenons. Il faut du temps pour établir des relations, pour en montrer l'utilité, pour en assurer la marche régulière et périodique. Le progrès se fera peu à peu ; nous n'épargnerons rien de ce qui dépendra de nous pour qu'il soit aussi rapide qu'il est possible, mais peut-être le plus sûr moyen de le hâter est-il la publication même de notre revue. J'ai déjà eu l'occasion d'entretenir de nos projets quelques personnes qui travaillent à Smyrne, à Constantinople, en Égypte, en Thrace ; j'en ai reçu d'importantes communications. Si la correspondance privée produit ces résultats, nous devons attendre beaucoup plus de notre recueil : il dira mieux que tous les raisonnements les services que nous pouvons rendre.

Je ne répondrai pas à toutes les objections que j'ai entendues, bien que je les trouve, en général, très-justes et que j'en tienne grand compte ; il en est une seulement à laquelle je m'arrêterai. D'excellents esprits nous disent que la Grèce a des intérêts plus immédiats à poursuivre, qu'au lieu de s'occuper de la science elle doit songer aux écoles. Nous ne partageons pas cette opinion, ou plutôt nous croyons qu'entre nos contradicteurs et nous il n'y a qu'un malentendu facile à dissiper. C'est un grand devoir que de répandre l'instruction populaire ; il ne faut y épargner aucun sacrifice ; mais à cette tâche la race grecque met un dévoûment incom-

parable. On peut dire qu'elle a la passion de s'instruire et que nulle autre partie de l'Europe ne fait davantage dans ce but. Là où est le malentendu, c'est quand on pense que les méthodes scientifiques peuvent être une préoccupation dangereuse. Il ne s'agit ici ni d'un surcroît d'études, ni d'une application qui absorberait toutes les forces de l'esprit ; il s'agit de travaux qui ne prendront pas plus de temps que beaucoup de livres ou de mémoires qui se composent dans toutes les parties du monde grec, mais qui sont contraires à la méthode ; nous ne souhaitons aucun effort de plus ; nous voulons que ces efforts soient dirigés et conduisent à des résultats utiles. Il n'y a pas, du reste, d'opposition à établir entre l'instruction du peuple et la science ; la culture scientifique, si élémentaire qu'elle soit, donne à l'éducation de l'école ce sérieux, cette précision, sans lesquels il faut craindre les dangers du vague, de l'à-peu-près. Une nation peut avoir des écoles primaires florissantes et n'en tirer que des avantages médiocres. Ce qui importe, c'est cette vigueur d'esprit, ce bon sens dans les choses intellectuelles, cette hauteur de vue que la science seule peut donner.

Bien loin que nous ayons la crainte de diminuer en rien cette heureuse activité pour les écoles, nous croyons y concourir, en montrant plus clairement encore l'importance de l'étude, le but qu'elle doit se proposer. En même temps nous formons une espérance qui nous est chère. Nous voudrions que la Grèce, dans un avenir prochain, se fît dans la science une place à elle. Aux bons travaux qui se publient en Europe elle en ajoute parfois d'excellents ; il faut que ces travaux aient une originalité précise, qu'ils lui appartiennent en propre, qu'elle devienne indispensable au progrès de la haute culture intellectuelle, et pour cela qu'elle fasse siens les sujets qu'elle peut traiter mieux qu'aucun autre pays. Il est beaucoup de questions grecques qui ont été imparfaitement éclairées parce que les étrangers s'en occupent trop exclusivement. La Grèce nous doit une histoire de sa langue moderne, de cette langue qui est si ancienne ; elle a commencé dans cet ordre d'utiles essais ; elle a entrepris de réunir les formes dialectiques ; elle a publié des glossaires, des chants, des contes, des proverbes. Cette longue enquête, elle doit non-seulement la continuer, mais se la réserver ; seule elle peut la mener à bonne fin. Les étrangers n'ont pas les moyens de réunir tous les faits que nécessite une pareille étude ; ils s'y appliquent cependant, et s'ils nous proposent leurs théories ce n'est pas qu'ils aient la certitude de bien faire, mais par crainte que les Hellènes n'abordent pas assez résolûment le sujet. Il en est de même des traditions populaires, de toutes ces croyances qui sont restées dans la mémoire de la nation et qui n'ont pas moins d'importance pour l'histoire générale de l'esprit humain que pour l'intelligence de l'antiquité. Le voyageur qui les réunit sait d'avance qu'il ne peut recueillir que des fragments et que, ces fragments mêmes, il n'en comprendra pas toujours le sens. C'est à ceux qui vivent au milieu de ces traditions, qui en ont été nourris, qui ont eu foi en elles, qui peut-être y croient encore, de nous dire ce qu'elles sont. Je n'imagine pas non plus qu'un Occidental

fasse jamais bien l'histoire de l'église d'Orient, qu'il soit assez attentif, assez exactement renseigné pour en expliquer les usages et les rites. Même dans l'archéologie, où d'autres nations ont sur la Grèce de sérieux avantages, il est des problèmes qui resteront à l'étude jusqu'au jour où ce pays les aura éclairés. Je citerai, entre beaucoup d'exemples, la chronologie des vases peints, objets de tant de discussions; beaucoup de *desiderata* que nous rencontrons quand nous voulons donner une doctrine précise sur les objets de bronze, sur les terres cuites, sur le mobilier des sépultures. Les livres et les musées ne suffisent pas pour arriver sur ces sujets à des conclusions certaines. Il faut voir les tombeaux au moment où on les ouvre, suivre les fouilles heure par heure, s'entourer de tous les renseignements, faire des comparaisons nombreuses, ce qui n'est presque jamais possible aux étrangers; il faut enfin avoir l'expérience que donne une longue pratique; à cette qualité toute l'érudition du monde ne peut suppléer.

L'intérêt de la Grèce est de profiter des avantages que lui donnent les circonstances, de ceux qu'elle trouve en elle-même, dans sa situation, dans son génie national, dans son passé; elle ne doit rien négliger de ce qui lui assurera une supériorité dans certaines parties de la science. Les hommes les plus indifférents à nos études soupçonnent ce que gagnerait l'esprit public en Orient si ces idées si simples devenaient des vérités indiscutables; le plus ignorant d'entre eux sait que la loi de l'Hellénisme est de se faire une place de jour en jour plus grande dans la politique contemporaine, en montrant qu'il ne demande pas une faveur par le fait d'une ambition impatiente, mais qu'il réclame ce qu'il a voulu mériter et ce qui lui est dû.

Le projet, Messieurs, que nous nous proposons de réaliser était depuis longtemps dans la pensée de cette École, de tant d'hommes distingués qui lui ont appartenu et qui en sont l'honneur. M. Burnouf avait préparé l'œuvre que nous continuons, comme en témoignent les articles 5 et 6 du décret du 26 novembre 1874, portant réorganisation de l'École française d'Athènes. Quiconque s'occupe des études d'antiquité classique, quiconque a quelque connaissance de l'Orient et de la Grèce, a formé le vœu auquel nous voulons répondre. Ce nous est une raison de croire au succès de notre entreprise; nous n'avons jamais imaginé cependant que ce succès pût s'obtenir sans une forte application. Nous rencontrerons des difficultés nombreuses et de toutes sortes. Nous espérons les voir telles qu'elles sont; si grandes qu'elles soient, il n'est pas d'obstacle qui résiste à la volonté et au bon sens.

Je me borne aujourd'hui à marquer ce que nous voulons faire. Un programme détaillé, minutieux, nous embarrasserait plus qu'il ne nous aiderait. L'important est de savoir ce qu'on veut et d'entrer dans le bon chemin. Il est impossible de prévoir quels seront les incidents de la route, les enseignements de détail que la pratique et l'expérience nous donneront. Nous serons attentifs à faire pour le mieux; plus tard nous vous propo-

serons un règlement ; ce qui n'est aujourd'hui que le fait de l'initiative personnelle, ce qui ne peut vivre que par le zèle de quelques esprits dévoués à nos études, deviendra alors une institution qui pourra compter sur la tradition, sur les services rendus, et qui se développera d'elle même.

Pour le moment il suffit de porter à la connaissance de ceux qui s'intéressent à nos idées quelques résolutions très-simples.

I. Il est créé, à l'École française d'Athènes, un Institut de correspondance hellénique.

II. Cet institut tient des séances tous les quinze jours.

III. Il reçoit les correspondances scientifiques qui lui sont adressées de tous les pays grecs.

Il rend compte des ouvrages qui paraissent dans l'Orient hellénique.

Il s'efforce de réunir les faits intéressant l'histoire, la langue et les antiquités du peuple grec qui paraissent dans les revues ou dans les journaux.

IV. L'Institut publie une revue destinée à réunir tous ces faits et à les porter à la connaissance de l'Occident.

Il réclame le concours des syllogues fondés en Turquie, des écoles, de tous les hommes qui travaillent, dans leur propre intérêt et pour le progrès de la science.

Après cet exposé, la discussion s'engage sur le titre grec qu'il convient d'adopter pour traduire les mots *Institut de correspondance hellénique*. Diverses traductions sont proposées, en particulier par MM. Philippe Jean, Lambryllos et Vassos. La réunion décide qu'elle prendra une résolution à une prochaine séance.

M. Renieri et M. Constantin Paparrigopoulos proposent des mesures pratiques pour que le nouvel institut soit le plus tôt possible en relation avec les syllogues et les écoles de Turquie. Il est émis l'opinion que la Société pour la propagation de l'instruction en Grèce rédige, en son nom, une circulaire pour provoquer les correspondances.

M. Dumont communique sommairement diverses correspondances qu'il a reçues de M. Papadopoulos Kérameus de Smyrne, de M. le docteur Neroutzos-bey d'Alexandrie, de M. Zœeros de Constantinople, de M. Dozon de Mostar. Ces correspondances feront l'objet de notices détaillées.

MM. C. Paparrigopoulos, Mylonas, Vassos, s'inscrivent pour des communications sur l'histoire grecque au moyen âge, sur les vases blancs d'Athènes, et sur la topographie de l'Attique.

MM. Bayet et Collignon annoncent qu'ils entretiendront la Société dans une prochaine réunion, l'un des fouilles qu'il a faites à Milo et de plusieurs inscriptions chrétiennes, le second de quelques monuments inédits ou récemment découverts.

A. Dumont.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI

M. Adolphe Regnier, au nom de la commission du prix Volney, fait connaître le résultat du concours. Le prix est décerné à M. Childen pour son dictionnaire de la langue pali. Une médaille de 200 francs est accordée à M. Christaller pour sa traduction de la Bible en idiome ashantee. M. Pimentel obtient la même récompense pour son étude descriptive et comparative des langues indigènes du Mexique.

M. Félix Ravaisson lit un mémoire sur un certain nombre de représentations antiques figurant, à son sens, divers détails de la vie des bienheureux dans les Iles fortunées. Ce mémoire important ne saurait être analysé en quelques mots. On en trouvera un résumé étendu dans le *Journal officiel* (30 mai et 5 juin). M. le docteur Lagneau est admis à communiquer un travail sur la dualité ethnique des Celtes et des Gaulois. M. Lagneau, sur ce point, est d'accord avec M. Alexandre Bertrand, et réclame même l'honneur d'avoir soutenu cette thèse dès 1860. Il se sépare de M. Bertrand sur la question du point de départ des populations qui ont envahi l'Italie en 390. Il croit qu'une partie au moins de ces populations venaient des contrées de l'Ouest, c'est-à-dire de la Gaule de César.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, communique à l'Académie un compte rendu des découvertes archéologiques faites en Italie durant le mois de février. On y remarque plusieurs inscriptions étrusques, le texte d'un fragment des fastes consulaires répondant aux années 755-760 de Rome, enfin une inscription portant le nom d'un dieu inconnu jusqu'ici, *Verminus*.

M. Victor Guérin achève la lecture de son quatrième rapport sur sa mission archéologique en Palestine.

M. d'Avril communique un mémoire sur *la langue, le rite et l'alphabet attribués à saint Cyrille*.

M. Edmond Le Blant communique un mémoire ayant pour titre : *La richesse et le christianisme à l'âge des persécutions*. Au lendemain du triomphe de l'Église on voit les docteurs et les pères s'élever amèrement contre la dureté des riches. Ils exaltent la pauvreté, mais ne demandent plus le nivellement des biens tel que l'avait rêvé et même réalisé la première église. M. Le Blant recherche la cause de cette révolution et étudie la situation des riches au sein des générations chrétiennes des trois premiers siècles.

Le 12 mars a eu lieu l'élection d'un membre titulaire en remplacement de M. Guigniaut.

M. Gaston Paris a été élu.

X.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

M. Schliemann nous envoie, avec prière de l'insérer, la note suivante :

« *Athéné glaucôpis.* — Dans son savant article de la *Gazette des Beaux-Arts* (décembre 1873), article ayant pour titre : « *les Antiquités troyennes* », M. Lenormant dit que ce n'est pas la notion d'une Athéné à tête de chouette qui l'arrête et qui l'empêcherait d'accepter ma théorie, mais que toute la question pour lui est de savoir s'il y a réellement des têtes de chouette aux vases et aux idoles de Hissarlik. Il prétend que ces derniers ne portent qu'une face humaine grossièrement représentée, et il donne pour preuve les dessins de deux couvercles et d'un vase où la bouche est nettement indiquée, et de deux autres vases qui n'ont pas de bouche, mais dont la figure ne ressemble guère à celle de la chouette. Nous ne nions pas ces faits; mais ce que M. Lenormant aurait dû ajouter c'est que dans notre grande collection de vases de cette espèce il n'y en a que quatre qui aient des bouches et qu'il a eu soin de reproduire trois de ces quatre exemplaires, en y adjoignant, parmi les nombreux vases sans bouche, les trois exemplaires dont la figure s'éloigne le plus de celle de la chouette. Est-ce là, nous le demandons, présenter la vérité sous son véritable jour? Pourquoi M. Lenormant ne dit-il pas : *parmi les nombreuses urnes à figure de chouette de l'Atlas Schliemann je trouve cinq exemplaires qui représentent plutôt la figure humaine?* Le lecteur serait mis ainsi en mesure de juger la question en connaissance de cause. M. Lenormant commet une autre erreur en disant que, outre moi, MM. Ravaisson et Burnouf seulement voient des faces de chouette sur les vases troyens, et que notre opinion n'a rallié aucun adhérent parmi les archéologues. Je réponds que les faces de chouette ont été reconnues non-seulement par tous ceux qui ont examiné ma collection troyenne, mais encore par tous ceux qui n'en ont examiné que les dessins *sans parti pris.* Même mon adversaire implacable, le professeur d'archéologie Stark, de Heidelberg (voir le n° 23 de la « Jenaer Litteraturzeitung » de 1874) (1), n'a pas eu la hardiesse de fermer les yeux devant des faits éclatants pour tout esprit

(1) Voir ma réponse, *Professor Stark et Troia*, dans la *Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg du 8 janvier 1875.

non prévenu, et il dit sur les urnes à figure de chouette : « Dans une « relation étroite et liaison intime avec les idoles troyennes sont certai« nement les urnes à face de chouette, parmi lesquelles il y a des exem« plaires de luxe, comme planche 191, n° 3483, et planche 217, et il se « pourrait qu'à côté du sanctuaire de l'Athéné ilienne on ait continué « à former leurs types jusqu'à une époque comparativement récente du « temps hellénique. »

Mon illustre ami le célèbre professeur Max Muller, à Oxford, n'a jamais prétendu que les figures des vases et idoles troyennes fussent autre chose que des figures de chouette ; il a seulement prétendu que l'épithète γλαυκῶπις ne pouvait pas signifier *tête de chouette*. Mais dans ma visite à Oxford, en juin dernier, je l'ai trouvé prêt à accepter la *figure de chouette* avec l'interprétation que je vais en donner. Les faces de chouette des urnes et idoles troyennes et ma manière de l'identifier avec la γλαυκῶπις d'Homère ont en outre été acceptées par le professeur J. Falke, directeur du Musée autrichien à Vienne (1) ; par le docteur Wittmer (2); par le docteur Von Thaler (3); par la gazette « Allgemeine Zeitung » de Leipzick, du 5 novembre 1873; par le « Quarterly Review » de 1874, pages 526-566; par le professeur docteur Mehles dans le n° 38 du journal « Das Ausland » de 1875; par des savants allemands dans une masse innombrable d'autres journaux périodiques; enfin par le docteur Déthier, directeur du musée de Constantinople (4), et par le professeur docteur Otton Keller, de Fribourg en Bade, dans son ouvrage intitulé « la découverte d'Ilion à Hissarlik ».

C'est donc la manière de voir de M. Lenormant qui doit être considérée comme faisant exception et procédant d'un parti pris qui ne nous paraît pas inspiré par une idée scientifique. Aussi n'aurions-nous pas répondu à l'article de la *Gazette*, s'il n'y eût mêlé les noms de deux savants français de premier rang, mes illustres amis, M. Ravaisson et M. Burnouf, dont le dernier a examiné plus cent de fois ma collection et y a passé des semaines entières pour les étudier et les faire dessiner. M. Burnouf a exposé le résultat de ses longues recherches avec une merveilleuse clarté dans son long et intéressant article de la *Revue des Deux Mondes* (1er janvier 1874). Que ceux qui peuvent douter de sa perspicacité viennent à Athènes examiner eux-mêmes ma collection troyenne; ils seront bientôt convaincus.

M. Lenormant nous promet, pour le prochain numéro de la *Gazette des Beaux-Arts*, les dessins de plusieurs de mes idoles troyennes. Mais il est à craindre qu'il ne fasse encore des choix peu impartiaux à leur égard, comme il a agi à l'égard des urnes; c'est-à-dire, pour faire triompher *à tout prix* sa théorie impossible, il n'aura aucun scrupule de choisir parmi

(1) Sa lettre à moi du 31 août 1875.
(2) *Hessische Morgenzeitung*, 20 févr. 1874.
(3) *Freie Wiener Presse*, févr. 1874.
(4) Dans le journal *la Turquie*, en 1873 et 1874.

les 200 idoles de ma collection les 5 ou 6 exemplaires qui s'éloignent le plus de la face de chouette. J'en préviens d'avance le public, car il me serait impossible de continuer une telle polémique dans les journaux.

Je dois m'arrêter ici pour expliquer l'épithète *glaucôpis*. Le professeur Max Muller soutenait dans l'*Academy* du 10 janvier 1874 : «Quelle que soit la signification de γλαυκῶπις, cette épithète ne peut jamais signifier «*tête de chouette*», à moins que nous ne supposions que Héra βοῶπις ait été représentée comme un monstre à tête de vache.» J'ai bien trouvé dans mes fouilles à Troie trois magnifiques têtes de vache aux longues cornes de terre cuite, et je crois qu'elles appartiennent à des idoles de Héra, mais je ne saurais pas le prouver. D'un autre côté, je peux prouver que cette déesse a été représentée jadis avec une tête de vache, dont son épithète homérique βοῶπις dérive. Lorsque dans le combat des dieux et des géants ceux-là prirent des formes d'animaux, Héra choisit la forme d'une vache blanche, «nivea Saturnia vacca» (Ovid. *Met.* V, 330). Nous voyons une tête de vache sur les médailles de l'île de Samos, laquelle avait le plus ancien temple de Héra et était célèbre par le culte de cette déesse (Mionnet, *Descr. des médailles ant.*, pl. XI, 6). Nous trouvons la tête de vache aussi sur les monnaies de Messène, une colonie samienne en Sicile (Millingen, *Anc. coins of greek cities*, pl. II, 12). La parenté de Héra avec la vache est en outre prouvée par le nom Εὔβοια, qui était son épithète (Paus., II, 22, 1 et 2), le nom d'une de ses nourrices (Plut. *Quaest. symp.*, 3, 9, 2; *Et. M.*, 388, 56) et le nom de l'île où elle a été élevée (Plut. fr. Daedal. 3). Mais dans le nom Εὔβοια est contenu le mot βοῦς. Héra avait à Corinthe l'épithète βουναία (Paus., II, 4, 7), dans laquelle le mot βοῦς est aussi contenu. On sacrifiait à Héra des vaches blanches (Paus., IX, 3, 4; Hesych., ἀγαγχαλεῖος). La prêtresse allait sur un attelage de deux taureaux blancs au temple de la Héra argienne (Hérod., 1, 31); Io, fille d'Inachos, fut métamorphosée par Héra dans une vache (Lucien Θεῶν διαλ., 3; Diod. Sic., I, 24, 25; Hérod., II, 41). Io était prêtresse de Héra (Esch., *Suppl.*, 299; Apollod., II, 1, 3), et elle était représentée comme Héra la déesse-vache (Creuzer, *Symbolik*, II, 576). La déesse égyptienne Isis était née à Argos et identifiée avec Io à la forme de vache (Diod. Sic., I, 24, 25; Apollod., II, 1, 3; Hygin. 145); elle (Isis) était représentée en Egypte sous la forme d'une femme aux cornes de vache, justement comme Io en Grèce (Hérod., II, 41). Héra est absolument identique avec Isis, avec Io, avec Déméter Mycalessia, laquelle dérivait son épithète «la mugissante» de sa forme de vache et de son temple à Mycalessos, en Béotie; elle avait comme portier Hercule, dont l'office était de fermer son sanctuaire le soir et de le rouvrir le matin (Paus., IX, 19, 4). Ainsi son service est identique avec celui d'Argos, qui attachait le soir Io sous la forme d'une vache à l'olivier et l'en détachait le matin (Ovid. *Metam.*, I, 630); cet olivier était dans le bosquet sacré de Mycènes, tout près de Ἡραῖον (Apollod., II, 1, 3). Héra argienne avait comme symbole de la fertilité une pomme de grenade, et celle-ci, ainsi que les fleurs dont sa couronne était ornée, lui donnait un

caractère tellurique (Panofka, *Argos panoptes*, pl. II, 4; Cadalvène, *Recueil de médailles grecques.*, pl. III, 1; *Denkmael.*, XXX, 132; duc de Luynes, *Etudes numismat.*, p. 22-25). De la même manière, comme, en Béotie, on donnait à Déméter, à cause de sa forme de vache, l'épithète Mycalessia, la *mugissante* (qui dérive de μυκάω), de la même manière dans la plaine d'Argos on donnait le nom Μυκῆναι, qui dérive également de μυκάω, à la ville dont Héra était la déesse tutélaire et qui était particulièrement célèbre par son culte, ce qui n'est explicable que par la forme de vache de cette divinité. De la déesse lunaire pélasgique Io dérivent la déesse lunaire égyptienne Isis ainsi que la déesse argienne Héra, et Io est resté l'ancien nom de la lune dans les mystères religieux d'Argos (Eust. ex Denys le Périég., 94; Jablonsky, *Panth.*, II, 4 p. ff). Tant les cornes de vache de la déesse lunaire pélasgique Io, dont dérive la Héra argienne qui est parfaitement identique avec elle, que les cornes de vase d'Isis étaient empruntées aux cornes symboliques du croissant (Diod. Sic., I, 11; Plut., *de Is. et Os.*, 52, comparer Plut. *ibid.*, c. 39; Macrobe, *Sat.*, I. 19; Elien, *Anim.*, X, 27). Sans doute l'Io pélasgique (postérieurement Héra) avait jadis, à part de ses cornes de vache, une figure de vache. Héra, sous son ancien nom lunaire pélasgique, Io, avait un temple célèbre sur l'emplacement de Byzantion, laquelle ville fut fondée par sa fille *Kéroessa*, c'est-à-dire *la cornue* (O. Müller, *Dorier*, I, p. 121; Steph. Byz., Βυζάντιον); aussi voit-on la vache sur les médailles de l'ancienne ville de Byzantion. Le croissant, symbole de l'empire turc, ne serait-il pas un héritage de Kéroessa, la fondatrice de Byzantion, la fille de la déesse lunaire Io (Héra)? Quoi qu'il en soit, en égard à la longue série de preuves que je viens de donner, personne ne peut douter que l'épithète homérique de Héra, βοῶπις, n'ait rapport à son ancienne figure de vache, de même que l'épithète homérique d'Athéné, γλαυκῶπις, prouve que cette déesse a eu jadis une tête de chouette. Mais il est évident qu'il y a dans l'histoire de ces deux épithètes βοῶπις et γλαυκῶπις trois époques, dans lesquelles elles avaient une signification différente. Dans la première époque, comme le professeur Max Müller a justement observé, on se forma la conception idéale des deux déesses et leur donna leurs noms, dans lesquels les épithètes sont purement idéales et figuratives. Héra (Io), comme déesse lunaire, doit avoir reçu son épithète βοῶπις des cornes symboliques du croissant et des taches noires (dans lesquelles dans notre enfance nous avons cru reconnaître une figure aux grands yeux), tandis qu'Athéné, comme déesse de l'aurore, aura sans doute reçu son épithète γλαυκῶπις pour exprimer les premières lueurs du matin. J'appelle ici l'attention particulière sur la balle de terre cuite LII, n° 407, a, b, c, dans l'édition de mon ouvrage «Troy and its Remains» par John Murray, et pl. 166, n° 3229, dans l'atlas de l'édition française. Cette balle est par elle-même une démonstration parfaite de la réalité des figures de chouette et elle donne en même temps la clef de ces représentations symboliques, car nous y voyons au milieu la chouette presque en monogramme; mais, néanmoins, la chevelure de la déesse est bien indiquée ainsi que ses deux bras étendus,

dont le gauche a même sa main. A droite de la chouette est le soleil, à gauche la lune, en bas est l'étoile du matin ; ainsi la représentation est parfaite, et elle prouve suffisamment que la chouette céleste est l'aurore, qui monte au ciel entre le soleil et la lune. Dans la deuxième époque de l'histoire des deux épithètes, les déesses ont été représentées par des idoles, dans lesquelles la conception antérieure purement idéale des deux épithètes a été oubliée et celles-ci ont été matérialisées dans une figure de chouette pour Athéné et une figure de vache pour Héra. A cette deuxième époque appartiennent les quatre villes préhistoriques de Hissarlik et toutes les idoles et vases à figure de chouette qu'on y trouve.

Je soutiens qu'il est impossible de décrire une telle idole, avec l'organe de la femme, deux seins, figure de chouette, deux ailes et un casque, par aucune autre épithète que par γλαυκῶπις. Le mot πρόσωπον pour figure, qui se trouve si fréquemment dans Homère et qui est probablement des milliers d'années plus ancien que ce poëte, ne se trouve jamais dans des mots composés, tandis que les mots avec le suffixe ειδής se rapportent à la ressemblance en général. Ainsi, si Athéné avait l'épithète γλαυκοειδής, il serait impossible d'y comprendre autre chose que la ressemblance de la déesse avec la forme et l'ensemble de la chouette.

La troisième époque dans l'histoire des deux épithètes βοῶπις et γλαυκῶπις commence lorsque, après que Héra et Athéné avaient été privées de leur figure de vache et de chouette et avaient reçu des figures de femme, et après que la vache et la chouette étaient devenues les attributs de ces déesses et, comme telles, avaient été mises à leur côté, βοῶπις et γλαυκῶπις continuaient néanmoins à être leurs épithètes consacrées par l'usage des siècles, mais, probablement, désormais avec la signification « aux grands yeux » et « aux yeux de chouette ». A cette troisième et dernière époque appartiennent les rhapsodies d'Homère.

On s'est efforcé de soutenir que les vases troyens à figure de chouette et les idoles ne peuvent pas représenter la γλαυκῶπις Ἀθήνη, de semblables vases et idoles à figure de chouette ayant été trouvés en Allemagne. Mais c'est une *énorme erreur*. Les deux petits vases à figure, dans le musée de Breslau, sont *faux* et n'ont pas même vingt-cinq ans, et tous les vases à figure, en tout 57, qui sont répartis dans les divers musées d'Allemagne dérivent, sans aucune exception, de la partie de la Prusse occidentale appelée Poméranie. Mais ces vases sont parfaitement différents des vases troyens à figure de chouette; car, tandis que ces derniers sont toujours représentés avec l'organe de la femme, deux seins, deux ailes, une figure de chouette impossible à méconnaître, avec de grands sourcils saillants et avec un casque, sur le bord duquel la chevelure de la femme est indiquée, et tandis que toutes ces parties de l'idole sont modelées de l'argile du vase même et ensemble avec celui-ci, les figures ont été plaquées sur les urnes de Poméranie lorsque celles-ci étaient parfaitement modelées mais non encore cuites, et chacune d'elles prouve jusqu'à l'évidence que le fabricant n'a pas voulu représenter une figure d'oiseau, *mais une figure d'homme*. D'abord parce

que, avec une seule exception, les sourcils font toujours défaut; en second lieu parce que la bouche ne manque presque jamais et a même souvent des dents; en troisième lieu parce que chacune des oreilles a 2, 3, 4, 5 ou 6 perforations ornées de boucles de fer ou de bronze avec des perles de verre ou d'ambre; enfin, en quatrième lieu il y manque naturellement toujours les ailes, ainsi que l'organe et les seins de la femme. Et quant à l'âge de ces urnes à figure de Poméranie, les verroteries et le fer avec lesquels on les trouve toujours ne nous permettent dans aucun cas de les faire remonter au-delà du commencement de notre ère ou tout au plus jusqu'au 1er siècle avant Jésus-Christ, tandis que même les plus récentes urnes troyennes à figures de chouette doivent être de plus de 2,000 ans plus anciennes. Celles-là ne peuvent donc avoir aucun rapport avec celles-ci. Il ne peut y avoir rien de commun non plus entre ces urnes troyennes et les vases romains à figure humaine que l'on trouve fréquemment sur les bords du Rhin et en Italie; sur ces vases, de même que sur les urnes de Poméranie, il ne se trouve aucun des signes caractéristiques des urnes troyennes. Je dois encore remarquer que toutes les urnes de Poméranie, sans exception, ont servi comme urnes funéraires, tandis que les vases troyens — à cause de leur goulot étroit et de leur peu de grandeur — ne peuvent avoir été employés que comme idoles ou comme ustensiles dans le culte. Les idoles trouvées en Allemagne n'ont *pas la moindre ressemblance* avec les idoles troyennes et je ne conçois vraiment pas comment il peut jamais en avoir été question.

M. Lenormant rejette mon explication du « δέπας ἀμφικύπελλον » sans pouvoir dire pourquoi elle est fausse. La première autorité pour l'interprétation des textes homériques doit nécessairement être Homère lui-même, et comme chez lui (comme p. e. *Odyssée*, III, 41, 46, 50 et 63, e XXII, 9, 10 et 86) le δέπας ἀμφικύπελλον est toujours synonyme avec ἄλεισον ἄμφωτον, qui ne peut dans aucun cas signifier autre chose que « gobelet à deux anses », δέπας ἀμφικύπελλον doit naturellement avoir eu cette même signification. En parlant du δέπας ἀμφικύπελλον homérique, Athénée (*Deipnosoph.*, 783) ne mentionne point l'opinion d'Aristote (*Hist. anim.*, IX, 40), mais il dit que selon Asclépiades, le Myrlénien, ἀμφικύπελλον signifie que le gobelet est « ἀμφίκυρτον ». La phrase suivante ne laisse pas de doute que ce dernier mot ne signifie « à deux anses » et on le trouve confirmé dans le lexique de Franz Passow. De tels δέπα ἀμφικύπελλα de terre cuite, j'en ai trouvé dans toutes les trois villes préhistoriques supérieures et j'en ai recueilli plus de 100. A cause de leur fond pointu on ne peut les mettre que sur l'orifice. Leur forme est très-pratique, car celui qui tient un tel gobelet rempli de liquide à la main doit nécessairement le vider, et comme il ne peut être placé que sur l'orifice, il reste toujours propre. Le type de ce gobelet doit s'être maintenu pendant de longs siècles dans la Troade, parce que les deux gobelets représentés pl. 32, nos 787 et 788 de mon atlas « Antiquités troyennes », éd. F.-A. Brockhaus, Leipzig, ont été trouvés à une profondeur de 2 mètres seulement, et

d'après la qualité et la couleur de la terre cuite et leur fabrication ils tombent dans la catégorie des 70 vases décrits à la fin de la préface de mon livre, dont j'ai dit qu'ils n'appartiennent *ni* aux terrescuites préhistoriques, *ni* aux helléniques, et qu'ils doivent dériver d'un peuple qui a habité le site d'Ilium pendant un court espace de temps avant la fondation de la ville grecque. En comparaison avec les gobelets préhistoriques, ces deux gobelets paraissent petits et chétifs, mais ils ont parfaitement le même type, et il est donc plus que probable qu'il y a eu des gobelets de cette forme du temps d'Homère.

J'ai tout lieu de croire que ma théorie sur le δέπας ἀμφικύπελλον a été universellement acceptée par les archéologues en Angleterre et en Allemagne. Dans tous les cas elle a rallié de fort nombreux adhérents, parmi les premiers savants des deux pays, comme p. e. les professeurs Max Müller d'Oxford (1), W. Christ (2) et Martin Haug de Munich, J. Falke de Vienne (3), Otton Keller (4) de Fribourg (Bade).

— Le *Finistère* publie les très-intéressants renseignements qui suivent, détachés d'une lettre reçue de Payta (Pérou), à la date du 16 avril dernier :

« ... En quittant Callao, la frégate cuirassée *le Lagalissonnière* alla mouiller dans une crique peu éloignée, où se trouve Ancon, petite ville de bains. En y jetant l'ancre, notre but était de faire des fouilles dans une immense nécropole indienne, située à quelques centaines de mètres du rivage, sur la lisière de la pampa. Pendant les dix premiers jours, les travaux furent habilement dirigés par M. Wiener, jeune professeur français, ancien barbiste et chargé de cours au lycée Bonaparte. Après son départ, M. le docteur Manceau (de Quimper), qui avait été son intelligent collaborateur, fut chargé de continuer les travaux et de diriger les vingt-cinq hommes de corvée, terrassiers improvisés, débarqués de la frégate.

Leur peine fut couronnée d'un plein succès ; ils découvrirent successivement plus de cent momies, dont quelques-unes dans un état parfait de conservation.

Voici une énumération succincte des objets trouvés en grande quantité : des étoffes de coton et de laine admirablement tissées, avec des nuances vives et fraîches et des dessins très-pittoresques ; des coiffures en paille, des ornements en plumes de perroquet et en coquillages travaillés, des colliers de graines ou de boules de cuivre, d'argent et même d'or; des fuseaux garnis de fil de coton, des quenouilles en roseau entourées de laine de lama, des aiguilles faites avec des épines de bois dur, des

(1) Son acceptation verbale en juin 1875.

(2) *Topographie de la Troade*, 1875.

(3) Sa lettre à moi du 31 août 1875.

(4) *Die Entdeckung des Homerischen Iliums zu Hissarlik*, 1875, et par lettre à moi du 14 févr. 1875.

navettes, des paniers en roseau ; une très-grande quantité de potiches en terre cuite, noires, blanches ou rouges, avec figurines très-originales ; peu d'armes, à part quelques massues et sabres grossiers en bois de fer, quelques lances en bois durci au feu, des frondes en coton, et des étendards de guerre.

Auprès de plusieurs de ces momies, qui avaient la tête entourée d'une corde de fronde habilement tressée, se trouvaient de petits sacs remplis de pierres rondes et dures. Toutes étaient entourées de filets fabriqués tout à fait comme ceux dont nous nous servons aujourd'hui. Dans plusieurs de ces sépultures étaient des épis de maïs très-bien conservés. Enfin, dans un grand tombeau carré, entouré de maçonnerie, on a découvert trois vases d'or très-bien travaillés et pesant à eux trois 450 grammes (valeur 1,500 francs), et deux grands vases d'argent qui auraient eu une grande valeur s'ils n'avaient été réduits à l'état d'oxyde et de chlorures. En résumé, le *Lagalissonnière*, au retour de sa campagne, pourra offrir au musée du Louvre plus de trois cents objets, dont plusieurs d'une grande valeur. »

— *Habitations lacustres de Leibach.* — La *Gazette d'Augsbourg* du 17 mai annonce que de nouvelles habitations lacustres ont été découvertes dans la région de Leibach, en Illyrie. Tous les objets trouvés remontent à l'âge de pierre. On n'en a trouvé aucun remontant à l'âge de bronze ou à l'âge de fer. Parmi ces objets qui, pour la plupart, sont en parfait état de conservation, on remarque de nombreux débris d'animaux appartenant à l'époque quaternaire, et notamment des squelettes et portions de squelettes du cerf gigantesque que la science désigne sous le nom de *cervus megaceros*, des défenses d'un animal qui ressemble à l'hippopotame, une corne gigantesque de taureau antédiluvien (*bos primigenius*) ; des vertèbres de poissons qui, à en juger par la dimension de ces débris, devaient peser plus d'un quintal ; des débris de plantes aquatiques, etc., sans compter de nombreux débris d'objets fabriqués de main d'homme et notamment des vases d'argile de toutes dimensions, des stylets, des instruments de quartz, etc. Déjà, en 1875, on avait découvert des ossements humains. Tous ces objets ont été recueillis et déposés dans le musée de Leibach.

— *Un trésor numismatique.* — On écrit de Luzy à *la République* :

« Ces jours derniers, au lieu dit des Gonniauds, à deux kilomètres de Luzy, non loin de l'entre-croisement de la vieille route de Luzy à Moulins-Engilbert et du vieux chemin ferré d'Autun à Nevers, entre Marié-le-Grand et la Garde, à deux ou trois cents mètres au-dessous de la Pierre Chalaine, on vient de découvrir un vrai trésor : c'est un boursicot contenant une grande quantité de vieilles pièces de monnaie. On labourait un champ situé près du domaine, et qui, dans l'ancien terrier de Tourny, était désigné sous le nom de *Cartil.* Le soc de la charrue éventra un pot sans qu'on y fît attention. Peu après, on vint travailler cette terre pour y planter des pommes de terre, et l'on aperçut à la surface de la terre

un certain nombre de pièces bien vertes semées le long du sillon.

« En les ramassant, on s'aperçut qu'elles sortaient d'un pot de terre qui fut enlevé avec les plus grandes précautions et dont la vue causa une vive émotion aux laboureurs, qui croyaient avoir trouvé leur fortune.

« Dans ce pot se trouvaient une grande quantité de pièces vert-de-grisées et, au milieu, une petite boîte en bois qui fut brisée et renfermait des quinaires.

« En somme, le trésor se composait d'environ quatre-vingts pièces de billon et de deux cents autres médailles, le tout parfaitement romain. Les bronzes sont assez frustes ; on y remarque des Antonin, des Faustine. Toutes les autres médailles sont des Gordien III et des Philippe, qui n'ont dû guère circuler. Elles sont presque toutes à fleur de coin et n'ont été altérées que par leur long séjour dans une terre humide. Le vase qui les contenait est d'argile grossière et a été en partie brisé.

« La boîte, qui semble avoir été en sapin, est réduite en fragments. Ce vase était enfoui à 30 centimètres au plus de la surface de la terre; depuis 1,600 ans et plus on labourait ce champ sans y rien trouver. Un peu au-dessous se rencontre un carrelage en briques, qui occupe une grande partie du champ. La tuile romaine est semée de tous côtés et l'on aperçoit par-ci par-là des restes de murs.

« Cette contrée doit renfermer de nombreuses ruines romaines et appelle les recherches des antiquaires. On y rencontre entre autres les vestiges d'une maison qui a dû disparaître sous Philippe l'Arabe ou à peu près; car aucune des médailles trouvées n'est postérieure à cette date. Une personne, à qui le propriétaire du champ qui les détient a bien voulu les communiquer, croit y avoir reconnu plusieurs Otacilia Severa, épouse de Philippe l'Arabe. »

—— *Les fouilles de la fontaine de Nîmes.* — A l'une des dernières séances de l'Académie du Gard, M. Aurès a communiqué, de la part de M. Germer-Durand, une note sur un autel votif très-intéressant qui vient d'être trouvé dans les fouilles entreprises à la fontaine, à Nîmes, près du monument de Reboul :

« Le 4 de ce mois, M. Guérin m'a fait remettre un petit monument fort intéressant qu'on venait de trouver dans les fouilles qui se font à la fontaine, près de la statue de Reboul : c'est un très-petit autel votif, auquel manquent malheureusement, par suite de la fracture de sa partie supérieure, la première ligne, qui contenait le nom du dédicant, et une partie de la seconde ligne. Voici ce que je lis sur la façade antérieure :

....
L[AR AV]GVS[T
MINIIRVÆ
V S L M

. ... *L[ar(ibus) Au]gus[t(is)], Minervæ*
V(otum) S(olvit) L(ubens) M(erito).

« N. accomplit avec reconnaissance le vœu qu'il avait fait aux Lares « augustes et à Minerve. »

« Sur la face latérale droite est sculpté un bouclier traversé par une lance ; sur l'autre face, un caducée.

« Le sol nîmois n'avait rendu jusqu'ici que deux autels votifs à Minerve, et de dimensions fort différentes. L'un fut trouvé à Nîmes au commencement du siècle dernier. Minerve y est associée en seconde ligne aux lares augustes et aux trois divinités topiques, Nemausus, Urnia et Avicantus. Cet autel, de proportions vraiment monumentales, forme encore aujourd'hui l'encoignure de la maison Gervais, dans l'ancien enclos d'Alizon, rue des Bénédictins. Notre confrère M. Aurès, qui l'a examiné récemment et qui s'est abouché avec le propriétaire, pense qu'il serait possible, moyennant une faible dépense, d'assurer à notre collection épigraphique la possession de ce monument de premier ordre.

« L'autre est un autel domestique, plus grand du double que celui qui vient d'être découvert. Le nom de Minerve y est associé en seconde ligne à celui d'une divinité topique, Sulivia Idennica, « la déesse protectrice des bois d'Ysène ». Cet autel était encastré, au commencement du dix-septième siècle, dans la chapelle de l'ermitage de Notre-Dame-de-Laval, commune de Collias, sur la rive gauche du Gardon. Il est aujourd'hui perdu. Le texte de ces deux inscriptions a été donné par Ménard (t. VII, p. 209 et 470). »

— Les fouilles qui ont lieu en ce moment au Monte della Giustizia et à l'Esquilin, à Rome, amènent presque chaque jour des découvertes intéressantes.

A l'Esquilin on a trouvé des vases en terre cuite, des armes, des ustensiles remontant, croit-on, à une époque antérieure à la fondation de Rome.

— Les travaux entrepris pour le prolongement de la rue Nazionale, à Rome, viennent d'amener des découvertes intéressantes. On a mis à jour un édifice du deuxième siècle, en partie détruit lorsque l'on construisit les Thermes de Constantin, et constituant une moitié d'habitation contenant des salles de bains et le *viridarium* ou bocage antique.

Ces ruines comprennent deux vasques d'une architecture élégante, ayant un revêtement en marbre et ornées de niches carrées et rectangulaires, ainsi qu'un *ambularium* ou avenue bordée d'arbres avec une cryptoportique dont les parois étaient disposées en nymphée.

Les bases de ces parois sont recouvertes de plaques de marbre; la partie supérieure, de pierres ponces peintes en rouge et en jaune.

Cette partie supérieure est divisée en plusieurs compartiments séparés par des candélabres ou petits pilastres en mosaïque polychrome et des cascades avec des degrés. Des festons de feuilles de vigne ou de rubans descendent des chapiteaux ; dans le centre se trouvent incrustés de petits carrés également en mosaïque représentant des chars conduits par des victoires ailées ou des petits génies, et traînés par des hippocampes.

On a découvert au milieu de ces ruines une sorte de robinet sur lequel on lit le nom d'*Avidus Quietus*, dont on a retrouvé près de l'église Saint-Antoine, à l'Esquilin, quelques tables *hospitales* et des décrets honorifiques gravés sur le bronze. Les jardins ou les bains de ce personnage historique étaient ornés d'œuvres d'art remarquables. La commune de Rome a pris les dispositions nécessaires pour que la partie principale du nymphée soit conservée sur l'emplacement où elle se trouve. (*Débats*, 6 juin.)

— Les fouilles qui ont lieu en ce moment au Forum, à Rome, viennent d'amener la découverte d'un fragment très-précieux des fastes triomphaux; car il comble une lacune existant dans la célèbre collection capitoline se référant à l'année 482. On lit sur ce fragment le nom de L. Papirius Cursor, consul pour la deuxième ois, et la liste des victoires remportées par lui en Calabre.

— Sommaire de l'*Athinaion*, n° 6 de la 4ᵉ année (mars et avril) :

De l'état de l'église de Constantinople pendant un siècle et demi après la prise de la ville par Mahomet II.

Euth. Kastorchis : Du chiffre de la population antique de la Grèce.

St. Koumanoudis : Inscriptions inédites de Délos, de Rhénée et de Cythère.

St. Koumanoudis : Courte réponse à ce que le ministre de l'instruction publique en France, M. Waddington, a dit du gouvernement grec dans son discours aux sociétés savantes.

Travaux de la Société archéologique.

Avis aux écrivains et aux éditeurs.

Les inscriptions de Délos ici publiées font suite à celles qu'a données M. Lebègue dans sa thèse sur Délos et en complètent sur plusieurs points les données.

La Société archéologique, voyant ses ressources plus assurées que par le passé, a pris la résolution de compléter d'abord le dégagement intérieur et extérieur de l'Acropole d'Athènes, pour entreprendre ensuite, une fois ce travail terminé, un ensemble méthodique de fouilles à Delphes, puis à Eleusis. Le déblayement de l'Acropole est dé jà commencé; on commence par en débarrasser le mur méridional de toutes les terres qui, depuis des années, ont été précipitées de ce côté par-dessus le rempart.

— *Archæologische Zeitung*, nouvelle série, tome VIII, 4ᵉ cahier :

E. Petersen, *la dernière explication du groupe du fronton occidental du Parthénon*. W. Gebhard, *la coupe d'onyx de Brunswick*. P. Pervanoglou, *diptyque du musée municipal de Trieste* (pl. 12). C. Robert, *Iphigénie en Tauride* (pl. 13). Id., *les fouilles de Tanagre* (avec des bois). C.-D. Mylonas, *trois miroirs grecs* (pl. 14). R. Weil, *trouvaille de monnaies du Dipylon*. E. Curtius, *deux terres cuites du musee des antiques à Berlin* (pl. 15), *Eos et Kephalos, Dionysos et Silène*. *Mélanges* : M. de Wilamowitz-Möllendorf, *le lézard de Diokles et le borgne d'Apelle*. *Nouvelles* : Chronique de la fête de Winkelmann; Rome, Bonn et Berlin. Séances de la Société archéologique de Berlin. *Les fouilles d'Olympie. Inscriptions d'Olympie*. 1 à 3, par Curtius.

4, par Kirchhoff. *Répertoire archéologique pour* 1875, par R. Engelmann.

Dans le premier de ces articles, M. Petersen réfute avec beaucoup de vivacité les idées que M. Stéphani avait exposées dans le *Compte rendu de la commission impériale d'archéologie pour* 1872 (Pétersbourg, 1875, avec atlas) à propos d'un vase trouvé en Crimée et où il avait voulu reconnaître une composition imitée du groupe central du fronton occidental du Parthénon (voir *Monuments inédits* publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques, p. 13 et suivantes). M. Petersen n'admet pas que le cheval se soit trouvé dans le fronton de Phidias, auprès de Posidon, comme il est sur le vase de Kertch. M. Gebhard, dans l'article suivant, défend contre les soupçons de Brunn l'authenticité du vase d'onyx de Brunswick et la déclare au-dessus du doute. La peinture de Pompéi décrite par M. Robert est d'un assez grand style ; elle a été trouvée dans cette maison de L. Cæcilius Jucundus où a été recueillie cette collection, non encore publiée, des tablettes représentant les créances d'un banquier, le propriétaire du logis.

A ce propos, l'auteur passe rapidement en revue les principaux monuments figurés où l'on peut reconnaître des scènes de l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide. La notice du même sur les fouilles de Tanagre, sans satisfaire toutes les curiosités qu'éveillent ces figures de terre cuite que se disputent aujourd'hui à si haut prix tous les musées de l'Europe, réunit tout ce que l'on a pu recueillir de renseignements positifs sur des travaux dont la plupart ont été faits clandestinement, sur les tombes où ont été trouvées les statuettes et sur les stèles funéraires que la *Société archéologique* d'Athènes a recueillies au même endroit. L'article se termine par un recueil des inscriptions tanagréennes, fort intéressant tout à la fois par la paléographie et le dialecte de ces inscriptions.

A propos de la note de M. Mylonas *sur trois miroirs grecs*, nous avons une observation à faire. Les dessins de la planche 14, qui représentent deux pieds de miroir et une Victoire gravée, appartiennent à la collection formée en 1872 par MM. Albert Dumont et Chaplain. Ce sont ceux-ci qui les ont communiqués à M. Mylonas, et ils les ont fait graver de leur côté pour les publier en appendice à l'ouvrage annoncé sous ce titre : *Les céramiques de la Grèce propre.*

Ce qui fait d'ailleurs l'intérêt principal de ce cahier, ce sont les nouvelles des fouilles d'Olympie qui le terminent. Les trois premiers rapports, que nous avons traduits, sont suivis ici des inscriptions trouvées dès le début des travaux. Celles-ci sont au nombre de quatre, qui, sauf la dernière, trop longue, sont reproduites ici en fac-simile, d'après des estampages.

1° L'inscription de la victoire de Pæonios :

Μεσσάνιοι καὶ Ναυπάκτιοι ἀνέθεν Διὶ
Ὀλυμπίῳ δεκάταν ἀπὸ τῶμ πολεμίων.
Παιώνιος ἐποίησε Μενδαῖος
καὶ τἀκρωτήρια ποιῶν ἐπὶ τὸν ναὸν ἐνίκα.

M. Curtius n'hésite point à expliquer ἀκρωτήρια par les figures qui décoraient le champ du fronton oriental. Voir Plutarque, *Vie de César*, 63, où ἀκρωτήριον est synonyme de *fastigium*, ἀετός.

2° Piédestal où la seconde ligne d'une inscription dont le commencement manque donne le nom d'un célèbre sculpteur argien :

Ἀ]γελάδα τἀργείου.

3° Pointe de lance avec ces mots :

Μεθάνιοι ἀπὸ Λακεδαιμονίων.

4° Un décret des Hellanodices en l'honneur d'un certain Démocratès de Ténédos, lutteur célèbre, mentionné par Pausanias et Elien pour sa victoire aux jeux Olympiques. Ce décret est curieux surtout par ce qu'il nous apprend du dialecte éléen et du rhotacisme qui le caractérise au plus haut degré ; il a 40 lignes. Voici le début des considérants :

Ὄπωρ, ἐπεὶ Δαμοκράτηρ Ἀγήτορορ
Τενέδιορ πεπολιτευκὼρ παρ' ἀμέ,
αὐτόρ τε καὶ ὁ πατὰρ, καὶ ἐστεφανωμέ-
νορ τόν τε τῶν Ὀλυμπίων ἀγῶνα, etc.

On le voit, le ς final est partout remplacé par le ρ. G. P.

—— Sommaire du numéro de mai du *Journal des Savants* : E. Miller, *Bibliothèque grecque*. E. Egger, *l'Odyssée d'Homère*. Ad. Franck, *Histoire de la philosophie en Sicile*. E. Caro, *Jean-Jacques Rousseau*. A. de Longpérier, *Histoire numismatique du règne de François Ier*. Ch. Giraud, *Nouveaux fragments de sénatus-consultes romains*. Nouvelles littéraires. Livres nouveaux.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins, 1 vol. in-8, par B. Aubé; Didier, 1875.

Il y a beaucoup de science dans l'ouvrage que nous annonçons, quoiqu'il soit d'une lecture facile et accessible à tout esprit éclairé. L'auteur est de ceux qui ne craignent pas leur peine, qui remontent aux sources, et qui tiennent à se faire des convictions personnelles et raisonnées. Quiconque sait la difficulté des recherches historiques, quand il s'agit des premiers siècles de l'Église, appréciera tout l'effort qu'a dû nécessiter un travail aussi sérieux et aussi indépendant. Les œuvres des laïques sont rares en matière religieuse, et d'autant plus dignes d'attention. La vraie manière de les honorer est de les soumettre au creuset auquel, non sans droit et raison, ils soumettent les autres. Rien n'est fade comme l'approbation sans réserves. A quoi bon signaler les points sur lesquels on est d'accord? M. Aubé ne trouvera pas mauvais que nous discutions son ouvrage en le résumant dans les parties sujettes à controverse. Il semble qu'il y eût avantage à juger du dehors, comme c'est ici le cas, les faits de l'histoire religieuse. Mais qui peut se piquer d'une parfaite indifférence? L'indifférence, d'ailleurs, n'aiderait pas à comprendre. C'est sans doute un désir d'impartialité qui a porté l'auteur à donner souvent des raisons contradictoires à telle ou telle des thèses soutenues par lui. Aussi ne sommes-nous pas certain que plusieurs de nos critiques ne puissent être amoindries dans leur portée par d'autres citations du livre.

L'auteur part de l'âge apostolique et du dissentiment des chrétiens judaïsants et des disciples de saint Paul. Il exagère les traits de ce débat jusqu'à deviner de l'aigreur dans plusieurs passages des épîtres de l'apôtre où nous ne pouvons voir qu'une fière revendication de droits méconnus. Il en appelle à l'opinion suivant laquelle la légende de Simon le magicien n'est qu'une satyre contre Paul. Il voit de la colère contre lui jusque dans l'*Apocalypse*, où nous en cherchons en vain. L'éclat qu'il suppose à cette querelle est contredit par la très-petite place qu'elle occupe chez les premiers écrivains du christianisme; nous ne saurions en reconnaître la trace dans l'Épître de Jude. Les monuments de l'art chrétien, dès le IIIe siècle, unissent Pierre et Paul dans un commun souvenir ; ce qui est tout au moins une preuve que l'écho de leur querelle ne s'était pas prolongé bien tardivement.

L'interrogatoire de Jésus par Pilate est, dit-on, peu vraisemblable. Pourquoi? Un gouverneur romain ne pouvait-il avoir une ombre d'équité envers un accusé juif? N'est-ce pas assez d'indifférence que de le livrer en définitive? Si la vie d'un *humilior* lui importait peu, pouvait-il honnêtement moins faire qu'il n'a fait pour la victime des haines juives? — Les Romains de la ville de Philippes déclaraient qu'il ne leur était pas permis d'embrasser des opinions judaïques : on s'en étonne. Sait-on bien si certaines mesures locales ou l'opinion publique ne pouvaient pas suffire pour expliquer cette déclaration? Au reste, la vieille loi qui prohibait les *superstitions étrangères* n'était pas abrogée. L'exception par laquelle on ne l'appliquait guère aux Juifs pouvait n'avoir été ni absolue ni universelle.

M. Aubé voit l'Apocalypse trop en noir. Elle n'est point une inspiration de l'*odium generis humani*. Croire à la fin du monde, ce n'est pas désirer la destruction de la société; ce pourrait bien n'être qu'une prévision d'esprits assombris par le martyre. Cette prétendue haine attribuée aux chrétiens n'était qu'une réserve forcée, une obligation morale de se tenir à l'écart de la vie publique à laquelle l'idolâtrie était constamment mêlée. Serait-il généreux de charger la mémoire des victimes, en leur supposant une joie secrète à la vue des malheurs publics? Calomnies de païens qu'on aurait tort de ramasser.

Les persécutions étaient inspirées plutôt par des préoccupations politiques que par un fanatisme conscient. Néanmoins les autorités païennes obligeaient les chrétiens à abjurer. Pourquoi persécuterait-on, si ce n'est pour contraindre les gens à changer d'opinion? Que Néron, après avoir incendié Rome, ait voulu détourner les soupçons en punissant les chrétiens de son propre crime, c'est ce que M. Aubé a nettement exposé; mais serait-il loisible de ne voir dans ce grand massacre qu'un acte de folie furieuse attribuable à un monstre? Si le fanatisme populaire n'eût été complice de l'impérial criminel, Néron aurait-il eu l'idée de se décharger de sa propre responsabilité sur les chrétiens? Est-ce Poppée seule qui les désignait à sa fureur? N'était-ce pas aussi l'opinion des païens abusés sur la nature des mystères religieux célébrés par les nouveaux sectaires? Ainsi la persécution, même sous Néron, ne pouvait être dépourvue de caractère religieux. On frappait les chrétiens comme sectaires, même sans avoir l'idée de défendre par là l'ancien culte.

Vespasien, qui maltraita quelques philosophes, ménagea les chrétiens comme judaïsants. Cette paix dura trente ans, jusqu'à la dernière année de Domitien. L'hypogée de Domitilla, avec son entrée visible sur une voie publique près de Rome, prouve la latitude laissée aux chrétiens pendant cette période. Quant à Domitilla, est-ce par confusion qu'elle est célébrée comme vierge et martyre dans les Actes très-contestables de Nérée et Achillée, ou bien y aurait-il eu, comme le croit M. de Rossi, deux personnes de ce nom, l'une exilée à Pontia, l'autre à Pandataria? M. Aubé adopte résolûment la première opinion. Dion Cassius, abrégé par Xiphilin, parle, entre autres, de l'ex-consul Glabrion comme d'un martyr.

Suétone le mentionne aussi avec Cerealis, comme *molitor novarum rerum*. Nous croyons, pour notre part, que cet accord de témoignages n'est pas sans poids. Glabrion n'est pas au calendrier, il est vrai, mais on y compte un Cerealis. On a pu se tromper en attribuant celui-ci au temps d'Adrien. C'est sous l'imputation d'impiété qu'on périssait alors, c'est-à-dire de lèse-majesté, l'empereur ayant usurpé le caractère divin, et son image devant être honorée par des sacrifices. Judaïser, c'est-à-dire être chrétien, n'était pas défendu dans le principe, les Juifs étant tolérés, mais ce n'était pas assurément un titre de recommandation. Bientôt après, Nerva dut interdire les imputations de *vie judaïque*, ce qui prouve que la profession de christianisme était considérée comme un délit plus ou moins précis. La vieille loi contre les superstitions étrangères dormait souvent, mais elle pouvait toujours être réveillée. Un mot de la célèbre lettre de Pline suppose qu'avant Trajan il y avait eu des procédures contre les chrétiens : *cognitionibus de christianis interfui nunquam*. Le mépris de la vie humaine, surtout de celle des petits, faisait passer inaperçus ces procès pour tout autre que pour les intéressés.

M. Aubé n'attribue pas très-formellement à un complot des chrétiens la mort de Domitien, sans quoi nous serions en droit de lui demander les preuves de sa conjecture. Il affirme lui-même que les chrétiens ne conspiraient pas. D'ailleurs à ses yeux le caractère chrétien de Clémens est resté douteux. Pouvait-on enfin supposer chrétiens les meurtriers de Domitien en déclarant improbable tout supplice sous Nerva, alors que celui-ci fut obligé de laisser les prétoriens venger l'empereur assassiné ?

Malgré la superstition universelle, la loi condamnait le sacrilége et la magie. Il n'était pas besoin d'un décret spécial pour appliquer ces crimes aux chrétiens. A défaut d'actes, on pouvait interpréter dans ce sens une parole, un geste ironique, une abstention systématique et collective. Il est vrai que le texte de la loi limitait ces crimes à certains faits violents, mais la haine populaire n'y mettait pas tant de façon. Les délateurs essayaient de rappeler la loi de majesté. La prudence des bons princes la laissait sommeiller, mais l'envie veillait toujours. Si les païens indifférents n'ont pas tenu registre de tous les martyrs, les chrétiens devaient mieux s'en soucier. La lettre de Pline à Trajan prouve ce que pouvait un gouverneur romain sans lois précises : envoyer les obstinés au supplice, sur simple aveu, non de crimes spécifiés, mais de leur caractère de chrétiens. On s'étonne de l'extension du christianisme en Bithynie, dès cette époque ; mais Pline est explicite à cet égard. Peut-être l'Évangile avait-il pris pied là plus rapidement qu'ailleurs. Tertullien, du reste, avait cent fois raison contre le rescrit de Trajan : si les chrétiens étaient coupables, pourquoi ne pas les poursuivre, et s'ils étaient innocents, pourquoi les condamner sur simple délation ? Le point monstrueux de ce rescrit (qui fut en effet la seule législation générale à nous bien connue de cette époque), c'est qu'il témoigne d'un dédain singulier de la vérité et de la justice. On s'inquiétait bien de constater s'il y avait crime ou non ! Faute

de définir le crime, on ouvrait la porte à l'arbitraire des magistrats. La pénalité aussi restait incertaine. Aussi variait-on des travaux forcés à la mort. Qui empêchait les gouverneurs de susciter des accusateurs? C'était l'épée de Damoclès. Si cet édit de Trajan fut néanmoins considéré comme une amélioration à l'ancien état de choses, que devait donc être l'état antérieur! L'odyssée d'Ignace est probablement apocryphe; mais son martyre est très-réel. Il en est ainsi de bien d'autres martyrologes; peut-être ne peut-on retrouver que trois ou quatre noms fameux dès cette époque, mais que d'autres il faut en supposer parmi les persécutés!

De même, sous Hadrien, il est facile de constater que saint Eustathe ne fut pas général, que saint Hermès ne fut pas préfet; mais l'existence de martyrs de ce nom, sur lesquels a brodé la légende, n'est pas pour cela dépourvue de toute probabilité. On peut voir dans Bosio des peintures d'un cimetière dit de saint Hermès, dont plusieurs peuvent bien remonter au IIIe siècle. La tâche de la critique serait de trier le vrai du faux, plutôt que d'effacer les légers traits véridiques qui peuvent se trouver mêlés à l'erreur. Travail herculéen, nous en convenons, et que n'a entrepris aucun hagiographe.

Bientôt l'*ecclesia fratrum* se cacha pour subsister sous le titre de ces colléges funéraires dont on tolérait la réunion tous les mois. Mais il y avait encore des colléges illicites, prétexte tout trouvé pour accuser les chrétiens. Hadrien était trop sceptique pour s'opposer bien vigoureusement aux fureurs populaires. Les chrétiens profitaient par moments de son indifférence; mais les accusateurs en profitèrent aussi contre eux. Si les apologistes purent écrire avec tant d'audace, c'est qu'ils ne trouvaient pas toujours de suite des accusateurs. Justin finit bien par être la victime du jaloux Crescens.

Pourtant Antonin, à qui il avait adressé sa défense du christianisme, n'était pas un persécuteur. S'il n'écrivit rien en faveur des chrétiens, comme on l'a prétendu, il ne fit rien non plus pour leur donner le droit d'être. Leur sort dépendit du caprice des juges locaux. C'est ce qui explique le martyre de Polycarpe. La foule exigeant le supplice, les gouverneurs se trouvaient mis en demeure de faire encenser l'empereur et ses dieux, ou de condamner les récalcitrants.

Au règne de Marc-Aurèle M. de Rossi a rattaché le supplice de sainte Félicité et de ses sept fils, en les faisant mourir vers 162. M. Aubé, dans une savante dissertation, préfère assigner ce fait au commencement du IIIe siècle. Les conformités de construction qui ont été constatées, entre le tombeau de saint Janvier et les édifices païens qui sont au-dessus, donnent des probabilités de plus en faveur de l'opinion de l'archéologue romain. Puisqu'on reconnaît vraisemblables les belles réponses des accusés, et puisque le texte de leur interrogatoire serait vide de sens s'ils n'avaient été tous fils de sainte Félicité, il n'y a pas grande importance à décider s'ils ont péri par un seul jugement ou en plusieurs occasions successives et distinctes, ou quelques années plus tard que la tradition ne le dit.

En même temps que la légende de la légion Fulminante, M. Aubé conteste la probabilité d'un édit de Marc-Aurèle dirigé contre les accusateurs. Peut-être a-t-il raison, et même on est tenté de se demander pourquoi Tertullien a attribué de si bonnes intentions à un prince qui a laissé agir les persécuteurs. Il a dû exister des décrets, pour et contre, qui nous sont restés inconnus. N'a-t-on pas le témoignage de Méliton de Sardes et de plusieurs autres qui ne composèrent des apologies que pour demander l'abolition d'édits connus d'eux. Étaient-ce des édits de proconsuls, de légats ou d'empereurs? C'est ce qu'il est difficile de préciser. Mais les empereurs en toléraient l'existence, s'ils ne les publiaient par eux-mêmes. Si Marc-Aurèle n'émit lui-même aucun décret ni favorable ni hostile, il surveillait mal ses inférieurs, qui condamnaient sans en référer à lui et sans craindre le blâme d'un homme si distrait. Preuves en soient les horribles martyres de Lyon et de Vienne. On ne consulta l'empereur qu'après avoir commencé ces supplices. Mais cela même paraît prouver qu'on n'avait pas grand'peur d'être désavoué. Si ces victimes sont les plus authentiques, on n'est pourtant pas en droit de ne reconnaître qu'elles.

En général on peut convenir que point n'était besoin de lois d'exception pour faire condamner les chrétiens. On avait la loi contre l'introduction des religions étrangères; on avait les dispositions prohibitives des assemblées et associations secrètes; on avait les rigueurs contre la lèse-majesté, le sacrilége, la magie, les livres dangereux, etc. Néanmoins il nous paraît aussi difficile de nier tout édit spécial contre les chrétiens que d'en fournir le texte. On doit même tenir compte du fait relaté par Lactance, qu'Ulpien, en un septième livre aujourd'hui perdu de son *De officio proconsulis*, « avait groupé les rescrits impériaux hostiles au christianisme, afin d'enseigner de quelles peines il fallait punir ceux qui s'avouaient adorateurs de Dieu. »

En admettant même sans discussion les données fournies par M. Aubé, nous comprenons mal sa conclusion : que les premiers accusateurs aient été des juifs et plus tard des païens de la plèbe. Que le crime de Néron n'ait été qu'un acte de cruauté isolé; que sous Domitien on constate peu de martyres authentiques; qu'à partir de Trajan on ait reçu ordre de ne point rechercher les sectaires; que sous les Hadrien, les Antonin, les Marc-Aurèle, on condamnât individuellement ou en masse les chrétiens sur la moindre dénonciation ; qu'on n'informât point pour vérifier la réalité des crimes imputés ; qu'aucun empereur n'ait écrit une ligne pour adoucir l'édit de Trajan ; que sur la simple constatation du caractère chrétien on fût supplicié, sous les princes les plus humains, dans un temps où toutes les superstitions, même étrangères, se glissaient partout, sans qu'il y eût de religion d'État, sous la confusion et la diversité des cultes..... nous cherchons en vain comment de tout cela on peut conclure que, « pendant les deux premiers siècles en général, les chrétiens ont joui, en fait, d'une tolérance à peu près complète de la part du pouvoir

politique. » Quelle secte se croirait tolérée en de telles conditions? En quoi ces démonstrations amoindriraient-elles la gravité des persécutions? Ces monstruosités eussent été d'autant plus intolérables qu'elles eussent été moins d'accord avec la loi.

Enfin M. Aubé nous paraît glisser dans l'anachronisme en dépeignant l'Église antique sous quelques-uns des traits que certaines polémiques attribuent au catholicisme d'aujourd'hui, c'est-à-dire comme une patrie à part, un État dans l'État, énervant les esprits, minant la société civile par son éloignement pour la guerre, et la famille par la dépréciation du mariage. Ce sont là des exagérations qu'il faut laisser à Celse et aux autres ennemis des chrétiens de ce temps. L'auteur est mieux inspiré en définissant le christianisme d'alors comme une semence de société nouvelle, un esprit nouveau qui était un dissolvant inévitable pour les vices de l'ancienne. Ce qu'on ne dira jamais assez, c'est que les persécutions sont une des phases de la lutte éternelle des résistances aveugles contre la lumière morale qui surgit, de l'abus vieilli contre le mieux qui va le détrôner. C'est le grand dualisme du vice et du préjugé régnant, contre une vertu supérieure qui se fait jour. Telle est la conclusion mieux fondée qu'en dehors même de toute foi précise et confessionnelle un esprit attentif saura tirer de l'ouvrage de M. Aubé, comme de toute histoire sérieuse des persécutions.

Th. Roller.

Records of the past, being English translations of the Assyrian and Egyptian monuments, published under the sanction of the Society of biblical archæology, vol. VI, Egyptian texts. London, Samuel Begster, in-12, 1874.

On sait l'objet de l'intéressante publication qui se poursuit en Angleterre sous les auspices de la Société d'archéologie biblique et qui porte ce titre : *Archives du passé* (Records of the past). Comme l'indique la suite du titre, elle a pour objet de mettre à la disposition des historiens et des critiques, qui ne sont point orientalistes, des textes égyptiens et assyriens, choisis parmi ceux qui ont une réelle importance et traduits par des hommes compétents. Cette collection se compose aujourd'hui de six volumes in-12, d'une impression élégante et soignée. Les tomes I, III et V contiennent des textes assyriens ; les tomes II, IV et VI, des textes égyptiens. M. Birch, l'éminent conservateur du département oriental au Musée britannique, a pris jusqu'ici la part principale à la traduction des textes égyptiens déjà donnés dans ce recueil ; il est de plus l'éditeur responsable de ce sixième volume et l'a composé de morceaux dont il suffira de donner la liste pour qu'on en apprécie toute la valeur. Les traductions, quand elles ne sont pas son œuvre, ont été empruntées aux interprètes les plus autorisés de la science égyptologique et revues par eux tout exprès en vue de l'insertion dans le volume. Voici la table :

Inscription funéraire d'Ameni, par S. Birch.

Inscription d'Aahmes, fils d'Abana, par P. Le Page Renouf.

Lettre de Panhesa, par C. W. Goodwin.

Annales de Rhamsès III : 1° Les conquêtes en Asie, par S. Birch;

2° Le grand papyrus Harris, partie I, par le professeur Eisenlohr et S. Birch.

La stèle du couronnement, par G. Maspero.

L'inscription du gouverneur Nes-hor, par Paul Pierret.

La stèle du roi Horsatief, par G. Maspero. Hymnes à Amen, par Goodwin.

Inscription de la destruction de l'humanité par Ra, par Edouard Naville.

Texte magique égyptien, par S. Birch.

La chanson du harpiste, par Ludwig Steen.

L'histoire de Sancha, par C. W. Goodwin.

Le conte du Jardin des fleurs, par Fr. Chabas.

M. Birch termine en donnant la liste d'un grand nombre d'autres documents que ses collaborateurs et lui préparent pour l'impression, et qu'ils s'apprêtent à publier de la même manière. Nous ne pouvons qu'exprimer le désir de voir cet utile recueil se répandre sur le continent autant qu'en Angleterre et rendre ainsi partout les services, trouver partout l'encouragement qu'il mérite. ****

FIN DU TRENTE-ET-UNIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-ET-UNIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JANVIER.

LIVRAISON DE FÉVRIER.

LIVRAISON DE MARS.

LIVRAISON D'AVRIL.

LIVRAISON DE MAI.

LIVRAISON DE JUIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.
III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.
VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

III. GRÈCE.

IV. ITALIE.

V. FRANCE.

VI. PAYS DIVERS.

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Paris. — Typ. PILLET et DUMOULIN, 5, rue des Grands-Augustins.

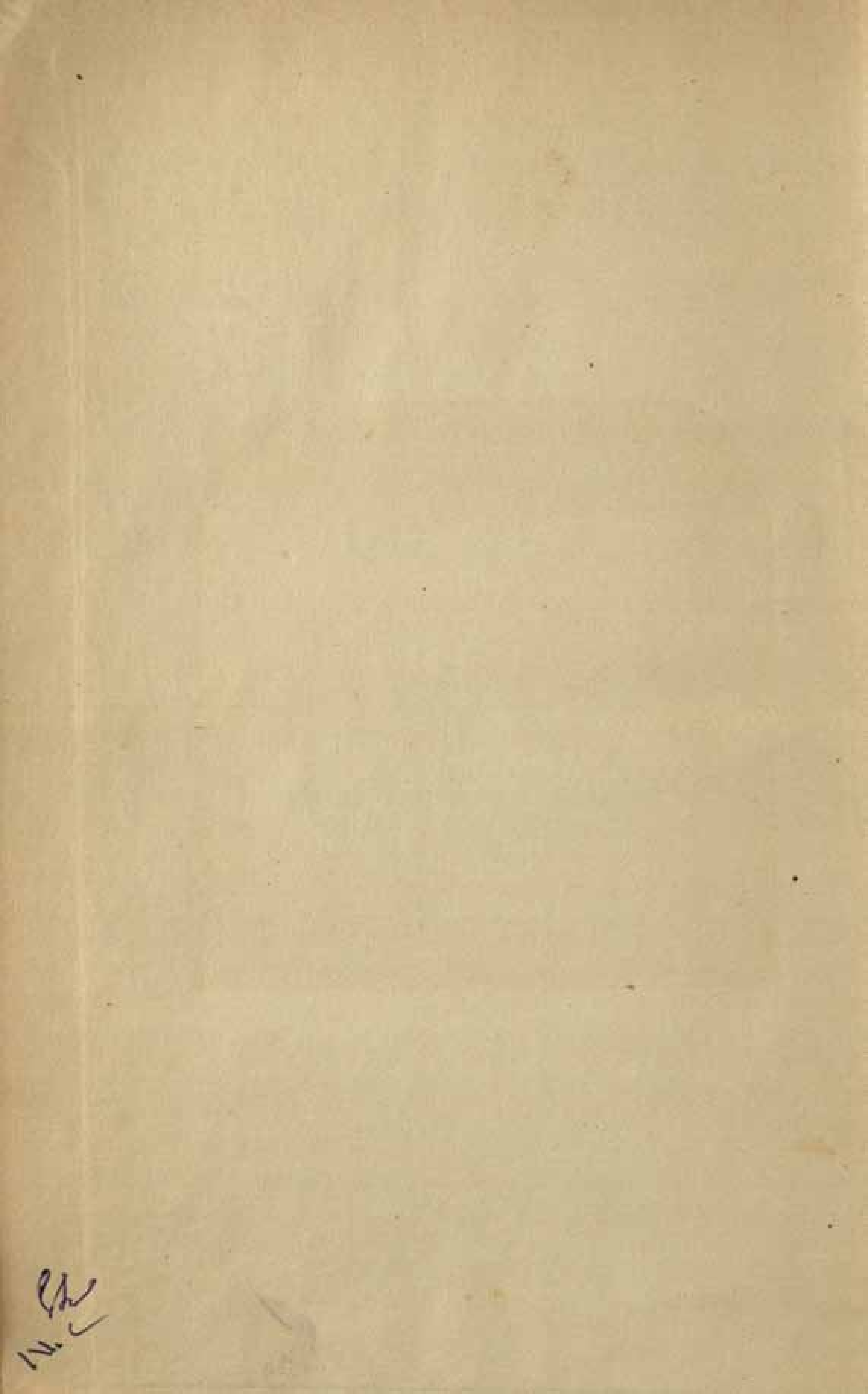

"*A book that is shut is but a block*"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book clean and moving.

S. B., 148. N. DELHI.